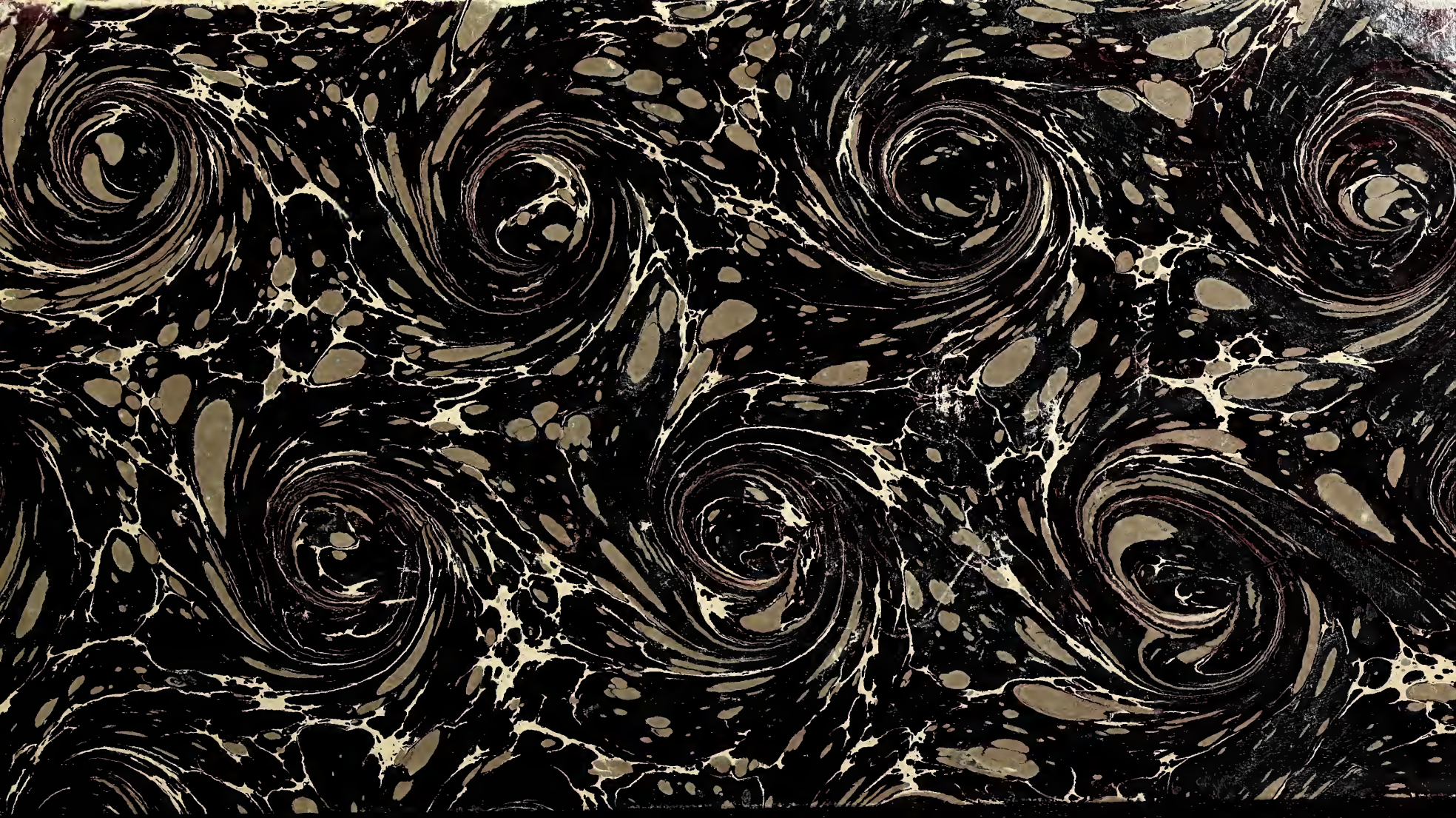

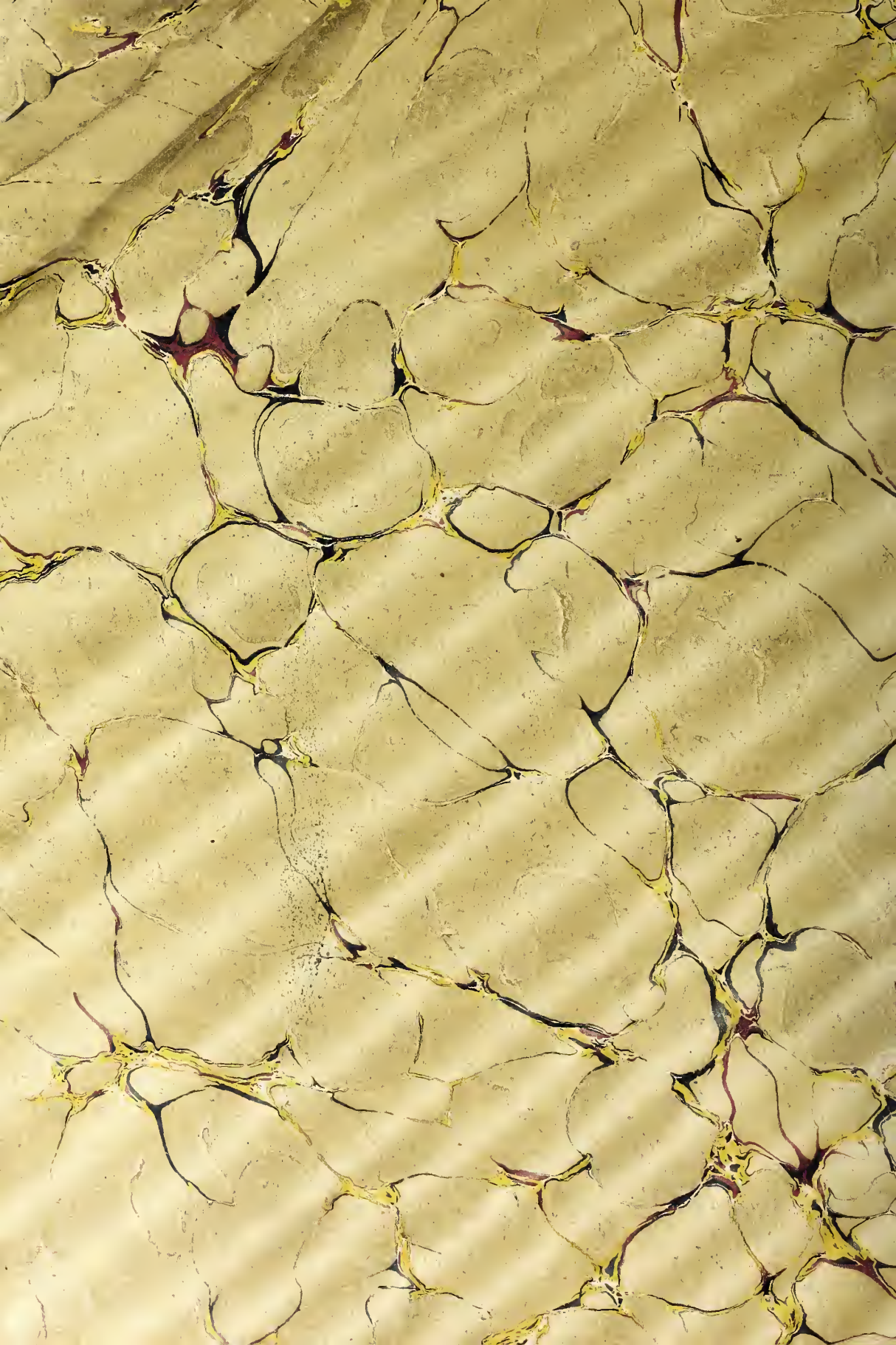

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Exposition Internationale

DE MILAN

1906

RAPPORT GÉNÉRAL

de la Section française

par

P. DREYFUS-BING et G.-Roger SANDOZ

AVEC UNE INTRODUCTION

de

A. GERVAIS, Sénateur

COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

42, Rue du Louvre, 42

—

PARIS

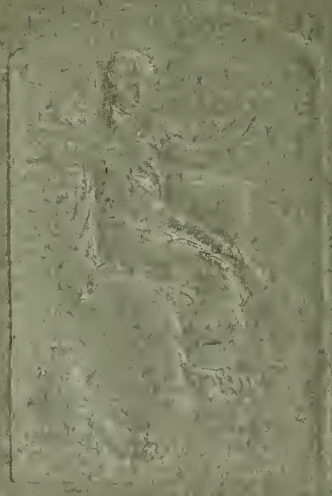

Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/expositionintern00drey

INAUGURATION DU TUNNEL DU SIMPLON
EXPOSITION INTERNATIONALE
MILAN = 1906
AVRIL - NOVEMBRE

Exposition Internationale

DE MILAN

1906

Ministère du Commerce et de l'Industrie

Exposition Internationale
DE MILAN
1906

RAPPORT GÉNÉRAL de la SECTION FRANÇAISE

PAR

Paul DREYFUS-BING et G.-Roger SANDOZ

AVEC UNE PRÉFACE

DE

A. GERVAIS, Sénateur

COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

42, RUE DU LOUVRE, 42

PARIS

BASSIN DU PÔ

LÉGENDE
PAVIE Capitale de province
Savone Chef-lieu d'arrondiss^t
Ormeo Chef-lieu de pretura
Col ou passage
Sommet
Limite d'État
Limite de province
Chemin de fer
Route de montagne
Canaux
1873. Les altitudes sont en mètres
Echelle 1: 1.300.000
ALPES BERNOISES
SUISSE
ALPES RHÉTIQUES
TYROL
A. DOLOMITIQUES
ALPES VENITIENNES
FRIOUL
CARNIA
CADORE
ALPES LÉPONTIENNES
TESSIN
A. du Tessin
A. de Lugano
A. du Bergamasque
VALTELINE
Massif du Bernina
ALPES PENNINES
ALPES GRAIES
ALPES COTTIENNES
ALPES MARITIMES
PIÉMONT
LOMBARDIE
VÉNÉTIE
ÉMILIE
LIGURIE
TOSCANE
ROMAGNE
APENNIN SEPTENTRIONAL
GOLFE DE GÊNES
GOLFE DE VENISE
G. DE TRIESTE
MER ADRIATIQUE
LAC DE GENÈVE
LAC DE GARDE
L. DE CÔME
LAUSANNE
SION
BELLINZONA
LOCARNO
LUGANO
SONDRIO
TRENTE
BOTZEN
BELLUNE
UDINE
TRIESTE
NOVARE
MILAN
COME
BERGAME
BRESCIA
VÉRONE
VICENCE
TRÉVISE
VENISE
PADOUE
ROVIGO
MANTOUE
CRÉMONE
PLAISANCE
PAVIE
TURIN
ALEXANDRIE
CONI
GÊNES
PORT MAURICE
NICE
MONACO
PARME
REGGIO NELL'EM.
MODÈNE
BOLOGNE
FERRARE
RAVENNE
FORLI
S. MARIN
PESARO
FLORENCE
LUCQUES
PISE
MASSA

EXPOSITION DE MILAN. — SECTION DU PARC.

(Les Pavillons Français sont en grisaille.)

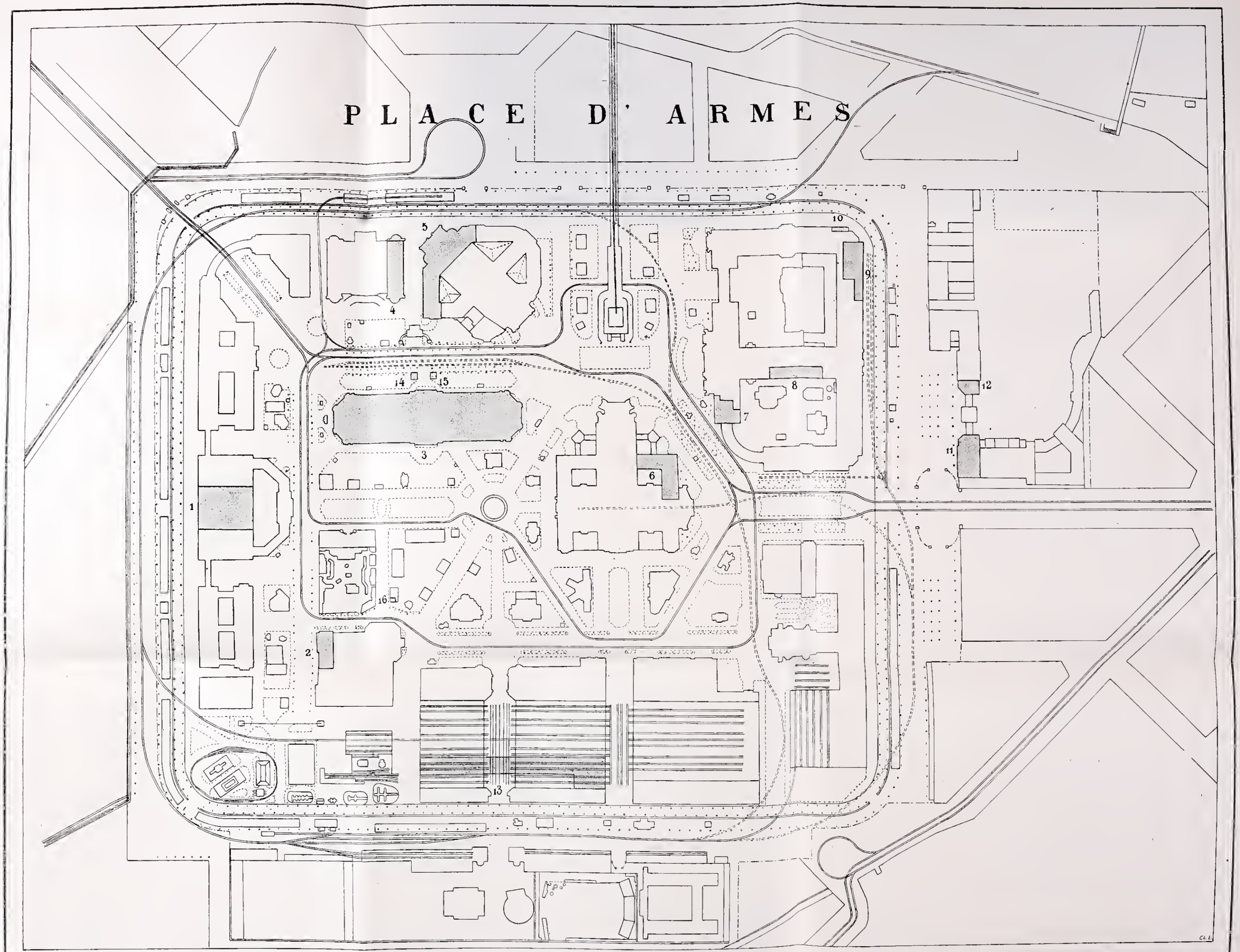

EXPOSITION DE MILAN. — SECTION DE LA PLACE D'ARMES

(La Section Française est en grisaille.)

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION INTERNATIONALE DE MILAN

1906

SECTION FRANÇAISE

MINISTRE DU COMMERCE :

M. Gaston DOUMERGUE.

MINISTRE DE L'AGRICULTURE :

M. J. RUAU.

COMMISSAIRE GÉNÉRAL :

M. Marcel JOZON.

Inspecteur général des Ponts et Chaussées.

COMMISSAIRE GÉNÉRAL ADJOINT :

M. Ernest RONSSIN.

Consul général de France a Milan.

PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION :

M. Alfred MAGUIN.

SERVICES DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL :

Secrétaire général : M. Caille.

Secrétaire particulier : M. Toubeau.

Attachés : MM. Bellecroix, Sornay, Dejardin.

COMMISSAIRE SPÉCIAL POUR L'AGRICULTURE :

M. Louis Dop, Chef-adjoint du Cabinet du Ministre.

SERVICES DES DOUANES :

M. Vuillaume, Chef.

BUREAU ET COMMISSION DE LA SECTION FRANÇAISE

Président : M. Maguin (Alfred).

Vice-Président : M. Bellan (Léopold).

Délégué à Milan : M. Gondrand (François).

Secrétaires généraux : MM. Manaut (Frédéric), Lamaille (Geo).

Rapporteurs généraux : MM. A. Gervais, Dreyfus-Bing (Paul), G. Roger Sandoz.

Trésorier : M. Hollande (Jean).

Secrétaires : MM. Brach (Achille), Masure (Auguste).

Membres : MM. Ancelot (Alfred), Dupont (Émile), sénateur; Viger (Albert), sénateur, Kester (Gustave), Astier (Placide), député; Aucoc fils (Louis), Belin (Henri), Béquet (Henri), Blin (Eugène), Bourgeois (Paul), Brally, Chatenay (Abel), Cheysson, Debain (Alphonse), Dehaitre (Fernand), Demaria, Despret (Georges), Domange (Henri), Durandy, Faure (Dr Jean), Friésé, de Grièges, Ganne (Maurice), Hachette (Louis), Hamelle (Henri), Harant, Hetzel (Jules), Holschuch (Jacques), Jaboeuf (Robert), Jeantaud (Charles), Jouanny (Georges), Jourdain (Frantz), Layus (Lucien), Lefebvre (Georges), Leprince (Dr Maurice), Leseur (Félix), Loreau (Alfred), Mascuraud (Alfred), sénateur, Mercier (H.), Perdoux (Léon), Pilliard, Pinard (Alphonse), Pirel, Plassard, Raingo, Plumet (Charles), Rives (Gustave), Sartiaux (Eugène), Sauvan, Turpin (Henry), Vacher (Marcel), Vauzelle (Émile), Villeminot (Lucien).

Services d'Architecture :

M. Montarnal (Eugène de), architecte en chef.

Architectes de Groupes :

Agriculture : M. Guillaume (Henri); *Économie sociale :* M. Bliault; *Horticulture :* M. Vacherot; *Ville de Paris :* M. Bouvard (Roger); *Groupes industriels :* MM. Collin, Dupart, Guillaume, E.-J. de Montarnal, Jean de Montarnal.

Administration :

M. Estieu (Maurice), Chef des Services administratifs.

M. Réville (Max), Attaché.

Service d'Agriculture et d'Horticulture :

M. Martel.

COMITÉ FRANÇAIS
DES EXPOSITIONS A L'ETRANGER

Reconnu d'utilité publique par décret du 12 Juin 1901.

et Réunion des Jurys et Comités des Expositions Universelles

(Fusionnés par décret du 4 mai 1903)

1906

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

Anciens Ministres du Commerce

MM. Lourties (V. , sénateur.
Lebon (A.), ancien député.
Marty, ancien député.
Siegfried (Jules), député.
Mesureur, ancien député.
Boucher (Henry), député.
Maruéjouls, député.
Delombre (Paul), ancien député.
Millerand (A.), député.
Trouillot (G.), sénateur.
Dubief (Fernand), député.

M. Picard (Alfred), Commissaire Général de l'Exposition Universelle de 1900.

M. Delaunay-Belleville (L.) directeur général de l'exploitation de l'Exposition Universelle de 1900.

M. Dervillé (S.), directeur général adjoint de l'exploitation de l'Exposition Universelle de 1900.

MEMBRES D'HONNEUR

MM. Prevet (Ch.), Krantz (C.), Monthiers (M.), Muzet (A.), Viger (Albert).

VICE-PRÉSIDENTS HONORAIRES

MM. Fauré le Page, Bouilhet (Henri).

SERVICES DES EXPOSITIONS AU MINISTÈRE DU COMMERCE

Chef de division : M. Pasquier (Paul).
Chef de bureau : M. Marcadet (Jules).

BUREAU DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER ET CONSEIL DE DIRECTION

Président d'honneur : Georges BERGER, député.

Président : Émile DUPONT, sénateur.

Vice-Présidents :

Belan (Léopold).
Hetzel (Jules).
Pinard (A.).
Maguin (A).

Secrétaire général :

Sandoz (G.-Roger).

Trésorier :

Kester (Gustave).

Secrétaires :

Bourgeois (Paul).
Morel (François).
Jeantaud (Charles).
Manaut (Frédéric).

Secrétaire-Archiviste :

Simon (Paul).

MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION

Legrand (Ch.), Président de la Commission de propagande.
Layus (L.), — — d'initiative et d'enquête.
Perdoux (Léon), — — des fêtes et réceptions.
Loreau (A). — — des comptes et publications.

Amson (Georges).
Aucoc (Louis) fils.
Barbier (Léon).
Bouilhet (André) fils.
Damon (Alfred).
Debain (Alphonse).
Dehaitre (F.).
Harant (Louis).
Henon (Henry).
Hollande (Jean).
Jourdan (Frantz).
Lamaille (Géo).
Lefebvre (Georges).
Mascuraud (Alfred).
Poullain (Charles).
Rives (Gustave).
Rousselot (Édouard).
Sartiaux (Eugène).
Soleau (Eugène).
Turpin (Henry).

COMMISSION DE CONTRÔLE

Galland (Alexandre), Noirot (Henri), Walter (Léon).

Bibliothécaire :

Dreyfus-Bing (P.).

Bibliothécaire adjoint :

Claretie (Léo).

Secrétaire administratif :

Brevans (E. de).

Sous-Chef :

Bayle (Paul).

Planche I. — Panorama de l'Exposition (côté gauche).

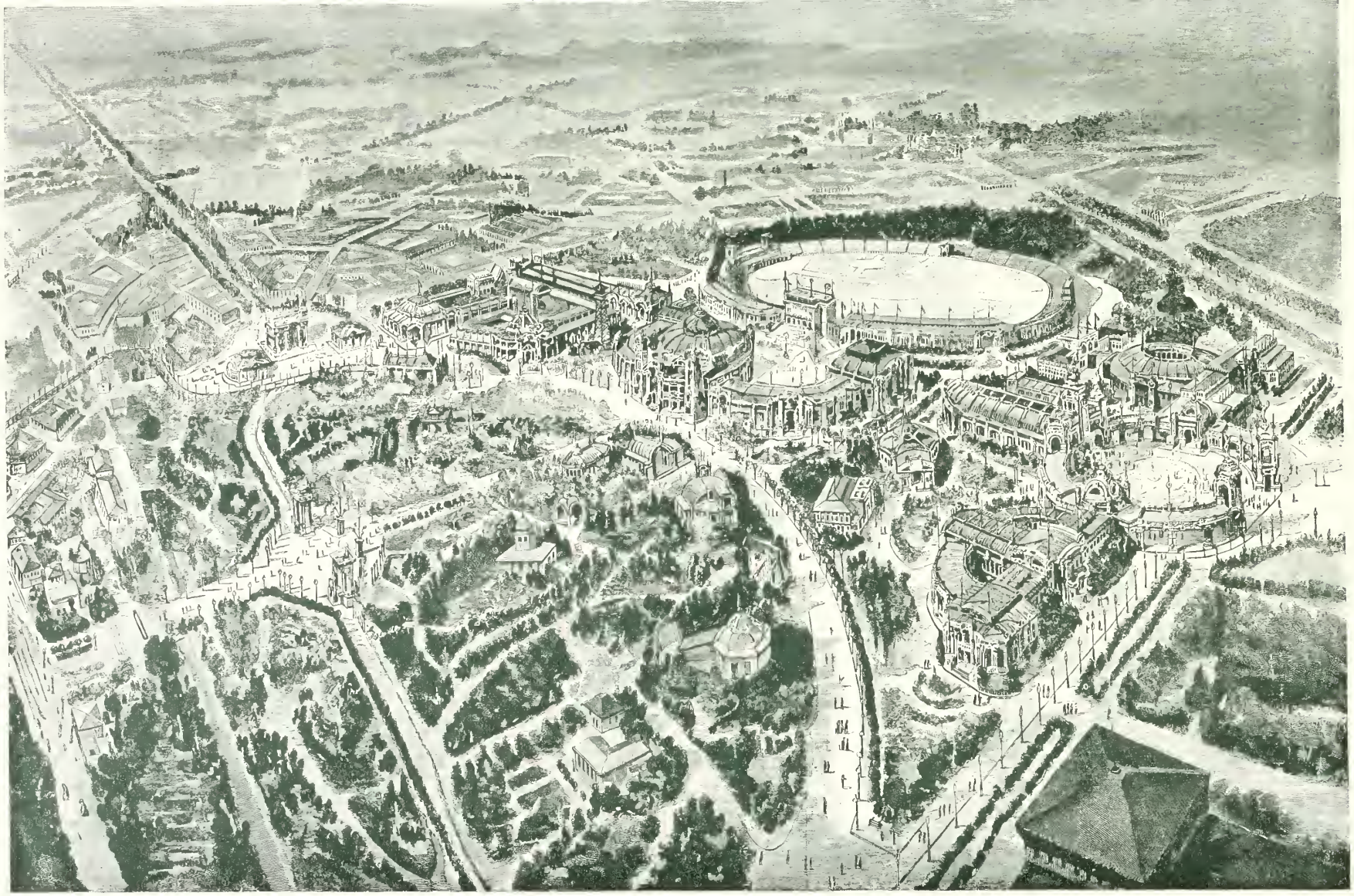

Planche II. — Panorama de l'Exposition (côté droit).

PRÉFACE

Au nombre des récentes manifestations économiques qui se sont produites dans le monde et qui se sont caractérisées par des expositions, on doit citer celles de Milan et de Turin qui ont fait la démonstration éclatante qu'au travers de quelques incidents désagréables nous ne cessions de rester fidèles à la politique de sincère attachement que nous avons pour la grande nation latine, à laquelle nous sommes liés par tant de communes aspirations.

Ces deux expositions constituèrent une étape mémorable et bienfaisante dans l'histoire des relations franco-italiennes. Nous ne nous reporterons pas sans profit à ce souvenir au moment où l'Italie, engagée dans une guerre coûteuse, exposée à des incidents quotidiens, portant à ses adversaires des atteintes dont l'Europe entière reçoit le contre-coup, met à une épreuve assez rude ses relations avec ses meilleurs amis.

Nous sommes au nombre des amis de l'Italie, non seulement des plus ardents, mais des plus sincères. C'est pourquoi nous nous plaisons à rappeler la manifestation qui eut lieu en 1906, et à en souligner, ici, l'importance. Nous voyons celle-ci sous trois aspects : ce fut la fête où l'on célébra l'achèvement du percement du Simplon, c'est-à-dire l'ouverture d'une grande route mondiale, fait d'une incontestable importance dans l'histoire contemporaine ; ce fut un concours où s'affirma avec une vitalité nouvelle l'activité du commerce franco-italien, compromis et paralysé quelque temps par une regrettable guerre de tarif ; ce fut la proclamation de l'amitié profonde qui unit deux peuples, frères par leur origine et confondus dans leurs aspirations, en dépit des contradictions d'un Napoléon III, des combinaisons d'un Bismarck et des circonstances politiques qui les ont placés en Europe dans deux groupements opposés.

Par la voie du Simplon et le raccourci de Frasne à Vallorbe, la distance qui sépare Milan de Paris se réduit à 830 kilomètres. La porte transalpine du Simplon, ouverte à la circulation universelle, a tout d'abord servi à conduire les peuples et les marchandises du nord des Alpes à l'Exposition de Milan. Depuis l'achèvement de ce

magnifique travail, la Suisse n'est plus seulement un passage vers l'Italie pour l'Allemagne, mais on va de France en Italie par la Suisse française.

On a célébré avec joie et avec éloquence cet événement en 1906. Est-il permis de s'en tenir là ? La fête de Milan finie, l'Exposition close, n'évoquerons-nous l'écho et ne reproduirons-nous le texte des discours échangés entre Italiens et Français que pour nous complaire dans la situation acquise ? Songeons que nous avons de nouveaux progrès à accomplir ! Alors que l'Allemagne possède trois grandes voies d'accès sur l'Italie et qu'une quatrième est en gestation, continuerons-nous à n'écouler que péniblement par le Mont-Cenis et par le Simplon notre commerce vers la péninsule ? Avoir réduit le trajet de Paris à Milan, c'est fort bien. Mais Milan n'est pas toute l'Italie et Paris n'est pas toute la France. D'autres projets sont à l'étude qui ne doivent pas demeurer indéfiniment à l'état de projets.

Nous devons donner à la Savoie un réseau plus complet de chemins de fer, et par là nous ouvrir vers l'Italie des portes nouvelles. Le raccourci de Frasne-Vallorbe rapproche de l'Italie septentrionale, non seulement Paris, mais une vaste région dont les extrémités sont à Dunkerque, à Calais et au Havre. Le percement des tunnels de la Faucille ouvrirait à l'Italie un débouché vers l'Atlantique. En supposant même qu'il soit prématuré de concevoir une grande ligne commerciale allant de Saint-Nazaire à Milan par Nantes, Tours, Nevers et Lons-le-Saunier, on doit reconnaître que la région d'Autun, de Beaune, de Chalon-sur-Saône et tout le Jura, trouverait un bénéfice considérable à se rejoindre directement et rapidement avec la Lombardie et le Milanais. Que l'on atteigne le Mont-Blanc par les tunnels de la Faucille, ou le Petit-Saint-Bernard par Saint-Amour et Bellegarde, un grand effort quelque jour s'accomplira, qui nous permettra avec l'Italie des communications plus fréquentes et plus rapides.

Le succès qu'ont remporté à Milan nos industriels, nos commerçants et nos agriculteurs, le rang qu'y a occupé la section française, permettaient, dès ce moment-là, d'augurer favorablement de la reprise du commerce franco-italien. Sur 2 277 Grands Prix, nous en avons obtenu 748, alors que l'Italie n'en recevait que 571.

N'eût-elle été qu'une grande foire, l'Exposition de Milan aurait eu, comme on l'a dit à l'époque, une incontestable utilité. Mais elle ne fut pas seulement une occasion de procéder à des échanges momentanés. Les commerçants français que cette grande foire a déterminés à entreprendre un voyage, — effort, trop souvent encore, rare et pénible pour nos trop sédentaires compatriotes, — y ont pris de nouveaux contacts, étendu le cercle de leurs relations et de leurs clients, noué des amitiés durables qui contribuent au développement de leurs affaires.

Le traité de commerce du 3 novembre 1881 entre la France et l'Italie a cessé d'exister le 1er mars 1888. Après cette date, le commerce franco-italien a subi une crise terrible. Le protectionnisme s'est accentué de part et d'autre, et la guerre de tarifs a sévi jusqu'à la conclusion du *modus vivendi* qui s'est traduit, en 1899, par la promulgation des décrets où les deux pays s'accordaient réciproquement le bénéfice de leurs taxes les plus réduites, sauf en ce qui concerne les soieries.

Les chiffres des statistiques ne reflètent pas toujours exactement les variations des régimes économiques entre deux pays. Quelques produits de luxe, qui forment un appoint considérable dans le total de nos exportations, franchissent avec aisance les barrières douanières les plus élevées. C'est ainsi qu'un relèvement de tarif ne ralentit pas dans certains pays la consommation des vins de Champagne. Mais la courbe des exportations françaises en Italie, comme celle des importations italiennes en France, retrace d'une façon remarquable le souvenir des années de lutte et se relève sensiblement dès que l'accord intervient. Nulle part le régime conventionnel n'a eu une influence plus directe sur le mouvement réel des échanges.

C'est en 1895 que le chiffre des importations d'Italie en France tombe au minimum. A partir de 1899, la courbe se relève. Malgré quelques fluctuations, le total s'approche, après l'Exposition de Milan, de 200 millions de francs ; en 1909, il atteignait 164 819 000 francs ; en 1910, nous étions à 188 913 000 francs.

Nous exportons en Italie plus que nous n'importons d'Italie en France. La courbe des exportations de France en Italie, après avoir touché son point minimum en 1898, au-dessous de 125 millions de

francs, a pris une marche fièrement ascendante. En 1910, nous avions dépassé, d'après les statistiques françaises, la somme de 341 millions de francs.

Ce progrès s'explique par l'accroissement et de la population et de la richesse italiennes. Tandis que la natalité décroît en France d'une façon alarmante, tandis que nous poussons la prévoyance jusqu'à la stérilité, l'Italie se montre prolifique autant que laborieuse. Si l'émigration italienne est considérable, ce n'est qu'une diminution apparente de la population, car l'Italien n'émigre pas sans esprit de retour, et il revient au pays avec des économies sagement accumulées.

Donc le bien-être augmente dans la péninsule, et le désir de bien-être se traduit un peu partout par la consommation des produits français.

De bonnes relations politiques sont toujours favorables, sinon nécessaires à la prospérité des échanges commerciaux entre deux pays : nulle part ce fait n'est plus manifeste que chez les impressionnables populations latines. Qu'un dissentiment éclate entre deux peuples latins, qu'un incident altère momentanément leurs rapports, le mouvement des affaires s'en trouve immédiatement atteint.

La reprise du commerce franco-italien, si accentuée depuis 1898, dépend essentiellement et très directement de l'état de l'opinion publique dans les deux pays. Quand la nervosité naturelle à des peuples en état de guerre a parfois troublé à notre égard l'opinion italienne, nous nous sommes empressés de dissiper toute équivoque et de justifier pleinement notre attitude. Depuis le début des hostilités, notre diplomatie a toujours témoigné son désir de contribuer au rétablissement de la paix. En dépit des troubles de ces jours de guerre, le nombre des partisans sincères de l'amitié française n'a pas diminué en Italie. Les sentiments que Français et Italiens se sont chaleureusement exprimés à Milan, en 1906, demeurent encore profonds et vivaces.

On en retrouvera ici le témoignage avec cette sorte de plaisir qu'ont les véritables amoureux à relire souvent et longtemps leurs lettres d'amour.

A. Gervais,
Sénateur.

I

INTRODUCTION

SITUATION ÉCONOMIQUE DU ROYAUME D'ITALIE

I

INTRODUCTION

SITUATION ÉCONOMIQUE DU ROYAUME D'ITALIE

Historique. — Population. — Émigration. — Finances. — Dette publique. — Institutions de crédit. — Commerce général. — Exportation. — Importation. — Commerce extérieur. — Statistiques. — Activité industrielle. — Mouvement des capitaux. — Agriculture et Élevage. — Les Transports. — La Marine. — Les Ports. — Postes et Télégraphes. — Relations économiques franco-italiennes. — La Chambre de Commerce Française de Milan.

Avant de rendre compte de l'Exposition de Milan, — superbe manifestation de la puissance économique de l'Italie et de l'amitié italo-française, — il convient de jeter un coup d'œil sur l'activité de l'Italie et ses relations commerciales avec la France. Nous sommes obligés de constater que les rapports économiques des deux nations sœurs n'ont pas toujours été ce qu'ils devraient être ; ils le redeviennent heureusement aujourd'hui.

Après une période amicale établie sous le Second Empire, après les victoires communes qui ont amené la libération de la plus grande partie de l'Italie, une gêne s'était fait sentir, causée par notre résistance à l'achèvement complet de l'unité italienne, par la tentative garibaldienne sur Rome, et par notre malheureux succès de Mentana. Ce fut le commencement d'un malentendu, aggravé par la solution de la question vénitienne. Une puissance étrangère vint s'immiscer entre l'Italie et nous et mit à profit ce refroidissement momentané.

La guerre de 1870 permit à la Prusse de recueillir les fruits de cette imprévoyante politique. L'Italie, froissée de notre opposition, nous refusa finalement son concours et occupa les États romains. La politique réactionnaire de notre Assemblée nationale put faire craindre un moment que sa récente conquête ne lui fût discutée

ultérieurement. On sut en profiter encore pour approfondir le fossé habilement creusé entre les deux pays. Fait plus grave : le gouvernement français fut poussé, au Congrès de Berlin, à occuper la Tunisie. L'Allemagne n'a rien fait depuis, au contraire, pour permettre une occupation italienne de la Tripolitaine, quand elle était possible, occupation qui, en rétablissant la balance entre les deux nations, eût amené leur réconciliation.

Une cause de dissentiment économique était venue, d'ailleurs, se joindre à celles qu'avait suscitées la politique germanique. La France, dévastée par le phylloxera, s'était vue contrainte de modifier sa politique douanière.

Le gouvernement italien, ne tenant pas compte de la pressante nécessité où nous nous trouvions, et croyant pouvoir empêcher une élévation de nos tarifs douaniers sur les vins, prit à ce moment l'initiative malheureuse de dénoncer le traité de commerce qui unissait les deux pays et de relever considérablement, en 1887, les barrières douanières contre nos produits. La France se vit forcée de faire de même. Dès lors, la guerre douanière éclatait. Nous verrons plus loin quels en furent les tristes résultats pour le commerce des deux nations.

Ce fut alors, en 1888, le triomphe absolu de la politique germanique. Il ne devait, heureusement, pas durer.

Des désastres immérités, survenus en Afrique, amenèrent la chute du ministère italien gallophobe, et une amélioration des rapports avec la France en fut le résultat. Elle permit aux deux pays de conclure une entente au sujet de la Tunisie. Cette première marque amicale fut suivie d'autres plus probantes : rétablissement des relations maritimes ; accord commercial ; visites entre les chefs d'État des deux pays ; puis enfin accord au sujet du Maroc et appui donné par l'Italie à la politique française à Algésiras. Les relations italo-germaniques en furent atteintes.

Cette froideur fut constatée par l'indifférence de l'Allemagne lors des désastres causés par la terrible éruption du Vésuve et le tremblement de terre de Messine. Les Italiens ressentirent l'injure qui leur était faite, et les relations entre l'Italie et la France en devinrent plus cordiales.

Ce fut alors qu'eut lieu la grandiose manifestation dont ce

rapport a pour but de rendre compte. Elle a permis à nos amis de constater avec quel empressement la France industrielle et commerciale tenait à leur témoigner le prix qu'elle attachait à leur amitié.

Les rapports entre les deux pays se développeront désormais davantage. Les chiffres que nous publions plus loin prouvent que l'Italie pauvre de jadis n'existe plus. Elle est à présent une contrée active, laborieuse et déjà riche. Ses besoins vont désormais s'accroître, ouvrant un large champ aux produits qui font la réputation de notre pays.

Il fallait exposer ces considérations générales, pour expliquer les modifications qui se sont produites successivement dans les relations franco-italiennes. Nous allons maintenant retracer les phases que celles-ci ont traversées depuis l'année 1870.

Population.

Le premier renseignement utile concerne le nombre des consommateurs et des producteurs, autrement dit la population considérée à ce double point de vue.

Le dernier recensement officiel de l'Italie remonte au 10 février 1901. A cette époque, le chiffre de la population était évalué à 32.475.253 personnes. C'est une densité de 117 personnes par kilomètre carré. Elle n'est en France que de 73,2 (recensement de mars 1906). Il n'y a guère en Europe que la Belgique et la Hollande qui présentent des chiffres plus élevés, États d'un territoire très restreint et bien inférieur à celui de l'Italie, qui compte 286.682 kilomètres carrés. L'Italie est donc un pays très peuplé et, comme ses facultés de production ne correspondent pas encore au chiffre de la population, il est concevable que l'émigration y soit considérable, et aussi que la mortalité atteigne un chiffre assez fort : 696.875 décès en 1906, contre 780.196 en France. Mais l'élévation de la natalité donne à l'Italie une compensation. On a enregistré, en 1906, en Italie, 1.070.978 naissances contre 806.847 dans notre pays, qui comptait 39.252.245 habitants au dernier recensement officiel de 1906. Le nombre des mariages a été de 260.780 en 1906 contre 306.487 en France.

Émigration.

L'émigration a pris un développement considérable en Italie; mais, au lieu d'être une cause d'appauvrissement, elle est devenue une source de revenus, beaucoup d'émigrés revenant tôt ou tard dans leur pays d'origine et y rapportant la totalité de leurs économies. D'autre part, il y a une émigration annuelle de travailleurs, qui partent pour exécuter les gros travaux, notamment ceux de l'agriculture et du bâtiment, et reviennent au bout de quelques mois dans leur pays natal avec les économies que leur frugalité naturelle leur a permis de réaliser. Ce mouvement est devenu si considérable et si fructueux que les compagnies de navigation étrangères attirent les émigrants par des réductions sur les prix de transport. Ces prix étaient tombés si bas qu'un accord est intervenu entre les divers transporteurs, fixant les prix minima et réglant d'avance la part de chaque pavillon.

PAYS DE DESTINATION	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906
	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.
Égypte	1.373	1.757	1.916	1.787	4.496	4.509	2.516
Tunisie	2.245	5.447	6.123	5.405	9.645	7.051	2.740
Algérie	1.586	1.899	2.620	2.260			5.223
Total Afrique septentrionale	5.204	9.103	10.659	9.452	14.141	11.560	10.479
États-Unis	89.400	121.139	193.772	197.855	168.789	316.797	358.569
Canada		3.497	2.951	2.528	4.748	5.930	10.032
Mexique, Colombie, Venezuela, et Amérique Centrale et Antilles	2.523	1.418	1.211	1.331	1.828	2.044	2.346
Brésil	27.438	82.159	40.434	27.707	19.724	30.079	27.808
Chili, Pérou et Bolivie	409	739	679	539	1.383	1.034	1.055
République Argentine, Uruguay et Paraguay	42.720	64.090	37.979	5.160	53.102	88.840	109.538
Autres pays	3.137	5.134	5.560	5.293	—	—	—
Total Amérique	165.627	278.176	282,586	280,413	249.574	444.724	509.348
Autres parties de l'Afrique	213	396	767	1.239	2.457	1.512	1.090
Asie	156	382	319	540	376	788	1.362
Australasie, etc.	535	890	1.112	389	701	765	815
Total général	171.735	288.947	295.443	292.033	267.249	479.349	523.094
Émigration en Europe	181.047	244.298	236.066	215.943	203.942	266.982	264.883

Le tableau ci-dessus permet de suivre les fluctuations de l'émigration italienne, établie d'après les passeports délivrés. Il n'est

pas complètement juste, car les émigrants venus en France sans y trouver de travail poussent leur voyage plus loin, jusqu'en Amérique. D'autre part tous les émigrants ne se font pas délivrer des passeports.

L'Italie du Nord, principalement la Vénétie, l'Émilie, certaines régions de la Lombardie, du Piémont, des Marches et de la Toscane, l'Ombrie, fournit, le plus grand nombre d'émigrants vers les pays de l'Europe et des côtes de la Méditerranée.

L'Italie méridionale et la Sicile donnent au contraire le plus fort contingent à l'émigration vers l'Amérique.

Les hommes, pendant les trois dernières années, représentent, en moyenne, 83 % de l'émigration totale. Les enfants au-dessous de quinze ans, 11 %, tandis que, d'après le recensement de 1901, les enfants constituent 32 % de la population du Royaume.

Dans le tableau ci-après, qui s'arrête en 1905, les émigrants, non compris les enfants ayant moins de quinze ans, sont classés suivant leur profession :

PROFESSION ET CONDITION	CHIFFRES EFFECTIFS			POURCENTAGE		
	1905	1904	1903	1903	1904	1905
Agriculteurs, pasteurs, bûcherons, etc..	232.108	136.998	197.070	35.71	32.56	42.71
Maçons, manœuvres, tailleurs de pierres, etc.	74.960	49.799	49.935	11.53	11.83	10.82
Journaliers, terrassiers	195.361	132.320	137.090	30.06	31.44	29.71
Ouvriers employés à d'autres industries	71.875	53.188	39.255	11.06	12.64	8.51
Hôteliers, aubergistes, cafetiers, épiciers, charcutiers, boulangers, verduriers, etc	4.814	3.321	3.050	0.74	0.79	0.66
Employés dans d'autres commerces et aux transports de pierre	Patrons, commis... 2.663	1.909	3.205	0.41	0.45	0.70
	Garçons, hommes.. 5.519	3.739		0.85	0.89	
Colporteurs	4.232	2.960	2.469	0.65	0.70	0.54
Médecins, pharmaciens, sages-femmes, avocats, ingénieurs, instituteurs	2.021	1.339	3.325	0.31	0.32	0.72
Peintres, sculpteurs, dessinateurs, graveurs, photographes	1.156	995	944	0.18	0.24	0.20
Artistes de théâtre, musiciens	2.316	1.607	1.217	0.36	0.38	0.26
Domestiques	13.283	8.364	6.183	2.04	1.99	1.34
S'occupant des soins domestiques	23.507	13.925	»	3.62	3.31	»
Profession ou condition autre que les précitées	23.507	8.145	12.738	1.86	1.94	2.76
Professions ou conditions inconnues	12.126	2.183	4.92	0.62	0.52	1.07

On voit que le flot des émigrés n'a cessé de monter depuis 1900, avec un léger arrêt en 1904. Le Brésil, où le mouvement avait été

très important, l'a vu se ralentir, puis reprendre un peu en 1905-1906.

Les ports italiens d'embarquement des émigrants sont Naples, Gênes, Palerme et Messine. La statistique considère comme émigrants maritimes tous les passagers de troisième classe. Elle ne tient pas compte de la nationalité : cependant, pour les trois années prises en considération dans le tableau suivant, les étrangers figurent au total avec 9.773 passagers de troisième classe en 1903, 11.376 en 1904 et 17.203 en 1905.

PASSAGERS ITALIENS ET ÉTRANGERS.

	1e ET 2e CLASSE	DE TROISIÈME CLASSE (ÉMIGRANTS)					TOTAL GÉNÉRAL
		de Gênes	de Naples	de Palerme	de Messine	TOTAL	
1903.....	14.662	62.308	181.681	16.516	—	260.505	275.167
1904.....	17.329	78.142	121.962	10.987	—	211.091	228.420
1905.....	20.554	105.801	216.117	23.425	4.513	349.856	372.410

Le tableau suivant indique le nombre d'Italiens s'étant embarqués à l'étranger pour se rendre au delà de l'Océan :

	Marseille	Bordeaux	La Pallice (Rochelle)	St-Nazaire	Cherbourg	Havre	Boulogne-sur-Mer	Anvers	Rotterdam	Brême	Hambourg	Ports Anglais	TOTAL
1903.....	644	278	104	—	1.129	20.208	1.745	2.720	575	1.538	1.059	7.045	37.045
1904.....	510	?	154	11	1.107	15.228	494	2.619	84	398	375	6.300	27.280
1905.....	?	?	434	18	2.971	23.561	392	4.565	46	352	105	6.055	38.499

Il n'est point très aisé d'établir l'importance des rentrées de capitaux dues à cette émigration, car il est impossible de déterminer la valeur des économies que rapportent avec eux les émigrés. On peut supposer qu'elles entrent pour une certaine proportion, dans l'importation spéciale de numéraire et d'espèces relevée officiellement par l'administration des douanes. Celle-ci s'est élevée à 168.143.000 lire en 1907, 141.708.000 en 1906, et 169.570.000 en 1905, contre 10.296.000 seulement en 1896. Les sorties correspondantes relevées ne dépassent pas 5.811.000 lire en 1907, 8.275.000 en 1906, 8.251.000 en 1905 et 19.917.000 en 1896.

On voit que la balance créditrice provenant de ce chef augmente chaque année. Bien entendu, l'industrie touristique, qui a été de tout temps une industrie italienne, tient aussi une grande place ; mais elle est encore plus incontrôlable. Les étrangers domiciliés temporairement en Italie y dépensent des sommes considérables, qu'il n'a pas été possible jusqu'à présent de déterminer exactement.

Situation financière.

Le premier indice de la prospérité dans un pays est l'ordre qui règne dans les finances publiques. Le tableau ci-après (1) de la situation de cinq derniers exercices est très éloquent à cet égard, car tous accusent un excédent appréciable des recettes sur les dépenses.

REVENUS.

(Exercices finissant au 30 juin de chaque année.)

BRANCHES DE REVENUS	1902	1903	1904	1905	1906
Revenus ordinaires :	Lire	Lire	Lire	Lire	Lire
Impôt foncier	193,568,308	188,145,967	195,170,222	191,676,243	185,696,687
Impôt sur le revenu	294,566,231	196,593,152	299,155,828	300,485,138	303,133,849
Droits de succession	36,306,916	34,730,124	35,888,123	39,488,294	40,445,664
Enregistrement	56,503,960	58,680,500	62,210,177	64,673,578	73,959,018
Timbres	69,734,384	68,775,733	69,865,582	68,029,052	71,615,341
Droits sur les recettes de chemin de fer	22,690,367	23,684,406	24,773,013	25,224,416	30,624,581
Droits sur les Manufactures	97,623,573	98,578,678	119,320,367	132,246,731	135,256,349
Douanes	253,163,796	272,699,566	233,867,401	234,630,397	290,164,217
Taxes municipales ; Octroi	53,288,833	50,571,014	52,069,320	50,748,988	50,705,452
Tabac	208,473,329	209,944,615	215,115,994	225,205,257	231,343,731
Sel	76,554,750	75,031,059	77,694,150	77,749,386	80,205,731
Postes	68,679,136	73,787,644	76,832,883	79,081,034	82,668,965
Télégraphes	15,895,702	15,984,003	16,436,469	17,032,153	18,462,072
Chemins de fer	88,949,795	93,222,063	95,756,706	97,160,369	91,847,210
Loteries	66,434,883	72,162,636	74,428,328	74,393,571	77,769,272
Total	1,790,977,536	1,826,240,724	1,849,470,664	1,891,053,528	1,967,774,718
Revenus extraordinaires	92,495,635	116,865,363	48,360,538	49,419,991	454,731,005
TOTAUX *Lire*	1,883,473,171	1,943,106,087	1,897,831,202	1,940,473,519	2,422,505,723

(1) Les nombreuses statistiques relatives à la période 1882-1903, que nous reproduisons dans cette première partie de notre rapport, sont toutes empruntées au *Statistical abstract for Foreign Countries* publié par l'administration du *Board of Trade* britannique. Ces statistiques ont été compilées, d'après les documents officiels italiens, et leur présentation sous cette forme abrégée nous a paru préférable.

DÉPENSES.

(Exercices finissant au 30 juin de chaque année.)

BRANCHES DE DÉPENSES	1902	1903	1904	1905	1906
	Lire	Lire	Lire	Lire	Lire
Ministère des Finances	220,270,634	216,774,997	268,568,662	246,213,799	269,376,257
— du Trésor	853,622,954	822,799,871	774,684,872	769,840,097	1,152,530,671
— de la Justice	41,921,156	42,221,129	42,655,863	43,202,454	43,640,019
— des Affaires étrangères	16,724,970	17,254,062	16,901,998	17,236,247	17,881,685
— de l'Instruction publique	49,626,557	54,679,360	52,182,043	55,143,037	67,395,631
— de l'Intérieur	73,780,523	78,253,858	77,887,620	78,126,800	87,445,492
— des Travaux publics	98,603,270	108,326,769	102,710,480	106,338,669	94,937,230
— des Postes et Télégraphes.....	70,749,999	72,458,593	78,495,598	100,874,050	94,638,096
— de la Guerre	290,235,380	295,550,571	284,946,975	293,880,332	295,943,361
— de la Marine.....	128,036,830	124,275,477	136,454,362	128,440,447	141,827,036
— de l'Agriculture et du Commerce	13,363,859	14,391,644	15,416,723	16,199,300	16,599,863
TOTAUX..... *Lire*	1,856,936,132	1,846,986,331	1,850,905,196	1,855,495,232	2,282,215,341

On vient de voir, dans ce bref résumé des budgets italiens, que, pendant ces dernières années, la situation s'est beaucoup améliorée. On peut constater la vitalité économique de l'Italie, et la sagesse avec laquelle son gouvernement, ses pouvoirs publics et son administration gèrent les deniers de l'État. Cette excellente situation se répercute sur le crédit privé.

Dette publique.

La dette publique depuis 1885 s'est augmentée, en capital, de 2.306.670.000 lire et en intérêts de 49.273.000 lire. Si on tient compte de ce qu'en 1893-94 elle atteignait, comme intérêts, 604.585 lire, et en 1905-06, 567.913 lire, on se rend compte de l'amélioration de la situation financière, qui, seule, a permis de réduire relativement sa charge annuelle depuis cet exercice 1893-94.

DETTE PUBLIQUE. — CAPITAL.

Exercices finissant au 30 juin	Consolidés	Remboursables	Bons du Trésor (ordinaires)	Notes émises par la Banque d'État et avances des Banques d'émission	Totaux	Déduction des titres en possession de l'État	Capital de la dette
	Milliers de lire	Milliers de lire	Milliers de lire	Milliers de lire	Milliers de lire	Milliers de lire	Milliers de lire
1885-6...	9.083.608	2.085.176	205.263	363.000	11.737.047	363.076	11.373.971
1886-7...	9.091.463	2.149.474	207.319	334.073	11.782.329	279.534	11.502.795
1887-8...	9.102.955	2.409.206	261.030	334.073	12.107.264	279.469	11.827.795
1888-9...	9.103.473	2.610.220	274.644	334.073	12.322.410	279.970	12.042.440
1889-90..	9.108.290	2.692.464	276.773	334.073	12.411.300	343.733	12.067.567
1090-91..	9.109.249	2.870.469	289.272	334.073	12.603.063	356.478	12.246.585
1891-92..	9.110.149	2.672.734	330.860	359.073	12.472.816	349.747	12.123.069
1892-93..	9.110.762	2.751.730	413.276	369.572	12.645.340	356.056	12.289.284
1893-94..	9.109.101	3.198.756	236.742	506.000	13.050.599	417.095	12.633.504
1894-95..	9.370.814	2.886.186	269.375	400.000	12.926.375	321.423	12.604.952
1895-96..	9.587.111	2.782.451	288.298	430.000	13.087.860	355.468	12.732.392
1896-97..	9.642.450	2.651.733	263.559	445.000	13.002.742	248.132	12.754.610
1897-98..	9.687.735	2.583.208	280.305	481.039	13.032.287	228.364	12.803.923
1898-99..	9.703.64	2.552.554	297.106	441.134	12.994.439	204.348	12.790.091
1899-00..	9.730.97	2.914.319	294.586	439.229	13.379.104	189.491	13.189.613
1900-01..	9.758.78	2.884.712	295.484	437.224	13.376.203	177.315	13.198.888
1901-02..	9.771.87	2.843.520	216.568	435.420	13.267.382	166.039	13.101.343
1902-03..	9.910.28	2.711.130	205.546	433.516	13.260.476	159.362	13.101.114
1903-04..	9.731.21	2.723.562	193.840	431.851	13.080.466	153.047	12.927.419
1904-05..	9.726.69	2.748.625	173.957	429.743	13.079.018	147.838	12.931.180
1905-06..	9.982.00	3.289.660	138.220	428.126	13.838.012	156.371	13.681.641

DETTE PUBLIQUE. — INTÉRÊTS DUS.

Exercices finissant au 30 juin	Consolidés	Remboursables	Bons du Trésor (ordinaires)	Notes émises par la Banque d'État et avances des Banques d'émission	Totaux	Déduction des titres en possession de l'État	Intérêts de la dette
	Milliers de lire	Milliers de lire	Milliers de lire	Milliers de lire	Milliers de lire	Milliers de lire	Milliers de lire
1885-6...	454.696	71.041	9.709	941	536.387	17.747	518.640
1886-7...	455.033	69.783	8.200	365	533.381	16.194	517.187
1887-8...	455.102	81.249	8.053	352	544.758	13.595	531.163
1888-9...	455.151	93.814	11.063	936	560.964	13.384	547.580
1889-90..	455.408	106.581	12.410	160	574.559	17.216	557.343
1890-91..	455.297	111.267	12.270	527	579.361	18.467	560.894
1891-92..	456.036	117.214	13.208	1.046	587.504	16.688	570.816
1892-93..	455.518	121.625	14.314	545	592.002	15.676	576.326
1893-94..	455.534	153.728	11.370	1.151	621.783	17.198	604.585
1894-95..	469.202	119.829	10.339	1.207	600.577	3.314	597.263
1895-96..	470.578	114.655	11.070	911	597.214	2.246	594.968
1896-97..	473.568	108.896	9.769	165	592.398	2.183	590.215
1897-98..	476.023	105.133	8.658	420	590.234	2.091	588.143
1898-99..	476.935	103.388	9.279	590	590.192	2.062	588.130
1899-00..	477.703	102.133	9.908	648	590.392	1.970	588.422
1900-01..	478.950	99.750	10.592	432	589.724	1.970	587.754
1901-02..	479.867	97.682	10.982	415	588.946	1.970	586.976
1902-03..	486.126	91.846	6.419	168	584.559	1.968	582.591
1903-04..	484.245	87.305	6.126	»	577.676	1.969	575.707
1904-05..	480.978	86.571	5.813	»	573.362	1.971	571.391
1905-06..	479.379	85.808	4.698	»	569.885	1.972	567.913

INSTITUTIONS DE CRÉDIT

Années	Nre des Sociétés	Capital	Réserve	Montant du capital + la réserve	Nre Soc. actives	Dividendes	Somme passée à la réserve	Montant des dividendes + bénéfices passés à la réserve	Nre Soc. passives	Pertes	Bénéfice net	Proportion du bénéfice net avec le montant du capital + la réserve
												p. 100
1882....	57	147.979.260	21.318.900	169.298.160	54	11.681.912	457.134	12.139.046	2	22.547	12.116.499	7 15
1883....	66	154.270.881	23.839.927	178.110.808	65	12.636.181	628.784	13.264.965	0	0	13.264.965	7 44
1884....	71	162.052.210	28.514.096	190.566.306	71	18.392.505	1.470.521	19.863.026	0	0	19.863.026	10 42
1885....	86	203.740.876	33.507.831	237.248.707	85	20.214.301	2.098.657	22.312.958	0	0	22.312.958	9 65
1886....	107	228.321.621	42.603.381	270.925.002	105	24.105.064	2.109.808	26.214.872	1	53.173	26.161.699	9 65
1887....	115	264.721.685	49.032.757	313.754.442	109	26.962.750	1.495.368	28.458.118	3	264.341	28.193.777	8 98
1888....	123	259.203 865	51.194.046	310.397.911	115	21.809.225	1.171.100	23.280.325	5	384.351	22.895.974	7 37
1889....	119	286.795.352	51.479.090	338.274.442	111	10.728.406	815.036	11.543.442	8	28.277.792	— 16.734.350	— 4.94
1890....	107	280.162.079	37.899.275	318.061.354	84	5.632.236	536.119	6.168.355	15	18.808.249	— 12.639.894	— 3 97
1891....	93	276.765.659	16.618.682	293.384.341	73	4.735.310	493.919	5.229.229	13	30.217.561	— 24.988.332	— 8 51
1892....	87	277.320.954	13.285.039	290.605.993	75	7.981.336	756.724	8.738.060	4	2.111.876	6.626.184	2 28
1893....	71	205.622.475	7.920.437	213.542.912	54	2.901.370	363.622	3.264.992	9	5.170.844	— 1.905.852	— 0 89
1894....	73	124.481.951	7.331.067	131.813.018	63	4.604.664	459.683	5.064.347	6	355.310	4.709.037	3 57
1895....	74	139.306.035	7.373.956	146.679.991	67	5.915.535	641.601	6.557.136	4	2.655.169	3.901.967	2 66
1896....	73	133.472.440	7.692.972	141.165.412	70	7.090.683	772.081	7.862.764	0	0	7.862.764	5 57
1897....	70	135.892.091	8.376.997	144.269.088	66	7.041.315	819.933	7.861.248	1	36.740	7.824.508	5 42
1898....	69	133.355.400	9.808.620	143.164.020	67	8.533.548	896.827	9.430.375	2	24.268	9.406.107	6 57
1899....	66	172.412.443	15.333.417	187.745.860	64	11.325.785	1.006.146	12.331.931	1	2.024	12.229.907	6 51
1900....	64	207.874.283	22.349.579	230.223.862	62	12.628.343	1.272.080	13.900.423	1	676	13.899.747	6 03
1901....	64	214.323.383	23.267.965	237.191.348	61	13.106.050	1.190.903	14.296.953	1	173.944	14.123.009	5 95
1902....	59	208.672.418	22.374.750	231.047.168	53	13.162.516	1.207.657	14.370.173	3	2.401.445	11.968.728	5 18
1903....	56	234.636.218	31.809.697	266.445.915	54	13.769.308	1.281.162	15.050.470	1	27.960	15.022.510	5 63

Le tableau ci-contre est extrait d'une publication rédigée par M. César Jarach, sur le développement et les profits des sociétés italiennes par actions. Il s'arrête malheureusement à 1903

Dans ce tableau ne sont pas comprises les caisses rurales et les banques coopératives, les banques populaires, les banques d'émission. Nous avons ici les résultats obtenus par les banques ordinaires de crédit, mais comprenant, bien entendu, les banques de dépôts et d'escompte, les banques agricoles, les banques industrielles.

On remarquera, dans ce tableau, l'augmentation continue du nombre des sociétés de 1882 à 1889 : 123 sociétés avec 338 millions de lire de capital au lieu de 57 et 169 millions en 1882. Puis survient une réaction causée par la crise de 1889, qui se prolonge jusqu'en 1895-96. Les années suivantes, le capital varie de 141 à 146 millions. En 1899, nouvel essor : le nombre des établissements financiers se restreint, mais leur capital s'enfle à 266 millions en 1903, restant encore sensiblement au-dessous de celui de 1889.

Frappe monétaire

ANNÉES	OR	ARGENT	CUIVRE	TOTAL
	Lire	Lire	Lire	Lire
1881-85	164.067.880	32.697.546	100.000	196.865.426
1886-90	4.978.510	42.020.069	250.000	47.248.579 (1)
1891	674. 20	—	76.761	729.981 (1)
1892	653.220	150.756	59.701	884.577
1893	824.280	—	3.654.700	4.478.980
1894	—	—	21.571.178 (2)	21.571.178
1895	—	—	2.389.880 (2)	2.389.880
1896	—	—	42.930	42.930 (1)
1897	766.660	—	—	766.660
1898	—	2.739.218	83.220	2.822.438
1899	—	2.517.874	12.874	2.530.748
1900	—	817.445	134.450	951.895
1901	—	2.735.215	83.163	2.818.378
1902	5.920	5.182.181	1.943.633 (2)	7.131.734
1903	132.600	107.244	1.626.530 (2)	1.866.374
1904	—	314.142	149.912	464.054
1905	275.500	3.986.143	110.505	4.372.148
1906	—	6.664.205	62.900	6.727.105

(1) Il a été frappé pour les colonies italiennes dans ces années : en 1890, 2.941.743 lire ; en 1891, 3.938.252 lire ; en 1896, 4.000.000 lire.

(2) Y compris 17.780.200 lire de monnaie de nickel en 1894 ; 2.219.800 lire en 1895 ; 1.943.370 lire en 1902, et 1.473.630 lire en 1903.

Entrée Principale de l'Exposition

Commerce général de l'Italie.

Nous ne nous proposons pas, ici, d'examiner en détail les raisons qui ont influé sur les mouvements du commerce extérieur de l'Italie, puisque nous l'avons fait, quoique fort sommairement, plus haut; mais nous pouvons clairement démontrer les effets causés par l'abandon de la politique du libre échange mise en pratique par le comte de Cavour avant 1870. La cause officielle de cet abandon fut, comme chez nous, la dépréciation sensible des céréales, résultant de la concurrence américaine. Nous avons dit cause officielle; car, au point de départ du mouvement ultra-protectionniste en Italie, on trouve la grande influence de la ligue agraire, formée non par un agriculteur, mais par un industriel, qui n'avait guère en vue que la protection de la grande industrie. Il s'appuya sur la politique du temps, qui, on se le rappelle, fut celle des fortes dépenses militaires et publiques.

Le tarif fut donc réformé en 1886 et, dès sa mise en pratique, il entraîna la dénonciation immédiate du traité de commerce franco-italien, dénonciation dont nous examinerons plus loin et plus complètement les désastreuses conséquences pour le commerce des deux pays. Immédiatement, suivant un travail de M. Edoardo Giretti, la moyenne des échanges annuels de l'Italie, qui était alors de 2.429 millions de lire pour la période 1884-86, tomba à 2.056 millions de lire pour celle de 1887-91, accusant ainsi un déchet de 373 millions de lire, frappant à la fois entrées et sorties, car les premières perdirent 10,11 %, tombant de 1.412 à 1.253 millions de lire, et les secondes 12,51 % de 1.006 à 903 millions de lire. Ces dernières se trouvaient par suite encore plus éprouvées que les premières.

En 1892-98 on s'aperçut enfin qu'on faisait fausse route. D'une part les dépenses s'arrêtèrent et devinrent plus régulières, l'exercice 1893-94 étant le seul qui ait accusé un déficit jusqu'à présent, quand auparavant ce déficit était la règle. Avec une meilleure administration et une économie plus stricte dans les dépenses publiques, de nouveaux traités de commerce signés avec les États de l'Europe centrale, sous l'influence conciliatrice du Chancelier Caprivi, vinrent

un peu adoucir la rigueur du néfaste tarif de 1886. Les budgets publics commencèrent à accuser des boni, et les relevés du commerce extérieur à remonter faiblement, quoique restant inférieurs à ceux de la période antérieure à 1886. Ce ne fut en effet qu'après la reprise des bons rapports économiques avec notre pays, en 1899, que les échanges ne tardèrent pas à reprendre le niveau antérieur, puis à le dépasser d'année en année.

Les tableaux suivants, dressés toujours d'après les documents officiels italiens, montrent d'ailleurs clairement les variations presque correspondantes des bilans du budget et du commerce extérieur, pendant les périodes que nous venons de passer sommairement en revue, variations dont nous croyons avoir fait assez nettement ressortir les causes principales.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DU BUDGET DE L'ÉTAT ITALIEN

Années financières.	Déficit.	Excédent actif.	Années financières.	Déficit.	Excédent actif.
	En millions de lire.			En millions de lire	
1887-88.....	57,1	—	1897-98.....	1,1	—
1888-89.....	230,4	—	1898-99.....	—	15,0
1889-90.....	—	23,5	1899-00.....	—	5,2
1890-91.....	—	45,7	1900-01.....	—	41,2
1891-92.....	48,1	—	1901-02.....	—	32,5
1892-93.....	—	9,3	1902-03.....	—	69,7
1893-94.....	58,8	—	1903-04.....	—	33,8
1894-95.....	—	0,4	1904-05.....	—	47,7
1895-96.....	1,6	—	1905-06.....	—	63,5
1896-97.....	—	0,1	1906-07.....	—	101,8

COMMERCE SPÉCIAL DE L'ITALIE (à l'exception des métaux précieux).

MOYENNES ANNUELLES.

	Exportations.	Importations.	Total.
	En millions de lire.		
1884-86, avant la Réforme douanière de 1887.....	1,412	1,016	2,429
1888-91, droits nouveaux, guerre de tarifs avec la France.....	1,253	903	2,156
1892-98. *ut supra*, nouveaux traités avec les États de l'Europe centrale.....	1,203	1,049	2,252
1899-1901, *ut supra*, nouvelle entente avec la France.....	1,642	1,381	3,023
1902, *ut supra*.....	1,776	1,472	3,248
1903 —	1,862	1,517	3,379
1904 —	1,914	1,597	3,511
1905 —	2,055	1,731	3,795
1906 —	2,567	1,929	4,496

Il est évident que bien d'autres causes ont contribué à déterminer le brillant essor du commerce intérieur et extérieur de l'Italie, telles le développement des chemins de fer et les recettes croissantes résultant de l'émigration ; mais celles que nous venons d'énumérer sont les capitales.

Nous avons donné ci-dessus les résultats globaux du commerce extérieur de l'Italie : le tableau suivant permet de suivre plus complètement les mouvements qui se sont produits dans le sens de l'importation.

Il est d'abord visible que les exportations d'articles alimentaires n'ont cessé de s'accroître, sauf un petit moment de recul en 1904. Puis le pays est devenu peu à peu plus dépendant des pays extérieurs pour son alimentation, ce qui est la preuve des progrès de sa consommation intérieure, puisque, au lieu d'envoyer au dehors 30,5 du montant de ses importations, il ne leur vend plus que 23 %. Par contre, ses exportations de ce chef sont passées de 320 millions de lire à 459 millions, malgré l'augmentation de la population.

Les effets des tarifs douaniers paraissent s'être fait sentir sur les sorties des matières premières brutes, qui de 17,3 % en 1896, sont tombées à 14,5, mais leur valeur est montée de 181 millions de lire en 1896 à 280 en 1906. L'industrie met maintenant en œuvre ce qu'on exportait jadis à l'état brut.

C'est ce que tend à prouver l'augmentation du pourcentage de l'exportation des matières premières mi-préparées ou préparées pour l'industrie, par rapport aux autres produits, qui est montée de 31,6 % à 38.2 % et de 332 1/2 millions à 735 millions de lire. C'est, sans aucun doute, le développement graduel de la production industrielle naturelle ou artificielle de l'Italie, de son outillage, qui a été la cause de cette énorme augmentation.

Les obstacles mis par les Gabelles à l'entrée des produits manufacturés pouvant concurrencer les articles similaires italiens ont peu augmenté l'élévation du total proportionnel de l'exportation qui ne figure que pour 23,5 % dans le total général des ventes au dehors, contre 20,6 en 1896, soit 453,7 millions de lire contre 216,7 en 1896.

Mais, s'il est intéressant de suivre, plus loin, les mouvements généraux de l'exportation italienne, celui de l'importation est encore d'un intérêt beaucoup plus direct pour nous, et nous devons de prime abord constater qu'il a progressé en dix années de 110 %, étant passé de 1.180 millions à 2.566 ; l'exportation, elle, a progressé de 82 % ; cependant elle n'accuse qu'un gain total de 870 millions, tandis que les importations ont avancé de 1.386 millions de francs.

L'importation a donc grandi plus que l'exportation. De ce côté, l'Italie reste débitrice de l'étranger, malgré l'élévation de son tarif protecteur; comme elle ne paraît pas en souffrir, c'est qu'évidemment les profits non constatables, tels que les dépenses des étrangers en Italie, envois de l'émigration, bénéfices sur les exportations, sur les frêts, suffisent amplement à compenser la balance.

En nous livrant au même examen que pour les exportations, nous constatons que les achats d'articles d'alimentation ont baissé pendant la décade à 16,2 % par rapport au chiffre total des entrées, mais que, malgré cela, l'Italie achète pour 416 3 4 millions de lire d'articles d'alimentation au lieu de 259 3/4 en 1896.

Pour les matières premières brutes, si la proportion est demeurée à peu près la même, 38,7 % en 1896, au lieu de 38,1 en 1906, la quantité a progressé de 457 millions de lire à 975 1/2 en 1906, preuve frappante de l'augmentation de vitalité de l'industrie italienne.

Nous faisons la même constatation à l'égard des matières premières industrielles mi-préparées ou finies, qui sont passées de 18,2 % à 20,1 et de 214 1/2 millions de lire à 516.

Quant aux articles manufacturés, malgré les tarifs douaniers, les besoins de l'Italie ont tellement augmenté avec le développement de l'industrie indigène que leur entrée forme aujourd'hui 25,6 % des entrées générales, contre 21,1 seulement en 1896 et que leur valeur globale s'élève à 657 3/4 millions de lire contre 248 3/4 dix années auparavant.

Ces chiffres sont frappants et démontrent avec quelle puissance s'est développée la capacité d'absorption de l'Italie ; ils ne peuvent que donner à nos industriels et commerçants le vif désir de prendre une part plus grande que par le passé à ce trafic. Leur empressement à figurer à l'Exposition de Milan, empressement qu'ils ont renouvelé à Turin, est un sûr garant de leur bonne volonté à cet égard.

Principaux articles importés en Italie ou exportés d'Italie.

Nous avons examiné sommairement les chiffres généraux du commerce extérieur de l'Italie pendant la décade de 1896-1906, mais

en nous bornant à l'examen de ses grandes divisions générales. Sans vouloir entrer ici dans un détail, qui, à lui seul, formerait la substance d'un gros volume, nous tenons cependant à préciser, d'après les chiffres du Commerce spécial, sans commentaires toutefois, les quantités et valeurs des articles principaux, importés et exportés, toujours pendant la même période, et nous en donnons ci-dessous l'énumération suffisamment éloquente par elle-même, mais sur laquelle nous nous réservons de revenir plus spécialement, quand nous aurons à entrer dans les détails de la production italienne, qui ont plus particulièrement trait aux transactions avec la France.

Commerce extérieur.

Nous donnons, dans les tableaux qui vont suivre, et le détail des échanges de l'Italie avec l'extérieur pendant la période décadaire 1896-1906 d'après les documents italiens en ce qui concerne les principaux produits, et leur décomposition en cinq grandes branches principales : articles d'alimentation, matières brutes pour l'industrie, matières premières demi-préparées ou préparées pour l'industrie, et articles manufacturés.

QUANTITÉ ET VALEUR DES PRINCIPAUX ARTICLES IMPORTÉS EN ITALIE DE 1896 A 1906 ET ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION (numéraire argent compris).

PRINCIPAUX ARTICLES		1896	1897	1898	1899	1900
Chevaux, mulets, ânes	*Nomb.*	33,174	34,479	27,896	39,174	39,008
	Lire.	28,483,000	29,931,000	21,678,000	30,510,000	30,151,000
Fromage	*Kilog.*	6,978,000	5,286,000	3,969,000	3,968,000	4,242,000
	Lire.	10,466,000	7,665,000	5,160,000	5,357,000	5,939,000
Charbon et coke	*Tonn.*	4,081,000	4,260,000	4,431,000	4,860,000	4,947,000
	Lire.	85,706,000	97,972,000	137,377,000	150,646,000	207,782,000
Café brut et grillé	*Kilog.*	12,609,000	12,987,000	13,392,000	14,192,000	14,092,000
	Lire.	27,741,000	19,481,000	14,062,000	12,774,000	16,207,000
Coton brut	*Kilog.*	112,750,000	120,249,000	132,859,000	130,851,000	122,689,000
	Lire.	112,750,000	110,629,000	111,601,000	107,952,000	150,908,000
— Filés	*Kilog.*	965,000	914,000	720,600	812,000	822,000
	Lire.	3,228,000	2,963,000	2,287,000	4,717,000	5,126,000
— Tissus purs ou mélangés, non blanchis	*Kilog.*	345,000	252,000	153,000	143,000	151,000
	Lire.	1,143,000	791,000	475,000	444,000	546,000
— Tissus blanchis	*Kilog.*	430,000	401,000	335,000	320,000	285,000
	Lire.	1,446,000	1,214,000	1,040,000	1,030,000	1,072,000
— — colorés et teints	*Kilog.*	427,000	423,000	388,000	378,000	358,000
	Lire.	1,694,000	1,513,000	1,401,000	1,395,000	1,563,000
— — imprimés	*Kilog.*	715,000	556,000	448,000	403,000	480,000
	Lire.	4,040,000	2,560,000	1,692,000	1,904,000	2,568,000
— — mélangés de laine, teints ou non	*Kilog.*	323,000	352,000	313,000	301,000	273,000
	Lire.	2,536,000	2,657,000	2,412,000	2,562,000	2,405,000
Poissons	*Kilog.*	47,181,000	54,498,000	50,715,000	44,625,000	45,084,000
	Lire.	29,263,000	31,458,000	30,469,000	30,365,000	50,522,000
Grains, blés (importations temporaires comprises)	*Tonn.*	698,022	456,199	914,481	517,326	732,053
	Lire.	110,287,000	86,678,000	210,331,000	99,165,000	152,535,000
Cuirs bruts ou secs	*Kilog.*	21,111,000	23,625,000	20,540,000	21,532,000	22,230,000
	Lire.	37,389,000	42,290,000	36,219,000	41,096,000	43,209,000
Fonte en saumon	*Quint.*	1,195,000	1,560,000	1,691,000	1,916,000	1,607,000
	Lire.	9,559,000	12,482,000	14,370,000	21,077,000	19,282,000
Fers et fontes ouvrés (ressorts d'acier compris)	*Quint.*	186,451	236,269	258,597	300,670	312,991
	Lire.	9,665,000	12,344,000	14,023,000	17,784,000	20,663,000
Fils de lins et chanvre	*Kilog.*	3,788,000	4,390,000	4,357,000	4,154,000	3,524,000
	Lire.	11,177,000	11,661,000	11,163,000	10,717,000	10,241,000
Machinerie et Locomotives et parties (bouilleurs compris)	*Quint.*	307,448	278,767	290,420	413,362	570,385
	Lire.	38,238,000	35,431,000	39,119,000	56,229,000	79,988,000
Huile d'olive	*Kilog.*	3,168,000	3,259,000	16,244,000	15,176,000	17,630,000
	Lire.	2,693,000	3,096,000	15,432,000	15,176,000	17,983,000
Huiles minérales raffinées	*Kilog.*	70,217,000	68,973,000	70,654,000	71,391,000	73,089,000
	Lire.	11,937,000	11,036,000	12,011,000	14,992,000	16,080,000
Soies en cocons	*Kilog.*	2,223,000	1,926,000	1,967,000	2,580,000	2,720,000
	Lire.	19,451,000	15,456,000	17,173,000	27,937,000	27,823,000
— filées : simples, doubles, etc., écrues	*Kilog.*	1,552,000	2,055,000	1,769,000	2,473,000	1,933,000
	Lire.	51,290,000	68,318,000	61,996,000	102,407,000	74,405,000
— filées teintes	*Kilog.*	370,232	322,000	432,000	654,000	691,000
	Lire.	14,809,000	12,881,000	18,137,000	34,014,000	31,793,000
— manufacturées pures	*Kilog.*	193,278	136,625	145,059	153,315	140,052
	Lire.	17,096,000	11,936,000	12,663,000	14,566,000	12,418,000
— manufacturées mélangées	*Kilog.*	104,124	147,922	135,108	126,629	102,017
	Lire.	4,441,000	6,015,000	5,570,000	5,782,000	4,317,000
Sucres bruts ou raffinés	*Kilog.*	76,912,000	76,595,000	73,099,000	62,690,000	54,171,000
	Lire.	21,612,000	21,533,000	20,591,000	17,688,000	14,876,000
Bois de construction bruts ou équarris	*Lire.*	31,681,000	35,091,000	35,202,000	43,586,000	54,578,000
Tabacs en feuilles	*Kilog.*	14,202,000	15,289,000	11,400,000	12,674,000	17,360,000
	Lire.	21,302,000	21,405,000	15,391,000	19,138,000	22,221,000
Laines brutes et déchets	*Kilog.*	10,815,000	10,899,000	10,208,000	13,398,000	12,693,000
	Lire.	31,941,000	31,152,000	30,631,000	51,786,000	42,822,000
Fils de laine	*Kilog.*	889,000	888,000	734,000	490,000	393,000
	Lire.	5,783,000	5,544,000	4,699,000	4,093,000	3,069,000
Lainages purs	*Quint.*	28,210	27,563	25,516	21,550	20,584
	Lire.	24,960,000	23,157,000	21,293,000	22,792,000	18,890,000
Valeur totale des principaux articles	*Lire.*	1,180,173,000	1,191,599,000	1,413,335,000	1,506,561,000	1,700,236,000

QUANTITÉ ET VALEUR DES PRINCIPAUX ARTICLES IMPORTÉS EN ITALIE DE 1896 A 1906 ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION (numéraire argent compris).

1901	1902	1903	1904	1905	1906	PRINCIPAUX ARTICLES
40,913	49,623	44,595	48,594	45,582	25,062	*Nomb.* Chevaux, mulets, ânes.
31,668,000	33,944,000	30,469,000	33,098,000	30,976,000	19,287,000	*Lire.*
4,898,000	4,018,000	4,297,000	4,340,000	4,500,000	4,717,000	*Kilog.* Fromage.
7,836,000	6,631,000	6,661,000	6,684,000	6,973,000	9,992,000	*Lire.*
4,839,000	5,406,000	5,547,000	5,905,000	6,438,000	7,673,000	*Tonn.* Charbon et coke.
150,009,000	140,558,000	141,444,000	150,567,000	164,157,000	214,856,000	*Lire.*
15,902,000	16,260,000	17,660,000	17,730,000	18,728,000	20,433,000	*Kilog.* Café brut et grillé.
17,494,000	14,635,000	15,012,000	17,731,000	20,227,000	22,068,000	*Lire.*
135,122,000	147,358,000	154,165,000	154,750,000	165,069,000	183,019,000	*Kilog.* Coton brut.
158,093,000	162,094,000	184,998,000	232,124,000	184,877,000	245,246,000	*Lire.*
818,000	832,000	897,000	937,000	826,000	841,000	*Kilog.* — Filés.
4,859,000	5,275,000	5,417,000	5,698,000	5,145,000	5,206,000	*Lire.*
165,000	124,000	167,000	132,000	144,000	252,000	*Kilog.* — Tissus purs ou
525,000	393,000	581,000	445,000	468,000	944,000	*Lire.* mél. non blanchis
238,000	262,000	241,000	219,000	272,009	354,000	*Kilog.* Coton : tissus blan-
817,000	922,000	911,000	895,000	1,040,000	1,526,000	*Lire.* chis.
306,000	330,000	321,000	324,000	328,000	539,000	*Kilog.* Coton : tissus colorés
1,229,000	1,363,000	1,422,000	1,493,000	1,410,000	2,675,000	*Lire.* et teints.
420,000	502,000	457,000	414,000	394,000	406,000	*Kilog.* Coton : tissus impri-
2,161,000	2,577,000	2,439,000	2,338,000	2,099,000	2,407,000	*Lire.* més.
222,000	239,000	184,000	155,000	160,000	178,000	*Kilog.* Coton : tissus mél. de
1,907,000	2,052,000	1,600,000	1,348,000	1,391,000	1,539,000	*Lire.* laine teints ou non.
48,942,000	54,757,000	61,545,000	62,120,000	60,750,000	58,644,000	*Kilog.* Poissons.
34,736,000	39,386,000	43,693,000	51,550,000	48,878,000	49,308,000	*Lire.*
1,046,291	1,177,727	1,173,421	806,066	1,171,572	1,373,666	*Tonn.* Grains blés (impor-
198,130,000	206,195,000	200,991,000	142,921,000	211,042,000	246,742,000	*Lire.* tat. temp. compr.).
19,987,000	19,313,000	19,001,000	24,024,000	21,718,000	25,478,000	*Kilog.* Cuirs bruts ou secs.
38,638,000	38,149,000	38,731,000	50,444,000	47,846,000	58,651,000	*Lire.*
1,600,000	1,551,000	1,268,000	1,491,000	1,361,000	1,690,000	*Quint.* Fonte en saumon.
15,997,000	13,963,000	10,774,000	12,676,000	11,567,000	16,054,000	*Lire.*
309,096	353,988	372,101	348,837	382,130	627,091	*Quint.* Fers et fontes ouvrés
18,720,000	21,008,000	21,518,000	20,563,000	24,020,000	40,043,000	*Lire.* (ress. d'acier comp)
3,342,000	4,255,000	3,990,000	3,643,000	3,917,000	4,222,009	*Kilog.* Fils de lin et chanvre.
9,948,000	12,333,000	11,583,000	10,729,000	11,363,000	12,898,000	*Lire.*
500,472	481,346	535,497	659,020	749,182	1,150,223	*Quint.* Machinerie et Locomotives et
68,620,000	63,882,000	68,901,000	83,642,000	10,147,000	161,685,000	*Lire.* parties (bouilleurs compris).
11,430,000	11,909,000	15,682,000	12,576,000	14,036,000	2,394,000	*Kilog.* Huile d'olive.
11,773,000	12,266,000	14,114,000	11,947,000	13,334,000	2,274,000	*Lire.*
69,298,000	68,781,000	68,220,000	69,233,000	66,493,000	64,541,000	*Kilog.* Huiles minérales raf-
14,553,000	13,756,000	13,644,000	13,847,000	12,375,000	10,890,000	*Lire.* finées.
3,454,000	4,183,000	4,647,000	3,401,000	4,873,000	5,591,000	*Kilog.* Soies en cocons
33,066,000	43,826,000	54,451,000	32,190,000	51,928,000	62,831,000	*Lire.*
2,335,000	2,741,000	2,380,000	2,535,000	2,507,000	2,505,000	*Kilog.* — filées : simples,
83,833,000	107,654,000	104,764,000	104,932,000	111,353,000	117,365,000	*Lire.* doubles, écrues, etc.
849,000	968,000	786,000	568,000	767,000	719,000	*Kilog.* Soies filées teintes.
38,224,000	45,482,000	37,751,000	26,145,000	36,800,000	36,671,000	*Lire.*
158,536	181,274	178,162	198,298	232,293	276,645	*Kilog.* — manufacturées
13,616,000	15,734,000	15,091,000	16,522,000	19,510,000	25,032,000	*Lire.* pures.
114,411	109,572	96,480	105,746	127,507	144,379	*Kilog.* Soies manufacturées
5,532,000	4,658,000	4,078,000	4,473,000	5,265,000	6,668,000	*Lire.* mélangées.
38,447,000	21,480,000	6,567,000	2,236,000	5,104,000	14,439,000	*Kilog.* Sucres bruts ou raf-
9,768,000	5,355,000	1,571,000	770,000	1,482,000	3,727,000	*Lire.* finés.
56,538,000	56,815,000	60,677,000	68,360,000	75,736,000	93,041,000	*Lire.* Bois de construction bruts ou équarris.
20,982,000	18,470,000	18,365,000	15,164,000	12,758,000	20,828,000	*Kilog.* Tabacs en feuilles.
28,745,000	24,749,000	22,956,000	18,045,000	14,800,000	25,619,000	*Lire.*
14,448,000	16,868,000	15,354,000	15,583,000	15,795,000	16,283,000	*Kilog.* Laines brutes et dé-
45,980,000	60,570,000	57,206,000	60,012,000	64,107,000	72,085,000	*Lire.* chets.
327,000	394,000	362,000	388,000	372,000	429,000	*Kilog.* Fils de laine.
2,491,000	3,050,000	2,678,000	2,878,000	2,077,000	3,585,000	*Lire.*
21,466	25,238	24,838	25,331	27,150	30,277	*Quint.* Lainages purs.
19,573,000	23,117,000	23,606,000	24,108,000	27,389,000	34,193,000	*Lire.*
1,718,489,000	1,775,743,000	1,861,960,000	1,913,735,000	2,064,574,000	2,566,733,000	*Lire.* Valeur totale des princip. articles.

QUANTITÉS ET VALEURS DES PRINCIPAUX ARTICLES ET PRODUITS INDIGÈNES EXPORTÉS

(y compris le numéraire argent).

PRINCIPAUX ARTICLES		1896	1897	1898	1899	1900
Bétail	*Nomb.*	34,537	37,226	37,540	40,143	46,553
	Lire.	15,082,000	14,817,000	12,505,000	15,205,000	16,596,000
Beurre et fromage	*Kilog.*	12,806,000	13,594,000	15,640,000	16,840,000	18,229,000
	Lire.	22,976,000	23,381,000	26,735,000	29,757,000	32,869,000
Coraux manufacturés	*Kilog.*	152,935	170,172	160,286	170,186	124,299
	Lire.	27,629,000	23,849,000	24,045,000	30,675,000	22,410,000
Coton brut	*Kilog.*	4,923,000	4,247,000	5,193,000	4,567,000	5,221,000
	Lire.	2,215,000	1,699,000	1,807,000	1,644,000	2,610,000
— manufacturé	*Kilog.*	6,785,000	6,765,000	11,895,000	13,891,000	13,827,000
	Lire.	25,403,000	23,329,000	38,859,000	42,429,000	49,634,000
Matières tinctoriales et tannantes : minérales	*Kilog.*	19,810,000	19,561,000	18,689,000	14,241,000	11,947,000
	Lire.	4,953,000	4,687,000	4,141,000	3,406,000	2,767,000
Autres	*Kilog.*	24,248,000	27,785,000	21,323,000	23,300,000	20,946,000
	Lire.	6,789,000	7,504,000	5,129,000	5,826,000	5,028,000
Œufs	*Kilog.*	26,331,000	29,599,000	31,489,000	33,798,000	35,740,000
	Lire.	28,964,000	32,559,000	37,787,000	43,937,000	50,035,000
Fruits :						
Oranges et limons	*Quint.*	2,366,740	2,236,410	1,962,342	2,375,444	1,989,719
	Lire.	33,134,000	25,301,000	24,034,000	23,754,000	21,887,000
Citrons	*Quint.*	164,490	111,230	111,769	136,615	80,207
	Lire.	20,561,000	14,461,000	16,453,000	25,193,000	16,515,000
Grains (y compris légumes secs)	*Tonn.*	52,962	43,907	30,506	23,156	47,166
	Lire.	9,949,000	8,391,000	6,351,000	4,560,000	9,490,000
Lin et chanvre bruts	*Kilog.*	48,622,000	58,084,000	44,093,000	48,560,000	50,484,000
	Lire.	37,450,000	44,156,000	33,517,000	36,907,000	43,938,000
Cuirs et peaux bruts	*Quint.*	82,553	75,446	97,870	117,865	115,890
	Lire.	16,236,000	15,086,000	17,122,000	22,189,000	21,584,000
Marbre, albâtre bruts et travaillés	*Tonn.*	149,678	148,519	157,012	181,302	164,759
	Lire.	14,572,000	14,344,000	16,134,000	18,483,000	17,454,000
Viandes fraîche et salée (y compris volailles)	*Kilog.*	10,902,000	10,308,000	11,104,000	12,765,000	11,804,000
	Lire.	16,051,000	15,398,000	15,690,000	18,435,000	17,595,000
Huile d'olive	*Quint.*	578,000	569,000	334,000	425,000	229,460
	Lire.	54,913,000	57,860,000	36,082,000	51,039,000	28,453,000
Riz	*Kilog.*	32,292,000	22,784,000	40,143,000	39,611,000	46,332,000
	Lire.	10,791,000	7,639,000	13,714,000	13,521,000	15,467,000
Bâtiments, embarcations	*Tonn.*	4,065	9,248	21,007	9,713	13,530
	Lire.	17,454,000	21,283,000	36,622,000	3,201,000	2,560,000
Soies en cocons	*Quint.*	4,344	4,040	4,164	3,830	1,973
	Lire.	4,235,000	3,027,000	2,776,000	3,337,000	1,432,000
— brute et filée, écrue	*Kilog.*	5,717,000	5,988,000	6,797,000	7,385,000	6,743,000
	Lire.	257,898,000	270,376,000	316,025,000	419,120,000	349,061,000
— déchets	*Kilog.*	3,222,000	2,834,000	3,861,000	3,766,000	3,317,000
	Lire.	25,590,000	22,342,000	27,060,000	34,126,000	31,632,000
— manufacturée pure	*Kilog.*	409,232	404,039	461,868	651,904	806,010
	Lire.	26,256,000	27,195,000	32,633,000	51,037,000	57,375,000
— manufacturée, mélangée	*Kilog.*	93,276	67,489	113,257	133,737	185,093
	Lire.	3,661,000	2,740,000	4,311,000	6,051,000	7,177,000
Ouvrages de paille	*Quint.*	17,495	17,827	21,072	23,160	24,572
	Lire.	6,130,000	6,180,000	7,462,000	9,264,000	9,817,000
Soufre brut et raffiné	*Tonn.*	356,370	358,932	405,823	424,018	479,138
	Lire.	27,262,000	34,099,000	41,800,000	43,462,000	47,435,000
Vin en fûts (vermouth compris)	*Hectol.*	1,609,000	2,339,000	2,462,000	2,387,000	1,827,000
	Lire.	46,663,000	58,479,000	66,609,000	66,993,000	57,378,000
Vin en bouteille (vermouth compris)	*100 Bout.*	37,522	47,212	38,125	40,841	43,874
	Lire.	4,878,000	6,610,000	4,827,000	5,103,000	5,604,000
Minerai de zinc	*Tonn.*	115,454	133,125	130,064	140,107	111,870
	Lire.	9,236,000	10,650,000	13,006,000	16,813,000	12,306,000
Valeur totale des principaux articles exportés	*Lire.*	1,052,098,000	1,091,734,000	1,203,569,000	1,431,416,000	1,338,246,000

QUANTITÉS ET VALEURS DES PRINCIPAUX ARTICLES ET PRODUITS INDIGÈNES EXPORTÉS

(y compris le numéraire argent).

1901	1902	1903	1904	1905	1906	PRINCIPAUX ARTICLES
33,705	35,014	53,365	31,088	32,876	13,458	*Nomb.* Bétail.
12,553,000	13,686,000	21,638,000	12,584,000	14,021,000	6,042,000	*Lire.*
16,985,000	19,170,000	21,471,000	19,357,000	23,159,000	24,253,000	*Kilog.* Beurre et fromage.
33,044,000	37,274,000	38,201,000	34,426,000	40,993,000	50,708,000	*Lire.*
127,245	160,458	119,484	108,499	101,652	69,506	*Kilog.* Coraux manufacturés.
22,909,000	32,114,000	26,897,000	25,501,000	24,408,000	16,714,000	*Lire.*
4,496,000	6,049,000	6,899,000	7,322,000	8,435,000	8,490,000	*Kilog.* Coton brut.
2,023,000	2,722,000	3,450,000	4,393,000	5,061,000	5,518,000	*Lire.*
16,299,000	15,163,000	18,954,000	24,409,000	24,893,000	28,017,000	*Kilog.* — manufacturé.
52,965,000	49,785,000	67,367,000	90,262,000	83,590,000	107,639,000	*Lire.*
13,905,000	13,195,000	13,469,000	14,565,000	15,591,000	18,052,000	*Kilog.* Matières tinct. et tann. minérales.
2,649,000	2,533,000	2,611,000	2,261,000	2,538,000	3,269,000	*Lire.*
22,463,000	23,202,000	23,836,000	23,498,000	22,563,000	20,551,000	*Kilog.* Autres.
4,495,000	4,645,000	4,770,000	3,774,000	3,951,000	4,114,000	*Lire.*
33,048,000	28,707,000	25,505,000	25,649,000	33,143,000	32,265,000	*Kilog.* Œufs.
47,920,000	43,061,000	40,808,000	42,321,000	56,343,000	56,464,000	*Lire.*
						Fruits :
2,428,631	3,182,766	3,017,625	3,467,130	3,088,000	3,461,770	*Quint.* Oranges et limons.
24,286,000	26,422,000	25,560,000	28,872,000	25,735,000	32,121,000	*Lire.*
168,286	99,762	174,109	100,296	190,484	152,653	*Quint.* Citrons.
32,285,000	19,284,000	29,010,000	16,244,000	29,858,000	26,136,000	*Lire.*
33,498	31,484	38,135	43,756	48,839	38,616	*Tonn.* Grains (y compris légumes secs).
6,603,000	6,318,000	8,678,000	10,084,000	11,285,000	9,062,000	*Lire.*
38,457,000	45,592,000	44,690,000	54,570,000	46,728,000	46,894,000	*Kilog.* Lin et chanvre bruts.
34,612,000	41,035,000	37,989,000	46,386,000	42,991,000	40,894,000	*Lire.*
124,874	117,539	132,292	129,100	121,160	141,845	*Quint.* Cuirs et peaux bruts
20,872,000	21,417,000	23,629,000	23,207,000	24,110,000	28,916,000	*Lire.*
170,694	196,866	218,000	214,798	227,994	249,297	*Tonn.* Marbre et albâtre
19,319,000	22,712,000	23,267,000	23,002,000	24,191,000	25,515,000	*Lire.* bruts et manufacturés.
10,218,000	11,285,000	10,724,000	12,073,000	13,141,000	12,766,000	*Kilog.* Viandes fraîche et
15,184,000	17,245,000	17,096,000	19,400,000	21,585,000	19,418,000	*Lire.* salée (y c. volailles).
332,490	354,038	284,469	364,336	273,101	488,582	*Quint.* Huile d'olive.
39,899,000	41,422,000	34,136,000	45,542,000	35,503,000	61,073,000	*Lire.*
51,934,000	43,644,000	37,278,000	48,032,000	62,548,000	68,559,000	*Kilog.* Riz.
17,314,000	15,316,000	13,268,000	17,004,000	21,674,000	23,647,000	*Lire.*
20,837	15,121	12,186	30,646	20,638	18,563	*Tonn.* Bâtiments, embar-
1,672,000	1,022,000	1,408,000	34,236,000	19,698,000	7,887,000	*Lire.* cations.
2,655	3,253	2,069	2,641	3,219	2,653	*Quint.* Soies en cocons.
2,402,000	2,686,000	1,582,000	1,841,000	2,814,000	2,689,000	*Lire.*
7,979,000	8,569,000	7,474,000	7,976,000	9,141,000	10,419,000	*Kilog.* Soie brute et filée,
395,472,000	445,078,000	418,224,000	417,211,000	486,088,000	583,464,000	*Lire.* écrue.
3,482,000	4,756,000	4,129,000	3,932,000	4,272,000	4,212,000	*Kilog.* Soies, déchets.
33,491,000	42,919,000	45,490,000	41,642,000	43,837,000	44,562,000	*Lire.*
885,994	838,124	720,325	858,750	867,584	839,998	*Kilog.* Soie manufacturée
62,182,000	59,131,000	51,352,000	59,941,000	59,843,000	66,262,000	*Lire.* pure.
258,391	258,018	294,404	315,207	334,371	324,645	*Kilog.* Soie manufacturée
9,619,000	10,125,000	11,680,000	11,652,000	12,145,000	12,628,000	*Lire.* mélangée.
18,678	19,095	24,603	27,543	26,345	29,195	*Quint.* Ouvrages de paille.
6,572,000	6,550,000	8,321,000	9,332,000	8,952,000	9,998,000	*Lire.*
414,018	439,242	461,289	437,067	381,128	336,339	*Tonn.* Soufre brut et raffiné.
41,201,000	44,741,000	46,742,000	44,653,000	38,435,000	32,976,000	*Lire.*
1,283,000	1,324,000	2,089,000	1,126,000	890,000	700,000	*Hectol.* Vin en fûts (ver-
37,029,000	35,390,000	65,061,000	30,033,000	25,683,000	29,800,000	*Lire.* mouth compris).
45,972	60,128	68,806	79,840	92,627	108,908	*100 Bout.* Vin en bouteille
5,867,000	7,786,000	8,846,000	9,612,000	10,794,000	13,310,000	*Lire.* (vermouth comp.).
103,020	114,894	116,449	126,893	117,810	144,244	*Tonn.* Minerai de zinc.
10,302,000	12,638,000	12,809,000	15,167,000	16,493,000	21,637,000	*Lire.*
1,374,458,000	1,472,421,000	1,517,444,000	1,597,220,000	1,730,914,000	1,929,466,000	*Lire.* Val. tot. des princ. art. exportés.

Principales catégories	Années	Importations		Exportations	
		Valeur	Pourcentage de la valeur totale	Valeur	Pourcentage de la valeur totale
		1.000 lire	Pour cent	1.000 lire	Pour cent
Articles d'alimentation	1896	259.824	22.0	320.775	30.5
	1897	221.973	18.6	329.030	30.1
	1898	391.600	27.7	333.094	27.7
	1899	251.955	16.7	378.550	26.5
	1900	290.484	17.1	349.479	26.1
	1901	357.702	20.8	353.241	25.7
	1902	362.340	20.4	362.573	24.7
	1903	392.323	21.1	412.419	27.2
	1904	312.400	16.3	381.153	23.9
	1905	369.323	17.9	424.923	24.5
	1906	416.850	16.2	459.362	23.8
Matières premières brutes pour l'industrie	1896	457.020	38.7	181.906	17.3
	1897	469.896	39.4	194.449	17.8
	1898	509.418	36.0	201.646	16.7
	1899	582.233	38.6	242.410	16.9
	1900	691.925	40.7	235.663	17.6
	1901	655.941	38.2	204.467	14.9
	1902	665.235	37.4	242.209	16.4
	1903	711.599	38.2	247.058	16.3
	1904	783.806	41.0	255.886	16.0
	1905	775.747	37.6	263.397	15.2
	1906	975.505	38.1	280.319	14.5
Matières premières demi-préparées ou préparées pour l'industrie	1896	214.508	18.2	332.613	31.6
	1897	245.309	20.6	348.365	31.9
	1898	249.688	17.7	404.570	33.6
	1899	356.639	23.7	523.763	36.6
	1900	344.818	20.2	449.728	33.6
	1901	350.891	20.4	505.322	36.8
	1902	393.631	22.2	558.071	37.9
	1903	379.835	20.4	534.657	35.2
	1904	398.568	20.8	551.699	34.5
	1905	446.942	21.6	626.259	36.2
	1906	516.720	20.1	735.996	38.2
Articles manufacturés	1896	248.821	21.1	216.804	20.6
	1897	254.421	21.4	219.890	20.2
	1898	262.629	18.6	264.259	22.0
	1899	315.734	21.0	286.693	20.0
	1900	373.008	22.0	303.376	22.7
	1901	353.955	20.6	311.428	22.6
	1902	354.537	20.0	309.568	21.0
	1903	378.203	20.3	323.310	21.3
	1904	418.961	21.9	408.482	25.6
	1905	472.562	22.9	416.335	24.1
	1906	657.658	25.6	453.789	23.5
Totaux	1896	1.180.173	—	1.052.098	—
	1897	1.191.599	—	1.091.734	—
	1898	1.413.335	—	1.203.569	—
	1899	1.506.561	—	1.431.416	—
	1900	1.700.235	—	1.338.246	—
	1901	1.718.489	—	1.374.458	—
	1902	1.775.743	—	1.472.421	—
	1903	1.861.960	—	1.517.444	—
	1904	1.913.735	—	1.597.220	—
	1905	2.064.574	—	1.730.914	—
	1906	2.566.733	—	1.929.466	—

Directions du commerce extérieur.

Après avoir indiqué les principaux produits importés ou exportés par l'Italie, pendant la décade finissant en 1906, il ne nous reste plus, pour compléter nos renseignements généraux sur le mouvement commercial, qu'à donner les directions dans lesquelles s'est exercé ce courant, et, pour ne pas abuser de la patience de nos lecteurs, nous allons nous contenter de leur mettre les chiffres sous les yeux, chiffres provenant d'origine italienne ; on les trouvera résumés dans les deux tableaux ci-après.

Nous nous proposons, d'ailleurs, de reprendre une partie de ces chiffres, quand nous aurons à nous occuper plus spécialement des relations entre l'Italie et la France, et à les rapprocher des relations de notre voisine avec nos principaux concurrents.

Valeur totale des importations italiennes pour

Provenances	1896	1897	1898	1899	1900
	Lire	Lire	Lire	Lire	Lire
Russie d'Europe	124,836,000	102,236,000	188,179,000	96,157,000	135,511,000
Norvège et Suède	7,444,000	7,627,000	9,812,000	7,973,000	6,042,000
Allemagne	144,757,000	150,377,000	157,237,000	194,064,000	203,427,000
Hollande	5,937,000	6,018,000	7,139,000	7,655,000	9,882,000
Belgique	27,904,000	29,947,000	31,859,000	36,884,000	34,972,000
Royaume-Uni	229,889,000	223,369,000	253,880,000	299,537,000	358,769,000
France	133,708,000	160,832,000	116,370,000	152,296,000	167,357,000
Espagne	9,545,000	11,651,000	27,138,000	21,244,000	27,047,000
Autriche-Hongrie	131,891,000	134,129,000	129,960,000	160,782,000	191,394,000
Suisse	44,654,000	42,053,000	39,572,000	49,337,000	57,412,000
Grèce	3,947,000	6,395,000	5,899,000	6,310,000	5,592,000
Roumanie	19,966,000	10,550,000	53,507,000	27,299,000	32,856,000
Turquie d'Europe (Bulgarie et Crète comp.)	22,592,000	16,354,000	15,892,000	15,506,000	17,528,000
Égypte	5,764,000	8,133,000	7,580,000	7,791,000	10,857,000
Tunis	5,064,000	7,768,000	4,586,000	14,935,000	8,081,000
Tripoli	43,000	102,000	109,000	279,000	184,000
Indes orient. angl.	66,667,000	59,013,000	68,828,000	73,999,000	61,823,000
Chine	14,145,000	18,697,000	51,269,000	68,754,000	49,661,000
Japon	2,980,000	3,071,000	4,113,000	6,956,000	11,787,000
États-Unis	121,570,000	124,886,000	166,175,000	168,449,000	226,316,000
Canada		1,671,000	750,000	965,000	1,160,000
République Argentine	27,377,000	24,779,000	34,446,000	27,168,000	34,354,000
Chili	20,000	700,000	1,141,000	2,680,000	5,695,000
Brésil	4,999,000	14,487,000	12,358,000	13,081,000	16,313,000
Australie	24,474,000	3,498,000	1,722,000	2,627,000	2,438,000
Autres pays		23,256,000	23,814,000	23,833,000	23,778,000
Totaux..... *Lire.*	1,180,173,000	1,191,599,000	1,413,335,000	1,506,561,000	1,700,236,000

Valeur totale des exportations de produits italiens

Directions	1896	1897	1898	1899	1900
	Lire	Lire	Lire	Lire	Lire
Russie d'Europe	12,783,000	15,673,000	10,276,000	13,720,000	9,236,000
Norvège et Suède	4,196,000	2,486,000	2,961,000	3,654,000	4,688,000
Allemagne	159,786,000	179,194,000	191,868,000	236,095,000	221,418,000
Hollande	11,206,000	11,428,000	12,658,000	17,194,000	17,105,000
Belgique	18,651,000	23,016,000	23,157,000	24,424,000	22,600,000
Royaume-Uni	109,588,000	114,012,000	116,608,000	147,958,000	153,929,000
France	153,128,000	116,166,000	146,047,000	201,693,000	168,716,000
Espagne	12,881,000	30,806,000	8,808,000	14,105,000	14,540,000
Autriche-Hongrie	121,351,000	137,405,000	143,906,000	158,711,000	144,342,000
Suisse	170,326,000	185,087,000	185,314,000	246,658,000	206,857,000
Malte	8,890,000	10,257,000	9,779,000	10,472,000	10,995,000
Grèce	5,898,000	5,961,000	8,789,000	8,317,000	6,253,000
Roumanie	1,345,000	4,007,000	2,890,000	2,089,000	21,723,000
Turquie d'Europe (Bulgarie et Crète comp.)	16,539,000	20,899,000	33,647,000	32,729,000	26,982,000
Égypte	14,197,000	21,593,000	24,955,000	27,719,000	9,116,000
Tunis	7,153,000	7,231,000	6,671,000	7,554,000	6,366,000
Tripoli	1,159,000	1,878,000	1,800,000	1,626,000	3,144,000
Indes orient. angl.	25,509,000	18,793,000	20,002,000	28,420,000	29,500,000
États-Unis	86,456,000	93,045,000	107,291,000	118,083,000	124,411,000
Canada	57,375,000	116,000	1,376,000	189,000	1,621,000
République Argentine		36,965,000	88,301,000	60,574,000	68,245,000
Uruguay	9,252,000	7,488,000	9,377,000	7,781,000	5,855,000
Chili	2,511,000	3,271,000	3,362,000	4,872,000	6,156,000
Brésil	13,494,000	13,554,000	16,635,000	16,565,000	15,602,000
Australie	28,424,000	3,052,000	3,514,000	4,504,000	4,340,000
Autres pays		28,351,000	23,667,000	35,710,000	37,506,000
Totaux.. .... *Lire.*	1,052,098,000	1,091,734,000	1,203,569,000	1,431,416,000	1,338,246,000

LA CONSOMMATION (y compris le numéraire argent).

1901	1902	1903	1904	1905	1906	PROVENANCES
Lire	Lire	Lire	Lire	Lire	Lire	
150,008,000	181,763,000	210,295,000	158,304,000	204,565,000	193,461,000	Russie d'Europe.
8,408,000	8,812,000	8,994,000	12,295,000	7,866,000	9,783,000	Norvège et Suède.
205,623,000	221,715,000	236,078,000	254,116,000	291,114,000	398,081,000	Allemagne.
10,110,000	11,396,000	10,088,000	10,621,000	13,668,000	17,656,000	Hollande.
30,600,000	32,610,000	37,256,000	46,795,000	48,505,000	69,334,000	Belgique.
279,364,000	287,051,000	282,408,000	319,661,000	348,215,000	450,694,000	Royaume-Uni.
179,231,000	183,926,000	193,273,000	200,026,000	224,021,000	244,381,000	France.
18,237,000	27,888,000	30,560,000	30,883,000	33,176,000	30,872,000	Espagne.
178,411,000	176,113,000	176,062,000	189,524,000	196,486,000	227,666,000	Autriche-Hongrie
57,284,000	56,537,000	59,391,000	61,401,000	65,880,000	85,051,000	Suisse.
5,155,000	4,750,000	4,512,000	3,487,000	2,732,000	3,687,000	Grèce.
64,109,000	74,007,000	72,327,000	27,504,000	35,274,000	86,446,000	Roumanie.
22,159,000	22,997,000	36,229,000	29,981,000	30,527,000	38,884,000	Turquie d'Europe (c.Bulgar.etCrète).
11,452,000	11,239,000	9,597,000	16,479,000	10,827,000	15,766,000	Égypte.
10,272,000	6,559,000	7,282,000	10,343,000	11,696,000	17,309,000	Tunis.
145,000	350,000	418,000	431,000	653,000	570,000	Tripoli.
77,144,000	77,004,000	103,163,000	123,650,000	98,370,000	135,362,000	Indes orient. angl.
73,630,000	89,719,000	74,905,000	74,668,000	63,462,000	80,506,000	Chine.
10,730,000	8,939,000	9,019,000	11,369,000	17,232,000	23,443,000	Japon.
234,346,000	211,089,000	212,274,000	238,892,000	238,115,000	311,254,000	États-Unis.
1,899,000	1,202,000	4,456,000	3,191,000	2,344,000	1,665,000	Canada.
38,048,000	31,360,000	35,664,000	36,064,000	44,255,000	47,453,000	République Arg.
8,261,000	4,606,000	8,957,000	6,115,000	10,919,000	7,052,000	Chili.
15,987,000	14,466,000	13,774,000	15,097,000	20,886,000	22,867,000	Brésil.
4,356,000	1,459,000	2,759,000	3,419,000	2,152,000	3,013,000	Australie.
23,520,000	28,186,000	25,219,000	29,419,000	41,634,000	44,477,000	Autres pays.
1,718,489,000	1,775,743,000	1,861,960,000	1,913,735,000	2,064,574,000	2,566,733,000	*Lire.* TOTAUX.

INDIGÈNES (y compris le numéraire argent).

1901	1902	1903	1904	1905	1906	DIRECTIONS
Lire	Lire	Lire	Lire	Lire	Lire	
12,866,000	10,708,000	14,211,000	12,388,000	11,711,000	10,489,000	Russie d'Europe.
4,247,000	3,971,000	4,627,000	3,707,000	3,521,000	4,437,000	Norvège et Suède.
235,055,000	245,957,000	226,395,000	210,208,000	224,975,000	256,620,000	Allemagne.
16,882,000	14,185,000	14,470,000	12,987,000	14,007,000	15,468,000	Hollande.
22,451,000	27,765,000	27,756,000	30,630,000	41,402,000	74,161,000	Belgique.
151,393,000	143,317,000	131,666,000	133,787,000	129,971,000	132,060,000	Royaume-Uni.
174,907,000	168,322,000	170,867,000	181,933,000	194,515,000	218,593,000	France.
11,087,000	10,239,000	13,714,000	13,195,000	13,111,000	11,779,000	Espagne.
130,857,000	126,559,000	153,836,000	137,166,000	144,534,000	139,434,000	Autriche-Hongrie.
204,539,000	260,431,000	274,185,000	270,557,000	332,623,000	381,481,000	Suisse.
11,320,000	11,463,000	11,319,000	10,575,000	10,832,000	9,803,000	Malte.
8,114,000	7,116,000	8,887,000	10,531,000	10,053,000	8,278,000	Grèce.
2,626,000	6,870,000	5,687,000	5,585,000	5,398,000	6,082,000	Roumanie.
44,895,000	38,417,000	39,610,000	52,750,000	54,745,000	71,299,000	Turquie d'Europe (c.Bulgar etCrète).
32,081,000	32,289,000	36,309,000	46,091,000	45,348,000	61,765,000	Égypte.
7,904,000	6,966,000	7,696,000	7,886,000	8,154,000	6,549,000	Tunis.
2,634,000	1,699,000	2,618,000	2,981,000	3,088,000	3,951,000	Tripoli.
29,687,000	29,659,000	30,703,000	33,846,000	30,198,000	24,782,000	Indes orient. angl.
139,849,000	177,023,000	166,299,000	190,948,000	226,126,000	240,660,000	Etats-Unis.
1,088,000	1,297,000	329,000	429,000	662,000	277,000	Canada.
63,555,000	60,301,000	78,987,000	129,589,000	103,419,000	136,760,000	République Arg.
5,335,000	5,598,000	5,561,000	4,769,000	5,528,000	8,072,000	Uruguay.
5,032,000	4,713,000	5,602,000	6,179,000	6,195,000	9,304,000	Chili.
15,613,000	16,392,000	16,220,000	14,306,000	16,319,000	19,120,000	Brésil.
6,018,000	6,158,000	5,302,000	6,423,000	5,422,000	5,721,000	Australie.
34,423,000	55,005,000	64,588,000	27,954,000	89,057,000	75,521,000	Autres pays.
1,374,458,000	1,472,420,000	1,517,444,000	1,597,220,000	1,730,914,000	1,929,466,000	*Lire.* TOTAUX.

En résumé, d'après le ministère italien des Finances, le commerce général italien avec les pays étrangers, qui était, pendant la période quinquennale 1871-1875, d'environ deux milliards un quart, s'est maintenu à peu près à ce même chiffre, pendant une vingtaine d'années ; à partir de la période 1896-1900, il a dépassé deux milliards et demi ; ensuite, il a continué à progresser pour atteindre, en 1901-1905, trois milliards trois ; enfin, en 1906, il est monté à quatre milliards huit (métaux précieux non compris).

Il ressort de ces données que, dans la période 1871-75, les importations avaient été en moyenne de 1 milliard 181 millions et les exportations de 1 milliard 73 millions ; en 1907, les importations ont atteint 2 milliards 881 millions, et les exportations 1 milliard 949 millions, et, dans les dix premiers mois de l'année 1908, les importations se sont élevées à 2 milliards 475 millions, et les exportations à 1 milliard 551 millions.

En représentant par 100 la valeur comparative du commerce italien avec l'étranger, dans la période 1871-1875, celle de 1896-1900 était de 116,3 et celle de 1901-1905 était de 148,4. Les importations ont donc contribué, plus largement que les exportations, à cette augmentation.

Dans les dix-huit années qui vont de 1890 à 1907, l'Italie a pu augmenter son trafic avec l'étranger de 117,98 %, tandis que, pendant la même période, l'augmentation pour la France n'a été que de 33 % ; pour l'Allemagne, de 92,46 % ; pour l'Angleterre, de 55,39 % ; pour l'Autriche, de 65,06 % ; pour la Russie, de 52 % ; pour la Belgique, de 112,98 % ; pour la Suisse, de 72,42. Ces pays avaient vu croître graduellement et depuis longtemps leurs importations et leurs exportations, tandis qu'en Italie on constate qu'elles ont augmenté avec rapidité et presque soudainement.

Les échanges les plus importants pour l'Italie, en 1907, ont été faits avec la France, l'Allemagne, l'Angleterre, les États-Unis, l'Autriche-Hongrie, la Russie, la Suisse. Très remarquable fut aussi le commerce italien avec l'Argentine, car cette République envoya en Italie pour 37,9 millions et en reçut pour 143,9 millions.

Les nombreuses variétés de produits qui entrent en Italie et qui en sortent sont classées en quatre groupes : matières nécessaires à l'industrie, brutes ou ouvrées, produits fabriqués et denrées alimentaires.

L'importation des matières brutes nécessaires à l'industrie augmenta, de 1892 à 1907, de 171,9 % ; celle des matières ouvrées nécessaires à l'industrie augmenta de 194,6 % ; l'importation des produits fabriqués et des denrées alimentaires augmenta respectivement de 204 et 23,8 %.

A l'exportation, les matières brutes nécessaires à l'industrie augmentèrent, dans la même période, de 35,1 % ; les matières ouvrées de 95 ; les produits fabriqués de 282,8 ; les denrées alimentaires de 81,5. Les fortes augmentations que présentent les exportations des matières brutes nécessaires à l'industrie, et des denrées alimentaires, accusent le progrès de l'agriculture italienne ; celui des matières ouvrées nécessaires à l'industrie marque la manifestation des progrès accomplis par les filatures de la soie ; et, dans la sensible augmentation que présente l'exportation des produits fabriqués, se manifeste le progrès qu'ont accompli dans les quinze années 1892-1907, en dehors des tissus de soie, les autres industries italiennes, et au premier rang l'industrie cotonnière.

Par cet examen, on constate le progrès des industries italiennes. Ces chiffres montrent aussi la puissance toujours croissante de la consommation, due non seulement à l'augmentation de la population, montée de plus de 10 % de 1892 à 1907, mais aussi à l'amélioration des conditions économiques générales de l'Italie.

Activité industrielle.

L'Italie ne produit presque pas de charbons. Elle utilise maintenant une certaine quantité de forces naturelles, dont la principale est la houille blanche. Un excellent critérium, pour se rendre compte de l'activité industrielle de ce pays pendant ces dix dernières années, consiste à consulter le tableau des importations de houille et de coke qui lui viennent presque totalement du dehors. Le chiffre de ces entrées, à notre année de départ 1896, atteignait 4.081.000 tonnes ; il est monté, lentement mais progressivement, d'année en année, à 7.673.000 tonnes, soit une augmentation de 87 % qui aurait été encore bien plus considérable s'il n'y avait lieu, nous le rappelons, de tenir compte de l'utilisation des forces naturelles si abondantes, en Piémont surtout, et dans une partie des Apennins.

Mais ce n'est pas tout de produire, il faut réaliser. L'augmentation des exportations de produits fabriqués, passée, en 1896, de 216 millions de lire à 453 en 1906, nous est une preuve certaine qu'une partie de la production italienne a trouvé son écoulement au dehors. Il reste à voir si cet écoulement a toujours procuré beaucoup de bénéfices au dedans, ou s'il a suffi à permettre l'écoulement de stocks gênants au dehors. Suivant la plus ou moins grande prospérité des affaires intérieures, il est probable que les deux cas se sont produits ; mais d'une façon générale il est assez difficile de démêler la vérité à cet égard ; seuls les intéressés la connaissent.

Par contre, ce qu'il est possible de savoir, c'est le profit des sociétés anonymes industrielles, pendant une période assez longue, et l'importance des capitaux qui y ont été engagés.

Nous empruntons les chiffres à la très intéressante étude de M. César Jarach, publiée par la *Réforme sociale*, et dont les éléments ont été puisés dans les statistiques officielles depuis vingt années, de 1882 à 1903. Nous regrettons vivement qu'elle n'ait pas été poussée jusqu'en 1906, mais elle n'en est pas moins instructive et démonstrative. Ce travail est basé sur le développement et les profits des sociétés anonymes, et leurs rapports avec les mouvements des capitaux engagés. Les affaires sont-elles prospères, les capitaux affluent ; deviennent-elles mauvaises, ils se retirent.

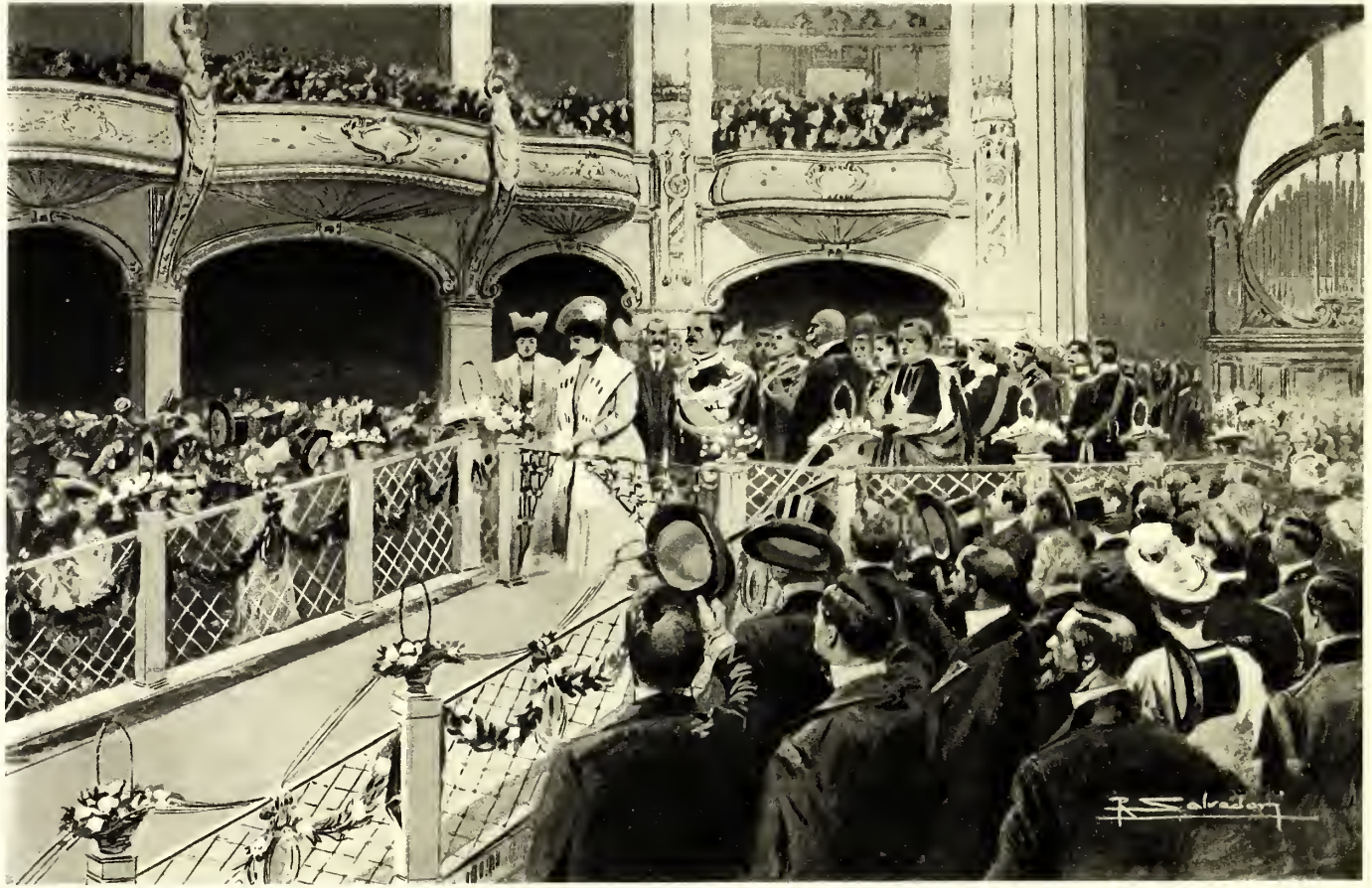

Inauguration S. M. la Reine rompt la cordelette symbolique

Variations des bénéfices

ANNÉES	1882	1883	1884	1885	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903
Industrie minière	4.80	5.20	3.93	4.13	5.21	6.45	3.91	4.92	7.46	4.57	2.61	1.11	1.86	2.19	4.47	7.68	10.91	13.43	9.48	6.54	6.55	8.54
Gaz et eau	6.03	8.93	9.21	8.35	8.08	7.65	6.97	6.37	8.03	6.69	6.68	3.29	4.96	5.01	4.74	5.27	4.65	4.92	5.26	5.41	6.17	6.77
Société métallur. mécan.	4.94	4.28	3.04	4.15	4.33	-3.98	-0.59	-1.91	-0.71	0.88	-1.32	0.64	1.31	2.77	3.90	4.20	5.07	9.41	6.66	5.78	4.60	3.99
Soie	2.60	3.04	4.39	5.90	6.11	6.48	4.39	4.69	3.14	5.05	7.03	7.14	7.35	9.27	9.98	10.85	10.73	11.61	9.08	6.06	6.37	-1.79
Laine	6.02	8.32	6.08	7.51	8.35	8.56	10.02	8.62	4.60	3.44	4.07	5.64	9.56	9.36	5.78	8.25	8.88	7.09	4.90	-3.11	2.36	-7.69
Coton	8.49	10.21	6.53	4.00	5.05	5.87	6.45	8.51	7.15	5.42	7.62	5.57	6.90	8.83	6.36	4.95	3.49	6.23	6.46	3.60	5.80	7.69
Autres industries textiles	7.70	6.31	8.47	5.31	-0.06	6.23	5.59	5.24	1.81	1.56	**-0.007**	4.87	0.99	6.21	6.93	5.74	5.79	7.81	7.30	6.66	5.61	2 12
Industries chimiques	3.64	-0.16	-1.47	8.73	5.73	5.73	4.64	2.03	2.37	-0.76	4.11	5.99	5.67	3.95	4.62	4.60	7.42	8.03	4.79	3.44	2.93	I.11
Sucre	9.35	4.60	4.78	15.68	3.45	16.86	3.62	5.68	6.14	7.68	5.99	6.22	4.63	3.93	6.48	7.52	9.51	12.04	8.26	2.35	4.49	2.69
Papier	8.00	5.00	8.50	10.87	13.95	13.12	9.94	10.57	6.95	9.97	12.45	13.30	12.88	14.03	14.55	13.08	13.17	12.88	15.35	12.46	9.34	10.28
Cuirs	—	—	—	—	—	6.30	7.63	11.55	11.92	-5.79	-1.59	-4.08	0.—	15.52	12.86	6.60	6.90	11.50	-4.13	6.81	4.09	4.68
Céramique et verrerie	7.63	6.16	3.29	5.55	4.86	2.67	1.60	-1.85	2.04	2.23	3.07	2.85	3.11	3.32	3.27	5.37	9.32	6.59	10.11	8.11	9.26	8.56
Chaux, ciment, etc.	12.06	7.59	6.97	7.25	7.84	6.79	5.61	3.34	1.43	-2.01	2.35	1.96	2.29	1.68	3.25	4.22	4.48	6.64	5.57	8.34	7.50	11.06
Bâtiment	3.07	3.97	3.90	4.68	5.80	5.00	5.39	**-18.34**	1.84	3.39	-1.24	0.13	-0.13	-3.54	-4.10	-2.87	**-44.02**	**-44.95**	**-30.95**	1.88	3 27	1.42
Travaux publics	8.64	8.39	12.88	10.10	10.13	18.88	4.79	4.78	2.17	2.11	-0.23	0.58	0.76	-0.97	-0.16	0.35	0.07	0.99	2.53	2.55	4.02	3.44
Électricité	-1.10	-0.02	-0.78	-0.02	0.96	1.04	2.86	4.21	2.97	1.52	3.19	3.65	4.43	4.73	7.44	4.46	2.64	3.86	2.69	4.45	4.04	7.02
Soc. graphiques et librair.	—	—	3.78	4.03	4.45	-8.60	2.06	0.92	-1.65	4.17	6.74	10.97	8.54	9.26	1.91	6.92	6.69	6.50	4.15	7.15	5.63	4.51
Minoterie	8.00	8.93	8.69	9.01	3.94	4.16	6.40	4.55	1.30	2.46	-5.03	3.33	1.12	1.91	0.68	6.29	1.40	1.75	5.15	6.71	6.95	7.21
Industries alimentaires	7.12	11.78	8.08	3.44	5.97	4.13	5.19	10.30	7.89	7.21	7.03	7.40	8.58	8.00	8.00	10.00	9.73	11.80	6.226	6.00	6.115	3.41
— commerciales	2.97	2.74	2.51	5.19	6.45	4.88	-2.85	4.71	5.44	6.10	7.566	7.67	6.329	9.50	5.107	4.23	**10.636**	9.39	7.909	7.435	5.52	6.61
Transports par eau	4.78	3.41	3.87	2.63	2.66	5.23	8.35	4.85	1.790	4.56	4.39	2.54	17.67	7.18	7.10	2.51	0.17	5.17	5.307	2.305	4.82	6.485
— par terre	1.66	2.65	1.61	2.23	2.47	1.32	1.88	1.81	0.69	1.49	1.39	1.64	2.16	1.60	2.25	1.67	1.96	3.70	3.99	3.33	3.94	4.25
Crédit	7.15	7.44	10.42	9.65	9.65	8.98	7.37	-4.94	-3.97	-8.51	2.28	-0.89	3.57	2.66	5.57	5.42	6.57	6.51	6.03	5.95	5.18	5.63

Il est assez difficile de faire concorder les échelles des profits avec celle de l'abondance ou de la raréfaction des capitaux, certaines circonstances pouvant amener ou empêcher l'engouement du public. D'autre part, certaines sociétés gagnent toujours de l'argent dans certaines branches, d'autres en perdent toujours : question d'administration souvent et aussi, quelquefois, d'insuffisance de capitaux. Mais, à certaines exceptions près, et qui sont presque toujours motivées, on peut conclure des tableaux ci-avant que l'industrie italienne a traversé une période ascendante de 1882 à 1890, de stabilité ou même de régression de 1890 à 1896-98, puis, une marche en avant nouvelle jusqu'en 1903, et jusqu'en 1907, pouvons-nous ajouter. Il y a eu évidemment période critique de 1889-90 à 1896, date de la guerre des tarifs avec la France, guerre qui, on le voit, n'a pas fait sentir son effet sur le commerce extérieur, et reprise graduelle à partir de la cessation de ces hostilités. En faisant le total des capitaux et des réserves, on obtient 469 millions et demi de lire en 1882, s'élevant à 1.080 en 1890 pour redescendre l'année suivante à 971 et remonter en 1892 à 1.035, puis rétrograder successivement à 796 millions en 1894 et finalement remonter à 1.516 millions de lire en 1903, chiffre en augmentation de 224 % sur 1882.

La somme algébrique des profits donne le tableau suivant :

Années	Bénéfices	Années	Bénéfices	Années	Bénéfices	Années	Bénéfices
	%		%		%		%
1882	6.228	1888	6.65	1894	3.577	1900	5.39
1883	6.326	1889	— 1.95	1895	3.56	1901	4.688
1884	6.93	1890	1.29	1896	4.39	1902	4.98
1885	6.975	1891	— 0.169	1897	4.199	1903	5.33
1886	6.849	1892	2.76	1898	2.85	—	—
1887	6.88	1893	1.96	1899	5.39	—	—

La première crise est due à la dénonciation des tarifs franco-italiens ; dans la seconde, en 1894, c'est la crise édilitaire qui est cause de la rétrogradation et, peut-être, aussi la réduction de l'intérêt de la dette publique ; puis à partir de 1899 jusqu'en 1903 les bénéfices se relèvent à 5,155 % en moyenne (chiffre satisfaisant si on tient compte que les pertes y sont comprises) pour rester finalement un peu inférieurs à ceux de la période 1882-88, en raison de l'abondance des capitaux produite par la baisse universelle de l'or et du

taux général des intérêts. Au résumé, l'industrie italienne a gagné 6,548 % de 1882 à 1888 ; 0,778 % de 1889 à 1893 ; 3,715 % de 1894 à 1898 et 5,155 % de 1899 à 1903. Depuis cette période jusqu'en 1907, les bénéfices ont dû être encore plus marqués pour redescendre, bien entendu, avec la crise financière et italienne de 1908 et la crise mondiale d'origine américaine.

En ce qui concerne cette dernière période, M. Monzille nous fournit des données intéressantes relatives à l'année 1905 qui a été marquée par un mouvement exceptionnel dans la constitution de nouvelles sociétés et l'augmentation du capital des sociétés existantes.

Il résulte de ce mouvement le tableau ci-après :

		CAPITAL	
		SOUSCRIT	VERSÉ
Sociétés nouvelles	*Lire.*	328.574.450	114.397.873
— dissoutes	—	42.247.677	42.247.677
Différence	*Lire.*	286.326.773	73.154.196
Augmentation de capital	*Lire.*	363.490.642	363.499.642
	—	649.826.415	436.653.838
Diminution de capital	*Lire.*	30.196.974	30.196.974
Augmentation effective totale	—	619.629.441	406.456.864

L'augmentation demandée par les sociétés anonymes de crédit et industrielles a donc été de 619 millions, mais il est certain que les 406 millions figurant comme versés ne l'ont pas été entièrement, car, pour former ce total, l'auteur s'est basé sur les délibérations des conseils d'administration qui n'ont pas toujours obtenu le résultat qu'ils avaient escompté.

Naturellement, une partie des augmentations décidées n'a pu s'effectuer qu'en 1906. Toutefois il n'en reste pas moins établi que l'année 1905 correspond à une période d'activité exceptionnelle pour la grande industrie représentée par les sociétés anonymes, activité peut-être exagérée qui a contribué à aggraver le contre-coup qui s'est produit avec la crise générale de 1908.

C'est dans la seconde moitié de 1905 que l'activité a été la plus marquée.

Voici, d'autre part, comment se répartissent les capitaux demandés en 1905 :

	SOCIÉTÉS EXISTANTES — AUGMENTATION DE CAPITAL en 1905	SOCIÉTÉS NOUVELLES — CAPITAL	
		souscrit	versé
Textiles	26.900.000	59.435.000	20.327.876
Minières, sidérurgiques et mécaniques.	39.129.000	47.460.000	15.861.000
Alimentaires, compris les alcools, les sucres et la bière	53.625.000	32.325.000	12.900.275
Forces électriques	29.625.000	24.552.500	7.745.750
Automobiles	8.290.000	22.435.000	7.631.000
Immobilières et édilitaires	36.000.000	19.000.000	5.718.000
Industries agricoles	2.100.000	15.385.000	4.675.500
Transports terrestres	10.286.000	4.600.000	1.300.000
Transports maritimes	41.000.000	2 55 0 000	1.750.000

Voici, d'après l'*Économista d'Italia*, quelles ont été les opérations de bourse, provoquées par cette sorte de fièvre industrielle :

Valeur nominale : décembre 1904	*Lire.*	1.935.901.900
— de bourse : décembre 1904	—	2.872.603.702
— — décembre 1905	—	3.070.811.326
Valeur nominale : décembre 1905	—	2.337.803.000
Valeur de bourse : décembre 1905	—	3.829.270.826
— — janvier 1906	—	3.925.018.002
— — février 1906	—	4.031.330.014
— — mars 1906	—	4.032.840.718
— — avril 1906	—	3.937.817.378

De 1901 à 1905, la plus-value financière, d'après l'*Économista*, a été, au 31 décembre, de + 20,38 % en 1901, + 25,34 % en 1902, 14,45 % en 1903, + 48,24 % en 1904, + 58,61 % en 1905.

A partir d'avril 1906 la baisse n'a fait que s'accentuer.

Nous avons encore un document qui nous permet de confirmer les indications données précédemment, et qui est également d'une certaine éloquence, au sujet du développement industriel pendant la période précédant la tenue de l'Exposition de Milan : c'est la statistique des forces motrices employées en Italie, arrêtée au 1er janvier 1904 ; elle se résume par un emploi de trois millions de chevaux, non comprises les forces obtenues par dérivation d'eau à titre gratuit, ni celles obtenues des moteurs à bord des navires de la marine royale. En 1899, elles n'étaient que d'un million de chevaux ; elles ont donc triplé en cinq années. Elles se répartissent comme suit :

EN CHEVAUX EFFECTIFS	1899	1905	DIFFÉRENCE
Industries agricoles	95.000	165.000	+ 70.000
— manufacturières	335.000	980.000	+ 645.000
— des transports :			
Par terre et navigation sur les lacs.	300.000	1.495.000	+1.195.000
Industrie et commerce maritime ..	250.000	345.000	+ 95.000
Usines et services dépendant des ministères de la Guerre et de la Marine	20.000	15.000	— 5.000

Ces trois millions de chevaux effectifs au 1er janvier 1904 étaient produits par :

32.503	moteurs à vapeur de	2.472.132	ch. dyn.
4.298	» à gaz de	45.855	—
3.779	concessions d'eaux publiques.....	190.000	—
131	» à pétrole, à benzine, etc...	146	—

L'agriculture.

Elle se divise en classes nettement dessinées : céréales, agrumes (citrons, oranges), oliviers, vignes, châtaigniers, forêts.

La dernière statistique connue, en 1906, s'applique à la période 1890-94. En 1902-03, s'ajoute celle des produits, pour lesquels le ministère de l'Agriculture a continué ses publications. Nous les reproduisons ci-après :

Superficie géographique au 31 décembre 1908, kilomètres carrés : 286.648 — Population légale (recensement 10 février 1901) : habitants : 32.966.307.

RÉCOLTES	CULTURES ET PRODUCTIONS MOYENNES											
	ANNÉES 1890-94				RÉCOLTE DE 1902				RÉCOLTE DE 1903			
	Superficie cultivée — Hectares	Production Unité	Production Moyenne par hectare	Production Total	Superficie cultivée — Hectares	Production Unité	Production Moyenne par hectare	Production Total	Superficie cultivée — Hectares	PRODUCTION Unité	PRODUCTION Moyenne par hectare	PRODUCTION Total
Blé	4.513.849	hl.	10.08	45.488.677	4.760.000	hl.	11.82	56.280.000	4.850.000	hl.	13,40	65.000.000
Maïs	1.908.360	—	13.37	25.509.610	1.753.000	—	18.54	32.500.000	1.688.000	—	18,58	31.370.000
Riz	182.449	—	34.08	6.217.228	188.600	—	50.27	9.480.000	186.000	—	51,94	9.660.000
Orge	315.810	—	10.01	3.161.335	—	—	—	—	—	—	—	—
Seigle	142.633	—	10.90	1.554.992	—	—	—	—	—	—	—	—
Avoine	455.158	—	14.15	6.442.530	—	—	—	—	—	—	—	—
Haricots, pois, lentilles	441.477	—	3.09	1.365.161	—	—	—	—	—	—	—	—
Fèves, pois, lupins, etc.	419.614	—	8.10	3.398.654	—	—	—	—	—	—	—	—
Pommes de terre	189.487	qt.	83.92	7.375.008	—	—	—	—	—	—	—	—
Vin	3.445.257	hl.	9.20	31.680.165	3.917.090	—	10.91	42.750.000	4.010.000	—	8,75	35.100.000
Huile d'olive	1.038.686	—	2.24	2.514.698	1.083.000	—	2.81	3.040.000	1.089.000	—	2,99	3.290.000
Agrumes (1)	16.667.466	fruits	206 plante	342.800.914	16.925.000	fruits	268 plante	45.300.000	16.700.000 (1)	fruits	314 plante	52.500.000 —
Châtaignes	411.553	qt.	6.56	2.698.090	—	—	—	—	—	—	—	—
Chanvre	104.294	—	6.95	724.382	—	—	—	—	—	—	—	—
Lin	52.561	—	3.61	189.939	—	—	—	—	—	—	—	—
Cocons (2)	1.168.481	kg.	34.93 p. onces	40.817.493 (4) 53.800.000	—	kg.	—	54.500.000 (4)	—	kg.	—	44.000.000 (4)
Laine (3)	—	—	—	9.729.846	—	—	—	—	—	—	—	—
Produits du lait (3) Fromages	—	—	—	75.801.219	—	—	—	—	—	—	—	—
Produits du lait (3) Beurre	—	—	—	16.047.389	—	—	—	—	—	—	—	—
Produits du lait (3) Lait caillé	—	—	—	12.130.271	—	—	—	—	—	—	—	—
Produits du lait (3) Divers	—	—	—	6.097.057	—	—	—	—	—	—	—	—
naturels Herbe	—	qt.	—	82.684.585	—	—	—	—	—	—	—	—
naturels Foin	—	—	—	60.599.964	—	—	—	—	—	—	—	—
Légumes	—	—	—	62.233.057	—	—	—	—	—	—	—	—

(1) Nombre approximatif des plantes. — (2) Nombre des onces (27 grammes) de graines mises à l'incubation. — (3) de 1891 à 1894. — (4) Voir l'*Annuario statistico italiano*, 1904, chiffres calculés par l'*Associazione dell' industria e del commercio delle sete in Italia*, avec siège à Milan.

Ce qu'a gagné la culture du blé a été perdu par celle du maïs. Par contre, la production des agrumes continue à se développer, ainsi que celle des vignobles. La soie est également en progrès. Nous n'avons pas tenu compte du rendement très variable d'une année à l'autre, mais de la superficie cultivée, qui l'est aussi, mais relativement à un moindre degré.

Les données sur l'élevage ne sont pas suffisantes pour apprécier ses progrès pendant ces dernières années. Mais on voit que les chiffres de 1881-82 accusaient déjà un progrès considérable, pour l'élément bovin. Le nombre des moutons avait peu varié de 1875-76 à 1890-93, celui des chèvres et des porcs avait un peu progressé. Augmentation aussi des espèces chevaline et asine.

BÉTAIL

ANNÉES	BÉTAIL			MOUTONS et AGNEAUX	CHÈVRES	PORCS	CHEVAUX	ANES	MULETS
	VACHES	AUTRES	TOTAL						
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
1875–6	1.380.380	2.108.745	3.489.125	6.977.104	1.688.478	1.553.582	[2] 657.544	498.766	293.868
1881–2[1]	2.366.556	2.416.676	4.783.232	8.596.108	2.016.307	2.064.000	[2] 660.123	674.246	302.428
1890–3	—	—	[3] 5.000.000	[3] 6.900.000	[3] 1.800.000	[3] 1.800.000	[3] 720.000	[3] 1.000.000	[3] 300.000
1894	—	—	—	—	—	—	[2] 702.390	—	327.615
1890	—	—	—	—	—	—	[2] 741.739	—	327.276
1905	—	—	5.672.000	10.877.000		2.224.000	804.913	—	341.910

(1) Y compris 501.729 veaux de moins d'un an.
(2) Non compris la cavalerie et la maison du roi.
(3) Environ.

Activité des transports.

Par chemin de fer. — Le mouvement des chemins de fer est un des meilleurs éléments, pour juger l'activité économique d'un pays, indépendamment des profits ou pertes qui peuvent résulter d'une administration mal mise au point, quand il y a eu finalement, comme en Italie, reprise des réseaux principaux par l'État. Cette modification suppose toujours une certaine insouciance des compagnies dépossédées à mettre leur matériel au niveau des besoins, pendant les dernières années d'exploitation privée. C'est ce qui s'est produit en Italie, et ce fait a fatalement influé sur les résultats de ces

derniers exercices. L'État n'a pas su le prévoir, et, se trouvant débordé, a d'autant plus souffert qu'il n'a pas voulu effrayer le Parlement en lui demandant, en temps utile, les sacrifices nécessaires, qui étaient et restent encore considérables. C'est là, on doit l'avouer, un des mauvais côtés du gouvernement parlementaire ; on sait qu'en France, tout actuellement, les mêmes causes ont produit les mêmes effets.

Mais nous ne nous occuperons ici que de ce qui a été fait, et nous constaterons que la longueur totale du réseau ferré atteignait 17.237 kilomètres au 30 juin 1907, soit 1.228 kilomètres de plus qu'en 1901. Les quantités transportées en 1907 se sont élevées à 63 millions de voyageurs et 29.751.164 tonnes contre 61.443.305 voyageurs et 20.282.954 tonnes, en 1901, chiffres qui avaient été de beaucoup dépassés, mais seulement pour les voyageurs, en 1902 et 1903. L'augmentation acquise depuis 1901 n'en est pas moins de 2,6 % pour ces derniers et de 47 % pour les marchandises. C'est un joli résultat en cinq années, et rien ne peut mieux donner une idée de l'activité économique de l'Italie.

Les recettes kilométriques, qui étaient de 4 lire 23 par train kilométrique en 1901, sont montées à 4,76 en 1906-07, tandis que les dépenses sont passées de 3 lire 25 à 3 lire 72. Cela ne semble pas indiquer que l'exploitation des chemins de fer ait beaucoup gagné, en passant dans les mains du gouvernement.

Rappelons ici que le rachat des chemins de fer des trois grands réseaux a été voté le 26 juin 1905, et qu'il fut hâté par l'obstruction et la grève des chemins de fer, qui se prolongèrent une huitaine de jours.

	1901	1902	1903	1906-07 (30 juin 1907)
Longueur totale des lignes. *Kilomètres*	15.099	16.030	16.129	17.237
Distances parcourues par les locomotives. *Kilomètres*	108.962.109	114.210.701	118.324.714	119.909.708
Distances parcourues par les voyageurs de trains mixtes. *Kilomètres*	52.108.323	53.996.662	55.312.000	54.016.905
Distances parcourues par les trains de marchandises. *Kilomètres*	23.944.960	25.632.510	27.006.828	35.261.411
Voyageurs transportés (billets de saison exclus). *Nombre*	61.443.035	64.898.078	68.031.332	63.000.000
Marchandises transportées (animaux vivants exceptés). *Tonnes*	(1)20.282.954	(1)22.868.354	(1)23.688.410	29.751.614
Recettes provenant des voyageurs. *Lire*	121.695.644	128.734.121	134.463.959	161.228.00
Recettes provenant des marchandises. *Lire*	176.232.544	189.148.150	199.232.742	245.319.000
Autres recettes. *Lire*	23.936.655	24.624.743	26.528.408	18.364.000
TOTAUX..... *Lire*	321.864.843	342.507.014	360.225.109	424.911.000
Dépenses totales. *Lire*	247.214.695	257.718.639	260.583.111	331.805.000
Recettes nettes. *Lire*	74.650.148	84.788.375	99.641.998	93 .106.000
Recettes brutes par kilomètre. *Lire*	20.225	21.447	22.412	24.651
Dépenses brutes par kilomètre. *Lire*	15.534	16.138	16.212	19.249
Recettes par train kilométrique. *Lire*	4.23	4.30	4.38	4.76
Dépenses par train kilométrique. *Lire*	3.25	3.24	3 17	3.72
Accidents arrivés aux passagers — *Morts*	9	8	17	43
Accidents arrivés aux passagers — *Blessés*	213	298	477	722
Accidents arrivés aux employés — *Morts*	68	83	71	146
Accidents arrivés aux employés — *Blessés*	809	729	780	1.836
Autres accidents (au 30 juin 1907). — *Morts*	70	63	67	88
Autres accidents (au 30 juin 1907). — *Blessés*	100	107	94	156
TOTAUX... *Morts*	147	154	155	277
TOTAUX... *Blessés*	1.122	1.134	1.351	2.744

Par mer. — Le développement des côtes de l'Italie semblait la prédestiner à un important commerce maritime, tant intérieur qu'extérieur, mais sa situation favorable comme escale, sur les grandes routes par mer du Levant et de l'Orient l'en a longtemps privée, malgré l'esprit d'entreprise de ses armateurs et l'abondance et l'énergie de sa population maritime, en facilitant aux compagnies étrangères des escales avantageuses, leur permettant d'offrir un fret à bas prix, non seulement aux produits italiens, mais aussi à ceux transitant du Nord et de l'Europe centrale. Finalement, le gouvernement dut se décider, le 28 juillet 1896, à favoriser le pavillon national

(1) Non compris les petits colis.

par des primes à la navigation et à la construction qui stimulèrent plus ou moins artificiellement la marine italienne, ainsi qu'il appert du tableau suivant.

TONNAGE DE LA FLOTTE SOUS PAVILLON ITALIEN.

1er JANVIER	VAPEURS		VOILIERS		VAPEURS ET VOILIERS RÉUNIS	
	Nombre de navires	Tonnes	Nombre de navires	Tonnes	Nombre de navires	Tonnes
1890.....	279	182.249	6.442	642.225	6.721	824.474
1895.....	345	220.508	6.166	555.569	6.511	776.077
1896.....	351	237.727	6.002	527.554	6.353	765.281
1897.....	366	259.817	5.872	526.827	6.238	786.644
1898.....	384	277.520	5.764	537.642	6.148	815.162
1899.....	409	314.830	5.665	558.224	6.074	873.054
1900.....	446	376.844	5.511	568.164	5.957	945.008
1901.....	471	424.711	5.337	575.207	5.808	999.918
1902.....	486	442.623	5.245	579.705	5.731	1.022.338
1903.....	501	460.535	5.153	584.223	5.654	1.044.758
1904.....	513	462.259	5.083	570.355	5.596	1.032.614
1905.....	514	484.432	5.070	541 171	5 534	1.025.603

Le tableau suivant donne la part respective attribuée à l'Italie et à l'Étranger dans les transports effectués par les ports.

TRAFIC DE TOUS LES PORTS ITALIENS A L'ENTRÉE ET A LA SORTIE.

ANNÉES	PAVILLON ITALIEN		PAVILLONS ÉTRANGERS		TOTAL	
	Nombre de navires	Milliers de tonnes	Nombre de navires	Milliers de tonnes	Nombre de navires	Milliers de tonnes
1896.....	179.179	32.484	21.595	20.988	200.773	53.472
1897.....	186.757	35.305	22.292	21.755	209.049	57.060
1898.....	184.824	36.526	24.439	22.957	208.263	59.483
1899.....	189.582	38.309	22.024	22.161	211.536	60.470
1900.....	185.992	38.473	21.048	21.783	207.040	60.256
1901.....	177.326	39.675	21.331	23.005	198.657	62.680
1902.....	187.911	42.913	22.019	25.964	209.930	68.877
1903.....	195.457	45.365	23.065	27.584	218.522	72.949
1904.....	194.026	47.105	23.953	29.907	219.979	77.012
1905.....	184.795	49.20	23.942	31..57	208.373	80.782
1906.....	186.391	48.273	25.509	35.196	211.900	83.469

Le tonnage total de la marine italienne est passé en quinze années de 824.474 tonneaux à 1.032.614; l'augmentation a porté totalement sur les vapeurs; le tonnage des voiliers a diminué.

D'autre part, en dix années, la part italienne dans le tonnage s'est accrue de près de moitié, mais, en même temps, le tonnage général passait de 53.472.000 tonneaux à 83.469.000, en augmentation de 58 p. 100, qui nous représente l'avantage acquis par le mouve-

ment des ports italiens pendant la dernière décade, avantage qu'augmentera prochainement encore une nouvelle loi en préparation.

Activité télégraphique.

Les exercices italiens finissent au 30 juin de chaque année; le relevé suivant permet de suivre, par l'accroissement des lignes, leurs recettes, leurs dépenses, et l'accroissement constant et considérable, pendant les deux dernières années, du nombre de télégrammes intérieurs et internationaux.

	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905
Longueurs des lignes. *Kilomètres*	42.557	42.991	43.884	44.513	45.759	46.160	46.518
Longueur des fils. *Kilomètres*.	165.009	166.702	171.521	175.386	181.227	185.851	193.365
Longueur des câbles sous-marins à l'État. *Kilomètres*	147	147	147	152	152	152	408
Nombre de bureaux de l'État ouverts au Public	3.977	4.112	4.267	4.401	4.545	4.665	4.778
Bureaux des Compagnies de chemin de fer et tramways ouverts au public.....	2.058	1.778	1.811	1.833	1.864	1.868	1.927
	Recettes et dépenses du service des Télégraphes et Téléphones.						
Recettes totales, téléphones compris. *Lires*	14.078.000	14.704.000	15.418.000	15.868.000	16.427.000	17.736.000	18.523.000
Dépenses totales, téléphones compris. *Lires*	12.493.000	12.578.000	14.716.000	15.221.000	16.498.000	17.441.000	18.926.000
Nombre des télégrammes transmis :							
Service intérieur	7.896.081	8.142.450	8.321.015	8.487.048	8.716.093	8.923.445	9.211 585
International. (Expédiés.	1.042.113	1.052.907	1.093.459	1.108.629	1.108.543	1.211.116	1.258.551
International. (Reçus...	1.164.403	1.190.013	1.224.817	1.240.362	1.271.831	1.289.763	1.345.954
En Transit.....	115.127	147.627	137.991	135.823	152.932	137.728	154.407

Nous donnons ci-après les mêmes renseignements pour les transports postaux, dont les exercices expirent également au 30 juin de chaque année. On remarquera ici un peu de fléchissement en 1906 sur les communications postales, mais non sur les colis postaux.

		1901	1902	1903	1904	1905	1906
Bureaux de postes (1).	*Nombre.*	7.374	7.493	7.702	7.937	8.511	(1) 8.641
Lettres	—	190.786.364	201.535.373	189.717.541	184.674.240	170.372.000	182.447.000
Cartes postales.....	—	85.743.946	87.454.864	85.125.857	87.194.366	91.525.564	83.218.417
Imprimés	—	333.215.528	385.375.075	457.809.373	560.164.230	590.305.000	529.213.000
Échantillons.....	—	9.610.331	10.021.951	9.976.804	8.000.000	8.194.000	8.000.000
Matières. Manuscrits.	—	8.942.506	9.341.668	11.841.274	12.200.000	11.769.000	11.614.000
Lettres officielles affranchies	*Nombre.*	48.598.722	52.112.274	52.394.190	53.724.765	53.370.000	58.420.000
Colis postaux.....	—	8.391.988	9.243.969	9.421.536	9.921.643	10.288.487	11.062.669
Valeur déclarée des lettres enregistrées.	*Lire.*	500.172.521	385.320.264	510.155.093	630.905.276	575.451.990	730.975.659
Recettes	—	64.282.000	68.876.000	73.520.000	76.860.000	79.544.000	82.032.761
Dépenses.....	—	49.743.000	52.220.000	55.985.000	59.422.000	64.300.000	66.724.478

(1) Y compris 2.750 bureaux de troisième classe, mais non compris 749 offices de collection.

RELATIONS ÉCONOMIQUES FRANCO-ITALIENNES

Dans les chapitres précédents, nous avons surtout examiné la situation économique de l'Italie, au point de vue rétrospectif. Nous allons maintenant donner une idée de cette situation au point de vue des transactions entre la France et l'Italie jusqu'à l'Exposition de Milan, soit jusqu'à la fin de l'année 1906.

Bien entendu, les échanges avec la France ont suivi fidèlement les variations de la politique économique des deux pays, se resserrant à mesure que des obstacles plus ou moins considérables venaient à s'interposer, s'élargissant quand on les faisait disparaître. Lequel des deux pays a perdu ou gagné à ce jeu ? Cela n'a plus beaucoup d'intérêt, mais, à vrai dire, aucun n'en a profité. Si nous avons cependant un peu moins perdu pendant la lutte, l'Italie y gagnera peut-être davantage après, car nous n'avons guère acquis, au dehors, pour remplacer nos pertes en Italie, que des gains qui nous seraient très vraisemblement venus sans cela. L'Italie, au contraire, plus éprouvée, a dû chercher avec plus d'ardeur à remplacer le marché perdu. Elle y a acquis des relations qui ne se seraient pas établies, sans l'avilissement des cours qui s'est produit chez elle après notre rupture.

Il est aisé, d'ailleurs, de dégager quelles ont été les conséquences de la guerre commerciale survenue si malencontreusement entre les deux pays. Il suffira de rappeler que le premier tarif protectionniste fut consacré, en Italie, par une loi datée du 14 juillet 1887, puis par des lois successives dont l'effet se traduisit de la façon suivante :

FRANCE ET ITALIE

Importations d'Italie en France

divisées en objets d'alimentation
en matières nécessaires à l'industrie et en objets fabriqués
de 1861 à 1909
(Statistiques Françaises)

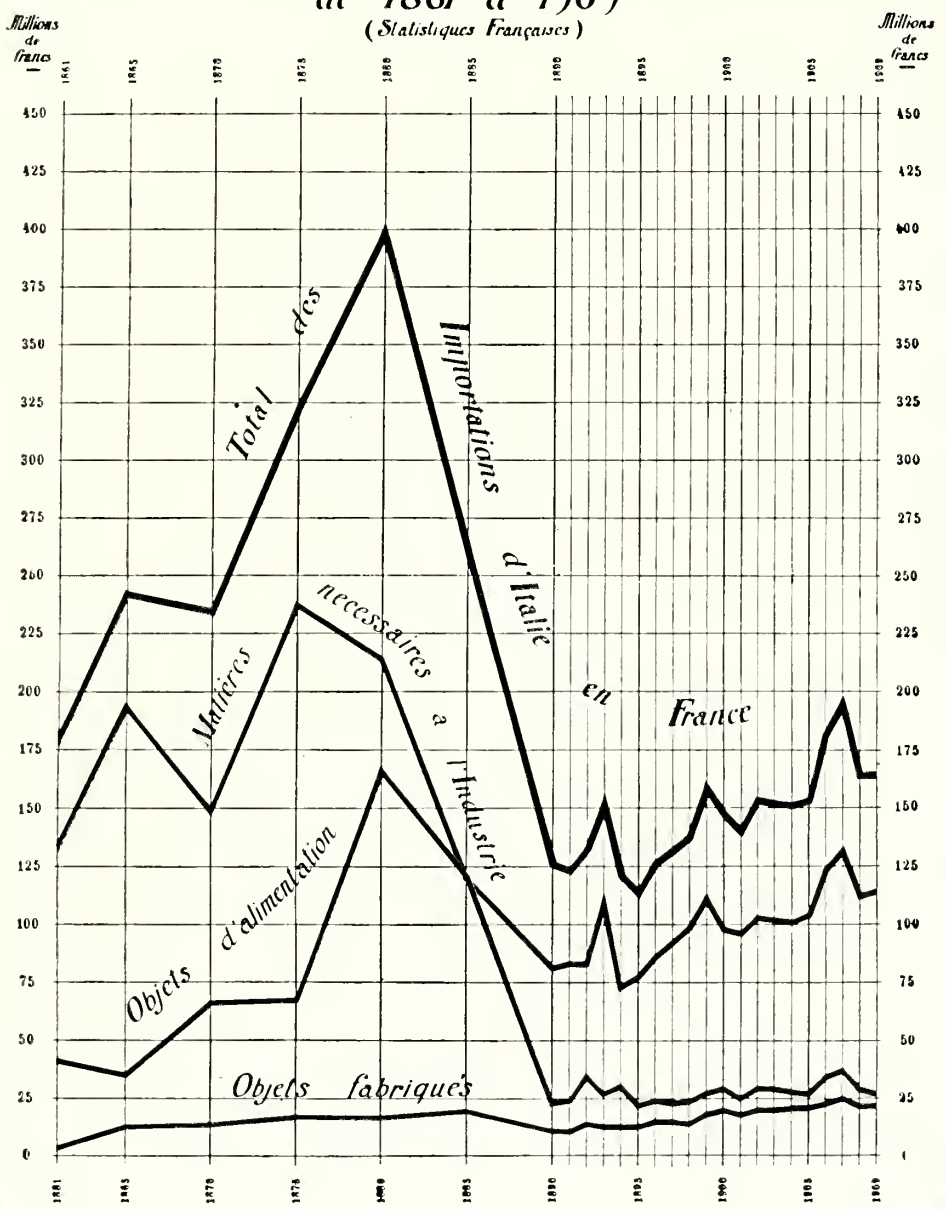

Documents du ministère du Commerce et de l'Industrie.

DROITS PERÇUS	DROITS PERÇUS PAR QUINTAL MÉTRIQUE (100 kilos)		
	1886	1896	Accroissement pour cent
	Lire et c.	Lire et c.	Lire et c.
1. Filés et chaînes de coton	37.59	74.04	96.96
2. Tissus purs et mélangés de coton	98.31	132.64	34.92
3. Autres manufactures de coton	128.64	184.17	43.16
4. Filés de laine	67.52	75.05	11.00
5. Tissus de laine	145.99	219.49	50.34
6. Autres manufactures de laine	124.38	136.34	9.06
7. Tissus et autres manufactures de soie	465.76	929.72	99.57
8. Papier colorié et tapisserie	19.96	41.26	106.71
9. Peaux tannées	47.96	63.37	32.13
10. Chaudières, machines et accessoires	6.32	10.52	66.45
11. Voitures pour chemins de fer	8.64	9.99	15.62
12. Fers et aciers ouvrés, y compris les rails	5.64	8.17	44.85
13. Poteries, faïences et porcelaines	5.00	9.58	91.60
14. Ouvrages en verre	8.31	12.10	45.67
15. Glaces et miroirs	11.42	16.03	40.36
Moyennes	78.96	128.16	62.31

La conséquence du vote de ce nouveau tarif entre la France et l'Italie fut, on le sait, une rupture de l'ancien traité de commerce unissant les deux pays, et, sous forme de chiffres, la suivante :

STATISTIQUE ITALIENNE (*à l'exception des métaux précieux*) (1).

	EN MILLIONS DE LIRE	
	Exportations de France en Italie	Importations d'Italie en France
1884	282	415
1885	288	367
1886	311	446
1887 Traité de commerce	326	405
1888 — —	155	170
1889 — —	167	165
1890 — —	163	161
1891 — —	144	150
1892 Guerre des tarifs	168	147
1893 — —	158	148
1894 — —	131	144
1895 — —	162	136
1896 — —	134	153
1897 — —	161	116
1898 — —	116	146
1899 — —	152	201
1900 — —	167	169
1901 — —	179	175
1902 Nouvelle entente	184	168
1903 — —	193	171
1904 — —	200	182
1905 — —	224	194
1906 — —	244	219

L'examen de ces chiffres prouve que la perte pour l'Italie en 1888 fut de 171 millions de lire et celle de la France de 235 millions de lire seulement. Il est évident que, sans cette entente nouvelle, les échanges entre les deux pays eussent encore fléchi d'une manière sensible à leur détriment mutuel. La nouvelle entente faisait remonter, en 1906, les envois de l'Italie en France à 244 millions de lire, soit 89 millions de gain sur 1888. La France, de son côté, voyait ses ventes en Italie passer de 170 millions de lire, en 1888, à 219 en 1906, soit ainsi un profit de 49 millions de lire. Toutefois les deux pays ont singulièrement perdu à la lutte, car il faut aussi faire la part de la hausse générale des marchandises qui a précédé la crise mondiale de 1907.

De nouveaux abaissements de taxes douanières donneraient évidemment une impulsion encore plus vive aux relations commerciales entre les deux pays; mais il ne faut pas y songer. L'Italie

(1) Nous donnons en même temps une statistique établie en graphiques d'après les documents du ministère du Commerce français, pages 45, 49 et 51.

pendant la guerre douanière, a créé un nombre d'industries forcées de vivre plus ou moins artificiellement, du moins au début : car elles ne peuvent continuer à subsister qu'à l'abri de tarifs fortement protecteurs ; notamment dans les industries du coton, de la soie, d'habillement, de confection, de chaussures, d'ameublement, d'imprimerie, de peinture, de produits chimiques, d'électricité, de métallurgie, de constructions navales, etc. Sans compter les petites industries locales, qui seraient fortement éprouvées s'il fallait abaisser, si peu que ce fût, les barrières douanières, au grand dam naturellement du consommateur, obligé de supporter toutes ces majorations artificielles, qui n'existaient pas avant 1887. Il y aurait, en outre, à lutter contre de gros industriels qui ont acquis aujourd'hui une influence légitime, et lutter contre le système des taxes indirectes, fort en faveur chez nos voisins.

Il ne faut pas se dissimuler que les mêmes raisons militent en France contre un abaissement des droits d'entrée. En Italie, bien que la richesse publique ait fait des progrès rapides, les modifications successives de taxes ont eu des résultats médiocres, si nous nous rapportons au tableau suivant des entrées de blé depuis 1881 :

Périodes	Droit. Lire et centimes	Moyennes annuelles Quintaux (100 kil.)
1881-83	1.40	910.510
1884-86	1.40	6.520.980
1888-90	3 du 21 Avril 1887 5 du 10 Février 1888	7.279.650
1891-93	5	6.736.860
1894-96	7 du 21 Février 1894 7.50 du 10 Décembre 1894	6.138.930
1898-1900	7.50 du 1er Janvier 1898 5 du 25 Janvier 1898 droit suspendu du 6 juin 1898 7.50 du 1er Juillet 1898 5 du 4 Juillet 1898 7.50 du 16 Août 1898	6.798.300
1901-03	7.50	11.024.330
1904	7.50	8.057.020
1905	7.50	11.711.280
1906	7.50	13.732.620

Pour être équitable, il faut noter l'augmentation sensible de la population en Italie, en dépit de l'émigration, tandis que celle de la France a beaucoup moins progressé.

Nous ne voulons pas ici sortir des considérations générales sur

FRANCE ET ITALIE

Exportations de France en Italie

divisées en objets d'alimentation
en matières nécessaires à l'industrie et en objets fabriqués
de 1861 à 1909

(Statistiques italiennes adaptées à la classification française)

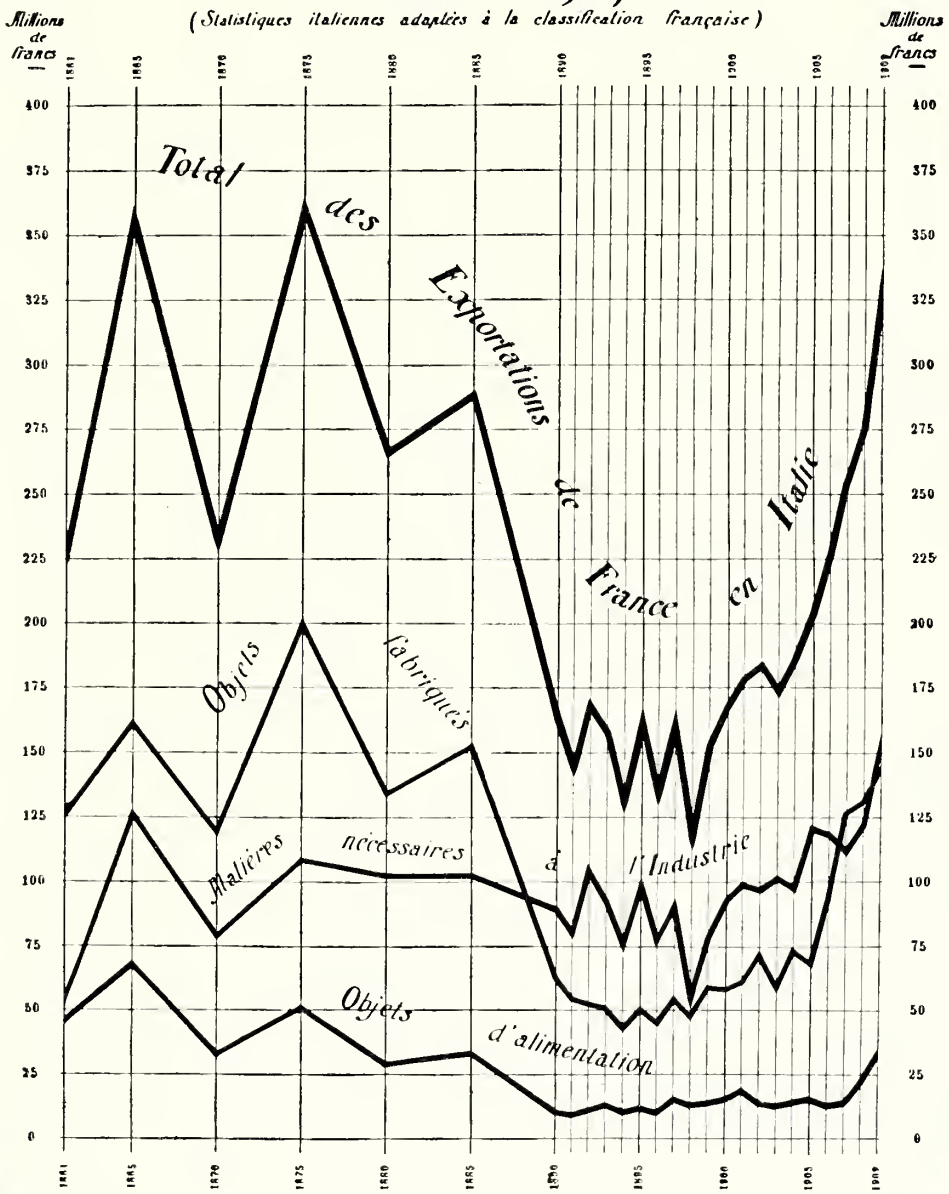

Documents du ministère du Commerce et de l'Industrie.

les relations commerciales franco-italiennes, pendant ces dernières années. L'examen des classes de l'Exposition nous permettra d'entrer dans les détails.

Nous rappellerons toutefois qu'on ne peut avoir de chiffres relativement exacts qu'en consultant les statistiques douanières des deux pays. Nous n'ignorons pas que, malgré tout, il ne faut pas faire un fond absolu sur ces déclarations déterminées par des raisons que les intéressés seuls connaissent. Mais nous savons que si on veut admettre ce paradoxe, « toutes les statistiques sont fausses », il faut aussi accepter celui-ci : « mais toutes leurs comparaisons sont exactes, car les éléments de véracité ou d'erreur y entrent dans d'égales proportions. » Les mouvements d'augmentation ou de diminution que nous aurons à constater plus loin sont donc aussi proches de la vérité qu'il est permis de le souhaiter.

Chambre de commerce française de Milan.

Nous nous reprocherions de clore ce chapitre sans dire ici quelques mots de la Chambre de commerce française de Milan. Elle a joué un rôle important dans les négociations qui ont précédé et suivi l'organisation de la participation française à l'Exposition de Milan, et qui ont eu pour base, en février 1901, les premiers pourparlers de M. Gondrand, président de cette Chambre, avec M. G.-Roger Sandoz, président de la Commission d'étude de l'Exposition au Comité français des Expositions. Elles venaient pourtant après l'échec d'une semblable participation à l'Exposition de Turin 1902.

Nous avons puisé, dans les rapports de cette compagnie, une partie des documents qui nous ont permis d'établir celui-ci. Personne, d'ailleurs, n'ignore plus aujourd'hui l'importance des services que la Chambre de commerce française de Milan a rendus et continue à rendre tous les jours à nos nationaux en Italie. Son action incessante a eu un effet capital sur la reprise des relations cordiales entre les deux pays. Cette action ne manque pas d'avoir son effet bienfaisant, chaque fois qu'une difficulté s'élève entre les deux pays.

L'histoire de cette Compagnie est intéressante. Son programme est nettement précisé par l'article 2 de ses statuts :

« La Chambre de commerce a pour but de recueillir et d'échanger

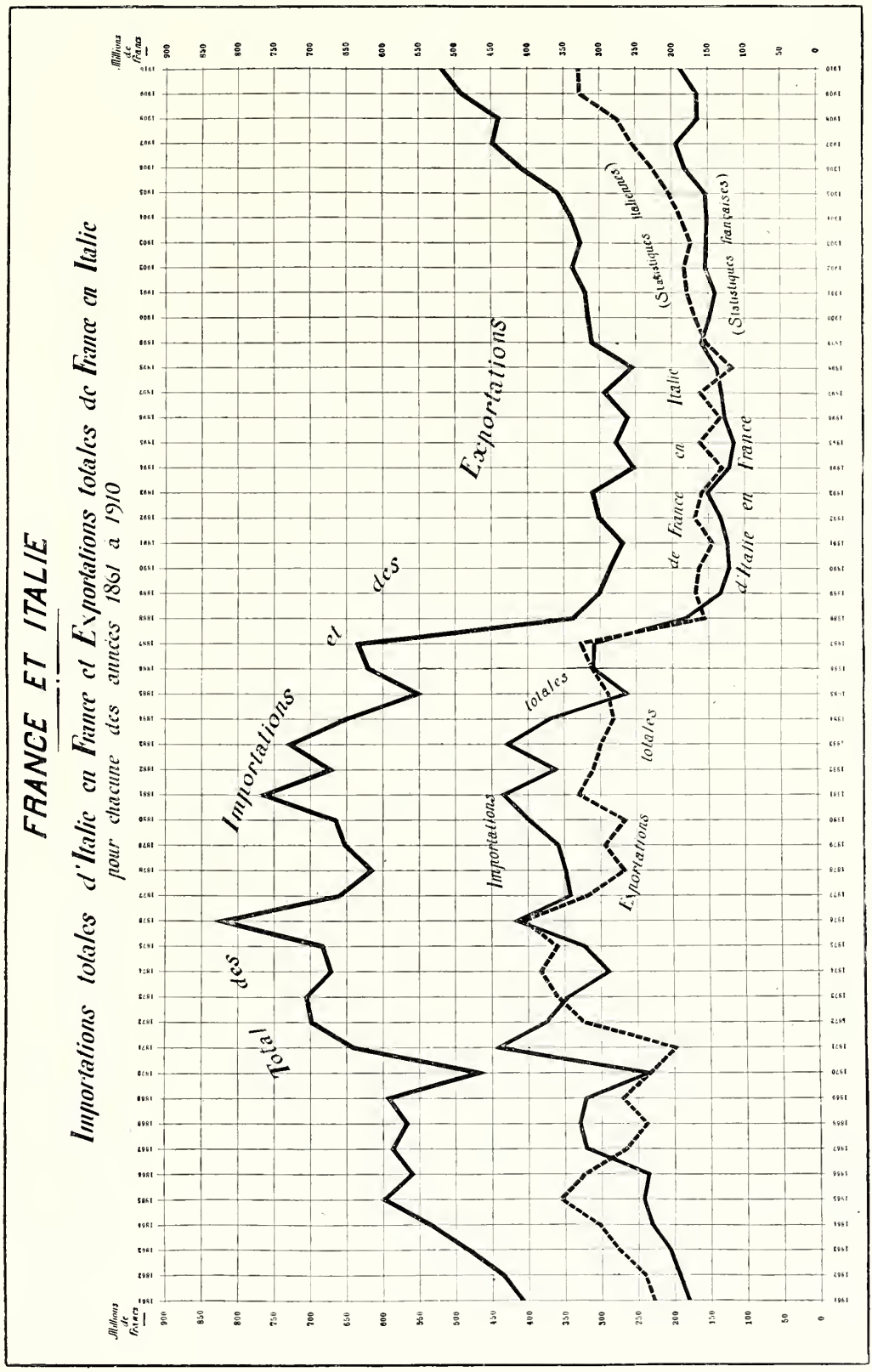

Documents du ministère du Commerce et de l'Industrie.

avec les commerçants et les institutions commerciales de la métropole et des colonies tous les renseignements propres à développer l'industrie et le commerce français en Italie et le commerce italien en France.

« Elle correspond directement avec les différents ministères, notamment avec ceux du Commerce et de l'Industrie et des Affaires étrangères, avec les agents diplomatiques, les agents consulaires, et les Chambres de commerce de la France et des Colonies.

« Elle présente ses vues :

« 1° Sur les améliorations à introduire dans toutes les branches des diverses législations commerciales et industrielles, ainsi que sur les modifications à apporter aux traités de commerce et de navigation.

« 2° Sur l'exécution des travaux et l'organisation des services publics qui peuvent intéresser le commerce et l'industrie, tels que travaux des ports, transports par eau ou par voie ferrée, postes et télégraphes, lignes de steamers subventionnées, expositions, etc.

« Elle fait connaître l'état de la législation commerciale du pays et les modifications qui s'y produisent. Elle signale les interprétations erronées qui pourraient être données aux tarifs en cours (douanes, chemins de fer, octrois, etc...).

« Elle seconde les efforts faits par les Chambres de commerce et autres associations en vue de faciliter le placement de jeunes Français à l'étranger. Elle procure également des employés italiens au commerce français.

« Elle donne son avis sur la création et l'organisation d'écoles de langue française à l'étranger.

« Elle signale et décrit les divers procédés d'achat et de vente employés dans le pays, ainsi que les fraudes qui pourraient être commises, au préjudice du commerce français.

« Elle se prête aux conciliations et arbitrages amiables, en matière commerciale, entre nationaux, ou entre nationaux et étrangers. »

Fondée le 17 juillet 1885, elle eut des débuts difficiles, malgré le but vraiment utile qu'elle visait. Cependant, grâce au dévouement de ses membres fondateurs et à l'enthousiasme de M. Salomon, son ancien président, elle ne tarda pas à attirer l'attention des industriels et des négociants de la Métropole, ainsi que l'intérêt

du Gouvernement français sur ses travaux et sur ses services.

Toutefois son développement ne prit un réel essor que dix ans après sa fondation, lorsque fut appelé à la présidence M. François Gondrand, qui en est encore actuellement l'âme et le plus fort soutien.

Pour avoir une idée des progrès réalisés pendant cette période, il suffit de rapprocher les chiffres indiqués au tableau des services de la Chambre, qui donne :

	1895	1908
Lettres reçues	2.758	4.321
— expédiées	2.411	5.716
Renseignements sur la clientèle	649	1.054
Litiges reçus	50	127
— réglés	29	102
Représentants indiqués	50	191

Le nombre des membres augmentait également de 435 à 867.

Mais une des manifestations les plus heureuses de l'utilité de la Chambre de commerce française de Milan, de ses travaux, de son importance toujours croissante, est donnée par son *Bulletin mensuel*, l'une des meilleures publications des Chambres de commerce françaises à l'étranger, qui, depuis une dizaine d'années, représente un gros volume de 1.200 pages environ par an, contenant une véritable revue de l'activité franco-italienne dans le commerce, l'industrie et l'agriculture.

Il serait trop long d'énumérer ici les questions traitées par la Chambre de commerce française depuis sa fondation. La plus importante a évidemment été celle des relations commerciales entre la France et l'Italie, surtout pendant la période qui a précédé l'accord commercial de 1898, auquel elle a largement contribué en préparant l'opinion publique dont la diplomatie ne peut se passer.

C'est surtout dans ce travail de préparation que s'est distingué son président actuel, M. François Gondrand, qui, pour ses éminents services, reçut la croix, puis la rosette de la Légion d'honneur et vient d'être promu commandeur à la suite de l'Exposition de Milan.

Et une fois l'accord conclu, la Chambre de commerce française de Milan a redoublé ses efforts pour attirer de nouveau les exportateurs français à reprendre sur le marché italien la place qu'ils

avaient perdue pendant la guerre de tarifs. On doit certainement à ses conseils, à ses services et à ses travaux une partie des progrès qui ont été réalisés depuis l'accord de 1898, et qui se traduisent par une augmentation des importations françaises en Italie de *116 millions* en 1898 à *270 millions* en 1908.

L'influence de la Chambre de commerce française de Milan s'étend aujourd'hui sur toute l'Italie. Ses travaux sont suivis avec sympathie, et elle jouit de la considération générale non seulement des commerçants et industriels, mais aussi des autorités italiennes, qui accordent à ses requêtes un accueil toujours bienveillant.

Timbre commémoratif
de l'Exposition.

1. G. Giacchi, Membre du Comité Exécutif. — 3. Comte Jacini, Membre du Comité Exécutif. — 4. M. Chapelle, Vice-Président de la Chambre de Commerce française de Milan. — 5. Comte Crivelli-Serbelloni, Vice-Président du Comité Exécutif. — 6. Maurice Estieu, chef des Services administratifs de la Section française. — 7. U. Ancona, Secrétaire général du Jury supérieur. — 8. Henri Guillaume, Architecte. — 9. Richard, Membre du Comité Exécutif. — 10. A. Masure, Secrétaire du Comité d'organisation de la Section française. — 11. Martigny, représentant de la Cie des Chemins de fer P.-L.-M. — 12. Mlle Jozon. — 13. A. Ancelot, Président du Comité Français des Expositions à l'Étranger. — 15. V. Manusardi, Membre du Comité Exécutif. — 16. Alfred Maguin, Président du Comité d'organisation de la Section française. — 17. M. Jozon, Commissaire Général du Gouvernement Français. — 18. B. di Belgioso d'Este, Vice-Président de la Commission des Fêtes. — 19. F. Gondrand, Président de la Chambre de Commerce française de Milan. — 20. Saint, Directeur du Cabinet de M. Trouillot, Ministre du Commerce. — 22. G. Roger Sandoz, Secrétaire Général du Comité Français des Expositions à l'Étranger, Président de la Commission française d'études de l'Exposition de Milan. — 23. J. de Montarnal, architecte en chef de la Section française. — 24. F. Meazza, Membre du Comité Exécutif. — 25. L. Pullé, Sénateur, Vice-Président de la Commission des Réceptions. — 26. Richard, Archiviste du Consulat de France.

1. Chiaravalli, Membre du Comité Législatif. — 2. Comte, Membre du Comité Législatif. — 3. M. Chaplain, Vice-Président de la Chambre de Commerce. Premier Adjoint de Milan. — 5. Comte Carlo Melzi, Président du Comité Législatif. — 6. Mauro Gallina, Membre du Comité de la Section de Milan. — 7. D. Arconati, Secrétaire du Comité Législatif. — 8. Henri Cernuschi, Membre du Comité de la Section de Milan. — 9. Richard, Maître des Comptes, Membre du Comité Législatif. — 10. J. Magnin, Secrétaire du Comité d'organisation. — 11. Magliano, Membre du Comité de la Section de Milan. — 12. Allard Morand, Président du Comité d'organisation. — 13. Bellinzaghi, Membre du Comité Législatif. — 14. Vice-Président de la Section de Milan. — 15. V. Mayer, Commissaire du Gouvernement près la Commission de la Section de Milan. — 16. E. Jouon, Président de la Chambre de Commerce. Membre du Comité Législatif. — 17. Jouon, Commissaire du Gouvernement près la Commission de la Section de Milan. — 18. Comte Arrivabene, Membre du Comité Législatif. — 19. Comte Greppi, Président de la Section de Milan. — 20. Comte Litta, Membre du Comité Législatif. — 21. Trivulzio, Membre du Comité Législatif. — 22. Comte Belgiojoso, Membre du Comité Législatif. — 23. Comte Porro, Membre du Comité Législatif. — 24. Comte Casati, Membre du Comité Législatif. — 25. Comte Durini, Membre du Comité Législatif. — 26. Comte Litta, Membre du Comité Législatif.

Groupe de Membres des Comités Italien et Français.

II

LE TUNNEL DU SIMPLON

II

LE TUNNEL DU SIMPLON

Historique. — Examen des projets. — Le massif du Simplon. — Les travaux. — Inauguration. — Les discours. — Un grand fait historique.

Comme une sorte de grand vallon, situé à 2.000 mètres d'altitude et qui a été parfois comparé à un lac desséché, le col du Simplon, où ne croissent que la rose des Alpes et un dur gazon, fut toujours considéré comme le passage par excellence pour faire communiquer le Nord de l'Italie avec le Nord et le Centre de la France, par le lac Léman, la vallée du Rhône et celle de la Saône.

Jules César voulut que son lieutenant Galba y traçât une voie, et cette idée, reprise par Napoléon Ier, fut réalisée le 9 octobre 1805. Alors, deux berlines, attelées chacune de quatre chevaux, escortées d'ingénieurs à cheval, et portant l'ingénieur en chef Houdouard, le résident de France à Sion, Eschasseriaux, le grand bailli de la République du Valais, Augustini, et les familles de ces invités, quittèrent le village de Glis pour arriver le lendemain à Domodossola.

C'était au commencement de 1801 que le Premier Consul avait ordonné les travaux nécessaires à la construction d'une route, destinée à réunir la ville de Brigue, en Suisse, à celle de Domodossola, en Lombardie.

Il avait commandé au général Tureau d'installer son quartier général dans cette dernière localité, afin que les soldats aidassent et protégeassent les ouvriers.

Ceux-ci, au nombre de cinq mille, furent mis sous la direction des ingénieurs Céard et de Gianella. Ils employèrent 250 000 kilogrammes de poudre.

La route, de 62 kilomètres de longueur, coûta dix-huit millions. Elle fut taillée en plein roc sur la majeure partie de son parcours

et, comme en certains endroits la chute fréquente des avalanches constituait à diverses époques de l'année un danger permanent, de longues galeries furent creusées dans la montagne pour permettre le passage à couvert.

L'une de ces galeries à arcades passe sous une cascade, celle du Kaltwasser, que les voyageurs entrevoient sur le côté.

Un hospice semblable à celui du mont Saint-Bernard fut construit à mi-chemin, au milieu du col, mais demeura longtemps inachevé ; c'est seulement en 1825 que des religieux, l'ayant acheté, le mirent en état.

C'est en 1853 que se fit jour l'idée de percer le massif du Simplon ; mais avant qu'elle se réalisât, d'autres projets similaires furent étudiés, qui démontrèrent la possibilité d'accomplir de semblables travaux, d'abord considérés comme utopiques.

Ce furent le tunnel du mont Cenis, celui du mont Saint-Gothard et celui de l'Arlberg.

Le Simplon, avec ses 19.803 mètres, est le plus long tunnel du monde ; le souterrain de l'Arlberg n'a que 10.240 mètres, celui du mont Cenis 12.849 mètres et celui du mont Saint Gothard 14.984 mètres.

Par le mont Cenis, il y a entre Paris et Milan 949 kilomètres de distance réelle et 1.059 kilomètres de distance virtuelle, c'est-à-dire de distance calculée en tenant compte des déclivités. Par le Saint-Gothard, on compte 893 kilomètres réels et 1.052 virtuels.

On ne peut parler du tunnel du Saint-Gothard sans signaler son projet de rachat, au prix de sacrifices financiers très considérables de la part de la Suisse.

Ce rachat devait avoir lieu le 1er mai 1906 ; mais il souleva de grosses difficultés d'ordre international, qui ne sont pas encore résolues.

L'Italie avait contribué pour 55 millions à sa construction et l'Allemagne pour 30 millions. Ces subventions, quoique à fonds perdus, étaient soumises à certaines conditions : les deux puissances collaboratrices devaient être représentées dans le conseil d'administration et devaient participer aux recettes, dès que le dividende dépasserait 70 %; cette éventualité ne se produisit qu'en 1894 et 1895.

Le Conseil fédéral suisse demanda officiellement si l'Allemagne

et l'Italie consentiraient à céder ces droits, moyennant une indemnité pécuniaire ; mais l'Italie voulait en outre des compensations politiques et morales. C'est en grande partie ce qui retarda le rachat.

Nous ne pouvons non plus omettre, à propos du Simplon, de mentionner le projet de percement du mont Splugen, et surtout celui du mont Blanc, qui serait, de beaucoup, le plus court chemin entre Paris, Rome et l'Orient.

Des études ont été faites et continuées depuis plus de cinquante ans.

Le tunnel qui serait percé sous le mont Blanc, aurait environ 18 kilomètres de longueur et relierait Aoste à Chamonix par une ligne de 58 kilomètres, dont le point culminant souterrain serait à peu près à 1.060 mètres au-dessus du niveau de la mer, et dont le prolongement aboutirait à Turin.

Les Italiens en sont partisans, et leur opinion a son prix, car ils s'intéressent avec intelligence et activité aux questions de chemins de fer.

Fréquemment, de nouveaux et audacieux projets voient le jour et sont dus, non au gouvernement, mais à des comités particuliers ou à des institutions publiques.

Affiche de l'Exposition.

A titre d'exemple, on peut citer, parmi les plus importants de ces projets, celui de la *Direttissima* Gênes-Milan, dont le comité est composé de hautes personnalités de la Lombardie et de la Ligurie.

D'après les études de ce comité, la ligne aurait une gare indépendante à Gênes et une à Milan. Elle couvrirait une superficie de 320000 mètres.

Les pentes maxima de Gênes à Rigoroso seraient de 8,45 $^{0}/_{00}$ à

découvert et de 7,65 ‰ dans le grand tunnel. De Rigoroso à Tortona, elles seraient de 7 à 8 ‰, et de Tortona à Milan de 2 à 4 ‰.

La longueur totale de la ligne serait de 124 km. 45, dont 15 km. 90 en courbe et 109 km. 35 en ligne droite.

L'œuvre d'art la plus importante serait le grand tunnel de 18.271 mètres sous l'Apennin, dont le percement pourrait être effectué en six ans, au moyen de dix fronts d'attaque, dont huit à différents points du tracé, fournis par quatre puits inclinés.

Les courbes auraient un minimum de 1.000 mètres entre Gênes et Tortona et de 1.500 mètres entre Tortona et Milan.

Le projet prévoit la traction électrique et des vitesses de 80 kilomètres à l'heure sur les rampes, et de 120 kilomètres sur les parcours ayant moins de 4 ‰ de pente. Le trajet Milan-Gênes serait ainsi de 1 h. 25 environ par les trains directs. Le total du devis est évalué à 336 millions. Toutefois, l'État est opposé à ce projet et prépare une autre ligne.

* * *

Mais revenons au percement du Simplon, qui nous intéresse plus particulièrement dans ce rapport. Il eut d'heureux résultats surtout pour les trois villes italiennes de Milan, Turin et Gênes.

De Milan à Lausanne la distance minima était de 927 kilomètres par le mont Cenis, et 468 par le Saint-Gothard. Elle est de 308 kilomètres par le Simplon.

De Milan à Paris, par le mont Cenis, elle était de 949 kilomètres et de 893 par le Saint-Gothard. Elle est de 833 kilomètres par le Simplon et fait gagner 3 h. 20.

Il y avait 521 kilomètres de Gênes à Lausanne par le mont Cenis et 609 par le Saint-Gothard. Il n'y en a plus que 420 par le Simplon.

De Gênes à Paris, il n'y eut pas d'avantage : on comptait par le mont Cenis 693 kilomètres et par le Saint-Gothard 1.048; on en compte 945 par le Simplon.

La distance de Turin à Lausanne est de 507 kilomètres par le Saint-Gothard et de 356 par le mont Cenis. Elle est, il est vrai, de 366 par le Simplon, soit 10 kilomètres de plus, mais cela permet

d'user de deux lignes à presque égalité. Quant à Paris-Turin, le parcours le plus réduit est par le mont Cenis. Quand le tunnel du Simplon fut terminé, la question des voies d'accès devint urgente; car de leur amélioration seule pouvait résulter la complète mise en valeur des avantages offerts par le nouveau souterrain.

Cette question, qui vient d'être résolue, était d'ailleurs étudiée depuis longtemps, mais il y avait divergence d'opinions entre le gouvernement français, la compagnie des chemins de fer du réseau

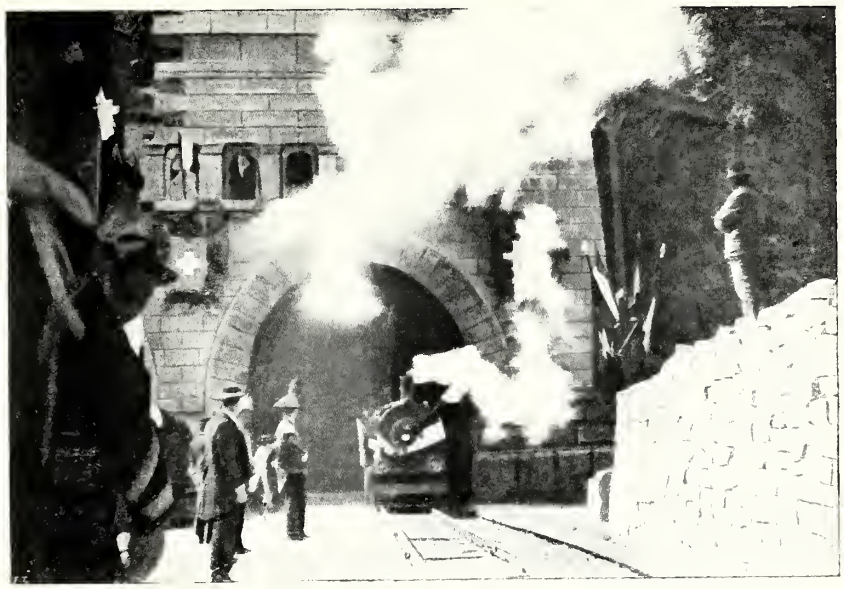

Les travaux du tunnel du Simplon. — Le train de la cérémonie d'inauguration.

P.-L.-M., celle de l'Est et diverses personnalités compétentes, sur le choix à faire entre plusieurs projets.

La ligne Paris-Milan étant suffisamment directe du côté italien, c'était en France seulement que des travaux étaient nécessaires; or ces travaux étaient coûteux, difficiles et longs.

Quatre grands projets étaient en présence :

L'un consistait dans la construction d'une ligne de Paris à Lausanne en évitant Pontarlier, par un raccourci de Frasne à Vallorbe, pour mettre Milan à 850 kilomètres réels et 985 kilomètres virtuels de Paris. Ce projet était très désiré par le gouvernement

fédéral suisse, et M. Noblemaire en fut l'ardent défenseur. Il a d'ailleurs été définitivement adopté.

Un autre prévoit le percement du Lœtschberg, pour mettre Milan à 834 kilomètres réels et 968 kilomètres virtuels de Paris par Pontarlier, Neuchâtel et Berne.

Un autre encore prévoit aussi le percement du Lœtschberg et réalisant 868 kilomètres réels et 973 kilomètres virtuels de Paris à Milan par Belfort et Moutier. Il a aussi définitivement prévalu.

Enfin un autre, dit projet de la Faucille, prévoit une ligne de 75 kilomètres de Lons-le-Saunier à Genève avec percement de sept petits tunnels inférieurs à 1.000 mètres, un de 1.100 mètres, un de 6, un de 11 et un de 15 kilomètres. Par ce projet, Milan ne serait qu'à 870 kilomètres réels et 936 kilomètres virtuels de Paris. Ce projet a parmi ses principaux défenseurs MM. Trouillot, Pichon, Charles Prévet, Émile Cère et M. le colonel Turettini.

Un cinquième projet de trajet par Saint-Amour, Bellegarde, Saint-Julien et Évian est également proposé. Les représentants de la Haute-Savoie au Parlement le soutiennent fortement.

En prévision du percement de la Faucille, la Chambre de commerce d'Agram souhaite un nouvel itinéraire de l'Orient-Express.

Elle propose qu'au lieu de passer par Strasbourg, Munich, Vienne, Budapest et Belgrade, ce train international passe par Lons-le-Saunier, Genève, Milan, Nabresina, Agram et Belgrade.

* *

En cinquante années d'études, plus de vingt-cinq projets différents furent donc proposés pour le percement du Simplon, et pendant dix ans la Suisse négocia, sans succès, pour obtenir une subvention de la France.

La Compagnie du Jura-Simplon adopta enfin, en 1891, le projet d'un tunnel, et, toutes les difficultés diplomatiques étant réglées, le 20 septembre 1893 des conventions furent signées qui confiaient à forfait, moyennant 69 millions et demi, avec délai de trois ans et neuf mois, le percement du Simplon à l'entreprise Brandt, Brandau et Cie aidée de la banque de Winterthur, de la maison Sulzer frères et de la maison Locher et Cie.

Le premier coup de pioche fut donné le 13 août 1898; puis le 24 février 1905 la dernière paroi rocheuse s'éboula et fit communiquer les deux sections de la galerie enfin ouverte. Les travaux avaient duré sept ans et demi et coûté 75 millions.

Plusieurs péripéties avaient retardé le percement par des difficultés imprévues et formidables.

Ce fut d'abord, du côté sud, la traversée de masses dites « roches plastiques » qui s'écroulaient et tordaient sous leur colossale pesan-

Tunnel du Simplon. — Travail des perforatrices.

teur les armatures d'acier qu'on dressait pour les soutenir. Il fallut recourir à l'établissement de voûtes cyclopéennes.

Ensuite la chaleur vint rendre le travail particulièrement pénible et dangereux. On avait cru trouver tout au plus 36° vers le septième kilomètre. On dut en supporter 46 et, 500 mètres plus loin, le thermomètre atteignit la température de 53°

La plus active ventilation fut impuissante dans cette fournaise, et l'on dut vaporiser sans cesse de l'eau froide dans l'atmosphère presque irrespirable.

Plus tard ce furent de subites irruptions de sources torrentielles qui mirent en péril la vie des ouvriers et inondèrent les chantiers.

C'étaient tantôt des flots glacés, tantôt des flots bouillants, et le débit de l'une des sources atteignit 1.200 litres à la seconde.

On fut obligé d'interrompre les travaux, après avoir enfermé la masse liquide derrière d'énormes portes de fer. C'était du côté suisse, et l'on avait acquis déjà de l'avance ; on avait dépassé le palier médian. Il fallut néanmoins attendre que la percée des mineurs piémontais vînt permettre l'écoulement canalisé des eaux.

Au début, le percement s'était fait à la main, et l'on avançait en moyenne de 1 m. 90 par jour ; puis on utilisa des machines perforatrices de l'ingénieur Brandt, qui permirent de percer environ 8 m. 50 par jour.

Ces machines, mues par l'air comprimé à plus de 60 atmosphères, étaient munies d'un foret en acier trempé, animé d'un mouvement de rotation, capable d'entamer la roche la plus tendre comme la plus dure sans produire de poussière.

Chaque perforatrice faisait trois ou quatre trous qu'on chargeait à la dynamite-gomme. A chaque attaque on gagnait en moyenne 1 m. 50 par l'explosion, puis on déblayait. Les équipes d'ouvriers se relayaient de huit en huit heures, et, chaque trimestre, les travaux étaient suspendus pour qu'on vérifiât l'axe du tunnel, incessamment surveillé par MM. les ingénieurs supérieurs H.-V. Kager, H. Haussier et C. Pressel, ainsi que par M. Carl Brandau, ingénieur en chef et entrepreneur de la construction du tunnel avec M. le conseiller fédéral Sulzer-Ziegler.

Quand la suprême percée fut faite, l'œuvre fut encore loin d'être terminée, et elle demeurait périlleuse. La lutte contre la chaleur, les miasmes, les eaux de la montagne continua, et deux ingénieurs y laissèrent leur vie.

En outre, il fallait agrandir la galerie pour la porter à ses dimensions définitives, la doubler de robuste maçonnerie et installer la voie, l'éclairage, tout l'aménagement d'exploitation. Ce fut à peu près entièrement terminé le 19 mai 1906.

*
* *

Le massif du Simplon sépare la vallée du Rhône de celle de la

Tocc, et son sommet dominant, le Monte Leone, atteint une altitude de 3.561 mètres.

A Brigue, dernière station suisse, le tunnel, de 5 m. 90 de haut sur 5 mètres de large, débute à 687 mètres d'altitude par une légère courbe, puis il suit une ligne rigoureusement droite jusqu'à Iselle, où il débouche en Italie, à 634 mètres d'altitude, par une rampe de 7 $^{0}/_{00}$ après avoir atteint, par une rampe de 2 $^{0}/_{00}$, une altitude de 705 mètres à son palier médian, situé entre le neuvième et le dixième kilomètre. Une gare a été installée, pour permettre le croisement des trains, en attendant que soit terminée, pour la pose d'une seconde voie, une seconde galerie parallèle et reliée à la première par des transversales. Elle sert provisoirement à la ventilation et à divers usages. Elle a 2 m. 50 de haut sur 3 m. 50 de large.

Un canal fait écouler les eaux de la montagne, qui ont un débit moyen de 60 litres à la seconde du côté nord et de 1.000 litres du côté sud ; mais, pour atténuer l'élévation de température due aux sources chaudes, on a couvert ce canal en divers endroits, et sur une longueur totale de 4.630 mètres, du côté sud.

L'énergie électrique est fournie par la force hydraulique, qui abonde sur les deux versants.

Les stations électrogènes sont situées à Brigue et à Iselle et ont été installées par la maison Brown, Boveri et Cie, qui a fait également toute l'installation électrique de lumière et de force motrice.

A peu d'exceptions près, la ventilation a toujours fonctionné dans la direction nord-sud, au moyen de deux ventilateurs, marchant à 280 tours à la minute.

Les parois sont refroidies par l'eau froide que lancent des tuyaux de 50 millimètres de diamètre percés de petits trous. L'eau froide est envoyée par des pompes centrifuges installées à l'embouchure nord.

Ces pompes, accouplées à pression, marchent à 600 et 800 tours à la minute et donnent par seconde 10 à 20 litres à 15 atmosphères.

La température de la gare centrale est d'environ 30° en été.

En sortant du tunnel, sur le versant italien, on aperçoit ce qui demeure de la bourgade de Balmalonesca, créée de toutes pièces pour l'abri des ouvriers, avec ses usines et ses pittoresques chalets.

On entre ensuite dans le curieux souterrain hélicoïdal de Trasquera, qui n'est pas un des moindres attraits de la ligne.

Tel est ce passage moderne du Simplon, dont le percement nécessita 1.350 tonnes de dynamite, 4 millions d'amorces et 5.300 kilomètres de mèche !

Il est beau, certes ; il est commode et grandement utile ; mais les artistes ne peuvent oublier les pittoresques diligences de la poste fédérale, l'hospitalité simple de l'hospice du col, et surtout les sites merveilleux que traverse la route de Napoléon I^er^, une des plus grandioses voies du monde.

* * *

Cette grande entreprise si longuement étudiée, si péniblement poursuivie, et enfin si victorieusement réussie, avait une importance mondiale, et elle fut l'occasion de la majestueuse manifestation internationale que fut l'Exposition de Milan.

La première fête à laquelle donna lieu l'ouverture de la nouvelle voie de communication entre la Suisse et l'Italie fut toute spontanée. Elle eut lieu simultanément à Brigue, à Iselle et à Balmalonesca, quand arriva la nouvelle de la rencontre des équipes valaisane et piémontaise.

Le 29 avril 1905, on fit un premier essai de la traction électrique jusqu'au septième kilomètre du portail nord. Les 10 et 11 mai, les autorités italiennes procédèrent à la visite de la partie du tunnel qui se trouve sur leur territoire. Le 16 mai eurent lieu des essais officiels de la traction électrique entre Brigue et Iselle et, le 19 mai, un train spécial remorqué à la vapeur conduisit à Brigue S. M. le Roi d'Italie, qui fut reçu par le Conseil fédéral.

Enfin, le 22 mai, fut faite la réception de la partie suisse du tunnel, qui fut solennellement inaugurée par d'éclatantes fêtes les 28, 29 et 30 mai. Le 1^er^ juin 1906 la ligne était ouverte au public.

* * *

M. Forrer, président de la Confédération, était arrivé à Brigue le 18 mai, accompagné du ministre d'Italie à Berne, du ministre de Suisse à Rome et du Conseil Fédéral.

Le lendemain, 19 mai, S. M. le Roi Victor-Emmanuel III arriva à 11 heures 30 du matin, accompagné de M. le Président du conseil Sonnino et de M. le ministre Carmine, ainsi que de toute sa maison civile et militaire.

Le train royal entra en gare de Brigue précédé de deux locomotives pavoisées aux couleurs italiennes, au son de la marche royale italienne.

Le déjeuner d'inauguration eut lieu dans la grande salle de la gare, où une table en fer à cheval avait été dressée. Sa Majesté y prit place entre MM. les conseillers fédéraux Remp et Muller, en face de M. le Président de la Confédération, qui était assis entre MM. les ministres Sonnino et Carmine.

Au moment des toasts, M. le Président Forrer s'exprima ainsi en allemand :

Sire,

Au nom du Conseil fédéral, je souhaite la bienvenue à Votre Majesté sur le sol suisse. Nous et tout le peuple de notre république, nous sommes fiers et heureux de pouvoir accueillir aujourd'hui le souverain de la nation voisine, pour lequel nous éprouvons une sympathie toute particulière.

Un événement de la plus haute importance pour les deux États nous réunit ici, sur les bords du Rhône : le massif des Alpes qui s'élève entre l'Italie et le Valais est percé ; le chef-d'œuvre qu'est le tunnel du Simplon, le plus long du monde, est achevé, et la voie ferrée qui le traverse va être livrée à l'exploitation.

De grandes espérances se rattachent à cette nouvelle voie de communication qui vient s'ajouter au Gothard. Puissent-elles toutes se réaliser ! Puissent les échanges entre les deux pays, facilités par le traité de commerce de longue durée récemment conclu, doubler et tripler. Puisse la pensée d'avoir réussi encore une fois, par l'union et l'effort commun, à accomplir une grande œuvre de civilisation, rapprocher toujours plus les deux peuples. Puisse enfin cette ligne du Simplon, construite pour défier la durée des siècles, contribuer à rendre aussi solide et durable l'amitié qui unit nos deux pays

C'est dans ce réjouissant espoir que je lève mon verre et bois à la santé de Votre Majesté, à la santé de la famille royale et à la prospérité de la nation italienne.

S. M. le Roi d'Italie répondit en italien :

Je remercie le Conseil fédéral de ses souhaits et de sa splendide réception, et je suis heureux de pouvoir exprimer sur la terre suisse, dans une cir-

constance aussi solennelle, ma grande sympathie pour ce peuple laborieux.

Un nouveau lien, le percement grandiose du Simplon, vient s'ajouter à tous ceux qu'ont créés les intérêts aussi bien que le sentiment entre les deux pays et sur lesquels se fonde l'amitié cordiale et indestructible de la Suisse et de l'Italie.

L'œuvre merveilleuse que nous inaugurons aujourd'hui sera un des facteurs les plus puissants de la richesse économique de nos pays ; saluons avec reconnaissance ceux qui ont jeté les bases de cette œuvre impérissable et ceux qui ont su la réaliser.

Je bois à votre santé, Monsieur le Président, à celle du Conseil fédéral et à la prospérité croissante du peuple suisse.

Le soir le Roi offrait un banquet au Conseil fédéral dans la gare de Domodossola, superbement décorée de tapisseries des Gobelins.

Le Roi et le Président de la Confédération s'y étaient rendus dans deux trains somptueusement décorés, et le Roi y avait reçu de la Société Brandt, Brandau et Cie un joli coffret contenant dix-huit gemmes trouvées pendant les travaux.

S. M. Victor-Emmanuel III prononça ces paroles en italien :

Il m'est très agréable de saluer sur le territoire italien le magistrat suprême de la forte Suisse dans cette occasion vraiment heureuse, parce que la date de l'inauguration du tunnel du Simplon restera éternellement mémorable dans l'histoire des hardiesses humaines les plus audacieuses.

Je suis heureux que la célébration de cette victoire de la science et du travail ait trouvé unis dans leurs efforts et leurs buts deux peuples, chez lesquels l'émulation dans la voie du progrès rend toujours plus solide et plus vigoureuse la confiance mutuelle.

Lorsque le génie des peuples se consacre aux arts de la paix et produit des œuvres comme celle-ci, notre âme s'ouvre aux plus réconfortantes espérances pour un avenir plus civilisé et plus heureux de la race humaine.

Je vous invite à boire, Monsieur le Président, Messieurs les conseillers, à l'amitié perpétuelle de la Suisse et de l'Italie.

M. Forrer, président de la Confédération suisse, répondit en ces termes à son royal amphitryon :

Sire,

Au nom du Conseil fédéral, je remercie du plus profond de mon cœur Votre Majesté pour l'accueil si cordial que nous avons trouvé sur le territoire italien. Nous, Suisses, nous conserverons toujours un souvenir agréable de

ce beau jour et nous n'oublierons pas les paroles que Votre Majesté a eu la bonté de nous adresser. Elles viennent du cœur et vont au cœur. Elles sont pour nous un gage précieux de l'amitié liant les deux nations et que nous souhaitons voir durer éternellement. Puissent-elles être une semence pour un fécond avenir et se réaliser dans nos nombreux rapports, surtout en ce qui concerne une protection réciproque du travail.

Le moment de nous séparer est arrivé; je prie Votre Majesté de bien vouloir boire avec moi et mes collègues, au jour qui nous trouvera unis de nouveau, pour d'autres œuvres de paix, d'amitié et de progrès.

A 7 heures, le Conseil fédéral et le Président de la Confédération reprirent leur train pour rentrer à Berne et, une heure plus tard, le Roi d'Italie repartit pour Rome avec toute sa suite.

La ligne du Simplon se trouvait officiellement consacrée et un nouveau trait d'union se trouvait établi entre l'Europe septentrionale et centrale d'une part, la péninsule italienne et les continents africain et asiatique, de l'autre.

Un grand fait s'était accompli dans l'histoire économique contemporaine.

Inauguration par LL. MM. le Roi et la Reine d'Italie

III

LA PARTICIPATION FRANÇAISE
A L'EXPOSITION DE MILAN
LES PRÉLIMINAIRES

III

LA PARTICIPATION FRANÇAISE

A L'EXPOSITION DE MILAN

PRÉLIMINAIRES

Historique. — La Délégation de 1903. — Voyage des délégués français en Italie. — Création du Comité général italien des Expositions. — Une réunion à Bruxelles. — Entrevue du Ministre du Commerce français avec le Conseil de Direction du Comité Français des Expositions à l'Étranger. — Achèvement du Simplon. — Nouveau voyage des délégués français à Milan et à Rome. — La classification italienne. — La protection industrielle à l'Exposition. — Le vote des crédits. — Commission d'Organisation. — Comités d'Admission. — Comités d'Installation.

Quand l'Italie convia toutes les nations civilisées à se présenter mutuellement les chefs-d'œuvre de leur génie artistique et industriel, dans le cadre admirable de la vallée de l'Olona, où s'érigent les monuments de l'antique capitale lombarde, elle voulait fêter en même temps et surtout le percement du Simplon.

Aussi le choix de l'époque, pour le grandiose concours d'émulation pacifique qu'elle organisait, fut-il intimement lié à l'achèvement de cette nouvelle voie souterraine, qui diminuait de quelques heures la distance entre Paris et Milan et constituait une troisième victoire de la science humaine contre l'imposante barrière des Alpes, presque infranchissable jadis.

Dès le début, cette question de date préoccupa le Comité français des Expositions à l'étranger. La situation internationale était en ce moment assez délicate, de graves malentendus ayant depuis de longues années quelque peu refroidi les rapports des deux nations sœurs, dont les enfants ne demandaient cependant qu'à s'entendre et à s'estimer mutuellement.

Par l'intermédiaire de son secrétaire général, M. G.-Roger Sandoz, président de la Commission française d'étude, et de son corres-

pondant à Milan, M. François Gondrand, président de la Chambre française de commerce, le Comité français des Expositions à l'Étranger s'était déjà mis, depuis février 1901, en rapport avec la Commission d'initiative de la future Exposition et notamment avec les président et secrétaire général, MM. Salmoiraghi et Sabbatini. Mais on craignait que l'ouverture trop prochaine du tunnel permit de faire cette exposition en 1905, auquel cas elle eût coïncidé avec celle de Liège.

Dans sa séance du 3 juin 1903, le Conseil de direction du Comité français apprenait, d'autre part, que les travaux de percement semblaient réserver quelques mécomptes et qu'un retard de quelques mois pourrait ne rendre possibles qu'en 1906 l'inauguration du Simplon et, par conséquent, l'exposition.

Déjà aussi, au commencement de 1903, M. Georges Trouillot, ministre du Commerce, s'étant enquis des intentions du Comité français à l'égard de la grande tentative italienne et milanaise, avait été prié d'insister éventuellement pour que cette exposition eût lieu en 1906. Cependant le Comité s'était déclaré prêt à y participer activement, même si prévalait la date 1905, et, dans sa séance du 20 mai 1903, le Conseil de direction, apprenant qu'un capital de garantie de 3.100.000 francs avait été déjà recueilli, avait décidé d'agir, d'accord avec les pouvoirs publics et la Chambre de commerce française de Milan, pour organiser une importante Section française.

Le 1er juillet 1903, le Conseil de direction apprenait que toute liberté lui serait laissée pour l'organisation de cette section et recevait communication de la lettre que voici :

Paris, le 24 juin 1903.

Monsieur le Président,

En réponse à votre communication du 13 juin, relative à l'éventualité de la participation française à l'Exposition de Milan en 1905, j'ai l'honneur de vous informer que, pour répondre à votre désir, j'ai rappelé à M. le Ministre des Affaires étrangères et l'ai prié de faire connaître à notre Consul à Milan, en le chargeant d'en faire part au Comité exécutif de l'Exposition, que le « Comité français des Expositions à l'Étranger et Réunion des Jurys et Comités des Expositions universelles », par suite de l'arrêté ministériel qui règle la matière et de sa reconnaissance comme établissement d'utilité publique, est actuellement la seule Association de ce genre qui puisse obtenir de nos deux

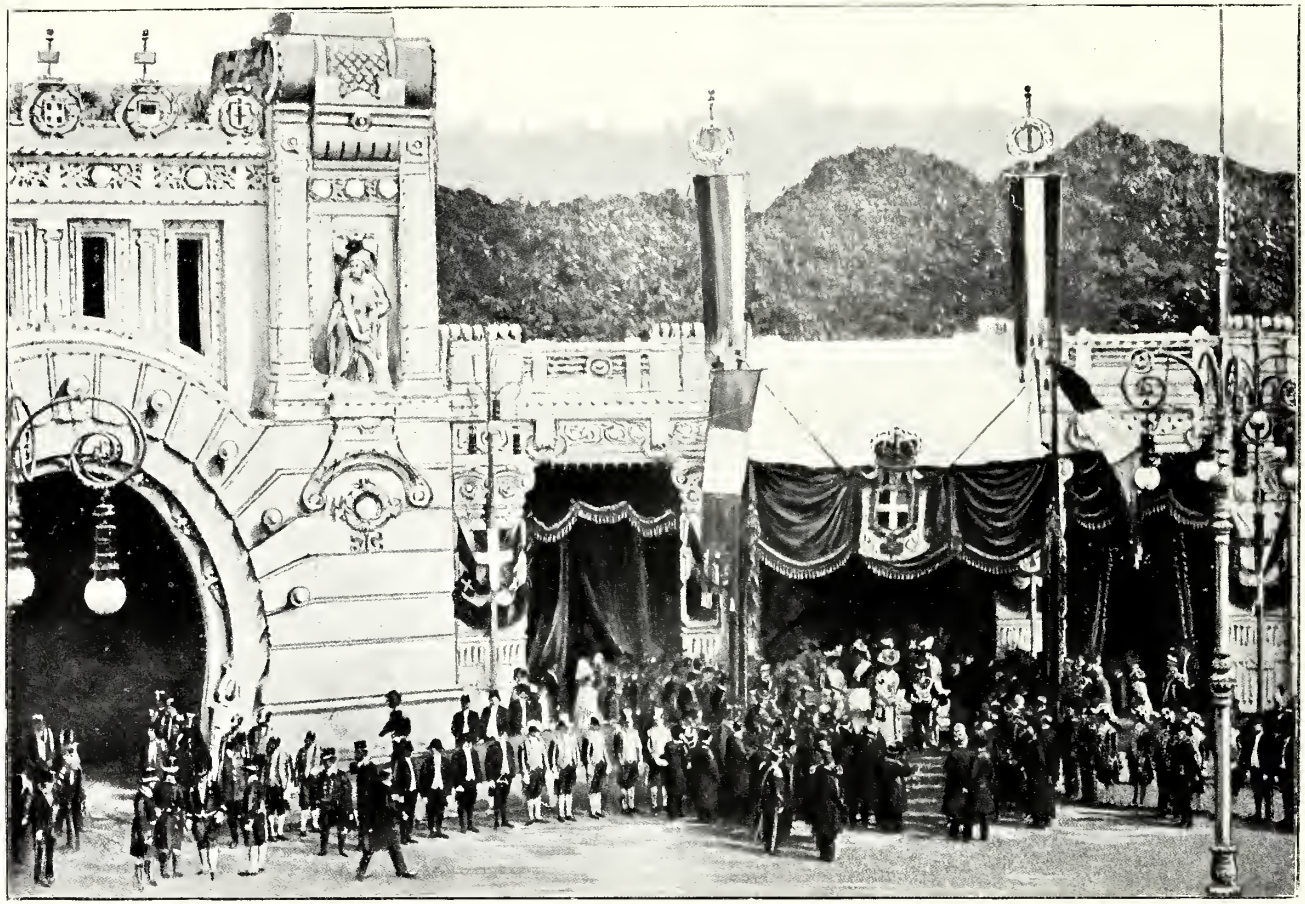

LL. MM. le roi et la Reine inaugurant l'Exposition.

S. M. Victor-Emmanuel III, Roi d'Italie.

Départements le patronage officiel pour l'organisation d'une section française industrielle et commerciale dans une Exposition à l'étranger.

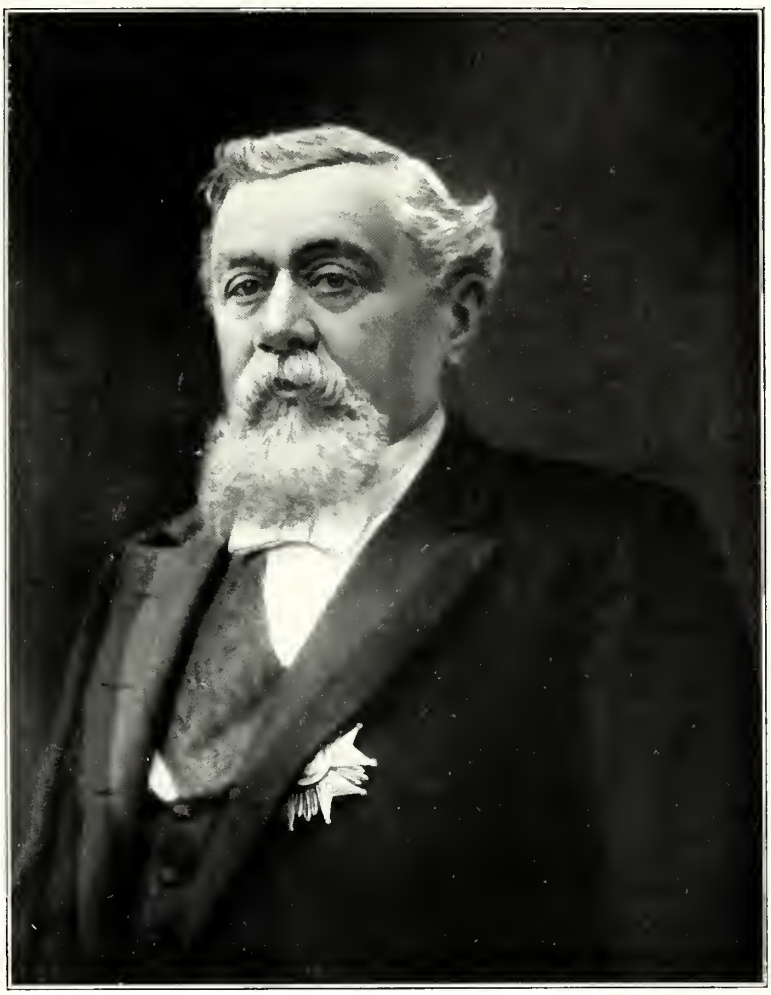

M. Armand Fallières, Président de la République française.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie,
des Postes et des Télégraphes.

Pour le Ministre et par autorisation :
Le Directeur du Cabinet, chargé des services
du personnel et de la comptabilité,
Signé : F. Chapsal.

Dans le courant de l'été 1903, la presse italienne annonçait la participation du Comité à l'Exposition de Milan, et cette lettre parvenait au Comité français :

Esposizione di Milano — Milan, le 8 juillet 1903.

COMITATO ESECUTIVO

PRESIDENZA

Monsieur le Président du Comité français des Expositions à l'Étranger, rue du Louvre, Paris.

Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre, qui est inspirée par des sentiments de franche et cordiale amitié.

Le Comité pour l'Exposition de 1905 est bien heureux d'avoir assuré la coopération de cet honorable Comité français, qui sans doute tournera tous ses efforts au meilleur développement de la Section française à l'Exposition de Milan.

Je viens de recevoir confirmation officielle, de la part de M. l'Ambassadeur de France, que cet honorable Comité, présidé par vous, est la seule Association qui puisse obtenir des ministères du Commerce et des Affaires étrangères le patronage officiel pour l'organisation d'une Section française industrielle et commerciale dans une exposition à l'Étranger.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération et de mes sentiments très dévoués.

Le Président :

A. Salmoraghi.

En septembre 1903, MM. Ancelot, président, et G.-Roger Sandoz, secrétaire général, reçurent la visite du professeur Ugo Ancona, délégué par le Comité exécutif italien de l'Exposition pour causer avec eux, et, quelques jours plus tard, M. G.-Roger Sandoz envoyait à Milan le projet de convention préparé par la Commission française d'étude.

Enfin, devant l'importance prise par la future exposition, le Conseil de direction, dans sa séance du 14 octobre 1903, nomma, pour s'occuper de la question milanaise, une commission provisoire composée de MM. A. Magnin, président ; Ancelot, G.-Roger Sandoz.

E. Dupont, Jeantaud, G. Amson, Dehaitre, Hartmann, Frantz Jourdain, Lamaille, Layus, Loreau, Manaut, Mascuraud, Perdoux, Pinard.

Entre temps, à l'occasion de la visite de LL. MM. le Roi et

S. M. la Reine-Mère d'Italie.

la Reine d'Italie à Paris, l'échange des télégrammes suivants avait lieu entre le Comité exécutif de l'Exposition de Milan et le Comité français des Expositions à l'Étranger, le 16 octobre 1903 :

Monsieur Salmoiraghi, Président Comité Exposition, Milan, Italie.

Le Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'Étranger a nommé, le jour même de l'arrivée à Paris de S. M. le Roi d'Italie,

la Commission chargée de préparer la participation de la France à l'Exposition de Milan en 1905.

Nous sommes heureux de célébrer ce mémorable événement en vous envoyant l'assurance de notre vive amitié, et en renouvelant les souhaits que nous formons pour le succès de la grande œuvre que vous avez entreprise.

Le Président et le Secrétaire général du Comité :

Ancelot, Roger Sandoz.

Le Président de la Commission provisoire spéciale :

Maguin.

Milan, 16 octobre, à 1 h. 20.

Merci. Vous avez tenu à nous communiquer en ce jour heureux que la participation de votre noble nation à notre Exposition était assurée. Le Comité exécutif vous envoie l'expression de sa profonde gratitude. C'est une ère nouvelle qui s'ouvre pour l'avenir des deux nations sœurs. C'est aujourd'hui qu'en deçà et au delà des Alpes on scelle à nouveau cette union qui n'aurait jamais dû être affaiblie parce qu'elle avait germé dans les champs de bataille arrosés par le sang de nos héros.

Salmoiraghi et Sabbatini,

Président et Secrétaire général
de l'Exposition de Milan 1905.

Comme on le voit par le texte de ces télégrammes, l'Exposition restait encore officiellement prévue pour 1905.

A la fin d'octobre 1903, un nouveau délégué du Comité italien, M. Agrati, venait conférer avec MM. Ancelot, Maguin et G.-Roger Sandoz sur le projet de convention.

Ce projet fut discuté le mois suivant avec une délégation italienne munie de pleins pouvoirs et composée de MM. Salmoiraghi, président ; Sabbatini, secrétaire général ; Pinardi, Richard et François Gondrand ; puis, le 25 novembre 1903, cette délégation signa avec MM. Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'Étranger; Maguin, président de la Commission provisoire française d'organisation de l'Exposition de Milan, et G.-Roger Sandoz, secrétaire général, la *Convention définitive entre le Comité exécutif italien de l'Exposition de Milan (1905) et le Comité français des Expositions à l'Étranger.*

Réception des Délégués de Milan. 24 novembre 1903.

Au banquet annuel du Comité français des Expositions à l'Étranger, qui eut lieu le 23 novembre 1903 à l'Hôtel Continental, sous la

S. M. la Reine d'Italie.

présidence de M. Trouillot, ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, assistait la délégation du Comité italien exécutif de l'Exposition de Milan.

Des discours y furent prononcés par MM. Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'Étranger; Lourties, sénateur,

président d'honneur de ce Comité ; S. E. M. le Comte Tornielli, ambassadeur d'Italie ; Trouillot, ministre du Commerce.

Extrait du discours de M. Angelot.

... La même année 1905 verra s'ouvrir l'Exposition de Milan, dont s'occupe depuis plusieurs années notre dévoué Secrétaire général.

C'est avec une joie bien vive que nous nous acheminerons vers ce beau pays, l'enfant gâté de la nature et des arts, pour cimenter avec nos amis d'Italie ce rapprochement si heureux pour tous, dû à l'habileté des éminents hommes d'État de nos deux pays.

De ce côté aussi nous pouvons concevoir l'espérance d'une réussite complète, puisque notre ami Maguin a bien voulu accepter les fonctions de Président de la Commission provisoire d'organisation. Qu'il en reçoive ici l'expression de nos sincères remerciements.

Je salue au nom du Comité Son Excellence M. le Comte Tornielli, Ambassadeur d'Italie, qui a joué un rôle si important dans le rapprochement que je signalais tout à l'heure, et dont la présence nous honore si particulièrement, en même temps qu'elle nous est des plus agréable.

Les directeurs et organisateurs des Expositions de Liège et de Milan, qui ont parcouru la grande distance qui nous sépare physiquement pour être présents à cette fête, qui n'est que le prélude de celles de 1905.

Nous leur adressons le salut le plus cordial, en leur promettant tout notre dévoué concours...

S. E. M. le Comte Tornielli a répondu dans les termes suivants à cette brève allocution :

Discours de S. E. M. le Comte Tornielli.

Monsieur le Ministre, Messieurs,

Après les discours si intéressants et si élevés des orateurs éminents que nous avons écoutés, je me demande s'il n'y a pas de la témérité de ma part à prendre la parole au milieu de vous. Si, lorsqu'on a l'honneur de s'adresser à une réunion aussi nombreuse et distinguée que celle devant laquelle je me trouve, le désir le plus légitime que l'on puisse concevoir est de se trouver d'accord avec l'opinion de l'auditoire, une chose devrait me rassurer en ce moment, car j'ai la presque certitude que, lorsque j'aurai fini de parler, vous serez tous de mon avis, du moins sur ce point, que les diplomates sont faits pour causer à huis clos et pour se taire en public.

On pourrait me demander pourquoi je m'écarte aujourd'hui volontairement d'une règle que j'observe, quant à moi, le plus souvent que je le puis. Deux principales raisons m'y engagent et, presque, m'y obligent.

Par des éloquentes paroles que vous avez applaudies, un salut chaleureux a été porté ici à l'Italie et à son représentant. Je ne pourrais, par le silence, accueillir presque avec indifférence la manifestation d'une sympathie dont j'apprécie au plus haut degré la valeur, car elle se dégage naturellement, spontanément, et, croyez-le bien, quoi qu'il en ait été dit ailleurs, sans le concours d'aucune action occulte, d'une situation qui, n'ayant en elle-même rien d'artificiel, a tous les caractères de solidité et de longue durée désirables.

Le deuxième motif de ne pas me taire ce soir découle de ce qu'il m'appartient en quelque sorte, afin de répondre à votre gracieuse invitation, et à votre cordiale hospitalité envers la délégation du Comité de l'Exposition de Milan pour 1905, de vous présenter cette élite de mes concitoyens, convoqués par vous à cette belle fête internationale. Je ne vous annoncerai pas, comme le masque dans la Comédie antique, ce qu'ils vous diront eux-mêmes. Votre bienveillance et, laissez-moi le dire, votre amitié m'assurent que l'invitation qu'ils vous apportent de concourir, avec vos magnifiques produits, à notre Exposition, recevra de votre part l'accueil le meilleur et le plus empressé. Il ne m'est pas permis de m'en désintéresser personnellement, puisque, dans le concours de la France à l'Exposition de Milan, il y a, en plus du côté économique et commercial très appréciable, un intérêt politique non négligeable.

L'association des forces économiques en vue du développement des intérêts communs est, à mon sens, le moyen infaillible par lequel les relations pacifiques entre les peuples civilisés s'imposeront de plus en plus et parviendront à créer l'état de paix permanente entre les nations. Pourquoi ne nous rendrions-nous pas compte, même à l'occasion de cette belle réunion internationale, des progrès rapides que la cause des relations pacifiques entre les peuples a accomplis dans ces dernières années?

Dans la discussion engagée ces jours-ci à la Chambre des députés française, n'avons-nous pas entendu proclamer par un des orateurs les plus brillants et les plus écoutés, qu'aujourd'hui les rêveurs sont ceux qui croient que la guerre durera autant que l'humanité? Où se sont-ils éclipsés, ceux qui se refusaient à admettre l'hypothèse aujourd'hui acceptée par tous les esprits clairvoyants ?

C'est pourquoi, Messieurs, nous travaillerons à la bonne œuvre, à l'œuvre de l'humanité tout entière, en ne négligeant rien de ce qui peut accroître et développer les relations économiques entre nos deux pays pour nouer entre eux les liens de grands et nouveaux intérêts communs.

En vous conviant à l'Exposition de Milan, à l'occasion de l'inauguration de la voie ferrée du Simplon, il me paraît entrevoir, Messieurs, que l'Italie vous invite à l'ouverture du premier tronçon de la grande ligne mondiale dont chacun de vous aperçoit assurément le point terminus.

Un de vos esprits d'élite, dans un livre dont je lisais dernièrement les pages magistrales, nous dévoile l'avenir de la paix latine; mais il constate en même temps que l'Europe, dès maintenant, fait en quelque sorte un

mouvement régressif en suspendant sa marche vers l'Ouest pour se reporter vers l'Est. Au nombre des grands travaux modernes, dont l'influence pourrait être décisive pour l'histoire de l'humanité, il nous indique la construction du Transcaspien et du Transsibérien; il nous signale la préparation de la voie ferrée, qui passera par Constantinople, franchira l'Hellespont, se dirigera vers le golfe Persique, à travers les régions délaissées qui ont cependant assisté aux premiers efforts de la civilisation. Serait-elle une œuvre dépassant les forces matérielles et morales de peuples également avides de progrès, la construction de la grande voie destinée à traverser l'Europe, de l'Occident à l'Orient, et à relier les rivages de l'Atlantique aux grandes lignes allant du Nord au Sud à leur point de jonction avec les réseaux asiatiques de l'avenir?

Veuillez, Messieurs, considérer avec moi le tronçon représenté par la voie du Simplon, qui intéresse déjà si vivement les relations de trois peuples dont l'activité industrielle et commerciale est en plein épanouissement, comme le résultat d'un premier et heureux effort qui, par la création d'un bien plus vaste intérêt commun, est destiné à les associer indissolublement dans une des plus utiles et des plus grandes œuvres de l'avenir.

C'est pourquoi, Messieurs, lorsque dans deux ans, comme je l'espère, nous parcourrons ensemble la voie qui nous portera, par la Suisse et le Simplon, à Milan et à l'Adriatique, il nous sera permis d'avoir la conception d'un plan d'intérêts et d'efforts communs qui ne peut qu'aboutir à la consolidation de la paix, à la renaissance et à l'union des plus anciennes forces et influences civilisatrices de l'Europe.

C'est à la réalisation de ce plan que je vous propose de boire.

Extrait du discours de M. Trouillot.

... En 1905 également, s'ouvrira une Exposition, à Milan celle-là, exposition de transports et d'art décoratif. Elle ne fera pas double emploi avec celle de Liége; elle la complétera, au contraire, et sera, à cet égard, singulièrement intéressante.

A Milan, nous trouverons un peuple ami aussi, et c'est à l'occasion d'un fait extrêmement important pour les relations internationales que cette Exposition sera ouverte : M. l'Ambassadeur d'Italie nous rappelait en effet, tout à l'heure, qu'elle était organisée à l'occasion de l'ouverture du tunnel du Simplon.

Oui, il y a un puissant moyen de rapprochement des peuples; oui, il faudrait se réjouir de voir le Simplon créer des liens plus étroits entre l'Italie, la Suisse et la France. Ici, j'ai la langue un peu liée, parce que je ne dois pas sortir du domaine du Commerce pour aborder celui qui est réservé à mon collègue des Travaux publics; mais ce que je puis dire tout au moins, au point de vue commercial, car j'ai fait, à cet égard, une enquête qui a son intérêt, c'est que je souhaite, pour ma part, que les voies d'accès françaises

au Simplon soient choisies et disposées dans des conditions telles qu'elles ne puissent pas avoir à craindre de rivalités pour l'avenir, c'est qu'elles servent l'intérêt le plus général du Commerce français et qu'elles exercent leur action sur la plus grande étendue possible du territoire national.

* * *

Le lendemain, 24 novembre 1903, un banquet fut offert aux délégués des futures expositions de Liége et de Milan. Ce banquet,

S. A. R. la Princesse Laetitia.

qu'offrit le Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'Étranger, fut présidé par M. Trouillot, ministre du Commerce.

MM. Maguin, président de la Commission d'organisation de la Section française à Milan ; Trouillot, ministre du Commerce ; Salmoiraghi, président du Comité exécutif milanais ; Francotte, ministre

de l'Industrie et du Travail de Belgique ; Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'Étranger ; S. E. le Comte Tornielli, ambassadeur d'Italie ; Léopold Sabbatini, secrétaire général du Comité exécutif de Milan ; et G.-Roger Sandoz, secrétaire général du Comité français des Expositions à l'Étranger, y prirent la parole.

M. le Ministre du Commerce avait à sa droite S. E. le Comte Tornielli, ambassadeur d'Italie, et à sa gauche M. Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail de Belgique, et M. Chapsal, directeur du cabinet de M. Trouillot.

M. Ancelot, président du Comité français, qui avait pris place en face du Ministre, avait, à sa droite, le Prince de Caraman-Chimay, chargé d'affaires de Belgique, et à sa gauche M. Salmoiraghi, président de l'Exposition de Milan.

Extrait du discours de M. Maguin.

Cette réunion est née de la pensée qu'avait eue le Président de la Commission provisoire de l'Exposition de Milan, de convier en un déjeuner intime les membres de la délégation italienne venus à Paris pour assister au banquet annuel du Comité français des Expositions à l'Étranger, et jeter les bases fondamentales et définitives de l'accord à intervenir entre les Comités français et italien au sujet de cette Exposition... (M. Maguin remercie MM. Francotte, Trouillot et le Comte Tornielli, d'avoir bien voulu assister au déjeuner.)

... Vous ne sauriez croire, Messieurs, combien cette manifestation que l'on peut, à bon droit, qualifier de spontanée, réjouit les membres du Conseil de Direction du Comité français des Expositions à l'Étranger et, plus particulièrement, notre cher Président, M. Ancelot, notre cher collègue, M. Layus, président de la Commission provisoire de l'Exposition de Liége, dont je suis également l'interprète, et moi-même.

Elle est, en effet, un indice certain et comme la caractéristique de l'affectueuse camaraderie qui nous unit tous au Comité français.

Que nos efforts soient destinés à l'Exposition de Liége, à l'Exposition de Milan ou à toute autre manifestation internationale du Commerce et de l'Industrie, ils restent avant tout français et ne cherchent au contraire qu'à s'unir toujours en vue de l'intérêt primordial de notre chère Patrie et de son développement économique à l'Étranger.

Messieurs, laissant à notre Président, plus autorisé que moi en la circonstance, le soin de porter la santé de nos hôtes si éminents et si distingués, je vous demande de lever avec moi vos verres à l'union des efforts français en vue de la réussite des Expositions de Liége et de Milan.

Toast de M. Trouillot.

J'ai eu, tout à l'heure, à m'excuser d'arriver un peu tard ; j'ai maintenant, non seulement à m'excuser, mais à me plaindre d'être obligé de vous quitter trop tôt.

J'ai expliqué à M. Ancelot les raisons qui m'y obligent, mais je ne veux

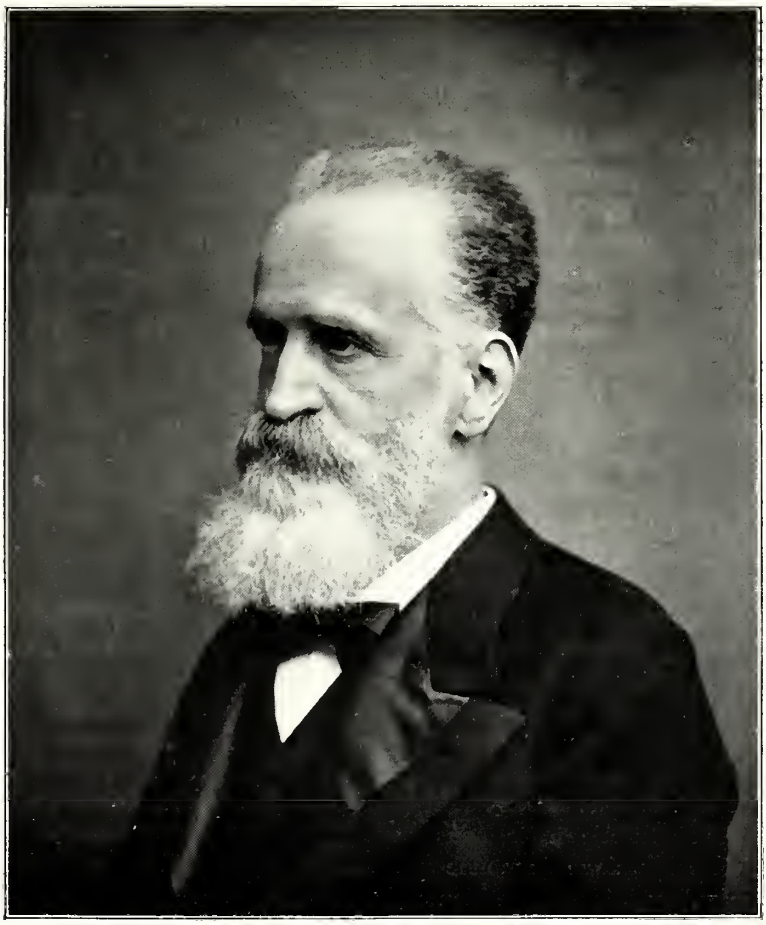

S. E. le Comte Tornielli, ambassadeur d'Italie à Paris.

pas le faire sans vous avoir exprimé les vœux que nous formons tous pour le succès de l'Exposition de Liége et pour la pleine réussite de l'Exposition de Milan.

Ces sympathies que nous affirmons tous pour nos voisins, il ne faudra pas nous borner, — et c'est là le seul mot que je veuille dire, — à les exprimer :

il faudra les porter là-bas nous-mêmes. Il faut que nous soyons nombreux, nous Français, quel que soit le titre auquel nous le fassions, que ce soit au titre officiel ou au titre privé, qui allions au dehors serrer des mains amies et contribuer plus utilement à resserrer les liens qui nous unissent. Il faut que nous fassions autour de nous la propagande qui créera cet exode fructueux pour tous et resserrera des liens que nous désirons tous voir plus étroits. Je bois, Messieurs, au grand succès des Expositions de Liége et de Milan !

Discours de M. Salmoiraghi.

C'est, vous n'en doutez pas, avec la plus grande émotion que je prends la parole dans une langue qui n'est pas la mienne ; aussi, vous voudrez bien m'excuser si je ne puis vous exprimer comme je le voudrais les sentiments que j'éprouve en ce moment.

Depuis que nous sommes arrivés à Paris, depuis la réception de la lettre si aimable qu'a bien voulu nous adresser M. le Président Ancelot, au nom du Comité français des Expositions à l'Étranger, dès notre arrivée même à la gare, en descendant de wagon, nous avons été, Messieurs, l'objet d'attentions de tous les instants, et nous n'avons cessé de recevoir les marques d'une cordialité amicale dont nous vous sommes infiniment reconnaissants.

Je vous remercie de tout cœur, Messieurs, au nom du Commerce italien, au nom de l'Industrie italienne, au nom même de toutes les Chambres de Commerce italiennes, que j'ai l'honneur de représenter ici, en qualité de Président de l'Union de ces Chambres ; au nom, enfin, de l'Italie tout entière.

Nous considérons la réunion d'aujourd'hui comme la consécration de notre entente amicale, parce qu'elle nous donne enfin l'assurance que nous pouvons compter, à Milan, sur votre précieuse collaboration et sur le concours expérimenté du Comité français des Expositions à l'Étranger. A ce point de vue encore, Messieurs, nous vous sommes très reconnaissants.

Vous savez quel événement important nous voulons célébrer par l'Exposition de Milan ; nous serons dotés, alors, d'une nouvelle ligne de chemin de fer à travers les Alpes. Or, nous croyons que c'est par ces grandes artères de la vie économique du monde que passe le sang vivifiant qui transporte tout ce qu'il y a de vrai, de bien et de beau sur la terre !

Nous estimons que ces grandes voies de communication internationales ont pour effet de resserrer davantage les liens qui existent entre les nations ; nous sommes persuadés que, grâce à leur développement, les peuples arriveront à s'aimer, parce qu'ils se connaîtront mieux, et qu'un jour viendra ainsi où ils ne connaîtront plus la haine. Nous sommes convaincus, en un mot, que l'établissement de ces grandes artères servira à préparer, sur le terrain économique, des ententes politiques sincères et durables.

C'est donc un grand événement de la vraie politique, une grande date

de l'histoire de l'humanité que nous nous préparons à célébrer à l'époque où s'ouvrira cette nouvelle voie de communication internationale.

S. E. M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

Nous avons pensé, Messieurs, que c'était bien là le cas de faire une Exposition et que, dans la circonstance, nous ne pouvions mieux faire que d'organiser une Exposition spéciale aux moyens de transport.

Cependant, nous avons estimé aussi qu'à côté de cette Exposition, un peu spéciale et peut-être un peu sévère, il était nécessaire, — nous sommes tous un peu Latins doués de goûts artistiques, — d'adjoindre à cet objet principal une Exposition de l'Industrie, des Arts décoratifs et une Exposition des Beaux-Arts qui nous a semblé être comme le couronnement de l'œuvre entreprise. Nous avons cru devoir y faire entrer également toutes les manifestations de l'activité des États, des communes et de l'initiative privée, en vue de l'amélioration des classes ouvrières qui constitue, à l'heure actuelle et à si juste titre, une des préoccupations les plus vives de tous les hommes d'État et de tous les Gouvernements.

C'est à cette œuvre de paix et de fraternité internationale que j'ai l'honneur, Messieurs, de vous prier de participer; et je vous y invite de tout cœur, vous surtout, frères de France, vous qui êtes aimés partout en Italie!

Les représentants de tous les pays, de tous les peuples, ont toujours été et seront toujours les bienvenus en Italie, cette terre classique de l'hospitalité; mais vous, frères français, vous y serez accueillis avec joie, et plus encore, peut-être, à Milan que partout ailleurs. A Milan, où nous gardons encore vivace le souvenir de ces beaux jours de bonheur de 1859, où nous avons pu voir, sous notre arc de la Paix, défiler une légion composée de ces héros de nos deux nations amies qui portaient fraternellement en triomphe les débris des chaînes de notre esclavage!

Je vous invite, Messieurs, à venir une fois encore à Milan concourir au succès d'une grande œuvre commune et vous demande de lever vos verres à la prospérité de la France et de l'Italie.

Peuple de France,

Peuple d'Italie,

Salut!

Discours de M. Francotte.

Je viens remercier à mon tour M. Maguin de la bonne fortune que nous lui devons, puisqu'il nous a permis de nous rencontrer encore une fois avec les représentants autorisés du Comité français des Expositions à l'Étranger et avec les organisateurs de l'Exposition de Milan.

En l'écoutant, en savourant les aimables attentions qu'il a eues pour les Liégeois, je pensais, avec le vieil Horace, comme il est agréable d'entendre répéter les bonnes choses; on aime à les entendre répéter, surtout lorsqu'elles sont dites avec autant d'esprit et avec autant de cœur.

J'ai applaudi quand l'éminent Président du Comité d'organisation de l'Exposition de Milan disait à l'instant que nous sommes tous un peu des Latins: il a été non moins heureusement inspiré en proclamant qu'il ne devait pas y avoir de haine entre les peuples. J'ajoute, Messieurs, qu'il ne devrait pas même y avoir de jalousie entre eux, et, si je me lève, c'est pour dire bien haut qu'il n'y a pas l'ombre de ce mauvais sentiment de la part de l'Exposition de Liége à l'égard de l'Exposition de Milan.

La France est assez grande, la France est assez riche pour suffire à l'une et à l'autre.

Sur l'un de ces champs de bataille d'Italie, dont M. le Président Salmoiraghi rappelait tout à l'heure le souvenir, le roi Victor-Emmanuel disait :

M. Tittoni, Ministre de l'Intérieur, Président du Conseil.

« Il y a ici de la gloire pour tout le monde! » On peut très bien dire, Messieurs : Dans ce pays de France, il y a de l'amabilité, du génie et de la beauté pour tout le monde!

On a bu tout à l'heure à l'union des efforts français en faveur des Expositions étrangères. Voulez-vous me permettre de boire à l'union des efforts étrangers, à l'union des efforts belges et des efforts italiens pour assurer à la France le complet retour de son empressement, de sa générosité, de son

hospitalité et pour lui offrir, chacun dans notre pays, un cadre digne du spectacle qu'elle lui réserve.

Je bois, Messieurs, au Comité qui nous a fait l'honneur de nous recevoir, je bois à son succès, à Milan comme à Liége.

M. Ancelot et S. E. le Comte Tornielli dirent quelques mots de très affable courtoisie.

Discours de M. Léopold Sabbatini.

Vous avez bien voulu accepter avec une effusion fraternelle l'invitation de porter, à Milan, les chefs-d'œuvre de votre grand art et de votre glorieuse industrie.

Votre honorable Comité a bien voulu — avec une idée vraiment moderne — prendre sur lui les soins et la responsabilité de la formation et de l'organisation de la Section française. C'était en assurer le succès et en même temps c'était un nouveau triomphe de la vie, triomphe d'autant plus pratiquement important qu'il répond parfaitement aux intérêts supérieurs et permanents des deux nations sœurs.

Messieurs ! l'Exposition de Milan va représenter, va résumer notre situation économique; l'Italie a vu dans ses dernières années sa force de production s'accroître, sa puissance financière se développer merveilleusement. Elle sent aujourd'hui la nécessité suprême d'augmenter de façon encore plus vive, plus intense, plus effective, la place qu'elle tient déjà dans la Société internationale.

Voilà, Messieurs, le but de l'Exposition internationale de Milan !

Et, dans cette nouvelle direction de notre esprit, dans cette nouvelle direction de notre activité économique, vous, Français, nos frères, vous nous continuez, comme il y a quarante ans, votre appui complet et cordial.

Alors, à notre renaissance politique vous avez dédié votre grande influence : vous avez consacré votre sang; aujourd'hui, à notre développement économique vous donnez votre précieux appui et votre sympathie fraternelle !

Messieurs, je lève mon verre au grand succès, au grand succès, au grand succès de la Section française à Milan !

Discours de M. Maguin.

Avant de nous séparer, je vous demande la permission d'acquitter publiquement une dette de reconnaissance, au moment où nous allons signer la convention qui doit assurer la participation de la France à l'Exposition de Milan.

Je tiens à remercier devant vous mon ami Roger Sandoz, ancien président de la Commission d'étude, pour la merveilleuse collaboration qu'il m'a apportée, pour le travail énorme qu'il a produit en deux ans, et dont vous avez été témoins, Messieurs les membres de la Commission d'organisation.

Je vous remercie donc sincèrement, mon cher ami, en vous demandant

de bien vouloir me continuer dans l'avenir un concours si précieux.

Vous êtes le digne continuateur de votre père, — car je dois vous dire, Messieurs, que Gustave Sandoz est le fondateur de notre Comité; — vous avez, mon cher ami, marché sur ses traces, avec le programme d'honneur, de travail et d'intelligence qu'il vous avait laissé.

Nous reconnaissons tous votre valeur, nous apprécions tous votre dévouement, auquel je suis particulièrement heureux d'avoir cette occasion de rendre publiquement hommage en buvant à votre santé !

Réponse de M. G.-Roger Sandoz.

Mon cher Président,

Permettez-moi de vous exprimer ma vive gratitude pour les paroles trop bienveillantes que vous venez de m'adresser et qui m'ont d'autant plus touché que vous avez évoqué le souvenir de mon père; je vous en suis profondément reconnaissant.

Et je suis heureux de saisir cette occasion pour remercier M. Ancelot, notre dévoué Président du Comité français des Expositions à l'Étranger, pour vous remercier tous, mes chers Collègues, de l'amitié que vous avez bien voulu me continuer après celle que vous témoigniez à mon regretté père, ainsi que de la bienveillance avec laquelle vous avez facilité la tâche qui m'était confiée, comme secrétaire général de notre chère Association.

J'étais fort loin de m'attendre, Messieurs, à l'honneur de répondre devant une telle assemblée à un toast aussi amical que celui que M. Maguin a bien voulu me porter. Je suis profondément ému de l'accueil que vous avez eu la bonté de lui faire; vous voudrez donc bien m'excuser de ne pas répondre plus longuement et de m'arrêter ici en vous disant simplement et de tout cœur : Merci à tous, merci !

* * *

Voyage de la Délégation française à l'occasion de la présence du Président de la République française en Italie.

Dans sa séance du 6 janvier 1904, le Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'Étranger confirma M. Maguin, comme président définitif de la Commission d'organisation de l'Exposition de Milan, en lui adjoignant M. Manaut comme secrétaire général et leur donnant tous pouvoirs pour traiter dorénavant avec l'administration italienne.

Ultérieurement une délégation, composée du président, du secrétaire général et du trésorier du Comité français, du président et du secrétaire général de la Commission d'organisation, fut nommée pour représenter le Comité français des Expositions à l'Étranger

aux fêtes qui seraient données en Italie, à l'occasion du voyage à Rome de M. le Président de la République.

Cette délégation, qui devait être reçue officiellement à Milan, Rome et Naples par les autorités italiennes, quitta Paris le vendredi 22 avril et se composa de MM. Ancelot, Maguin, Estieu et Egrot, M. G.-Roger Sandoz n'ayant pu l'accompagner, par suite de son départ à Saint-Louis avec M. Émile Dupont, pour l'inauguration de la grande *World's Fair* américaine de Saint-Louis.

Ces messieurs partirent le vendredi 22 avril et, après un court séjour à Gênes, ils arrivèrent à Rome le dimanche matin à huit heures.

La Délégation du Comité français, suivant le programme adopté avant le départ de Paris, se joignait aussitôt aux délégués des Chambres de commerce françaises, qui étaient : pour la Chambre de commerce de Paris, MM. Hugot et Lesieur, vice-présidents ; pour la Chambre de commerce de Lyon, MM. Coignet, vice-président ; et Mollard, membre ; pour la Chambre de commerce de Marseille, MM. Le Mée de la Salle, président, et Agelasto, vice-président ; pour la Chambre de commerce de Bordeaux, M. Magne, secrétaire.

Après avoir assisté dans l'hôtel de la Banque d'Italie à l'arrivée de M. Loubet, les délégués se rendirent à la réception donnée en leur honneur par la Chambre de commerce de Rome. Au cours de cette réception, ils furent présentés à S. E. M. Luigi Rava, ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce d'Italie, et à toutes les sommités de l'industrie et du commerce italiens.

Le lundi 25 avril, à une heure, la Chambre de commerce offrait en leur honneur un grand banquet, présidé par M. Garroni, président, assisté de M. Scarpellini, vice-président de la Chambre de commerce de Rome. MM. les ministres du Commerce et des Affaires étrangères, M. le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie à Paris, avaient honoré cette réunion de leur présence. M. Barrère, ambassadeur de France, retenu par la réception qu'il donnait à la même heure au palais Farnèse, s'était fait représenter par M. le Consul de France.

Au dessert, d'éloquentes paroles furent prononcées en italien par M. le président Garroni et en français par M. le vice-président

Scarpellini. Après eux, M. le ministre du Commerce et M. le comte Tornielli prononcèrent des discours très applaudis.

M. Hugot fit ensuite, en italien, un remarquable discours qui fut couvert d'applaudissements.

La série des toasts a été continuée par les discours de MM. Le

M. Doumergue, Ministre du Commerce (1906-1907).

Mée de la Salle, président de la Chambre de commerce de Marseille; Coignet, vice-président de la Chambre de commerce de Lyon; Magne, membre-secrétaire de la Chambre de commerce de Bordeaux; Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'Étranger; Salmoiraghi, président de la Chambre de commerce de Milan et de l'Union des Chambres de commerce italiennes, et Chauvet, au nom de la Presse romaine.

Tous ces discours, célébrant l'entente franco-italienne, ont été chaleureusement acclamés, et la réunion a été levée aux cris de : « Vivent la France et l'Italie! ».

Dans l'après-midi, les délégués des Chambres de commerce françaises et du Comité français se rendaient à la réception que leur offraient les Chambres de commerce françaises d'Italie, et dont les honneurs étaient faits par M. Martel, président de la Chambre de commerce française de Rome.

A neuf heures du soir, ils assistaient au spectacle de gala donné au théâtre Argentina en l'honneur du Président de la République, et pour lequel des places réservées avaient été mises à leur disposition.

Le mardi 26, à neuf heures et demie du matin, les voitures de la Chambre de commerce de Rome venaient prendre les délégués pour les conduire à la revue militaire.

Après la revue, un lunch leur était offert par l'Union des Chambres de commerce italiennes, au siège de son comité, à Rome. La réunion, qui comprenait plus de cent représentants des Chambres de commerce, venus de tous les points de l'Italie, fut empreinte de la plus sincère cordialité. M. Hugot exprima les sentiments de fraternelle amitié, dont tous les membres des Chambres de commerce de France, même de celles qui n'étaient pas directement représentées, sont animés à l'égard de leurs collègues italiens.

A six heures, un lunch réunissait de nouveau les délégués à la Chambre de commerce de Rome. M. Garroni, président de cette Chambre, remettait à chacun d'eux un exemplaire en or de l'insigne des membres de la Chambre et chargeait MM. Hugot et Lesieur d'en remettre également un exemplaire à M. Derode, président de la Chambre de commerce de Paris.

Le même soir, à neuf heures, les délégués se rendaient au Pincio pour admirer les illuminations, l'embrasement général de la ville et du forum, et assistaient ensuite au Capitole à une brillante réception en l'honneur du Président de la République et de LL. MM. le Roi et la Reine d'Italie.

Le mercredi, à six heures et demie, les délégués des Chambres de commerce françaises et du Comité français des Expositions à l'Étranger offraient au Splendid Hôtel, aux membres de la Chambre

de commerce, un grand banquet auquel assistaient M. Antonio Farès, vice-président de l'Union des Chambres de commerce italiennes ; M. Bonaldo Stringher, directeur général de la Banque d'Italie ; M. S. Dervillé, président du Conseil d'administration et

M. Cocco Ortu, Ministre de l'Agriculture et du Commerce d'Italie.

M. Noblemaire, directeur de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée ; M. Martel, président de la Chambre de commerce française de Rome ; M. le chevalier César Trezza di Musella, président de la Chambre de commerce italienne de Paris, etc., etc.

M. Hugot prit le premier la parole en italien pour remercier la Chambre de commerce de Rome de son amicale réception : MM. Le Mée de la Salle, Garroni, Scarpellini, Paris, Stringher, Trezza di

Musella parlèrent ensuite, et ce banquet se termina au milieu de la plus franche cordialité.

A dix heures, les délégués se rendaient au palais Farnèse, à la soirée donnée par M. le Président de la République, en l'honneur de LL. MM. le Roi et la Reine d'Italie et pour laquelle M. Barrère, ambassadeur de France, avait bien voulu leur faire parvenir des invitations.

Le jeudi, à 8 heures du matin, les délégués, accompagnés jusqu'à la gare par les membres de la Chambre de commerce, quittaient Rome, emportant un souvenir inoubliable de cette somptueuse et si cordiale réception.

La délégation des Chambres de commerce et du Comité français des Expositions à l'Étranger, en arrivant à Naples, trouvait le même accueil sympathique à la Chambre de commerce de cette ville, qui s'empressait de lui faire visiter Pompéi, Sorrente, Capri, et lui offrait, au Bertoloni's Palace, un magnifique banquet auquel étaient invitées toutes les autorités de la ville.

Après une allocution de M. Luigi Petriccione, président de la Chambre de commerce de Naples, M. Hugot prononçait en italien, au milieu des applaudissements unanimes, un charmant discours. M. Le Mée de la Salle, ainsi que le Consul général de France et plusieurs autres personnes, prenaient ensuite la parole, et la soirée se terminait au milieu des cris répétés par tous de : « Viva la Francia! Viva l'Italia ! »

Le dimanche, à 3 heures, la délégation quittait Naples à regret, accompagnée jusqu'au départ par les membres de la Chambre de commerce qui, jusqu'à la dernière minute, ont tenu à faire preuve de leurs sentiments de cordialité et de confraternité.

Le lundi matin, en arrivant à Milan, les délégués trouvaient au-devant d'eux, à la gare, M. Salmoiraghi, président de la Chambre de commerce de Milan et président de Comité de l'Exposition, accompagné de son vice-président, M. Mangili.

M. Gondrand, le sympathique président de la Chambre de commerce française, s'y trouvait également.

Quelques jours auparavant, MM. Maguin et Egrot, obligés de rentrer à Paris, s'étaient séparés à Rome de leurs collègues de la délégation, pour se rendre directement à Milan, où l'accueil le plus cordial leur était réservé.

M. Ruau, Ministre de l'Agriculture inaugure la Section Française

Le vendredi 29 avril, au matin, ils arrivaient en gare de Milan, où se trouvaient sur le quai MM. Salmoiraghi, président de l'Exposition; Gondrand, président de la Chambre de commerce française ; Mangili, Président du Conseil d'administration de la Banque royale d'Italie, entourés d'un grand nombre de membres du Comité, qui les conduisirent au Grand-Hôtel, où un appartement avait été retenu pour eux.

Après s'être rendus à la Préfecture, où, en l'absence de M. le sénateur Giovanni Alfazio, préfet de la province, indisposé, ils étaient reçus par le secrétaire général qui leur exprimait le sincère regret éprouvé par son chef, de ne pouvoir les accueillir personnellement, M. Maguin et M. Egrot, accompagnés de leurs hôtes, se présentèrent à l'Hôtel de Ville, où les attendait le maire, entouré de ses adjoints et des membres de la municipalité.

« La ville, dit M. le Maire, est fière de recevoir le président et le conseiller de la Section française de l'Exposition prochaine, dont la visite nous apporte la confirmation de la part importante que la France doit prendre à notre grande manifestation nationale.

« Les Français peuvent juger par l'accueil que les Milanais ont fait hier à leurs compatriotes de celui que les exposants recevront demain. »

Après les présentations, M. Maguin prononça quelques paroles de remerciement en donnant l'assurance que la Section française tiendrait une grande place à Milan, non seulement par le nombre de ses exposants, mais surtout par l'importance et le choix des produits exposés.

L'après-midi fut ensuite entièrement consacrée à la visite des emplacements de la future Exposition et à l'étude des projets dans les bureaux de l'Administration.

Les ingénieurs et architectes chargés de réaliser l'œuvre entreprise firent défiler sous les yeux de leurs visiteurs les plans des élégants palais.

Le soir, sous la présidence de M. Salmoiraghi, un magnifique banquet était offert par le Comité de l'Exposition à M. Maguin, président de la Section française, et à M. Egrot, délégué du Comité français. Un grand nombre de membres de la Chambre de commerce de Milan, de la Chambre de commerce française et de

hautes personnalités y assistaient, parmi lesquels nous citerons seulement : M. le député Luigi Majno, adjoint au maire de Milan; M. le Secrétaire général de la Préfecture, remplaçant M. le sénateur Alfazio, préfet de Milan, empêché par la maladie ; M. le commandeur Mangili, président du Conseil d'administration de la Banque royale d'Italie, vice-président du Comité de l'Exposition : M. François Gondrand, président de la Chambre de commerce française ; M. Meazza, président de la Société « Patriotica » ; M. le chevalier Pompeo Castelfranco, inspecteur royal des Monuments et Antiquités ; M. l'ingénieur Carlo Vanzetti, vice-président de la Chambre de commerce de Milan ; M. Emilio Lepetit ; M. le Dr Guiseppe Pinardi, etc., etc.

Au dessert, M. le président Salmoiraghi, dans un éloquent discours, fréquemment interrompu par les applaudissements, salue la délégation du Comité français des Expositions à l'étranger; il parle de l'accueil qu'il a reçu, ainsi que ses collègues, en France, il y a quelques mois, accueil dont le souvenir ne s'effacera jamais ; puis il rappelle que la France a promis sa participation à l'Exposition et déclare qu'il y compte absolument. Enfin il termine en buvant à M. Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'étranger, qu'il espère voir bientôt à Milan; à M. Maguin, président de la Section française de l'Exposition de Milan, dont il n'a pas oublié la réception grandiose en France ; enfin à M. Egrot, qu'il compte voir exposer à Milan ses magnifiques appareils de distillerie.

M. François Gondrand se leva ensuite pour rappeler qu'il n'a qu'un désir : « être utile à la France, et qu'il veut se consacrer tout entier au succès de la Section française de l'Exposition de Milan ». Quiconque connaît M. Gondrand sait, en effet, combien est grand son dévouement aux intérêts français en Italie ; aussi est-ce avec enthousiasme qu'ont été accueillies ses paroles.

M. Mangili, avec beaucoup d'éloquence et de chaleur communicative, rappela les liens qui unissent à la France les provinces du nord de l'Italie et surtout Milan, la ville où prirent naissance la plupart des mouvements populaires qui devaient conduire à l'indépendance, la ville qui déborda d'enthousiasme le jour où, la main dans la main, Italiens et Français entraient triompha-

lement dans ses murs. « J'aime, dit-il, la France, parce qu'elle est la patrie de la liberté et des pensées généreuses, parce qu'elle est la source du progrès social et parce que, dans cet ordre d'idées, ce que nous avons fait de bon et de grand chez nous est dû à l'initia-

M. Ruau, Ministre de l'Agriculture (1905-1909).

tive et à l'exemple de la France. — Voilà pourquoi j'aime la France... »

Ce discours se termina par les cris de : « Vive la France! Vive l'Italie! » et, tout ému des sentiments qui viennent d'être exprimés si cordialement en faveur de notre patrie, M. Magnin, en réponse, prononça le discours suivant :

Messieurs,

En me levant pour répondre au toast si chaleureux, au langage aussi distingué que sincère, que viennent de tenir M. Salmoiraghi et M. le député

Maino, laissez-moi vous exprimer tous les regrets que j'éprouve de ne pouvoir vous répondre dans votre belle langue.

Le Comité français des Expositions à l'Étranger, chargé officiellement par le Gouvernement de la République, d'organiser la Section française à l'Exposition Internationale de Milan, en 1906, a décidé d'être représenté par quatre de ses membres à la visite faite par le Président Loubet à S. M. le Roi d'Italie.

Cette délégation se compose de MM. Ancelot, président ; Estieu, trésorier ; Egrot, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture, et enfin de M. Maguin.

Aujourd'hui j'ai le devoir de vous prier d'excuser notre cher et dévoué Président, ainsi que notre dévoué trésorier, M. Estieu, et les délégations des Chambres de commerce de Paris, Lyon, Bordeaux et Marseille, qui, au dernier moment, sous le désir exprimé par de hautes personnalités, ont dû assister à la réception du Palais Farnèse à l'ambassade de France, et partir ensuite à Naples pour accompagner le Président de la République.

C'est alors que nous avons décidé, bien à regret toutefois, de nous séparer, et de venir avec mon collègue du Comité français, M. Egrot, qui, indépendamment de sa grande situation industrielle, est une des hautes personnalités de l'Agriculture française, de venir, dis-je, prendre à nouveau contact avec nos amis de Milan et répondre à leur invitation.

Beaucoup d'entre vous connaissent suffisamment M. Ancelot, cet homme franc et loyal, qui préside avec autant de bienveillance que d'autorité le Comité français des Expositions à l'Étranger, pour imaginer le chagrin qu'il éprouve de ne pas se trouver au milieu de vous aujourd'hui, se réservant néanmoins de venir vous serrer la main lundi à son passage ici.

Au moment précis où les chefs d'État de nos deux nations scellent ce pacte indissoluble d'amitié, tant souhaité depuis de longues années par les deux peuples ; le jour même où nos deux armées navales fraternisent, au lendemain de ce jour où Rome, l'Italie tout entière, viennent par une manifestation sans précédent d'honorer et de fêter la France dans la personne de M. Loubet, il appartenait au Président de la Section française de l'Exposition de Milan en 1906 de venir ici même, lui aussi, sceller le pacte conclu à Paris en novembre dernier, lors de la visite de la Commission italienne de l'Exposition de Milan.

Cette œuvre, quoique plus modeste, n'en est pas moins utile ; elle répond au sentiment général, car le rapprochement franco-italien a été depuis longtemps désiré par les peuples, avant d'être voulu par les gouvernements ; c'est le pays, le pays seul, qui peut cristalliser les combinaisons des ministres.

Donc, Messieurs, le terrain pour les travailleurs de nos deux nations est maintenant des plus propice à faire lever la semence commune.

Les circonstances actuelles rendent de plus en plus certaine la réussite de l'Exposition que vous organisez avec tant de dévouement à Milan.

En vérité, Messieurs, nous savions bien d'avance que le succès était

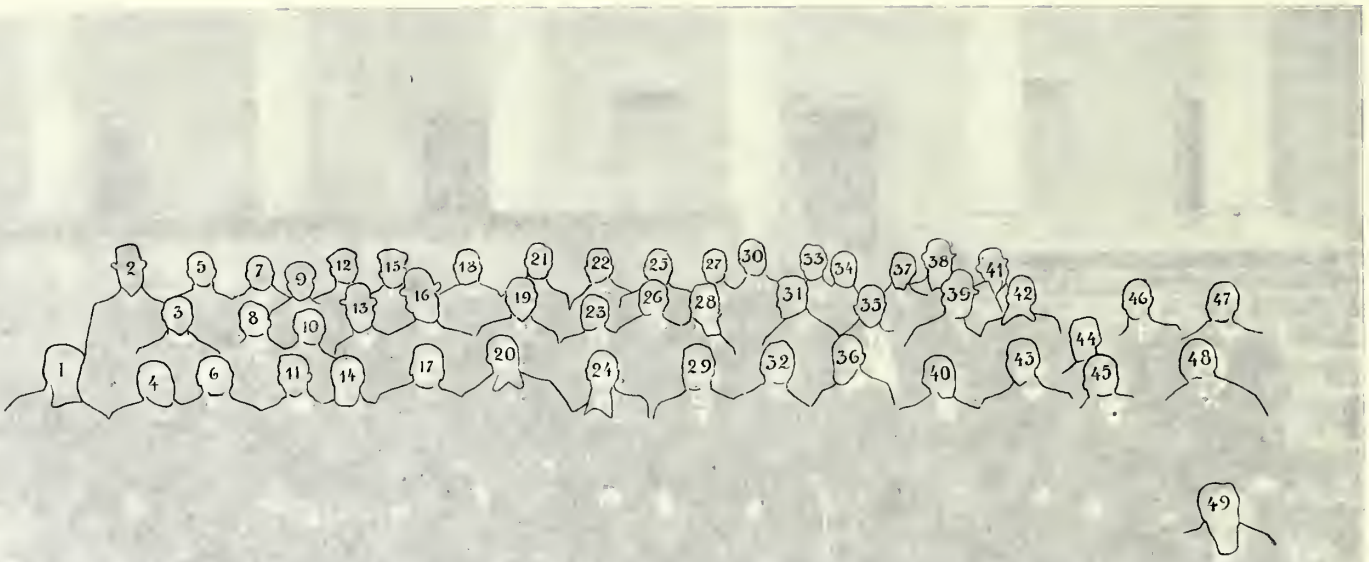

1. M. V. Mantegazza, Commissaire Général de la Bulgarie. — 2. M. R. Facheris, Membre du Comité Exécutif. — 3. M. A. de Smelzki, Délégué du Cabinet de S. M. l'Empereur de Russie. — 4. M. de Bilbassoff, Commissaire Général de Russie. — 5. M. F. Vos, Viee-Commissaire Général des Pays-Bas. — 6. M. U. Aneona, Secrétaire Général du Jury supérieur. — 7. M. Groening, Secrétaire Général du Commissariat d'Allemagne. — 8. M. C. Dorflinger, Vice-Commissaire Général d'Autriche. — 9. M. O. de Carvalho, Lieutenant dans la Marine Portugaise. — 10. M. G. Ghineff, Vice-Commissaire Général de Bulgarie. — 11. M. A. Van der Burch, Commissaire Général de Belgique. — 12 M. S. do Amaral, Lieutenant dans la Marine portugaise. — 13. M F. Mongeri, Commissaire délégué de la Dette publique Ottomane. — 14. M. Jozon, Commissaire Général du Gouvernement Français. — 15. M. B. de Paiva Curado, Capitaine de Vaisseau dans la Marine portugaise. — 16. M. L. Castaldi, Commissaire Général de Perse. — 17. M. C. Mangili, Sénateur, Président du Comité exécutif. — 18. M. E. Warburg, Viee-Commissaire Général de S M. le Roi de Portugal. — 19. M. E. Czako de Szentivan, Délégué du Commissaire Général Hongrois. — 20. M. F. Von Herff, Commissaire Général d'Allemagne. — 21. M. I. Von Reden, Commissaire adjoint d'Allemagne. — 22. M. F. Von Stein, Vice-Commissaire Général d'Allemagne. — 23. M. A. Richard, Membre du Comité Exécutif. — 24. M. R. Preuss, Vice-Commissaire Général d'Autriche. — 25. M. J.-H. Cundall, Viee-Commissaire Général de la Grande-Bretagne. — 26. M. V. Manusardi, Membre du Comité Exécutif. — 27. M. Gentseh, Commissaire adjoint d'Allemagne. — 28. M. V. Pullé, Sénateur, Vice-Président de la Commission des Réceptions. — 29. M. R. Simen, Commissaire Général de Suisse. — 30. M. F. Strada, Membre de la Commission des Réeeptions. — 31. M. B. di Belgioso d'Este, Viee-Président de la Commission des Fêtes. — 32. M. V. Colombo, Membre du Comité Exécutif. — 33. M. G. Brodie, Vice-Commissaire général du Canada. — 34. M. E. San Just de Teulada. Membre du Comité Exécutif — 35. M. I. Valagussa, Membre de la Commission des Fêtes.— 36. M. G. Vigoni, Sénateur. Membre du Comité Exécutif. — 37. M. A. Rivera, Membre du Comité Exécutif. — 38. M. G. Besana, Membre du Comité Exécutif. — 39. M. G. Vianni, Président du Comité Consulaire de l'Amérique Latine. — 40. M. G. Giachi, Membre du Comité Exéeutif. — 41. Comte Crivelli Serbelloni, Vice-Président du Comité Exécutif. — 42. M. A. Ziarsky, Délégué du Ministère Russe des Voies et Communications. — 43. M. L. V. Bertarelli, Vice-Président du Comité Exécutif. — 44. M. N. de Winter. Délégué du Ministère Russe de l'Agriculture. — 45. M. G. Galimberti. Commissaire Général du Pérou. — 46. M. E. de Weiss, Secrétaire Général du Commissariat Russe. — 47. M. A. de Protopopoff, Vice-Commissaire Général de Russie. — 48. M. G. Fighett, Vice-Commissaire du Guatémala. — 49. M. F. Meazza, Membre du Comité Exéeutif.

Groupe fait a l'occasion de la visite de M. Ruau, Ministre de l'Agriculture.

assuré à une Exposition faite à Milan : à Milan, la grande ville industrielle et commerçante, créée à la fois par le génie de ses habitants et par son admirable situation au milieu des plaines fécondes de la Lombardie, d'une richesse agricole de premier ordre ; Milan ! étape obligée des touristes qui, du monde entier, viennent admirer les trésors d'art entassés dans votre pénin-

M. F. Dubief, Ministre du Commerce (1903-1905).

sule, de ceux qui, du pays des brumes et des longs hivers, ont besoin de votre ciel bleu et de vos mers d'azur, des poètes qui vont rêver dans le doux silence de votre belle Venise.

Nous autres Français, en particulier, avons bien accueilli, dès le début, l'idée de participer à une Exposition à Milan, ville dont nous connaissons les sentiments bienveillants pour notre pays. Nous n'ignorons pas qu'aux jours où les surprises de la politique entraînaient votre nation dans un camp qui n'était pas fidèle aux traditions du passé, elle ne craignait pas de manifester hautement son amitié pour la France et sa répulsion pour la voie nouvelle sur laquelle on poussait le pays.

Le voisinage des champs glorieux de Magenta et de Solférino est pour quelque chose — sans doute — dans la persistance des sentiments francophiles de la population milanaise dont les plus anciens ont encore aux oreilles le bruit du canon de 1859.

L'accueil enthousiaste que vos populations ont fait hier à nos compatriotes, venus en grand nombre répondre à votre invitation, a touché profondément le cœur de tous les Français, et je m'en suis particulièrement réjoui comme président de la Section française de votre Exposition — permettez-moi de dire de notre Exposition — en pensant que la France aurait à cœur d'y participer avec éclat.

Sur cet heureux présage je lève mon verre à votre Comité d'organisation, à son éminent président M. Salmoiraghi, à son collaborateur notre ami Gondrand. Messieurs, mes chers amis, à l'Exposition de 1906.

Vous voudrez bien vous joindre à moi, Messieurs, pour lever vos verres en l'honneur de M. le Préfet et de M. le Maire, qui ont bien voulu nous assurer de leur concours dévoué. Je n'oublie pas non plus M. le Consul de France.

Enfin, M. Egrot, après avoir remercié à son tour le Président et les membres du Comité, pria d'agréer les regrets de M. G.-Roger Sandoz, envoyé en mission à Saint-Louis, et de M. Manaut, le dévoué secrétaire général de la Section française, qu'un empêchement a privé, au dernier moment, de prendre sa place dans la Délégation.

Le lendemain matin, nos collègues quittaient Milan pour Paris, accompagnés jusqu'au wagon par M. le président Salmoiraghi, par M. Gondrand, par M. le député Luigi Majno, représentant le maire de Milan, par MM. Mangili, Lepetit, Vanzetti, et par un grand nombre de membres du Comité de l'Exposition, au milieu des plus vives manifestations réciproques de sympathie.

De leur côté, MM. Hugot et Lesieur, vice-présidents de la Chambre de commerce de Paris; Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'Étranger, et Estieu, trésorier, qui n'avaient pas voulu rentrer en France sans se rendre à l'invitation de la Chambre de commerce de Milan, étaient reçus à midi, dès leur arrivée, au restaurant Cova, où M. Gondrand leur offrait un déjeuner intime.

Au dessert, les toasts étaient échangés entre MM. Gondrand et Hugot.

Dans l'après-midi, après avoir rendu visite au préfet, au maire

et au consul de France, les délégués se rendaient sur les emplacements réservés à l'Exposition de 1906 et échangeaient leurs impressions avec le Comité de l'Exposition.

Le soir, la Chambre de commerce de Milan offrait à la Délégation, à l'Hôtel de Ville, un superbe dîner auquel assistaient : M. Ferrari, représentant M. le sénateur Giovanni Alfazio, préfet de Milan, retenu par une indisposition ; M. le député Luigi Majno, représentant le maire, empêché : M. d'Anglade, consul de France ; les représentants des Chambres de commerce de Turin, Gênes et Bologne : M. Gondrand, président, et les membres de la Chambre de commerce française de Milan, les membres du Comité de l'Exposition.

Au dessert, M. Salmoiraghi prononce le discours suivant, que nous sommes heureux de reproduire :

Un mot de remerciement d'abord. Je remercie M. Ferrari, qui représente ici M. le Préfet ; M. le député Majno, qui représente M. le Maire ; M. d'Anglade, consul de France ; M. Gondrand, président de la Chambre de commerce française à Milan ; M. Visconti, délégué de la Chambre de commerce de Turin, qui, en acceptant avec un aimable empressement, l'invitation de la Chambre de commerce de Milan, au nom de laquelle je prends ce soir la parole, ont contribué à rendre plus solennelle notre réunion.

Je remercie en même temps les Chambres de commerce de Gênes et de Bologne qui ont envoyé par dépêche leur pleine adhésion à notre banquet.

Maintenant, Messieurs, laissez-moi remplir un devoir qui m'est doux, en souhaitant tout de suite la bienvenue à MM. les membres des Délégations de la Chambre de commerce de Paris, à MM. les vice-présidents Hugot et Lesieur, en même temps qu'à MM. les représentants du Comité français des Expositions à l'Étranger, à M. Alfred Ancelot, président, et à M. Estieu, trésorier. A la grande joie que j'éprouve de voir réunis autour de cette table des représentants si éminents du commerce et de l'industrie de France, se mêle cependant le regret de savoir que leur séjour au milieu de nous sera très court. Soyons-leur tous reconnaissants, Messieurs, car ils ont bien voulu modifier l'itinéraire de leur voyage de rentrée, pour se rendre à l'invitation de notre Chambre de commerce.

Messieurs les Membres des Délégations des Chambres de commerce et du Comité français des Expositions à l'Étranger.

Après le grand honneur que nous avons eu et l'immense joie que nous avons goûtée en recevant, il y a quelques jours, la visite d'un groupe nombreux de commerçants et d'industriels français, rien ne pouvait nous être plus agréable que votre arrivée à Milan. Car, quoique en nombre plus restreint,

vous êtes la représentation légale, officielle, de ces industriels, de ces commerçants et de ces financiers intelligents autant qu'infatigables qui, en marchant la main dans la main avec les représentants de votre monde agricole, ont créé de tout temps la richesse de la France, dont le monde entier a été appelé à admirer l'élan extraordinaire, plus encore peut-être pendant les revers de la patrie qu'aux périodes de sa gloire.

Vous voudrez bien transmettre, Messieurs, à tous ceux que vous représentez si dignement, le témoignage sincère de notre admiration, en même temps que nos remerciements pour l'aide qu'ils nous ont prêtée, à l'époque des plus grandes difficultés de notre enfance de peuple libre, en accordant une hospitalité bienveillante à nos émissions.

C'est ainsi, qu'avec l'aide puissante de votre épargne, vous nous avez apporté le fruit du travail de plusieurs millions d'honnêtes laboureurs, et d'autres millions de travailleurs de l'usine ou de la plume, qui sont le plus bel ornement de votre noble nation. Vous poursuiviez de cette façon l'œuvre que vous aviez commencée quelques années auparavant, lorsque votre jeunesse généreuse, arrosant de son sang les plaines ensoleillées de notre Lombardie, aidait à la résurrection politique de notre patrie, événement de tout premier ordre, dont l'importance n'échappera point aux historiens de l'avenir, qui y verront l'œuvre la plus éminente de notre civilisation, au cours du XIX^e^ siècle.

La participation enthousiaste du Comité français des Expositions à l'Étranger, à l'œuvre d'organisation de notre Exposition de 1906, est une nouvelle preuve de votre bienveillante amitié, un nouveau lien qui est destiné à rapprocher toujours davantage Milan et Paris.

Nous vous prions d'apporter avec vous, Messieurs, dans votre beau pays de France, l'assurance de nos sentiments fraternels et l'expression du vœu que nous avons formé, au milieu des fêtes si cordiales de ces jours derniers. Le vœu, je veux dire, que les relations pacifiques qui ont été renouées entre nos deux nations puissent durer longtemps, qu'elles durent à perpétuité; que l'idéal souverain de la paix brille éternellement à l'horizon de nos deux pays, sans que même la mémoire de certains nuages d'un passé quelque peu orageux, que nous avons déjà tous oublié, vienne troubler l'azur de notre ciel.

Apportez aussi en France avec vous, Messieurs, nos hommages respectueux pour vos éminents hommes d'État, qui ont coopéré avec les nôtres à ramener la paix joyeuse dans nos cœurs, et ont rendu possible, de cette façon, l'échange des visites de nos chefs d'États, au milieu de manifestations qui doivent vous avoir prouvé — puisque vous y avez assisté tous — que le peuple italien désormais n'entend suivre que cette seule politique, celle qui vise à assurer la paix à nos deux nations, dans la liberté jointe au respect le plus absolu des droits respectifs.

Je lève mon verre en votre honneur, Messieurs ; je bois à la prospérité toujours croissante de la France et de l'Italie.

Après M. Hugot, délégué de la Chambre de commerce de Paris.

M. Trouillot, Ministre du Commerce (1905-1906).

M. Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'Étranger, prit la parole en ces termes :

Après les paroles si éloquentes de notre sympathique Président, M. Hugot, je ne devrais pas prendre la parole si, comme président du Comité français

des Expositions à l'Étranger, je n'avais aussi à remercier très vivement M. Salmoiraghi des aimables paroles qu'il a bien voulu m'adresser.

Nous venons, Messieurs, de faire en Italie un voyage inoubliable, assistant partout avec émotion aux ovations faites non seulement à M. le Président de la République, mais à tous les Français. Invités par un grand nombre de Chambres de commerce à venir cimenter les relations industrielles et commerciales entre nos deux pays, à l'occasion du voyage de M. Loubet, nous n'avons pu à notre grand regret accepter toutes ces aimables invitations ; mais je n'aurais pas voulu rentrer en France sans m'arrêter à Milan, car, au mois de novembre dernier, j'avais pris l'engagement envers vous, Messieurs, de venir vous rendre visite, et je n'aurais pas voulu manquer à ma parole.

En effet, Messieurs, il y a quelques mois, nous avons eu la bonne fortune de recevoir à Paris les distingués organisateurs de l'Exposition de Milan et, je peux le dire sans crainte d'être démenti par personne, immédiatement des relations amicales se sont formées entre nous; aussi est-ce avec le plus grand plaisir que je me suis rendu à l'aimable invitation de nos amis d'Italie.

Messieurs, j'ai pu aujourd'hui admirer le superbe emplacement que vous destinez à l'Exposition et, comme je ne connais pas encore le projet définitif que vous avez adopté, vous me permettrez de vous donner mon humble avis, car, entre amis, on ne doit rien se cacher.

J'espère donc que votre distingué Président, dont je connais l'esprit si clairvoyant, ne manquera pas d'utiliser ce superbe arc de triomphe qui se trouve à l'extrémité de votre parc et qui rappelle à nos cœurs de patriotes des souvenirs si émouvants.

Nous n'oublions pas qu'en 1859 les troupes françaises entraient par cette porte, à Milan; permettez-moi d'espérer que c'est par cette même porte que nous ferons entrer à l'Exposition, en 1906, les nombreux industriels et commerçants que nous amènerons.

Ils seront nombreux, en effet, car il faut que ce courant de sympathie que nous ressentons tous s'accentue encore dans l'avenir, et je peux vous assurer que le Comité français y contribuera puissamment.

Votre Exposition, Messieurs, se présente sous les auspices les plus favorables.

L'ouverture étant reculée jusqu'en 1906, nous pourrons nous occuper pour 1905 de l'Exposition de Liége et vous apporter l'année suivante notre concours le plus empressé et le plus dévoué; mais je désire vous faire une petite observation, que vous pardonnerez à un ami qui a un peu l'habitude des expositions.

Commencez vos travaux le plus tôt possible, bien que votre Exposition soit reculée d'un an, afin d'éviter les surprises désagréables de la dernière heure.

Quant à nous, nous avons confié à notre ami Maguin, que vous avez bien voulu recevoir ces jours-ci, le soin d'organiser la Section française de l'Exposition de Milan. C'est pour vous un sûr garant de succès.

Nous avons pensé aussi, que nous devions confier le soin de représenter notre Comité auprès de l'Administration de l'Exposition à notre ami Gondrand, qui voudra bien me faire le plaisir d'accepter.

Ce choix, je n'en doute pas, sera approuvé par tous, aussi bien en Italie

M. le Sénateur Mangili.
Président du Comité exécutif de l'Exposition de Milan.

qu'en France, et nous serons heureux de le remercier ainsi des grands services qu'il nous a déjà rendus.

La Section française à votre Exposition est donc en bonnes mains, et je ne crois pouvoir mieux faire qu'en buvant au succès de votre Exposition, en levant mon verre en l'honneur de votre honorable président, M. Salmoiraghi.

En remerciant des splendides réceptions qui furent faites à ses envoyés, le Comité français des Expositions à l'Étranger envoya sa

plaquette d'argent aux trois Chambres de commerce italiennes de Milan, Rome et Naples.

Peu de jours après, les présidents de ces trois Chambres : MM. Salmoiraghi, L. Patriccione et A. Scarpellini, firent parvenir au Comité leurs plus chaleureux remerciements.

Au cours du voyage, pendant lequel la délégation du Comité français eut le plaisir de se rencontrer plusieurs fois, avec le groupe des membres du Comité républicain du Commerce et de l'Industrie que dirigeait son président, M. Mascuraud ; en outre, M. François Gondrand, président de la Chambre de commerce française à Milan, voulut bien accepter les fonctions de délégué du Comité français des Expositions à l'Étranger près de l'Exposition de Milan, et ce choix fut approuvé par le Conseil de direction, dans sa séance du 11 mai 1904.

Pendant ce même voyage, M. Egrot demanda la création d'une section spéciale d'industries se rattachant à l'agriculture.

Enfin, à la suite des fêtes franco-italiennes, MM. Salmoiraghi, Rossi et Solari furent nommés officiers de la Légion d'honneur : M. Oliva fut fait chevalier.

Entre temps, M. Salmoiraghi avait cédé à M. Mangili la présidence du Comité exécutif italien, et le crédit dont disposait ce comité avait atteint 10 millions de lire.

* * *

Le percement du Simplon est retardé. Création du Comité général Italien pour les Expositions (7 février 1905).

Tandis qu'avaient lieu fêtes et pourparlers, les retards prévus dans le percement du Simplon se produisaient et, dès le commencement de l'automne 1904, on dut décider définitivement que l'Exposition de Milan aurait lieu en 1906, afin qu'elle pût coïncider avec l'inauguration du tunnel.

* * *

Un nouvel événement allait contribuer au rapprochement des deux nations. En effet, le 7 février 1905 vit la première séance du *Comitato generale Italiano per le Esposizioni*, fondé par l'initiative et sous

les auspices de l'Association commerciale, industrielle et agricole romaine, qui, s'inspirant des traditions établies par le Comité français des Expositions à l'Étranger, voulut créer un organe analogue en Italie.

Cette séance constitutive eut lieu à Rome, au palais de Ruspoli, sous la présidence de Don Augusto Torlonia, prince de Civitella Cesi, qui fit nommer membres honoraires le Comité français des Expositions à l'Étranger et la Chambre de commerce de Paris, et qui eut la délicate attention d'adresser à M. Ancelot le télégramme suivant :

Comité italien Expositions constitué hier officiellement, acclamait votre Comité Membre honoraire, exprimant reconnaissance appui donné notre formation, souhaitant durable entente fraternelle commerce, industrie, deux nations sœurs.

Signé : Augusto Torlonia, *Président.*

Le Comité français des Expositions à l'Étranger répondait immédiatement par un télégramme, qui fut lu au banquet inaugural du nouveau groupement et acclamé par tous les membres.

Président Augusto Torlonia, *prince de Civitella Cesi,*
61, Via Condotti, Rome.

Envoyons Comité italien Expositions, sincères félicitations pour constitution officielle, meilleurs vœux de succès, remerciements pour honneur fait au Comité français Expositions. Sommes certains que votre création et notre cordial accord seront particulièrement utiles au développement toujours plus grand de amitié fraternelle franco-italienne.

Signé : Ancelot, Roger Sandoz.

Quelques semaines plus tard, don Augusto Torlonia et les principaux membres du *Comitato Italiano por le Esposizioni* voulaient bien donner à Rome une très belle réception en l'honneur de MM. Ernest Ronssin et G.-Roger Sandoz, lors de leur visite à l'Ambassade de France.

Réunion à Bruxelles du Comité Belge des Expositions à l'Étranger.

Quelques jours après, le 10 février 1905, le Comité belge des Expositions à l'Étranger à Bruxelles recevait le Comité français des Expositions à l'Étranger, et le Comité exécutif italien de l'Exposition de Milan.

Ce fut une fête vraiment charmante et empreinte de la plus vive cordialité, où se rencontrèrent, dans la large hospitalité de nos amis de Belgique, MM. A. Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'Étranger; Jules Hetzel, vice-président; G.-Roger Sandoz, secrétaire général; Lucien Layus, président de la Commission d'initiative et d'enquête du Comité français, premier vice-président du Comité d'organisation de la section française à l'Exposition de Liége; Lamaille, secrétaire général; Hollande, trésorier, et Estieu, chef des services administratifs de la section française à l'Exposition de Milan; Paul Simon, secrétaire-archiviste du Comité français; Damon et Lefebvre, membres du Conseil de direction du Comité français; Jules Gleize, membre du Comité français, directeur du journal *l'Exposition de Liége*; Dron, député, maire de Tourcoing, président du Comité de l'Exposition de Tourcoing; Mangili, président, et Giuseppe Besana, comte Jacini, chevalier Facheris, Ancona, chevalier Manusardi, prince Belgiojoso di Este, membres du Comité exécutif de l'Exposition de Milan. M. Dupret, sénateur, président du Comité belge, et MM. Dumoulin, le comte Adrien van der Burch. Monnoyer, Bruneel, Fontaine Marcotty, membres du Conseil d'administration, recevaient les invités.

Après le banquet, MM. le sénateur Dupret; Gérard, ministre de France en Belgique; le comte Bonin-Lougare, ministre d'Italie en Belgique; Ancelot; le comte Adrien van der Burch, commissaire général de Belgique à l'Exposition de Milan; le président Mangili; de Mot, bourgmestre de Bruxelles; Attini, commissaire général italien à l'Exposition de Liége; Dron; Isaac, prirent la parole; M. Ancelot offrit au Comité belge le grand cadre contenant les plaquettes originales du Comité français des Expositions à l'Étranger, œuvres du maître Louis Bottée.

A cette époque, un important fait politique s'était accompli en France : M. Émile Loubet quittait l'Élysée, où venait le remplacer M. Armand Fallières.

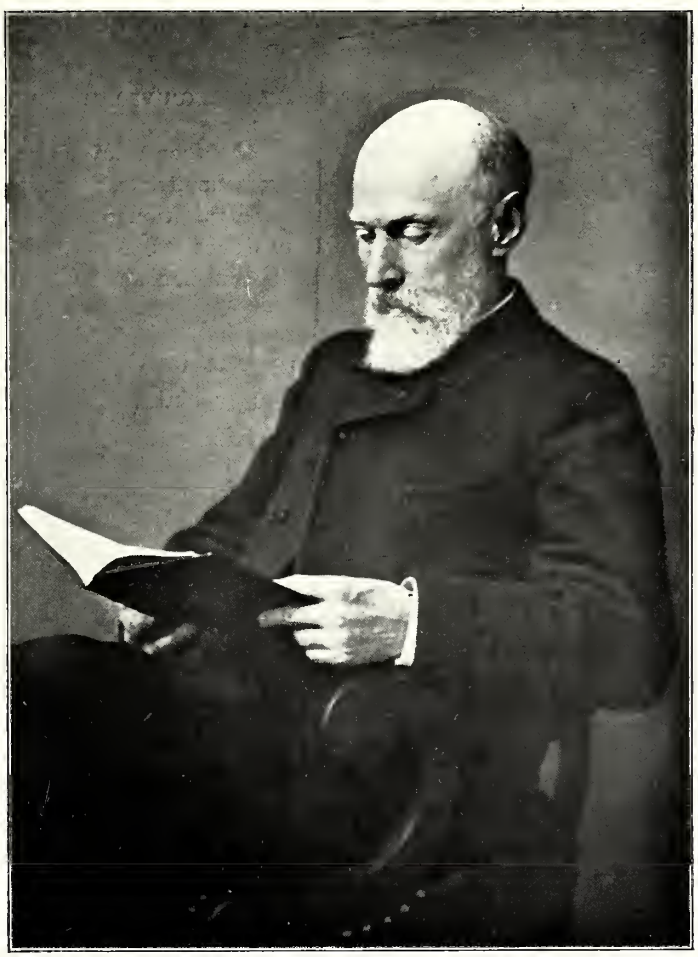

M. Marcel Jozon, Commissaire général du Gouvernement Français, à l'Exposition de Milan.

Le nouveau Président de la République voulut bien immédiatement exprimer au Bureau du Comité français son intention de faire toujours le plus cordial accueil au Comité français des Expositions à l'Étranger, et de lui accorder le même appui bienveillant que son prédécesseur.

Le Comité reçoit M. Dubief, ministre du Commerce.

Le 15 février 1905, le Conseil de direction du Comité français recevait M. Dubief, ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

Son président lui rappela en ces termes l'œuvre du Comité :

« ..... Vous connaissez notre but : c'est de chercher à développer l'industrie et le commerce français, en faisant mieux connaître les produits français à l'étranger et en organisant dans toutes les expositions sérieuses qui se présentent à l'étranger de brillantes sections françaises. Notre rôle est bien simple : nous nous interdisons par nos statuts tout bénéfice pouvant résulter d'une exposition... »

En terminant, il insista sur le soin que le Comité apportait à préparer la collaboration française à la future Exposition de Milan, en attendant que le Gouvernement décidât s'il y participerait officiellement. M. Dubief répondit de la plus aimable manière et conclut ainsi :

« ..... Si j'ai, d'autre part, la confiance qu'autour de moi, animés de la même bonne volonté, animés du même désir de bien faire, soucieux, comme vous l'êtes tous, de la grandeur et de la prospérité de notre pays, si j'ai la confiance d'avoir à mes côtés des appuis sûrs, si j'ai la certitude que votre collaboration ne me fera pas défaut, j'ai la conviction, Messieurs, que, grâce à vous plus encore que grâce à moi, nous pourrons, en conduisant à bien les intérêts dont nous avons la garde, faire honneur à notre pays au dehors comme au dedans . »

*
* *

Achèvement du percement du Simplon.

Durant ce même mois de février, les travaux du percement proprement dit furent terminés au Simplon (1). A cette occasion, le Comité français des Expositions à l'Étranger échangea, avec le Comité exécutif de l'Exposition de Milan, les télégrammes suivants :

Paris, 25 février 1905.

Mangili, Président Banque Italie,
Président Exposition Milan.

Cordial souvenir ; affectueuses sympathies à l'occasion achèvement per-

(1) Voir le chapitre consacré au Simplon.

INAUGURAZIONE DEL VALICO DEL SEMPIONE

ESPOSIZIONE INTERNAZIONALE DI MILANO 1906

SOTTO L'ALTO PATRONATO DI S.M. IL RE D'ITALIA

La Giuria Internazionale

ASSEGNA UN

GRAN PREMIO

AL

COMITÉ FRANÇAIS
DES EXPOSITIONS À L'ETRANGER
Paris

IL PRESIDENTE DELLA GIURIA SUPERIORE

IL PRESIDENTE DEL COMITATO ESECUTIVO

IL SEGRETARIO GENERALE DELLA GIURIA SUPERIORE

IL SEGRETARIO GENERALE DEL COMITATO ESECUTIVO

cement Simplon, qui accentuera encore le rapprochement entre nos deux nations, si bien commencé par Exposition Milan.

Signé : Angelot, Maguin, Roger Sandoz.

Milano, 26 février 1905.

Le Comité de l'Exposition de Milan est profondément touché par votre affectueuse manifestation, à l'occasion du percement du Simplon ; vous et vos collègues savez que ce grand événement nous est particulièrement cher, parce qu'il constitue un nouveau lien qui nous rapproche de votre grande patrie, que nous aimons avec dévouement.

Signé : Mangili.

Peu après cet événement, le 11 mars 1905, une délégation du Comité français partit pour Milan. Elle était composée de MM. Maguin, président de la Commission d'organisation ; Hetzel, vice-président du Comité français des Expositions ; G.-Roger Sandoz, secrétaire général ; Lamaille, secrétaire général de la Commission d'organisation ; Hamelle, membre du Comité français, et de Montarnal, architecte en chef.

M. le ministre du Commerce voulut bien leur adjoindre, à titre officieux, M. Grapin, chef-adjoint de son cabinet, et M. Caille.

Un cordial accueil fut fait à cette délégation par le président du Comité italien exécutif, M. Mangili, et par M. F. Gondrand, président de la Chambre de commerce française de Milan.

Les pourparlers, facilités de part et d'autre, amenèrent un parfait accord au sujet des desiderata français.

* * *

Mais le travail n'avait pas seul accaparé tous les instants de la délégation. Mmes Maguin et Hamelle et Mlle Hetzel, qui avaient accompagné les délégués, furent l'objet d'attentions délicates, dont une excursion charmante sur le lac Majeur.

D'autre part, la colonie française de Milan avait fait coïncider la présence de la délégation avec le banquet offert au président de la Chambre de commerce française, M. Gondrand, pour fêter sa promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur.

M. Mangili, président de l'Exposition, tint à rappeler que M. Gondrand et lui avaient depuis longtemps travaillé à l'entente franco-italienne désormais réalisée.

De son côté M. Ronssin, consul de France à Milan, qui présidait la fête, énuméra les services publics et privés rendus par M. Gondrand, et MM. Maguin et G.-Roger Sandoz tinrent à le remercier de son inlassable amabilité envers ses compatriotes.

Une semaine plus tard, le 14 avril 1905, M. G.-Roger Sandoz formulait ainsi le sentiment de tous dans son rapport à l'assemblée générale annuelle du Comité français des Expositions à l'Étranger :

« ... . Nous n'avons eu qu'à nous louer de l'aide qu'ont bien voulu nous donner M. Grapin ; notre sympathique consul, M. Emile Ronssin; notre dévoué ami François Gondrand, dont nous avons tenu à fêter, avec la colonie française de Milan, la récente rosette d'officier de la Légion d'honneur; qu'à nous louer aussi de la réelle courtoisie avec laquelle nous avons été reçus par les membres de la Commission italienne, MM. Mangili, Candiani, Morpurgo, Meazza, Negroni, Lepetit, Campiglio, Ottolenghi, Vittorio Manusardi, Bonci, Stefini, etc., sans oublier MM. Ramin et Richard, du Consulat français, MM. Beau, Chapelle et tous les membres de notre active colonie... »

* * *

Envoi à Rome d'une délégation du Comité.

M. Ronssin, consul de France à Milan, dont l'expérience et l'appui avaient été particulièrement utiles à la délégation, accompagna M. G.-Roger Sandoz à Rome pour régler certaines questions avec l'éminent ambassadeur de France, M. Barrère. Ils reçurent de celui-ci l'accueil le plus aimable, et il ne cessa de donner à la Section française l'appui le plus précieux et le plus sympathique.

Grâce à son concours, le résultat du voyage fut que M. le Ministre du Commerce fit décider, par le Conseil des ministres, la participation officielle de la France à la future exposition.

Déjà, suivant notre exemple, l'Allemagne, la Belgique, la Hongrie, l'Autriche, réclamaient de larges espaces et s'étaient officieusement engagées.

Quoique incomplète encore, la Commission de la Section française de l'Exposition de Milan avait été augmentée et comprenait alors :

MM. Maguin, président ; Bellan, vice-président ; Manaut et Lamaille, secrétaires généraux ; François Gondrand, délégué à Milan, assistés d'une Commission provisoire composée de MM. Aucelol, Roger Sandoz, Kester, Dupont, Pinard, Layus, Loreau,

Georges Amson, Louis Aucoc, Dehaître, Hollande, Jeantaud, Frantz-Jourdain, Mascuraud et Perdoux.

L'organisation officielle de la Section française.

Enfin le désir du Comité français des Expositions à l'Étranger était réalisé, et la participation de la République française à l'Exposition de Milan était rendue officielle par les trois décrets suivants, nommant l'Inspecteur Général des Ponts et Chaussées, M. Marcel Jozon, commissaire général de la République française, confirmant au Comité français des Expositions à l'Étranger l'organisation de la Section française et nommant commissaire général adjoint M. Rousslin, consul de France à Milan.

VOICI LE TEXTE DE CES TROIS DÉCRETS :

Décret nommant le Commissaire général.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — M. Jozon (Marcel), ancien Directeur de la navigation au ministère des Travaux publics, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, Vice-Président du Conseil général des Ponts et Chaussées, est nommé Commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition internationale des transports et des arts décoratifs de Milan.

ART. 2. — Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des Lois*.

Fait à la Bégude-de-Mazenc, le 6 mai 1905.

ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République :
Le Ministre du Commerce, de l'Industrie,
des Postes et des Télégraphes,
F. DUBIEF.

Décret réglant les fonctions du Commissaire général du Comité français des Expositions à l'Étranger et des Comités d'admission et d'installation.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Décrète :

Article premier. — Les fonctions de Commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition internationale de Milan sont compatibles avec des fonctions publiques.

Art. 2. — Le Commissaire général est chargé, sous la haute autorité du Ministre du Commerce, des rapports entre le Gouvernement français et le Gouvernement italien, en ce qui concerne l'Exposition de Milan ; il a la direction de tous les services et prend toutes les mesures administratives nécessaires pour l'organisation de la participation française.

Art. 3. — Le Comité français des Expositions à l'étranger est chargé, dans toutes les sections, de recruter, d'admettre et d'installer les exposants, sous le contrôle du Commissaire général.

Art. 4. — Les Comités d'admission et d'installation sont composés de membres nommés par le Commissaire général, sur la présentation du Comité français des Expositions à l'étranger.

Les membres du jury de ces groupes sont nommés dans les mêmes conditions sur une liste établie par le Comité français des Expositions à l'étranger et comprenant un nombre de présentations double des jurés à nommer.

Les membres des Comités d'admission et d'installation et ceux qui seront appelés à composer le jury ne pourront être choisis que parmi les exposants.

Art. 5. — La correspondance relative au service de l'Exposition de Milan bénéficiera des dispositions des décrets des 24 octobre 1893 et 20 avril 1899, concernant la circulation en franchise de la correspondance de l'Exposition de 1900.

Art. 6. — Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, est chargé de l'exécution du présent décret,

qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des Lois*.

Fait à Paris, le 23 mai 1905.

ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie,
des Postes et des Télégraphes.

F. Dubief.

Décret nommant le Commissaire général adjoint.

Le Président de la République française,

Vu le décret du 6 mai 1905, portant nomination du Commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition internationale de Milan ;

Sur le rapport du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Décrète :

Article premier. — M. Ronssin, Consul de France à Milan, est nommé Commissaire général adjoint du Gouvernement français, à l'Exposition internationale des transports et des arts décoratifs qui doit s'ouvrir dans cette ville en 1906.

Art. 2. — Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des Lois*.

Fait à Paris, le 7 juin 1905.

ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie,
des Postes et des Télégraphes,

F. Dubief.

* * *

Le Comité d'organisation de la Section française fut donc ainsi définitivement constitué :

Président : M. Alfred Maguin ; vice-président : M. L. Bellan ; secrétaires généraux : MM. Manaut et Lamaille ; rapporteurs généraux : MM. Gervais, Dreyfus-Bing, G.-Roger Sandoz ; secrétaires : MM. Achille Brach et Masure ; trésorier : M. Jean Hollande ; membres : MM. Ancelot, Émile Dupont, Viger, Jules Hetzel, Pinard, Kester, Lucien Layus, Astier, Louis Aucoc, Belin, Béquet, Blin, Paul Bourgeois, Brally, Abel Chatenay, Cheysson, Debain, Dehaitre, Demaria, Despret, Henri Domange, Durandy, Jean Faure, Friésé, Ganne, de Grièges, Hachette, Hamelle, Harant, Holzschuch, Jaboeuf, Jeantaud, Jouanny, Frantz Jourdain, Georges Lefebvre, Dr Leprince, Leseur, Loreau, Mascuraud, Mercier (H.), Perdoux, Pilliard, Pirel, Plassard, Plumet, Raingo, Rives, Sartiaux, Sauvan, Turpin, Vacher, Vauzelle, Villeminot ; architecte en chef : M. Eugène de Montarnal ; architectes : MM. Roger Bouvard, Guillaume, Bliault, Dupard, Collin ; chef des services administratifs : M. Maurice Estieu ; secrétaire administratif : M. de Brevans.

Le Commissaire général fut M. Jozon (Marcel), inspecteur général des Ponts et Chaussées, avec M. Em. Ronssin, consul général de France à Milan, comme Commissaire général adjoint.

Les services du Commissariat général furent répartis entre MM. Caille, secrétaire général ; Toubeau, secrétaire particulier ; Bellecroix, Sornay, Déjardin, attachés.

M. Drop fut Commissaire spécial pour l'Agriculture.

* * *

La classification italienne et ses modifications ultérieures. Projet de budget. — Lois diverses (novembre 1905).

A cette même époque, le Commissaire général et la Commission d'organisation avaient reçu communication de la classification générale définitive de l'Exposition de Milan, très différente de celle de Paris 1900.

Un travail de collationnement permit de proposer des groupes,

correspondant presque à ceux du Comité de Milan, sauf les arts décoratifs et industriels, qui ne formaient qu'un département dans la classification milanaise, et que la Commission française divisa en cinq groupes, vu son importance dans la Section française.

Le Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'Étranger, d'accord avec M. le commissaire général Marcel Jozon, décidait l'envoi de la circulaire suivante à tous les membres :

M. Alfred Maguin, Président de la Section Française.

Exposition internationale de Milan 1906

COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

Paris, le 7 juin 1905.

Monsieur et cher Collègue,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'à l'occasion du *percement du Simplon* une *Exposition internationale* aura lieu à Milan en 1906.

Par décret en date du 23 mai 1905, le « Comité Français des Expositions

à l'Étranger » a été chargé par le Gouvernement de la République de recruter, d'admettre et d'installer, dans toutes les sections, les exposants français qui participeront à cette Exposition, sous le contrôle du Commissaire général.

M. Marcel Jozon, ancien Directeur de la Navigation au Ministère des Travaux Publics, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, Vice-Président de Conseil général des Ponts et Chaussées, a été nommé, par décret du 6 mai 1905, Commissaire général du Gouvernement français en Italie, à l'occasion de cette Exposition.

Aux termes de l'article IV de ce décret, les Comités d'admission et d'installation seront composés des membres présentés par le *Comité Français des Expositions à l'Étranger*, à l'agrément du Commissaire général.

Or, il importe de procéder *de suite* à la constitution de ces Comités.

Nous vous serions donc très reconnaissants de nous informer, *avant le 15 juin, dernier délai*, si vous entendez poser votre candidature (celle-ci ne pouvant être efficacement présentée par nous qu'autant que vous prendrez, dès maintenant, l'engagement d'exposer à Milan), et, dans l'affirmative, de nous aviser du groupe auquel vous désirez appartenir.

Vous serez, comme votre Conseil de Direction, particulièrement heureux de la nouvelle et précieuse marque d'estime et de confiance qu'a bien voulu nous accorder le Gouvernement, et nous sommes convaincus que vous n'hésiterez pas à nous seconder, en vue d'assurer, d'une façon brillante, la participation de la France à cette manifestation patriotique, industrielle et commerciale, dans un pays ami, auquel nous rattachent tant d'affinités et de sympathies.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de nos bien dévoués sentiments.

Pour le Conseil de Direction :
Le Président :
A. Ancelot.

Le Président du Comité d'organisation de la Section française :
A. Maguin.

Le Secrétaire général :
G.-Roger Sandoz.

CLASSIFICATION DES DIFFÉRENTS GROUPES DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE MILAN 1906

Groupe A.
Chemins de fer et charrois.

Groupe B.
Automobile et aéronautique.

Groupe C.
Métrologie (Instruments de précision et de mesures).

Groupe D.
Transports maritimes et fluviaux.

Groupe E.
Rétrospective des transports.

Groupe F.
Artistes décorateurs (Architecture, peinture et plastique décoratives).

Groupe G.
Industries de l'ameublement (Céramique, verrerie, tissus d'ameublement, tapisserie, meubles, papiers peints).

Groupe H.

Industries artistiques du métal (Orfèvrerie, bijouterie, joaillerie, bronze, monnaies et médailles, armes).

Groupe I.

Industries graphiques (Imprimerie, librairie, reliure, photographie, publications périodiques).

Groupe J

Industries du costume (Tissus, vêtements et accessoires du vêtement).

Groupe K.

Galerie des machines et du travail.

Groupe L.

Agriculture et horticulture.

Groupe M.

Alimentation.

Groupe N.

Pisciculture.

Groupe O.

Prévoyance.

Groupe P.

Hygiène publique et assistance (produits chimiques et pharmaceutiques).

M. Ernest Ronssin, Consul Général de France,
Commissaire général adjoint de la Section française.

Le 30 juin 1905 était la date extrême à laquelle les organisateurs de la Section française devaient se prononcer sur la fixation des emplacements.

Une délégation, composée de MM. Lamaille et Maurice Estieu, fut envoyée à Milan le 29 juin, pour insister sur la nécessité d'internationaliser certaines sections, que le programme italien considérait comme strictement nationales, ce qui semblait devoir diminuer l'éclat de la participation française.

En effet, les seules sections dont l'internationalisation était alors admise étaient : les Transports maritimes et terrestres, les Arts décoratifs, l'Économie sociale, l'Aéronautique et la Galerie du travail : tout le reste était national, ou ne figurait pas dans le programme de l'Exposition de Milan.

La division des Arts décoratifs en cinq sections fut obtenue, et le Comité exécutif italien s'engagea décidément à construire lui-même le Palais spécial de 10.000 mètres réservé aux Arts décoratifs français, étant bien entendu que, dans chaque palais, une place serait réservée aux produits français.

Néanmoins, l'Agriculture, sauf les machines agricoles et diverses autres classes, ne se trouvant pas comprise dans la classification internationale italienne, les présidents de groupes se réunirent le 18 juillet 1905 et décidèrent l'envoi à Milan, dans les premiers jours d'août, d'une délégation composée de MM. Bellan, Manaut et Maurice Estieu.

Grâce à la bonne volonté de M. Mangili, président du Comité exécutif italien, et de ses collègues du bureau, satisfaction fut obtenue sur tous les points en litige.

Toutes les sections agricoles furent internationalisées, et l'Exposition fut définitivement divisée en trois séries : la première comprenait Transports, Arts décoratifs, Économie sociale, Aéronautique, Travail, Agriculture et fut déclarée permanente ; la deuxième, section de l'Automobile et des Cycles, fut limitée à une cinquantaine de jours ; enfin, la troisième, devant remplacer la deuxième, devait durer de quatre à cinq mois, être internationale et comprendre l'Alimentation, les Produits chimiques et pharmaceutiques, les Instruments de musique, la Bimbeloterie, la Photographie, les Armes et la Parfumerie. Quant aux Beaux-Arts, ils restaient strictement nationaux.

Les emplacements définitivement retenus pour la Section française formaient alors une superficie totale de 24 200 mètres carrés, et, dans sa séance du 5 juillet 1905, le Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'Étranger put charger MM. G.-Roger Sandoz et Layus d'établir le projet du budget de la Section française.

La protection industrielle à l'exposition.

D'autre part, tout allait au mieux des intérêts des futurs exposants, car le 5 août 1905 la *Gazette officielle* d'Italie publiait la loi votée par le Parlement italien, à la demande du Comité exécutif de

M. Hector Ponti, Sénateur, Syndic de Milan.

l'Exposition de Milan, sur les conseils du Comité français des Expositions à l'Étranger, et protégeant la propriété industrielle à l'Exposition de Milan. Cette loi fut complétée par la loi française du 7 juin 1905, que nous reproduisons ensuite.

Loi italienne sur la protection de la Propriété industrielle à l'Exposition de Milan.

Article premier. — Le Gouvernement est autorisé à accorder par décret royal, dans les limites et aux conditions indiquées ci-après, une protection temporaire aux inventions et aux modèles et aux dessins industriels concernant des objets qui figurent dans les Expositions nationales et internationales organisées en Italie et à l'Étranger.

Art. 2. — La protection temporaire fait remonter la priorité du brevet pour les inventions ou pour les modèles et dessins industriels à un mois avant l'ouverture de l'Exposition. Elle a effet pourvu que l'objet à protéger soit réellement exposé un mois au plus tard après l'ouverture et que la demande du brevet ait été présentée par l'exposant ou son ayant droit, dans les modes et formes prescrits par la loi et par les règlements en vigueur, dans le terme de douze mois après l'ouverture de l'Exposition.

Parmi plusieurs inventions concernant des objets exposés, la priorité appartient à celle correspondant à la première demande de brevet régulièrement présentée.

Art. 3. — En cas d'exposition hors du royaume, les inventions, les modèles et les dessins industriels jouissent de la protection temporaire seulement si elle est consentie par l'État étranger.

Si le terme de la protection est inférieur à douze mois, la demande devra être présentée dans le royaume avant l'échéance du terme même, à moins que, à la cessation de la protection temporaire consentie par l'État étranger, l'invention ou le modèle ou dessin y soit protégé par une demande de brevet régulièrement déposée.

Art. 4. — Le décret royal pour la concession de la protection temporaire des objets exposés devra être promulgué au moins deux mois avant l'ouverture de l'Exposition.

Art. 5. — Les règles suivantes seront valables pour les Expositions qui se tiennent en Italie, auxquelles sera étendu le décret royal de la protection temporaire :

a. Les inventions et les modèles et dessins industriels concernant des objets exposés déjà protégés par un brevet sont considérés comme étant en vigueur pour tout le temps de l'Exposition, suivant l'article 58, § 2 et 3 de la loi sur les brevets et l'article 4 de la loi du 30 août 1868, n° 4578;

b. Les objets exposés, dans lesquels on reconnaît une contrefaçon de brevet ou de marque de fabrique, ne peuvent être saisis, mais seulement décrits dans l'enceinte de l'Exposition ;

c. Les objets provenant de l'étranger ne peuvent être saisis ni décrits aussi longtemps qu'ils se trouvent dans l'Exposition ou en transit de et pour l'Exposition, si le demandeur ne démontre qu'il possède le brevet dans le pays de provenance de l'objet.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PROJET DE LOI FRANÇAISE

Relatif à la protection temporaire de la propriété industrielle dans les Expositions internationales étrangères officielles ou officiellement reconnues.

PRÉSENTÉ

Au nom de M. Armand FALLIÈRES

Président de la République française.

Par M. Gaston DOUMERGUE

Ministre du Commerce, de l'industrie, du Travail.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs,

Le Gouvernement avait déposé sur le bureau de la Chambre des Députés, le 3 avril 1906, un projet de loi relatif à la protection temporaire de la propriété industrielle dans les expositions internationales étrangères officielles ou officiellement reconnues.

Ce projet n'a pu venir en discussion avant la fin de la huitième législature et, par suite, est devenu caduc ; nous avons en conséquence l'honneur de le soumettre de nouveau à vos délibérations.

L'article 11 de la convention internationale du 20 mars 1883, pour la protection de la propriété industrielle, s'exprimait ainsi :

« Les hautes parties contractantes s'engagent à accorder une protection temporaire aux inventions brevetables, aux dessins ou modèles industriels, ainsi qu'aux marques de fabrique ou de commerce, pour les produits qui figureront aux expositions internationales officielles ou officiellement reconnues. »

Cette disposition, un peu vague, a été modifiée par l'acte additionnel de Bruxelles du 14 décembre 1900, qui lui a donné la teneur suivante :

« Les hautes parties contractantes accorderont, conformément à la législation de chaque pays, une protection temporaire aux inventions brevetables, aux dessins ou modèles industriels, ainsi qu'aux marques de fabrique ou de commerce, pour les produits qui figureront aux expositions internationales officielles ou officiellement reconnues, organisées sur le territoire de chacune d'elles. »

Cette disposition est impérative.

Elle oblige chacun des pays contractants à accorder une protection temporaire à la propriété industrielle pour les produits qui figureront aux expositions internationales officielles ou officiellement reconnues, organisées sur le territoire de tous les autres pays unionistes.

Certains pays s'y sont déjà conformés, comme l'Allemagne, par sa loi du 18 mars 1904, et l'Italie, par sa loi du 16 juillet 1905.

Cette dernière loi s'applique pour la première fois à l'exposition ouverte actuellement à Milan. Or, comme nous participons officiellement à cette exposition internationale, il est de toute nécessité d'assurer en France une protection provisoire aux inventions, marques, dessins et modèles qui y figureront. En effet, si notre loi du 25 mai 1868 protège temporairement les inventions brevetables et les dessins de fabrique admis aux expositions publiques autorisées par l'Administration, d'une part, elle est muette en ce qui touche les marques de fabrique ou de commerce, d'autre part et surtout elle n'a trait qu'aux expositions organisées sur le territoire français.

D'où le projet de loi, dont il est superflu de signaler l'extrême urgence.

Ce projet comporte trois articles.

Nous allons en énumérer succinctement l'économie :

Article premier. — Le premier alinéa pose d'abord le principe de la protection temporaire dans les termes même du nouvel article 11, prérappelé, de la convention du 20 mars 1883.

Il est ainsi conçu :

« Une protection temporaire est accordée aux dessins et modèles industriels, ainsi qu'aux marques de fabrique ou de commerce pour les produits qui sont régulièrement admis aux expositions étrangères internationales officielles ou officiellement reconnues.

Le deuxième alinéa détermine, tout à la fois, la durée et la portée exacte de la protection provisoire.

Il s'exprime ainsi :

« Cette protection dont la durée est fixée à douze mois, à dater de l'ouverture officielle de l'exposition, aura pour effet de conserver aux exposants ou à leurs ayants cause, sous les conditions ci-après, le droit de réclamer, pendant ce délai, la protection dont leurs découvertes, dessins, modèles ou marques seraient légalement susceptibles. »

En somme la protection provisoire conférera aux exposants ou à leurs ayants cause un droit de priorité. Rien de plus, rien de moins. Mais un droit analogue a déjà été institué par la convention précitée du 28 mars 1883 pour les inventions brevetables, dessins ou modèles industriels, marques de fabrique ou de commerce, et par notre loi du 7 avril 1902, modifiant la loi organique du 5 juillet 1844, pour les inventions brevetables. Tout le monde est d'accord qu'il convient, dans l'intérêt général, que ces divers droits ne peuvent être cumulés. C'est ce que spécifie le troisième alinéa dans les termes suivants :

« La durée de la protection temporaire ne sera augmentée ni des délais de priorité prévus par l'article 4 de la convention internationale du 20 mars 1883, modifiée par l'acte additionnel de Bruxelles du 14 décembre 1900, ni de ceux fixés par l'article 11 de la loi du 5 juillet 1844, modifiée par celle du 7 avril 1902. »

L'article 2 détermine les conditions à remplir pour obtenir la protection provisoire.

Emprunté à la loi du 23 mai 1868, il a pour objet, notamment, de sauvegarder les droits des tiers, en assurant l'identité de l'objet à garantir.

Il s'exprime ainsi:

« Les exposants qui voudront jouir de la protection temporaire devront se faire délivrer, par l'autorité chargée de représenter la France à l'exposition, un certificat de garantie qui constatera que l'objet pour lequel la protection est demandée est réellement exposé.

« La demande dudit certificat devra être faite au cours de l'exposition et au plus tard dans les trois premiers mois de l'ouverture officielle de l'exposition ; elle sera accompagnée d'une description exacte de l'objet et, s'il y a lieu, de dessins dudit objet.

« Les demandes seront inscrites sur un registre spécial, qui sera transmis avec lesdites demandes et les pièces jointes au ministère du Commerce et de l'Industrie, aussitôt après la clôture officielle de l'exposition et communiquée sans frais, à toute réquisition, par les soins de l'office national de la propriété industrielle. »

Ces diverses dispositions s'expliquent d'elles-mêmes et se passent de commentaires.

Art. 3. — Les points de détails, variables suivant les pays et les expositions, ne sauraient être réglés une fois pour toutes par la loi elle-même. Le plus simple est d'en faire l'objet d'un décret pour chaque exposition. D'où l'article 3 et dernier ainsi conçu :

« Un décret déterminera, à l'occasion de chaque exposition présentant les caractères visés à l'article premier, les mesures nécessaires pour l'application de la présente loi. »

PROJET DE LOI

Le Président de la République Française,

Décrète :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des Députés par le Ministre du Commerce et de l'Industrie et du Travail, qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion :

Article premier. — Une protection temporaire est accordée aux inventions brevetables, aux dessins et modèles industriels, ainsi qu'aux marques de fabrique ou de commerce pour les produits qui seront régulièrement reconnus.

Cette protection, dont la durée est fixée à douze mois à dater de l'ouverture officielle de l'exposition, aura pour effet de conserver aux exposants ou à leurs ayants cause, sous les conditions ci-après, le droit de réclamer, pendant ce délai, la protection dont leurs découvertes, dessins, modèles ou marques seraient légalement susceptibles.

La durée de la protection temporaire ne sera augmentée ni des délais de priorité prévus par l'article 4 de la Convention internationale du 20 mars 1883, modifiée par l'acte additionnel de Bruxelles du 14 décembre 1900, ni de ceux fixés par l'article 11 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par celle du 7 avril 1902.

Art. 2 — Les exposants qui voudront jouir de la protection temporaire devront se faire délivrer, par l'autorité chargée de représenter officiellement la France à l'exposition, un certificat de garantie, qui constatera que l'objet pour lequel la protection est demandée est réellement exposé.

La demande dudit certificat devra être faite au cours de l'exposition ; elle sera accompagnée d'une description exacte de l'objet à garantir, et, s'il y a lieu, de dessins dudit objet.

Les demandes seront inscrites sur un registre spécial qui sera transmis avec lesdites demandes et les pièces jointes au ministère du Commerce et de l'Industrie aussitôt après la clôture officielle de l'exposition et communiqué sans frais à toute réquisition par les soins de l'Office national de la propriété industrielle.

Art. 3. — Un décret déterminera à l'occasion de chaque exposition, présentant les caractères visés à l'article premier, les mesures nécessaires pour l'application de la présente loi.

Fait à Paris, le 7 juin 1906.

Signé : Armand FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Travail,

Signé : Gaston DOUMERGUE.

* * *

A la séance du 4 octobre 1905, M. Maguin, président de la Commission d'organisation, pouvait annoncer que 645 engagements avaient été déjà reçus des membres du Comité français des Expositions à l'Étranger.

Cependant, l'envoi d'une nouvelle délégation fut nécessaire pour solutionner quelques questions de détail et examiner les emplacements réservés à la France. Voici comment, devant le Conseil de direction réuni le 8 novembre 1905, M. Maguin rendit compte de cette mission :

Étant parti le 1er novembre avec MM. de Montarnal et Estieu, j'ai retrouvé le 2, à Milan, les autres membres de la délégation, M. Eugène Sartiaux, président du Groupe de la Métrologie, accompagné de M. Holz-

schuch, secrétaire, et M. Delaitre, secrétaire du Groupe des Chemins de fer, et, dès le 3 au matin, nous étions reçus par le Comité exécutif italien.

A dix heures du matin a eu lieu la première séance.

... Il a été entendu que la Section d'Électricité serait autorisée à

M. Ancelot, Président du Comité Français des Expositions à l'Étranger (1895-1906).

construire un kiosque sur un emplacement de 150 à 200 mètres carrés, situé à l'extérieur du Palais du Travail et à gauche.

M. Sartiaux a demandé que le prix du kilowatt-heure fixé fût notablement abaissé ; il a demandé également que le prix de la fourniture de vapeur fût diminué.

Le Comité italien a accepté de négocier l'abaissement de ces prix avec les sociétés concessionnaires.

Il a été décidé également (art. 34) que les exposants ne seraient tenus à placer qu'une étiquette indicative sur l'ensemble de leur exposition, ou tout au moins sur chaque groupe d'objets, mais non sur tous les objets exposés.

M. Sartiaux a demandé que les exposants de ponts roulants puissent louer leurs appareils à d'autres exposants, pour les aider dans leur installation. Le Comité italien a pris note de cette demande et répondra ultérieurement.

Il a été décidé que, pour les Sections de Métrologie et d'Électricité, l'emplacement réservé serait de 750 mètres carrés; l'Aéronautique disposera de 450 mètres carrés.

Enfin 800 mètres carrés sont réservés aux exposants français d'électricité, dans le Palais des Postes et des Télégraphes.

Dans une deuxième séance, qui a eu lieu dans l'après-midi, nous avons abordé la question de l'emplacement du Groupe des Chemins de fer, et nous avons eu la satisfaction d'obtenir ce dont nous avions besoin, à savoir : 400 mètres de voie normale et 100 mètres de voie étroite pour notre exposition. Ceci n'a été obtenu, d'ailleurs, que grâce à l'appui de M. le Président Mangili.

Pour l'exposition de l'Automobile, nous avons informé le Comité italien de la nécessité où nous étions de lui réclamer une extension d'emplacement, en demandant pour les exposants français 3.000 mètres au lieu des 1.500 primitivement réservés dans le Palais spécial.

Le Comité exécutif italien n'a malheureusement pas pu accéder immédiatement à notre demande; mais il a été entendu que la question serait examinée avec le plus grand soin et que diverses combinaisons nous seraient ultérieurement proposées.

Pour donner plus d'harmonie à l'ensemble de la Section française dans le Palais de la Carrosserie, le Comité exécutif a consenti à modifier l'emplacement qu'il nous avait attribué, lors du dernier voyage de la délégation, et à reporter cet emplacement à côté du Palais de l'Automobile.

Une troisième séance eut lieu le samedi 4 novembre, sous la présidence de M. le comte Crivelli. Au début de la réunion, lecture est donnée d'une lettre de M. Cheysson demandant certaines adjonctions au programme italien : le Comité exécutif décide de transmettre la demande de M. Cheysson à la Section de la prévoyance. Aussitôt décision prise, le Comité exécutif enverra la réponse.

Il est statué de même pour les industries hôtelières et le concours d'habitations à bon marché.

M. le comte Crivelli demande que la partie de la classe de l'hygiène relative à la *tuberculose* soit réunie pour toutes les nations dans un salon spécial; satisfaction est donnée à M. le comte Crivelli.

Le Comité exécutif demande ensuite que, sur les vitrines, le nom des exposants soit écrit en français ou, s'il devait l'être dans une autre langue, qu'il le soit en italien.

Le comte Crivelli déclare que, d'après la classification, les *locomobiles semi-fixes* jusqu'à 100 chevaux seront admises dans le département de l'Agriculture ; il ajoute que la classification comprend également les diverses machines qui peuvent servir pour l'amélioration des routes, telles que les machines à répandre le goudron et celles destinées au coupage des pavés, etc.

Il est accordé à la Section française un supplément de 500 mètres dans le département des Machines agricoles.

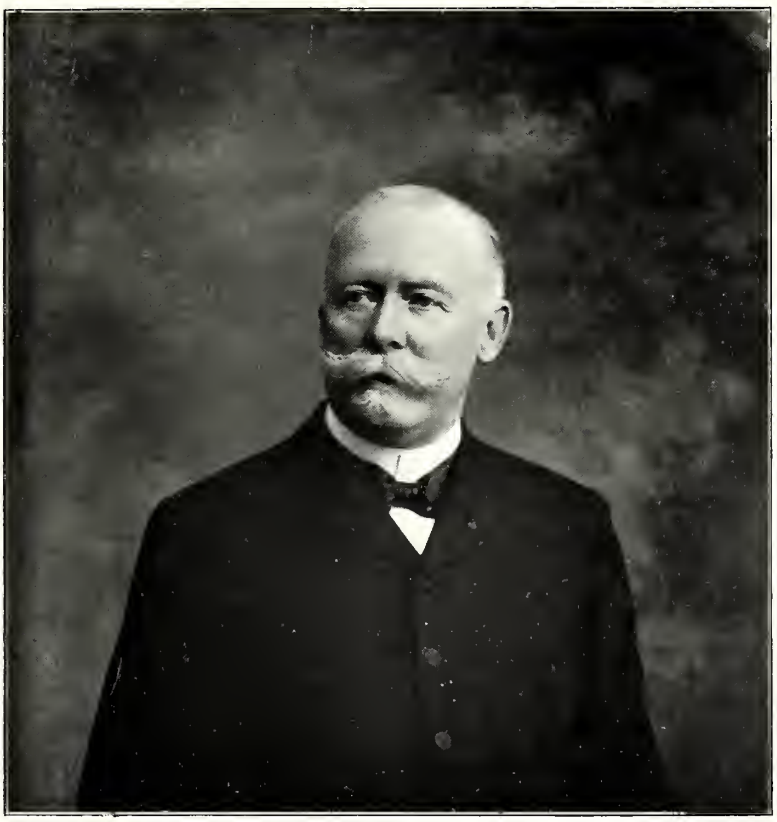

M. Émile Dupont, Sénateur, Président du Comité Français des Expositions à l'Étranger (depuis 1906).

Formation des Comités d'admission et d'installation.

Le 29 novembre 1905, M. Maguin put enfin annoncer au Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'Étranger que la constitution des Comités d'admission serait entièrement terminée dans le courant de la semaine.

A ce moment, ne restaient plus à solutionner que quelques questions de détail concernant l'éclairage, la dégustation, l'emplacement de l'exposition d'automobiles.

D'ailleurs le Comité exécutif italien avait décidé d'envoyer en France, à l'occasion du banquet annuel du Comité français des Expositions à l'Étranger, une délégation composée de MM. le comte Crivelli, vice-président du Comité exécutif, le prince Belgiojoso, le comte Jacini, le chevalier Manusardi, le comte Ottolenghi et le marquis Soragna.

Réception à Paris d'une délégation du Comité exécutif italien de l'Exposition de Milan, 8 décembre 1905.

Le Comité français des Expositions à l'Étranger fêta, par son banquet annuel du 8 décembre 1905, la clôture de l'Exposition de Liége et la venue de la délégation du Comité exécutif italien de la future Exposition de Milan.

Dans les grands salons de l'Hôtel Continental, à la table d'honneur, M. Georges Trouillot, ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, présidait, ayant à sa droite MM. Paul Doumer, président de la Chambre des Députés ; S. E. le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie ; Bérard, sous-secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes ; Poirrier, vice-président du Sénat ; G. Laurent, président du Tribunal de commerce ; Delombre, ancien ministre, président d'honneur ; Viger, ancien ministre, membre d'honneur ; Chautemps, ancien ministre ; Barbier, président du Conseil général ; Chapsal, commissaire général de l'Exposition de Liége ; Gody, commissaire général adjoint de l'Exposition de Liége ; Autrand, secrétaire général de la Préfecture de la Seine ; Rendon, ministre plénipotentiaire ; A. Henry, directeur des Consulats ; Marquis P. di Calboli, conseiller d'ambassade ; Lannes, chef du cabinet du président du Sénat ; Gérald, député, commissaire général adjoint de l'Exposition de Saint-Louis ; J. Charles-Roux, député, commissaire général de l'Exposition de Marseille ; Ch. Prevet, sénateur, membre d'honneur ; Expert-Besançon, sénateur, président de groupe ; A. Pinard, président de la Section française de l'Exposition de Liége ; A. Dumoulin, vice-président du Comité exécutif de l'Exposition de Liége ; Muzet, membre d'honneur, président de

Palais des Arts Décoratifs Français

groupe ; Soulé, président de groupe ; Marguery, président du groupe.

A sa gauche, MM. A. Anccelot, président du Comité français ; le

M. François Gondrand, Président de la Chambre de Commerce française de Milan, Délégué du Comité français des Expositions à l'Étranger.

colonel Chabaud, représentant le président de la République ; Pety de Thozé, gouverneur de la province de Liége ; Lourties, ancien ministre, président d'honneur ; Lesieur, président de la Chambre de commerce ; H. Boucher, ancien ministre, président d'honneur ; G. Cochery, président de la Commission du budget ; Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition de Paris 1900, président d'hon-

neur ; Pallain, gouverneur de la Banque de France ; Marty, ancien ministre, président d'honneur ; Gomot, ancien ministre ; Bellan, syndic du Conseil municipal de Paris et en représentant le président ; Jozon, commissaire général de l'Exposition de Milan ; comte Crivelli, vice-président de l'Exposition de Milan ; Médina, ministre

M. Salmoiraghi, Président de la Chambre de Commerce de Milan et de la Fédération des Chambres de Commerce d'Italie, Président de la Commission d'initiative de l'Exposition de Milan.

plénipotentiaire ; Brunet, directeur général des douanes ; Laurent, secrétaire général de la préfecture de police ; Lichtenberger, chef du cabinet du président de la Chambre ; Roujon, secrétaire perpétuel de l'Académie ; Dron, député, maire de Tourcoing ; E. Bouvard, directeur des services d'architecture de la ville de Paris ; E. Dupont, vice-président du Comité français ; Mascuraud, sénateur, président du Comité républicain ; A. Maguin, président de la Section française à l'Exposition de Milan ; J. Prevet, président de groupe.

Aux autres tables étaient : MM. Thuillier, Gérard, Sauvan, Gotteron, de Saint-Quentin, Pauliat, Leroux, sénateurs.

MM. Astier, Janet, F. Carnot, Armez, Dulau, Noulens, Failliot, Peureux, G. Berry, Chaumet, Noël, Chastenet, Dormoy, Rigal,

M. Léopold Bellan, Syndic du Conseil Municipal de Paris,
Vice-Président de la Section française.

Cauvin, du Périer de Larsan, Mill, Dr Lachaud, Morlot, Gervais, de Grandmaison, Laroche-Joubert, Dussuel, Puech, Engerand, députés.

MM. Pierson, Spearman, Raffalovich, de Cannondo, Per Lamm, de Lafargue, Trezza di Musella, de Navay, Colin-Delavaud,

Mabilleau, D. Mérillon, Millington-Drake, A. Chatenay, Ropius, Cheysson, Maringer, Doucet, Juillard, Regissen, Depelley, Baumgart, Auricoste, Sanz, Morel, Chesnel, Malo, Rotiers, Valentino et d'Atrie.

MM. Saint, Bordelongue, Duprat, de Monzie, Leroy, A. Fontaine, Vignal, Allard, J. Chaumié, Bigard-Fabre, Caviole-Dumoulin, directeurs, chefs de cabinet et chefs adjoints des ministères.

MM. Crozier, consul de France à Liége ; Pol-Neveux, commissaire des Beaux-Arts à l'Exposition de Liége ; Dop, commissaire spécial de l'Agriculture à l'Exposition de Milan ; Dedet, adjoint au commissaire général de l'Exposition de Liége ; Valère-Mabille, président de la Chambre de commerce française de Charleroi ; Larroque, président de l'Association française de bienfaisance de Liége, et comte Van der Burch, secrétaire général du Comité belge des Expositions à l'Étranger.

Une délégation du Comité exécutif de l'Exposition de Liége assistait également au banquet et comprenait : MM. Paul Forgeur, Dumoulin, Phollien, Lonneux, Benard, Hasse et Reve.

Le Comité exécutif italien était représenté par MM. le comte Crivelli, prince Belgiojoso, comte Ottolenghi, comte Jacini, marquis Soragna, Gondraud, chevalier Manusardi, Garagnani, Bernasconi, Rubini, Jacini fils et Capponi.

La Presse était représentée par MM. Émile Berr, du *Figaro* ; Estor, du *Gil Blas* ; Beau, de l'*Agence Havas* ; Tessier, de l'*Écho de Paris* ; Massard, de *la Presse* ; Raqueni, de *l'Époque* ; Desgranges, de *l'Auto* ; Jules Gleize, Avonde, Arsandaux et les principaux rédacteurs de nos grands quotidiens.

Plus de mille convives assistaient à ce banquet.

MM. Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'Étranger ; Lourties, sénateur, président d'honneur de ce Comité ; de Thozé, gouverneur de la province de Liége ; le comte Crivelli, vice-président du Comité exécutif italien ; Bellan, syndic du Conseil municipal de Paris ; S. E. le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie ; Charles Roux, commissaire général de l'Exposition de Marseille ; Dron, député, maire de Tourcoing, et G. Trouillot, ministre du Commerce, prirent la parole.

Extrait du Discours de M. Ancelot.

... L'heure du repos, Monsieur le Ministre, n'a pas cependant encore sonné pour nous, et ne craignez pas que nous nous endormions sur les lauriers remportés en Belgique, puisque le Gouvernement de la République, en la personne de votre honorable prédécesseur, M. Dubief, nous a fait l'honneur de nous confier l'organisation de la Section française à l'Exposition de

M. Viger, Sénateur, Président du Comité Agricole et Horticole français des Expositions internationales.

Milan, sous la haute direction du distingué commissaire général, M. Jozon, inspecteur général des Ponts et Chaussées.

Nous sommes presque des inconnus pour M. le Commissaire général, mais je le prie d'agréer ici à nouveau, ce soir, l'assurance de notre concours le plus actif et le plus dévoué.

Notre conseil de direction, de son côté, a confié les fonctions de président de la Section française à notre excellent collaborateur et ami Maguin, qui

saura mettre en œuvre tous ses moyens, en vue des brillants résultats à obtenir, semblables à ceux que nous a valu à Liége notre ami Pinard.

Les relations déjà si cordiales de notre Comité avec le Comité exécutif de l'Exposition de Milan nous font concevoir l'espérance d'une réussite complète, car l'union fait la force.

Le souci que nous avons tous de nos intérêts commerciaux et industriels, notre conviction intime du bien qui résultera de l'amitié encore plus grande de deux pays, tels que l'Italie et la France, la connaissance des concurrences formidables qui se préparent, tout cela ne fera qu'augmenter le sentiment de nos responsabilités, car nous avons la légitime ambition de toujours mieux faire et le désir ardent de voir notre drapeau flotter toujours glorieusement uni à celui de notre sœur latine.

Il me reste maintenant à adresser en votre nom nos remerciements aux personnalités distinguées qui ont bien voulu honorer ce banquet de leur présence, ou se faire dignement représenter.

Tout d'abord à S. E. M. le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie, qui, depuis plusieurs années, nous fait le grand honneur de se rendre à notre invitation.

Je salue aussi les membres du Comité exécutif de l'Exposition de Milan, nos amis de demain, qui nous ont donné déjà les preuves de la plus grande sympathie, et n'ont pas hésité à quitter leur belle Italie, pour venir confirmer le contrat passé entre nous.

Je remercie enfin les représentants de la Presse, qui se font toujours si gracieusement l'organe de nos sentiments et de nos intérêts.

Messieurs,

En terminant, je bois aux heureuses destinées de l'Exposition de Milan.

Je bois à vous, Monsieur le Ministre, dont la présence à cette réunion est un précieux encouragement pour notre Comité.

Je bois à vous tous, Messieurs, dont l'idéal est le mien : aimer son pays, le servir et travailler à sa prospérité, sous l'égide républicaine de toutes les libertés !

Extrait du Discours de M. Lourties.

... Comment, depuis, le succès a-t-il dépassé toutes les prévisions, c'est un point sur lequel je ne veux pas insister ici, mais il me sera bien permis d'attribuer une partie de ce succès à l'heureuse formule adoptée par le Gouvernement français, qui consiste à confier l'organisation matérielle au Comité français des Expositions à l'Étranger, dont l'éloge n'est plus à faire, et la direction effective de l'ensemble du service à un commissaire général relevant du ministre du Commerce lui-même. Cette formule a d'ailleurs merveilleusement fait ses preuves dans le passé, et nul doute qu'elle ne reste la formule de demain, en commençant par l'Exposition de Milan, dont je

suis très heureux de saluer ici le commissaire général de la Section française et les représentants du Comité de l'Exposition milanaise.

Ces luttes pacifiques ne sont suivies d'aucun deuil et ne font couler aucune larme ; non seulement elles ne laissent aucune amertume durable

M. Stéphane Dervillé, Vice-Président du Jury supérieur de l'Exposition de Milan, Président d'Honneur du Comité français des Expositions à l'Étranger.

au cœur des vaincus, mais, bien plus, elles sont pour tous, même pour les vainqueurs, un utile enseignement en même temps qu'elles sont créatrices d'émulations fécondes et d'énergies nouvelles.

C'est pourquoi, Messieurs, je vous demande de lever vos verres non

seulement aux luttes économiques du passé, mais à celles de l'avenir, et plus particulièrement à celle qui s'engagera à Milan l'année prochaine.

Discours de M. le Comte Crivelli.

Messieurs,

Permettez-moi de vous donner tout d'abord connaissance d'une dépêche que je viens de recevoir de M. le Président du Comité de l'Exposition de Milan :

« Je te prie d'offrir à M. Ancelot et à M. Maguin l'expression de la plus vive reconnaissance de notre Comité, pour la manifestation de leur précieuse sympathie à notre Exposition. Je voudrais être avec vous, pour dire, une fois encore, aux amis du Comité français, qui représentent si noblement la force industrielle et les glorieuses traditions de travail de la France, le culte et le dévouement immuables que tous avons dans le cœur pour leur grand et cher pays. Mangili. »

Monsieur le Ministre,
Messieurs,

Je ne puis vous exprimer à quel point j'ai été touché des paroles bienveillantes que M. Ancelot et les autres orateurs éminents qui m'ont précédé viennent d'adresser au Comité italien, que mes collègues et moi avons l'honneur de représenter auprès de vous.

Je crois pouvoir attribuer les attentions délicates dont nous sommes l'objet, tout d'abord à cette franche et bonne fraternité de travail qui, depuis un an presque, unit les Comités français et italien dans un même effort pour atteindre le but commun. Je les attribue ensuite et surtout à l'amitié intime qui unit nos deux pays, amitié d'autant plus sincère et solide qu'elle n'est pas l'œuvre, bien souvent stérile ou éphémère, d'une politique plus ou moins clarvoyante et habile, mais le produit et l'expression de sentiments profondément enracinés dans le cœur de deux peuples, frères comme les nôtres... de deux peuples frères, unis désormais par des liens indissolubles, défiant toute attaque, de quelque part qu'elle vienne.

Messieurs et chers confrères du Comité français des Expositions à l'Étranger, nous avons suspendu un instant un travail qui devient de jour en jour plus accablant, pour nous rendre à votre aimable invitation, et vous serrer la main sur le champ même de votre admirable activité ; nous vous remercions de nous avoir donné ainsi l'occasion d'exprimer publiquement au Gouvernement de la République toute la vive gratitude du Comité italien pour le grand honneur que la France nous a fait, en prenant part officiellement à l'Exposition de Milan.

C'est son adhésion prompte, spontanée, cordiale, qui a donné à notre entreprise un essor aussi grand qu'imprévu. La France, qui est toujours la première à accourir fraternellement lorqu'un fléau terrible vient désoler une de nos contrées, la France a tenu à être la première à s'associer à nous pour solenniser un événement d'une aussi grande portée internationale que

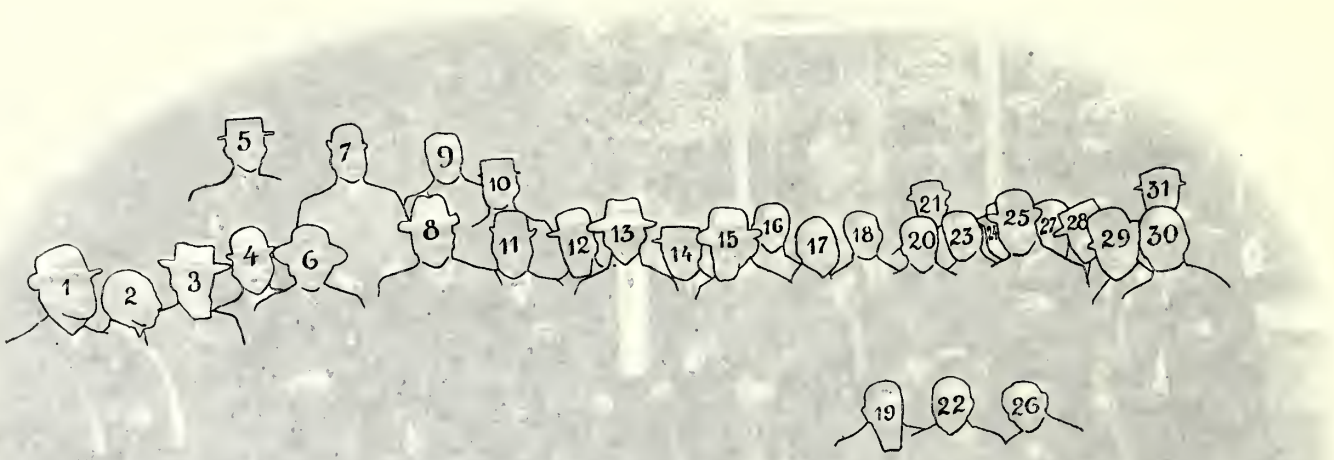

3. M. Jozon, Commissaire Général du Gouvernement français. — 4. M. Chapelle, Vice-Président de la Chambre de Commerce française de Milan. — 5. M. Martel, Secrétaire du groupe de l'Agriculture. — 6. M. C. Mangili, sénateur, Président du Comité Exécutif. — 7. M. F. Manaut, Secrétaire Général de la Section française. — 8. M. Ruau, Ministre de l'Agriculture. — 9. M. de Montarnal, architecte en chef de la Section française. — 10. M. P. Sarrien, attaché au Cabinet du Ministre de l'Agriculture. — 12. M. Maguin, Président du Comité d'organisation de la Section française. — 13. Comte Crivelli Serbelloni, Vice-Président du Comité Exécutif. — 17. M. Gustave Caen, Membre du Jury. — 18. Comte Van der Burch, Commissaire Général de la Belgique. — 19. M. Bellecroix, Commissaire adjoint pour la Marine. — 21. M. Déjardin, Attaché au Commissariat Général. — 22. M. Dop, Commissaire spécial pour l'Agriculture. — 23. M. Maurice Ganne, Membre du Jury. — 25. M. L. Storch, Membre du Jury. — 28. M. Sornay, Attaché au Commissariat Général. — 30. M. Gondrand, Président de la Chambre de Commerce française de Milan.

1. M. Joseph Bard, Président du Comité d'organisation. — 2. M. Chapelet, Vice-Président délégué. — 3. M. Compagnie, Trésorier général. — 4. M. Cuénod, Secrétaire général. — 5. M. Mathieu, Secrétaire adjoint. — 6. M. Bard, Ministre de l'Agriculture. — 7. M. Margain, Président du Conseil d'administration. — 8. M. Chautemps, Président du Comité exécutif. — 9. M. de Monbrial, Président du Comité de Milan. — 10. M. Marcel Sembat, Ministre des Travaux publics. — 11. M. Chastaing, Président du Conseil municipal de Lyon. — 12. M. Herriot, Maire de Lyon. — 13. M. Bellecroix, Commissaire adjoint pour l'Algérie. — 14. M. Bérard, Commissaire spécial pour la Tunisie. — 15. M. Dop, Commissaire spécial pour l'Indo-Chine. — 16. M. Saint, Commissaire spécial pour Madagascar. — 17. M. Chastaing, Président du Comité d'organisation. — 18. M. Bellecroix, Commissaire adjoint pour l'Algérie. — 19. M. Bard, Ministre de l'Agriculture. — 20. M. Chautemps, Président du Comité exécutif. — 21. M. Margain, Président du Conseil municipal de Lyon. — 22. M. Dop, Commissaire spécial pour l'Indo-Chine. — 23. M. Marcel Sembat, Ministre des Travaux publics. — 24. M. Saint, Commissaire spécial pour Madagascar. — 25. M. Compagnie, Trésorier général. — 26. M. Cuénod, Secrétaire général. — 27. M. Mathieu, Secrétaire adjoint. — 28. M. Joseph Bard, Président du Comité d'organisation. — 29. M. Chapelet, Vice-Président délégué. — 30. M. Bard, Ministre de l'Agriculture. — 31. M. Margain, Président du Conseil municipal de Lyon. — 32. M. Chautemps, Président du Comité exécutif. — 33. M. Marcel Sembat, Ministre des Travaux publics. — 34. M. Saint, Commissaire spécial pour Madagascar. — 35. M. Compagnie, Trésorier général. — 36. M. Cuénod, Secrétaire général. — 37. M. Mathieu, Secrétaire adjoint. — 38. M. Joseph Bard, Président du Comité d'organisation.

Groupe de la Commission française. — 1. M. Chapelet, Vice-Président délégué. — 2. M. Compagnie, Trésorier général. — 3. M. Joseph Bard, Président du Comité d'organisation. — 4. M. Cuénod, Secrétaire général. — 5. M. Mathieu, Secrétaire adjoint. — 6. M. Bard, Ministre de l'Agriculture. — 7. M. de Monbrial, Président du Comité de Milan. — 8. M. Margain, Président du Conseil municipal de Lyon. — 9. M. Chastaing, Président du Comité d'organisation. — 10. M. Herriot, Maire de Lyon. — 11. M. Bellecroix, Commissaire adjoint pour l'Algérie. — 12. M. Bérard, Commissaire spécial pour la Tunisie. — 13. Comte Van der Burch, Commissaire général de la Belgique. — 14. Comte Van der Burch, Président du Comité d'organisation. — 15. M. Dop, Commissaire spécial pour l'Indo-Chine. — 16. M. Saint, Commissaire spécial pour Madagascar. — 17. M. Chastaing, Président du Comité d'organisation. — 18. M. Bellecroix, Commissaire adjoint pour l'Algérie. — 19. M. Bard, Ministre de l'Agriculture. — 20. M. Chautemps, Président du Comité exécutif. — 21. M. Margain, Président du Conseil municipal de Lyon. — 22. M. Dop, Commissaire spécial pour l'Indo-Chine. — 23. M. Marcel Sembat, Ministre des Travaux publics. — 24. M. Saint, Commissaire spécial pour Madagascar. — 25. M. Compagnie, Trésorier général. — 26. M. Cuénod, Secrétaire général. — 27. M. Mathieu, Secrétaire adjoint. — 28. M. Joseph Bard, Président du Comité d'organisation. — 29. M. Chapelet, Vice-Président délégué. — 30. M. Bard, Ministre de l'Agriculture. — 31. M. Margain, Président du Conseil municipal de Lyon. — 32. M. Chautemps, Président du Comité exécutif. — 33. M. Marcel Sembat, Ministre des Travaux publics. — 34. M. Saint, Commissaire spécial pour Madagascar. — 35. M. Compagnie, Trésorier général. — 36. M. Cuénod, Secrétaire général. — 37. M. Mathieu, Secrétaire adjoint. — 38. M. Joseph Bard, Président du Comité d'organisation.

Groupe de la Commission française. — 1. M. Chapelet, Vice-Président délégué. — 2. M. Compagnie, Trésorier général. — 3. M. Joseph Bard, Président du Comité d'organisation. — 4. M. Cuénod, Secrétaire général. — 5. M. Mathieu, Secrétaire adjoint. — 6. M. Bard, Ministre de l'Agriculture. — 7. M. de Monbrial, Président du Comité de Milan. — 8. M. Margain, Président du Conseil municipal de Lyon. — 9. M. Chastaing, Président du Comité d'organisation. — 10. M. Herriot, Maire de Lyon. — 11. M. Bellecroix, Commissaire adjoint pour l'Algérie. — 12. M. Bérard, Commissaire spécial pour la Tunisie. — 13. Comte Van der Burch, Commissaire général de la Belgique. — 14. Comte Van der Burch, Président du Comité d'organisation. — 15. M. Dop, Commissaire spécial pour l'Indo-Chine. — 16. M. Saint, Commissaire spécial pour Madagascar. — 17. M. Chastaing, Président du Comité d'organisation. — 18. M. Bellecroix, Commissaire adjoint pour l'Algérie. — 19. M. Bard, Ministre de l'Agriculture. — 20. M. Chautemps, Président du Comité exécutif. — 21. M. Margain, Président du Conseil municipal de Lyon. — 22. M. Dop, Commissaire spécial pour l'Indo-Chine. — 23. M. Marcel Sembat, Ministre des Travaux publics. — 24. M. Saint, Commissaire spécial pour Madagascar. — 25. M. Compagnie, Trésorier général. — 26. M. Cuénod, Secrétaire général. — 27. M. Mathieu, Secrétaire adjoint. — 28

Groupe fait a l'occasion de la visite de M. Ruau, Ministre de l'Agriculture, de M. Jozon, Commissaire Général et du Comité de la Section Française.

le percement du Simplon et cela, après le succès de l'Exposition de Liége, dont je salue, au nom du Comité italien, les principaux organisateurs qui sont aujourd'hui nos collaborateurs précieux, et seront demain nos amis intimes, je l'espère ; et cela, à la veille de l'Exposition coloniale de Marseille. Le hasard, et certainement aussi la résistance titanesque opposée par la

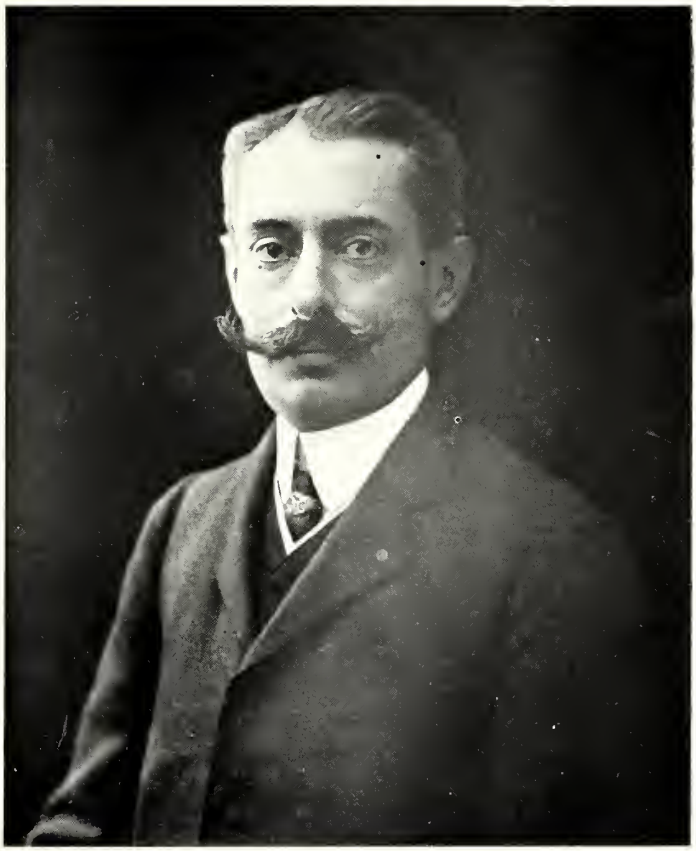

M. G.-Roger Sandoz, Secrétaire général du Comité français des Expositions à l'Étranger et de la Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie.
Président de la Commission d'étude et Rapporteur général de la Section française à l'Exposition de Milan.

montagne, ont fait tomber, presque le même jour, l'ouverture des Expositions de ces deux villes, qui symbolisent, en quelque sorte, l'énergie commerciale de la France et de l'Italie

Je crois voir dans ce hasard un heureux présage, et je forme les vœux les plus chaleureux pour votre belle reine de la Méditerranée.

Nous sommes convaincus, — et vous avez bien voulu le reconnaître, — d'avoir fait, de notre côté, tout ce qui était en notre pouvoir pour être en cette circonstance agréables à la France et pour faciliter votre tâche, qui sera remplie de la façon la plus brillante. A en juger par la bonne volonté et la haute valeur des personnalités que le Gouvernement de la République et le Comité français des Expositions à l'Étranger ont placées à la tête de l'organisation de la Section française, les succès qui vous attendent à Milan ne seront pas moins éclatants que ceux que vous venez de remporter à Liége. Et ces succès, loin d'exciter notre jalousie, — mon président vous l'a déjà dit, — nous réjouiront cordialement, comme ceux d'un membre chéri de notre grande famille latine.

M. Frédéric Manaut,
Secrétaire général de la Section française,
Secrétaire du Comité français des Expositions à l'Étranger.

Et nous, Milanais, qui sommes si attachés à notre petite patrie celto-gauloise, dans la grande et chère patrie italienne, nous fêterons le triomphe de vos savants, de vos artistes, de vos industriels, de vos braves ouvriers, de toute cette grande armée pacifique et civilisatrice, la seule armée d'un avenir que je souhaite prochain, avec les sentiments qui animaient nos pères, lorsqu'au lendemain de Magenta les troupes libératrices de France faisaient leur entrée triomphale dans notre ville, sous une pluie de fleurs, et au milieu des acclamations enthousiastes d'un peuple enfin maître de sa destinée.

Nous sommes nés, Messieurs, avec cette date mémorable gravée dans nos cœurs d'une manière ineffaçable.

Je bois à la santé du Comité français des Expositions à l'Étranger, de M. Ancelot, son éminent président ; à celle de M. Maguin, président du Comité d'organisation de la Section française à l'Exposition de Milan ; à

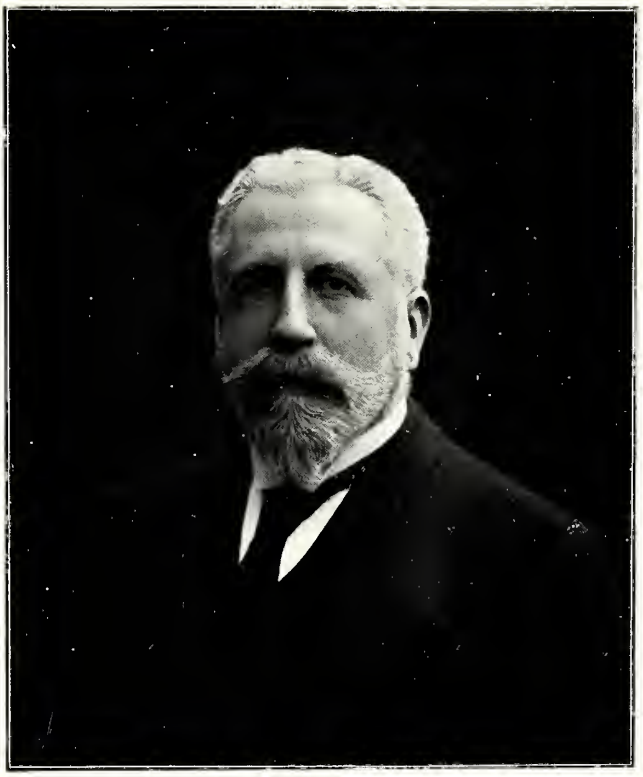

M. Géo Lamaille, Secrétaire général de la Section française,
Président de la Société d'Économie Industrielle et Commerciale.

celle de M. Jozon, commissaire général ; je bois au succès assuré de vos nobles et patriotiques efforts ; je lève enfin mon verre à notre grande et bien aimée sœur, la France !

Discours de M. Bellan.

Monsieur le Ministre,

Vous me donnez la parole comme syndic du Conseil municipal de Paris, mais j'ai quelque peine, au sein de ce Comité, à oublier que j'ai l'honneur de compter au nombre de ses vice-présidents ; au milieu de ces visages sympathiques de collègues, collègues de tous les banquets, mais aussi de

tous les travaux et de toutes les Expositions, il m'est difficile de me souvenir que c'est en ma qualité de syndic que je dois parler.

Je le veux, cependant, parce qu'ici j'ai deux devoirs à remplir : le premier, vis-à-vis du Comité français, auquel je tiens à dire, au nom de la Municipalité parisienne, tout le bien que nous pensons de lui. Je veux, ce soir, faire remarquer à quel point les besognes des deux groupements sont, depuis quelques années, devenues similaires, et je veux insister sur les points qui

M. A. Gervais. Sénateur, Rapporteur général
de la Section française.

font ressembler beaucoup le Comité français au Conseil municipal de Paris, — ressemblance qui est tout à l'avantage de ce dernier.

En effet, pendant que les chefs d'État se rencontrent et se serrent les mains, fortifiant l'amitié qui unit les Gouvernements et les peuples, on voit le Comité français des Expositions à l'étranger parcourir le monde, et procurer à des négociants, à des industriels, la possibilité de se rencontrer comme concurrents sur les marchés européens ou mondiaux, de fraterniser, de se connaître, enfin de s'estimer, de s'aimer ; on voit aussi, depuis quelques années, de par la volonté des ministères qui se sont succédé à la tête des affaires politiques de notre pays, le Conseil municipal de Paris accomplir,

dans un autre genre, à peu près la même tâche. Après la Russie, l'Italie ; après l'Italie, l'Angleterre, Liége..., et je crois que j'en passe. Notre but, Messieurs, est le même : faire apprécier à l'extérieur les efforts que fait notre pays pour justifier sa réputation, et pour maintenir la paix.

Ce sont de nobles efforts, et je suis heureux, ce soir, d'affirmer l'union dans ces mêmes efforts et dans les résultats qui les ont suivis, du Comité

M. Paul Dreyfus-Bing, Rapporteur général de la Section française.

français des Expositions à l'Étranger et du Conseil municipal de Paris.

Je veux aussi me joindre au président du Comité français pour saluer, au nom de la Municipalité parisienne, les délégués de l'Exposition de Liége et les délégués de l'Exposition de Milan.

Je me souviens qu'il y a quelques mois à peine, chargés d'une mission pour le Comité français auprès du Comité exécutif de l'Exposition de Milan, les délégués français ont trouvé l'accueil le plus aimable, l'empressement

le plus grand, et je me souviens aussi qu'une délégation du Conseil municipal de Paris, rentrant de Liége, il y a quelques mois aussi, rapportait, de l'accueil fait à nos compatriotes, les plus grands éloges.

Donc, Messieurs, comme représentant du Conseil municipal, je vous adresse les souhaits de cordiale bienvenue de la Ville de Paris.

Au nom de notre chère cité, de cette agglomération, de cette concentration de forces vives, de travail, de richesses et d'intelligence, au nom de Paris, en un mot, je porte la santé du Président et du Comité français des Expositions à l'Étranger.

Discours de M. le Comte Tornielli.

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Président du Comité,
Messieurs,

En recevant, cette année encore, la gracieuse invitation du Comité français pour assister à ce beau et très intéressant banquet, je me suis demandé d'abord si mes dix années de séjour en France ne m'auraient peut-être pas valu un droit de cité chez vous et dans votre si estimable et estimée compagnie. Mais je me suis dit aussi qu'un sentiment de lassitude pourrait bien se manifester chez quelqu'un de vous en voyant paraître toujours ce même personnage venant redire ses vieilles histoires. Et comment voudriez-vous qu'il en fût autrement, puisque c'est encore une fois l'Exposition de Milan qui me procure l'honneur de prendre la parole au milieu de vous.

L'ajournement de cette Exposition me rappelle à la mémoire le proverbe italien : *Non ogni male viene per nuocere*, ce qui en français veut dire : A quelque chose malheur est bon.

Je me souviens, en effet, Messieurs, qu'à la dernière de vos réunions à laquelle j'ai eu l'avantage d'assister, nos préoccupations, à nous, les Italiens, étaient assez vives. L'Exposition milanaise était alors annoncée pour 1905, et elle aurait eu, cette année-ci, une concurrente formidable dans l'Exposition de Liége.

Vous étiez, vous, Messieurs du Comité français, de taille à mener à bonne fin les deux choses ensemble. Mais vous en étiez néanmoins vous-mêmes un peu préoccupés. Aujourd'hui la préparation, grâce à vous, grâce au concours amical et bienveillant que nous avons trouvé auprès de toutes les administrations civiles de la République, est parfaite. Le succès de la Section française peut, à juste titre, paraître assuré.

C'est aux inflexibles lois de la nature que nous devons cet ajournement. Les difficultés qui, à un moment donné, ont paru insurmontables, mais que la science, la ténacité et le génie humain ont vaincues, retardèrent d'une année le percement du Simplon et, par une très heureuse conception de la signification que la coïncidence de l'ouverture de la grande voie interna-

tionale et de l'Exposition milanaise doit avoir, cette fête du travail a été, elle aussi, retardée.

Il y a, Messieurs, entre tout ce qui est destiné à ouvrir les débouchés au commerce, à favoriser, faciliter et rendre sûres les communications internationales et l'œuvre des expositions, un lien qu'il ne faut pas méconnaître.

On a répété souvent que les Expositions ne sont plus que de grandes foires mondiales. Si même elles n'étaient que cela, elles auraient encore leur raison d'être et leur utilité, puisqu'elles contribueraient à l'échange des pro-

M. Jean Hollande, Trésorier de la Section française.

duits et à ce mouvement économique des différents peuples entre eux qui facilitent et consolident les rapprochements internationaux. Mais laissez-moi vous dire que les résultats obtenus par les grandes Expositions ne doivent pas être regardés sous un angle si étroit.

Pendant mon adolescence, j'ai visité la première grande Exposition de Paris. Elle suivait de près celle du Cristal Palace à Hyde Park. On n'avait pas besoin alors de regarder le drapeau sous lequel on se trouvait pour reconnaître la nationalité de la Section que l'on visitait. La production de chaque pays avait, pour ainsi dire, une physionomie nationale facile à reconnaître dans les étalages des exposants.

Plus tard, c'est l'uniformité qui a dominé. Tous les pays ont voulu produire la même chose. Les formes, les dessins, les couleurs se sont généralisés. Mais les efforts et les sacrifices que cette généralisation a exigés ont été bien différents dans les divers pays. Des exigences de la nature, des difficultés qu'elle crée, ou des facilités qu'elle donne, du génie particulier des nations, on n'a eu guère souci. Il fallait se suffire à soi-même en toutes choses, pour être un grand pays. Et, en vertu de cet axiome qui, j'espère, sera oublié par des générations futures, que de forces productives n'ont-elles pas été gaspillées? C'est pour réaliser cette conception que le protectionnisme forge ses meilleures armes.

Viendra une époque où l'on se dira qu'il y eut un temps où plusieurs générations d'hommes intelligents s'acharnèrent à donner le spectacle fantastique de dépenser d'une main des trésors pour percer des routes, faciliter les transports, en assurer le bon marché, la vitesse, la sécurité, pour abaisser, en un mot, les frontières naturelles, et d'ériger de l'autre main, à la place de ces mêmes frontières abattues, toutes les barrières factices, que les combinaisons aussi savantes que compliquées cherchent à créer sous le nom de régime douanier.

Eh bien, Messieurs, moi je pense que l'œuvre des Expositions, en poursuivant sa route, conduira un jour à la sagesse. Des symptômes prometteurs s'annoncent qui font prévoir le moment où les différentes nations spécialiseront leur production, où elles renonceront aux concurrences épuisantes, pour mieux suivre les lois naturelles et l'inspiration de leur génie. Aux rivalités qui divisent se substituera alors la coopération qui réunit. Les intérêts économiques internationaux imposeront alors les rapports nécessaires, qui, seuls, peuvent donner une base solide à la paix mondiale. C'est à cette paix que je vous propose de boire.

Discours de M. J. Charles-Roux.

Monsieur le Ministre,
Messieurs,

Je suis très reconnaissant au Président d'avoir bien voulu faire allusion dans son discours à l'Exposition de Marseille, et je n'hésite pas à déclarer, devant S. E. M. le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie, que nos compatriotes ne sont animés d'aucun mauvais dessein à l'égard de Milan : Marseille a depuis trop longtemps prouvé son amitié à l'Italie pour qu'il me paraisse utile d'insister sur ce point.

En quoi, du reste, nos deux Expositions pourraient-elle se nuire? Celle de Milan est internationale et vise principalement les moyens de transport sur terre et sur mer ; celle de Marseille est coloniale ; l'océanographie et ses pêches maritimes auront seules le caractère international. Loin de se porter ombrage, nos deux Expositions, au contraire, se compléteront, et nos Compagnies de chemins de fer italiennes et françaises, ainsi que les Compagnies

Palais des Arts Décoratifs Français

de navigation, sauront créer des billets circulaires passant à la fois par Milan et par Marseille et permettant au monde entier de venir visiter nos deux cités.

A Marseille, au nombre de nos prétentions, nous en avons une que légitiment nos antécédents et notre histoire : celle d'être la métropole coloniale

M. Achille Brach, Secrétaire du Comité d'organisation de la Section française, Président honoraire de la Chambre syndicale de l'Industrie et du Commerce parisien des soieries et rubans.

de la Méditerranée. Nous avons tenu à l'affirmer en conviant le monde à venir nous visiter en 1906.

Il est trop tard, Messieurs, pour que je vous décrive ce que sera notre Exposition. Permettez-moi donc de me borner à vous inviter tous, Français, Belges et Italiens, à venir à Marseille d'avril à novembre 1906 : vous y serez reçus avec cette franchise et cette bonne grâce provençales, filles de notre beau climat et de notre gai soleil, presque comparables à ceux de l'Italie.

Je lève mon verre, Messieurs, au succès des Expositions de Milan et de Marseille.

Extrait du Discours de M. Dron, Maire de Tourcoing.

... L'Italie ne saurait oublier ce qu'elle doit à notre région ; l'Italie du Nord, surtout, sait trop bien la part importante que les agglomérations industrielles de notre région du Nord ont prise au développement prodigieux de l'industrie textile dans le Piémont.

La participation de la France à l'Exposition de Milan ne fera que resserrer le rapprochement des deux peuples ; en ce qui concerne l'Italie du Nord et notre région, les relations d'affaires dans la branche lainière sont trop suivies pour que nous puissions nous ignorer les uns les autres.

Ai-je besoin d'ajouter, m'adressant aux Français qui sont ici, que, si les étrangers veulent bien nous aider de leurs encouragements, nous avons le droit d'espérer qu'eux aussi nous apporteront leur précieux concours !...

Au déjeuner offert le lendemain aux délégués italiens et belges, dans le restaurant Marguery, M. le ministre du Commerce, empêché au dernier moment, s'était fait représenter par M. Saint, directeur de son cabinet.

La table était décorée avec un goût exquis et comprenait quarante-sept couverts :

Au centre, M. Saint, représentant le ministre du Commerce, présidait, ayant à sa droite : MM. le comte Crivelli, vice-président du Comité exécutif de l'Exposition de Milan ; Maguin, président du Comité d'organisation de la Section française de l'Exposition de Milan ; Gondrand, président de la Chambre de commerce française de Milan ; G.-Roger Sandoz, Valère-Mabille, G. Kester, Manaut, chevalier Manuzardi, M. Estieu, de Brevans et Arsandaux ;

A sa gauche : MM. A. Dumonlin, vice-président du Comité exécutif de l'Exposition de Liége ; Pinard, président du Comité d'organisation de la Section française de l'Exposition de Liége ; marquis Soragna, Hetzel, Diamoli, Lamaille, Frantz-Jourdain, G. Amson, Debain, Simon et Morel.

En face de M. Saint était assis M. Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'Étranger, ayant à sa droite : MM. Jozon, commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition de Milan ; Viger, sénateur, président du Comité agricole et horticole français des Expositions internationales ; Bellan, prince Belgiojoso, Pholien, Dedet, G. Lefebvre, Lonnenx, Perdoux, Grodet et Bénard.

A sa gauche : MM. Chapsal, commissaire général du Gouverne-

ment français à l'Exposition de Liége ; Paul Forgeur, secrétaire général du Comité exécutif de l'Exposition de Liége ; Layus, comte Van der Burch, comte Ottolenghi, Ch. Legrand, Larroque, Hasse et Hollande.

M. Ancelot, président du Comité français des Expositions à

M. Auguste Masure, Secrétaire du Comité d'organisation de la Section française, Secrétaire du Conseil d'administration de la Cie P.-L.-M.

l'Étranger ; Jozon, commissaire général français de l'Exposition de Milan ; le comte Crivelli, vice-président du Comité exécutif italien ; Chapsal, commissaire général français de l'Exposition de Liége ; Forgeur, secrétaire général de l'Exposition de Liége, et Lucien Saint, directeur du cabinet de M. le ministre du Commerce, prirent la parole.

Discours de M. Ancelot.

Monsieur le Directeur,

Je vous prie tout d'abord de vouloir bien être notre interprète auprès de M. le ministre du Commerce, pour lui exprimer nos regrets qu'une circonstance imprévue l'ait empêché de se rendre à notre invitation, et je tiens à vous remercier de l'honneur que vous avez bien voulu nous faire en présidant ce banquet intime. (*Adhésion.*)

Hier soir, au début du magistral discours qu'il a prononcé, M. le comte Crivelli a bien voulu nous faire part d'une charmante dépêche qu'il venait de recevoir de M. le président du Comité exécutif de l'Exposition de Milan.

Nous avons cru devoir lui répondre télégraphiquement ce matin, et je tiens à vous communiquer les termes de la dépêche que nous lui avons adressée. Elle est ainsi conçue :

« Nous avons vivement regretté votre absence et sommes très touchés de votre télégramme, lu au banquet par le comte Crivelli, après son magistral discours, et chaleureusement acclamé par tout les assistants.

« Nous savons votre profonde affection pour notre pays

« Aussi avons-nous été particulièrement heureux de votre nomination de sénateur, et nous vous renouvelons nos félicitations et les vœux que nous formons pour le succès de l'Exposition et la grandeur de l'Italie, notre chère sœur latine.

« Ancelot, Maguin, Roger Sandoz. »

Je ne veux pas, Messieurs, conserver plus longtemps la parole et vous demande simplement de lever vos verres en l'honneur de M. Saint, directeur du Cabinet de M. le ministre du Commerce.

Discours de M. Jozon.

Messieurs,

Il est convenu que nous devons nous borner, ce matin, à porter de simples toasts.

Je n'oserais pas, d'ailleurs, faire un discours, si bref fût-il, après les paroles éloquentes que vous avez entendu prononcer hier par M. le ministre du Commerce. Je me bornerai donc à souhaiter une cordiale bienvenue au Comité exécutif italien et aux délégués qu'il a bien voulu envoyer, et que nous avons le bonheur de posséder, ce matin, parmi nous.

Ils viennent ici, mieux que ne le font les dépêches diplomatiques et les traités, affirmer l'alliance de deux peuples qui ont un passé commun, qui ont les mêmes souvenirs, qui ont traversé des jours glorieux et aussi, quelquefois, des jours néfastes, mais qui ont la même confiance en l'avenir.

Lorsque les Italiens ont eu l'idée de faire une Exposition, ils ont simplement dit qu'ils voulaient célébrer le percement du Simplon ; tout le monde y a vu avec moi un symbole de la nécessité de renverser les barrières qui existaient au nord de l'Italie, de rapprocher les peuples, non seulement au point de vue matériel, mais encore au point de vue des idées. La pioche et l'idée constituent les deux grands moteurs de l'activité humaine à notre

M. Maurice Estieu, Chef des Services administratifs
de la Section française, ancien Trésorier du Comité français
des Expositions à l'Étranger.

époque, et l'on peut dire que, s'il est des conquêtes utiles, ce ne sont pas celles que l'on fait par les armes, ce sont celles que l'on fait par les idées, par les chemins de fer, par tous les moyens qui rapprochent les hommes.

C'est là, Messieurs, ce qu'a voulu célébrer le grand peuple italien ; c'est à cette belle manifestation pacifique que nous allons nous associer.

Je bois à la santé du Comité français des Expositions à l'Étranger, à la santé du Comité exécutif italien, et, plus spécialement, de ceux de ses membres qui ont bien voulu venir parmi nous pour que, lorsque nous irons sur le sol de ce beau pays que nous connaissons et que nous aimons tous, nous n'ayons pas seulement le plaisir d'y revoir des monuments que nous avons déjà admirés, mais pour que nous ayons également la joie d'y retrouver des visages amis.

Je bois, Messieurs, aux exposants français qui vont se rendre à Milan et

qui contribueront, dans la plus large mesure possible, au succès éclatant que nous souhaitons à l'Exposition de nos frères d'Italie!

Discours de M. le Comte Crivelli.

Messieurs,

Je ne m'attendais vraiment pas aux paroles si aimables qui viennent d'être prononcées, ou mieux, que vous venez de répéter aujourd'hui, puisque hier, déjà, vous avez eu l'amabilité de parler de mon pays dans des termes qui nous ont extrêmement touchés.

Je vous remercie tout d'abord des bonnes paroles que vous avez adressées à notre Président; je remercie M. Jozon des expressions si courtoises et si amicales dont il s'est servi en parlant de notre patrie, et j'ose dire, Messieurs, que je compte sur toute votre bonne volonté, bonne volonté qui nous est d'ailleurs acquise, pour assurer à notre Exposition le succès que vous lui souhaitez.

Le succès de l'Exposition de Milan est en grande partie fondé sur le succès de la Section française, et il me faudrait me répéter ici pour vous dire ce que nous attendons de la France l'année prochaine; et, vous le savez mieux que moi, il n'y a que la France qui puisse, en s'unissant à nous dans cette fête du travail et de l'humanité, comme l'a si bien dit M. Jozon, rehausser et faire réussir d'une façon éclatante notre entreprise.

Je me joins à M. le commissaire général de la Section française pour exprimer le vœu que le percement du Simplon soit le symbole de la solidarité humaine; c'est à cela seulement que peut aboutir le rapprochement des peuples.

En effet, lorsque je songe à cette troupe cosmopolite de savants et de travailleurs s'attaquant avec acharnement à la rude pierre pour frayer un nouveau passage aux relations humaines, je me figure qu'elle symbolise en quelque sorte la solidarité humaine se ruant sur les obstacles qui entravent sa marche triomphale!

C'est en exprimant ce souhait que nous formons tous dans nos cœurs, j'en suis convaincu, que je lève mon verre encore une fois au succès de la Section française et à l'indestructibilité des sentiments amicaux qui lient nos deux pays amis.

Extrait du Discours de M. Lucien Saint.

... L'avenir, c'est l'Exposition de Milan, et l'on peut dire, je crois, sans crainte d'être taxé d'un optimisme exagéré, que cette Exposition s'annonce sous les auspices les plus brillants. Le choix judicieux du Gouvernement qui a confié le commissariat général à M. Jozon, auquel M. Forgeur a rendu tout à l'heure un hommage si légitime, nous assure un succès qu'il n'est point téméraire d'escompter, et la présence ici des délégués de l'Italie, le

discours si remarquable qu'a prononcé hier M. Crivelli nous sont de sûrs garants que, là encore, nous trouverons l'accueil le plus encourageant.

Au nom de M. le ministre du Commerce, je lève mon verre, Messieurs, et vous convie à lever le vôtre en l'honneur de MM. les délégués de la Belgique et de l'Italie.

∴

Après le déjeuner, les délégués italiens et belges allèrent à l'Hôtel de Ville, où ils furent reçus par MM. Bellan, syndic du Conseil municipal, remplaçant M. le président Paul Brousse, empêché, entouré de M. Rebeillard, vice-président du Conseil municipal; MM. Brenot, Heppenheimer, secrétaires; M. Laurent, secrétaire général de la préfecture de police, représentant M. Lépine, préfet de police; M. Léon Barbier, président du Conseil général; MM. Duval-Arnould, Levée, Maurice Quentin, Ranson, Sohier, Tantet, conseillers municipaux; MM. Blanchon, Parisot, conseillers généraux; M. de Selves, préfet de la Seine, était représenté par M. Couralet, chef du secrétariat particulier.

M. Autrand, secrétaire général de la préfecture de la Seine, s'était fait excuser.

Dans l'assistance, on remarquait: M. Jozon, inspecteur général des Ponts et Chaussées, commissaire général de la France à l'Exposition de Milan; M. Ancelot, président, et M. G.-Roger Sandoz, secrétaire général du Comité français des Expositions à l'Étranger; M. Pinard, président de la Section française de l'Exposition de Liége; M. Forgeur, secrétaire général du Comité exécutif de l'Exposition de Liége; M. François Gondrand, président de la Chambre de commerce française de Milan; M. le comte Crivelli, vice-président du Comité exécutif de l'Exposition de Milan; M. Maguin, président de la Section française de l'Exposition de Milan, et nombre de délégués des Comités exécutifs de ces deux Expositions.

Des discours furent prononcés par MM. Bellan, syndic du Conseil municipal de Paris; Barbier, président du Conseil général de la Seine; Laurent, secrétaire général de la Préfecture de police; Forgeur, secrétaire général de l'Exposition de Liége; le comte Crivelli, vice-président du Comité exécutif italien; Jozon,

commissaire général français à l'Exposition de Milan, et François Gondrand, président de la Chambre de commerce française à Milan.

Extrait du Discours de M. Bellan.

Messieurs,

Au nom du Conseil municipal de Paris, au nom de la population parisienne tout entière, j'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue dans notre maison commune, dans notre Hôtel de Ville, où se reflètent exactement, avec ses défauts et ses qualités, les sentiments du peuple de Paris.

Mais cette maison donne aussi asile au cœur de Paris, et c'est au nom du cœur de Paris que nous vous adressons aujourd'hui nos vœux les plus sympathiques.

Depuis quelque temps, nous avons eu la bonne fortune de voir passer ici un grand nombre de chefs d'États, qui sont venus affirmer officiellement les sympathies de leurs nations pour la nation française. Nous sommes heureux d'y recevoir, de temps à autre, des délégués qui n'ont pas un caractère aussi officiel, mais qui cependant représentent aussi directement, aussi fidèlement les sentiments d'amitié de nos voisins.

Paris, vous le voyez, se trouve dans l'obligation de prendre part au grand mouvement pacifique international qui hante aujourd'hui tous les esprits sages.

Nous sommes fiers, Messieurs, du rôle que nous sommes appelés à jouer de ce fait, et chaque fois que nous ouvrons largement les portes de cette maison à des amis de la France, à des amis de Paris, nous le faisons, comme c'est le cas en ce jour, avec tout notre cœur.

Quant à vous, Messieurs les Délégués de l'Exposition de Milan, nous vous devons aussi des remerciements, avant la lettre, pour les preuves d'amitié que vous nous avez données, et pour le désir que vous avez manifesté de voir la Section française briller chez vous d'un éclat qu'on s'est plu à lui reconnaître jusqu'ici.

Aussi n'est-ce pas l'intérêt qui nous a guidés, mais bien notre sympathie quand nous avons répondu à votre appel par un *oui* empressé et cordial.

Lorsque, au mois d'août dernier, j'ai eu l'honneur d'entrer en négociation avec vous, au nom du Comité français, j'ai trouvé le terrain si bien préparé que j'ai pu rapporter le maximum d'heureux résultats à ceux qui m'avaient confié cette agréable mission. Ces sentiments partagés, croyez-le bien, sont un sûr garant, Messieurs, du triomphe de votre entreprise.

Cette Exposition, que vous aviez conçue comme un petit bijou, est devenue, par la poussée naturelle des choses, et surtout sous l'impulsion des nations qui ont voulu concourir et lutter sur ce champ de bataille pacifique, est devenue, dis-je, une grande Exposition. Vous avez dû l'élargir et lui donner plus d'ampleur en lui consacrant autour de son cadre primitif tous les terrains qu'on a bien voulu vous confier.

On peut dire, dès aujourd'hui, que ce sera un succès et je puis, sans témérité, vous en féliciter à l'avance et vous adresser toute la gratitude de nos compatriotes, qui vont prendre bientôt le chemin de Milan, ce coin de l'Italie où les gens pensent et parlent comme nous, où les cœurs battent à l'unisson des nôtres.

Il est bon que les peuples prennent la douce habitude de se rendre visite et de se dire ce qu'ils pensent. Dans l'espèce, vous avez affaire à des industriels, à des commerçants, à des travailleurs manuels, tous gens qui ne sont point des rhéteurs et dont les sentiments, sincèrement exprimés, ne se laissent point entamer par le temps.

Laissez-moi, Messieurs, faisant un retour en arrière et songeant aux heures agréables passées en votre beau pays, penser à celles que vous avez laissées là-bas et permettez-moi, au nom de nos mères, de nos femmes, de nos filles, de porter un toast à tout ce qui vous touche au cœur, à tous ceux que vous aimez.

Extrait du Discours de M. Léon Barbier.

Messieurs,

Permettez-moi d'ajouter un simple mot aux paroles si éloquentes que vient de prononcer M. Bellan, et, si je tiens à le faire, c'est que le Conseil général fait partie intégrante du Conseil municipal, qu'il a les mêmes idées, les mêmes aspirations, les mêmes affections.

Quand nous irons à Milan, nous serons heureux de nous souvenir de nos relations passées avec notre sœur latine, d'y joindre l'expression de sympathies que nous n'avons pas assez souvent l'occasion de témoigner, et de vous serrer les mains de tout cœur.

Au nom du Conseil général de la Seine, je vous souhaite la bienvenue.

Extrait du Discours de M. Laurent.

M. le Préfet de la Seine, qui s'est fait représenter à cette réception, et M. le Préfet de police, qui m'a délégué pour vous exprimer ses souhaits de bienvenue et ses compliments, sont heureux de se joindre à M. le syndic du Conseil municipal et à M. le président du Conseil général de la Seine pour vous témoigner leurs sentiments de haute sympathie.

J'ai eu le grand plaisir de visiter, l'été dernier, comme l'avait fait M. le Préfet de police, la ville de Liége.

Dans quelques mois, la ville de Milan nous conviera à admirer un semblable spectacle.

La ville de Paris répondra à son appel, et les exposants français se présenteront nombreux à cette nouvelle manifestation de bonne entente.

Elle se produira, très heureusement, au lendemain du rapprochement si cordial qui s'est fait entre les deux peuples après d'inexplicables malentendus, et qui a été scellé par la visite mémorable que les souverains italiens ont faite à Paris, au milieu de manifestations enthousiastes.

Des missions comme celle à laquelle vous allez vous consacrer de nouveau sont particulièrement attachantes, parce qu'elles réunissent, pour aider au progrès commun, des hommes de bonne volonté et qu'elles concourent à l'avènement de la concorde universelle.

Laissez-moi vous féliciter très sincèrement de tout le dévouement dont les uns et les autres vous avez donné tant de preuves, et remercier également M. le président et ses collaborateurs du Comité des Expositions françaises à l'Étranger, en les assurant que, d'un commun accord, les administrateurs et les élus de Paris et du département de la Seine s'emploieront toujours à encourager leur initiative et applaudiront cordialement à leurs succès.

Discours de M. Crivelli.

Messieurs,

Je ne sais comment vous remercier de l'accueil qui nous est fait aujourd'hui.

J'espère bien que les représentants de la Ville de Paris et du département de la Seine pourront venir, l'an prochain, nous rendre visite.

Paris et Milan se serreront la main en toute cordialité, et cette étreinte sera comme un présage de paix universelle, de solidarité entre tous les peuples.

Comme l'a très bien dit M. Bellan, ce sont les voies de communication plus nombreuses, les rapports plus fréquents entre les peuples, qui sont les vrais moyens du rapprochement moral qui fera, un jour, de toutes les nations une seule famille.

S'il nous était permis de formuler un souhait, nous vous dirions, Messieurs, combien nous serions heureux que la ville de Paris voulût bien, comme elle l'a fait si brillamment à Liége, se charger de l'installation de nos jardins à Milan.

Vous êtes passés maîtres en cet art, et nos compatriotes pourraient, pour un moment, se croire ainsi revenus sur les bords de la Seine, d'où ils ont rapporté, en 1900, un si délicieux souvenir.

Messieurs, je vous remercie de tout cœur au nom de la ville de Milan, et, puisqu'il n'y a pas ici de représentant officiel de mon pays, je vous remercie au nom de l'Italie de tout ce que vous avez dit d'aimable, pour elle et pour le chef de l'État qui est, je vous l'assure, un ami très sincère de la France.

Discours de M. Jozon, Commissaire général.

Messieurs,

Je ne veux dire qu'un simple mot. L'honorable M. Bellan vous a parlé tout à l'heure des sentiments de Paris ; eh bien, ces sentiments sont ceux de la France tout entière.

Il vous a dit que Paris avait des défauts, il faut en conclure que la France en a aussi.

On la juge souvent mal à l'Étranger parce qu'on ne regarde qu'à la surface, et qu'on y lit des œuvres qui se plaisent plutôt à décrire nos défauts que nos qualités.

Elle a, selon l'adage, « mauvaise tête et bon cœur ». J'espère, Messieurs, que vous pourrez vous en apercevoir bientôt et que vous conserverez surtout le souvenir de cette seconde qualité.

Après le lunch qui prolongea la réception et fut suivi d'une visite des salles à l'Hôtel de Ville, M. Bellan prononça le toast suivant :

Permettez-moi, Messieurs, de réparer un oubli. Je vous ai parlé tout à l'heure des manifestations de sympathie qui ont été échangées depuis quelque temps entre nos deux pays. Laissez-moi vous rappeler le nom d'un homme qui a été pour beaucoup dans ces manifestations : M. Gondrand, président de la Chambre française de commerce de Milan. Il a été un des plus grands artisans, le meilleur peut-être, du rapprochement entre la France et l'Italie.

Ses compatriotes lui en conserveront une reconnaissance, je ne dis pas éternelle, puisque nous ne le sommes pas nous-mêmes, mais une reconnaissance qui durera toute leur vie.

Quand les hommes de cœur s'occupent d'une tâche noble et utile, c'est bien étonnant s'ils ne la mènent pas jusqu'au bout, jusqu'à la réalisation complète.

Permettez-moi donc de boire à M. Gondrand et d'associer à son nom celui de MM. Marcel Jozon et Maguin, commissaire général et président de la Section française de Milan; de M. Ancelot, président du Comité français des Expositions, sans oublier notre secrétaire général, Roger Sandoz, qui présida la Commission d'étude de l'Exposition de Milan.

M. Gondrand répond en ces termes :

Messieurs,

Permettez-moi de prendre la parole pour remercier M. Bellan, syndic du Conseil municipal de Paris, des paroles aimables qu'il vient de prononcer à mon égard.

Oui, j'ai peut-être fait quelque chose quand des nuages séparaient la France de l'Italie ; oui, comme président de la Chambre de commerce française de Milan, j'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour rapprocher les deux nations, et cela de concert avec quelques bons amis qui m'ont suivi.

Aujourd'hui, nous sommes arrivés au but, c'est-à-dire à l'union des deux peuples qui se sont aimés, qui s'aiment et qui s'aimeront toujours.

Entre deux nations sœurs, il ne doit pas y avoir de rivalités ; ce qui appartient à l'une appartient également à l'autre, rien ne doit les séparer.

Du reste, l'Italie n'oublie pas qu'en 1859 la France a versé son sang pour elle, puisque chaque année, sur les champs de bataille de Montebello, de Palestro, de Magenta ou de Solférino, je vois s'y manifester la reconnaissance du peuple italien et j'y entends jouer la *Marseillaise*, ce qui veut dire : Vive la France !

Messieurs, je lève mon verre non seulement à l'union de la France et de l'Italie, mais aussi à la Belgique, notre amie, dont son représentant vient, tout à l'heure, de faire entendre des paroles si généreuses.

Cette réunion se terminait à l'Opéra, dans des loges offertes par le Conseil municipal, et M. Pedro Gailhard, directeur de notre Académie nationale de Musique, leur en fit visiter tous les détails.

Quelques jours plus tard, le Comité français recevait de Milan cette dépêche :

13 décembre, 7 h. 25 m.

Délégation Comité exécutif réunie à Milan profondément touchée accueil magnifique fraternel reçu pendant séjour à Paris, remercie du fond du cœur vous, Monsieur le Président, votre Comité, tous ceux qui le comblèrent d'attentions inoubliables.

Signé : Crivelli, Belgiojoso, Jacini, Manusardi, Ottolenghi, Soragna.

De son côté, le Commissaire général profitait de toutes les occasions pour signaler les avantages du rapprochement de la France et de l'Italie. A l'une des premières réceptions auxquelles il fut convié à Milan, avant l'ouverture de l'Exposition, il portait à l'entente franco-italienne un toast dont nous extrayons les passages suivants :

Messieurs,

En me trouvant au milieu de vous, je me demande ce qui doit me réjouir le plus : ou des avantages matériels que nous espérons recueillir en participant à votre grande Exposition, ou des bienfaits moraux qui résulteront pour nous de la collaboration étroite de deux grands peuples issus d'une même souche et ayant les mêmes aspirations vers le beau et le bien.

Vos palais ne sont pas encore terminés, mais je les achève en imagination je les revêts des plus riches parures, je les vois tels qu'ils seront dans quelques semaines, remplis des produits les plus précieux... Et ces images passent et repassent devant mes yeux enchantés.

Mais toute cette satisfaction laisse place en mon âme à des sentiments de contentement plus profond et d'espérances plus hautes.

Il me semble qu'en montrant ce que peuvent leurs artistes, leurs ingénieurs, leurs industriels, la France et l'Italie vont inaugurer un nouvel épanouissement du génie, fait de clarté et de lumière, particulier aux races latines...

Je pourrais parler de la France... mais je préfère évoquer, et non par simple courtoisie mais parce que c'est une preuve contemporaine de la vitalité des races latines, je préfère, dis-je, rappeler qu'en moins de soixante ans vous n'avez poursuivi qu'un but : celui de l'Italie libre des Alpes à l'Adriatique, et que cette conception, qui paraissait chimérique, vous l'avez réalisée...

Actuellement encore les Français applaudissent à votre prospérité ; nous la considérons comme un succès de famille ; car nous avons un même héritage à faire fructifier ; et nous nous réjouissons des nouvelles occasions de nous rapprocher et de nous mieux connaître que vont nous donner le percement du Simplon et le succès déjà certain de l'Exposition de Milan.

Je bois, Messieurs, à l'amitié des Français et des Italiens et à la brillante destinée que leur réserve encore l'avenir.

* * *

Le 15 décembre 1905, MM. Géo Lamaille, Estieu et de Montarnal accompagnèrent à Milan M. le Commissaire général Jozon.

M. de Montarnal rapporta les plans exacts de tous les palais, ce qui permit de faire, entre les différentes classes, le partage du palais des Arts décoratifs français, peu après le retour à Paris de la délégation.

Celle-ci avait été reçue officiellement par MM. Alfazio, préfet de Milan, et le sénateur Ettore Ponti, maire.

En janvier 1906, une délégation spéciale de l'Agriculture et de l'Horticulture, composée de MM. Chatenay et Vacherot, se rendit à Milan en même temps que M. Roger Bouvard, chargé du service des expositions de la Ville de Paris.

Elle avait mission de préparer l'installation des jardins de la Section française, qui devait constituer l'exposition des horticulteurs de France.

En ce qui concernait l'Économie sociale, certaines difficultés étaient dues à la classification italienne, mais on avait grand espoir d'obtenir l'élargissement de ce cadre trop étroit.

Il n'y avait plus qu'à s'efforcer d'être prêt pour le 18 avril, date de l'inauguration.

* * *

Le vote des crédits de la Section française.

Le Gouvernement de la République et le Commissaire général avaient généreusement donné leur meilleur concours : M. le Ministre

du Commerce avait adressé une circulaire aux préfets pour les inviter à encourager la formation de comités départementaux que M. Jozon s'occupait de constituer, et celui-ci n'avait apporté aucun retard à donner son approbation aux listes des comités d'admission et d'installation.

Le Parlement français s'était occupé d'allouer des crédits pour la participation de la France à la grande manifestation milanaise.

M. Émile Loubet, Président de la République, avait promulgué, le 5 décembre 1905, une loi (1) autorisant l'engagement d'une dépense de 400.000 francs, à répartir à cet effet entre les ministres du Commerce, de l'Agriculture, des Travaux Publics et de la Marine.

Une autre loi, promulguée le 19 du même mois, avait ouvert, dans le même but, un crédit extraordinaire de 30.000 francs sur le budget de 1905 (2).

Enfin, le 4 mars 1906, ces dispositions législatives furent complétées par une loi qui fixa à 370.000 francs le crédit ouvert sur le budget de 1906 et, le 7 juin 1906, M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Travail, Gaston Doumergue, déposa de nouveau sur le bureau de la Chambre des Députés un projet de loi qui, déjà déposé le 3 avril 1906, et devenu caduc faute d'avoir pu être discuté avant la fin de la législature, instituait la protection temporaire de la propriété industrielle dans les expositions internationales étrangères officielles, ou officiellement reconnues.

(1) Voir, aux annexes, le texte de cette loi.
(2) Voir, aux annexes, le texte de cette loi.

IV

MILAN ET SON EXPOSITION

Salon d'honneur de la Section Française

IV

MILAN ET SON EXPOSITION

Organisation. — Promenade dans Milan. — Sur le terrain de l'Exposition. — La Section française. — La Section italienne. — Les Sections étrangères.

Organisation de l'Exposition de Milan.

L'organisation des services techniques : entretien des édifices, éclairage et force motrice, jardins, moyens de transport, eau, nettoyage, et celle des services administratifs : réception des marchandises, trésorerie, publicité, surveillance, sauvetage, relations générales, rencontrèrent parfois maintes difficultés ; toutes ces questions occupèrent longtemps l'attention du Comité exécutif italien, excitèrent vivement l'opinion publique et firent l'objet de nombreux pourparlers.

Sur la proposition des députés MM. Romussi et Chiesa, une réduction de 60 p. 100 fut consentie aux voyageurs à destination de l'Exposition ; des trains de plaisir, des voyages d'aller et retour, des abonnements furent organisés ; la Compagnie P.-L.-M. en France, les Compagnies portugaises et espagnoles, accordèrent les plus grandes facilités.

***

Aux premiers jours de janvier 1906, la Galerie du Travail était terminée et le montage des machines commença. Les palais de la France, de l'Autriche, et des Républiques Sud-Américaines étaient construits. Le palais des Beaux-Arts et la Section rétrospective étaient aussi finis, et l'on en commençait l'ameublement et l'instal-

lation. Seule, la Section des Arts décoratifs était un peu en retard.

Malheureusement, les envois des exposants arrivaient avec lenteur, car il y avait encombrement sur les voies ferrées par suite du manque de locomotives disponibles pour amener les wagons de marchandises à Milan, au fur et à mesure de leur arrivée à la frontière.

Le dernier acte d'organisation fut l'installation des bureaux d'emballage et réexpédition, qui furent au nombre de trois, plus un office central à la place d'Armes.

* * *

Les associations ouvrières et la presse tentèrent d'influencer le Comité exécutif italien pour obtenir, en faveur des ouvriers, des réductions sur le prix d'entrée à l'Exposition.

Le Comité accepta le principe, mais se refusa invariablement à l'appliquer aux entrées individuelles.

Cependant, soucieux d'être agréable au public, de démontrer sa sollicitude pour les travailleurs, et de mettre entièrement en valeur les enseignements précieux contenus dans l'Exposition, le Comité exécutif organisa une série de visites instructives avec explications, sous la conduite de MM. Pigorini, le Dr de Micheli, Rivolta et Pittarelli.

Milan et l'Exposition.

On nous permettra une digression pittoresque pour rappeler ce qu'étaient devenues la Lombardie et Milan au moment où fut préparée et tenue l'Exposition.

Avant d'arriver à Milan, on est déjà charmé, tant d'avoir au loin aperçu sa silhouette que d'avoir traversé les beautés pittoresques de la plaine lombarde.

Çà et là, des bosquets gracieux ; parfois la mélancolie de quelque marais ; le plus souvent une riche campagne que des rizières entrecoupent.

C'est, grâce à un système d'irrigation très judicieux et très développé, une sorte de jardin aux dimensions gigantesques.

Milan, qui fut ville libre de l'empire germanique, qui fut espagnole sous Philippe II, qui fut un instant française à l'apogée de

Napoléon Ier et qui, autrichienne de par les traités de 1815, conquit sa nationalité italienne au prix de tragiques efforts, Milan, par sa position géographique, se trouve toujours sur le passage des envahisseurs de la péninsule.

Tour à tour Attila, Charlemagne, Louis XII, François Ier et combien d'autres chefs célèbres plus ou moins mêlés à l'histoire générale de l'Italie vinrent en la cité des rudes rois lombards à la couronne de fer.

De nos jours, Milan est tout ensemble très antique et très moderne d'aspect.

Antique par ses traditions pieusement conservées, par ses merveilleux monuments archéologiques, par ses vieilles œuvres d'art disséminées à profusion dans la ville.

Moderne, et peut-être la plus moderne de toute la grande nation latine dont elle fait partie, parce qu'elle est ouverte plus qu'aucune autre de ses sœurs aux idées sociales et philosophiques actuelles, et que la vie fiévreuse du commerce et de l'industrie s'y agite au point d'en faire, en quelque sorte, la capitale économique du pays.

* * *

Au 31 décembre 1905, c'est-à-dire la veille même du jour où s'ouvrit l'année de son Exposition internationale et de l'inauguration du Simplon, Milan occupait une superficie de 76.614.300 mètres carrés.

Après rectification des limites de la commune, cette superficie atteignit 80.300.590 mètres carrés, dont 29.045.590 dans une nouvelle enceinte d'octroi et 51.255.000 en dehors.

Les constructions occupaient 10.615.231 mètres carrés et les rues 4.241.190. Dans les premières, figuraient 139 édifices religieux, 117 écoles, 15 théâtres, concerts ou cirques, et 10.140 immeubles d'habitation ou d'exploitation industrielle.

Il y avait un réseau de tramways électriques de 125.880 mètres, répartis en 29 lignes, et 39.455 mètres de chemins de fer et tramways à vapeur sur le territoire de la commune.

La population légale était de 533.929 habitants, non compris une garnison de 7.676 hommes.

* * *

L'ancienne ville d'armes que fut Milan a détruit ses fortifications, pour mieux pouvoir étaler les usines et les riantes maisons de ses faubourgs, dans la plaine ensoleillée qui l'environne, et au bord de la jolie rivière sur laquelle elle est assise.

En allant visiter l'Exposition de Milan, il n'était guère d'étrangers qui n'aimassent à s'attarder dans les rues milanaises pour voir, notamment, sur la place des Marchands, le palais de la *Ragione*, où s'assembla jadis le Conseil des Huit-Cents, et qui sert maintenant d'archives aux notaires.

Un édifice remarquable, qui fut autrefois le collège des jurisconsultes, est aujourd'hui la Bourse du commerce, et la Chambre de commerce se tient au Palais des Osii.

Mais le plus important monument de Milan, celui qui en est en tout cas le plus célèbre, et qui lui fait une parure unique, c'est sa cathédrale.

Cette basilique, toute en marbre, où les styles roman et gothique sont curieusement mélangés, fut commencée en 1386 sous le règne de Jean Galéas Visconti, qui en posa la première pierre, et elle n'est pas encore entièrement terminée.

Ses dimensions sont tellement colossales qu'une description est impuissante à les évoquer, et qu'il faut nécessairement employer quelques chiffres pour en donner l'idée :

Le vaisseau a 148 mètres de long et les cinq nefs 57 mètres de large. La largeur du transept est de 87 mètres ; la hauteur du pavé à la lanterne est de 64 mètres et la hauteur totale de 111 mètres.

Quant au nombre prodigieux des statues et des aiguilles, il effare l'esprit : c'est près de deux mille pour les seules statues extérieures.

Partout à Milan le marbre est prodigué dans les constructions ; partout des merveilles attirent les yeux. Ici, c'est le palais de l'Archevêché, du plus pur style lombard du XV^e^ siècle ; plus loin, c'est le palais Belgiojoso, qui date du XVIII^e^ siècle et qui offre cependant un pittoresque mélange de réminiscences archaïques ; là,

c'est la Tour de l'Horloge, puis la place Fontana, puis la place Santa-Fedele et la place de la Scala avec la statue de Léonard de Vinci.

Les établissements de bienfaisance sont nombreux dans la capitale lombarde et, comme là rien ne semble pouvoir être, qui ne soit artistique, le Grand Hôpital, construit en 1450 par François Sforza, est un reste magnifique de l'architecture à cette époque, avec son portique dû au fameux Bramante, et sa chapelle aux fresques que traça le pinceau de Guerchin.

Les intellectuels trouvent d'ailleurs des délices subtiles dans cette ville où Balzac devint amoureux, où lord Byron s'éprit de tendresse pour le blond souvenir de la terrible et troublante Lucrèce Borgia, et où Stendhal, prêt à mourir, voulut se dire milanais.

Le souvenir hésite à s'arrêter entre le monastère des Grâces (où se trouve la *Cène* de Léonard de Vinci) et la pinacothèque de Bréra. Il se reporte aussi au théâtre de la Scala, dont la réputation musicale est européenne. Il parcourt les larges artères de l'existence milanaise : la rue Dante, le cours Victor-Emmanuel, le cours de Venise, la rue Manzoni.

Nous ne pouvons citer dans ce rapport, dont ce n'est pas le but, toutes les choses admirables et rares qui forment le trésor archéologique de Milan, et sont d'incomparables joyaux ; mais comment oublier la Bibliothèque Ambroisienne, où l'on voit, parmi environ seize mille manuscrits, un Virgile copié et annoté entièrement par Pétrarque ! et des fragments de l'*Iliade* qui datent du IV^e^ siècle.

L'Exposition.

Parmi les attraits de Milan, il faut compter sa place d'Armes et son Parc ; mais les visiteurs de l'Exposition les virent sous un aspect bien différent de leur beauté ordinaire, car l'Exposition y avait installé les deux parties en lesquelles elle-même était scindée.

Le Parc fut d'ailleurs vivement défendu par l'Administration des jardins, qui voyait avec inquiétude l'agrandissement constant des projets de constructions.

En effet, la grandiose Exposition internationale est née de l'idée de faire une simple exposition de moyens de transport, et occupa finalement un million de mètres carrés, dont 360.000 furent couverts par la somptuosité architecturale des sections étrangères.

L'entrée principale de l'Exposition, due à M. l'architecte Locati, produisait, le soir, un effet charmant, par son éclairage composé de plusieurs centaines de petites lampes.

En entrant au Parc, on trouvait une grande cour elliptique, et l'on voyait en face de soi comme un prologue à l'Exposition et l'affirmation de son motif, le pavillon du Simplon, où étaient fidèlement reproduites les diverses phases du percement, qui mit un lien nouveau entre la Suisse et l'Italie.

A droite, s'apercevaient les ornements allégoriques du palais de l'Agriculture, et à gauche la simplicité charmante de l'exposition rétrospective des Transports.

En s'avançant, on trouvait le palais des Beaux-Arts, dont l'édifice en demi-cercle formait comme deux ailes au grand palais des Fêtes élevé au sommet de l'arc.

A l'étage supérieur de ce palais des Fêtes régnait un large balcon, au centre duquel s'ouvrait une fenêtre grandiose, harmonisée avec la porte principale située au-dessous.

Une coupole couronnait cette construction, dont la façade était décorée de motifs en mosaïque polychrome et de gracieuses silhouettes de femmes.

Un orgue gigantesque se dressait, dans une grande baie très importante, au fond de l'immense nef qui pouvait contenir près de 4.000 personnes, dont 3.000 assises.

A droite, s'étendait l'immense ovale des arènes. Plus loin, à gauche, le palais des Arts décoratifs italiens, qui contenait un grand salon de réunion où chaque après-midi la haute société italienne se donnait rendez-vous pour prendre le thé en écoutant un excellent orchestre.

Si, de ce palais, on allait vers les arènes et, longeant celles-ci, on revenait vers l'entrée principale du Parc, on trouvait un petit chemin de fer à air comprimé qui décrivait un gracieux circuit, et l'on arrivait à l'aquarium, monument scientifique et architectural remarquable qui a survécu à l'Exposition.

De là, en allant vers le pavillon des Postes et Télégraphes, laissant à droite le palais des Beaux-Arts et à gauche celui des Transports rétrospectifs, on traversait bientôt une large avenue, et l'on s'engageait dans un charmant dédale de plates-bandes et de bosquets, où divers pavillons étaient semés : l'Exposition officielle suisse, l'Enfance abandonnée, le Voyage extrême-nord et le ravissant palais de la Ville de Milan, construit par M. l'ingénieur Ferrini.

C'était une blanche construction, dont les quatre corps de bâtiment formaient une cour intérieure, reproduction de l'hôtel de ville milanais, le célèbre palais Marino.

Après avoir erré dans les jardins, on apercevait enfin la station du chemin de fer électrique sur viaduc, construit expressément pour relier les deux zones de l'Exposition.

A la place d'Armes, la gare terminus était remarquable par sa grande marquise et de gracieuses décorations en couleur.

En descendant du train, l'on entrait dans un vaste salon d'arrivée, et l'on en sortait sur une terrasse, d'où un spectacle superbe se déroulait à la vue.

Au-dessous du visiteur s'étendait la grande place aux kiosques multiples, aux fontaines monumentales, à la foule empressée joyeuse, un peu bruyante.

La façade très originale, mais très belle, de la galerie des Transports maritimes s'érigeait en face de la gare. A droite, on voyait les bâtiments d'abord consacrés à l'automobilisme, puis aux expositions temporaires, et la magnifique élégance du palais des Arts décoratifs français.

A gauche, c'était la façade immense de la galerie du Travail, avec deux figures symboliques représentant le Travail et l'Industrie. Cette galerie titanesque couvrait 40.000 mètres carrés de superficie. Elle était l'œuvre de MM. les ingénieurs Bianchi, Magnani et Rondoni.

Une entrée, ornée de deux colonnes à haut relief, où le sculpteur Carminati avait représenté des ouvriers en marche, s'ouvrait dans le développement de 250 mètres de la façade, et le corps central était surmonté d'un dôme byzantin de 70 mètres.

Au delà de ce colossal édifice s'entrevoyait, en un panorama

grandiose, la perspective mouvementée des édifices de la ville, que, tout au loin, dominait l'horizon dentelé, formé par l'altière silhouette des Alpes.

La Section française.

C'est entre les parterres les plus frais, les plus fleuris de la place d'Armes, que s'élevait le palais qui portait cette inscription sur le cintre de son entrée : « Arts décoratifs français ». La décoration de ce palais, la composition de son salon d'honneur furent entièrement exécutées sur les plans et sous la direction de M. de Montarnal, architecte en chef de la Section française.

En le parcourant, les visiteurs avaient l'illusion de se promener sur un des plus élégants boulevards de Paris, tant était grande la perfection raffinée de chaque objet, et tant un goût aussi délicat qu'original avait présidé à la disposition des étalages.

Un salon d'honneur, où avaient lieu les réceptions officielles, occupait la partie centrale du palais.

Une lumière douce y était répandue par les tons chauds, mais bien harmonisés, des vitraux de la coupole ; et cela contrastait délicieusement avec l'éblouissante lumière, dont le soleil inondait crûment le dehors.

Ces verrières de coupole représentaient des allégories et portaient ces légendes :

« L'Art consacre à Milan l'union des deux sœurs latines » et « L'Art et l'Industrie sont unis pour offrir leurs dons à la France ».

Çà et là, des devises latines étaient parsemées :

In virtute pax. — In pace labor. — In vita virtus. — In labore vita.

Le style Louis XVI avait été choisi pour la décoration et les moulures, que complétaient très noblement de superbes tapisseries des Gobelins.

L'une de celles-ci appartenait à la série des Dieux ; l'autre, de B. Oudry, représentait Diane chasseresse ; les deux dernières appartenaient à la série de Coypel, dite série de Don Quichotte.

Entre autres pièces très remarquables, l'ameublement comportait : une table de Jémont, un tapis exécuté d'après le modèle de la série de Marie-Antoinette et un Pleyel à deux claviers.

A l'extérieur, les regards du public étaient retenus par quatre vases de Sèvres, qui mesuraient chacun 1 m. 60 de hauteur.

C'est la section de parfumerie qu'on trouvait tout d'abord, en arrivant par l'entrée principale.

De cette section, on allait, à droite et vers la partie nord du palais, aux sections de l'ébénisterie, de la maroquinerie, de la brosserie et de la vannerie; puis à celle de la cristallerie, qui était une des plus remarquées de l'Exposition, et à laquelle faisait suite la section de céramique.

La partie nord du palais était occupée par les Arts décoratifs proprement dits et faisait face à la place de la Fontaine.

C'est là que se trouvait la salle des Conférences, qu'éclairait un magnifique vitrage de Grasset, exécuté par la maison Gaudin de Paris. Autour de cette salle régnait une haute frise qui symbolisait l'art décoratif, synthèse des sciences et des arts. L'exécution très moderne de ce décor fait grand honneur à M. Adrien Duthoit, qui en fut l'auteur. Placé au centre pour ainsi dire de la section de l'Art décoratif, elle en symbolisait tous les travaux, et elle attira vers cette classe tous ceux qu'inspirent le goût délicat et l'amour du beau.

Le palais était traversé par une galerie centrale, où étaient installés les stands et les vitrines des bronzes d'art, des objets précieux divers, de la bijouterie et de l'orfèvrerie.

A l'ouest du palais se trouvait la section du mobilier, et celle de la photographie était placée vers la partie centrale.

Les sections de l'imprimerie, de la librairie et de la reliure étaient situées dans la partie sud du palais. C'est là que la ville de Paris avait exposé des médailles, des documents d'organisation municipale très clairement disposés, et des cartes topographiques.

* * *

La France occupait une place prépondérante à l'exposition rétrospective des transports. Le style français du meilleur goût y était bien mis en valeur par des pièces qu'on avait groupées selon leurs époques respectives, et qu'on avait très judicieusement choisies.

Citons, parmi les plus admirées, un carrosse en miniature

qui, fait pour promener l'infirmité, l'existence éphémère du fils aîné de Louis XVI, fut prêté par M. le comte de Saint-Maurice.

Près de là, se voyait la voiture de gala qui servit au baptême du Prince impérial en 1856, et, autre leçon d'histoire, la petite voiture aux chèvres du comte de Chambord enfant.

Une des plus curieuses parties de cette exposition rétrospective était formée par la collection de rares estampes et documents, prêtés par MM. Rheims et Auscher et qui permettaient de suivre, depuis l'époque romaine jusqu'à nos jours, les étapes suivies par les progrès de la carrosserie.

***

La Section française du palais de l'Agriculture occupait une large place, et, en outre des modèles qui avaient leurs similaires dans les sections étrangères, contenait quelques modèles absolument uniques et spéciaux à la France.

Au palais de l'Aéronautique, un grand salon oblong et transversal était en quelque sorte dédié à la France, car on l'avait appelé « Salon Renard » : les peintures de son plafond représentaient la partie inférieure du dirigeable Renard.

Au pavillon de l'Hygiène, la France était représentée par toutes ses œuvres antituberculeuses que montraient des documents et des plans. Elle avait également exposé des habitations à bon marché et tout ce qui concernait la vie au foyer.

***

Au palais de la Marine, la Section française avait des photographies et des plans de nos plus puissants cuirassés existants, et en construction, que des vues d'intérieur aidaient à se figurer très exactement.

Au palais de l'Automobile, les sections étrangères étaient difficilement comparables à celles de la France, dont les constructeurs avaient envoyé de véritables merveilles comme confort, solidité et mécanisme.

Deux modèles étaient particulièrement curieux au premier de ces points de vue.

C'était d'abord une limousine-salon dont les sièges pouvaient se

transformer pour la nuit en couchettes, et qui était garnie de tables pliantes. La même voiture contenait aussi un cabinet de toilette, qui, fourni d'eau chaude et d'eau froide, pouvait être mué en chambre noire de photographie. Un moteur de 40 HP actionnait ce véhicule.

C'était ensuite une limousine à coins ronds d'avant et d'arrière, couleur vert-olive, à moulures noires et rechampis orange.

L'ébénisterie en était en palissandre, et la garniture était de drap gris avec passementerie en soie orange et beige. Toutes les parties métalliques, généralement nickelées, étaient dorées au mercure, et les poignées de montoir étaient recouvertes de cuir fin.

En outre, l'installation comprenait la lumière électrique, un porte-parapluie, une cantine en vermeil et accessoires divers. Enfin les coffres, doublés en acajou, étaient absolument étanches contre l'eau et la poussière.

Les Sections nationales et étrangères.

Le Comité exécutif de l'Exposition de Milan avait voulu que le public pût se faire une exacte idée de ce qu'avaient été les travaux de percement du Simplon.

Dans le pavillon consacré à commémorer l'heureux achèvement de cette vaste entreprise, on avait placé une reproduction des rochers du mont Iselle.

Une grande partie du matériel employé au tunnel avait été transportée dans ce palais, et la galerie centrale représentait le tunnel lui-même, en voie de percement : en la parcourant, on la voyait devenir sans cesse plus étroite, jusqu'aux approches de deux machines perforatrices qui luttaient en apparence contre des blocs de rocher.

Dans une deuxième galerie, le principal danger qu'il avait fallu surmonter était évoqué par deux sources d'eau jaillissante.

On avait tout figuré : la gare centrale, le canal d'écoulement, les pompes, la porte de fer qui maintint les eaux chaudes à Brieg, une locomotive à air comprimé et les échafaudages en fer.

Enfin, devant la représentation des deux galeries du Simplon, était sculpté un groupe de mineurs creusant la montagne, sous la direction d'un ingénieur.

Cet ensemble admirable de reconstitutions était complété par un plan des Alpes, du lac Majeur à Vallese, et par une vitrine pleine de petits objets-souvenirs, outils et vêtements.

* * *

Le palais qui contenait l'Exposition belge exprimait les tendances de la Renaissance dans les Pays-Bas, et la première lutte qui eut lieu vers 1530, à Malines, entre l'art gothique et le style italien, dans l'architecture de l'ancienne demeure de Marguerite d'Autriche.

Le palais belge était l'œuvre du jeune architecte Henry Vaes.

Les pignons aux rampants élevés sont répétés trois fois de façon rythmique et arrêtés par des tourelles d'angle aux formes élancées propres à l'architecture flamande des XIV^e^ et XV^e^ siècles.

La partie supérieure de ces tours était découpée en bulbes ajourés.

Dans tout le palais s'unissaient, de la plus gracieuse manière, la brique, la pierre et le bois, tandis qu'une frise de fleurs, de fruits et de médaillons historiques, due au sculpteur Jourdain, se déroulait sur toute la largeur de la façade, au bas des trois pignons.

Sur le tout et au-dessus du pavillon central, se dressait la statue de saint Michel, patron de Bruxelles, entièrement dorée et les ailes déployées.

* * *

Le pavillon de Russie représentait une immense isba, accotée à une église.

L'aspect était sobre et puissant, tout ensemble élégant et lourdement massif, richement et simplement orné.

Le pavillon de la Bulgarie, avec sa toiture aux arêtes surplombantes et ses curieux balcons de bois sur chevrons, était un édifice particulièrement intéressant qui évoquait bien l'architecture nationale.

Le palais de l'Autriche avait un aspect impressionnant, que lui donnaient ses deux ailes réunies par un corps de logis dont la

façade rectangulaire et sévère formait une galerie, soutenue par six groupes de colonnes accouplées.

Le Canada dressait ses constructions robustes et simples, au milieu de bouquets d'arbres et d'arbustes.

Le bois tenait une large place dans ses murs et ressortait pittoresquement des crépis.

D'un tout autre genre était le palais de l'Amérique latine, avec son dôme surmonté d'une lanterne, ses larges portiques, ses corps de bâtiments rectangulaires, et ses pilastres qui supportaient des statues.

Le palais officiel de la Suisse, dominé par une sorte de minaret, et précédé d'une statue de Guillaume Tell sur colonne, avait de très curieuses formes géométriques, tout en arcades, en immenses baies, en angles imprévus.

* * *

L'Exposition contenait un pavillon spécial réservé aux efforts italiens faits à l'étranger ; palais gracieux, dont le style, un peu déconcertant, tenait tout ensemble du mauresque et de l'asiatique.

Parmi ces palais il faut citer celui de la Paix : édifice rectangulaire, aux lignes droites, dont l'entrée carrée s'ouvrait, soutenue par deux colonnes ioniques, entre deux sortes d'obélisques, terminés chacun par un globe du monde.

A leur base étaient deux groupes allégoriques, représentant, à droite, le Travail heureux et fier sous les auspices de la déesse de la Paix, et, à gauche, une mère portant ses enfants dans ses bras, et se mettant sous la tutelle de la Justice.

Cette façade, due à M. l'architecte G. B. Bossi, était surmontée d'une grandiose figure de la Paix, assise sur le monument, et présentant de ses bras levés une couronne d'olivier.

Enfin nous citerons le palais de la Prévoyance, que l'architecte Locati avait surmonté d'un dôme à six pans concaves, qui formaient le plus gracieux et cependant le plus majestueux effet.

V

PENDANT L'EXPOSITION

Section Française - Cuirs et Peaux

V

PENDANT L'EXPOSITION

Les inaugurations. — Inauguration de la Section française. — Incendies et inondations. — La clôture. — Les attractions. — Les concours. — Fêtes et cérémonies. — Statistique des entrées. — Les Conseillers municipaux parisiens à Milan. — Visite des Journalistes français. — Visites collectives diverses.

Les inaugurations.

Nous disons « les inaugurations », parce que, comme il arrive souvent, l'Exposition de Milan n'était pas prête à son ouverture pour des raisons multiples, communes à toutes les Expositions. Elles furent compliquées par des difficultés de transport, que l'expérience aurait seule permis d'éviter ou de réduire à leur minimum. Des motifs de haute convenance avaient enfin retardé les cérémonies officielles.

Ce fut une pensée délicate qui fit retarder cette ouverture : des désastres considérables étaient dus à une éruption du Vésuve, et S. M. le Roi d'Italie était allée encourager par sa présence les populations sinistrées et diriger la distribution des secours.

En de telles circonstances, il eût été cruel de mettre le Roi dans l'obligation de quitter Naples, et l'occasion était propice pour les Italiens du Nord de manifester leur sympathie à leurs compatriotes méridionaux.

Ce fut donc un motif de déférence attristée envers les Napolitains qui fut invoqué. Après une séance du Comité exécutif, à laquelle avaient assisté un grand nombre de conseillers municipaux, M. le sénateur Mangili, président du Comité exécutif, écrivit à S. E. M. Brusati, premier aide de camp de S. M. le Roi, pour demander

que la première cérémonie d'inauguration fût renvoyée au samedi 28 avril, au lieu du 21, qui avait été fixé définitivement.

Sa Majesté accepta cette proposition et, les 28 et 30 avril 1906, accompagnée de S. M. la Reine, après avoir posé la première pierre de la nouvelle gare de chemin de fer de Milan, elle inaugura solennellement l'Exposition, où elle se rencontra avec S. M. Léopold II, Roi des Belges.

Le 28 avril 1906, la ville était pavoisée et les rues qui conduisent

M. Eugène de Montarnal, Architecte en chef de la Section française.

du Palais Royal au Parco étaient sillonnées d'une foule animée et joyeuse. Les visages milanais exprimaient le contentement que donne le labeur accompli, lequel s'affirmait par une double grande œuvre : le percement du Simplon et la réalisation de l'Exposition, appelées toutes deux à donner un nouvel essor à leur cité déjà si prospère.

La municipalité milanaise avait décidé qu'à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition une somme de 20.000 lire serait prélevée sur le budget des fêtes et distribuée, à titre de secours et de témoi-

gnage de sympathie, aux ouvriers blessés pendant les travaux.

Les souverains et leur suite quittèrent le Palais Royal à neuf heures vingt du matin pour se rendre à l'Exposition.

A l'entrée du Parc, le Roi et la Reine furent reçus par le comte Guicciordini, ministre des Affaires étrangères; M. Pantano, ministre de l'Agriculture; M. Sacchi, ministre de la Justice; M. Carmine,

Comte Crivelli Serbelloni, Vice-Président
du Comité exécutif italien.

ministre des Travaux publics; l'amiral Mirabello, ministre de la Marine; les présidents du Sénat et de la Chambre, de nombreux sénateurs et députés, le président de l'Exposition, sénateur Mangili; le syndic de Milan, sénateur Ponti, et les autres autorités de la ville.

Leurs Majestés furent introduites dans le Pavillon de l'Exposition où se trouvaient le corps diplomatique, venu de Rome, et les commissaires des pays étrangers.

La France était représentée par M. Barrère, ambassadeur de France

à Rome ; par M. Jozon, commissaire général du Gouvernement français ; MM. Maguin, président ; Ronssin, consul de France, commissaire général adjoint ; Frédéric Manaut et Georges Lamaille, secrétaires généraux de la Section française.

Le président, M. Mangili, remercia les souverains de leur visite et les invita à entrer dans l'Exposition par le pavillon du Simplon. La Reine ouvrit alors avec une clef d'or une barrière de ruban, et l'Exposition fut déclarée ouverte, puis Leurs Majestés traversèrent la galerie du Simplon et pénétrèrent dans le salon des fêtes.

L'aspect de la salle était féerique. Des guirlandes de fleurs ornaient les balustrades ; des drapeaux et des oriflammes étaient groupés sur les colonnades ; dans les loges avaient pris place les Milanaises en claires toilettes, et au foyer les uniformes des officiers scintillaient, mêlés à l'originalité des costumes des représentants arabes, turcs et chinois.

Trois fauteuils avaient été disposés pour le Roi, la Reine et la princesse Lætitia, mais le Roi écouta debout les différents discours qui lui furent adressés.

Le syndic, M. Ponti, prit le premier la parole. Il exposa l'importance de l'Exposition, qui constituait une preuve grande et nouvelle du progrès accompli, et cela grâce à la paix dont le Roi était l'un des apôtres les plus convaincus. Il remercia chaleureusement les illustres représentants étrangers et les délégués de tous les peuples représentés à l'Exposition. M. Ponti fut très applaudi.

Le ministre de l'Agriculture, M. Pantano, lui succéda.

Il dit que l'Exposition inaugurée était comme un hommage solennel de la victoire de notre civilisation et le triomphe de l'œuvre humaine contre la force de la nature, œuvre faite avec la large participation des nations amies.

Au nom du Roi, M. Pantano, au milieu de vives acclamations, déclara l'Exposition ouverte.

Les souverains remercièrent les orateurs et félicitèrent vivement le président de l'Exposition, M. Mangili, de la parfaite réussite de son entreprise ; puis Leurs Majestés et les personnages officiels quittèrent l'Exposition, suivis des vivats de la foule.

Le Parc, dès cet instant, se trouva ouvert aux visiteurs, qui affluèrent aussitôt.

***

Le 29 avril, grand émoi au Parc. Leurs Majestés avaient annoncé leur venue et prié que leur visite n'eût aucun caractère officiel.

Chaque exposant, malgré le grand honneur qui lui serait fait, craignait d'être visité, car bien peu de stands étaient prêts. Mais

M. L. V. Bertarelli, Vice-Président du Comité exécutif italien.

M. Mangili était là, et grâce à lui les souverains évitèrent à tous une déception.

A neuf heures du matin, lorsque le Roi, en petite tenue de général, et simplement accompagné du général Brusati et d'un officier supérieur de la Marine, pénétra dans le Parc, il fut reçu par MM. Mangili, Crivelli-Serbelloni, Bertarelli, etc.

Sa Majesté se dirigea tout d'abord vers le pavillon de l'Exposition rétrospective des transports et parut s'y intéresser vivement. Le professeur Marchi lui fit remarquer la reproduction d'un bas-

relief archéologique qui se trouve à Louqsor, et représente un char attelé de chevaux ailés, tout semblable à celui qui décore l'entrée du palais des Transports.

Le Roi s'attarda plus longuement dans la galerie du Simplon, où se trouvait un diminutif du nouveau tunnel et de la zone qui l'environne, réduit au 1/50,000. Autour de cette reproduction étaient groupés les outils, perforatrices et autres, qui servirent au percement du Simplon.

Le roi examina avec grande attention cette très curieuse exposition et exprima le regret de ne pouvoir la visiter plus en détail, mais il était tard, et la cérémonie officielle d'inauguration devait avoir lieu l'après-midi.

*
* *

Ce même jour, une joyeuse effervescence régna dès deux heures de l'après-midi dans le parc de l'Exposition. Le public, refoulé sur les côtés de l'allée principale, put contempler le double cordon de bersaglieri, de carabiniers et d'agents formé, depuis l'entrée de l'Exposition, jusqu'au seuil du péristyle où devait avoir lieu la réception.

L'entrée était joliment tendue d'étoffe verte et abritée d'une tente drapée de même étoffe sur laquelle se détachait l'écusson royal ; douze fauteuils de soie blanche brodée offerts par la fabrique italienne du Mobilier étaient rangés en demi-cercle.

Le sénateur Mangili et les membres du Comité exécutif étaient réunis sous le péristyle, attendant la venue de Leurs Majestés, et, quand de vives acclamations annoncèrent leur arrivée, ils se dirigèrent au-devant d'Elles.

Le Roi était en petite tenue de général et accompagné des présidents du Sénat et de la Chambre. La Reine portait une robe violette de panne, couverte d'un manteau de dentelles, et une longue plume ornait son chapeau. Leurs Majestés montèrent les quelques marches par lesquelles on accédait au péristyle et restèrent debout, tandis que le sénateur Mangili leur adressait un discours ; celui-ci terminé, le Roi et la Reine remercièrent le président et lui exprimèrent leur admiration pour la belle ordonnance de l'Exposition.

Les souverains et leur suite s'acheminèrent ensuite vers le pavillon de la Suisse, où ils furent reçus par le commissaire général Simon, membre du Conseil de la Confédération helvétique : M. Merz, président de la Société, et M. Alfred Messeux, envoyé spécial de la cité de Zurich.

Le Commissaire général souhaita la bienvenue au Roi par quelques mots éloquents et offrit à la Reine une gerbe d'orchidées liée par

M. le Sénateur Celoria, Vice-Président du Comité exécutif italien.

un ruban aux couleurs italiennes sur lequel étaient fixés des édelweiss. Cette aimable attention enchanta les souverains. Ils remercièrent M. Simon puis visitèrent le pavillon et se disposaient à le quitter, lorsque, arrivées sous le porche, Leurs Majestés rencontrèrent le Roi des Belges, en visite lui-même à l'Exposition, accompagné du ministre de Belgique et du prince Belgiojoso, membre du Comité. La rencontre des souverains fut très cordiale. Victor-Emmanuel et Léopold II se serrèrent la main ; le Roi des Belges baisa la main

de la Reine, et Leurs Majestés tinrent une brève et amicale conversation en français. Le roi Léopold manifesta toute son admiration pour l'organisation de l'Exposition ; puis le Roi des Belges continua sa promenade, et les souverains italiens montèrent en voiture pour se rendre au pavillon de la radiotélégraphie.

Leurs Majestés y furent reçues avec enthousiasme et conduites vers les appareils Marconi par M. Solari représentant de Marconi, le major Pumeri et M. Ricciardelli, commandant de la station radio-télégraphique du parc.

Après le cérémonial de bienvenue, le Roi et la Reine assistèrent à la transmission d'un télégramme adressé au commandant de la place maritime de Venise, puis ils visitèrent le pavillon et regagnèrent, enfin, leurs voitures pour quitter l'Exposition, suivis des acclamations de la foule.

*
* *

Le 30 avril, eut lieu une nouvelle visite royale officielle à l'Exposition. Toutes les maisons étaient pavoisées sur le parcours du cortège royal, et dans les rues la foule circulait librement, le Roi ayant désiré qu'il n'y ait pas de cordon de troupe.

Par contre, des compagnies d'infanterie et de carabiniers formaient une double haie le long des allées de l'Exposition.

L'affluence dans le parc était énorme, et il y régnait une joyeuse effervescence. La foule applaudissait. Alors arrivèrent les membres du Comité exécutif, quand M. Mangili parut sur la terrasse pour se rendre au-devant des souverains ; quand les tambours battirent aux champs, annonçant la venue du Roi, et quand Leurs Majestés apparurent, les acclamations redoublèrent.

Le Roi et la Reine sourirent à cet enthousiasme et ne paraissaient pas fatigués par les deux journées précédentes. Les troupes présentèrent les armes sur leur passage, et M. Mangili, ainsi que les membres du Comité exécutif, reçurent les souverains et les conduisirent ainsi que leur suite vers le pavillon français.

Le cortège royal pénétra dans le pavillon de la France par la porte principale qui fait face au palais de l'Automobile.

Sur le seuil, les souverains furent reçus par M. Barrère, ambassadeur de France à Rome ; M. Jozon, commissaire général ; M. Ronssin,

commissaire général adjoint ; M. Maguin, président ; MM. Frédéric Manaut et Georges Lamaille, sécrétaires généraux ; M. Paul Dreyfus-Bing, rapporteur général, et les autres membres du Comité français.

Leurs Majestés furent introduites dans le salon central où étaient

M. Louis Mazzocchi,
Vice-Président du Comité exécutif.

groupés les membres de la mission française, et M. Barrère adressa un discours au Roi.

M. Jozon prononça ensuite ces quelques mots de bienvenue :

Sire,

C'est un grand honneur pour moi, comme Commissaire général de la République Française, de saluer respectueusement Votre Majesté et Sa Gracieuse Majesté la Reine, qui a bien voulu rehausser par sa présence cette première visite, et de vous présenter les exposants qui ont envoyé à Milan les produits les plus précieux de leurs industries.

Parmi ces produits, les uns répondent aux besoins matériels de l'humanité; ils nous permettent de braver les intempéries, de parcourir la terre et les mers, et d'exploiter le monde entier, comme un riche patrimoine qui nous est dévolu ; d'autres s'adressent à des besoins d'un ordre plus élevé, à la satisfaction que nous donnent les belles choses; et c'est précisément dans le palais des Arts décoratifs français, au milieu d'un riche mobilier, de tapisseries artistiques, de porcelaines et de bronzes qui comptent parmi les joyaux de l'industrie française, que nous avons l'honneur de vous recevoir. Enfin, il y a une partie de l'Exposition d'une portée encore plus haute, celle qui constate le constant développement des œuvres de prévoyance et de solidarité sociale, œuvres qui marquent la marche progressive de l'humanité vers le bien, et nous consolent des restes d'égoïsme et de barbarie dont nous avons encore à nous débarrasser.

C'est pour célébrer l'inauguration du tunnel du Simplon que la nation italienne a convoqué toutes les nations civilisées à l'Exposition de Milan. Elle voyait dans cette grande œuvre du percement des Alpes le symbole du rapprochement des peuples. Elle les invitait à se mieux connaître, à s'apprécier à leur juste valeur, à se communiquer les uns aux autres les progrès qu'ils ont déjà réalisés et les espérances dont ils ornent l'avenir. Elle les engageait à s'instruire et à s'améliorer.

Au milieu des compétitions que soulèvent fatalement les aspirations humaines, des nuages menaçants s'étaient amoncelés à l'horizon. Toute chance de conflit a heureusement disparu, et c'est au milieu de la paix et de la bonne volonté universelles que le Roi d'Italie et la Nation italienne, comme autrefois Rome et l'empereur Auguste, après avoir fermé le temple de la Guerre, peuvent recevoir les délégués de tous les peuples de l'univers et leur offrir le spectacle magnifique de la prospérité italienne et de la prospérité mondiale qui éclatent brillamment en chacune des parties matérielles ou morales de l'Exposition.

Au nom de la République Française, au nom de tous les Français qui m'entourent ici, j'apporte à Sa Majesté le Roi d'Italie, j'apporte à Sa gracieuse Majesté la Reine, j'apporte à la Nation Italienne, nos souhaits respectueux pour le bonheur des Souverains, pour la prospérité et la grandeur de l'Italie et les vœux que nous formons pour le développement des rapports toujours plus cordiaux entre la France et l'Italie, les deux peuples frères qui se donnent la main au travers des Alpes.

Puis une brève conversation s'engage entre le Roi, la Reine, M. Barrère et M. Jozon. Le Commissaire général présente au Roi les membres du Comité et les dames françaises qui sont venues assister à l'ouverture de l'Exposition.

M. Maguin, président, offre au Roi un grand écrin contenant les

plaques originales de Louis Bottée, sur un support qui porte inscrite la légende suivante : « Le Comité français des Expositions à l'Étranger à Sa Majesté Victor-Emmanuel, roi d'Italie. Milan 1906. »

Le Roi remercie M. Maguin et exprime à M. Jozon son admiration pour la participation française à l'Exposition et sa sympathie pour notre pays.

Les souverains traversent ensuite le palais français et le quittent après avoir une dernière fois affirmé leur satisfaction.

La foule est si compacte autour de notre pavillon qu'elle menace, à la sortie du cortège royal, de forcer les cordons de troupe : mais tout rentre dans l'ordre, et les visiteurs suivent les souverains, qui se dirigent vers le pavillon de l'Amérique latine.

Ils y sont reçus par le commissaire général, M. Galimberti, qui s'excuse que son exposition ne soit pas plus complètement installée pour la venue du Roi. De là, les souverains se rendent successivement à la section des transports réservée à l'Allemagne, où ils sont reçus par M. Von Herff ; à la section de l'Autriche-Hongrie, où M. Poppodic adresse un discours à Leurs Majestés, puis au pavillon belge.

M. A. Vander Burch, commissaire général, secrétaire général du Comité belge des Expositions à l'Étranger, reçoit le Roi et lui fait les honneurs de son pavillon.

A chacune de ces visites, une gerbe de fleurs est offerte à la Reine.

Le retour des souverains s'effectue au milieu des vivats de la foule et avec le même cérémonial qu'à l'arrivée. La suite du Roi prend place dans les carrosses de la cour.

Nomination de M. le Sénateur Émile Dupont comme Président du Comité français des Expositions à l'Étranger.

A cette époque, un important événement se produisit au Comité français des Expositions à l'Étranger : M. Ancelot, président, annonça en effet, le 9 mai 1906, son irrévocable intention de donner, pour raisons majeures de santé, sa démission des fonctions de président qu'il occupait depuis onze ans.

Il l'exprimait par la lettre suivante adressée à M. Émile Dupont :

Paris, le 9 mai 1906.

Mon cher Collègue et Ami,

Vous avez dû certainement comprendre mon émotion en vous annonçant ce matin ma résolution formelle de quitter la présidence du Comité français des Expositions à l'Étranger, et en entendant les paroles pleines de cœur par lesquelles vous avez tenu en votre nom et au nom du Comité à me remercier des services que j'ai pu lui rendre depuis onze ans.

Aussi, je crains de ne pas vous avoir remercié suffisamment de ces témoignages d'estime et de sympathie qui m'ont profondément touché.

Je veux aussi éviter tout malentendu.

Avant de prendre cette décision de donner ma démission, j'ai voulu tout d'abord attendre l'ouverture officielle de l'Exposition de Milan et profiter en outre de la proximité de l'Assemblée générale pour faciliter la transmission régulière des pouvoirs du président.

Ce n'est pas sans une grande hésitation que j'ai consenti à prendre cette résolution ; mais un exemple tout récent dont j'ai été profondément affligé m'a fait comprendre que je devais aussi me rendre aux conseils réitérés de la Faculté, et me décider à diminuer mes fatigues en restreignant mes occupations...

Sur la demande de tous les membres du Conseil de direction, il fut répondu à M. Ancelot par cette lettre :

Cher Président et Ami,

Nous avons reçu communication, dans notre séance de ce jour, de la lettre que vous avez écrite hier à M. Émile Dupont, notre premier vice-président.

Au souvenir des services signalés que vous avez rendus pendant onze années au Comité français des Expositions à l'Étranger et, par suite, à l'industrie et au commerce de notre pays, nous avons tous éprouvé une profonde émotion en apprenant votre résolution irrévocable de quitter la présidence de notre chère Association.

Aussi tenons-nous à vous renouveler immédiatement nos très vifs regrets pour votre retraite et à vous exprimer encore notre gratitude pour le dévouement inlassable que vous avez prodigué à l'œuvre poursuivie en commun.

C'est dans ces sentiments que nous vous prions, cher Président et ami, de recevoir l'assurance de notre bien cordiale sympathie.

M. Émile Dupont fut élu président, en remplacement de M. Ancelot, et M. Maguin, président de la commission d'organisation de

la Section française à l'Exposition de Milan, fut nommé vice-président en remplacement de M. Émile Dupont. Ces nominations furent ratifiées par l'Assemblée générale du 22 juin 1906.

M. Ancona, Secrétaire général du Jury Supérieur.

L'inauguration de la Section française.

L'inauguration officielle de la Section française avait été primitivement fixée aux derniers jours de mai, pour coïncider avec la fermeture de la section de l'Automobile.

M. Ruau, ministre de l'Agriculture, qui devait présider cette inauguration, n'ayant pu aller à Milan à cette époque, la date fut reportée au 7 juin.

Le Comité de la Section française, voulant donner plus d'éclat à la visite ministérielle et offrir spécialement une fête à l'hospitalière société milanaise, organisa un garden-party pour lequel plus de mille invitations furent lancées.

Or, le 5 juin 1906, parvint la nouvelle du renvoi au 18 juin de la visite officielle. Il parut impossible de contremander la fête en quarante-huit heures, et le Comité dut maintenir ses invitations.

La réception eut lieu le 7 juin dans le Pavillon de l'Art décoratif français ; afin de lui donner plus d'éclat, le Comité français avait demandé le concours de Mmes la marquise Soragna, la comtesse Jacini, la comtesse Serbelloni, la princesse Belgiojoso, et l'on peut dire que ces dames ont rempli leur mission à merveille.

Cette cérémonie fut comme une joute d'élégance et de bon goût.

L'arrivée des invités commença vers trois heures après midi. On remarquait parmi eux la marquise Ponti et diverses autres grandes dames ; les sénateurs Mangili et Mangiagalli, le député Cornaggia et M. Gondrand; divers membres du Comité de l'Exposition, le consul de France, M. Ronssin, les consuls marocains à l'Exposition, l'architecte Congi, auteur des plans de la Galerie, et beaucoup d'autres notabilités.

Dans le pavillon, la musique municipale et celle du 19e cavalerie exécutèrent de la musique française et italienne.

A 4 heures 30, la princesse Lætitia fit son entrée dans le pavillon français. Elle était accompagnée du comte Fossati et de la marquise de Sambuy. Un orchestre joua la marche royale et la *Marseillaise*.

Un thé fut offert à la princesse Lætitia, puis, sous la conduite de MM. Maguin, G.-Roger Sandoz, Lamaille, Hollande, Estieu, elle visita la plupart des stands en s'arrêtant particulièrement aux sections de la mode et des fleurs.

La princesse Lætitia avait une superbe toilette de mousseline mauve, avec un mantelet soutaché de soie en dessin fleuri.

Elle était coiffée d'un chapeau blanc à plumes blanches et grosses roses.

Les invités ne quittèrent le pavillon français que vers six heures, et de très jolis souvenirs de cette cérémonie si bien réussie furent offerts à tous.

L'inauguration officielle de la Section française eut lieu le

18 juin, à l'époque de la visite de M. Ruau, ministre de l'Agriculture, délégué par le Gouvernement français.

Organisée par M. le Commissaire général Jozon dans le Palais des Arts décoratifs français, elle fut également des plus réussie.

Tous les membres du Comité exécutif italien, les Commissaires

M. Steffini, Secrétaire général du Comité exécutif.

généraux étrangers, la haute société milanaise, les autorités civiles et militaires de la ville, tout l'état-major de la Section française, de très nombreux exposants se pressaient à l'intérieur du palais français, et on peut évaluer à plus de 1 500 personnes l'affluence des invités.

A la suite de cette fête, M. Ruau, ministre de l'Agriculture, offrit aux principales notabilités italiennes et françaises un grand dîner dans les salons du restaurant Cova.

A son tour, le Comité exécutif italien donnait un grand banquet en l'honneur de M. Ruau.

M. le Ministre de l'Agriculture remporta de cette visite officielle une impression favorable de la Section française et de l'Exposition de Milan ainsi que de l'accueil qu'il a reçu en Italie.

***

A l'occasion de notre Fête nationale du 14 Juillet, le Comité exécutif italien, ayant envoyé un télégramme de félicitations à M. Ruau, ministre de l'Agriculture de France, en reçut cette réponse :

Sénateur Mangili, Président du Comité exécutif de l'Exposition.

Très sensible à l'expression des sentiments cordiaux qu'il vous plaît de m'adresser pour la prospérité de la France, je tiens à vous exprimer combien je suis heureux de féliciter, au nom du Gouvernement, la grande Nation Italienne, qui m'a offert une hospitalité que je n'oublierai jamais.

RUAU.

***

Déjà, dans son discours à M. le ministre Ruau, à la fin du banquet inaugural, M. le sénateur Mangili, président du Comité exécutif italien de l'Exposition, avait prié le représentant du Gouvernement français d'exprimer à M. le Président de la République combien le Comité exécutif serait heureux de le recevoir à Milan.

Vers le milieu d'octobre 1906, ce Comité insista encore auprès du Gouvernement italien pour qu'une invitation pressante fût faite à M. le Président Fallières.

Le Gouvernement italien répondit être volontiers disposé à faire cette invitation, mais sous condition d'être assuré préalablement d'une acceptation.

Or, M. le Président de la République, pour des motifs d'extrême délicatesse tirés de la situation politique internationale et de l'état d'esprit populaire, avait déjà laissé comprendre, en juillet, que sa visite ne semblait pas opportune en raison de l'enthousiasme trop vif qu'elle aurait suscité.

Les inaugurations.

Le 29 avril 1906, on inaugura le parc aérostatique et la section milanaise de la Société italienne d'aéronautique.

Automobilisme et Cyclisme

En mai, ce fut le tour des « Italiens à l'Étranger », le 6 ; puis, le 16, du village d'Érythrée et du pavillon de la Joaillerie ; ensuite de l'Avicnlture et la Séricicultnre, le 17 ; enfin, le 18 juin, l'ouverture au public du palais des Arts décoratifs français.

Cette ouverture fut précédée d'une visite faite, sur invitation, par les représentants de la Presse. Les journalistes furent reçus par

M. Sabbattini, Secrétaire général du Comité d'initiative milanais.

MM. Gondrand, président de la Chambre de commerce française ; Estieu, directeur des services administratifs, et divers membres de la Commission française d'organisation.

La visite se termina par un lunch. M. Gondrand salua la presse italienne et milanaise au nom de la France.

Le 24 mai eut lieu l'inauguration de l'exposition de la Paix.

Trois jours plus tard, l'on inaugurait le concours de tir.

Le 31 mai, fut inaugurée la Section du Trentin.

Le 1er juin fut ouvert au public le palais de la Navigation générale italienne.

Le 5 juin, on inaugura le pavillon de l'Humanité, et le 12 ce fut le tour de la Section chinoise ; puis, le même jour, celui du pavillon de la Cité Sampierdarena.

L'inauguration du palais de Belgique eut lieu le 15 juin, en présence de MM. Francotte, ministre belge de l'Industrie ; Adrien Van der Burch, commissaire général belge, et Dupré, sénateur, président du Comité d'honneur.

Comme nous l'avons dit, la Section française fut inaugurée le 18 juin, sous la présidence de M. Ruau, ministre du Commerce et de l'Industrie de France.

Le 30 juin eut lieu l'inauguration de la Section impériale allemande par M. le Commissaire général, baron Von Herff.

L'inauguration du pavillon russe fut faite le 19 juillet.

Le 24 juillet on fit l'inauguration des sections temporaires.

Le 1 septembre se réunit le jury international, sous la présidence de M. Cocco-Ortu, ministre du Commerce d'Italie, dont nous reparlerons plus loin (1).

Deux jours après, M. le ministre Cocco-Ortu ouvrait l'exposition chevaline.

La Section philatélique internationale s'ouvrit le 16 octobre.

Enfin des expositions horticoles terminèrent la série, notamment le salon des Chrysanthèmes, qui ne fut inauguré que le 24 octobre.

Le feu et l'eau : leurs dégâts.

Dans la matinée du 3 août 1906, vers l'aube, un incendie furieux anéantissait au Parc la Section de l'Art décoratif italien, la Section hongroise et une partie de la Section d'Architecture.

Le sinistre put être localisé, mais il avait déjà dévoré toute la partie qu'on avait dû lui abandonner, et moins de deux heures avaient suffi pour faire des dégâts évalués à 15 millions.

Comme toutes les contructions élevées pour la durée éphémère

(1) Voir *Opérations du Jury*.

d'une exposition, le palais des Arts décoratifs italiens n'était fait

La cathédrale de Milan.

qu'avec des charpentes de bois réunies par quelques poutres de fer et revêtues d'une couche de staff, dont un épais vernis recouvrait les reliefs ornementaux et les moulures décoratives.

Dans ce palais, qui occupait une superficie de 15 000 mètres carrés, près de 4000 exposants avaient réuni un très remarquable choix de modèles artistiques qui avaient trait aux industries du vêtement et du meuble.

La Section hongroise subit les pertes les plus considérables, car elle contenait les objets d'art de la plus grande valeur. Cependant la Section italienne avait aussi des documents uniques, notamment les plans et maquettes de la cathédrale de Milan et tous les documents anciens qui s'y rapportaient.

Quoique les sections voisines aient été à peu près préservées, beaucoup de dégâts y furent cependant à déplorer, car les pompiers furent obligés de décrocher et jeter dehors au hasard un certain nombre d'objets précieux.

Dès que cette nouvelle fut connue à Paris, M. Jozon, commissaire général de la Section française, envoya le télégramme suivant à M. le ministre du Commerce d'Italie, au nom de M. Doumergue, ministre du Commerce de France, qui était absent :

« Frappé de stupeur par la nouvelle du sinistre, et bien qu'il n'atteigne pas les Sections françaises de l'Exposition, nous nous considérons comme personnellement frappés et nous vous adressons l'expression de notre profonde et douloureuse sympathie. »

Ce terrifiant événement causa des pertes artistiques irréparables, malgré la promptitude des secours et l'admirable dévouement des sauveteurs.

Parmi les documents de la plus haute valeur qui furent perdus, il y avait le livre de recettes du Dôme de 1387 ; les bulles pontificales avec les cachets en plomb des papes Boniface IX, Pie II, Alexandre VI, Jules III ; une lettre du duc Jean Visconti, de Milan, de 1396, accordant le privilège à la fabrique du Dôme ; des lettres du duc Sforza ; un diplôme de Louis XII, roi de France, devenu maître de Milan, avec un splendide cachet en cire verte ; des tapisseries dessinées par Jules Romain sur l'inspiration de Raphaël, données par le duc de Mantoue ; un magnifique modèle en bois de M. Mattarelli, composé de mille pièces, représentant le dôme de Milan ; de nombreux manuscrits dont des partitions de Verdi et bien d'autres pièces uniques.

L'Italie occupait 12.000 mètres carrés dans le palais brûlé. La

Hongrie en avait 3.500, l'Angleterre 1.000, la Suisse 800, l'Allemagne 500, la Turquie 350, le Japon 800, la Hollande 800 et la Norvège 100.

Cependant cette catastrophe n'abattit pas le courage des Milanais ni de leurs compatriotes. En un superbe élan, toute l'Italie concourut à la reconstruction du palais détruit qui, curieuse

Place du Dôme, à Milan.

coïncidence, n'avait pas encore été inauguré officiellement, sinon par une visite rapide de S. M. la Reine Mère.

Après l'envoi de télégrammes à Sa Majesté le Roi d'Italie et à S. E. Joseph Szterenyi, chargé de la Section hongroise brûlée et secrétaire d'État à Budapest, M. le sénateur Mangili, président du Comité exécutif italien, réunit d'urgence ce Comité dans l'après-midi du jour où le sinistre avait eu lieu.

A cette séance où étaient présents M. le sénateur Ponti, maire de Milan, et son assesseur, M. le Dr Candiani, la résolution de faire commencer au plus tôt possible les travaux de reconstruction fut prise à l'unanimité.

La municipalité milanaise accorda 100.000 francs pour cette œuvre,

et les exposants italiens et hongrois donnèrent leur concours en un généreux renouveau d'effort, malgré les pertes subies.

Le palais des Arts décoratifs d'Italie était d'ailleurs assuré à une Société anglaise, qui avait pris charge de la plupart des pavillons de l'Exposition pour une somme totale d'environ 7.500.000 francs. La Section hongroise était couverte par la Compagnie *le Danube* pour 1.500.000, et cette même compagnie avait aussi des contrats pour 200.000 francs avec la Section italienne. Enfin, cette dernière était également assurée pour 150.000 francs à l'Association Adriatique d'assurance, pour 100.000 francs environ à la Coopérative Incendie et pour 100.000 à la Milanaise.

M. l'architecte Bongi, chargé de dessiner le projet du futur monument, se mit à l'œuvre.

Pendant qu'il élaborait ses plans et devis, en quelques jours tous les décombres furent déblayés ; puis en quelques semaines un palais nouveau s'éleva à la place de l'ancien avec une prodigieuse rapidité.

Entre temps, on essayait aussi la reconstitution, au moins à l'état de maquette-souvenir, de quelques-uns des objets précieux incendiés, et les envois d'exposants affluaient.

Le 15 septembre 1906, une quarantaine de jours après la catastrophe, le palais des Arts décoratifs ressuscité put être réinauguré par LL. MM. le Roi et la Reine d'Italie. Ils furent reçus devant l'entrée principale de l'édifice par les autorités militaires, administratives et populaires de Milan, et par M. le sénateur Mangili, président du Comité exécutif italien, et les membres de ce Comité.

S. M. le Roi était accompagnée de M. le ministre de l'Instruction publique Rava, et M. le général Brusati. Parmi les invités officiels se trouvaient le corps consulaire et les Commissaires des sections étrangères.

Après les discours, les Souverains, guidés par M. l'architecte Moretti et suivis de tous les personnages officiels, parcoururent les galeries reconstruites.

* * *

Les éléments semblaient s'acharner sur l'Exposition de Milan, car l'eau du ciel vint, par un contraste ironique, ravager le palais des Arts décoratifs français et le palais de Belgique, en cau-

sant des dégâts importants. Le 9 août, alors que se calmait l'émotion provoquée par l'effroyable incendie de la semaine précédente, un orage éclata vers huit heures et demie du matin, devint presque aussitôt une tempête, et une trombe s'abattit sur l'admirable cité milanaise.

Beaucoup de sous-sols et de rez-de-chaussée furent inondés. La pierre monumentale du palais Marino, sur laquelle était la liste des Italiens morts en Afrique, fut renversée sur le sol. Quelques accidents de personnes furent à déplorer, et enfin le chemin de fer aérien, qui faisait communiquer la place d'Armes avec le Parc, fut obligé d'interrompre momentanément son service par suite d'avarie causée par la foudre à la conduite électrique.

Quant au palais français, il eut des portails renversés, des vitrines cassées ; mais, grâce à l'activité ingénieuse de M. de Montarnal, notre architecte, il reprit vite son impeccable aspect et, le désarroi général ayant cessé, la faveur du public revint à nos exposants.

* * *

La clôture.

Mais déjà des rafales de vent et de pluie secouaient et trempaient les vélums, gênaient les illuminations extérieures et causaient çà et là quelques petits dégâts. Ils présageaient que la fin de l'Exposition était proche.

La fermeture de l'Exposition eut officiellement lieu à minuit, le soir du 11 novembre 1906.

Le jour de la clôture de l'Exposition, M. Maguin, président du Comité de la Section française, adressa ce télégramme à M. Mangili, président du Comité exécutif italien :

Mon cher Président et ami,

En ce jour de clôture de cette merveilleuse Exposition qui a fait l'admiration du monde entier et à laquelle votre nom restera à tout jamais attaché, je veux vous adresser, au nom du Comité de la Section française et en mon nom personnel, nos plus sincères félicitations et vous dire l'admiration que tous ici nous n'avons cessé d'éprouver pour l'homme dont le savoir, l'énergie et l'honnêteté ont tant contribué à montrer à l'univers entier la Renaissance industrielle, commerciale et artistique de son pays.

De ces félicitations les distingués membres de votre Comité exécutif eut

leur part ; je vous prie de vouloir bien les leur transmettre avec l'expression du souvenir fraternel et impérissable que nous garderons de leur courtoisie et de leur amitié.

M. Maguin reçut cette cordiale réponse de M. Mangili, qui tenait à rappeler le grand rôle joué par la France et le Comité français des Expositions à l'Étranger, à l'origine et dans le succès de l'Exposition de Milan :

En ce jour où notre œuvre touche à la fin, votre parole amicale descend bien douce en nos cœurs ; l'éloge par lequel vous voulez bien la saluer, et qui est un éloge français, vient nous récompenser largement du travail et des soucis qu'elle nous a causés et qui ont contribué autant que son succès à nous la faire aimer. Nous n'oublierons jamais la cordiale, puissante et magnifique collaboration de la France, qui a *déterminé* et *couronné* ce succès, comme nous garderons toujours le plus cher et le plus reconnaissant souvenir de l'*Œuvre fraternelle du Comité français des Expositions à l'Étranger*, de vous, mon cher Président, du Comité d'organisation et de vos vaillants collègues, auxquels je vous prie de vouloir bien faire parvenir nos remerciements et nos amitiés.

Ce dernier jour, le public afflua au Parc et à la place d'Armes. Tous les tramways aboutissant à l'un de ces deux endroits étaient encombrés de voyageurs, et la foule des visiteurs, qui se pressait aux portes et dans les galeries, était beaucoup plus animée qu'à l'ordinaire.

Il en résultait un mouvement fiévreux, qui communiquait une vie intense à cette Exposition, où le lendemain le vide et le silence régneraient.

Le son de la sirène, qui annonçait la fermeture définitive des galeries, n'avait pas été remarqué beaucoup les autres soirs ; mais la veille, il avait déjà causé une impression de tristesse et, le soir de la clôture finale, il parut lugubre à un grand nombre de Milanais qui avaient pris l'agréable coutume de venir quotidiennement passer un certain temps dans cette cité ultra-moderne, grandiose, agréable et intéressante qu'était l'Exposition.

Celle-ci se termina par le spectacle d'un cortège lumineux.

A onze heures et demie on servait, au Parc, dans la salle des Fêtes, un banquet offert par le Comité exécutif italien, aux Commissaires des Gouvernements étrangers et aux représentants de la ville de Milan.

Le Comité n'avait pas voulu donner un caractère officiel à ces agapes, dont l'intimité devait faire le plus grand charme, et sceller en quelque sorte les sentiments de cordialité qu'avait fait éclore, chez tous les convives, la grande manifestation artistique, industrielle et commerciale à laquelle ils avaient pris part.

Cent cinquante couverts avaient été dressés.

A la table d'honneur étaient assis : MM. le sénateur Mangili,

Arc de triomphe, à Milan.

président du Comité exécutif italien ; le commandeur Della Porta, représentant M. le maire de Milan ; Jozon, commissaire général de la Section française ; de Bilbassoff, commissaire général de la Section russe ; le comte Adrien Van der Burch, commissaire général de la section belge ; le commandeur Jœl, vice-président du Jury supérieur, et le baron Von Herff, commissaire général de la section allemande.

Aux autres tables étaient placés les représentants de toutes les nations qui avaient concouru à l'Exposition : MM. le commandeur Bertarelli et le comte Crivelli Serbelloni, vice-présidents du

Comité exécutif italien ; les assesseurs Candiani, Gabba, Pressi et Morpurgo ; plusieurs consuls ; le chevalier De Vecchi, président de l'Association de sériciculture, et divers autres invités.

M. le sénateur Mangili prit le premier la parole et, au milieu d'applaudissements fréquents et prolongés, il exprima la reconnaissance éprouvée par le Comité exécutif italien envers tous ses collaborateurs. Il demanda que fussent excusées les quelques erreurs qui avaient pu être commises, malgré la bonne volonté de tous, pendant la durée de l'Exposition.

Il conclut en se félicitant de ce que les communs efforts aient resserré les amitiés des peuples, en sorte que la mémorable période de travail qui allait se clore ne laisserait qu'un souvenir de gratitude mutuelle et de fraternité.

M. le sénateur Mangili, qui parlait avec une extrême émotion, put à peine prononcer les dernières paroles de son discours.

Dès qu'il se tut, tous les convives lui firent une ovation enthousiaste, et plusieurs d'entre eux lui donnèrent chaleureusement l'accolade.

M. l'assesseur Della Porta prit ensuite la parole, tant en son nom qu'en celui de M. le sénateur Ponti, maire de Milan. Il dit que la superbe entreprise internationale de l'Exposition faisait l'honneur de l'Italie, et que ce serait une époque mémorable dans l'histoire économique de toutes les nations civilisées.

Il termina par un salut cordial à M. le sénateur Mangili et à tous les collaborateurs proches et lointains. Enfin il attesta la reconnaissance dévouée des Milanais envers les Gouvernements étrangers et leurs représentants.

« L'Exposition est morte, dit-il, mais il en reste le souvenir glorieux et les amitiés qu'elle a cimentées. »

Puis, au nom du Comité Italien, M. le président Mangili remit à chacun des assistants une médaille commémorative de l'Exposition de Milan, et M. Jozon termina la série des discours en remerciant dans les termes suivants le Comité Italien et la municipalité de Milan.

Allocution de M. Jozon. Commissaire Général du Gouvernement Français.

« Messieurs,

« M. le Président du Comité exécutif italien vient de faire l'éloge des Commissaires généraux, et je l'en remercie de tout cœur en leur nom.

« Oui, sans fausse modestie pour les exposants étrangers, avec fierté pour les Italiens, nous pouvons bien dire que l'Exposition a eu un plein succès, qu'elle a donné autant et plus que les amis sincères de l'Italie ne pouvaient l'espérer.

« Le Comité exécutif italien, encore à son début dans le rôle d'organisateur qu'il s'était courageusement attribué, a montré les qualités des fameux marchands qui, au moment de la Renaissance, avaient fait de l'Italie la première des nations commerçantes du monde.

« M. Mangili a prononcé des paroles de regret sur la courte durée de l'Exposition, sur l'heure de minuit qui est déjà sonnée et qui va faire disparaître toutes les merveilles que nous avons admirées, comme dans les contes de fées, à la même heure fatale, avaient disparu les parures et la robe couleur de soleil que portait Cendrillon au bal de la cour. Eh bien, il faut accepter sans nous plaindre ce qui est inévitable et nous réjouir d'une fin qui aurait pu être malheureuse et qui, jusqu'au dernier moment, est restée triomphante ; il faut nous en aller joyeux, en félicitant nos hôtes et en les remerciant des beaux jours que nous avons passés parmi eux.

« Le Comité nous a remis une médaille pour nous rappeler l'Exposition. C'est l'œuvre d'un artiste, et je la conserverai soigneusement. Mais j'en possède une bien plus belle, et tous les exposants qui sont venus à Milan sont comme moi. Ma médaille a plus de relief et donne plus de détails que celle que j'ai sous les yeux. Elle indique d'abord mon arrivée à Milan et l'aimable accueil que j'y ai reçu ; puis elle montre les chantiers de l'Exposition, les palais que l'on construit, les arbustes qu'on plante pour leur faire une couronne de verdure, puis le soleil qui fait tout fleurir, puis la foule qui arrive et applaudit aux efforts des exposants, puis les jours d'affluence croissante et de succès prestigieux.

« Oh ! la belle médaille ! c'est celle du souvenir. Elle est gravée dans mon cœur et ne me quittera jamais.

« Messieurs, je lève mon verre en l'honneur du Comité exécutif italien, de la municipalité de Milan, et de tous ceux qui ont pris part à l'Exposition qui vient de finir. »

Nous rappelons ici que, dès l'origine de l'Exposition, à la suite d'une discussion mouvementée dans laquelle M. Crivelli, vice-président du Comité, avait ardemment soutenu les droits de la France

contre d'autres prétentions, le Comité exécutif italien avait décidé que, parmi les Commissaires généraux des nations étrangères, la préséance appartiendrait au Commissaire général du Gouvernement français, qui occuperait la première place et parlerait seul dans les cérémonies officielles, au nom des Commissaires généraux étrangers.

C'est en vertu de cette décision que M. Jozon prit la parole en diverses circonstances et, en particulier, comme il vient d'être dit, à la séance de clôture de l'Exposition.

Les distractions diverses.

En parcourant l'Italie et en passant d'une province à l'autre, on voit, à quelques kilomètres de distance, changer les mœurs, les passions, le dialecte même de la population, et c'est la transformation simultanée du costume, toujours pittoresque, et du type féminin qui marque ces différences.

Ici, ce sont les courtes jupes rouge éclatant, aux passementeries d'or, des paysannes de la campagne romaine, dont d'énormes épingles d'argent soutiennent les cheveux châtains.

Ailleurs, ce sont les joyeuses tarentelles dansées par les Napolitaines aux chevelures noires, aux yeux sombres et gais, au teint mat, qui agitent des castagnettes et des tambourins au-dessus de leur tête rieuse.

Là, ce sont des Siciliennes, à la chevelure ondoyante d'un noir brillant dans laquelle n'est aucun ornement. Elles revêtent une blouse blanche et transparente par-dessous laquelle s'entrevoient leurs jupes sombres.

Là, ce sont les fines Vénitiennes. Plus loin, les Piémontaises gracieuses et quelque peu maniérées. Puis ce sont les Lombardes, superbes et calmes..., et tous ces types ethniques si divers étaient pour beaucoup dans l'attraction pittoresque de l'Exposition de Milan, où tous les peuples de l'Italie se coudoyaient avec des représentants d'autres nations, aussi pittoresques certes, mais n'ayant pas, comme les Italiens, gardé pour venir à la grande foire internationale les costumes spéciaux de leurs pays.

D'ailleurs, les organisateurs de l'Exposition avaient eu l'excellente idée de faire établir, un peu partout, dans les deux enceintes, des

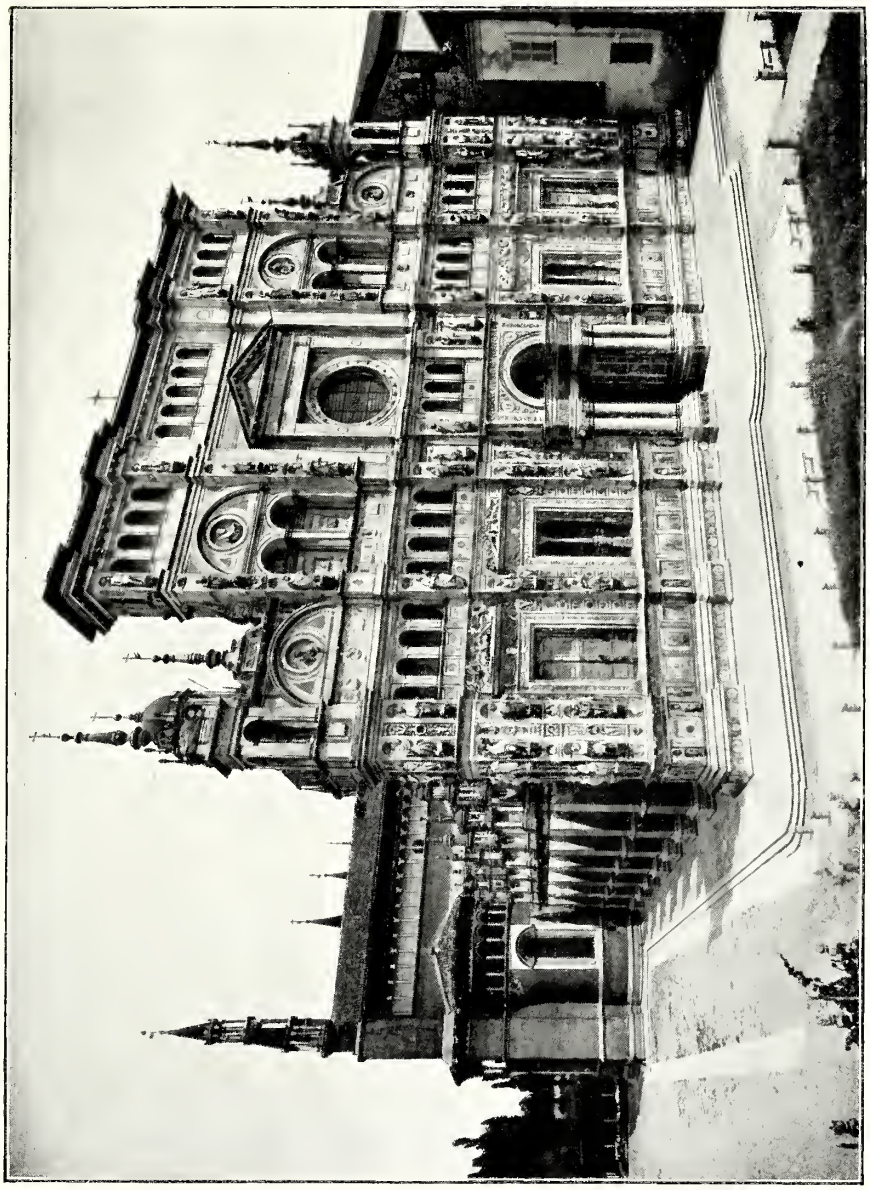

La Chartreuse de Pavie.

restaurants et des buvettes où le service était fait par des jeunes filles de toutes les races de la péninsule latine ; de sorte qu'en

allant d'un établissement à l'autre on avait presque l'illusion d'avoir parcouru toute l'Italie.

*
* *

Quant aux attractions proprement dites qui consistent en reconstitutions plus ou moins exactes et vastes de curiosités exotiques, ou en applications scientifiques amusantes, elles sont à peu près les mêmes dans toutes les expositions.

Néanmoins, on ne peut oublier, en parlant de l'Exposition de Milan, la rue du Caire, où, comme autrefois les Parisiens en 1900, les Milanais venaient se donner le charme de se croire en Orient pendant quelques instants.

Moins fréquenté, mais peut-être plus intéressant que la rue du Caire, était le village de l'Érythrée.

Le comique, l'émouvant et le pittoresque y étaient rassemblés, avec la couleur locale des représentations d'un art barbare, et des divertissements que terminaient ordinairement des exercices gymnastiques.

Une intéressante collection d'armes rares et de squelettes de la faune du pays complétait la valeur documentaire de cette partie de l'Exposition, où se voyaient également des zèbres et d'autres animaux africains vivants.

Entre les arbres touffus qui s'élevaient près de la salle des Fêtes, était installé un manège de barques.

Un toboggan se terminait par un petit lac, où la glissade faite sur une sorte de petit bateau plat se continuait par la molle traversée de l'eau.

Dans un navire voguant au travers de fraîches grottes aux roches grises, aux ours blancs suggestivement figurés, on pouvait faire un voyage au pôle Nord, entre des panoramas de Russie et de Norvège.

A côté de ces attractions privées, les attractions officielles consistèrent en fêtes musicales et sportives et en feux d'artifice.

Ce qui faisait le caractère tout particulier de ces fêtes, c'est qu'elles étaient ordinairement présidées par un membre de la famille royale, qui tenait à exprimer ainsi ses sympathies pour la population

lombarde, les visiteurs étrangers et pour la grande entreprise internationale elle-même.

Les concours.

Les expositions ne sont autre chose que des concours généraux de la production artistique, industrielle et naturelle d'un ou de plusieurs

La Scala de Milan.

pays ; aussi est-il logique qu'elles soient l'occasion de concours particuliers destinés, comme complément des expositions elles-mêmes, à mettre en valeur certains détails.

En outre, ces concours particuliers, soit sportifs, soit de talent manuel ou intellectuel, augmentent l'animation des expositions, où ils sont l'occasion de fêtes multiples qui attirent des visiteurs en plus grande affluence.

L'Exposition internationale de Milan fut très favorisée à cet égard, surtout au point de vue de la science aéronautique, pour laquelle furent organisées de très nombreuses épreuves, dont le

programme fut ainsi dressé dès le milieu d'avril 1903 et comporta un total de 80.000 francs de prix :

Du 28 au 30 avril : fête nationale italienne aéronautique, avec distance minima, pour ballons libres montés. Prix de 750 francs : — Du 6 au 20 mai : distance minima pour ballons libres montés. Prix de 1.500 francs. — Du 17 au 29 juin : durée et distance minima pour ballons libres montés. Prix de 2.750 francs. — Du 1er au 8 juillet : concours de durée pour ballons libres montés. Prix de 2.000 francs. — Du 8 au 27 septembre : grand parcours pour ballons libres montés. Prix de 4.000 francs.

Sans date fixe : un concours de passage des Alpes en ballon libre monté, dont le prix était une coupe offerte par S. M. la Reine mère Marguerite de Savoie.

Du 1 au 28 octobre : distance minima pour ballons-sondes montés. Prix de 4.000 francs.

Enfin, à périodes plus larges : Du 10 mai au 30 septembre : durée et grand parcours avec passage des Alpes par ballons libres montés. Prix de 5.000 francs. — Du 10 mai au 30 octobre : photographie, relevé de plans en ballon et photographie de phénomènes météorologiques. Prix de 625 francs. — Du 15 août au 15 octobre : concours de dirigeables à 10 épreuves chacun. Prix de 50.000 francs.

Le premier prix du premier concours aéronautique, qui eut lieu à l'inauguration officielle de l'Exposition, fut gagné par le pilote Gianetti, avec un ballon de 540 mètres cubes appartenant à la Société des Spécialistes, et le second prix échut au ballon *Kikinger*, appartenant au capitaine Frassinetti et monté par le pilote Douglas Scott.

Dans un autre concours, les organisateurs eurent la gracieuse idée de faire jeter des fleurs par les ballons concurrents.

* * *

Un des concours les plus intéressants fut destiné à l'encouragement de l'étude pratique de l'agencement automatique des wagons.

Dans le même ordre d'idée, un concours d'omnibus eut lieu du

Galerie de l'Automobile

15 juin au 31 juillet et fut l'occasion d'une victoire de l'industrie française.

La marque Serpollet obtint, en effet, le Grand Prix Royal, qui lui fut décerné par un jury composé de MM. le député Crespi, Gavazzi, Barzano, Dal Pozzo, Brigatti et Sormoani.

Le 26 mai avait été tenu un élégant concours d'automobiles fleuris, en l'honneur du Congrès international d'automobiles et des participants à la course de la Coupe d'Or.

Un concours aussi, et des plus brillant, que cette course d'automobiles. Milan fut sa huitième étape et la première voiture qu'on y vit passer, à cinq heures douze du soir, fut le n° 27 de Saint-Georges de Genève, guidé par Macdonald.

Comme résultat final définitif, Lancia, sur une machine F. I. A. T., fut classé premier ; Maggioni, sur une Züst, fut second, et Cagno, sur Itala, troisième.

* * *

Le concours international de gymnastique, qui eut lieu du 25 au 28 mai 1906, est demeuré dans tous les souvenirs comme une manifestation exceptionnelle de force, d'assouplissement et de discipline humaine.

Il réunit le chiffre imposant de 5.000 gymnastes divisés en deux cents sociétés, dont 180 masculines et 20 féminines.

Dans ce nombre l'Italie avait fourni 176 groupements et l'étranger 24.

Les associations féminines étaient exclusivement italiennes et provenaient de Alba, Asti, Brescia, Messine, Milan, Modane, Novare, Pavie, Rome, Sienne, Turin et Vérone.

L'ouverture du concours fut faite en présence de MM. le sénateur Ponti, maire de Milan ; le sénateur Mangili, président du Comité exécutif italien ; le sénateur Todaro ; le major Masi, du 7e régiment de bersaglieri, délégué de M. le ministre de la Guerre d'Italie ; le chevalier Bertarelli, vice-président du Comité exécutif italien ; Loutin, représentant de la France ; Eugène Minot, représentant de la Belgique, et Parisini.

Après des discours prononcés par MM. Bertarelli, Ponti, Parisini, Loutin, Minot et Todaro, l'orchestre joua la *Marseillaise*.

Le grand Concours de Musique des 2 et 3 septembre, organisé par M. Jean Ritz, attira une affluence considérable.

* * *

Un concours international de produits fabriqués avec le lait fut tenu du 18 au 19 septembre 1906 et comprit : les fromages à pâte molle, les fromages à pâte dure, les beurres et les produits divers, à l'exclusion des laits conservés.

Ce concours, interdit aux négociants, ne fut ouvert qu'aux producteurs directs.

Un concours international d'aviculture et d'élevage de lapins réunit, en mai 1906, environ deux cents concurrents français, italiens, suisses et russes.

Il était réparti en 6 divisions, 28 catégories et 254 classes, qui contenaient un total de 2.500 sujets et attirèrent quotidiennement un nombre considérable de visiteurs.

Les lapins concouraient pour la chair et pour le pelage.

Parmi les gallinacés, on remarquait 13 races françaises et des races italiennes, belges, espagnoles, allemandes et hollandaises, tandis que les palmipèdes français provenaient de Rouen.

Du 21 au 29 avril avait eu lieu un concours international de tir aux pigeons.

Enfin, nous devons signaler les très intéressants concours d'horticulture qui ouvrirent et clôturèrent l'Exposition :

En mai, ce furent d'abord les plantes fleuries en pots, puis les fleurs coupées et la fabrication artistique des bouquets par des ouvriers français, italiens et belges.

En novembre, les chrysanthèmes, dernière floraison de l'année, égayèrent de leurs charmes superbes les derniers jours de la grande manifestation internationale de Milan, où les concours les plus divers se succédèrent nombreux et presque sans interruption.

* * *

Comment décrire toutes les fêtes données à l'occasion de l'Exposition internationale de Milan? Nous avons cité les principales dans la partie historique de ce rapport et nous voudrions pouvoir

Le lac Majeur et les Iles Borromées.

les relater toutes ici ; mais leur multiplicité, leur fréquence furent telles que le récit en excéderait les limites normales de notre travail.

Le 28 avril 1906, jour de l'ouverture officielle, un premier spectacle de gala eut lieu à la Scala.

Le 30 du même mois, la municipalité de Milan offrit un banquet aux ministres, aux ambassadeurs, au corps diplomatique, aux sénateurs et députés, aux maires, aux autorités administratives et au Comité exécutif italien, réunis pour l'inauguration de l'Exposition.

Du 30 mai au 6 juin, d'inoubliables réjouissances furent offertes par la Municipalité milanaise, le Comité exécutif italien et l'Association des journalistes lombards. en l'honneur de la Presse italienne et étrangère, à laquelle un banquet fut donné dans la salle des Fêtes.

Le 5 juin, un lunch de 70 couverts fut servi pour la venue du lord Maire.

Le 14, un autre banquet avait lieu, au restaurant Cova, pour fêter l'amitié de la Belgique et de l'Italie et, le 17, l'Association des journalistes lombards offrit un dîner à la Presse belge au restaurant Campari.

Le 19 juin, une fête populaire donnée aux Arènes fut organisée en l'honneur de M. Ruau, ministre français du Commerce et de l'Industrie, auquel le Comité exécutif italien offrit un banquet le même jour dans la salle des Fêtes.

Un autre banquet avait été offert, la veille, à MM. Francotte, ministre de l'Industrie de Belgique, et au chevalier Penso, consul de la République dominicaine, au restaurant Spies.

En juillet c'étaient 100 professeurs de musique qui, réunis en orchestre sous la direction du maestro Panizza, donnaient une première audition avec interprétation des chefs-d'œuvre de Cherubini, Beethowen, Dvorak, Sgambatti, Mancini et Wagner.

Le 1[er] août un concert choral, auquel prit part une société de Tourcoing, réunissait plus de 3.000 auditeurs dans la grande salle des Fêtes ; il fut suivi d'une audition de la Garde républicaine.

Notre célèbre corps musical, officiel et national, obtint un succès enthousiaste, et son chef, le sympathique M. Parès, reçut une splendide coupe d'argent doré, don de la maison Ricordi ; tandis que le maestro Nevi offrait aux gardes républicains, au

nom de la Société de musique municipale de Milan, une couronne de bronze, où se lisaient, entrelacées, les devises de la France et de l'Italie.

Le 2 août, nouveau concert, cette fois aux Arènes, qui, seules, pouvaient contenir la multitude des exécutants.

Enfin, le 3 août, dernier concert, concert d'adieu de la Garde

M. le Ministre Ruau et M. le Commissaire général Jozon à l'inauguration de la Section française.

républicaine et, le 5 septembre, l'Équipage royal lui succédait en donnant une audition publique dans la Galerie de la Marine.

* * *

Le 5 septembre, M. le sénateur Ponti, maire de Milan, recevait, au château Sforza, le Jury international, avec l'assistance des assesseurs MM. Gabba, Pressi et Menozzi et des conseillers MM. Castoldi, Riva, Torrani, Sperati, Zaffaroni et Spatz.

Le Comité exécutif italien y était représenté par son président, M. le sénateur Mangili, et par MM. les vice-présidents Crivelli-Serbelloni et Bertarelli, le secrétaire général du Jury supérieur, professeur Ancona, et l'ingénieur Strada, de la Commission des Fêtes.

Le même jour, S. E. Honang-Kao, commissaire général de la section chinoise, offrait au restaurant Frattini un banquet où le menu comprenait certains mets exotiques, tels que des nids d'hirondelles salanganes et des bourgeons de bambou.

Le lendemain, le Comité exécutif italien donna un grand banquet sous la présidence de M. Cocco-Ortu, ministre du Commerce d'Italie, aux membres du Jury international, et MM. le ministre Cocco-Ortu, le sénateur Mangili, le commissaire général français Jozon, l'assesseur Menozzi y prirent la parole, après quoi un orchestre joua les hymnes nationaux de tous les États représentés à l'Exposition.

Les couverts, au nombre d'environ cent cinquante, avaient été dressés dans la salle du théâtre Frattini sur files de tables attenantes à la table d'honneur.

Le 26 septembre, M. Gallo, garde des sceaux d'Italie, présida un banquet offert par l'autorité municipale milanaise à la magistrature italienne, venue à Milan à l'occasion du Congrès juridique.

MM. les sénateurs Matelli, Quarta et Gabba et les députés Ronchetti, Pozzi, Greppi, Albasini, Cassuto, Salvia, Berlingeri et Campi avaient accompagné M. le Ministre.

Puis ce furent les banquets du commissaire général de Belgique offert aux membres du Jury ; du commissaire général de Hongrie au Comité exécutif italien ; des artistes belges ; du Comité exécutif au Jury des Arts décoratifs ; du commissaire général des Pays-Bas au Comité exécutif et à la Municipalité de Milan ; du commissaire général de Bulgarie ; et tant d'autres agapes charmantes qui affirmèrent le caractère de fête de l'Exposition.

Le 26 octobre, les commissaires des sections étrangères offrirent, sous la présidence de M. Jozon, commissaire général de la Section française, une soirée de gala aux membres du Comité exécutif italien, en remerciement des marques de courtoisie que le Comité leur avait données en toutes les occasions.

Cette fête eut lieu dans le salon de l'Exposition permanente des Beaux-Arts, rue du Prince-Humbert.

La partie musicale du programme fut exécutée par Mmes Hermine Bosetti, du théâtre de Munich ; Paula Teloni, du théâtre

Raymond, de Vienne; Amalia Revy, et par M. Berriel, de l'Opéra-Comique.

La partie dramatique et littéraire fit applaudir Mmes Lecomte et Kolb et M. de Féraudy, de la Comédie-Française.

Les Jardins français à l'Exposition.

* * *

Les visiteurs.

De même que toutes les classes du peuple italien, que beaucoup de collectivités et que tous les intellectuels des nations étrangères désiraient visiter l'Exposition internationale de Milan et y allaient en grand nombre, maints personnages officiels souhaitèrent de la parcourir; mais, si plusieurs d'entre eux purent satisfaire ce désir, soit en remplissant une mission de délégué, soit en venant à titre privé, quelques-uns, les principaux, en furent empêchés par des raisons protocolaires, tel que M. le Président de la République

française, Armand Fallières, et S. M. l'Empereur d'Allemagne, Guillaume II.

D'autres, au contraire, habitués à s'affranchir parfois, avec une simplicité charmante, des étiquettes trop étroites, vinrent à l'Exposition avec le minimum possible de cérémonie, afin de pouvoir mieux goûter les multiples enseignements qui abondaient dans cette grandiose manifestation du génie humain sous toutes ses formes.

Ainsi firent LL. MM. le Roi Charles et la Reine Élisabeth de Roumanie ; S. M. le Roi des Belges, Léopold II ; LL. MM. le Roi d'Italie, Victor-Emmanuel III, et la Reine Hélène, qui revinrent à Milan et visitèrent en détail l'Exposition, en dehors des cérémonies publiques ; de même que S. M. la Reine mère, Marguerite de Savoie.

Quant aux hommes d'État, ce furent notre ministre de l'Agriculture, M. Ruau, et la plupart des ministres italiens qui vinrent aussi à Milan : MM. Mirabello, ministre de la Marine ; Giunturco, ministre des Travaux publics ; le général Vigano, ministre de la Guerre ; Cocco-Ortu, ministre du Commerce ; Rava, ministre de l'Instruction publique ; Giolitti, président du Conseil ; Majorana, ministre du Trésor, et Tittoni.

L'ancien ministre d'Italie, Luzzatti, visita aussi l'Exposition, au mois de juillet, et de même M. Lépine, préfet de police de Paris ; M. Casimir-Perier, ancien président de la République Française, vint en mai, et notre ancien ministre du Commerce, M. Millerand, au mois de septembre.

S. A. le Duc des Abruzzes fut reçu en octobre à l'Exposition. Deux ambassadeurs de Chine y vinrent : S. E. Si-Chin-Mai, venant de Vienne en mai, et S. E. Yang, venant de Bruxelles en juin. Le lord maire de la Cité de Londres y reçut un accueil enthousiaste le 3 juin, avec la lady Mayoresse, au son de l'hymne *Rule Britannia*.

* * *

Une délégation du Conseil municipal de Paris, composée de M. le conseiller Rousselle, président, et de MM. les conseillers Ranson, d'Andigné et Heppenheimer, vint également à Milan au mois de mai.

En juillet, une Commission française vint visiter l'Exposition et étudier la culture du riz en Lombardie.

Elle était composée de MM. Nicolas Estier, président du Conseil général des Bouches-du-Rhône; Granaud, conseiller général de ce département, et le professeur de Laroque.

Deux mois plus tard, en septembre 1906, une délégation des Vétérans français vint à Milan sous la conduite de MM. le Commandant Julien, officier d'ordonnance de M. le ministre de la Guerre, et du député Beauquier.

Elle comptait trois survivants de la campagne d'Italie de 1859 :

Vue d'ensemble du Palais des Arts décoratifs Français.

MM. Impéraire, qui était sergent à Solférino et reçut de S. M. le roi Victor-Emmanuel III la médaille du Mérite militaire de Sardaigne, pour avoir planté le premier le drapeau français sur une crête; Philippe Lhuillier, âgé de 72 ans, qui était fourrier d'infanterie à Solférino, et Auguste Cordier, âgé de 70 ans, et qui fit trente campagnes dans les zouaves.

En octobre, une commission militaire bulgare, sous les ordres de M. le colonel Fitcheff, vint aussi visiter l'Exposition.

* * *

Au mois de septembre, un groupe de journalistes français arri-

vèrent à Milan et furent logés à l'Hôtel du Nord par les soins du Comité exécutif italien.

Divers journalistes de l'étranger vinrent également à Milan en même temps, et le Comité exécutif italien, assisté de l'Association de la Presse lombarde, offrit un banquet où prirent la parole MM. le comte Crivelli, au nom du Comité exécutif; Maurice, au nom de la Presse suisse; Berot; le commandant Julien; le député Lanza; Vercesi, au nom des journaux de Lombardie; Franquinet, au nom du Syndicat des correspondants de presse; Carillo, au nom de la Presse espagnole; Ensenat; Maguin, président du Comité de la section française; le conseiller provincial Manusardi; Odier et Suarez.

Le 23 septembre, lendemain de ce banquet, les journalistes furent reçus par la Municipalité de Milan.

A tous les membres de la Presse étrangère qui, soit en corps, soit séparément, vinrent successivement à l'Exposition, l'Association de la Presse lombarde fit le plus fraternel accueil et, dans ses bureaux de la rue Hugo-Foscolo, les confrères de tous pays purent, comme chez eux, se réunir et travailler.

Quant au ton de courtoisie, parfois fraternelle et toujours cordiale, qu'employèrent les journaux milanais à l'égard des visiteurs et plus particulièrement des Français, nous tenons à rendre hommage au tact parfait, à la bonne grâce et aux excellentes intentions de tous, sans distinction d'opinions, et les étrangers qui ont lu la *Lombardia*, le *Secolo*, le *Tempo*, le *Corriere della Sera*, l'*Osservatore Cattolico*, les *Sports*, le *Mondo artistico*, la *Perseveranza*, l'*Italia del popolo*, en ont gardé le meilleur souvenir.

Nous ne pouvons parler de la Presse à propos de la grande manifestation milanaise, sans remercier aussi la revue illustrée l'*Exposition de Milan*, dirigée de si intéressante façon par M. Jules Gleize, membre du Comité français des Expositions à l'Étranger.

* * *

Les visites de grandes collectivités ne manquèrent pas non plus à Milan.

Ce furent, parmi les mouvements les plus considérables : la

réunion des associations de travailleurs de Milan et de Lombardie, le 24 juin 1906; les associations de commerçants, d'artistes, d'ouvriers et de cultivateurs varésiens, le 15 juillet; les ouvriers de Monza, le 30 juillet, en cortège d'environ 3.000 personnes avec deux orphéons.

*
* *

Beaucoup de visiteurs de l'Exposition profitèrent de leur voyage pour faire des excursions aux environs de Milan, et quelques-unes furent offertes par le Comité exécutif de l'Exposition, qui, notamment, conduisit à Varese les commissaires des Sections étrangères, en novembre 1906.

Les excursionnistes furent reçus dans la villa de M. Ponti, sénateur et syndic de Milan.

En juin, le Congrès international des éditeurs avait été l'occasion d'une excursion sur le lac de Côme.

En septembre, les membres du Congrès de la Paix étaient allés à Pallanza au nombre de 260 et avaient fait une promenade sur le lac Majeur.

En octobre, 300 membres du Congrès des entrepreneurs et constructeurs furent visiter le tunnel du Simplon.

VI

L'ORGANISATION GÉNÉRALE

VI

L'ORGANISATION GÉNÉRALE

Conditions d'expédition, de transport, de séjour, d'emplacement, d'entrée, d'admission. — Tarifs. — Moyens de transport. — Mesures spéciales pour les ouvrières et les employés. — Le régime des entrées. — L'admission des exposants. — La publicité. — Postes et Télégraphes. — Services administratifs. — La surveillance. — Les pompiers. — Installation électrique. — Souvenirs commémoratifs. — Timbre-poste spécial. — Monnaies et médailles. — Classement des produits exposés. — Comités d'admission et d'installation de la Section française.

Conditions d'expédition, de transport, de séjour, d'emplacement, d'entrée et d'admission.

Nous ne saurions mieux faire, pour rappeler complètement et exactement quelles furent les conditions d'expédition, que de reproduire cette circulaire adressée aux exposants, le 1er décembre 1905, par le Comité exécutif italien :

MM. les Exposants sont priés de prendre note qu'à la date du 1er janvier 1906 entrera en fonctions le *Bureau de Réception* des marchandises destinées à l'Exposition (*Ufficio ricevimento Merci*), en conformité des dispositions du Règlement général.

Ce bureau a pour mandat :

a. De recevoir les marchandises adressées au Comité, tant à la gare spéciale de l'Exposition de la place d'Armes qu'aux autres gares de Milan ;

b. D'en effectuer le transport jusque dans l'intérieur des galeries et à pied d'œuvre ;

c. De pourvoir à l'enlèvement des emballages vides, à leur conservation et à leur réintroduction dans les galeries, à la clôture de l'Exposition ;

d. D'effectuer la réexpédition des marchandises, depuis leur emplacement dans les galeries jusqu'à destination, à la clôture de l'Exposition ;

e. De mettre à la disposition de MM. les Exposants, sur leur demande, à

titre exceptionnel et dans la mesure du possible, le personnel nécessaire pour certains services spéciaux ;

f. D'assurer les opérations auprès de la douane et de l'octroi.

RÈGLES A SUIVRE POUR L'EXPÉDITION DES MARCHANDISES DESTINÉES A L'EXPOSITION.

L'Exposition comprend deux enceintes : *la place d'Armes et le Parc.*

La place d'Armes est affectée aux galeries ci-après :

Chemins de Fer — Automobilisme et Cyclisme — Carrosserie — Routes – Transports Maritimes et Fluviaux — Aéronautique — Métrologie — Galerie du Travail — Appareils de levage — Pompiers — Hygiène publique et Assistance sanitaire dans les transports — Agriculture — Chambres d'Hôtel.

Le Parc est réservé aux galeries suivantes :

Tunnel du Simplon — Exposition rétrospective des transports — Pisciculture — Prévoyance — Architecture — Arts décoratifs — Beaux-Arts (Exposition Nationale).

Les marchandises doivent être expédiées exclusivement à l'adresse du Comité exécutif de l'Exposition de Milan 1906. — Bureau de réception en gare et en port payé.

MM. les Exposants étrangers qui désireraient profiter des services de groupage des maisons d'expédition devront remettre à celles-ci les documents ci-annexés pour pouvoir profiter de la réduction de 50 °/₀ accordée sur le parcours italien, à la condition qu'à partir de la frontière les marchandises voyagent à l'adresse du Comité, comme ci-dessus.

Les marchandises destinées aux galeries de la place d'Armes doivent être adressées à la gare de Milan-Exposition, reliée directement par rails aux gares de la ville.

Les marchandises destinées aux galeries du Parc doivent être adressées : par petite vitesse, à Milan Porta Garibaldi ; par grande vitesse, à Milan Gare centrale.

Le transport depuis les gares (Exposition, Porta Garibaldi, Gare centrale) jusque dans l'intérieur des galeries et à pied d'œuvre est taxé sur la base du tarif ci-annexé.

La gare de Milan-Exposition n'est pas ouverte au service de la Grande Vitesse.

Douanes. — Par concession spéciale du ministère des Finances, les marchandises adressées au Comité de l'Exposition et présentées par lui à la visite de la Douane seront admises sous le régime de l'importation temporaire dans le Royaume, avec l'exemption du dépôt des droits de douane.

Façade du Palais des Arts décoratifs Italiens.

A la clôture de l'Exposition, les machandises à réexpédier devront être remises au Comité qui pourvoira à la décharge des acquits de douane s'y référant. Faute de quoi, l'Exposant devra rembourser au Comité le montant des droits.

Cette concession ne s'applique ni aux liquides ni aux marchandises susceptibles de se détériorer facilement, ni aux produits qui doivent subir une transformation dans les galeries, pour lesquels les droits doivent être acquittés lors de l'introduction dans l'enceinte de l'Exposition.

Réception des Marchandises. — MM. les Exposants recevront avec la présente circulaire :

a. Un bon (*Richiesta*) pour le transport de leurs marchandises sur les chemins de fer, bon qui devra être annexé à la lettre de voiture pour l'application de la réduction du 50 % sur le parcours italien ;

b. Deux déclarations d'expédition dont l'une devra être annexée, comme le document précédent, à la lettre de voiture, et l'autre adressée au Comité au moment même de l'expédition ;

c. Un imprimé à remplir pour les douanes italiennes.

Sur chaque colis devront être collées deux étiquettes (modèle ci-annexé) sur le couvercle et l'autre sur l'un des côtés.

MM. les Exposants devront transcrire sur chaque étiquette les indications et numéros de Catégorie, Classe, Matricule, etc., figurant sur leur certificat d'admission. Les déclarations d'expédition ainsi que les étiquettes sont de couleur rose pour les marchandises destinées au Parc.

Il est expressément recommandé à MM. les Exposants de se conformer scrupuleusement à toutes les autres prescriptions du Règlement général.

Tarif.

Marchandises adressées à la gare de Milan-Exposition et destinées à l'enceinte de la place d'Armes :

Transport sur l'embranchement de Milan-P. Sempione à Milan-Exposition :

a. Expéditions isolées	L.	1. —	par 100 kg.
b. » par wagons complets chargés par un seul exposant	»	0.80	»
c. Matériel roulant sur rails.	»	0.40	»

(Taxe maximum par véhicule L. 120.)

Marchandises adressées aux autres gares de Milan et destinées à l'enceinte de la place d'Armes :

Transport par camion depuis la gare d'arrivée jusqu'à la gare Milan-Exposition :

a. Expéditions à grande vitesse	L.	1. —	par 100 kg.
b. Expéditions à petite vitesse	»	0.60	»

Transport par camion depuis la gare d'arrivée jusqu'à l'enceinte du Parc :

a. Expéditions à grande vitesse . . . . . L. 0,70 par 100 kg.
b. Expéditions à petite vitesse . . . . . » 0,50 »

Transport de la gare de Milan-Exposition jusqu'à pied d'œuvre à l'intérieur des galeries :

a. Expéditions isolées . . . . . L. 0,70 par 100 kg.
b. » à wagons complets chargés par un seul exposant . . . . . » 0,60 »

Transport depuis l'entrée de la place d'Armes jusqu'à pied d'œuvre :

A l'intérieur des galeries . . . . . L. 0,70 par 100 kg.

Transport depuis l'entrée du Parc jusqu'à pied d'œuvre :

A l'intérieur des galeries . . . . . L. 0,50 par 100 kg.

Emballages vides :

Enlèvement, entrepôt, et remise à nouveau dans les galeries L. 5 par m².
(Taxe minimum par exposant L. 2.)

N.-B.— Les taxes pour le transport en retour des marchandises depuis leur emplacement dans les galeries jusqu'aux gares de réexpédition sont égales à celles applicables au transport à l'aller.

Pour les colis de volume ou poids supérieurs aux dimensions ordinaires ou exigeant une manutention spéciale, il sera traité de gré à gré. Il en sera de même pour les services spéciaux qui seraient éventuellement requis par MM. les Exposants.

Le Tarif précédent ne comprend pas les droits de factage et commission pour les opérations de dédouanement ou d'importation temporaire auxquelles est applicable le tarif en vigueur auprès de l'administration des Chemins de fer italiens.

Les taxes sont applicables par quintal indivisible.

Cette circulaire fut complétée par une autre, émanée du Commissariat général de la Section française, et que nous reproduisons à la partie documentaire du présent rapport.

Le 1er novembre 1906, malheureusement trop peu de jours avant la clôture de l'Exposition, un nouveau tarif différentiel comportant de très avantageuses réductions fut mi sen vigueur sur les chemins de fer de l'État italien.

Ce tarif ne fut applicable que pour des parcours supérieurs à 150 et inférieurs à 1.551 kilomètres, avec réduction de 10 à 76 % pour les bagages et de 9 à 60 % pour les voyageurs; au-dessous de 1.500 kilomètres, un prix unique fut appliqué.

* * *

A Milan même, pour favoriser les communications, deux nouvelles lignes de tramways furent créées, deux lignes déjà existantes furent déviées et 130 voitures supplémentaires, tant de remorque qu'automotrices, furent construites pour faciliter le courant du public vers les deux emplacements de l'Exposition.

En outre, pour donner aux visiteurs toute possibilité d'aller rapidement et commodément de l'un à l'autre de ces emplacements, une voie ferrée électrique de 1.350 mètres fut établie sur viaduc, entre le Parc et la place d'Armes, puis une ligne auxiliaire de tramways fut construite près de ce viaduc.

Le tarif y fut uniformément de dix centimes pour l'un et l'autre de ces deux moyens de transport, et tous les trains furent directs, n'ayant d'ailleurs mission de desservir que les terminus, et non les divers points du parcours d'environ un kilomètre et demi.

Les départs de la ligne de tramways eurent lieu de trois en trois minutes, par deux voitures accouplées pouvant contenir ensemble 90 personnes.

Les voitures qui circulèrent sur le viaduc contenaient chacune 24 places et fournissaient une vitesse moyenne de 18 kilomètres à l'heure, permettant de faire le trajet en quatre minutes et quarante-cinq secondes.

Dans l'enceinte de la place d'Armes, un petit tramway avec moteur à benzine, de la maison F. I. A. T.-Diatto, reliait entre eux les divers palais, sur un parcours de 1.800 mètres, et, sur environ 2.500 mètres, circulait un omnibus automobile à trolley.

Au Parc, un petit chemin de fer à voie étroite avait été établi entre l'Aquarium et les Arènes et reproduisait, avec sa locomotive à air comprimé et les mêmes matériaux apportés de là bas, le chemin de fer de service des travaux du Simplon.

Les chemins de fer sardes accordèrent une réduction de 50 °/₀ aux voyageurs isolés se rendant à Milan, 60 °/₀ aux collectivités de 10 à 35 personnes et 75 °/₀ au-dessus de 35 personnes.

Sur les chemins de fer de l'État italien, les journalistes bénéficièrent d'abord de 75 °/₀; puis cette faveur fut étendue aux écoliers,

Le Palais des Arts décoratifs Italiens reconstruit après l'incendie.

aux instituteurs et aux ouvriers, et enfin 60 °/₀ furent accordés à tout voyageur allant à l'Exposition.

Pour les animaux destinés à la Section zootechnique et expédiés en wagon complet, la réduction fut de 60 °/₀, à condition d'effectuer au moins 400 kilomètres, tandis que 50 °/₀ étaient donnés à ces mêmes animaux en wagon incomplet ou faisant un moindre parcours.

*
* *

En ce qui concerne les exposants et les ouvriers ou employés de l'Exposition, voici, énumérées dans cette circulaire, les conditions spéciales qui leur furent consenties :

MINISTÈRE DU COMMERCE

—

Exposition Internationale de Milan 1906

—

SECTION FRANÇAISE

Comité d'organisation

—

Adresse télégraphique :

COMITEXPO-PARIS

—

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 4 avril 1906.

Bourse de Commerce, rue du Louvre.

Transport des voyageurs.

Le Président du Comité d'organisation de la Section française de l'Exposition de Milan à M....., Exposant.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître les conditions qu'il a été possible d'obtenir, tant en France qu'en Italie, pour le transport des exposants ou ouvriers.

1° *Exposants.* — *En France :* la Compagnie P.-L.-M. ne concède d'autre avantage aux exposants que de leur délivrer des billets d'aller et retour valables pendant *30 jours*, jusqu'aux gares frontières de Modane ou de Vintimille pour la période comprise entre le 13 avril et le 15 novembre.

En Italie : les chemins de fer italiens accordent des bons de réduction de Modane ou de Vintimille à Milan et retour sous les conditions suivantes :

L'exposant fera la demande écrite, trois jours au moins à l'avance, au Bureau de la Section française, à la Bourse de Commerce, 42, rue du Louvre, en indiquant le numéro de son certificat d'admission : il lui sera retourné en échange un bon de réduction et une carte de reconnaissance, *tessera personale di riconoscimento*, qui lui serviront, au passage des gares frontières ou à la gare de Milan pour le retour, à obtenir le billet à prix réduit ; les exposants sont priés de désigner la classe dans laquelle ils veulent voyager.

2° *Ouvriers.* — *En France :* la Compagnie P.-L.-M. accorde, pour les ouvriers ou employés à destination de l'Exposition de Milan, des bons de réduction de demi-place aller et retour jusqu'aux gares frontières, Modane ou Vintimille, valables en 2e ou en 3e classe.

En Italie : les chemins de fer italiens accordent également des réductions équivalentes pour les ouvriers ou employés.

Pour obtenir ces bons de réduction, il est nécessaire d'adresser, au Bureau de la Section française, Bourse de Commerce, une demande écrite et signée donnant l'*état nominatif* des ouvriers ou employés pour lesquels il sera établi :

1° Pour voyager sur le P.-L.-M. une autorisation, en vue d'obtenir un bon de réduction, que les intéressés auront à retirer au Bureau des Permis, 80, rue Saint-Lazare.

2° Pour voyager sur les chemins de fer italiens, il sera joint un certificat constatant que le titulaire du bon est ouvrier de la Section française.

Ces deux dernières pièces devront être présentées par l'intéressé à la gare

Exposition rétrospective des Transports. — Carrosse qui servit à Napoléon Ier à la bataille de Marengo.

frontière, à l'aller, ou à la gare de Milan, au retour, en vue d'obtenir les réductions annoncées.

Il est nécessaire de bien spécifier sur la demande en quelle classe doivent voyager les ouvriers.

Le Président du Comité d'organisation
de la Section française :
A. Maguin.

Les Secrétaires généraux :
F. Manaut, Géo Lamaille.

La Presse italienne accueillit avec une hospitalière sollicitude les visiteurs de Milan.

Le *Secolo*, notamment, mena campagne pour que les tarifs d'hôtels et restaurants demeurassent à un taux normal.

Il obtint, de la section lombarde de la Société italienne des Hôteliers, une déclaration promettant que le maximum d'augmentation des prix ne dépasserait pas le double du chiffre ordinaire, soit 5 lire, la normale étant de 2 lire 50 par chambre à un lit.

Les mêmes efforts furent tentés à l'égard du cours des comestibles.

*
* *

Les entrées.

L'entrée des Exposants et de leurs agents à l'Exposition fut réglementée d'abord, ainsi que l'indique la circulaire que nous reproduisons ci-dessous :

MINISTÈRE DU COMMERCE

—

Exposition Internationale de Milan 1906

—

SECTION FRANÇAISE

Comité d'organisation

—

Adresse télégraphique :
COMITEXPO-PARIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 4 avril 1906.

Bourse de Commerce, rue du Louvre.

Cartes d'entrée.

Le Président du Comité d'organisation de la Section française à l'Exposition de Milan, à M....., Exposant.

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les règles établies par le Comité exécutif italien pour délivrer les cartes d'entrée aux exposants et les cartes de service aux personnes employées par eux.

1. *Cartes d'exposants.* — Les exposants n'ont droit qu'à une seule carte permanente gratuite, quel que soit le nombre de personnes qui composent la firme. Ils peuvent céder ce droit à un représentant agréé par le Commissaire général du Gouvernement français.

Pour obtenir la carte permanente d'exposant, il est nécessaire d'adresser *directement* à M. Maurice Estieu, chef des services administratifs de la Section française, 39, via Boccaccio, à Milan, une photographie de dimensions 5 1/2 sur 7 1/2, *non collée sur carte :* au dos du portrait sera inscrit le nom de l'exposant et le numéro de son certificat d'admission.

Par les soins de M. Maurice Estieu, les démarches nécessaires seront faites auprès du Comité exécutif et, en arrivant à Milan, les exposants trouveront leur carte à l'adresse précitée, 39, via Boccaccio.

2. *Cartes de service.* — Des cartes de service seront délivrées aux personnes employées par les exposants ou les concessionnaires, pour transport, approvisionnement, nettoyage, etc., etc. Pour ces cartes, la demande devra en

être faite *directement* à M. Maurice Estieu, 39, via Boccaccio, à Milan, en fournissant l'état *nominatif* des employés.

Le Président du Comité d'organisation
de la Section française :
A. Maguin.

Les Secrétaires généraux :
F. Manaut, Géo Lamaille.

Exposition rétrospective des Transports. — *Automobile* du général Virginio Bordino, construite en 1836.

Mais ces dispositions ne furent pas maintenues et, quelques jours plus tard, elles furent modifiées définitivement, comme l'expliqua cette nouvelle circulaire :

MINISTÈRE DU COMMERCE

—

Exposition Internationale de Milan 1906

—

SECTION FRANÇAISE

Comité d'organisation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 14 avril 1906.

Bourse de Commerce, rue du Louvre.

Modifications à la Circulaire du 4 avril.

Cartes d'entrée.

Le Président du Comité d'organisation de la Section française à l'Exposition de Milan, à M....., Exposant.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître les règles nouvellement établies par le Comité exécutif italien tant pour les cartes d'exposants que

pour les cartes d'employés, vendeurs et commis ou pour les cartes d'ouvriers, gardiens, etc...

La présente circulaire annule entièrement la précédente, datée du 4 avril.

1. *Cartes d'exposants.* — Les exposants ont droit à *une seule carte par firme.*

Pour l'obtenir, ils doivent adresser directement à M. Mauriee Estieu, chef des services administratifs de la Section française, 39, via Boecaeeio, à Milan, leur photographie, non eollée (*épreuve photographique*), rigoureusement coupée aux dimensions suivantes : *sept centimètres et demi* (7 1/2) de haut *sur cinq centimètres et demi* (5 1/2) de large.

Cette épreuve photographique sera signée lisiblement par l'exposant *sur le portrait lui-même* et non au dos, avec indication du numéro du eertifieat d'admission et des produits exposés (exemple : Duval, nº 4.721, tissus, Section française).

En arrivant à Milan, les Exposants devront retirer leur earte à l'adresse ci-dessus indiquée, 39, via Boecaccio.

2. *Cartes de représentants, d'agents, employés ou commis.* — Ces cartes sont destinées *aux employés techniques employés vendeurs ou commis des exposants.*

Elles sont délivrées contre un versement de *dix francs.*

Pour les obtenir, les exposants devront adresser, au nom et à l'adresse ci-dessns indiqués, la photographie de leurs agents, *non collée*, eoupée aux dimensions rigoureusement exaetes de *7 1/2 sur 5 1/2.*

Ces photographies devront porter sur le *portrait lui-même*, et non au dos, le *nom du titulaire*, le *nom de l'exposant* qui l'emploie et l'indication de la Section où la maison expose (exemple : Durand, vendeur de Bertrand, carrosserie, Section française).

3. *Cartes des ouvriers et du personnel de gardiennage et de nettoyage.* — Ces eartes sont établies au prix de *cinq francs* ; dès maintenant, elles sont seules en usage, les jetons de service étant supprimés.

Pour les obtenir, les exposants doivent remplir exactement les mêmes formalités que celles qui sont stipulées au paragraphe précédent pour les cartes d'employés.

Le Président du Comité d'organisation de la Section française :
A. Maguin.

Les Secrétaires généraux :
F. Manaut, Géo Lamaille.

*
* *

Un prix d'entrée, basé sur la hauteur de la taille, fut consenti pour les enfants accompagnés. Au-dessous de un mètre, l'entrée fut gratuite et coûta seulement 0 fr. 50 de un mètre à un mètre vingt.

Des réductions furent consenties sur les entrées ouvrières collectives.

Les cartes d'abonnement aux jours de fête furent créées aux

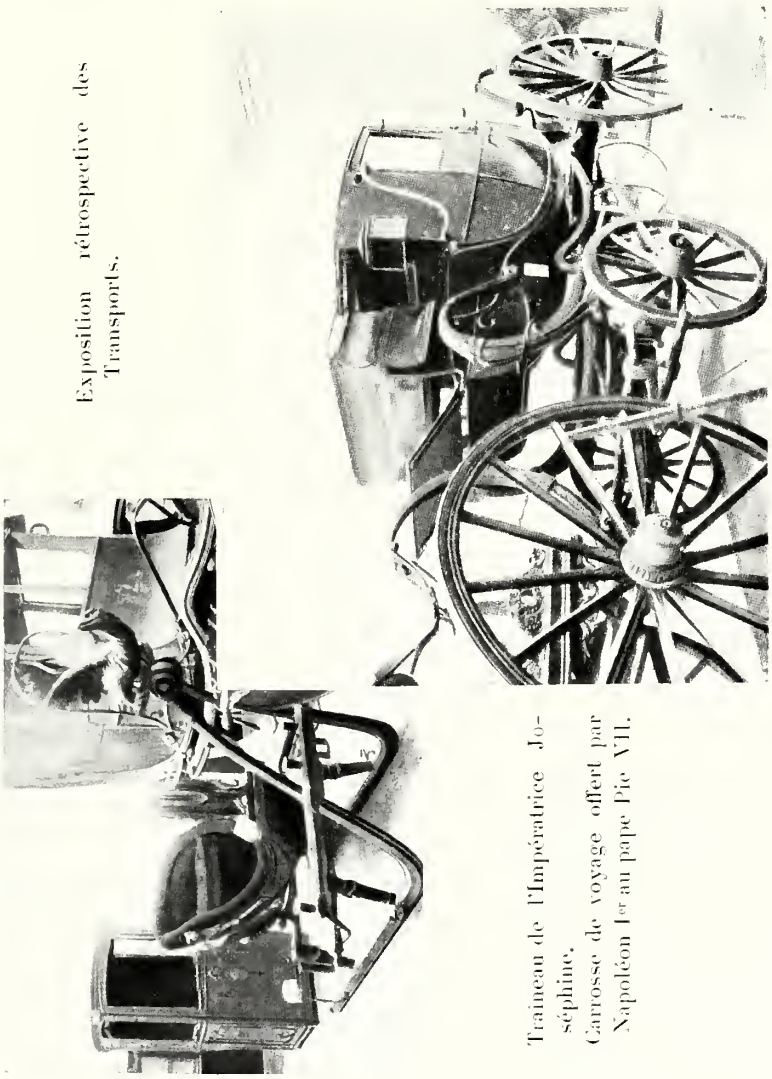

Exposition rétrospective des Transports.

Traîneau de l'Impératrice Joséphine.
Carrosse de voyage offert par Napoléon Ier au pape Pie VII.

prix de 5 lire et 5 lire 50. Elles jouirent aussitôt d'une grande faveur auprès du public.

Enfin, à certains jours, la gratuité fut accordée aux ouvriers, aux institutions de bienfaisance et aux écoliers. Ces jours-là, tous les

visiteurs, non compris dans ces catégories, ne payèrent que 0,50 d'entrée.

*
* *

L'ADMISSION DES EXPOSANTS

Cette admission fut réglée ainsi que l'explique la circulaire que voici, contenant modèle de demande :

Industrie du.....
La classe..... Section..... dont votre industrie fait partie comprendra.....

L'Exposition universelle et internationale de Milan, à laquelle le Gouvernement français participe officiellement, aura une importance considérable.

Elle intéressera d'une façon particulière les industries diverses du vêtement. Par sa situation géographique, la ville de Milan recevra la visite de tous les acheteurs du monde entier.

En raison du développement commercial et industriel de l'Italie depuis quelques années, développement qui fait de ce pays un concurrent des plus sérieux pour certaines de nos industries, nos fabricants se feront un devoir de saisir avec empressement l'occasion qui leur est offerte d'affirmer une fois de plus, devant un Jury international, leur esprit d'initiative pour la création de la mode, leur goût d'invention et de constante recherche pour la perfection de nos produits et leur production économique.

Nous sommes convaincus que notre Classe occupera une place prépondérante parmi nos grandes industries nationales et qu'elle sera des plus visitée.

Si vous avez l'intention d'exposer, il est urgent d'adresser votre demande à M. le Président du Comité de la Section française, en indiquant l'espace dont vous avez besoin, car l'Administration supérieure désire connaître dans le plus bref délai la surface approximative nécessaire à l'organisation de notre Classe.

Il demeure entendu que l'envoi de la présente circulaire ne saurait préjuger la décision qui sera prise par le Comité au sujet de l'admission.

MINISTÈRE DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE

—

Exposition internationale de Milan 1906

—

COMITÉ FRANÇAIS
DES
EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

—

COMITÉ D'INSTALLATION
DE LA SECTION FRANÇAISE

—

Bourse du Commerce,
rue du Louvre, à Paris

Section

Groupe

Demande d'admission.

Je, soussigné,.....

demeurant à ....

demande à exposer les produits ci-dessous désignés.....

pour l'installation desquels j'aurai besoin d'un emplacement correspondant aux dimensions suivantes (1) :

Surface en vitrine :

Surface sur sol :

Surface murale (2) :

Je me soumets aux décisions des Comités et des Jurys ainsi qu'aux dispositions du Règlement général et à celles des règlements spéciaux et de police qui pourraient être ultérieurement promulgués.

Signature :

Conformément au décret du 23 mai 1905, l'organisation de la Section française est spécialement placée sous l'autorité du ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes et dirigée par le Commissaire général du Gouvernement français.

Le Comité français des Expositions à l'Étranger est chargé de recruter, d'admettre et d'installer les exposants, sous le contrôle du Commissaire général.

En vue d'effectuer ces opérations, le Comité français des Expositions à l'Étranger a délégué ses pouvoirs à un Comité spécial, dénommé Comité d'organisation de la Section française à l'Exposition de Milan.

(1) Ces dimensions doivent comprendre celles des vitrines, meubles ou plates-formes nécessaires à l'installation des produits.

Largeur : *Hauteur :* *Profondeur :*

(2) Effacer la nature de surface qui n'est pas demandée.

Les demandes d'admission sont soumises, par Classe, à l'examen des Comités d'admission nommés par le Commissaire général, sur la présentation du Comité français des Expositions à l'Étranger.

Ces demandes doivent, en conséquence, être envoyées d'extrême urgence et affranchies à M. le Président du Comité d'organisation de la Section française à l'Exposition de Milan, Bourse du Commerce, rue du Louvre, à Paris.

Pour chaque Groupe, les présidents réunis des Comités de Classe forment un Comité de Groupe sous la présidence du Président de ce Groupe. Le Comité de Groupe connaît des questions communes aux différentes Classes du Groupe, et notamment des difficultés concernant la répartition des espaces, ou l'attribution des objets à exposer.

Le bureau du Comité d'organisation de la Section française tranche les difficultés entre les Groupes et est, en outre, chargé de dresser, sous le contrôle du Commissaire général, la liste définitive des exposants admis.

Il est institué pour chaque Classe un Comité d'installation chargé :

1° De répartir les espaces entre les exposants ;

2° De dresser et de soumettre au bureau du Comité d'organisation de la Section française les plans d'installation et de décoration de la Classe ;

3° D'en assurer l'exécution et de pourvoir à l'entretien du gardiennage ;

4° De répartir les dépenses entre les intéressés et de percevoir les cotisations, sans aucune intervention ni du Commissariat général, ni du Comité d'organisation de la Section française.

La publicité.

Parmi les plus importantes questions dont le Comité exécutif italien eut à s'occuper, nous devons mettre au premier rang celle de la publicité.

Non seulement on usa des systèmes déjà connus qui avaient été expérimentés pour d'autres expositions, en d'autres pays, mais encore on fit d'ingénieuses innovations.

C'est ainsi qu'on se servit de l'intense commerce des « panettoni », que les pâtisseries milanaises envoient dans toutes les régions d'Italie, et 50.000 réclames furent distribuées dans les boîtes d'expédition.

Les hôteliers furent munis de 150.000 feuilles d'annonce, pliées en forme de triptyque. Les principales maisons de commerce de Milan consentirent à insérer dans leurs lettres d'affaires des prospectus, dont plus d'un million fut répandu de cette manière.

Environ 7.000 vues panoramiques, avec texte d'invitation, furent

envoyées à des municipalités, des clubs, des chambres de commerce.

Quantités d'autres prospectus, panoramas et réclames diverses

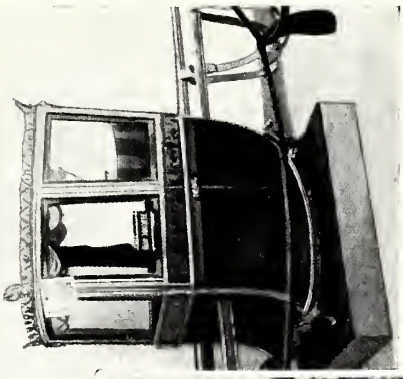

Chaise à porteurs de Léopold II, grand-duc de Toscane.

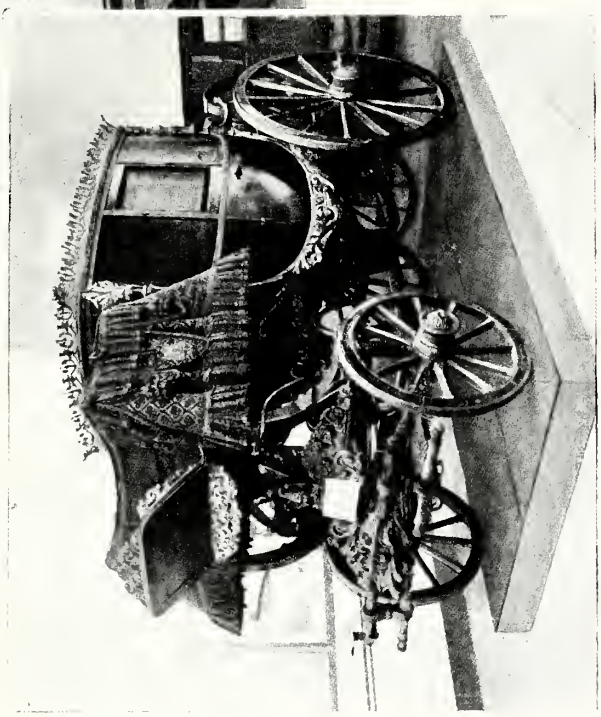

Voiture de gala du Cardinal Bonaparte.

Exposition rétrospective des Transports.

furent envoyés à tous les hôtels, restaurants et cafés inscrits au Touring-Club italien.

L'entreprise Valcarenghi et Montorfano fut chargée de l'affichage de 550 manifestes. La maison Tanfani et Bertarelli et le

Comité général italien des Expositions se chargèrent de la publicité à Rome. Les maisons Pozzo frères, de Turin, et G. Fornari, de Naples, l'assurèrent sur les chemins de fer de l'État et ceux du réseau méridional secondaire, tandis que la même maison Pozzo frères s'en chargeait aussi sur les steamers des Compagnies Veloce, Italia et Navigation générale italienne.

Section française. — Le Pavillon de l'Hygiène.

En France, la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée afficha 12.000 cartes-réclames dans ses voitures et 300 affiches dans ses stations, tout en encartant 50.000 prospectus dans ses livrets d'horaire. La Compagnie de l'Est utilisa 400 affiches et mit à la disposition du Comité exécutif italien une page du Guide-Horaire de la maison Chaix. Enfin la Compagnie du Nord fit apposer 500 affiches.

A Paris, les principaux hôtels furent pourvus de notices, petites cartes et annonces diverses, cependant que 400 affiches étaient

placées, et qu'un transparent lumineux était exposé sur le boulevard des Italiens.

En Suisse, 1.200 affiches et panoramas furent envoyés aux hôtels, et M. le Commissaire général Simen disposa de 1.500 cartes. La

Section Française. — Arts décoratifs.

Société de navigation des lacs employa 1.000 affiches, 2.000 cartes 150.000 prospectus à un et à trois feuillets et un nombre énorme de notices; 500 panoramas furent adressés aux cités de Genève, Neuchâtel, Lucerne, Vevey et Montreux. En outre, 1.500 affiches furent confiées à l'entreprise internationale d'affichage de Lugano.

12.000 cartes et 8.000 affiches furent envoyées, pour être dis-

tribuées sur tous les réseaux des chemins de fer d'Allemagne.

La maison Max Jon, de Berlin, se chargea de faire placer 4.000 affiches dans les hôtels, restaurants et cafés, et la maison Saarbach, de Magonza, accepta 300.000 prospectus.

Pas un pays d'Europe ne fut négligé par ce flot de publicité, qui se répandit même aux pays lointains, tels que le Japon, l'Asie Mineure, l'Amérique.

*
* *

Quant à la publicité commerciale des Exposants, elle eut à sa disposition le Catalogue général italien, et ils en furent avisés par cette circulaire :

MINISTÈRE DU COMMERCE

—

Exposition Internationale de Milan 1906

—

SECTION FRANÇAISE

Comité d'organisation

—

Adresse télégraphique :
COMITEXPO-PARIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 2 avril 1906.

Bourse de Commerce, rue du Louvre.

Le Président du Comité d'organisation de la Section française de l'Exposition
à M..... , *Exposant.*

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance la communication suivante du concessionnaire du Catalogue international italien du Comité exécutif de l'Exposition de Milan :

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Comité exécutif de l'Exposition de Milan 1906 a chargé la maison Max Frank et C°, à Milan, de la compilation des catalogues italiens.

Il est donc urgent que vous vous mettiez directement en rapport avec cette maison pour les lignes supplémentaires et pour les insertions que vous avez intérêt de publier dans les catalogues italiens.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations empressées.

Important. — Les exposants ont droit gratuitement à trois lignes pour indiquer leur nom, leur adresse et le genre de commerce. Les lignes en plus et les insertions sont à payement.

Section Française. — Bijouterie et joaillerie.

Ainsi que vous le voyez dans le texte ci-dessus, chaque exposant a droit à trois lignes absolument gratuites pour indiquer sa raison sociale, son adresse et la désignation sommaire de ses produits, mais les lignes supplémentaires ou les insertions de publicité sont à titre onéreux, et il vous appartient de vous adresser vous-même au concessionnaire italien pour cette publicité supplémentaire et payante dans laquelle notre Comité n'a à s'immiscer en aucune manière, n'assumant de ce chef aucune responsabilité.

Les Secrétaires généraux :
F. Manaut, Géo Lamaille.

Le Président du Comité d'organisation de la Section française :
A. Maguin.

P.-S. — Il a été décidé que les catalogues spéciaux français ne contiendraient aucune publicité.

Les Communications postales et télégraphiques.

Le Comité exécutif italien obtint de M. le Ministre des Postes et Télégraphes d'Italie qu'un timbre oblitérateur exceptionnel, fabriqué aux frais du Comité, fût mis en usage dans tous les bureaux postaux de Milan dès la première quinzaine d'avril 1906.

Ce timbre, qui figurait le cachet rond ordinaire prolongé par un filet sur lequel se lisaient les mots *Esposizione internationale Milan* 1906, fut un des plus actifs systèmes de propagande.

On installa dans l'Exposition plusieurs bureaux postaux, télégraphiques et téléphoniques, où furent faites toutes les opérations postales, y compris la distribution de la correspondance, et qui furent directement reliés au chemin de fer par des fourgons automobiles.

Des boîtes à lettres nombreuses furent disséminées très judicieusement et 20 fils télégraphiques firent communiquer le bureau central de la ville avec l'Exposition, tandis que deux cabines téléphoniques étaient installées dans chaque bureau de celle-ci. Le service fut assuré dès le début par 30 télégraphistes et 12 postiers.

Services administratifs.

Le siège du Comité exécutif italien, d'abord installé 4, place Paolo Ferrari, fut définitivement fixé dans un pavillon du Parc, après l'ouverture de l'Exposition.

La France disposait de 540 mètres carrés dans la Galerie des Chemins de fer, avec 450 mètres de rail. Elle avait 1.500 mètres dans la Section des automobiles et cycles; 450 mètres à la Section aéronautique; 850 mètres à la Section de carrosserie; 750 mètres dans celle de météorologie; 2.000 mètres dans la Section des machines agraires et 500 mètres dans celle des produits agricoles; 10000 mètres, couverts par un pavillon spécial, dans la Section des Arts décoratifs; 300 mètres dans la Section de Pêche et Agriculture; 1.500 mètres dans la Galerie du Travail; 500 mètres dans celle des transports maritimes; 500 mètres dans celle de la Prévoyance; 200 mètres dans la Section des Expositions rétrospectives et enfin 2.500 mètres dans les Sections modernes diverses.

Le Comité exécutif italien avait délégué, pour ses rapports avec les représentants officiels des Gouvernements étrangers, une Commission composée de MM. le comte Crivelli Serbelloni, président; l'ingénieur Besana et le comte Jacini, membres; Brocchi Colonna, secrétaire, et Paolo Heutelbach, traducteur.

Le Commissariat français, installé 39, rue Boccace, se composait de MM. le Commissaire général, Marcel Jozon, ancien directeur de la Navigation au ministère des Travaux publics, inspecteur général des Ponts et Chaussées et vice-président du Conseil général des Ponts et Chaussées; le Commissaire général adjoint, Ernest Roussin, consul de France à Milan: le Commissaire spécial pour l'Agriculture, Louis Dop, chef adjoint du Cabinet de M. le Ministre de l'Agriculture; les attachés Alexis Caille, Maurice Bellecroix, Abel Sornay, Paul Dejardin; le chef de Douane, Vuillaume, et le secrétaire, Martel.

Les chefs des autres représentations étaient : MM. le Commissaire général Renaud Simen, pour la Suisse; le Commissaire général comte Adrien van der Burch, pour la Belgique; le Commissaire général Arthur Serena et les Commissaires adjoints Gandall et Cottrell, pour la Grande-Bretagne; le Commissaire général Frank von Herff, le Commissaire général adjoint baron von Stein et le Commissaire adjoint Gentsch, pour l'Allemagne; le Commissaire général colonel Guillaume Hutchison, le Commissaire honoraire Catelli et le Commissaire général adjoint Joseph Brodie, pour le Canada; le Commissaire général, ministre pléni-

potentiaire Houang Kao et le Commissaire spécial Joh Tcheng, pour la Chine; le Commissaire général sénateur Scholten et le Commissaire général adjoint Vos Floris, pour la Hollande: le Commissaire général ingénieur Joshioka Tetoutaro, pour le Japon; le Commissaire général chargé d'affaires Don José Tible y Machado, pour le Guatemala; le Commissaire général de Bilbassof et le Commissaire général adjoint de Protopopoff, pour la Russie: le Commissaire général docteur Alexandre Poppovic et les Commissaires généraux adjoints Robert Preuss et Charle Dorflinger, pour l'Autriche; le Commissaire Albert Rivera, pour le Chili; le Commissaire général secrétaire d'État Joseph Szterény, pour la Hongrie; le Commissaire général Mantegazza et le Commissaire général adjoint docteur Georges Ghineff, pour la Bulgarie; le Commissaire général Augustin Norero, pour l'Équateur; le Commissaire général ingénieur Albert-Alexandre Girard et le Commissaire général substitut Édouard de Warburg, pour le Portugal: le Commissaire honoraire Pierre de B.-Rossi et le délégué Joseph Callegaris, pour l'État de Californie; le Commissaire général docteur Louis Castaldi, pour la Perse; le Commissaire général Galimberti, pour le Pérou; le Commissaire général Marc Mangili, pour la Serbie; le Président de Comité consulaire Vanni, pour le Consortium de l'Amérique latine; le délégué Sid Mohammed Abdoslam Bengellon Amin, pour le Maroc; le Commissaire Frédéric Mongeri, pour la Turquie; le délégué docteur François-Frédéric Faleo, pour Cuba; le délégué Joseph Penso, pour Saint-Domingue; le délégué Don Auguste Echeverria, pour l'Espagne; les délégués Lessa Paranhos da Silva, de Gouvea, Chaves Moutier et Murillo Furtado, pour l'État de Rio-Grande du Sud: le délégué docteur Hector Morotti, pour l'Uruguay; le délégué honoraire docteur Nicolas Snarez, pour l'Argentine.

En outre, des Comités représentaient New-York, l'Inde anglaise, Bombay, Tripoli, Constantinople, Athènes, Alexandrie, Port-Said, Smyrne, la Roumanie, la Tunisie.

* * *

M. le capitaine Monguzzi avait été chargé, par le Comité exécutif italien, de la surveillance intérieure de l'Exposition.

Section Française. — Orfèvrerie et Horlogerie.

Il l'organisa presque militairement avec des carabiniers et des agents de police en retraite, commandés par des brigadiers, sous les ordres de chefs de zone et sous la vigilance d'un inspecteur assisté de quatre sous-inspecteurs.

L'uniforme des gardiens de jardin fut gilet et pantalon gris avec béret et bottes. Celui des surveillants de salle, une tunique vert foncé sur la manche de laquelle les brigadiers et les chefs de zone eurent respectivement une et deux étoiles d'or.

La durée du travail fut ainsi fixée : huit heures et demie de service pour les gardiens de portes, neuf heures pour ceux des jardins, et dix heures pour ceux des galeries, avec un jour de repos non rétribué par quinzaine. Assurance contre les accidents du travail et demi-solde du cinquième au quinzième jour, en cas de maladie. Pas d'amende supérieure à une lira et faculté de licenciement avec préavis de huit jours, les amendes devant grossir les fonds pour subsides aux familles des travailleurs morts au service de l'Exposition. Paiement de 3 lire 75 par jour de service normal et 0,40 par heure de service supplémentaire, avec 0,25 de retenue quotidienne pour frais d'équipement.

Le service de désinfection fut assuré par une équipe de huit hommes chargés de pulvériser, au moyen d'une pompe spéciale, une solution aqueuse de 5 % de lysoforme destinée à purifier l'air des salles et aussi le sol, de même que certaines parois. Ce service fut mis sous la direction de M. le docteur Eugène Levati.

* * *

Les pompiers furent installés dans deux édifices, situés l'un à la place d'Armes et l'autre aux Arènes, d'où les équipes pouvaient se porter avec une égale rapidité vers tous les points où un incendie aurait été signalé.

A la suite de l'immense sinistre qui faillit compromettre tout le succès, une compagnie de quinze pompiers fut envoyée à Milan par M. le marquis Tanari, adjoint au maire de Bologne, pour renforcer le service de sauvetage jusqu'à la fin de l'Exposition.

Celle-ci était très abondamment pourvue d'eau : dans l'enceinte

Section Française. — Bronzes d'art.

de la place d'Armes étaient cinq grandes fontaines à jets continus et plus de cent prises d'eau.

Dans la Galerie du Simplon, une source donnait 100 litres à la seconde et une trentaine de petites fontaines étaient distribuées un peu partout.

En outre, des canalisations transversales formaient sous l'Exposition comme un réseau souterrain où prenaient naissance les tubes qui communiquaient avec les divers robinets de service des édifices.

Pour éviter toute interruption, le système était alimenté par trois sources municipales différentes.

L'écoulement des eaux de pluie employait 300 mètres de conduites au Parc, 800 mètres à la place d'Armes et 4.000 mètres de tuyaux en grès pour l'adduction aux égouts.

* * *

L'installation électrique des services directs de l'Exposition, sauf la traction des voies ferrées, employa 3.600 mètres de câbles souterrains, donnant 3.600 volts d'un courant triphasé, pouvant donner par transformation des tensions basses de 160 volts.

1.300 mètres de câbles servirent à relier les deux centres électriques.

Onze stations furent installées à la place d'Armes et cinq au Parc.

L'éclairage employait 1.500 arcs voltaïques et 100.000 petites lampes.

Le gaz, consommé en énorme quantité par le parc aérostatique, était fourni par le gazomètre municipal de la place Magenta au moyen d'un branchement direct. Les kiosques étaient desservis par un autre branchement établi sur la conduite existant auparavant à la place d'Armes.

Souvenirs commémoratifs.

Il avait fallu également songer à créer des objets, souvenirs destinés à commémorer la grande manifestation artistique, industrielle et commerciale de Milan.

Le Comité exécutif italien, peut-être inspiré par les goûts bien

connus de S. M. le Roi d'Italie, Victor-Emmanuel III, fut agréable aux numismates en ayant l'idée aussi ingénieuse qu'originale de faire frapper une monnaie spéciale qui eut cours dans l'enceinte de l'Exposition.

Cette monnaie de brouze, de dimension d'une pièce de 10 centimes, valut 20 centimes. Le public assistait à sa fabrication par une machine qui produisait une pièce à la seconde et appartenait à la maison Johnson.

L'avers de la pièce portait la tête de Minerve, vue de face et couronnée d'un diadème formé par deux figurines qui représentaient l'Italie et la Suisse se donnant la main. Une banderolle issue de ce diadème avait l'inscription : *Esposizione Internazionale Milano* 1906.

Le revers portait, outre l'indication du chiffre de valeur, les deux mentions : *Valevole nell'interno dell'Esposizione* et *Dal Comitato convertibile al portatore in moneta legale durante l'Esposizione*.

L'avantage pécuniaire du Comité fut constitué par les très nombreuses pièces que les visiteurs de l'Exposition conservèrent à titre de souvenir au lieu de les dépenser.

En dehors du timbre-poste spécial dont il est question plus haut au chapitre *Publicité*, on se préoccupa aussi d'éditer une carte postale commémorative. Un premier concours n'ayant pas satisfait le Jury, malgré qu'il eût à se prononcer sur les œuvres de 200 concurrents, une seconde épreuve fut décidée. Cette fois un premier prix de 2000 lire fut décerné à M. Achille Beltrami, de Milan; deux autres prix de 500 lire chacun furent offerts à MM. Augusto Sezanne, de Venise, et Vincenzo Irolli, de Naples, tandis que des récompenses de 250 lire étaient distribuées à divers autres concurrents.

L'œuvre du peintre Beltrami, qui plut beaucoup, représentait, à l'entrée d'une galerie du Simplon, le Travail, symbolisé par un ouvrier robuste, qui, un flambeau à la main, guidait le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture.

La carte, imprimée avec empreinte du nouveau timbre-poste italien de cinq centimes, était revêtue de ces trois inscriptions : *In labore pax*, *Inaugurazione del Sempione*, *e Esposizione internazionale*. *Milano*, *MCMVI*, *Aprile-Novembre*.

Cette carte, à laquelle collabora M. Vincenzo Ceccanti, peintre florentin, qui résidait à Milan, ne fut tirée qu'à 500 000 exemplaires, qui furent mis à prix une lira chacun.

Les clichés furent exécutés par l'Union zincographique, et le tirage en fut confié à la maison Pilade Rocco.

Plusieurs objets d'un usage unique ou restreint furent en outre exécutés, et chacun d'eux fut un délicat chef-d'œuvre.

Tel le don du Comité exécutif italien à S. M. le Roi. C'était une petite colonne quadrangulaire en marbre, supportant une reproduction en bronze d'un groupe symbolique avec ces trois épigraphes : *Lasciammo il sole. Scaveremo sotterra fin che non ci riapparisca Luce del genio umano risplendi per lui. — A Vittorio Emanuele, Sovrano d'Italia, Milano, Aprile MCMVI il Comitato esecuttivo del l'Esposizione*, et *MDCCCIIC, XXIV febbraio del MDCCCCV.*

Ce don était l'œuvre de M. Giovanni Lomazzi.

La médaille du graveur Donzelli, qui fut gravée pour le troisième concours international de musique, fut particulièrement belle. Elle représentait, d'un côté, Apollon et la Victoire attirant la Renommée et la Muse du Chant, dans un ciel étoilé où se lisait : *Milano 12 Sett* 1906.

Les figures et les silhouettes étaient en relief à peine sensible, de manière à donner l'illusion d'une apparition un peu voilée.

De l'autre côté, une grande lyre à cinq cordes portait le nom du concurrent primé et la mention du concours.

C'est aussi M. Donzelli qui grava la médaille du concours de gymnastique représentant à l'avers la Force, sous les traits d'une robuste jeune femme descendant des gradins pour tendre la palme au vainqueur. Au revers se voyaient les armoiries de Milan entourées d'une couronne civique.

Ce fut le sculpteur Bouinsegna qui composa la grande plaquette commémorative portant d'un côté une danse de cinq figurines symbolisant les cinq parties du monde et, d'autre part, la Suisse assise à laquelle l'Italie debout tend les mains. Au bas était une vue du tunnel du Simplon, avec ces mots : *Inaugurazione del Sempione*, 1906.

Encore une plaquette très artistique, celle du concours de tir, sortit des mains de M. Donzelli. A l'avers, l'Italie s'avançait, portant une carabine d'une main, faisant un geste d'appel de l'autre, et

suivie de l'Art et de l'Industrie, tandis que les Alpes se profilaient sur le fond, laissant apercevoir l'ouverture du Simplon.

Au revers, un blason de Milan surmontait une silhouette de l'entrée de l'Exposition. Lui-même fermait une couronne romaine

Section Française. — Arts graphiques.

servant de cadre au nom du lauréat et portant les inscriptions : *gara internazionale*. — *Apertura del Sempione*.

Nous ne voulons pas oublier non plus un plan de Milan et de l'Exposition, exécuté par les Établissements chromolithographiques A. Bertarelli et C° de Milan et offert gratuitement par la Compagnie Liebig, de Londres, aux visiteurs de l'Inauguration.

Suivant son usage, le Comité français des Expositions à l'Étranger a fait faire une très belle plaquette commémorative, due au talent de M. Ovide Yencesse.

Classification des produits exposés.

Règlement applicable aux Exposants de la Section française.

TITRE PREMIER.

Dispositions générales.

Article premier. — L'Exposition comprendra pour la France les Sections et Groupes suivants :

a. Transports par terre, aéronautique, métrologie ;

b. Transports maritimes et fluviaux ;

c. Prévoyance ;

d. Arts décoratifs ;

e. Galerie du Travail pour les Arts industriels ;

f. Exposition rétrospective des transports ;

g. Pisciculture ;

h. Agriculture ;

i. Hygiène publique, hygiène et assistance sanitaire dans l'industrie des transports ;

k. Produits chimiques et pharmaceutiques, alimentation, photographie, instruments de musique, armes, parfumerie, bimbeloterie.

Elle comprendra en outre, mais pour l'Italie seulement, une Section des Beaux-Arts.

Art. 2. — L'Exposition sera située sur les emplacements du Parc, du Champ de Mars et de la place d'Armes.

Elle s'ouvrira en avril et sera close en novembre : mais la durée de l'Exposition ne sera pas la même pour tous les objets exposés.

Pour la première série, comprenant les sections suivantes : *a* (sauf les cycles, automobiles et industries qui s'y rattachent), *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*, *i*, l'Exposition sera permanente, c'est-à-dire qu'elle commencera avec l'ouverture et finira avec la clôture de l'Exposition.

Pour la deuxième série, comprenant, dans la section *a*, les Classes spéciales aux cycles, automobiles et industries qui s'y rattachent, l'Exposition aura lieu depuis l'inauguration de l'Exposition générale jusque vers la fin de mai et au minimum pendant quarante jours.

Enfin, pour la troisième série, qui comprendra la Section *k* et qui sera installée vingt jours environ après la fermeture de la Section d'automobiles, dans les locaux ayant servi d'abord à cette Section, l'Exposition aura une durée d'environ quatre à cinq mois, commençant après la fermeture de la

Section de l'automobilisme et s'étendant jusqu'à la clôture de l'Exposition générale.

Le Comité italien se réserve la faculté de changer les dates d'ouverture et de clôture.

Les machines de toute nature seront mises, autant que possible, en action sous les yeux du public.

Section Française. — Librairie.

Deux Expositions spéciales, des congrès, des fêtes, des concours, etc., seront organisés pendant la durée de l'Exposition.

Art. 3. — Il est mis, dès maintenant, à la disposition de la Section française, une surface totale de 24.500 mètres carrés, situés tant dans les bâtiments généraux de l'Exposition que dans le pavillon spécial réservé à la Section française.

Art. 4. — Conformément au décret du 23 mai 1905, l'organisation de l'Exposition française est placée sous l'autorité du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, et dirigée par le Commissaire général du Gouvernement français.

Le Comité français des Expositions à l'étranger est chargé de recruter, d'admettre et d'installer les exposants sous le contrôle du Commissaire général.

Art. 5. — En vue d'effectuer ces opérations, le Comité français des Expositions à l'étranger a délégué ses pouvoirs à un Comité spécial dénommé: Comité d'organisation de la Section française de l'Exposition de Milan 1906.

Art. 6. — Les objets exposés seront répartis suivant la classification établie par le Comité français, d'accord avec le Comité italien, telle qu'elle figure à la suite du présent règlement.

Toutefois, la classification italienne sera appliquée uniquement pour les opérations du Jury international des récompenses.

TITRE II.

Admission. — Droit de vente.

Art. 7. — Les demandes d'admission, ainsi que leur duplicata qui ne doit pas en être détaché, ces deux pièces remplies et signées par les exposants, seront adressées affranchies au président du Comité d'organisation de la Section française, Bourse de Commerce, rue du Louvre, à Paris.

Art. 8. — Chaque demande n'aura de valeur que pour un seul Groupe.

Art. 9. — Les demandes d'admission devront parvenir au plus tard le 15 décembre 1905.

Art. 10. — Les demandes d'admission seront soumises, par Classe, à l'examen des Comités d'admission et d'installation, nommés conformément à l'article 4 du décret du 23 mai 1905, et dans lesquels un seul membre par raison sociale aura voix délibérative.

Art. 11. — Les Expositions collectives sont autorisées.

Art. 12. — Aucun produit de fabrication étrangère ne pourra être exposé dans la Section française ou ses annexes; aucun produit français ne pourra être exposé en dehors de la Section française ou de ses annexes.

Art. 13. — Nul ne sera admis à exposer, s'il n'est en possession d'un certificat d'admission régulier, délivré par le président du Comité d'organisation de la Section française.

Art. 14. — Les exposants sont tenus d'exposer leurs produits sous leur nom ou leur raison sociale. Ils sont autorisés à inscrire, à la suite de leur nom ou de leur raison sociale, les noms des collaborateurs qui ont contribué à donner aux objets leur mérite et leur valeur.

Art. 15. — Nul ne peut exposer sous son nom des produits dont il n'est pas producteur ou éditeur.

Toute Exposition de produits sous le nom d'un agent ou représentant est rigoureusement interdite.

Section Française - Photographie

Art. 16. — Sont exclues les matières explosives, détonantes, fulminantes et en général toutes matières dangereuses ou nuisibles.

Ne seront reçus que dans des vases solides, appropriés et de dimensions restreintes, les alcools ou esprits, les huiles et essences, les matières corrosives et, généralement, les corps qui peuvent altérer les autres produits ou incommoder le public.

Les amorces, pièces d'artifices, les allumettes chimiques et autres objets analogues ne pourront être admis qu'à l'état d'imitation sans aucune addition de matières inflammables.

Les exposants de produits incommodes ou insalubres devront se conformer, en tout temps, aux mesures de sûreté qui leur seront prescrites.

Art. 17. — Le Commissaire général se réserve le droit absolu de faire retirer les produits qui lui paraîtraient dangereux ou incompatibles avec la sécurité, la salubrité ou le bon ordre de l'Exposition.

Art. 18. — Les demandes pour autorisation du droit de vente devront être adressées séparément, sous forme de lettre, au président du Comité d'organisation de la Section française, Bourse de Commerce, rue du Louvre, à Paris.

Art. 19. — L'érection de kiosques, de chalets, de comptoirs de vente, etc., ne pourra être autorisée en certains points particuliers; les plans et dessins de ces édifices devront toujours être approuvés par le Comité d'organisation de la Section française.

Art. 20. — La vente (1) avec livraison immédiate des objets exposés ne pourra avoir lieu qu'avec l'autorisation écrite du Commissaire général, après avis du président du Comité d'organisation de la Section française. Cette autorisation pourra être retirée à l'exposant, même sans préavis, et sans qu'il soit besoin de faire connaître les motifs de ce retrait.

Art. 21. — Le retrait sera prononcé sur-le-champ si les vendeurs ou vendeuses se livrent à des manifestations ou appels au public de nature à compromettre la bonne tenue de la Section, ou s'ils vendent soit des objets de fabrication étrangère, soit des objets de fabrication française autres que les produits de l'exposant titulaire du certificat d'admission.

Art. 22. — Les exposants devront toujours être en mesure de prouver que les objets vendus sont réellement des produits de leur propre fabrication. En tout cas, les objets vendus devront être remplacés, avant leur enlèvement, par des produits similaires.

Art. 23. — Les exposants sont invités à indiquer le prix marchand des objets exposés.

TITRE III.

Cartes d'entrée.

Art. 24. — Il sera mis à la disposition de chaque exposant ou de chaque représentant d'un exposant de la Section française une carte d'entrée gra-

(1) Sous réserves des taxes imposées par l'article 30 du Règlement général italien.

tuite permanente, revêtue de la photographie du titulaire, ainsi que des jetons de service, dans les conditions fixées par le règlement spécial italien sur le service des entrées.

Art. 25. — Toute personne qui représentera plus d'un exposant ne pourra prétendre, pour cela, à plus d'une carte d'entrée.

TITRE IV.

Transport, consignation, réception, installation et enlèvement des objets exposés.

Art. 26. — Les produits destinés à l'Exposition bénéficieront des tarifs réduits qui seront obtenus des Chemins de fer français et italiens et des Compagnies de navigation.

Art. 27. — Le Comité général italien se charge gratuitement, à l'intérieur de l'Exposition, de la manutention de tous les colis de dimensions normales, dont le poids n'excédera pas 1 500 kilogrammes et qui seront parvenus avant le *15 décembre 1905*.

Art. 28. — Les autres objets admis à l'Exposition devront être consignés dans son enceinte, du 15 décembre 1905 au 1er février 1906.

Art. 29. — La manutention des colis comprend :

a. La réception dans l'enceinte de l'Exposition ;

b. La mise à pied d'œuvre ;

c. L'enlèvement des caisses vides et emballages ;

d. La mise à pied d'œuvre des caisses vides et emballages ;

e. L'enlèvement des colis réemballés.

Art. 30. — Pour les colis arrivés en retard, si les exposants, au lieu d'en faire la manutention eux-mêmes et sous leur propre responsabilité, recourent au Comité d'organisation, il sera payé une taxe fixée de gré à gré.

Il sera acquitté une taxe fixée dans les mêmes conditions pour les colis encombrants ou dépassant 1 500 kilogrammes. Au surplus, pour ces derniers colis, il pourra être exigé que la manutention soit effectuée avec le concours ou par les soins exclusifs des exposants.

Art. 31. — Il sera établi, pour l'emmagasinage des caisses vides et emballages, une taxe qui ne pourra être supérieure à 2 fr. 50 par mètre carré d'assise de colis, ou par mètre cube de volume, avec minimum de perception de 2 fr. 50 pour tout emballage qui ne comportera pas un mètre carré d'assise ou un mètre cube de volume.

La taxe d'emmagasinage, ainsi que la gratuité de la manutention, sera applicable aux caisses contenant des vitrines ou du matériel d'installation, aussi bien qu'à celles contenant des produits destinés à être exposés.

Les exposants resteront libres d'assurer à leurs frais, risques et périls, l'emmagasinage de leurs caisses, à charge de se conformer aux instructions données par le Comité général italien de l'Exposition.

Art. 32. — Chaque exposant ou son délégué pourvoit à la réception de ses colis, ainsi qu'à la reconnaissance de leur contenu. Si les exposants ou leurs agents ne sont pas présents pour recevoir leurs colis dans l'enceinte de

Section Française. — Librairie.

l'Exposition, le Comité d'organisation pourra faire réexpédier ceux-ci ou les déballer d'office aux frais, risques et périls des intéressés.

Toute introduction de matériaux destinés aux installations est subordonnée à l'autorisation du président du Comité d'organisation de la Section française.

Art. 33. — Chaque colis devra porter deux adresses : l'une sur le couvercle et l'autre sur l'un des côtés de la caisse, sur des étiquettes tricolores fournies par la Section française.

Ces adresses devront contenir les indications du groupe, de la classe et le numéro du certificat d'admission.

Art. 34. — Le matériel d'emballage, caisses et autres, devra être enlevé une semaine au moins avant l'ouverture de l'Exposition.

Art. 35. — Les plans d'installation et de décoration des exposants dans chacune des classes sont soumis par les Comités d'installation au Comité d'organisation, qui statue sous le contrôle du Commissaire général.

Le Comité d'organisation assure la décoration générale de la Section française et supporte les frais de gardiennage correspondant à la surveillance générale de cette Section.

Les cotisations à payer par chaque exposant comprennent le loyer de l'emplacement, la quote-part dans les frais de décoration, de gardiennage et d'installation, spéciaux à chaque classe, et sont recouvrées par les Comités d'installation.

Si des exposants désirent un complément à la décoration d'une classe, les frais supplémentaires en résultant sont entièrement à leur charge. De même, ils supportent les frais de leur installation particulière, de l'emballage, du transport, à l'aller et au retour, du déballage, de l'étalage et du réemballage de leurs produits, ainsi que les taxes établies par les autorités italiennes sur les objets mis en consommation.

Art. 36. — Les exposants sont responsables des dommages que leurs installations apporteraient aux planches, cloisons, etc., ainsi que des dégradations provenant d'un usage abusif.

Aucun exposant ne pourra disposer son installation de manière à priver de lumière, à incommoder ou frapper d'un préjudice quelconque l'installation d'un autre exposant.

Art. 37. — L'installation des machines et appareils qui ne peuvent être mis en place ou montés qu'en empruntant l'emplacement des autres exposants, ainsi que tous les travaux de fondation de machines, devront être exécutés d'urgence et terminés dans les délais qui seront fixés par le Comité exécutif italien.

L'exposant qui n'aura pas observé ces délais perdra, par le fait même, tout droit à son emplacement ; son certificat d'admission sera considéré comme non avenu et les taxes d'emplacement perçues resteront acquises, le tout sans aucune formalité judiciaire ou extrajudiciaire. Dans ce cas, les installations non terminées seront enlevées ou achevées d'office aux frais, risques et périls de l'exposant.

Art. 38. — Aucun produit exposé dans la Section française ne pourra être retiré avant la clôture de l'Exposition sans l'autorisation écrite du Commissaire général, après avis du président du Comité d'organisation de la Section française.

Section Française. — Librairie.

Un mois après la clôture de l'Exposition, les produits non emballés ou non démontés, et les caisses pleines ou vides non réexpédiées, pourront être enlevés d'office aux frais, risques et périls des exposants.

Ces produits ou caisses pourront être, à l'expiration d'un délai de six mois, vendus aux enchères à la requête du Comité général italien de l'Exposition. Néanmoins, la vente ne pourra avoir lieu qu'un mois après que l'intéressé aura été mis en demeure par un acte judiciaire, signifié également au président du Comité français.

Le produit de la vente, déduction faite des frais judiciaires et autres, sera tenu à la disposition de l'intéressé ou déposé à la Caisse des dépôts et consignations.

TITRE V.

Douanes.

Art. 39. — L'Exposition sera constituée en entrepôt réel de douane et d'octroi. Les produits français y seront introduits en franchise provisoire, à condition d'être réexportés après la clôture de l'Exposition.

TITRE VI.

Catalogue.

Art. 40. — En dehors du Catalogue général officiel italien, contenant le nom des exposants, le genre d'industrie et le lieu de production, il pourra être publié, par les soins du Comité d'organisation, et après approbation du Commissaire général, un catalogue spécial de la Section française. Les renseignements nécessaires pour la rédaction de l'un ou l'autre de ces catalogues seront fournis par les exposants sous leur responsabilité.

TITRE VII.

Services techniques, énergie, éclairage, etc.

Art. 41. — Le Comité italien fournira aux exposants qui en feront la demande, et aux conditions fixées par le règlement général italien (art. 36 à 40), l'énergie nécessaire pour actionner les moteurs et appareils qui devront fonctionner à l'Exposition.

Art. 42. — Toutes les parties de machines qui présenteraient des dangers pour ceux qui les approcheraient seront munies des appareils de garde nécessaires, ce qui n'exonérera pas les exposants des responsabilités qui leur incombent.

Art. 43. — Les suspensions éventuelles de l'énergie n'autoriseront aucune demande d'indemnité de la part des exposants.

Collectivité des Imprimeurs Français.

TITRE VIII.

Garde et responsabilités.

Art. 44. — La Section italienne de l'Exposition prend à sa charge la surveillance générale de jour et de nuit, le service de la police et celui d'incendie dans l'enceinte de toute l'Exposition.

Elle prendra toutes les précautions nécessaires pour éviter les vols, détournements, dégradations, incendies, explosions, inondations, etc., sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

Elle ne sera responsable que des dégâts occasionnés par suite du manque de solidité, du mauvais état des bâtiments, de leurs couvertures ou de leurs vitrages.

Art. 45. — Bien que repoussant toute responsabilité pour les vols et détournements qui pourraient être commis, le Comité d'organisation de la Section française instituera une surveillance générale destinée à prévenir ces délits. En dehors de cette surveillance générale, les comités d'installation auront à pourvoir au gardiennage spécial de leurs classes.

Art. 46. — Les exposants ont la faculté de faire assurer leurs produits et leurs emballages, directement et à leurs frais.

Art. 47. — Il sera rigoureusement interdit de dessiner, copier, mesurer, photographier, de reproduire par modelage et moulage, etc., les objets exposés dans la Section française ou ses annexes, sans l'autorisation écrite de l'exposant. Toutefois, le Commissaire général se réserve le droit, après avis du président du Comité d'organisation, d'autoriser la reproduction et la vente des vues d'ensemble, sans que les exposants puissent s'opposer à ces reproductions.

TITRE IX.

Jury international des récompenses.

Art. 48. — Les exposants français seront représentés dans le Jury international des récompenses (jury de classes, de groupes, supérieur) dans une proportion identique à celle qui sera fixée par le Comité général italien pour les exposants appartenant à l'Italie ou à la nation la plus favorisée.

On observera la même proportion pour les commissions et les jurys internationaux dans leurs autres attributions.

Art. 49. — Les membres du Jury français seront choisis exclusivement parmi les exposants de la Section française et nommés par le Commissaire général sur la proposition du Comité français des Expositions à l'étranger.

TITRE X.

Dispositions diverses.

Art. 50. — Les établissements divers, théâtres, spectacles, attractions, concerts, restaurants, cafés, bars, etc., installés dans l'Exposition ou ses

annexes, ne pourront faire figurer dans leurs titres, annonces ou enseignes, ou désignation de produits, les mots : « France » ou « Français », ou un substantif ou un adjectif se rapportant à une ville ou région de France, sans l'autorisation écrite du Commissaire général, après avis du président du Comité d'organisation de la Section française.

Art. 51. — Toutes les annonces ou pièces imprimées, émanant d'exposants français et destinées à être affichées ou distribuées dans l'enceinte de l'Exposition, devront, au préalable, être approuvées par le Commissaire général, après avis du président du Comité d'organisation de la Section française.

Art. 52. — La qualité d'exposant comporte soumission aux dispositions du Règlement général et des règlements spéciaux, ainsi qu'aux mesures d'ordre et de police qui seront prescrites tant par les autorités italiennes que par le Commissaire général du Gouvernement français.

Paris, le 30 septembre 1905.

Vu et approuvé :
Le Commissaire général :
M. Jozon.

VIII

Conditions spéciales réglant les Expositions temporaires spéciales internationales.

A. Sauf dérogation expresse, toutes les dispositions du Règlement général sont applicables aux Expositions temporaires spéciales.

B. Les Expositions temporaires spéciales auront lieu depuis la seconde quinzaine de juin 1906 jusqu'à la clôture définitive de l'Exposition (Voir art. 2 du Règlement général).

C. Les demandes d'admission devront être rédigées en double exemplaire sur des modèles qui seront à cet effet délivrés aux exposants par le Comité exécutif ou par les Comités locaux, nationaux ou étrangers.

L'exposant devra remplir exactement les modèles de demande d'admission et les signer.

Chaque demande particulière n'aura de valeur que pour une seule Division. Les exposants qui entendront envoyer des objets destinés à plusieurs divisions devront rédiger en double exemplaire autant de demandes séparées qu'ils auront de divisions en vue.

Les demandes d'admission devront parvenir au Comité exécutif pour le 31 décembre 1905 inclusivement (Voir art. 6 du Règlement général).

D. Les exposants payeront une taxe de 10 francs par mètre carré de surface occupée (1).

Le Comité se réserve la faculté de traiter de gré à gré pour le loyer des

(1) En plus de la taxe d'inscription de 0 fr. 30, prévue par l'art. 9 du Règlement général.

occupations d'espaces spéciaux, situés dans les galeries ou dans les constructions spéciales (Voir art. 10 du Règlement général).

E. La moitié de la taxe d'occupation devra être versée dans les trente jours qui suivront la date de l'admission ; l'autre moitié pour le 31 mars 1906 inclusivement (Voir art. 13 du Règlement général).

F. Les objets admis aux Expositions temporaires, accompagnés de leur certificat d'admission, devront être consignés dans l'enceinte de l'Exposition, du 5 au 10 juin 1906, selon les prescriptions que le Comité estimera d'édicter et qui seront communiquées en temps utile aux exposants (Voir art. 20 du Règlement général).

G. L'exposant qui n'aura pas pourvu à l'installation de ses produits pour le 10 juin 1906 perdra tout droit de les installer ultérieurement (Voir art. 25 du Règlement général).

* * *

PREMIÈRE DIVISION. — **Alimentation.**

Produits farineux et leurs dérivés.

Farines de céréales ; grains mondés et gruaux, fécule de pomme de terre ; farine de riz ; farine de lentilles ou de fèves, gluten.

Tapioca ; sagou ; arrow-root ; fécules diverses. Amidons. Produits farineux mixtes.

Pâtes d'Italie ; semoules ; vermicelles ; macaronis, nouilles, bouillies, pâtes de fabrication domestique.

Produits de la boulangerie et de la pâtisserie.

Pains divers avec ou sans levain ; pains de fantaisie et pains façonnés, pains comprimés pour voyages, campages militaires, etc., biscuit de mer.

Produits divers de pâtisserie propres à chaque nation. Pains d'épice et gâteaux secs susceptibles de se conserver.

Conserves de viande, de poissons, de légumes et de fruits.

Viandes conservées par le froid ou par tout autre procédé : viandes salées ; conserves de viandes en boîtes. Tablettes de viande et de bouillon.

Préparations de viandes. Produits divers de la charcuterie. Poissons conservés par le froid. Poissons salés, encaqués ; morues, harengs, etc. Poissons conservés dans l'huile : thon mariné, sardines, anchois.

Conserves de homards. Conserves d'huîtres.

Légumes conservés par divers procédés.

Fruits secs et préparés : prunes, figues, raisins, dattes.

Fruits conservés sans le secours du sucre.

Section Française. — Industrie du Costume.

Sucres et produits de la confiserie ; condiments et stimulants.

Sucres destinés aux usages domestiques et autres. Glucoses, Chocolats.

Produits divers de la confiserie: dragées, bonbons de sucre, fondants, nougats, angélique, anis, confitures, gelées, etc. ; produits confits. Fruits à l'eau-de-vie.

Cafés, thés et boissons aromatiques ; chicorée et gland doux.

Vinaigres.

Sel de table.

Épices : poivres, cannelles, piments, etc.

Condiments et stimulants composés : moutarde, karis, sauces, etc.

Vins et eaux-de-vie de vin.

Vins ordinaires rouges et blancs.

Vins de liqueurs et vins cuits.

Vins mousseux.

Eau-de-vie de vin.

Sirops et liqueurs ; spiritueux divers ; alcools d'industrie.

Sirops et liqueurs sucrées, anisette, curaçao, cassis, chartreuse, etc.

Apéritifs à base d'alcool : absinthe, amers, etc.

Apéritifs à base de vin : vermouth, byrrh, etc.

Alcools d'industrie : alcools de betterave, de mélasse, de grains, de pommes de terre, etc.

Spiritueux divers : genièvre, rhum, tafia, kirsch, etc.

Boissons diverses.

Cidres et poirés.

Bières et autres boissons tirées des céréales.

Boissons fermentées de toute nature.

Eaux gazeuses artificielles.

DEUXIÈME DIVISION. — **Produits chimiques et pharmaceutiques.**

Acides, alcalis, sels de toutes sortes.

Soufres raffinés et dérivés du soufre.

Phosphore.

Eau oxygénée ; ozone

Sels marins et produits du traitement des eaux mères.

Produits divers des industries chimiques : cires et corps gras; savons ;

Section Française. — Industrie du Costume.

bougies et glycérine ; résines, goudrons et corps dérivés ; colles et gélatines, essences, vernis, enduits divers, encres d'imprimerie, cirages.

Caoutchouc pour industrie ; gutta-percha.

Substances tinctoriales et couleurs.

Produits dérivés du traitement des matières minérales utilisées pour l'éclairage, le chauffage et le graissage, pétroles raffinés, paraffine.

Produits de la carbonisation du bois en vase clos.

Alcools dénaturés pour les usages industriels.

Gaz liquéfiés.

Textiles artificiels.

Matières premières de la pharmacie ; médicaments simples et composés.

TROISIÈME DIVISION. — **Parfumerie.**

Matières premières telles qu'essences, infusions de fleurs dans les corps gras, parfums concentrés obtenus par des dissolvants ; eaux distillées, etc. ; matières premières brutes ou préparées.

Produits fabriqués : savons, eaux de toilette, huiles parfumées, pommades, essences parfumées, sachets, extraits et eaux de senteur, poudres parfumées ; dentifrices ; vinaigres de toilette ; poudres à poudrer, fards ; teintures pour les cheveux, etc.

QUATRIÈME DIVISION. — **Armes de chasse.**

Armes blanches.

Armures pour panoplies ; reproduction d'armes anciennes.

Armes de jet : arcs, arbalètes, etc.

Armes à feu : fusils, carabines, pistolets, etc.

Objets accessoires d'arquebuserie.

Projectiles pleins ou creux, explosibles. Capsules, amorces, cartouches.

Équipements de chasse, engins de dressage pour les chiens.

Matériel de salles d'escrime.

CINQUIÈME DIVISION. — **Photographie.**

Matières premières, instruments et appareils de la photographie.

Matériel des ateliers de photographie.

Photographie négative et positive sur verre, sur papier, sur bois, sur étoffe, sur émail, etc. Photogravure en creux et en relief ; photocollographie ; photolithographie. Épreuves stéréoscopiques. Agrandissements et micrographie photographiques. Photochromographie. Photochromie directe ou indirecte.

Applications scientifiques et autres de la photographie.

Section Française. — Industrie du Costume.

SIXIÈME DIVISION. — **Instruments de musique.**

Instruments à vent, métalliques et en bois, à trous avec ou sans clefs, à embouchure simple, à bec de sifflet, à anche avec ou sans réservoir d'air.

Instruments à vent métalliques, simples, à rallonges, à coulisses, à pistons, à clefs, à anches.

Instruments à vent, à clavier : orgues, accordéons, etc.

Instruments à cordes pincées ou à archet sans clavier.

Instruments à cordes, à clavier : pianos, etc.

Instruments à percussion ou à frottement : batterie.

Instruments automatiques : orgues de Barbarie, serinettes, boîtes à musique, etc.

Pièces détachées et objets du matériel des orchestres.

Cordes pour instruments de musique.

Instruments exotiques.

SEPTIÈME DIVISION. — **Bimbeloterie.**

Jouets, poupées, bébés et accessoires ; jouets en métal, ménages ; montres d'enfants ; jouets mécaniques, oiseaux chantants ; armes et équipements pour enfants ; instruments de musique ; petits meubles ; chevaux, animaux, voitures ; jouets en caoutchouc, en baudruche, etc. ; jouets scientifiques et jouets instructifs, etc.

Jeux pour enfants ou pour adultes ; croquet, tonneaux, quilles, bagues, etc.

Palais des Transports

BUREAUX DE GROUPES

PREMIÈRE SÉRIE

SECTION A

I. — Transports par terre.

(Chemins de fer.)

Président : **M. NOBLEMAIRE.**
Directeur de la Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M.
Membre du Jury, Paris 1900 et Liége 1905.

Vice-Présidents : **M. WEISS.**
Directeur de la Compagnie de l'Est.

M. SARTIAUX (A.).
Ingénieur en chef de l'Exploitation du Chemin de fer du Nord.

M. BEAUGEY.
Directeur des Chemins de fer de l'État.

Secrétaire : **M. DELAITRE (Pierre).**
Ancien ingénieur de la Marine ; Ingénieur en chef honoraire des services maritimes et des Chemins de fer de l'Ouest.
Membre du Comité d'organisation, Paris 1900.

Secrétaire adjoint : **M. PIREL (Louis).**
Secrétaire du Syndicat des Chemins de fer de Ceinture.

Trésorier : **M. MULLER (Georges).**
Fabricant de petit matériel de chemins de fer.

Rapporteur : **M. SARTIAUX (Félix).**
Inspecteur de l'exploitation attaché au Service central de la Compagnie du Nord.

II. — Transports par terre.

(Charrois et tramways.)

Président : **M. LOREAU.**
Ingénieur manufacturier ; Régent de la Banque de France ; Président de la Commission des Comptes

et Publications du Comité français des Expositions à l'étranger.

Membre du Jury, Paris 1900; Membre des Comités, Liége 1905.

Secrétaire : **M. MASURE.**

Secrétaire du Conseil d'administration de la Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M.

Chef de service à la Direction générale de la Section française, Paris 1900.

Secrétaire adjoint : **M. GRIÈGES (de).**

Ingénieur ; Secrétaire général de l'exploitation du Métropolitain de Paris.

Hors concours, Paris 1900.

III. — Aéronautique.

Président : **M. RIVES (G.).**

Président des Comités d'organisation des Expositions d'automobiles, de cycles et de sports, Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

Membre du Jury, Paris 1900 ; Commissaire général de la Section française à l'Exposition de l'alcool, Vienne 1904 ; Vice-Président du Comité de la Section française de Liége 1905.

Secrétaire : **M. VAUZELLE.**

Ingénieur-construction ; Secrétaire de la Chambre syndicale du Cycle et de l'Automobile ; Vice-Président du Syndicat des Commissionnaires en cycles et automobiles.

Médailles d'or, Paris 1900 ; Membre du Jury, Liége 1905.

IV. — Métrologie.

Président : **M. SARTIAUX (Eugène).**

Ingénieur-électricien ; Président du Syndicat professionnel des industries électriques et de l'Association des ingénieurs-électriciens ; Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

Membre des Comités et du Jury, Paris 1900 ; Vice-Président du Comité de la Section française de Liége 1905.

Secrétaire : **M. HOLZSCHUCH (Jacques).**

Ingénieur ; Inspecteur des services techniques de l'exploitation de la Compagnie des Chemins de fer du Nord.

Membre du Jury et Rapporteur, St-Louis 1904 ; Membre du Jury, Liége 1905.

Section B

Transports maritimes et fluviaux.

Président : **M. BRALLY.**

Directeur de la Compagnie française de Navigation à vapeur « Chargeurs réunis ».

Grand Prix, Paris 1900.

Secrétaire : **M. PILLIARD.**

Secrétaire du Conseil d'administration de la Compagnie « Messageries maritimes ».

Grand Prix, Paris 1900.

Section C

Prévoyance.

Président : **M. CHEYSSON.**

Inspecteur général des Ponts et Chaussées ; Membre de l'Institut.

Vice-Président : **M. DELOMBRE (Paul).**

Député, Ancien Ministre du Commerce, Président d'honneur du Comité des Expositions à l'étranger.

Secrétaires : **M. JOUANNY.**

Membre de la Chambre de Commerce de Paris ; Vice-Président du Comité central des Chambres syndicales ; Président de la Société municipale de Secours mutuels du XI^e^ arrondissement.

Membre des Comités, Paris 1900.

M. LESEUR (Félix).

Directeur de la Compagnie d'assurances « Le Conservateur » ; Membre du Conseil supérieur des Colonies ; Secrétaire général de la Société d'Économie industrielle et commerciale.

Membre des Comités, Paris 1900.

Section D

I. — Arts décoratifs

Président : **M. JOURDAIN (Frantz).**

Architecte ; Président du Syndicat de la Presse artistique ; Président du Salon d'automne ; Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

Président des Comités et du Jury, Paris 1900.

Secrétaire : **M. PLUMET (Ch.).**
Architecte.
Grand Prix, Paris 1900.

Secrétaire adjoint : **M. FRIÉSÉ (Paul).**
Architecte-ingénieur.
Médaille d'or, Paris 1900 et Saint-Louis 1904.

II. — Industries de l'ameublement.

(Céramique, verrerie, tissus d'ameublement, tapisseries, meubles, papiers peints.)

Président : **M. MERCIER (Henri).**
Ébéniste-tapissier.
Médaille d'or, Saint-Louis 1904.

Secrétaire : **M. HARANT (Louis).**
Décorateur, céramiste-verrier ; Président d'honneur de la Chambre syndicale de la céramique et de la verrerie ; Membre de la Commission permanente des Valeurs de douane.
Secrétaire des Comités et du Jury ; Membre du Jury supérieur, Paris 1900.

III. — Industries artistiques du métal.

(Orfèvrerie, bijouterie, joaillerie, bronzes, monnaies et médailles.)

Président : **M. AUCOC (Louis).**
Président de la Chambre syndicale de la bijouterie, de la joaillerie et de l'orfèvrerie ; Ancien Juge au Tribunal de Commerce ; Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger.
Président des Comités et du Jury, Paris 1900. Président du Comité de l'Exposition de Bijouterie, Saint-Pétersbourg 1901-1902 ; Membre des Comités, Saint-Louis 1904 ; Membre des Comités et du Jury, Liége 1905.

Secrétaire : **M. RAINGO (G.).**
Fabricant de bronzes ; Vice-Président de la Chambre syndicale des Fabricants de bronzes.
Membre des Comités et Grand Prix Paris 1900 et Saint-Louis 1904.

IV. — Industries graphiques.

(Imprimerie, librairie, reliure, publications périodiques.)

Président **M. BELIN (H.).**
Ancien Président du Cercle de la Librairie ; Membre de la Chambre de Commerce de Paris.
Président des Comités et du Jury, Paris 1900.

Secrétaire : **M. HACHETTE (Louis).**

Libraire-éditeur ; Membre du Cercle de la Librairie.

Hors concours, Paris 1900.

V. — Industries du costume.

(*Tissus, vêtements et accessoires du vêtement.*)

Président : **M. PERDOUX.**

Président honoraire de la Chambre syndicale de la Confection et de la Couture ; Vice-Président de l'Association générale des Tissus et Matières textiles ; Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

Membre des Comités et du Jury, Paris 1900 ; Président des Comités, Liége 1905.

Secrétaires : **M. BEQUET (Henri).**

Président de la Chambre syndicale des Dentelles et Broderies.

Médaille d'or, Paris 1900 ; Secrétaire de Groupe, Liége 1905.

M. VILLEMINOT.

Tissage et Manufacture de bonneterie.

Médaille d'or, Paris 1900 ; Secrétaire de Groupe, Liége 1905.

Section E

Galerie des machines et du travail.

Président : **M. HAMELLE (Henry).**

Industriel ; Conseiller du Commerce extérieur

Membre des Comités et du Jury, Paris 1900 ; Membre du Jury et Rapporteur général de la Section française, Saint-Louis 1904.

Secrétaires : **M. GANNE (Maurice).**

Ingénieur des Arts et Manufactures ; Chargé des cours d'éléments de construction et d'organes de machines à l'École centrale des Arts et Manufactures ; Conseiller du Commerce extérieur.

Membre du Jury, Paris 1900 ; Secrétaire des Comités et Rapporteur général adjoint, Saint-Louis 1904.

M. DOMANGE (Henri).

Fabricant de cuirs et courroies pour transmissions.

Hors concours, Paris 1900, Grand Prix, Saint-Louis 1904.

Section F

Exposition rétrospective des transports.

Président : **M. Henry D'ALLEMAGNE.**
Vice-Présidents : **MM. KELLNER (G.), RHEIMS (E.), SARRIAU (H.).**
Secrétaire : **M. DUFRESNE (Henri).**

Section G

Pisciculture.

Président : **M. SAUVAN.**
Sénateur.

Vice-Président : **M. LEPRINCE (Dr Maurice).**
Président de la Société centrale de Pisciculture et de Pêche; Conseiller du Commerce extérieur.
Membre des Comités et du Jury, Paris 1900, Grand Prix, Saint-Louis 1904; Vice-Président des Comités, Liége 1905.

Secrétaire : **M. DURANDY.**
Attaché au Ministère de la Marine.

Section H

Agriculture et horticulture.

Président : **M. VIGER.**
Ancien Ministre de l'Agrieulture; Sénateur; Président du Comité agrieole et horticole français des Expositions internationales; Membre d'honneur du Comité français des Expositions à l'étranger.
Président de la Section française de l'Alcool à Vienne 1904; Président des Groupes de l'Agriculture et de l'Horticulture de la Section française à l'Exposition de Liége 1905.

Secrétaire : **M. CHATENAY (Abel).**
Secrétaire général de la Société nationale d'Horticulture de France et du Comité agricole et horticole français des Expositions internationales.
Membre des Comités et du Jury, Paris 1900.

Section I

Hygiène publique.

(Hygiène et assistance sanitaire dans l'industrie des transports.)

Président : **M. ASTIER.**
Député de l'Ardèche.
Membre du Jury, Paris 1900; Président des Comités, Saint Louis 1904 et Liége 1905.

Secrétaire : **M. FAURE (Jean).**

Docteur en pharmacie ; Fabricant de produits pharmaceutiques Bonjean.

Membre des Comités départementaux, Saint-Louis 1904 ; Secrétaire-rapporteur des Comités, Liége 1905 ; Vice-Président du Jury, Liége 1905.

DEUXIÈME SÉRIE

Section A

Cycles et Automobiles et Industries qui s'y rattachent.

Président : **M. RIVES (Gustave).**

Président des Comités d'organisation des Exposition d'automobiles, de cycles et de sport ; Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

Membre du Jury, Paris 1900 ; Président de Groupe à l'Exposition de Liége 1905.

Secrétaire : **M. VAUZELLE.**

Ingénieur-constructeur ; Secrétaire de la Chambre syndicale du Cycle et de l'Automobile ; Vice-Président du Syndicat des Commissionnaires en cycles et automobiles.

Médailles d'or, Paris 1900 et Saint-Louis 1904.

TROISIÈME SÉRIE

Section K

I. — Produits chimiques et pharmaceutiques.

Président : **M. ASTIER.**

Secrétaire : **M. FAURE (Jean).**

II. — Alimentation.

(*Photographie, Armes, Instruments de musique, Parfumerie, Bimbeloterie.*)

Président : **M. KESTER (Gustave).**

Négociant en vins, Secrétaire de la Chambre de Commerce de Paris ; Président honoraire de la Chambre syndicale des Vins et Spiritueux en gros de Paris et de la Seine ; Conseiller du Commerce extérieur ; Trésorier du Comité français des Expositions à l'étranger

Président des Comités et du Jury, Paris 1900 ; Membre du Jury, Liége 1905.

Secrétaires : **M. DEMARIA (Jules).**

Constructeur d'appareils photographiques ; ancien Président de la Chambre syndicale des fabricants d'appareils photographiques.

Membre du Jury, Paris 1900 ; Grand Prix et Rapporteur du Jury, Saint-Louis 1904.

M. PLASSARD (Louis).

Parfumeur.

Membre des Comités, Médaille d'or, Paris 1900.

ARCHITECTE EN CHEF

M. MONTARNAL (Eugène-Charles de).

Architecte diplômé du Gouvernement ; Architecte de la Section française aux Expositions d'Amsterdam 1895 ; de Glasgow 1901, d'Hanoï 1902, de Saint-Louis 1904, de Liége 1905.

Médaille d'or, Paris 1900 ; Grand Prix, Liége 1905.

ADMINISTRATION

M. ESTIEU (Maurice).

Chef des Services administratifs de la Section française de l'Exposition de Milan.

M. BREVANS (Edmond de).

Secrétaire administratif du Comité français des Expositions à l'étranger.

Insigne du Jury.

COMITÉS D'ADMISSION ET D'INSTALLATION

GROUPE I. — *Transports par terre (Chemins de fer).*

BUREAU DU GROUPE.

Président : Noblemaire (Gustave). — *Vice-Présidents :* Weiss, Sartiaux (Albert), Beaugey. — *Secrétaire :* Delaitre (Pierre).

CLASSE DES CHEMINS DE FER.

Président : Noblemaire (Gustave). — *Vice-Présidents :* Weiss, Sartiaux (Albert), Beaugey. — *Secrétaire :* Delaitre (Pierre). — *Secrétaire adjoint :* Pirel (Louis). — *Trésorier :* Muller (Georges). — *Rapporteur :* Sartiaux (Félix). — *Membres :* Brunel (C.), Chevalier (Henri), David (Charles), Ducousso (Théophile), Foucher, Glasser, Godfernaux, Heurteau, Larminat (de), Le Chatelier (Louis), Lévy (Paul), Mitjavile (D.), Rotival (Jules), Rueff (Jules).

GROUPE II. — *Transports par terre (Charrois et tramways).*

BUREAU DU GROUPE

Président : Loreau. — *Secrétaires :* Masure, Grièges (Henry de).

CLASSE DU MATÉRIEL ET DES PROCÉDÉS DU GÉNIE CIVIL
PLANS ET DESSINS DE TRAVAUX PUBLICS

Président : Candlot (Édouard). — *Vice-Président :* Baudet (Louis). — *Secrétaire :* Mathis (Lucien). — *Trésorier :* Hersent (Jean). — *Membres :* Aubry-Pachot (Eugène), Benard (Joseph), Daydé (Henri), Dubrujeaud (Léon), Garnier (H.), Morel (François).

CLASSE DE LA CARROSSERIE, SELLERIE, BOURRELLERIE.

Président : Rheims (Edmond). — *Vice-Président :* Rodrigues-Ely (Camille). — *Secrétaire :* Hermès (Adolphe). — *Trésorier :* Mühlbacher (Albert). — *Membres :* Bail aîné, Bail jeune, Belvalette (Alfred), Billy (Charles), Boas (Alfred), Camille (Alphonse), Cottenet (Maurice), Hermès (Émile), Jeantaud (Charles), Mühlbacher (Gustave), Roduwart (Louis).

CLASSE DU MATÉRIEL DES CHEMINS DE FER ET TRAMWAYS.

Président : Renaud. — *Vice-Présidents :* Francq (Léon), Bechmann (Georges). — *Secrétaire :* Grièges (Henri de). — *Trésorier :* Weyl-Michel. — *Membres :* Arbel (Pierre), Cordier (Gabriel), Lainé (Maurice), Lemaire (H.), Lemoine, Marcadet fils.

CLASSE DE L'EXPLOITATION DES MINES, MINIÈRES ET CARRIÈRES

Président d'honneur : Carnot (Adolphe). — *Président :* Nivoit (E.). — *Vice-Présidents :* Tauzin, Couriot. — *Secrétaire :* Bel (J.-M.). — *Secrétaires adjoints :* Charpentier, Nicou. — *Trésorier :* Guichard (J.). — *Membres :* Bergeron, Delafond, Farcot fils, Kuss, Lebreton, Lebrun, Léon, Pifre (Abel), Rau (Louis), Villain.

CLASSE DE L'INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC ET DE LA GUTTA-PERCHA

OBJETS DE VOYAGE ET DE CAMPEMENT

Président : Porte (Léon). — *Vice-Présidents :* Artus (Rémi), Maurel (Fernand). — *Secrétaire :* Falconnet (Henri). — *Trésorier :* Grody (Edmond). — *Membres :* Amson (Georges), François (Lucien), Hallam de Nittis (Georges), Le Renard, Menier (Henri), Vuitton (Georges).

GROUPE III. — *Aéronautique.*

BUREAU DU GROUPE

Président : Rives. — *Secrétaire :* Vauzelle.

CLASSE DE L'AÉROSTATION

Président : Vaulx (Comte Henri de la). — *Vice-Président :* Janets (Émile). — *Secrétaire-trésorier :* Besançon (Georges). — *Rapporteur :* Surcouf (Ed.). — *Membre :* Saumière (Jules).

GROUPE IV. — *Métrologie.*

BUREAU DU GROUPE

Président : Sartiaux (Eugène). — *Secrétaire :* Holzschuch (Jacques).

CLASSE DE LA PRODUCTION ET DE L'UTILISATION MÉCANIQUE DE L'ÉLECTRICITÉ

ÉLECTRO-CHIMIE

Président : Robard (René). — *Vice-Présidents :* Alby (Amédée), Lavezzari (André), Street (Charles). — *Secrétaire :* Nelson-Uhry (Emmanuel). — *Secrétaire adjoint :* Fredet (Henri). — *Rapporteur :* Schuhler (Paul). — *Membres :* Bardon (Louis), Delafon (Philippe), Faget (Gabriel), Gin (Gustave), Getting (Édouard), Giraud-Jordan (Gérard), Keller (Charles-Albert), Labour (Édouard), La Ville le Roulx (Pierre de la), Leclanché (Maurice), Risler (Gustave), Sciama (G.), Turenne (Paul).

CLASSE DE L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE. — TÉLÉGRAPHIE ET TÉLÉPHONIE

Président : Dumont (Georges). — *Vice-Présidents :* Cance (Alexis), Meyer-May (Albert). — *Rapporteur :* Zetter (Charles). — *Secrétaire :* Baignières (François). — *Membres :* Burgunder (Alfred), Courtant (Auguste), Mambret (Georges), Mathe (B. de la), Pathé (Émile), Weissmann (Gustave), Worms (Jacques).

CLASSE DE LA MÉTROLOGIE

Président : Lallemand (Charles). — *Vice-Présidents :* Benoit, Favé, Mengin. — *Secrétaires :* Collot (Armand), Pellin (Félix-Philibert), Therrode (Léon). — *Rapporteur :* Roux (Gaston). — *Membres :* Baille-Lemaire (Jean-Baptiste), Bigourdan, Binet (Paul), Bougault (Alfred), Brocq (François), Carpentier (Jules), Chateau (Cyprien), Darras (Alphonse), Guillaume (Charles), Janet (Paul), Montpellier (Jules), Perot (Alfred), Richard (Jules).

GROUPE V. — *Transports maritimes et fluviaux.*

BUREAU DU GROUPE

Président : Brally. — *Secrétaire :* Pilliard.

CLASSE DU MATÉRIEL DE LA NAVIGATION DE COMMERCE

Président : Brally. — *Vice-Présidents :* Bonnardel (Jean), Niclausse (Albert), Godard-Desmaret. — *Secrétaires :* Armand de Caillavet (Albert), Sosnowski (Kasimir). — *Trésorier :* Dupart (René). — *Membres :* Grille (Antoine), Hanssy, Niclausse (J.), Pillé (Auguste), Raime (Paul de).

GROUPE VIII. — *Arts décoratifs.*

BUREAU DU GROUPE

Président : Frantz Jourdain. — *Secrétaires :* Plumet (Charles), Friésé (Paul).

CLASSE DE L'ARCHITECTURE

Président : Bonnier (Louis). — *Vice-Président :* Besdel (Albert). — *Secrétaire :* Sauvage (Henri). — *Membres :* Bertrand (Émile), Bliault (Eugène), Delmas (Fernand), Dezermaux (Gaston), Gérald de Faye (F.), Legros (Georges), Lequeux (Jacques), Montarnal (Eugène-Joseph de), Morin-Goustiaux (Georges), Redont (Édouard), Vaudremer (Émile).

CLASSE DES INDUSTRIES D'ART

Président : Mouduit. — *Vice Présideuts :* Turck (Georges), Bordere (Ernest). — *Secrétaire :* Vinant (Georges). — *Trésorier du groupe :* Vaillant (Fernand). — *Membres :* Arnaud (Édouard), Cahen (Alphonse), Cornil (Georges), Dufrêne (A.), Fontaine (Lucien), Hadrot (Paul), Maison (Louis), Meurer (Auguste), Schwartz (Albert).

CLASSE DES OBJETS D'ART

Président : Bigaux (Louis). — *Secrétaire :* Fix-Masseau. — *Membres :* Bottée (Louis), Raynaud (Léon), Roty (Oscar), Vernon (Frédéric de).

GROUPE IX. — *Industries de l'ameublement (céramique, verrerie, tissus d'ameublement, tapisseries, meubles, papiers peints).*

BUREAU DU GROUPE

Président : Mercier (Henri). — *Secrétaire :* Harant (Louis).

CLASSE DES VITRAUX, CRISTAUX, VERRERIE

Président : Viollet (Ch.). — *Vice-Présidents :* Despret (Georges), Gaudin (Félix). — *Secrétaire :* Martin (René). — *Trésorier :* Barrez (Ch.). — *Membres :* Appert (Léopold), Comberousse, Daum (Jean-Antoine).

CLASSE DES PAPIERS PEINTS, TAPIS, DÉCORATION MOBILE ET OUVRAGES DU TAPISSIER

Président : Poteau (Édouard). — *Vice-Présidents :* Hamot (René), Vinet, (Alfred-Louis). — *Secrétaire :* Petitjean (J.). — *Trésorier :* Piquée (Lucien). — *Membres :* Braquenié (Louis), Desfossé (Eugène), Follot (Félix), Legrand (Charles).

CLASSE DES MEUBLES A BON MARCHÉ ET DES MEUBLES DE LUXE

Président : Jémont (Sylvain). — *Vice-Président :* Linke (François). — *Secrétaire :* Soubrier (Paul). — *Trésorier :* Clair (Maxime).

CLASSE DE LA CÉRAMIQUE

Président : Metz (Arthur). — *Vice-Présidents :* Lacroix (Adolphe), Loebnitz. — *Secrétaire :* Lindeboom (Alfred). — *Membres :* Deshoulières (Gaston), Janin (Adolphe), Luze (Henri-François de), Sachot (René), Sarriau (Henri).

CLASSE DES APPAREILS ET PROCÉDÉS DU CHAUFFAGE ET DE LA VENTILATION
APPAREILS ET PROCÉDÉS D'ÉCLAIRAGE NON ÉLECTRIQUE

Président : Grouvelle (Jules). — *Vice-Président :* Cornuault (Émile). — *Secrétaire-Trésorier :* Leroy (André). — *Membres :* Chappée (A.), David (Marcel), Dronet (Georges), Godillot-Alexis (Georges), Javal (E.-A.), Lesieur (G.), Mallet (P.), Payet (Joseph).

CLASSE DES CUIRS ET PEAUX

Président : Caen (Gustave). — *Vice-Présidents :* Boucher (Henri), Floquet (Fernand), Dolat (Auguste). — *Secrétaire :* Colas (Eugène). — *Secrétaire-Trésorier :* Marchand (Charles). — *Membres :* Chauvris (Camille-Eugène), Chicoineau (Maurice), Combe (A.), Desselas (André), Domange (A.), Domange (Eugène), Duret-Pédaillès (Ferdinand), Jossier (Gabriel), Krempp (Mme Vve G.), Lafrique (Gabriel), Pédaillès (Clément), Placide-Peltereau, Poullain (Charles).

GROUPE X. — *Industries artistiques du métal (orfèvrerie, bijouterie, joaillerie, coutellerie, bronzes, médailles).*

BUREAU DU GROUPE

Président : Aucoc. — *Secrétaire :* Raingo.

CLASSE DE L'ORFÈVRERIE, JOAILLERIE, BIJOUTERIE, HORLOGERIE, BRONZE

Président : Aucoc (Louis). — *Vice-Présidents :* Leblanc-Barbedienne (Gustave), Debain (Alphonse), Lévy (Paul). — *Secrétaires :* Armand-Calliat fils, Fouquet (Georges), Bouhon (Édouard), Hébert (Sidney). — *Trésorier :* Risler (André). — *Membres :* Blum (Albert), Boin (G.), Boulenger (Charles), Bricard (A.), Carré (Georges), Carry (Otto), Chalin (Léon), Chaumet (Joseph), Coulon (Léon), Dreyfus (Fernand), Favre-Heinrich (Maurice), Henry (Georges), Henry (Léon), Jaboeuf (Robert), Jourdan (Auguste), Lancoulant (Alfred), Leroy (Louis), Lévy (Hector), Lipmann (Ernest), Louchet (Paul), Piel (Paul), Pinédo (Émile), Rouzé (Gustave), Royé (Alexandre), Sandoz (G.-Roger), Soleau (E.), Soufflot (P.), Templier (Paul), Vagner (Léon).

GROUPE XI. — *Industries graphiques (imprimerie, librairie, reliure, publications périodiques).*

BUREAU DU GROUPE

Président : Belin (H.). — *Secrétaire :* Hachette (Louis).

CLASSE DE LA TYPOGRAPHIE, IMPRESSIONS DIVERSES

Président : Lahure (Alexis). — *Vice-Présidents :* Champenois (Ferdinand), Dubouloz (José), Landrin (Henri), Plisson (Henri), Weill (Nathan). — *Secrétaire :* Pichot. — *Trésorier :* Hirsch (Salomon). — *Membres :* Bourdel (Joseph), Chaix (Albau), Chapon (Gustave), Delmas (Gabriel), Dereix (Fernand), Guary-Lorilleux (Gabriel), Lortat-Jacob (Pierre), Pech (François), Porcabœuf (Alfred), Poyet (Louis), Wittmann (Ch.).

CLASSE DE LA LIBRAIRIE, ÉDITIONS MUSICALES, PAPETERIE

Président : Mainguet (Pierre). — *Vice-Présidents :* Duraud, Baschet (René), Puel de Lobel (Gaston-Ernest). — *Secrétaire :* Masson (Pierre). — *Trésorier :* Carteret (Léopold). — *Membres :* Alcan (Félix), Bachollet (Léopold), Barrère (Henry), Benoit-Lévy (Ed.), Béranger (Charles), Brunet (J.-L.), Charles-Lavauzelle (Henri), Delagrave (Charles-Marie-Eugène), Doin (Octave), Dreyfus-Bing (Paul), Enoch (Georges), Firmin-Didot (Maurice), Forest (Joseph), Fouret (René), Gauthier-Villars (Albert), Gheusi (P.-B.), Gleize (Jules), Hetzel (Jules), Heugel (Henri), Jones (John-Frédéric), Joret-Desclosières (René), Joubert (C.), Laurens (Henri-Pierre), Layus (Lucien), Lemerre (Désiré), Le Soudier (H.), Le Vasseur (Armand), Monprofit (Alfred), Norberg (Charles), Picard (Aleide), Piehon (François), Romagnol (César-Abraham), Rouveyre (Édouard), Terquem (Émile), Vermot (Maurice).

GROUPE XII. — *Industries du costume (tissus, vêtements et accessoires du vêtement).*

BUREAU DU GROUPE

Président : Perdoux. — *Secrétaires :* Béquet (Henri), Villeminot (Lucien).

CLASSE DES FILS ET TISSUS DE COTON, DE LIN, DE CHANVRE ET DE LAINE.

Président : Simonnot-Godard (Louis). — *Vice-Présidents :* Blin (Jules), Bernheim (Gustave), Jalla (Ed.), Masseré (Étienne). — *Secrétaires :* Carue (Georges), Buirette (Léon), Schwob (André). — *Trésorier :* Mathon (Eugène). — *Membres :* Blin (Eugène), Chedville (Désiré), Fraenkel-Blin, Garnier (Henri), Glorieux (Henry), Michel (Charles), Perrin (Paul), Reyrel (E.). — Simonnot (Joseph).

CLASSE DE LA SOIERIE PARISIENNE

Président : Raimon (Albert). — *Vice-Présidents :* Braeh (Achille), Anfrie (Albert), Bourgeois (Charles), Boutet (Albert), Kahn (Herbert-Ernest). — *Secrétaires :* Weil (Élie), Mahler, Benedictus (Philippe). — *Trésorier :* Bellanger père. — *Membres :* Bourgeois (Henri) Boutet (Georges), Rémond (Joseph).

CLASSE DES DENTELLES, BRODERIES ET PASSEMENTERIES.

Président : Béquet (Henri). — *Vice-Présidents :* Béraud (Étienne), Marescot (Paul). — *Secrétaire :* Sins (Émile). — *Trésorier :* David (Arthur). — *Membres :* David-Mennet, Léré (Léon), Lescure (Alfred), Martin (Georges).

CLASSE DES INDUSTRIES DE LA CONFECTION ET DE LA COUTURE POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS

Président : Storch (Léon). - *Vice-Présidents :* Aine (Eugène), Carette (Georges), Hubert de Vautier, Kahn (Paul), Meyer (Joseph), Paquin (Isidore), Ricois (Ernest). — *Secrétaire :* Revillon (Victor). — *Trésorier :* Cognacq (Ernest). — *Membres :* Bonnaire (Arsène), Bourdereau (Henri), Ducher (H.), Dury (Adolphe), Dury (Ernest), Halimbourg (André), Jungmann (Félix), Laguionie (Gustave), Simon, Vallée (Raoul).

CLASSE DES INDUSTRIES DIVERSES DU VÊTEMENT

Président : M. Donckèle (Georges). — *Vice-Présidents :* Leprince (H.), Mayer (Myrtil), Blum (Lucien), Denis (Pierre), Hellstern (Constant), Vitoux (Léon), Leprince (Désiré), Liaud (Émile), Peyrache (Henry). — *Secrétaires :* Chevreau (Léon), Lavanoux (Eugène), Boileau (Théodore), Bouchard (Georges), Bonnet (Jean), Brossard (Georges), Daniel (J.-B.), Boisselier (Alfred), Picard (Hubert), Schorestène (Jacques). — *Trésorier :* Vimont (Léon). — *Rapporteur :* Dehesdin (Georges). — *Membres :* Anglade, Barreiros (M^me^), Benoiston (Aurélien), Bertout (Adolphe), Biron (C.), Bounaix (Aug.-Paul), Brun (Louis) fils, Cadolle, Chandelet (Émile), Chéron, Clermont (Hermann de), Clapin (Jules), Coanet, Collot (Michel), Courtois (A.), Croizier (Edmond), Delmotte (A.), Denis (Pierre-Narcisse), Dheilly (Émile), Doll (Georges), Dressoir (Émile), Duboc (Henri), Ducarin (Désiré), Falcimaigne (Charles), Famchon (René), Goguenheim (Émile), Guionvar (Paul), Hunebelle (Alfred), Imans (Pierre), Langenhagen (Fernand de), Laurain (Alfred), Léon (Joseph), Léon (Maurice), Liaud (Lucien), Libron (Fernand), Liez (Émile), Lolliot (Albert), Lucet (Ernest), Macdonald (Gabriel), Marchand-Hébert, Margaine-Lacroix (M^me^), Marquis (Eugène), Maus (Raymond), Mermilliod (Eugène), Monilban (Jean), Nisseron (Augustin), Picard (Jules), Pinay (Jean-Marie), Plantevignes (C.), Rasse, Rey (Fernand), Savoure, Schorestène (Jérôme), Schulmann (Léon), Schwob (Maurice), Thierry (Jean-Paul), Veil, Virlouvet (Lucien), Vollant (A.).

CLASSE DE LA BROSSERIE, MAROQUINERIE, TABLETTERIE ET VANNERIE

Président : Amson (Arthur) (1). — *Vice-Présidents :* Leloir (Georges), Houlet (Eugène). — *Secrétaire :* Joannot (Émile). — *Trésorier :* Proffit (Émile). — *Membres :* Baudry (Henri), Bonnet (Claude), Dupont (Émile), Genty (Louis-Achille), Latouche (G.), Leloir (Albert), Ollivon (Henry), Prévost (Lucien), Schweitzer (C.), Vaquin (Louis).

(1) M. Arthur Amson étant décédé ; M. Georges Leloir a été désigné pour faire fonction de président.

GROUPE XIII. — *Galerie des machines et du travail (machines en action).*

BUREAU DU GROUPE

Président : Hamelle (Henry). — *Secrétaires :* Ganne (Maurice), Domange (Henri).

GALERIE DES MACHINES ET DU TRAVAIL (MACHINES EN ACTION).

Président : Hamelle. — *Vice-Présidents :* Michaud (Jules), Dehaître (Fernand). — *Secrétaire :* Piat (Robert). — *Trésorier :* Domange (Henri). — *Membres :* Bidermann (Jacques), Chouanard (Émile), Grosselin (Henry), Gustin (Jules), Lambert (Édouard), Mongin (Édouard), Panhard.

GROUPE XIV. — *Rétrospective des transports.*

BUREAU DU GROUPE

Président : Allemagne (Henry d'). — *Vice-Présidents :* Kellner (Georges), Rheims (Edmond), Sarrian (Henri). — *Rapporteur :* Muhlbacher (Albert). — *Secrétaire :* Dufresne (Henri). — *Membre :* Montarnal (Joseph de Guirard de).

GROUPE XV. — *Pisciculture.*

BUREAU DU GROUPE

Président : Sauvan. — *Vice-Président :* Leprince (Dr Maurice). — *Secrétaire :* Durandy.

CLASSE DES ENGINS, INSTRUMENTS ET PRODUITS DE LA PÊCHE, AQUICULTURE

Présidents : Section maritime : Trefeu. — *Section fluviale :* Mersey. — *Section commerciale :* Armand (Comte Albert). — *Section ostréicole :* Marguery. — *Trésorier :* Pérard (J.). — *Membres :* Bernard (F.-Constant), Coutière, Deloncle (Charles), Fabre-Domergue, Juillerat, Lavollé, Léger, Lesourd, Mallet, Perrier, Raveret-Watel, Roule, Sépé, Tourtel.

GROUPE XVII. — *Hygiène publique (hygiène et assistance sanitaire dans l'industrie des transports).*

BUREAU DU GROUPE

Président : Astier. — *Secrétaire :* Faure (J.-A.).

CLASSE DE L'HYGIÈNE

Président : Beurnier (Dr Louis). — *Vice-Président :* Godon (Dr Charles). — *Secrétaires :* Boix (Dr Émile), Chompret (Dr Joseph), Sauvez (Dr E.). —

Trésorier : Le Garrec (Romain). — *Membres :* Bardy (Alfred), Bartaumieux (Charles), Borne (Léon), Corbeil (Albert), Giroux (Lucien), Laurens (Dr Georges), Lequeux (Paul), Pannetier (Jean-Marie), Plisson (Alfred), Renault (Charles), Robert (J.-M.-J.), Rondeau (L.), Sabatier (Paul), Zund-Burguet (Adolphe).

GROUPE XVIII. — *Cycles et automobiles et industries qui s'y rattachent.*

BUREAU DU GROUPE

Président : Rives. — *Secrétaire :* Vauzelle.

CLASSE DE L'AUTOMOBILE

Président : Rives (Gustave). — *Vice-Présidents :* Darracq (Alexandre), Haarbleicher (Paul). — *Trésorier :* Lehideux-Vernimmen (André). — *Membres :* Cahen (Émile), Clément (Adolphe), Mors (Émile), Renault (Louis), Serpollet (Léon), Védrine (Auguste).

CLASSE DES PIÈCES DÉTACHÉES, ACCESSOIRES POUR AUTOMOBILES

Président : Blin (Eugène). — *Vice-Présidents :* Monard (Alfred), Ducellier (Gabriel), La Valette (Henri-Jules-Adrien de). — *Secrétaire :* Longuemare (Georges-Paul). — *Membres :* Arquembourg (Émile-Henri), Bergougnan (Raymond-Célestin), Caplain (Marcel), Lejeune (Marcel), Malicet (Paul).

CLASSE DES CYCLES ET PIÈCES DÉTACHÉES POUR CYCLES

Président : Hammond (John). — *Vice-Présidents :* Brosse (Félix-Joseph), Chapelle (Charles). — *Secrétaire :* Morel (Fernand).

CLASSE DE LA CARROSSERIE AUTOMOBILE

Président : Kellner (Georges). — *Vice-Président :* Ascher (Léon). — *Secrétaire :* Labourdette (Henri).

CLASSE DE LA VULGARISATION

Président : Ballif (A.). — *Vice-Présidents :* Max-Vincent, Martin du Gard (Paul), Rollepot (Alfred de), Dumontpallier (Louis). — *Secrétaire :* Baudry de Saulnier. — *Membre :* Bovet-Japy (Philippe).

GROUPE XIX. — *Produits chimiques et pharmaceutiques.*

BUREAU DU GROUPE

Président : Astier. — *Secrétaire :* Faure (J.-A.).

CLASSE DES ARTS CHIMIQUES ET DE LA PHARMACIE

Président : Haller (Albin). — *Vice-Présidents :* Pascalis (Georges), Landrin (Édouard). — *Secrétaires :* Lavenir (Dr Alexandre), Rambaud (Lucien), Chevrier (Dr Gaston). — *Trésorier :* Bélières (Auguste). — *Rapporteur :* Moureu (Charles). — *Membres :* Albouy (Raymond), Armet de Lisle (Émile), Bertaut-Blancard (André), Bertaut-Blancard (René), Bloche (Albert), Bouchéty (Léon), Bourdeau (Léon), Buchet (Charles), Byla (Pierre), Charabot (Eugène), Comar (Léon), Deglos (Gabriel), Detourbe (Maurice), Freund-Deschamps (Charles), Guimet (Émile), Jouisse (Henri), Lefebvre (Georges), Lhéritier (A.-F.), Macquaire (Paul), Marquet de Vasselot (Léon), Petit (Arthur), Prunier (G.), Robert (Édouard), Roussille (Jean), Tellière (Henri), Verdier (Jean).

GROUPE XX. — *Alimentation, photographie, armes, instruments de musique, parfumerie, bimbeloterie.*

BUREAU DU GROUPE

Président : Kester (Gustave). — *Secrétaires :* Demaria (Jules), Plassard.

CLASSE DU MATÉRIEL ET DES PROCÉDÉS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Président : Égrot. — *Vice-Présidents :* Savy (Alfred-Henri), Malesset (Joseph). — *Secrétaire :* Douane (Maurice). — *Trésorier :* Lapointe (Georges). — *Membres :* Cusson (G.), Durafort (Victor), Dupont (François), Silz (Eugène).

CLASSE DES PRODUITS FARINEUX DE LA BOULANGERIE ET DE LA PATISSERIE, CONSERVES DE VIANDES, SUCRES ET PRODUITS DE LA CONFISERIE

Président : Prevet (Jules). — *Vice-Présidents :* Regnault-Desroziers (Paul), Richard (Lucien), Fontaine (Lucien), Gateclout (Henri), Garcet (Émile). — *Secrétaires :* Chevallier-Appert (Raymond), Amieux fils (Maurice). — *Trésorier :* Estieu (Jean). — *Membres :* Bayle (Charles), Beauvais (Auguste), Berr (Paul), Bloch (Eugène), Brusson (Antonin), Chassaing (Eugène), Chevallier-Appert (Alfred), Cousin-Devos, Derode (Lucien), Desbief (Maurice), Desbief (Paul), Gélis-Didot (Louis), Labbé (Ansbert), Lecourt (François), Mignot (E.), Olivari, Petitjean fils, Poupon (Henri-Gabriel), Richard (Georges), Ternynck (Émile), Schweitzer (Alfred), Teysonneau (Jean), Walter (Léon).

CLASSE DES VINS ET EAUX-DE-VIE DE VINS

Président : Cuvillier (Albert). — *Vice-Présidents :* Charton (Claude), Dumas (Francisque), Gadeu (Charles), Girard-Amiot (A.), Jameau (P.),

Karrer (Émile), Larronde (Maurice), Monnet (Jean), Morinerie (Raymond de la), Soualle (Louis). — *Secrétaires :* Belleau (Désiré), Buhan (Paul), Maldant (Louis), Meyer (Albert), Saillard (Paul). — *Trésorier :* Sabot (Albert). — *Membres :* Bary (Raoul de), Bonvallet (Jules), Boutelleau (Gustave), Buhan (E.-J.), Calvet (Jean), Delvaux (A.-A.), Desgroux (Georges), Favraud (Jean), Forsans (Paul), Gès (Emmanuel), Girard (J.-B.), Guestier (Daniel), Guichard (Albert), Havy (Alfred), Josserand (Alexandre), Joué (Augustin), Kester (Gustave), Lemaître (Georges), Lequeux (Alfred), Lignon (Achille), Lopes-Diaz (Joseph), Luling (Albert), Malaquin (Eugène), Maurin (Edmond-Joseph), Mauvigney (Jérôme), Megret (A.), Mommessin (Jean), Monis, Perrier (Gabriel), Piguet (Jean), Puisard (J.-A.), Robin (Armand), Rouget (Paul), Tricoche (Ernest), Turpin (Henry), Vert (Baptiste).

CLASSE DES SIROPS ET LIQUEURS, ALCOOLS D'INDUSTRIE, BOISSONS DIVERSES

Président : Pelletier (Émile). — *Vice-Présidents :* Bardin (Louis-Benoît), Claequesin (Paul), Cointreau (Édouard), Coulon (Charles), Fère (Charles), Lemariey (Lucien), Mandeix (André), Mouchotte (Octave), Neuflize (baron de), Wohlhuter (J.-J.). — *Secrétaires :* Dubonnet (Marius), Fourey (Paul), Gagé (Victor), Lefèvre (Hippolyte). — *Trésorier :* Bourcier (Eugène). — *Membres :* Aymard (Jules), Artonne (Fernand), Bernard (Maurice), Bertrand (Alfred), Bertrand-Oser (Jacques-Émile), Boverat (Maurice), Brard (Alfred), Cazalis (Gaston), Colas (Albert), Coulon (Anatole), Crémont-Mouquet (Félix), Cusenier (Élysée), Despoisse (Émile), Ducreux, Dumas-Fillion (Alexandre), Dumesnil (Fernand), Gabolde-Get (Louis), Galland (A.), fils, Goyet (Stéphane), Julien (Victor), Lamiral (Henri), Legoney (Jules-Étienne), Lillet (Raymond), Marnier-Lapostolle, Pagès-Ribeyre (Victor), Peureux (Auguste), Pouilloux (René), Premier fils (Charles), Quénot (Henri), Querhoënt (Joseph de), Rayer, Réquier (Édouard), Ricqlès (Armand de), Ricqlès (Henri de), Violet (Lambert), Tourtel (Ernest).

CLASSE DE LA PHOTOGRAPHIE

Président : Bourgeois (Paul). — *Vice-Présidents :* Nadar (Paul), Mendel (Charles). — *Secrétaire :* Reymond (Henri). — *Trésorier :* Mercier (Pierre). — *Membres :* Belliéni (Henri), Bert (Auguste), Bœspflug (Émile), Boyer (Paul), Bucquet (Maurice), Chêne (Pierre), Demaria (Henri), Gaumont (Léon), Geisler (Louis), Gerschel (Ch.), Grieshaber (Édouard), Guérin (Henri), Guilleminot (R.), Lumière (Auguste), Lumière (Louis), Mercier (Firmin), Otto, Prieur (Prosper), Vallois (Edmond-Louis).

CLASSE DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Président : Lyon (Gustave). — *Vice-Présidents :* Burgasser (Lucien), Dutreih, Pinet (Léon). — *Secrétaires :* Caressa (Albert), Lantelme (Georges).

— *Trésorier :* Schaeffer — *Membres :* Acoulon (Alfred), Enaux (Louis), Evette, Haëne (Georges d'), Hugo (Adolphe), Lantelme (Auguste), Mustel (Alphonse), Mustel père (Auguste).

CLASSE DES ARMES

Président : Mimard (Étienne). — *Vice-Président :* Rieger (Henry). — *Secrétaire :* Darne (Régis). — *Trésorier :* Chobert. — *Membre :* Gaucher (Jean).

CLASSE DE LA PARFUMERIE

Président : M. Parquet (Paul). — *Vice-Président :* Amic (Jean). — *Secrétaire-Trésorier :* Michaud (René). — *Membres :* Jeancard (Paul), Klotz (Georges), Michaud (Ernest), Roure (Louis), Michaud (E.-B.).

CLASSE DE LA BIMBELOTERIE

Président : Martin (Fernand). — *Vice-Président :* Carrière (Ernest). — *Secrétaire :* Serre (Joseph du). — *Trésorier :* Garnier (Charles). — *Rapporteur :* Claretie (Léo). — *Membres :* Chauvin (Alexis), Kratz-Boussac (Henri-Othon).

RAPPORTEURS GÉNÉRAUX :

MM. Gervais (A.) sénateur, Dreyfus-Bing (Paul), G.-Roger Sandoz.

Insigne du Jury.

LES RAPPORTEURS DE GROUPES ET CLASSES ET LEURS INSTRUCTIONS

Cinquante-quatre rapporteurs furent désignés pour la Section française ; en voici les noms et les attributions par classement :

Transports par terre (Chemins de fer).

M. Sartiaux (Félix).

Transports par terre (Charrois et Tramways).

MM. Schuhler ; Zetter ; Baignères.

Aéronautique.

MM. Besançon ; Capitaine Ferber.

Métrologie.

M. Roux (Gaston).

Transporst maritimes et fluviaux.

M. Dupard.

Prévoyance.

Groupe 34 : MM. Mabilleau ; Leseur ; Manoury. Groupe 35 : M. Michel (Charles). Groupe 36 : MM. Petit (Édouard) ; Cheysson ; Deloncle (André) ; Louiche-Desfontaines. Groupe 37 : M. Mamy. Groupe 38 : M. Lafargue (Émile). Groupe 39 : M. Bliault. Groupe 40 : M. Lemercier.

Arts décoratifs.

MM. Besdel (Albert) ; Corniile (Georges) ; Selmersheim.

Industries de l'ameublement.

MM. Martin (René) ; Mercier (Henry).

Industries artistiques du métal.

MM. Henry (G.); Fouquet; Hébert (Sidney); Leloir (Georges); Leblanc-Barbedienne.

Industries graphiques.

MM. Pichot; Desclozières.

Industries du costume.

MM. David (A); Halimbourg (A.); Dehesdin (G).

Galerie des machines et du travail.

M. Michaud (Marinoni).

Pisciculture.

M. Perard.

Agriculture et Horticulture.

Groupe 61 : MM. Berge (René); Rachet (Georges). Groupe 62 : Marot; Lefebvre-Albaret; Simoneton. Groupe 63 : MM. Galibert-Ferret; Lambert; Dornic; Laurent-Opin. Groupe 64 : MM. Hirsch; Couturieux.

Hygiène publique.

M. Borne.

Groupe 77 : M. Soualle. Groupes 78-79 : M. Dechavanne (Henry). Groupe 83 : M. Mendel. Groupe 84 : M. Caressa. Groupe 85 : MM. Garnier, Lerenard, Bel et Guichard, Dussoulier, Poteau, Lannes, Pérard, Chevallier-Appert, Lefellier, Marchand, Henry D'Allemagne.

VII

PRINCIPAUX RAPPORTS DE GROUPES ET DE CLASSES

VII

PRINCIPAUX RAPPORTS DE GROUPES ET DE CLASSES

Les rapporteurs de groupes et classes de la Section Française. — Résumé des principaux rapports : Industrie électrique, métrologie, Prévoyance, Ecoles Commerciales, Mobilier, Industries d'art, Joaillerie et Bijouterie, Caoutchouc, Vêtements et Tissus, Industries graphiques, Matériel et Exploitations rurales. — Instruments de musique. — Architecture. — Transports. — Aéronautique. — Librairie.

Le rôle délicat des rapporteurs et les résultats qu'on attendait de leurs travaux avaient été définis et détaillés dans cette circulaire qui leur fut à tous envoyée :

MINISTÈRE DU COMMERCE

—

Exposition Internationale de Milan 1906

—

SECTION FRANÇAISE
Comité d'organisation

—

Adresse télégraphique :
COMITEXPO-PARIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 190

Bourse de Commerce, rue du Louvre.

Messieurs,

Le rôle du rapporteur dans une Exposition est des plus important. C'est lui qui, après la clôture, doit indiquer en quoi elle a consisté et quels services elle a pu rendre ; il en tire la moralité, sous forme de conclusions, et permet d'apprécier le chemin parcouru depuis les manifestations économiques antérieures, et plus tard d'établir une comparaison avec les Expositions nouvelles.

Le règlement italien de l'Exposition de Milan a si bien prévu l'importance des services que peut rendre le rapporteur, qu'il a tenu à réserver exclusivement cette fonction à ses nationaux, dans les Jurys. C'est pour suppléer à cette lacune au point de vue français que le Comité français des Expositions à l'Étranger vous a désignés et que M. le Commissaire général a ratifié vos

nominations aux fonctions de rapporteurs du Jury pour la Section française à l'Exposition de Milan.

Mais, tout en vous laissant une entière indépendance au sujet de la forme à donner à votre rapport et des opinions à y émettre, vous me permettrez de vous donner quelques indications de nature à établir de l'homogénéité entre les rapports des divers groupes et en même temps d'appeler votre attention sur les points principaux à examiner, élucider, avec toute l'attention dont vous pouvez disposer.

Ainsi que vous vous en rendez certainement compte, une telle manière d'opérer sera de nature à faciliter grandement la tâche du rapporteur général, ainsi que, pour chaque exposant, la lecture de chaque rapport et les recherches à faire dans les différents groupes.

Je vous demande donc de vous conformer autant que possible aux indications suivantes :

Les rapporteurs devront évidemment suivre la classification italienne par groupes, tout en rappelant quelles sont les classes françaises correspondantes en tout ou en partie, pour rendre les travaux de comparaison avec les Expositions précédentes plus faciles.

Votre rapport minute sera soumis, avant toute impression et au plus tard le 1er février 1907, au rapporteur général.

Il sera ensuite imprimé aux frais de la classe ou du groupe qu'il concernera, et il faudra adopter pour cette impression un format uniforme qui permette de réunir les rapports et de les relier en volumes uniformes, faciles à conserver.

Les titres de chapitres pourront être les suivants, déjà adoptés dans les Expositions précédentes, notamment à Chicago :

1° Admission des exposants ;

2° Installation des exposants ;

3° Description de la Section française et des Sections rivales étrangères principalement celles de l'Italie, de l'Allemagne, de la Suisse, de la Belgique) ;

4° Jury des récompenses ;

5° Conclusions.

I. *Admission des exposants.* — Nomination, composition et bureau des divers Comités d'admission, opérations et résultats obtenus.

II. *Installations des exposants.* — Emplacement accordé, sa répartition entre les exposants et les allées ménagées pour la circulation publique. Décoration générale et particulière. Expédition des produits, manutention à l'arrivée, formalités de douane, assurances, mise en place. Difficultés rencontrées et surmontées. Importance de l'Exposition, tonnage ou nombre et importance des objets exposés, police, gardiennage

Budget, ressources, dépenses.

Comparaison statistique de la Section objet du rapport :

1° Avec les Sections analognes des autres nations à Milan ;

Section Française. — Industrie du Costume.

2° Avec les mêmes Sections françaises dans les autres Expositions (Liège, Saint-Louis, 1900, etc.).

III. *Description.* — Aspect général de votre Section, de son emplacement, de sa décoration générale et de sa décoration particulière, de celle des expositions les plus saillantes, des produits les plus notoires et les plus nouveaux. Comparaison avec les Expositions étrangères rivales, avec note sur leurs côtés saillants, sur les maisons, usines et produits de nature à nous créer une concurrence ou à nous suggérer des imitations, des perfectionnements ou des procédés nouveaux de fabrication.

Intercaler dans cette partie de votre rapport des vues d'ensemble et partielles de votre Section, des photographies, aquarelles ou dessins à demander aux exposants ou aux éditeurs et publicistes qui en auraient la propriété, avec, bien entendu, les autorisations nécessaires pour leur reproduction.

Mettre les mêmes illustrations pour les Sections étrangères, notamment pour celles de nos concurrents les plus directs.

IV. *Jury.* — Pour chaque groupe, indiquer la composition du Jury et de son bureau et la répartition de ses membres. Indiquer de même le nombre et la répartition, par nationalité, des exposants, des récompenses obtenues, et établir leur proportionnalité par rapport à celles accordées à la France. Faire de même pour les récompenses de collaborateurs.

V. *Conclusions.* — Le Jury des récompenses est une excellente tribune d'observations. Il faut savoir nous en servir, sans toutefois dépasser les bornes de la discrétion. Regardez donc autour de vous ; entretenez-vous avec vos collègues étrangers ; demandez leur opinion sur nos produits, sur ceux de nos rivaux ; visitez les maisons et les usines de la région, si vous en avez le loisir. Établissez un parallèle entre leurs conditions de production, leur façon de travailler, de commercer, de rechercher les débouchés, et les nôtres. Relevez les statistiques récentes (celles de 1905 paraissent en octobre ou novembre), comparez-les avec les nôtres, et cherchez surtout à tirer de tout cela des conclusions fermes, notamment sur les points suivants :

Sur l'opinion des Italiens sur nos produits ; sur la comparaison de nos produits avec les produits similaires italiens ou étrangers pouvant leur faire concurrence ; sur les diverses façons de conserver la place acquise par nos produits ; sur celles d'augmenter leurs débouchés ; sur celles d'en créer de nouveaux ;

Sur les diverses façons de traiter les affaires en Italie et avec des Italiens (vente ferme ou à crédit, voyageurs, agents, etc.) ;

Sur le crédit qu'il convient d'accorder, son contrôle et la forme à lui donner.

L'Italie, vous ne l'ignorez pas, n'est plus ce qu'elle était jadis, un pays pauvre et besogneux, où les rentrées étaient ardues et souvent aventureuses, faute de ressources monétaires suffisantes. Aujourd'hui, elle jouit d'un crédit indiscuté (l'aisance avec laquelle elle a accompli sa récente conversion en est une preuve indiscutable) ; elle est en pleine expansion économique et, non

Section Française. — Industrie du Costume

contente de lutter avantageusement, sur sa propre terre, avec la concurrence étrangère, elle cherche des débouchés à l'extérieur, spécialement pour les produits où le bas prix de sa main-d'œuvre joue un rôle important ; d'autre part, la puissance de sa natalité et la formidable émigration qui en résulte lui créent au dehors toute une clientèle de compatriotes consommateurs et répand ainsi ses produits à l'étranger.

La Lombardie est certainement, à la fois, le centre industriel et commercial de l'Italie. Nous vous demandons d'en étudier l'organisation et de nous faire part ensuite de vos impressions sans vous laisser abuser par la courtoisie italienne qui constatera volontiers certains succès incontestables de nos exposants, et sans craindre de signaler les points où nos produits sont inférieurs, en en signalant les causes et les moyens de les faire disparaître. Vous permettrez ainsi à nos compatriotes de soutenir la réputation de l'industrie française et d'accroître l'importance de ses rapports commerciaux avec les autres nations.

Telle est, Messieurs, la vaste et noble tâche que vos compatriotes vous confèrent. Si vous ne pouvez la remplir dans son entier, je compte sur votre expérience et vos connaissances techniques pour m'aider à en remplir tout au moins une partie et donner ainsi la sanction pratique finale à cette belle et nouvelle, mais cette fois pacifique expédition des Français en Italie, qui a nom « Section française de l'Exposition de Milan » en l'année 1906.

Le Président du Comité d'organisation
de la Section française,
Alfred Maguin.

Les Rapporteurs généraux,
Gervais (A.), Dreyfus-Bing, G.-Roger Sandoz.

Industrie Électrique, Métrologie

L'industrie électrique a pris un développement considérable et constant en Italie, avec une prospérité croissante malgré beaucoup de fluctuations et un début peu encourageant.

Bien que l'électricité ne fût considérée que dans ses relations avec les transports, elle tint une place importante à l'Exposition internationale de Milan. Pour la première fois, nous vîmes la métrologie former un corps spécial.

Dans les Expositions antérieures, la mécanique de précision et la métrologie étaient disséminées dans différents groupements, de sorte qu'elles échappaient à l'attention du visiteur et qu'il était difficile, même presque impossible, à ce dernier de se faire une idée claire et exacte de la métrologie considérée dans son ensemble.

Pour éviter cet inconvénient, le Comité de l'Exposition de Milan jugea utile de faire de la métrologie une division spéciale, comprenant également une exposition rétrospective, qui offrit un intérêt tout particulier pour tous ceux qui s'occupent de sciences, car elle comporta une collection tout à fait remarquable d'appareils de mesure originaux, français et italiens ; 1 000 mètres carrés de surface couverte lui furent consacrés.

Étant chez eux, les Italiens étaient représentés beaucoup plus largement que nous ; mais, sauf quelques exceptions vraiment belles, les machines, appareils et instruments exposés offraient, dans leur ensemble, moins d'intérêt que les nôtres, qui constituaient une sélection.

La France avait 40 exposants ; l'Italie en avait 118 ; la Suisse 74 ; l'Angleterre 7 ; l'Allemagne 34 ; l'Autriche 3 ; l'Amérique 2 et la Hollande 1.

Le grand nombre d'exposants suisses provient de ce que les horlogers, au nombre de 56, avaient été placés dans la Section de Métrologie.

La Section française de métrologie obtint 50 récompenses.

***

Il est indiscutable que les électriciens se sont rendu compte, en venant à Milan, que l'industrie électrique, dans le nord de l'Italie, avait pris un développement beaucoup plus considérable qu'ils ne le supposaient, et que, par conséquent, il y avait là, pour eux, un important débouché, à condition de pouvoir concurrencer les appareils très bon marché construits en Italie ou importés d'Allemagne. Ils ont pu, en même temps, apprécier certaines dispositions très pratiques d'un certain nombre d'appareils employés dans les distributions italiennes et qui ne l'étaient pas encore en France.

En général, les Italiens sont beaucoup moins exigeants que nous pour la qualité des appareils et du matériel employés dans les installations électriques privées et industrielles. C'est surtout la question de prix qui intervient.

M. G. Roux, le très compétent rapporteur de la section de métrologie, estime que, néanmoins, à coût égal, les produits français sont beaucoup plus appréciés; aussi est-ce du côté fabrication à très bon marché, tout en conservant le goût et l'esthétique français, que les industriels devront porter leurs efforts. Ils devront en général s'assurer de très bons représentants dans la région du nord de l'Italie, et ceci n'est pas sans présenter de sérieuses difficultés, car les Allemands et les Suisses y ont pris malheureusement une place très grande : c'est ainsi que, pour l'électrification des chemins de fer et des grands transports d'énergie électrique, les fournitures ont été faites par des maisons allemandes qui, dans les affaires nouvelles importantes, acceptent d'être payées en grande partie en actions, ce qui leur a permis de prendre une place prépondérante. Il faudrait donc que les maisons françaises agissent de même.

Prévoyance.

La prévoyance sous toutes ses formes a considérablement progressé en Italie depuis quelques années.

Le tableau ci-après montrera, notamment, l'augmentation de l'épargne durant une période de six mois, prise peu avant l'Exposition internationale de Milan :

Section Française. — Industrie du Costume.

	Crédit des déposants au 30 juin 1904 Lire	Diff. par rapp. au 31 déc. 1903 Lire
Piémont	129.331.045	+ 4.322.801
Ligurie	38.927.902	+ 1.173.334
Lombardie	670.557.598	+ 14.639.172
Vénétie	141.804.482	+ 5.132.833
Émilie	18.987.705	+ 2.880.768
Ombrie	17.214.023	+ 547.589
Marches	48.827.770	+ 1.070.532
Toscane	193.568.836	+ 5.737.152
Latium	103.338.144	+ 164.396
Abruzzes-Molise	11.729.810	+ 535.567
Campanie	80.109.944	+ 295.308
Pouilles	1.376.202	+ 61.250
Basilicate	166.975	+ 154
Calabre	14.420.328	+ 664·036
Sicile	34.372.026	+ 2.558.427

Cependant l'émigration italienne a beaucoup augmenté et, pendant les vingt-neufs années qui vont de 1876 à 1904, nous ne remarquons que des reculs insignifiants qui ne sont que des fluctuations sans influence sur la marche générale ascendante des chiffres. Nous avons d'ailleurs déjà donné plus haut les résultats de l'émigration italienne.

Le groupement des travailleurs a fait de grands progrès en Italie, tant dans l'industrie qu'en agriculture, et il nous paraît intéressant d'indiquer dans les deux tableaux ci-après l'état de ce mouvement social au lendemain de la grande manifestation internationale du travail à Milan, c'est-à-dire en 1907 :

FÉDÉRATIONS	ÉTAT NUMÉRIQUE AU COMMENCEMENT DE 1907		DERNIER BILAN — STATISTIQUE 1907	
	sections	membres	Entrées totales	Dépenses totales
Métallurgistes	111	26.906	»	»
Industries chimiques	19	4.623	»	»
Porcelainiers	30	1.873	4.101	3.095
Fabricants de bouteilles	6	848	11.701	9.456
Vitriers	11	137	18.771	4.353
Verrerie italienne	17	1.900	5.289	2.519
Édilité	508	51.605	»	»
Travailleurs du bois	65	3.114	4.500	4.500
Travailleurs du livre	124	9.643	51.048	44.783
Lithographes	9	950	11.444	10.986
Arts textiles	69	9.355	14.069	12.230
Tailleurs et tailleuses	11	569	»	»
Peaussiers	12	1.526	4.409	4.208
Cordonniers	97	8.788	1.766	1.598
Chapeliers	35	4.963	17.533	13.715
Boulangers	86	5.566	8.933	8.997
Perruquiers	11	787	308	236
Infirmiers	52	3.974	4.500	4.000
Syndicat des chemins de fer	700	42.000	»	»
Travailleurs de la mer	17	15.558	»	»
Travailleurs de l'État	54	9.586	»	»
Total	2.045	204.271	158.372	124.676

RÉGIONS	ORGANISATION DES PAYSANS ITALIENS				
	au début de 1906		au début de 1907		
	Nombre des ligues	Nombre des inscrits	Nombre des ligues	Nombre des inscrits	Nombre des paysans inscrits à la Ch. du travail
Piémont	42	6.357	84	17.615	3.018
Ligurie	2	493	8	782	140
Lombardie	149	23.525	169	24.190	778
Vénétie	36	8.002	27	6.205	120
Émilie	456	91.227	625	113.705	69.436
Toscane	16	1.820	35	3.448	794
Marches	5	581	21	4.624	540
Ombrie	26	7.998	29	5.883	1.089
Latium	38	8.687	52	7.260	956
Abruzzes et Molise	5	618	5	599	»
Campanie	19	4.848	27	5.897	956
Pouilles	42	23.316	61	36.767	8.171
Basilicate	4	705	3	242	»
Calabre	»	»	5	1.394	»
Sicile	142	43.736	138	43.787	5.612
Sardaigne	»	»	3	904	»
Total	982	221.913	1.292	273.698	91.410

Malgré ces nombreuses associations, la quantité et l'importance des grèves est moyenne, ainsi que le montrent ces deux autres

seule, la moitié des récompenses décernées à la section de Prévoyance par le jury international.

Au contraire des Expositions de nos concurrents étrangers, la Section française était bien groupée et constituait un imposant ensemble, tandis que la plupart des autres pays n'avaient exposé que des tableaux isolés, parfois épars et qu'on avait quelque peine à trouver.

Le distingué rapporteur, M. L. Desfontaines, estime que la France

Section Française. — Brosserie.

a tenu à l'Exposition internationale de Milan une place absolument prépondérante dans le domaine de l'Économie sociale, ce qui est un précieux encouragement à persévérer dans cette voie où notre patrie remplit une haute mission civilisatrice et humanitaire.

Mobilier.

L'Italie exporte beaucoup plus de meubles qu'elle n'en importe, et l'Autriche est son principal fournisseur.

Les fournitures françaises sont flottantes et les fournitures allemandes sont en grande diminution.

Voici d'ailleurs le tableau du mouvement de cette industrie antérieurement à la grande manifestation internationale qui nous occupe.

	IMPORTATION		EXPORTATION	
	1903	1904	1903	1904
	Quintaux	Quintaux	Quintaux	Quintaux
Meubles non rembourrés, en bois commun, courbé	6.852	8.346	630	728
Meubles non rembourrés, en bois commun, autres	2.987	4.113	6.640	9.756
Meubles non rembourrés, en bois d'ébénisterie	1.165	979	6.680	6.272
Meubles non rembourrés, plaqués, incrustés, sculptés	259	297	5.334	6.945
Meubles rembourrés, en bois commun	260	264	133	150
Meubles rembourrés, en bois d'ébénisterie	348	228	250	308
Meubles rembourrés plaqués, incrustés, sculptés	40	69	38	14

L'exportation italienne, répartie selon le tableau ci-après, n'a d'importance que pour les meubles non rembourrés :

DESTINATIONS	Meubles non rembourrés exportés (quintaux)					
	en bois commun		en bois d'ébénisterie		plaqués, sculptés, marquetés	
	1903	1904	1903	1904	1903	1904
France	601	950	335	297	2.601	3.462
Autriche	267	143	779	716	425	446
Suisse	1.660	2.187	120	977	682	298
Allemagne	308	1.223	301	133	480	652
Angleterre	101	85	97	152	220	129
Turquie	732	1.118	145	144	16	2
Égypte	613	2.265	1.568	998	249	1.381
États-Unis	71	176	1.011	817	207	24
Tunisie	889	503	475	246	29	283

* * *

Grâce au talent de M. l'architecte de Montarnal, l'aspect décoratif de l'Exposition du mobilier était des plus séduisant.

L'ensemble, d'une sobre distinction, était divisé en stands du style Louis XVI que séparaient des pilastres, au-dessus desquels courait une frise sur laquelle les noms des exposants étaient indiqués au-dessous d'une corniche. Le tout était en tons gris que coupait élégamment la teinte bleue des lambrequins.

Les salons de meubles étaient disposés de chaque côté du grand chemin principal, et un joli pavillon groupait les tapisseries.

Le salon central avait été réservé aux réceptions, et les exposants avaient prêté des meubles splendides et des tapis d'une grande richesse pour le garnir.

***

En général, les Sections étrangères étaient fort inférieures à la nôtre, tant au point de vue de la valeur des objets exposés qu'à celui des concurrents.

L'Italie avait, il est vrai, 37 exposants, soit 7 de plus que nous, mais notre fabrication est bien supérieure à la sienne.

Les Expositions de Hongrie et de Belgique étaient très intéressantes et de bon goût. Cette dernière nation s'était attachée à chercher une formule nouvelle pour le mobilier moderne.

La Section autrichienne se faisait surtout remarquer par ses meubles en bois courbé.

La Suisse et l'Allemagne, représentées respectivement par trois et deux maisons seulement, n'offraient qu'un intérêt ordinaire.

Nous avons obtenu vingt-trois récompenses.

***

Le très compétent rapporteur de cette industrie, M. Édouard Poteau, estime que la France a obtenu un grand succès, et que tout l'honneur en revient aux fabricants parisiens, qui ont eu à lutter contre des conditions peu favorables et ont su pourtant faire reconnaître par leurs concurrents étrangers toute la valeur de leur fabrication et de leur art.

Il juge que les autres nations pourront cultiver les genres nouveaux, faute d'avoir notre passé artistique qui fait notre gloire et notre succès, et auquel nous devons rester fidèles pour conserver le premier rang.

Industries d'Art.

Parmi les industries d'art, la céramique et la verrerie sont particulièrement florissantes en Italie, avec une constante progression de bénéfices dont le tableau ci-contre montre la fluctuation :

ANNÉES	Nombre des Société.	Montant du capital + la réserve	Nombre des Société. actives	Montant des dividendes + bénéfices passés à la réserve	Nombre Soc. passives	Pertes	Bénéfice net	Proportion du bénéfice net avec le montant du capital + la réserve
								pour 100
1882	2	3.953.753	1	336.110	1	34.129	301.981	7,63
1883	2	4.769.864	1	313.604	1	20.087	293.517	6,16
1884	4	6.016.422	3	336.921	1	139.200	197.721	3,29
1885	5	6.646.342	4	389.223	1	20.449	368.774	5,55
1886	4	6.048.889	2	331.977	2	38.315	293.662	4,86
1887	6	6.728.985	3	205.490	2	25.771	179.719	2,67
1888	8	7.428.963	4	226.252	3	107.283	118.969	1,60
1889	9	6.201.128	4	85.066	2	200.156	115.090	1,85
1890	9	6.074.679	4	150.523	4	26.711	123.812	2,04
1891	8	6.003.538	3	189.007	3	55.467	133.540	2,23
1892	7	5.137.754	3	211.117	4	53.077	158.040	3,07
1893	7	5.153.671	4	218.732	3	71.388	147.344	2,85
1894	5	4.879.641	4	225.179	1	73.450	151.729	3,11
1895	6	5.018.235	2	230.247	3	62.948	167.299	3,32
1896	5	8.704.608	2	333.674	3	48.223	285.451	3,27
1897	4	8.337.669	3	573.275	1	125.762	447.513	5,37
1898	5	11.788.866	4	1.105.597	1	6.970	1.098.647	9,32
1899	3	8.113.323	3	535.363			535.363	6,59
1900	5	13.270.370	5	1.342.404			1.342.404	10,11
1901	4	15.739.492	4	1.277.866			1.277.866	8,11
1902	5	13.452.397	4	1.245.791			1.245.791	9,26
1903	8	16.206.863	7	1.393.122	1	4.634	1.388.488	8,56

L'importation italienne des ouvrages en verre et en cristal était en augmentation, et les produits de provenance française étaient en quantité inférieure à celle de l'Allemagne et de l'Autriche :

	1903		1904		1905	
	Quintaux	Valeur en lire	Quintaux	Valeur en lire	Quintaux	Valeur en lire
France	4.771	289.905	5.777	344.350	6.066	392.580
Allemagne	28.321	1.566.530	27.038	1.548.770	29.504	1.823.445
Autriche	16.384	968.780	18.822	1.097.010	18.441	1.179.000

En ce qui concerne les grès, en 1905, l'Allemagne a fourni 1 876 quintaux de grès ordinaires et 708 de fins ; la France a baissé de 815 à 549 quintaux des premiers et de 166 à 39 des autres ; l'Angleterre a encore augmenté pour les grès ordinaires de 723 à 859 quintaux.

* * *

Si l'on considère l'ensemble du commerce italien en terres, vaisselles, verres, cristaux et pierres, on remarque les proportions annuelles que voici en notre appoint et celui des pays concurrents :

ANNÉES	IMPORTATION EN ITALIE					EXPORTATION DE L'ITALIE				
	EN MILLIERS DE LIRE									
	Totale	de France	d'Allemagne	d'Angleterre	d'Autriche-Hongrie	Totale	sur France	sur Allemagne	sur Angleterre	sur Autriche-Hongrie
1898 ..	162.645	8.015	8.051	130.164	9.016	73.472	12.534	6.142	9.400	7.450
1899 ..	179.037	8.644	8.644	146.141	8.767	80.938	14.755	6.914	9.623	8.661
1900 ..	241.735	10.621	7.165	195.486	12.081	85.309	14.888	7.282	9.140	9.727
1901 ..	188.610	15.024	8.591	141.359	9.385	80.007	11.098	6.286	10.031	8.731
1902 ..	184.785	19.399	7.395	134.014	10.398	86.980	10.091	6.331	10.891	9.250
1903 ..	191.501	24.502	9.238	135.769	9.762	90.959	11.279	7.927	10.463	10.024
1904 ..	206.305	21.975	9.745	146.050	11.046	91.045	15.141	8.182	10.005	10.678
1905 ..	229.419	20.579	15.242	158.729	11.367	87.204	13.898	8.246	9.881	10.287

* * *

Notre Exposition des industries d'art était particulièrement remarquable.

En dehors de toutes les œuvres artistiques disséminées, pour rehausser les diverses Expositions, certaines avaient été réunies pour former deux intérieurs complets : l'un, représentant un atelier d'artiste, sous la direction et d'après le plan de M. Besdel, architecte, et l'autre un cabinet d'art moderne, sous la direction et d'après la composition de M. Bigana, architecte et artiste décorateur.

Ces intérieurs, se faisant vis-à-vis, étaient d'un très heureux effet, et le goût qui avait présidé à leur composition avait réussi à ce que chaque œuvre, bien en valeur, complétât heureusement l'ensemble.

* * *

L'Exposition de la Section similaire italienne nous permit d'admirer des fers forgés d'exécution parfaite, des meubles d'art aux sculptures admirables, des vitraux aux teintes délicieuses, des faïences décorées avec goût ; mais nos artistes ne le cèdent en rien, sous le rapport de la perfection dans la composition et de la richesse dans l'exécution.

Du reste, dans l'Art nouveau, comme dans l'ancien, la France tient toujours glorieusement une place prépondérante et bien en avant des autres nations.

Comme concurrents étrangers, à part l'Italie, la Belgique avait une exposition remarquable, et ses artistes en peu de temps ont

fait des progrès rapides dans l'Art nouveau. Ils nous ont montré des œuvres originales et d'une note tout particulièrement digne d'admiration.

Les autres nations avaient certainement présenté des œuvres pleines d'intérêt, mais qui n'étaient pour nous que des curiosités où nous avons peu à récolter et qui sont loin de nuire à nos productions.

L'Allemagne avait exposé un beau vitrail et quelques céra-

Section Française. — Brosserie.

miques intéressantes. Outre une belle série de vases et un joli vitrail, l'Angleterre présentait un grand panneau céramique très remarquable par sa difficulté d'exécution.

L'Autriche avait envoyé des porcelaines, décorées avec un art délicat et d'une grande richesse, ainsi que de nombreuses céramiques.

La Hollande offrait une complète Exposition de ses originales faïences d'art. La Hongrie tenait une place supérieure par sa cristallerie. Le Japon étonnait par la richesse et la variété de ses porcelaines et de ses objets sculptés.

La Russie avait envoyé de multiples objets d'art, parmi lesquels

de merveilleux vases taillés en jaspe et porphyre, dont l'exécution était admirable de finesse.

Enfin la Suisse exposait de beaux mobiliers sculptés et des émaux précieux d'une haute conception artistique.

L'ensemble des arts décoratifs obtint 587 récompenses, dont 60 hors concours, 235 grands prix et 121 diplômes d'honneur.

***

M. Cornille, le distingué rapporteur des industries d'art, estime que l'Italie nous suit de près dans les progrès constants des travaux artistiques; la nation-sœur est notre concurrente la plus sérieuse dans le monde entier.

Aussi les résultats matériels et moraux que nous pouvons espérer de l'Exposition internationale de Milan doivent, en ce qui concerne les industries d'art, se résumer en un échange d'études et de perfectionnements, dont nos artistes feront grand profit pour l'avenir.

Au point de vue commercial, en effet, nous ne pouvons guère espérer de dépasser considérablement l'industrie artistique italienne, ni de la concurrencer utilement chez elle, car elle produit beaucoup, très bien, et exporte en quantité.

Nous ne saurions terminer ce résumé sans signaler de remarquables notes écrites par M. Roger Marx sur l'Art à l'Exposition de Milan.

Joaillerie.

M. Georges Fouquet, chargé de ce rapport, a fait quatre importantes divisions dans son travail :

Première partie. — *a.* Historique de l'Exposition. — Considérations Générales.

b. Organisation de la Section française (Groupe XLIV, classes 94, 95, 96, 97).

Deuxième partie. — Important historique de la Bijouterie-Joaillerie à travers les âges jusqu'à 1906.

Troisième partie. — Étude sur la participation des exposants français et étrangers à Milan.

Quatrième partie. — *a.* Enseignement professionnel de l'industrie de la Bijouterie-Joaillerie.

b. Œuvres sociales que cette industrie encourage.

c. Organisation syndicale patronale et ouvrière.

d. Salaires.

Ces diverses questions ont été traitées avec le souci de renseigner les Bijoutiers et Joailliers d'une façon nette et précise sur la situation de cette industrie et de celles qui s'y rattachent, sur l'importance de la participation à l'Exposition de Milan, tout en traitant

Section Française. — Photographie.

les relations patronales et ouvrières, ainsi que les œuvres sociales et d'enseignement qui sont soutenues par l'ensemble des chefs de Maisons.

En ce qui concerne la participation de la Classe 95 à Milan, le nombre total des exposants était de 116, dont 15 appartenant à la Section française.

Le succès de la France fut incontestable, puisque, sur 34 Grands Prix, la France seul en obtenait 18, et que sur 24 Diplômes d'Honneur elle en avait 10.

Nulle constatation ne peut être plus élogieuse pour la France. Ce succès de la Classe 95 revient aux Comités d'installation et d'organisation et aux exposants, chacun ayant pris à cœur de faire les efforts nécessaires pour conserver à la France une prédominance incontestable dans la représentation de ces industries d'art.

Ce résultat fut certainement atteint, car, si on compare la participation des exposants français avec celle qu'elle était avec ceux de Liége, on constate en faveur de l'Exposition internationale de Milan une augmentation de 15 exposants pour la France seulement, qui déjà à Liége était représentée largement.

A ce résultat, il faut associer les efforts de M. Louis Aucoc, Président, qui a su grouper autour de lui d'aussi nombreux collaborateurs.

La classe de la Bijouterie-Joaillerie occupait un emplacement de 600 mètres carrés, situé à côté du Salon d'Honneur, dans lequel exposaient ensemble la Joaillerie et la Bijouterie vraie et imitation, l'Orfèvrerie, l'Horlogerie, les Bronzes et les Médailles.

Pour ce qui regarde particulièrement la Classe 95 française, elle comptait :

9 exposants pour la Joaillerie.
7 — — la Bijouterie.
15 — — les Médailles.
4 — — les pierres fines et imitées.
1 — — les matières premières.
9 — — la Bijouterie imitation.

Ces exposants étaient répartis soit isolément, soit collectivement, soit en groupes.

La décoration des salons était empruntée au style Louis XVI.

En examinant les objets exposés dans la Section française et en comparant avec ceux que nous montraient les autres nations, on peut dire, sans crainte de surpasser la vérité, que la participation française était de beaucoup la plus intéressante parce que les objets exposés dénotaient une supériorité incontestable et reconnue par les membres du Jury pour le goût, la valeur artistique et la valeur industrielle.

Ce sentiment de la supériorité du goût français est tellement

vrai que, dans la plupart des vitrines des autres nations, on remarquait des objets inspirés par les créations françaises, quand même les exposants n'avaient pas été chercher en France les pièces qu'ils nous présentaient comme de fabrication locale.

Nous devons remarquer que la Belgique avait fait un effort considérable, que sa participation comportait à la fois un salon d'art décoratif et une Exposition industrielle. Les objets qui nous étaient montrés nous sont apparus comme très bien exécutés, mais les modèles étaient inspirés par l'art français.

M. Georges Fouquet fut délégué par le Comité pour représenter son Président, L. Aucoc, et dans les différentes cérémonies où devaient s'affirmer les sympathies de la France pour l'Italie, et comme membre du Jury pour défendre les intérêts de ses compatriotes.

Caoutchouc.

En 1905, l'industrie du caoutchouc ouvré avait donné lieu en Italie au mouvement que voici :

Caoutchouc et Gutta-percha :	Importation totale	de France	d'Allemagne	d'Angleterre	d'Autriche	de Suisse	des États-Unis	Exportation totale
En feuilles sciées et en articles de feuilles sciés.....quint.	886	234	479	99	11	58	»	55
En fils..... —	352	13	25	111	»	»	200	80
En tuyaux et en feuilles avec fils ou toiles métalliques.....quint.	145	10	98	6	31	»	»	216
En autres articles, y compris ceux de caoutchouc durci.....quint.	1.405	307	728	134	187	28	15	2.653
Mélangés à des tissus et articles de toute forme, excepté les tissus gommés en pièces et vêtem. quint.	5.090	1.903	1.924	748	327	44	100	662
Ouvrés en passementerie, en rubans et tissus élastiques.....quint.	328	55	216	18	25	11	3	1.334

Si l'on compare les deux années précédentes et la matière brute avec la matière ouvrée, on obtient les proportions suivantes :

	Importation.			Exportation.		
	1903	1904	1905	1903	1904	1905
Brut.... quint.	6668	6688	7669	676	639	1183
Ouvrés.....	5520	5826	8206	5765	3629	5000

Le produit brut avait été fourni par l'Angleterre avec 3.824 quintaux ; le Brésil, 1.334 ; les États-Unis, 824 ; l'Allemagne, 871 ; la France, 389 quintaux en 1905, contre 29 en 1904.

Les caoutchoucs manufacturés et les objets de voyage et de campement étaient placés dans le Palais de la Carrosserie, qui se trouvait dans la partie centrale de l'Exposition de Milan. Cette Section n'était pas très importante par elle-même, mais les dispositions qui avaient été prises pour son installation en firent le succès.

Les Italiens ont fait de grands progrès depuis peu de temps, et leurs articles sont mieux fabriqués qu'autrefois. Ils ont certainement encore beaucoup à faire pour égaler la fabrication française ; mais ils y arriveront bientôt. L'article de voyage est très bien fabriqué par deux maisons italiennes : les autres maisons avaient exposé des articles ordinaires, qui n'étaient pas comparables aux produits de premier ordre exposés par les Français.

L'article caoutchouc manufacturé italien, était représenté par deux maisons qui fabriquent bien, puisqu'elles fournissent leur gouvernement ; cependant, en comparant les articles exposés par ces manufactures à ceux de la France, on constatait une différence dans la présentation des produits, dans leurs qualités et dans leur fini, différence toute à notre avantage.

* * *

Le distingué rapporteur des caoutchoucs manufacturés et des objets de voyage et de campement, M. Victor Le Renard, juge que les articles français exposés à Milan ayant eu la préférence sous le rapport du fini et du goût, nous pourrions encore prendre un rang prépondérant en Italie, mais en visitant nos voisins plus souvent que nous ne faisons. L'accueil fait aux Français prouve que les Italiens se rapprocheraient de nous facilement, si les deux peuples étaient plus en contact. Il faudrait donc établir des dépôts de marchandises de provenance française dans des villes importantes, telles que Turin, Gênes, Milan, etc.

De ces dépôts on ferait rayonner des voyageurs en province et dans les centres industriels. Les clients prendraient l'habitude d'employer nos produits, qui sont mieux soignés que ceux de nos concurrents étrangers. — Les Allemands réussissent avec des articles inférieurs ; il n'y a pas de raison pour que les Français n'arrivent pas aussi bien qu'eux à exporter en Italie.

Palais de l'Agriculture

Il ne faut pas dissimuler que les Italiens sont en progrès constants, et que la comparaison exacte des produits français et italiens s'est faite pendant la durée de l'Exposition. En prenant des notes sur la Section française, les Italiens auront pu préparer leur perfectionnement ; il est donc utile que nous ne restions pas sur nos lauriers et continuions à fabriquer des articles de premier ordre afin de maintenir notre industrie nationale à son même rang.

Section Française. — Photographie.

Vêtement.

L'industrie du vêtement, éminemment complexe, est une de celles dans lesquelles nous avons le plus de rapports avec l'Italie. Nous allons en étudier rapidement les diverses branches.

De 1901 à 1905 le commerce italien de la bonneterie a atteint 10.034.150 lire à l'exportation, dont 72.620 lire pour la France, et 3.956.190 lire à l'importation, dont 548.710 lire pour la France. La part de l'Allemagne est beaucoup plus considérable avec 2.956.300 lire. La part de l'Autriche-Hongrie nous est inférieure, mais nous suit de près avec 568.820 lire au total. Quant à la République Argentine, elle a importé pour 1.377.495 lire de bonneterie italienne au cours de cette même période.

Le commerce des boutons est très actif en Italie. Il avait donné 3.339.098 lire d'importation et 1.518.839 lire d'exportation en 1901, et il donna 3.762.393 lire d'importation et 2.611.000 lire d'exportation en 1905. Dans ce commerce, la France ne tenait que le troisième rang après l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne, comme fournisseur de nos voisins latins.

L'Italie fabrique principalement les chapeaux de paille, de laine et de poil. Florence occupe le premier rang pour la fabrication de paille, dont l'exportation a augmenté d'environ 43 % de 1901 à 1905 et dont les principaux débouchés sont la France, puis les possessions hollandaises et l'Allemagne.

L'ensemble de l'industrie chapelière a donné lieu en 1905 à 21.927.153 lire de transactions italiennes dont 715.897 lire d'importation seulement contre 21.211.235 lire d'exportation.

L'Italie exporte principalement des chaussures de cuir et d'étoffes, et cette exportation a augmenté de 771.120 lire de 1901, où elle atteignit 1.283.400 lire, à 1905 où elle fut de 2.054.520 lire.

L'importation cordonnière est surtout importante pour les chaussures en caoutchouc, et la France n'occupe que le cinquième rang comme fournisseur. Il y a aussi un peu d'importations d'articles en cuir et étoffes, où la France tient le troisième rang.

L'industrie des cheveux est très prospère en Italie, et le commerce s'en exerce principalement sur les cheveux bruts dont le tableau ci-après montre les chiffres d'exportation :

1901	2 650 740	lire.
1902	2 493 480	—
1903	2 603 900	—
1904	3 686 520	—
1905	4 616 580	—

Dans ces totaux, la part de la clientèle de la France fut :

En 1901, de	1 453 620	lire.
— 1902, de	1 365 720	—
— 1903, de	1 252 620	—
— 1904, de	1 637 220	—
— 1905, de	1 906 260	—

Section Française. — Photographie.

Les Italiens importent cependant quelque peu de cheveux bruts, et voici par quelles quantités nous en sommes fournisseurs :

1901	85 980	lire.
1902	162 840	—
1903	444 960	—
1904	241 980	—
1905	48 000	—

En revanche, le commerce français des cheveux *ouvrés* est beaucoup plus considérable que le commerce italien.

Voici d'ailleurs le tableau comparatif franco-italien du mouvement commercial des cheveux en général, en 1905.

Importations.	ITALIE Lire.	FRANCE Francs.
Cheveux bruts.....	233 760	2 246 888
Cheveux ouvrés.....	18 600	535 860
Total.....	252 360	2 782 748

Exportations.	ITALIE Lire.	FRANCE Francs.
Cheveux bruts.....	4 616 580	388 861
Cheveux ouvrés.....	226 050	710 320
Total.....	4 842 630	1 099 181

*
* *

L'industrie italienne, ne se préoccupant que de la fabrication corsetière de grosse consommation à bas prix, ne produit presque pas de corsets riches; aussi, la France, renommée pour l'élégance de ses produits, occupe-t-elle une place absolument prépondérante dans le commerce italien d'importation du corset, pour l'article de luxe.

Jusqu'en 1902, nous étions à peu près seuls fournisseurs avec l'Allemagne et la Suisse; mais depuis lors l'Autriche, la Belgique, l'Angleterre et l'Amérique ont pris rang.

Voici le tableau de cette importation durant une période de neuf ans :

ANNÉES	ORIGINE				CORRESPONDANT A	
	de France	d'Allemagne	d'Autriche	Totale	corsets garnis ou brodés	corsets autres
	quint.	quint.	quint.	quint.	Nombre	Nombre
1899	6	18	»	26	11.254	14.267
1900	7	12	»	21	43.564	4.444
1901	13	10	»	26	41.398	10.780
1902	25	18	»	46	18.547	15.056
1903	19	10	5	40	12.906	9.536
1904	22	11	4	53	12.476	16.514
1905	29	26	6	64	4.621	24.703
1906	36	23	10	73	12.984	33.060
1907	51	24	19	100	25.759	3.591

Les principaux clients de l'exportation italienne des corsets sont : la Turquie d'Europe et la République Argentine. Viennent ensuite l'Égypte, l'Amérique centrale et la Grèce.

La lingerie est également prospère en Italie où Milan, Gênes et

Turin sont des centres de fabrication très importants; mais c'est Paris qui fournit le linge de luxe.

Les produits italiens de la lingerie d'homme peuvent rivaliser avec notre fabrication et celles d'Allemagne et d'Autriche et, dans cette industrie, une grande partie de la production est consacrée à l'exportation qui fut de 386.100 lire en 1901, mais avait baissé jusqu'à 215.600 lire en 1905. Le client principal est le Brésil qui en achète pour environ 60.000 lire.

Le commerce des plumes est trop peu important en Italie pour pouvoir être comparé à celui de la France ou de l'Angleterre.

Nos voisins exportent quelque peu de plume brute et pas de plume ouvrée. Il est à remarquer, en outre, que la plume brute que nous envoie l'Italie est apprêtée et teinte par nos fabricants, qui la revendent ensuite à l'Italie.

Voici les variations subies en cinq ans par cette exportation vers la France :

1901	»	
1902	69 510	lire.
1903	2 800	—
1904	54 180	—
1905	59 610	—

L'importante importation italienne des plumes ouvrées atteignit 2.234.480 lire en 1905 et les trois principales nations fournisseurs y participèrent dans les proportions suivantes :

France	1 106 700	lire.
Allemagne	695 950	—
Autriche-Hongrie	420 050	—

Quoique jeune encore, l'industrie des fleurs artificielles est déjà fort active en Italie. Nos voisins ont exporté en 1905 pour 113.470 lire de ce produit et en ont importé pour 831.110 lire, dont la France a fourni pour 47.460 lire, l'Allemagne 61.280 lire et l'Autriche 13.460 lire. L'Angleterre ne vient que bien après avec seulement 4.120 lire.

L'Italie s'exerce à la fabrication de la paillette, mais ne peut encore et ne pourra de bien longtemps lutter avec nous dans cette industrie si française.

La fabrication italienne des cannes et parapluies est localisée à

Naples, Monza et Milan, mais cette dernière ville ne fait guère que l'article riche, et presque uniquement pour le commerce intérieur.

En 1905, l'Italie importa pour 128.400 lire de parapluies soie et 1 200 lire d'autres sortes, tandis qu'elle exporta pour 107.100 lire des premiers et 646.800 lire des seconds. Sur ces deux derniers chiffres, nous fûmes ses clients pour un total de 41.800 lire.

Quant aux éventails, l'exportation italienne a diminué de 1901 à 1905, tant sur les qualités fines, 10.815 lire, qu'ordinaire, 12.775 lire. L'importation a suivi une marche ascendante proportionnelle et atteignit en 1905 le chiffre de 332.370 lire de la qualité ordinaire et 1.772.362 lire de qualité fine.

Les produits de la ganterie italienne sont communs, mais de bas prix, et leur exportation est de beaucoup supérieure à l'importation, avec 1.674.235 lire pour la première contre 75.240 lire pour la seconde, en 1905.

Quant à l'industrie très spéciale des bustes et mannequins, elle semble ne pas exister en Italie ou n'y exister qu'à l'état rudimentaire.

La fabrication italienne des tissus et rubans de soie pure ou mélangée est importante, ainsi qu'on pourra l'étudier par ce tableau de son mouvement pendant une période de douze ans :

ANNÉES	IMPORTATION			EXPORTATION		
	Purs	Mélangés	Totaux	Purs	Mélangés	Totaux
	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
1892	94.873	44.746	139.619	154.317	43.413	197.730
1893	90.207	40.818	131.025	174.752	44.452	219.204
1894	82.296	38.499	120.795	240.659	71.023	311.682
1895	112.785	48.764	161.549	271.137	106.862	377.819
1896	113.161	67.880	181.041	360.033	92.968	453.001
1897	119.410	81.688	201.098	377.012	64.787	441.799
1898	121.804	69.345	191.149	445.330	105.211	550.541
1899	124.460	64.086	188.546	601.847	121.583	723.430
1900	110.498	59.509	170.007	753.310	176.220	929.530
1901	137.544	57.013	194.557	864.380	245.707	1.110.807
1902	141.567	53.794	195.361	823.462	248.284	1.071.746
1903	131.348	45.858	177.206	708.111	282.764	990.875

Voici, enfin, le résumé de la production de la soie en Italie :

	1900	1901	1902	1903	1904	1905	Moyenne 1900-1905	1906
Soie produite avec cocons italiens ...	4.535.800	4.290.000	4.447.000	3.526.000	4.900.000	4.440.000	4.361.466	4.745.000
Soie produite avec cocons importés..	596.500	759.000	953.000	1.100.000	751.000	1.112.000	878.600	1.302.000
Total de soie filée en Italie.....	5.132.300	5.049.000	5.430.000	4.626.000	5.651.000	5.552.000	5.240.066	6.047.000

* * *

La Section française des industries du vêtement était admirablement présentée, et ses nombreux dioramas attiraient une grande

Section Française. — Photographie.

foule de visiteurs ; mais la Section italienne était loin de correspondre à l'accroissement économique réalisé par nos voisins depuis 1898.

L'Exposition belge se distinguait par beaucoup de goût artistique et une grande perfection d'exécution.

L'Exposition bulgare témoignait des efforts consciencieux, mais d'un goût hésitant et retardataire.

La Russie se distinguait surtout par les chaussures et aussi les dentelles.

Le pavillon japonais contenait de délicieux éventails, et la Suisse avait exposé des chapeaux de dames très gracieux, des semelles et de la chemiserie.

Section Française. — Photographie.

* * *

M. Georges Dehesdin, le distingué rapporteur des industries du vêtement, estime, dans son remarquable rapport, que « les conditions de la main-d'œuvre, la richesse du sol, l'émulation qui animent les grands centres producteurs, peuvent, à brève échéance, faire de l'Italie une rivale redoutable », mais que l'Exposition internationale de Milan a mis en évidence la « supériorité incontestable des articles de modes françaises ».

Il conclut que « chacun sache profiter des circonstances actuelles qui nous sont si favorables, et la France occupera, avant peu, une place prépondérante dans le commerce italien ».

Industries Graphiques.

Ce n'est que de 1884 que datent, en Italie, les premières sociétés engagées dans les industries graphiques et dans la librairie, et ce n'est qu'en 1903 que des capitaux considérables se portent vers ces industries, ainsi que le montre en détail le tableau suivant, où l'on remarquera cependant les grands profits réalisés en 1893-94 et 1895 :

ANNÉES	Nre des Sociétés	Montant du capital + la réserve	Nre des Soc. actives	Montant des dividentes + bénéfices passés à la réserve	Nre des Soc. passives	Pertes	Bénéfice net	Proportion du bénéfice net avec le montant du capital + la réserve
								p. 100
1883								
1884	3	1.055.626	2	42.557	1	2.909	39.648	3,78
1885	3	1.064.951	2	42.681	»	»	42.681	4,03
1886	5	2.287.197	2	116.067	2	14.486	101.581	4,45
1887	5	2.324.764	2	69.698	2	270.115	200.417	— 8,60
1888	4	2.273.463	2	81.774	1	34.473	45.301	2,06
1889	4	2.281.254	2	81.925	1	60.460	21.465	0,92
1890	4	2.290.513	3	90.019	1	127.829	37.810	— 1,65
1891	4	2.059.534	3	86.064	»	»	86.064	4,17
1892	4	2.046.068	4	137.769	»	»	137.769	6,74
1893	4	2.113.226	3	236.673	1	4.780	231.893	10,97
1894	3	1.989.491	3	171.570	»	»	171.570	8,54
1895	3	2.017.585	3	186.670	»	»	186.670	9,26
1896	4	2.616.631	3	169.633	1	119.590	50.043	1,91
1897	4	2.266.265	3	158.915	1	1.860	157.055	6,92
1898	4	2.270.794	3	152.547	1	» 636	151.911	6,69
1899	4	2.291.765	3	148.840	»	»	148.840	6,50
1900	4	2.407.183	2	137.655	1	38.040	99.615	4,15
1901	4	2.265.190	4	162.254	»	»	162.254	7,15
1902	4	2.237.425	3	175.769	1	49.452	126.317	5,63
1903	8	7.334.546	6	331.629	2	» 575	331.054	4,51

Le développement de l'industrie du papier s'est effectué lentement et graduellement en Italie, si l'on considère le nombre des sociétés qui se sont formées dans ce genre ; mais si l'on ne tient compte que du pourcentage des bénéfices totaux, on remarque que, sauf quelques années mauvaises, son chiffre sans cesse flottant, est à peu près le même en 1903 qu'en 1885. Par contre, les capitaux employés avaient presque doublés. Le tableau ci-après est particulièrement intéressant en ce qui concerne cette question du bénéfice :

ANNÉES	N^re des Sociétés	Montant du capital + la réserve	N^re des Soc. actives	Montant des dividendes + bénéfices passés à la réserve	N^re des Soc. passives	Pertes	Bénéfice net	Proportion du bénéfice net avec le montant du capital + la réserve
								p. 100
1882	1	4.400.000	1	352.000			352.000	8,00
1883	1	4.400.000	1	220.000			220.000	5,00
1884	1	4.400.000	1	374.000			374.000	8,50
1885	3	7.578.899	2	823.618			823.816	10,87
1886	3	7.586.517	3	1.059.220			1.059.220	13,95
1887	4	8.906.638	4	1.168.975			1.168.975	13,12
1888	4	8.166.431	3	1.013.394	1	201.840	811.554	9,94
1889	6	9.851.307	5	1.041.954			1.041.954	10,57
1890	8	10.207.210	5	951.148	3	240.699	710.449	6,95
1891	7	8.297.181	4	880.167	2	5à.882	828.285	9,97
1892	6	7.977.794	4	1.000.521	1	6.617	993.904	12,45
1893	5	6.433.109	3	863.498	2	7.621	855.877	13,30
1894	7	8.123.652	5	1.047.107	1	457	1.046.650	12,88
1895	6	8.010.942	3	1.128.742	2	4.730	1.124.012	14,03
1896	6	8.036.184	3	1.174.327	2	4.254	1.170.073	14,55
1897	7	9.799.441	4	1.308.320	3	26.117	1.282.203	13,08
1898	6	9.794.311	4	1.291.751	1	2.009	1.289.742	13,17
1899	6	9.822.962	4	1.267.336	1	1.118	1.266.218	12,88
1900	5	9.603.848	4	1.474.791	1	192	1.474.599	15,35
1901	7	10.950.059	5	1.374.053	1	8.766	1.365.287	12,46
1902	7	11.602.112	5	1.303.642	2	220.021	5.083.621	9,34
1903	9	13.818.927	6	1.459.447	3	36.863	1.420.584	10,28

*
* *

Selon la statistique officielle de 1903, il existait en Italie : 311 papeteries, 16 fabriques de pâte de bois mécaniques, 2 de cellulose et 76 usines produisant différents articles. Ces établissements disposaient de 209 chaudières, de 8.702 chevaux-dynamo, 1.026 moteurs de 26.928 chevaux et occupaient 19.088 ouvriers.

D'autre part, une enquête, faite en 1905 par l'Office du travail italien, trouva 506 papeteries occupant 24.584 ouvriers et, d'après la statistique officielle, la production annuelle totale serait d'environ 1.150.000 quintaux de papier.

La fabrication du papier à la main conserve de l'importance dans les provinces de Salerne, Caserte, Macerata, Lucques, Ancône, Trévise et Brescia. Les principaux centres industriels des papiers à la machine sont les provinces de Milan, Novare, Côme, Rome, Lucques et Caserte ; et les chromo-lithographies sont concentrées à Milan, Bergame, Venise, Florence et Rome.

L'importation des encres d'imprimerie est peu importante, car la

production italienne atteint un chiffre élevé; pour les encres de toutes sortes, la France diminue son chiffre, tandis que l'Allemagne l'augmente comme fournisseurs de nos voisins latins.

* * *

Nous ne saurions mieux résumer le mouvement du commerce italien en papiers et livres que par les deux tableaux ci-après :

Années	Importation					Exportation				
	EN MILLIERS DE LIRE									
	Totale	en France	en Allemagne	en Angleterre	en Autriche-Hongrie	Totale	en France	en Allemagne	en Angleterre	en Autriche-Hongrie
1898.....	15.500	1.760	6.048	708	5.410	11.639	435	325	446	1.353
1899.....	18.803	2.532	7.298	795	5.410	15.056	570	614	1.185	1.657
1900.....	20.408	2.671	7.567	793	6.431	16.356	888	609	1.220	1.845
1901.....	22.093	2.870	8.534	1.000	26.414	16.894	797	522	1.068	1.997
1902.....	24.951	3.597	10.698	981	6.032	16.427	592	504	1.401	1.542
1903.....	26.633	3.596	12.134	1.071	6.101	16.484	549	592	921	1.883
1904.....	30.924	3.863	14.854	1.168	7.143	18.151	995	711	895	1.602
1905.....	32.968	4.115	14.797	1.341	9.007	21.364	1.085	714	985	1.865

Voici le détail en ce qui concerne les livres séparément :

EN QUINTAUX	IMPORTATION		EXPORTATION	
	1904	1905	1904	1905
Livres imprimés en italien, en feuille, ou brochés.....	738	508	3.539	4.263
Livres imprimés en autres langues ou brochés	1.597	1.908	1.637	1.954
Livres imprimés reliés d'autre façon...	1.725	1.622	734	471
Livres imprimés en français.....	116	67	»	»
Registres en feuilles ou reliés en carton	40	65	805	419
Registres autres	102	137	1.307	1.209
Musique imprimée en feuille ou brochée.	469	341	339	462
— — reliée d'autre façon.	2	3	34	55

Cette augmentation croissante des valeurs exportées provient en grande partie du nombre considérable des Italiens établis à l'étranger.

La Hongrie avait réuni le plus grand nombre d'exposants, 69; la France suivait de près avec 68; puis l'Italie, la Belgique, la Suisse et l'Angleterre avec respectivement 40, 39, 33 et 32 exposants.

La Russie, l'Allemagne, l'Autriche venaient après avec seulement 9, 8 et 6 exposants, tandis que la Bulgarie et la Hollande

n'avaient que chacune 4 exposants, et qu'enfin le Pérou et la République Argentine n'en avaient respectivement que 2 et 1.

Les imprimeurs italiens avaient doté leurs stands de magnifiques et riches installations qui contenaient des merveilles de typographie et autres arts graphiques, mais furent malheureusement anéanties par l'incendie du Palais des Arts décoratifs, où elles avaient été exposées.

La caractéristique de la Section italienne est qu'elle avait été établie avec le concours des libraires et qu'on n'y voyait ni lithographies commerciales, ni labeurs, ni travaux de ville.

Notons que Milan possède une école de typographie très fréquentée, dont les frais sont couverts par des dons de la caisse d'épargne de la ville, des cotisations de membres honoraires et le legs d'un riche philanthrope.

La Section belge synthétisait bien le mouvement des Flandres, à la recherche d'une formule nouvelle dans l'art du livre.

L'Exposition de la Hongrie contenait de très belles richesses qui périrent aussi dans l'incendie.

Les Sections allemande, anglaise, hollandaise n'offraient qu'un intérêt restreint, de même que celles de l'Amérique du Sud.

Quant à la Section suisse, organisée en Exposition collective à laquelle les Zurichois avaient pris la plus grande part, on doit regretter qu'elle ne fût pas en proportion avec le degré de perfectionnement que l'imprimerie a atteint en Suisse.

*
* *

Dans son remarquable rapport sur les industries graphiques à l'Exposition de Milan, M. Henri Pichot a noté le courant de sympathie artistique qui nous unit à l'imprimerie italienne.

Il y a un critérium de l'importance que peut avoir pour l'industrie française l'importation italienne des matières premières pour la papeterie des livres et des articles de papier et de carton : c'est l'énorme augmentation de cette importation, qui s'est accrue de plus de 300 % dans la période de dix ans, qui a précédé l'Exposition internationale de Milan, puisque de 13 millions, de lire en 1896, son chiffre était passé à 46 millions en 1907.

La concurrence italienne est cependant redoutable, car son

exportation dépasse l'importation de certains articles et est en continuelle croissance.

Mais la France ne fait pas de suffisants efforts et se laisse largement distancer par l'Allemagne, comme fournisseur de l'Italie, ainsi que le démontre l'éloquent tableau que voici :

Section Française. — Photographie.

DÉSIGNATION	1897		1906	
	France	Allemagne	France	Allemagne
	quintaux	quintaux	quintaux	quintaux
Papiers de toutes sortes	4.290	13.228	704	39.460
Estampes, lithographies, etc.	285	1.420	750	4.902
Articles de papier et carton	785	1.308	1.046	6.192

D'après une opinion émise dans le *Bulletin de la Chambre de commerce française de Milan*, notre infériorité tiendrait à ce que nos industriels ne favorisent pas assez l'effort de leurs voyageurs dans la péninsule et, notamment, ne savent pas faire aux usages commerciaux italiens diverses menues concessions, dont le défaut les fait éliminer du marché.

Il s'agit donc d'acquérir seulement un peu de souplesse, ne serait-ce que pour ne pas, tout au moins, laisser diminuer davantage notre chiffre dans l'importation italienne, si ce n'est pour le relever, ce qui serait mieux; car il ne faut pas oublier que, dans l'industrie du papier, l'Italie est une des nations qui ont le plus progressé.

Matériel, Exploitation rurale.

L'Exposition du matériel et des procédés des exploitations rurales était placée dans un des palais situés près des concours temporaires. Sa décoration, des plus artistique, était due à l'intelligente direction de M. Albert Guillaume, architecte, et faisait ressortir brillamment les installations de nos constructeurs.

Certes, c'est à la Section italienne que revenait la première place, et nos compatriotes furent surpris de voir l'industrie agricole aussi développée en Italie : néanmoins, nous n'y remarquâmes pas de machines nouvelles, mais plutôt des copies plus ou moins exactes des machines anglaises ou allemandes et, de plus, quelques exposants italiens avaient mis dans leur stand des machines américaines.

Les Anglais présentaient une belle sélection de machines, et leurs principales firmes avaient des stands intéressants.

Quelques maisons allemandes exposaient également un beau choix et les maisons avaient peu de machines, mais très finies et perfectionnées ; car, suivant leur coutume, nos voisins de l'Est préfèrent avoir peu d'exposants et une excellente méthode dans la présentation des objets.

Les Suisses, les Autrichiens avaient aussi exposé de fort belles collections.

*
* *

M. G. Lefebvre-Albaret, le distingué rapporteur de cette section, regrette qu'en général, dans toutes les Expositions étrangères, nous ayons une méthode trop différente de nos concurrents étrangers : ils recherchent la sélection et nous le nombre pour avoir un grand emplacement.

Le problème est difficile à résoudre, car les constructeurs français ne sont pas suffisamment spécialisés. Mais une entente serait avan-

tageuse, et une collectivité présentée avec le goût français serait mieux jugée que la répétition de trop nombreuses machines.

Plusieurs exposants faisaient déjà en Italie de nombreuses affaires, et les relations avec leurs correspondants se sont trouvées sensiblement augmentées; d'autres ont créé des dépôts; enfin quelques transactions commerciales se sont faites à l'Exposition de Milan.

Ces succès doivent stimuler la persévérance. La lutte éco-

Section Française. — Photographie.

nomique peut être favorable pour nous en Italie si nos constructeurs de matériel agricole savent se plier aux nécessités de la concurrence et attendre patiemment le résultat de leurs efforts.

Instruments de Musique

L'importation italienne des instruments de musique ainsi que l'exportation étaient en légère progression en 1905, comme le démontre en détail ce tableau ci-contre :

DÉSIGNATION		IMPORTATION				Exportat.
		Totale	de France	d'Allemagne	d'Autriche	totale
Orgues d'églises	Quint.	128	16	59	18	237
— portatives	N°	»	»	»	»	81
Pianos droits	—	2.151	115	1.690	243	444
— à queue	—	150	14	120	10	6
Harmoniums	—	160	21	107	14	433
Instruments de musique :						
A corde pesant 400 gr. et moins	—	628	»	628	»	7.169
— — plus de 400 gr.	—	4.054	199	1.153	779	32.961
A vent pesant 400 gr. et moins	—	164	»	164	»	4.250
— — plus de 400 gr.	—	763	169	29	565	1.908
Autres non dénommés	—	8.554	421	6.637	1.225	4.187
Parties détachées d'instruments	—	200	66	57	77	231
Cordes pour instruments, *de boyau*	—	232	»	232	»	90
— — *autres*	—	1.663	181	1.482	»	263
Valeur en lire	—	2.250.624	175.000	1.616.000	309.000	1.783.477
Contre, en 1904	—	2.162.708	238.000	1.444.000	334.000	1.601.030

Il est à remarquer que l'exportation italienne n'a d'importance que pour les instruments à cordes pesant plus de 400 grammes. Elle a passé de L. 625.725 en 1902 à L. 721.050 en 1903, L. 792.950 en 1904 et à 824.025 en 1905, dont L. 156.675 sur l'Angleterre, L. 220.150 sur l'Autriche, L. 78.175 sur la France, L. 36.975 sur l'Allemagne, L. 126.050 sur la Russie, L. 8.075 sur l'Égypte, L. 15.525 sur la Tunisie, L. 72.500 sur la Turquie et L. 20.950 sur la République Argentine.

* * *

Notre Section des instruments de musique était installée avec un goût parfait et offrait un agréable coup d'œil qui pouvait soutenir la comparaison avec les Expositions de nos concurrents étrangers, et elle était très visitée.

Le très compétent rapporteur de cette industrie spéciale, M. Caressa, estime que les résultats matériels furent sensibles pour les instruments à clavier et les instruments à vent ; car ces résultats permirent d'établir la supériorité incontestable de la facture française sur tout ce qu'on fait en Italie, et sous ce rapport nous restons inattaquables : la France n'est pas prête d'être dépassée, ni même atteinte pour la facture instrumentale.

L'Italie a beaucoup à apprendre encore, en ce qui concerne les pianos, les instruments à vent et les fournitures pour instruments.

Elle prend du reste, en grande partie, chez nous, ce qui lui est nécessaire. Sa facture instrumentale est peu soignée. Sa lutherie, qui a été la première du monde, est en décadence, et plus rien n'y rappelle les immortels chefs-d'œuvre de Crémone, Venise et Brescia ; au contraire, nous avons tout à redouter de la concurrence allemande, qui avait une exposition remarquable, surtout en pianos de toutes sortes. La Belgique avait envoyé quelques beaux instruments. L'Autriche et l'Espagne aussi, et, en tant qu'instruments mécaniques, la Suisse et l'Amérique étaient bien représentées : mais le seul danger pour nous vient des Allemands.

Il fut décerné vingt et une récompenses.

* * *

Il y a des efforts à faire pour conquérir la place méritée par notre facture instrumentale. Deux grandes villes, Milan et Turin, sont nos clientes ; malheureusement nous n'avons pas des voyageurs patients, inlassables, que rien ne rebute, comme en possède l'Allemagne. Il nous faudrait des agents nombreux, dévoués, et surtout attentifs à visiter l'Italie, à y retourner, à y insister avec les produits de premier ordre que nous offrons.

Architecture.

L'effort des architectes français fut plus considérable que celui de leurs concurrents à l'Exposition internationale de Milan et, grâce à leur bon vouloir, la France tenait le premier rang avec vingt-six exposants dans la Section d'Architecture.

L'Italie ne vient qu'après nous avec douze exposants. Les autres nations qui prennent rang après l'Italie sont : la Belgique avec huit exposants ; la Hongrie et la Suisse avec chacune deux exposants.

Pour les récompenses, la France tient la première ligne avec vingt-trois récompenses, plus trois Hors Concours.

L'Italie compte neuf récompenses plus trois Hors Concours, soit douze récompenses.

ARTS DÉCORATIFS

Le Groupe VIII, Classe 66, des Arts décoratifs, comportait trois sections : A, les Architectes ; B. les Industriels d'art : C, les Artistes décorateurs proprement dits ; c'est cette dernière Section qui fait l'objet du présent rapport.

Cette section C comportait 74 exposants.

Le programme de la Section pour l'Art décoratif à l'Exposition de Milan était particulièrement intéressant : il écartait de la façon la plus formelle les « imitations serviles » des styles anciens. Les jurys d'admission ne devaient accepter que des objets d'art répondant aux deux conditions suivantes : 1° avoir le caractère d'une œuvre originale ; 2° donner à la fois satisfaction et dans une juste mesure aux exigences artistiques et aux nécessités industrielles. De plus il avait préconisé la création d'Ensembles.

Le Groupe VIII, qui comprenait des Architectes, des Industriels d'art et des Artistes décorateurs, était particulièrement bien placé pour répondre au beau programme de Milan. Son Président, M. Frantz Jourdain, et ses présidents de trois Sections, MM. Louis Bonnier, Philippe Mouduit et Louis Bigaux, envoyèrent une très intéressante circulaire, posant bien la question à toutes les personnalités, Artistes et Industriels, que le programme pouvait intéresser.

Cependant, par suite de difficultés matérielles, il n'y eut pas autant d'ensembles que l'aurait désiré le Comité du Groupe ; il y en eut quatre.

Notre Président de Groupe, Frantz Jourdain, exposa une travée de devanture de la nouvelle construction qu'il faisait à ce moment pour les magasins de la Samaritaine.

M. Besdel exposait un bureau-bibliothèque.

M. Louis Bigaux, le Président de la Section C des Artistes décorateurs, un cabinet d'art moderne.

M. Maurice Dufrène, une chambre à coucher.

De nombreux Artistes décorateurs collaboraient à ces ensembles, et plus particulièrement dans les ensembles de MM. Frantz Jourdain et Louis Bigaux.

D'autres artistes exposaient isolément, et leurs objets étaient présentés au mieux dans les galeries et salles réservées à la Classe, dans des vitrines personnelles ou collectives, sur des socles, ou accrochés aux murs.

La présentation de la Classe était l'œuvre de l'architecte André Collin et de Francis Jourdain, qui dessina la frise décorative qui

Photo-Club de Paris.

ornait la partie supérieure des murs. Le Président de la Section, Louis Bigaux, avec la plus grande activité et sa science des expositions, fut l'organisateur parfait de cette manifestation si réussie de nos Arts décoratifs modernes.

Les principaux exposants et collaborateurs de la Section des Artistes décorateurs furent, en les citant par ordre alphabétique : Maurice Bergès, Louis Bigaux, Alexandre Bigot, Georges Bourgeot, François Carabin, feu Carrière ; les maîtres sculpteurs Alexandre Charpentier et Jean Dampt ; Croix-Marie, Émile Decœur, Decorchemont, Louis Dejean, le maître céramiste Auguste Dela-

herche, Maurice Dufrène, Fix Masseau, Paul Follot, le maître Grasset qui avait exposé son admirable vitrail *la Chasse*, exécuté par F. Gaudin ; Charles Hairon, Lucien Hirtz, Francis Jourdain, Edmond Lachenal, les frères Lelièvre, Agathon Léonard, Paul Mezzara, Madame Ory-Robin, Édouard Regius, Pierre Roche, Franck Scheidecker, Édouard Schenck, Pierre Selmersheim, Henri Simmen, la Société des Artistes décorateurs, Étienne Tourrette, Abel Truchet, Henri de Vallombreuse, Émile Vernier, Frédéric Vernon, Ovide Yencesse.

Il faut mentionner que l'important groupement de la Société des Artistes décorateurs, présidée à ce moment par le bon médailleur sculpteur Émile Vernier, avait adhéré dès le début à l'Exposition de Milan et qu'un grand nombre de ses membres, 35 sur 74, exposaient à la Classe 66. Un assez grand nombre étaient groupés dans une grande vitrine centrale, œuvre de Pierre Selmersheim, appartenant à la Société.

Nous devons aussi mentionner que les Artistes décorateurs n'eurent aucun frais à supporter.

Le Comité français des Expositions à l'Étranger, comprenant très bien que les Artistes ne pouvaient disposer des ressources puissantes des industriels, donna la gratuité d'emplacement pour les Artistes décorateurs non patentés. Cette gratuité d'emplacement représentait en réalité une subvention de 12500 francs, donnée par le Comité français des Expositions aux Artistes. Nous ne saurions trop remercier le Comité français des Expositions à l'Étranger pour son beau geste. C'est en réalité toutes les Industries sans distinction venant en aide aux Artistes, et nous sommes sûr que le Comité français est heureux de nous avoir ainsi aidé, car la présence de l'élite des Artistes décorateurs français à l'Exposition de Milan a rehaussé d'un magnifique éclat l'ensemble de l'Exposition française. Les importantes et nombreuses récompenses obtenues par les Artistes décorateurs furent la consécration de leur succès.

Le Comité du Groupe VIII, notamment MM. Frantz Jourdain, Philippe Monduit et Louis Bigaux, multiplia ses démarches auprès des pouvoirs publics et obtint du Ministère du Commerce une subvention de 7000 francs qui permit de donner aux Ar-

tistes la gratuité d'emballage et de transport aller et retour.

Notre Exposition des Artistes décorateurs à Milan, qui fut un véritable succès auprès du public, eut sa consécration au moment de la distribution des récompenses.

D'après la classification italienne qui ne spécifiait pas de différence entre les Artistes et les Industriels, notre Section des Arts décoratifs dépendait de cinq groupes de cette classification et eut affaire à cinq jurys internationaux de groupe.

Section Française. — Photographie.

Comme rapporteur de la Classe des Artistes décorateurs, leur représentant en conséquence, aucun Artiste décorateur ne faisant partie du jury, nous suivîmes les opérations des Jurys internationaux, et la courtoisie des membres de ces Jurys nous permit de défendre, avec efficacité, les justes intérêts des Artistes Décorateurs.

Ces opérations du Jury furent très compliquées à cause des cinq Jurys différents et de la multiplicité des choses à juger, éparpillées dans toute l'Exposition, qui appelaient les jurés un peu

partout. Cependant, aidé de nos collègues Meurer et Vinaut, membres titulaires du jury du Groupe XLI, nous parvînmes à faire juger au mieux de leurs intérêts tous nos Artistes, et nous ne saurions trop remercier MM. Meurer et Vinaut pour l'inlassable activité et l'ardente conviction avec laquelle ils défendirent là-bas aussi bien les intérêts des Industriels d'art que ceux des Artistes décorateurs.

Voici le tableau des récompenses qui furent décernées aux Artistes décorateurs formant la Section C de la Classe 66, Groupe VIII.

Sur 74 exposants de cette Classe, ils obtinrent :

Grands prix	23
Diplômes d'honneur	19
Médailles d'or	19
Médailles d'argent	8
Médailles de bronze	2
Mentions honorables	2
Hors concours	3

Nous pouvons être fiers de ce résultat, qui montre la maîtrise de nos Artistes décorateurs, chacun dans sa spécialité ; mais, pour être impartial, il faut constater qu'au point de vue des conceptions d'ensemble nous avons beaucoup à apprendre et que l'Art décoratif, dans les autres pays, se montra nettement supérieur au nôtre dans la conception des ensembles décoratifs. Ce fut une chose frappante à l'Exposition de Milan. Nous sommes trop individualistes, nous manquons de discipline et, en outre, les quelques artistes capables de concevoir de beaux ensembles ne trouvent pas, auprès des Industriels du meuble et du décor, les aides et les commandes nécessaires à la matérialisation des conceptions modernes qu'ils pourraient mettre sur pied.

Les causes de notre infériorité, sous le rapport des conceptions d'ensemble, sont complexes : il faut accuser le mauvais goût de la majorité du public, sa détestable éducation, contre laquelle il faudra lutter inlassablement pour obtenir une légère amélioration.

Le mal est très profond, car c'est tout un état d'esprit à transformer radicalement. Mais ne désespérons pas : la mauvaise

volonté, la routine finissent toujours par céder à la vérité, à la vie, et finalement nous pouvons être certains que les nouvelles générations nous donneront raison, à nous les Artistes modernes, qui avons mis en branle le grand renouveau d'Art de notre temps, dont on commence à sentir dès maintenant, un peu de tous les côtés, les bienfaisants effets.

Les dirigeants de nos Écoles d'Arts appliqués auraient beaucoup

Section Française. — Photographie.

à apprendre en examinant les méthodes d'enseignement appliquées à l'étranger, et les résultats surprenants que représentent les travaux des élèves de ces Écoles.

On y sent que l'enseignement y est libre, vivant, bien approprié aux besoins modernes, que l'on y fait la guerre à la routine, à la banalité, à la veulerie, que l'on éveille chez les élèves les facultés d'invention, d'initiative, et le sens critique.

Pour terminer, nous passerons rapidement en revue les participations des autres pays, dans le domaine des Arts décoratifs à l'Exposition de Milan.

L'Allemagne était peu représentée ; sa principale Exposition au point de vue ameublement était celle d'une manufacture de

pianos, qui a eu l'esprit de demander ses modèles à des artistes et architectes réputés, tels que les professeurs Billing, Peter, Behrens, Cuypers, etc. Aussi quelle variété, quelle bonne tenue, quelle saveur dans les modèles exposés!

Les Pays-Bas présentent des batieks, des tapis et quelques ensembles simples et bien étudiés.

L'Angleterre montre quelques ensembles dans le genre de ceux que nous pouvons voir à Paris, chez Maple ou Waringh. En outre, plusieurs maisons de céramiques ont des expositions remarquables.

La Suisse, dans son pavillon spécial, nous montre de la très belle dinanderie, des vitraux, des papiers peints, des broderies et quelques remarquables ensembles.

L'Italie a fait des progrès énormes depuis 1900. Quelques esprits distingués, en voyant les remarquables résultats auxquels étaient arrivés notamment les Allemands et les Finlandais à notre Exposition de 1900, comprirent l'idée moderne et se mirent à l'œuvre. L'Exposition, au programme également moderne, de Turin en 1902 et celle de Milan actuellement, sont les résultats combien grands, combien satisfaisants.

Leur activité s'est exercée dans toutes les industries, et, chose remarquable, et qui est bien la vérité que nous voudrions tant voir également chez nous, ce sont les industriels qui exposent toutes ces conceptions modernes, en demandant des modèles aux Artistes, aux Architectes, qu'ils se plaisent à mettre en avant.

On trouve des céramiques et des vitraux remarquables, des bronzes et des appareils d'éclairage à l'importante Exposition de la Maison Fontana, qui a poussé les recherches dans l'utilisation et le décor des glaces et verreries à un degré inouï de variété, toujours avec beaucoup de goût, de bon sens, de science du décor.

Puis, alors, les industriels présentent une trentaine d'ensembles tous intéressants, bien étudiés, bien exécutés, sans compter, en outre, une importante participation à l'Exposition des chambres d'hôtel.

La Belgique a aussi une Exposition remarquable. Elle a fait un Pavillon spécial pour son Art décoratif, sous la direction du maître Horta, avec les collaborations des Architectes Sneyers et Hobé,

des peintres Berckmans et Khnopff, des sculpteurs Jef Lambeaux et Paul Dubois.

L'Exposition est passionnante. On nous montre des grands effets décoratifs, de belles peintures décoratives mises en valeur dans leur cadre d'architecture, des sculptures du maître Constantin Meunier. Puis de nombreux ensembles, ici dus, pour la plupart, à des Architectes ; car ce sont eux qui, en Belgique, mènent le mouvement moderne. Puis, enfin, les objets d'art et les spécialités dans tous les genres d'industries.

La Hongrie est aussi magnifiquement représentée ; elle a tout un ensemble architectural et décoratif franchement moderne et restant bien dans ses traditions. Ce fut une jouissance d'art exquise que de voir et d'étudier tout ce que les artistes et industriels de ce pays nous ont montré, résultat de leur précieuse collaboration.

L'Autriche, enfin, qui expose dans un Palais, œuvre du maître Baumann, a une exposition d'Art décoratif des plus complète et des plus importante. Le Palais est remarquable et nous montre, contrairement à ce que la routine admet généralement chez nous dans les milieux officiels et parmi les élèves de l'École des Beaux-Arts, que l'on peut faire monumental sans avoir recours aux styles dits classiques.

A l'intérieur, nous trouvons une profusion d'ensembles modernes, tous généralement intéressants, des tissus, des verreries, des tapis, des appareils d'éclairage, des vanneries, des jouets, des vitraux, etc. L'activité des artistes autrichiens se manifeste dans toutes les branches des industries et toujours d'une façon intelligente et nouvelle.

Ce qu'ils conçoivent peut ne pas toujours plaire à nos esprits français ; mais il faut être juste et reconnaître leurs efforts, leurs recherches, leur intelligence des besoins modernes.

Pour nous résumer, montrons-nous satisfaits du résultat obtenu à Milan ; apprécions comme il convient nos Artistes et leurs œuvres, mais comprenons qu'ils ne sont pas assez nombreux, que notre mouvement moderne est trop restreint, et sachons comprendre ce que font nos concurrents étrangers, leur bonne organisation, leur initiative, leur compréhension des besoins modernes que nous persistons à ignorer dans le domaine des Arts appliqués. Quand

nous l'aurons compris et comme nous ne demandons qu'à travailler, nous rattraperons rapidement l'avance que l'Étranger semble avoir pris sur nous pour tout ce qui touche les Arts décoratifs industrialisés et la science du Décor dans les Habitations modernes.

La Section des Beaux-Arts fut exclusivement italienne. Quant aux arts décoratifs, il nous a semblé utile de publier les notes d'un éminent critique d'art, M. Roger Marx, sur les Beaux-Arts en Italie ; nous les publions intégralement sans en enlever les appréciations sincères et sévères sur les arts décoratifs dans les différents pays. — Elles trouvent tout naturellement leur place ici. « A force de convoiter pour les Expositions universelles un champ trop étendu, à force de développer leur superficie et de surcharger leur programme, l'esprit public s'est pris de lassitude à leur endroit et même de doute sur l'efficacité de leur mission. Méritaient-elles vraiment d'imposer de si onéreux efforts, de troubler à ce point la vie des peuples et, tout compte fait, y avait-il rapport équitable entre la peine prise et le résultat obtenu ? Autant de questions auxquelles l'expérience dernière semble avoir répondu par la négative. On croirait que, seul aujourd'hui, le Nouveau Monde peut trouver intérêt et profit à ces vastes entreprises qui tendent, sur l'ancien continent, à devenir plus rares ou même à changer de caractère. Le projet de commémorer par une exposition le cinquantenaire de la Troisième République ne s'admet chez nous qu'à la condition de réduire le plan à de justes proportions et d'éviter la mégalomanie, par quoi la portée des enseignements se trouva, en 1900, si regrettablement compromise. Dans le but de faire œuvre de décentralisation, les États d'Europe inclinent d'ailleurs à transporter hors des capitales le siège des Expositions, et ils se sont plu parfois à leur proposer un but précis, partant moins malaisé à atteindre. Tel fut le cas de l'Exposition d'art décoratif ouverte à Turin en 1902. L'initiative — qui eût moins surpris de la part de l'Angleterre ou de la France — valut assez de gloire à l'Italie pour exalter son ambition et lui suggérer de montrer cette année à Milan le dernier état des industries mondiales (1). Pareilles manifestations, qui prennent si volontiers sous

(1) Les Arts décoratifs, les Arts industriels, l'Exposition rétrospective des Moyens de

un ciel sans égal le sens de réjouissances publiques, sont bien pour répondre à l'humeur des habitants, pour flatter le goût de la flânerie et contenter le désir de la distraction en plein air ; elles laissent le souvenir d'une vision de mouvement, de couleur, de clarté, où une foule en liesse, expansive et bigarrée, s'ébat capricieusement parmi le décor des verdures et l'éclat ensoleillé des bâtisses blanches.

« L'impression de pittoresque gaîté qui vous accueillait à Milan vient du jeu et du charme de la lumière ; il sied d'en faire plutôt honneur au privilège du climat qu'au génie des architectes. Non pas qu'on leur puisse reprocher d'avoir ménagé leur peine ou d'être retournés aux sentiers battus ; mais, pour l'instant du moins, ils ne paraissent pas encore arrivés à l'exacte solution du problème qu'ils se sont posés. Hormis les pavillons étrangers, russe, bulgare, suisse, belge, où se perpétuait la tradition architectonique de chaque pays, l'Exposition de Milan a été conçue et bâtie dans ce même style d'origine autrichienne qui, à Turin, prédominait déjà ; les bâtiments de l'Agriculture et de l'Hygiène, dus à M. Bongi, ceux de la Marine et de l'Aérostation, érigés sur les plans de MM. Bianchi, Magnani et Rondoni, confirment à l'évidence l'ascendant exercé sur les architectes italiens par les plus récentes innovations viennoises : l'ensemble de la construction revêt une physionomie trapue ; ce ne sont que pylônes massifs et pilastres terminés en plate-forme ; l'arc des baies se surbaisse ; la répartition des pleins et des vides, l'emploi fréquent des lignes géométriques et des masques comme motifs d'ornementation (auquel correspond l'abandon progressif de la sculpture et de la fresque), accusent à leur tour la persistance d'emprunts qui vont du principe constructif au mode même de décor.

« L'Autriche a tant de fois subi l'influence transalpine que cette action réflexe s'explique de soi-même ; les artistes de la péninsule entendaient secouer le joug du passé ; comment se seraient-ils défendus de querir leurs exemples au plus près de leurs frontières, chez le peuple qui les avait devancés dans la régénération de l'architecture et des arts d'ornement. Peut-être cédèrent-ils à la

transport (d'un très réel intérêt historique) et les Beaux-Arts constituent quatre sections sur les dix que comprend l'Exposition de Milan.

tentation avec trop de hâte, sans contrôle de l'esprit d'analyse, sans conscience des différences nécessaires. Toutes les suggestions étrangères ne savent pas convenir également à l'esprit indigène ; un départ est à faire, et il est souhaitable que des variations tempèrent par quelque allègement la lourdeur germanique ; aussi l'élan généreux de tant de bons vouloirs ne trouvera sa récompense que le jour où une accommodation rationnelle aura adapté aux exigences particulières du milieu les inspirations importées du pays voisin.

« Italienne en ce qui concerne les arts soi-disant majeurs, l'Exposition de Milan est internationale dans ses autres parties. Sans se développer avec la même ampleur qu'à Turin, les industries somptuaires y tiennent une place qui permet à la démonstration de s'enchaîner et de se poursuivre (1). Les éléments de la section italienne sont, pour la plupart, originaires de la Lombardie ; il fait bon y applaudir à l'activité des recherches chez tel orfèvre (M. Mosini), chez tel relieur (M. Pompeo Mattei), tel éditeur d'affiches (M. Ricordi), ou tel créateur de vitraux (M. Beltrami ou M. Bisleri) ; cependant c'est la rénovation du mobilier qui sollicite et utilise le meilleur des énergies ; peintres, sculpteurs, architectes s'empressent à y concourir. Qu'ici encore le mode viennois (2) soit en faveur, je l'accorde ; mais d'aucuns, M. Ducrot, M. Zen, M. Falceri, M. Quarti, se sont déjà libérés ; d'ailleurs, un hasard est venu déterminer le nombre et le succès des initiatives : le Touring-Club italien avait mis au concours l'ameublement d'une chambre d'hôtel établi sur devis restreint ; on sait quelle émulation salutaire ne manque jamais de provoquer un programme qui assigne à l'effort individuel les limites d'un but précis ; naguère l'épreuve en fut faite chez nous, où la significative réussite des concours organisés par l'Exposition du Mobilier mérita de faire époque : les résultats obtenus à Milan offrent, à tout le moins, un intérêt égal : on est redevable à M. Monti, à M. Meroni, à

(1) Le critérium de sélection n'avait point varié : les termes du programme étaient à cet égard nets et formels : *dans toutes les branches de l'industrie auxquelles l'art se peut appliquer dans ses formes variées, les œuvres* originales *seront seules admises, et l'on exclura les imitations serviles des styles du passé* ».

(2) Et il faudrait citer, par surcroît, le style si fréquemment viennois, des plus récents caractères typographiques italiens.

M. Pantalini d'inventions qui accusent un progrès décidé et portent en soi le signe non équivoque d'une ère de relèvement.

« Il s'en faut que la participation de la France autorise de semblables conclusions, et quelque dépit vous vient à voir triompher de la sorte l'aveuglement ou l'indifférence. La *Gazette* n'a eu garde de celer de quelle manière la France s'était déconsidérée à Turin (1). Si rude qu'ait été l'avertissement, il est demeuré lettre morte. J'entends bien que d'autres nations, et non des moindres, offrent le spectacle des mêmes errements. N'étaient les poteries de Pilkington et les reliures de Chivers, nul ne conserverait le souvenir de la section anglaise. L'Allemagne se borne, de son côté, à montrer une suite d'appartements aménagés par le professeur Olbrich ; la manifestation, encore que toute personnelle, est assez caractéristique pour présenter, à sa façon, une synthèse des efforts d'outre-Rhin. Chez nous, rien de tel : aucune idée d'ensemble, aucune ambition de donner notre mesure ; des lavis rappellent bien qu'il échut aux Plumet et aux Bonnier, aux Lavirotte et aux Sauvage, d'engager l'architecture dans des voies ignorées et glorieuses, mais le palais banal qu'occupe la France a un Italien pour auteur ; en franchissait-on le seuil, les arts d'application se présentaient dans le pire désordre et la pire confusion ; à peine un ameublement de M. Maurice Dufrène éveillait la conscience des dons propres à notre race ; pour le reste, ce n'étaient qu'objets dissemblables, entassés pêle-mêle dans les vitrines, au caprice du hasard. Il n'y aurait point d'excuse à se désintéresser plus longtemps de semblables questions où notre bon renom est en jeu ; si les ressources suffisantes font vraiment défaut, mieux vaut décliner à l'avenir toute invitation aux Expositions universelles ; une abstention voulue, décidée en pleine connaissance de cause, n'a point de quoi inspirer la honte ; ce qui est peu digne, c'est d'intervenir dans des conditions d'infériorité librement acceptées, c'est de compromettre son crédit par une représentation fâcheuse qui constitue presque, au regard de l'étranger, un aveu de déchéance.

« Malgré un parallélisme d'aspirations explicable par ceci que l'Autriche et la France professent la même recherche de l'élégance,

(1) *Gazette des Beaux-Arts*, 1902, t. II, p. 506.

la même conception de la vie aimable, notre goût passe pour plus affiné et plus sûr ; lorsqu'il innove, un sentiment héréditaire de la mesure le guide et le préserve des défaillances. Mais au prix de quelle rançon cette suprématie n'est-elle pas acquise ? Un attachement excessif à la tradition paralyse bien souvent la faculté d'invention dont l'exercice seul peut certifier la vitalité de notre génie.

« Michelet le déclarait déjà. En cet instant même, nous voyons s'ourdir une véritable conspiration contre l'avènement d'un style nouveau ; après la tentative d'émancipation réalisée en 1900, l'antiquomanie sévit de plus belle. La vogue encourage le pastiche et favorise la résurrection anachronique des décors familiers aux âges disparus. Vienne ignore les regards adulateurs vers le passé et les entraves constamment suscitées à l'évolution normale de l'art ; on ne s'y préoccupe que de composer à la vie d'aujourd'hui un cadre approprié et attrayant. Dans les installations d'intérieurs de MM. Portois et Fix, de M. Fischel surtout, la matière employée est le bois courbé ; il se teinte délicatement de nuances grises ou bleues ; les profils des sièges s'assouplissent au gré de lignes heureusement combinées, et, derechef, la conviction s'impose que l'art ne saurait répudier dans ses applications l'emploi des procédés mécaniques ; bien au contraire, il sied que les découvertes de la science lui soient, à lui aussi, profitables, et qu'elles viennent seconder la diffusion de la beauté. Ainsi s'est-on réjoui, à bon droit, de voir l'électro-chimie répandre les modèles d'orfèvrerie édités par M. Arthur Krupp. On en appréciait d'autant mieux l'intérêt et le caractère tout moderne, qu'au lieu d'être vus, selon l'habitude, au travers d'une vitrine, ils apparaissaient dans la vraisemblance de leur usage courant, disposés sur la nappe d'une table dressée, prête pour le repas. Ce souci de présentation logique, harmonieuse, constituait un des traits signalétiques de la Section autrichienne ; les produits en avaient été groupés dans un palais d'aspect original construit par M. Baumann, et rien n'était plus plaisant que le patio, avec ses plantes grimpantes, dont la tige s'enroulait capricieusement au fût des piliers peints en rouge vif.

« Le ragoût d'une aussi libre fantaisie agrée moins aux nations du Nord. Le climat y fait la vie plus souvent recluse et l'attachement

au foyer s'en trouve fortifié. Même chez les plus humbles, les soins se dépensent à rendre doux le logis familial, asile de repos, de tendresse, de rêverie, et tel est le prestige de l'ordre, qu'il vous vient, à la vue de l'intérieur propre, rangé, tranquille, une sensation de réconfort qui participe de la jouissance esthétique... Parmi la cohue et la turbulence foraine des Expositions universelles, la Hollande ne se départit pas de ses prérogatives séculaires : un arrangement méthodique, peu ménager de l'espace, dispose bien à l'aise et met en valeur les créations des typographes, des céramistes, des imprimeurs de *batliks*, qui continuent l'œuvre des aînés avec la même foi ardente et calme, avec un désir de perfection d'où dérive naturellement le progrès ; les acquisitions sont lentes, mais continues et sûres ; une légitime ambition d'avenir quiet induit l'effort à ne pas s'immobiliser ; pour le stimuler, des sociétés se fondent, conscientes de leur tâche, et pour établir qu'elles la savent remplir, il suffirait de l'Exposition collective organisée par l'Union hollandaise pour l'art industriel et professionnel (1), dont la fondation ne remonte pas à deux années. En somme, la constitution des petits pays n'est pas sans favoriser l'expansion de l'art domestique ; le souci des aventures guerrières ne les trouble pas, et leur activité peut se consacrer, sans arrière-pensée, à l'embellissement du *home* ; de plus, les concours utiles rencontrent moins de difficultés pour se rejoindre et se prêter un mutuel appui.

« Peut-être à Milan l'Exposition exemplaire était-elle celle de la Belgique. L'État ne s'était pas dérobé à allouer les crédits convenables (2) ; un critique averti avait reçu mandat d'instituer cette Section spéciale, et il nous plaît que l'honneur d'une aussi favorable issue revienne à M. Fierens-Gevaert. Comme il sied à un esprit porté aux géné-

(1) Amsterdam, centre du mouvement de l'Art hollandais actuel, est la résidence de l'Union. D'après ses statuts, « la Société se propose : A, de concourir au développement de l'art industriel et professionnel ; B, de *prendre à cœur* les intérêts des différents métiers, et elle s'efforce d'atteindre ce but : 1° par des réunions ; 2° par des expositions ; 3° par les publications d'écrits ayant trait à l'art industriel et professionnel ; 4° en prenant en main les intérêts de l'industrie et du métier ; 5° en favorisant l'instruction professionnelle ; 6° par les coopérations avec les commissions des expositions organisées en dehors de l'*Union* ; 7° par l'établissement d'une salle de lecture ; 8° par la coopération avec d'autres sociétés ».

(2) Quarante mille francs. — L'initiative privée, de son côté, avait paré au supplément de dépense nécessaire.

ralisations de la synthèse, et sous l'inspiration d'un patriotisme très entendu, M. Fierens-Gevaert s'est moins préoccupé de mettre en lumière le labeur individuel que de présenter une vue d'ensemble sur l'état et les tendances des décorateurs belges au début du XX^e^ siècle. Quelques exemples choisis rappelaient les innovations notables qui s'étaient produites ces derniers temps dans l'art du livre et du tissu, dans l'orfèverie et la glyptique ; aménagées dans leur entier, des pièces à destinations diverses renseignaient, mieux qu'à Paris en 1900, mieux qu'à Turin même, sur les modifications récentes apportées dans la parure de l'intérieur, et, pour la première fois, se précisait aux yeux de l'étranger l'importance du rôle tenu par les Flandres dans la renaissance des industries mobiliaires. Les salles, qu'éclairait une lumière aux jeux savamment diversifiés, s'animaient de la présence de bronzes, de peintures, d'estampes ; loin d'offrir la froideur coutumière aux halls d'exposition, elles faisaient plutôt songer à quelque demeure d'amateur d'art moderne où tout est disposé à souhait pour le plaisir du regard et le charme de la vie.

« Tel est le développement attribué à l'Exposition qu'elle couvre le Parc et la Place d'Armes, fort distants l'un de l'autre, mais reliés pour la circonstance par des moyens de communication spéciaux. Les latitudes d'isolement individuel laissées aux nations ont dispersé les arts décoratifs de côtés divers, à la guise du bon plaisir. C'est là, j'imagine, l'objection de principe que soulèvera désormais le retour des Expositions universelles : le défaut de classification ruine leur valeur scientifique ; il ne s'agit plus, comme à l'origine, d'éclairer, d'instruire, d'aviver la curiosité de l'étude : tout se subordonne à la vanité de paraître et à la volonté de satisfaire une futile convoitise d'amusement.

« En ce qui regarde les Beaux-Arts, nulle occasion de parallèle n'était offerte, les œuvres de provenance italienne se trouvant, aux termes du règlement, seules agréées ; on entendait « mettre en lumière l'activité du pays sans préférence aucune d'école et de manière ». Comment l'engagement fut-il tenu ? Je ne sais. Du moins l'affluence des envois trahissait une sélection peu sévère. Vous eussiez dit un de nos Salons de printemps, à cette différence près

Galerie du Travail

que l'architecture, loin d'être vouée au dédain coutumier, occupait un pavillon distinct où des compositions originales (MM. Basile, Torrès, Locati, Pirovano) accompagnaient les plans et les projets dus aux restaurateurs assermentés des monuments historiques. Cinquante-quatre salles d'un vaste palais n'avaient pas suffi à abriter les tableaux et ouvrages de statuaire ; ils emplissaient, en outre, deux galeries en hémicycle bordant le pourtour de l'*arena*, — tant il est vrai que la faculté de s'exprimer par le verbe plastique n'est pas encore abolie sur le sol de la péninsule ; le dommage est que le tempérament y tienne trop volontiers lieu de vocation. On y peint, on y sculpte, comme on y chante : agilement, légèrement, sans se mettre en peine. La superficialité fréquente de cet art trouve sa raison dans la facilité irréfléchie, dans un fatalisme insouciant, déjà semi-oriental, et qui semble interdire l'effort ; mais à quoi servirait d'insister sur les errements de la généralité quand ils ont provoqué la réaction de l'élite, quand le génie national ne cesse point d'apparaître doué de ressort et encore vivace ? Il s'est produit là-bas, dans la conception et la technique, des variations qu'atteste l'œuvre des maîtres contemporains les plus justement célèbres. Segantini (1858-1899) (1) et M. Bistolfi (2) ont familiarisé l'âme italienne avec des problèmes d'une gravité imprévue, ou plutôt oubliée ; leur origine, — ils sont nés, l'un dans le Trentin, l'autre dans le Piémont, — les a prédestinés à être les agents de transmission de l'inspiration septentrionale, et l'on ne s'étonne pas que la critique ait plus d'une fois évoqué à leur propos le souvenir des Préraphaélites, de Walter Crane et de Böcklin. Partis de la vérité, Segantini et M. Bistolfi tendent selon leurs voies propres, mais avec une égale ardeur, à la représentation de l'au-delà ; le réel et l'irréel alternent ou se combinent dans leurs créations auxquelles l'art transalpin doit de connaître à nouveau la noblesse de la poésie, les jeux charmants de l'imagination et les envolées du rêve.

« Dans l'enceinte même du parc, et non loin du palais des Beaux-Arts, à la galerie Grubicy, des ouvrages de Segantini, de M. Bistolfi.

(1) Voir *Segantini*, par M. William Ritter (*Gazette des Beaux-Arts*, 1898, I, p. 302 et suiv.).

(2) Voir *Bistolfi*, par M. Édouard Rod (*Gazette des Beaux-Arts*, 1904, I, p. 495 et suiv.).

de M. Previati offraient des éléments d'information précieux et constituaient à la Section officielle une préface opportune ; car, malgré les protestations qui accueillirent leurs débuts, les chefs de la renaissance idéaliste n'en ont pas moins formé école ; ils appartiennent à l'histoire par leur influence (1) et par leur œuvre qui a régénéré le paysage alpestre, l'allégorie et la sculpture funéraire. Parallèlement, les Expositions internationales périodiquement ouvertes à Venise entretenaient ce que M. Vittorio Pica appelle *l'ossessione nordica*. Le terme révèle l'état d'esprit de l'écrivain, ses doutes et ses alarmes : au contact des écoles étrangères, la peinture italienne a bien pu se rajeunir, mais y est-elle parvenue sans que son originalité se trouve menacée, atteinte ? Ici cependant, — et je songe à l'admirable Antonio Mancini, — de hautes personnalités sauvegardent l'indépendance de l'esprit latin, puis la survivance des écoles régionales est bien pour différer, sinon pour empêcher, l'effacement des caractères distinctifs que redoute M. Vittorio Pica.

« Au rebours de l'habitude suivie chez nous, l'ordre alphabétique n'avait pas réglé aveuglément la disposition des ouvrages : ils se présentaient d'ordinaire à l'examen par ensembles logiquement sériés ; l'Exposition y gagnait en ordre et en diversité. Un légitime désir d'hommage avait décerné l'honneur d'une salle spéciale à M. Ettore Tito, peintre souple, facile, épris des contrastes de la couleur et de la lumière, varié et séduisant comme M. Sorolla ; à M. Carnano, dont les paysages perlés, de la vapeur des brumes, sont d'un fin analyste des jeux ténus de l'enveloppe ; à un vétéran, M. Mosé Bianchi qui a continué, non sans verve, le tableau de genre conçu selon le mode de Fortuny. D'autres fois, des artistes se réunissaient sous l'égide d'un chef librement élu : autour de M. Galileo Chini, s'étaient groupés MM. Nomellini, Graziosi, Tommasi, Tofanari ; autour de M. Sartorio, MM. Costantini, Corolmadi et un observateur sagace et sensible de la vie des Abruzzes, M. Damillo Innocenti. Très généralement le classement par province avait prévalu : la Lombardie revendiquait M. Bazzaro,

(1) L'attrait exercé par l'art de M. Bistolfi est évident chez MM. G. Bianchi, Panzerie, et c'est à Segantini qu'il convient d'affilier une pléiade de peintres, souvent promis à quelque avenir : M. Tavernier et M. Stringa, M. Ratini et M. Viner, M. J.-E. Erler et M. Berta.

confident ému des humbles ; M. Tallone, M. Feragutti-Visconti ; le Piémont, M. Morbelli, M. Calderini, M. Pelizza ; la Toscane, M. Gioli, M. Cambogi. Dans la Ville Éternelle, des associations rivales laissaient pressentir la lutte des esthétiques, la querelle toujours pendante des anciens et des modernes ; la « Jeune Rome » l'emportait avec M. Vitalini, M. Discolovo. A Venise, où la culture artistique est intense, le talent hésite moins à s'affranchir : l'exemple de M. Ettore Tito et de M. Gaetano Previati en a fait foi. Voici, à leurs côtés, M. Cesare Laurenti et M. Angelo dall' Oca Bianca ; voici le groupe si passionnant des trois Ciardi, et voici enfin des coloristes puissants et graves sur l'avenir de qui l'on peut tabler : M. Zanetti et M. Favai. Que les découvertes des initiateurs étrangers aient frappé tel de ces exposants et plus d'un encore parmi ceux auquels allèrent nos préférences — MM. Agazzi, Alciati, Cavalleri, Pick, Galloti, Sartori, Piatti — le point est hors de conteste ; j'observe pourtant que, de tous les artistes italiens, les peintres (aidés en cela par la technique de leur art et par la virtuosité de leur métier) se prouvent les plus souples, les plus capables d'assimilation ; les exceptions se comptent : à Milan, le cas de M. Luigi Bonazza paraissait unique presque ; ni M. Franz Stuck, ni M. Fernand Khnopff n'eussent renié, pour l'invention, son triptyque d'*Orphée* ; quant à la facture, elle procédait du néo-impressionnisme et, plus précisément, de M. Théo van Rysselberghe.

« Dressant en 1878 le bilan de la sculpture italienne, Chapu a écrit à son sujet une page définitive et qu'il faut relire. Il explique comment le talent de pratique entraîne le statuaire à demander plus au marbre qu'à l'idée, comment les conditions extérieures (notamment la proximité et la richesse des carrières) le prédisposent à l'habileté hâtive. « L'Italie étant le marché de la sculpture, ajoute Chapu, les statuaires y sont nombreux, la production y est grande, l'artiste travaille pour le public. Je ne sais quoi d'accidentel, de capricieux devient sa préoccupation quand il aborde un sujet. Il sait que sa statue n'aura pas sa place dans les jardins de Mécène ou de Cicéron, mais sous le vestibule de l'habitation bourgeoise d'un banquier, dans la salle à manger d'un homme de négoce ; autant dire qu'il la sculpte dans le seul but de la bien vendre... »

« Après un quart de siècle et plus, que subsiste-t-il de critiques naguère formulées ? On est, à Milan, assez mal armé pour répondre, en l'absence de M. Gemito et de M. Trentacoste, de M. Ciffiarello et de M. Rosco ; il semble bien cependant que l'état des esprits et des talents n'a pas laissé que de se modifier. Certes, l'Italie aura toujours ses virtuoses du ciseau, ingénieux à fouiller précieusement le Carrare, et c'est tant mieux du moment où l'adresse de mains se met au service d'une sensibilité exempte de fadeur ou de mièvrerie, comme il est arrivé pour les bustes que M. Broghi et M. Greter ont signés. Avec M. Troubetzkoï, chez qui toute création s'anime du frémissement d'une vie intense, avec M. Pellini, l'art de la statuette évolue : des médailleurs, des faiseurs de plaquettes, M^me^ Lancelot Groce, M. Cavaletti ; un animalier, M. Bugatti, sont tout à la fois gens de verve et de raison ; la grande sculpture elle-même apparaît en voie de transformation d'après les figures, les groupes de MM. Graziosi, Rosales, Quadrelli, Butti, Romagnoli, Baroni, del Bo, Mauro, del Simone...

« L'équitable avenir établira dans quelle mesure il appartint à Rodin, à Constantin Meunier de favoriser cette orientation nouvelle des aptitudes foncières ; à s'en tenir aux résultats acquis, la méthode du *fa presto* cesse d'être érigée en règle générale ; on prend le temps de regarder autour de soi, de considérer la réalité attentivement, sans la complaisance enfantine d'un optimisme vain ; on se persuade qu'ici-bas tout n'est pas que grâce et tout ne prête pas au perpétuel sourire ; la compréhension de la vie s'élargit ; un sentiment de pitié tout moderne intéresse à l'action du drame humain, au geste de l'existence sociale... Ce sont là de significatifs présages, qui l'un l'autre se confirment, et nulle part on n'éprouve plus de joie a saluer ce réveil des énergies, ce retour de la pensée en exil, que sur cette terre latine, jadis si féconde, et que l'on croyait morte à l'art pour jamais. »

Transports.

A l'une des extrémités en rotonde du Palais de la Carrosserie, et contiguë à l'Exposition du Génie Civil, était située la section

des Transports par terre concernant les tunnels, les transports miniers et les matériaux.

M. l'architecte Guillaume avait ordonné la décoration et l'aménagement qui, sobres et élégants, avaient été confiés, pour l'exécution, à M. l'entrepreneur W. Dubruel.

Le sol était surélevé de 0m,14 par un plancher en sapin qui pouvait supporter un poids de 500 kilogrammes par mètre carré de surface, aux emplacements occupés par les exposants.

Les chemins étaient recouverts de linoléum appliqué sur carton, et les cloisons en sapin de 0m,027 étaient ornées de plinthe, cimaise, corniches, frise en toile peinte et astragale.

***

Ainsi que le signalent, dans une courtoise protestation, MM. J.-M. Bel et J. Guichard, dans leur intéressant rapport sur cette classe, elle n'eut pas de jury spécial.

Ce fut seulement au moment des opérations du jury que l'Administration italienne déclara cette exception, après avoir cependant admis l'installation de nos exposants.

Ceux-ci ne purent donc être examinés et participer à la distribution des récompenses qu'en se faisant répartir dans d'autres groupes. Le plus grand nombre y réussirent et, heureusement, ceux qui ne le purent pas étaient tous hors concours, sauf un.

Aéronautique.

L'Exposition de l'aéronautique proprement dite occupait un vaste bâtiment très heureusement aménagé. Elle devait être accompagnée de concours se rattachant à toutes les spécialités de l'aéronautique : ballons sphériques, planeurs, aéroplanes et cerfs-volants. Quatre grands hangars étaient prêts pour recevoir des dirigeables. Malheureusement les aéronautes et les aviateurs de marque ne répondirent pas à cet appel, parce que les frais de déplacement d'engins aussi considérables dépassaient de beaucoup les avantages à en retirer.

Assez bien groupée, la Section française présentait des éléments intéressants, mais peu de nouveautés. Il faut même reconnaître

qu'elle ne donnait pas une idée suffisante du développement remarquable de notre industrie aéronautique.

Certains industriels et commerçants français ont fait preuve de quelque timidité et se sont abstenus, craignant sans doute de ne pas trouver la récompense immédiate de leurs efforts. Néanmoins, dans son ensemble, la Section française, malgré ses lacunes, faisait bonne figure et a contribué à maintenir le vieux renom de l'aéronautique française.

Le bénéfice de l'exposition a été pour l'aéronautique plutôt moral que matériel.

Nous avons obtenu 12 récompenses.

*
* *

La Section italienne était surtout remarquable par les recherches scientifiques du corps des officiers de la *Brigata Specialisti*. Étude des soies et vernis, essais des tissus à ballons, fabrication et compression de l'hydrogène de gonflement, avaient été remarquablement étudiés par les ingénieurs militaires italiens.

L'exposition militaire italienne a obtenu un grand prix.

L'exposition des industriels italiens de la Section aéronautique était peu importante.

L'Exposition des industriels français l'emportait en intérêt. Les travaux scientifiques de notre établissement militaire de Chalais-Meudon et de ses officiers formés à l'école du colonel Renard pouvaient soutenir la comparaison avec ceux des officiers aérostiers italiens.

Parmi les expositions de nos concurrents directs, celle de l'Allemagne, plus encore peut-être que celle de l'Italie, attestait un puissant concours de l'État. En dehors des beaux travaux de l'Institut Royal de météorologie dynamique de Lindenberg et des applications militaires de l'aérostation, très sérieusement étudiées, elle avait aussi un caractère commercial. On remarquait surtout des expositions de tissus pour l'aéronautique, et des procédés nouveaux pour la préparation de l'hydrogène, sans équivalents ailleurs.

En dehors de la France, de l'Italie, de l'Allemagne, les expositions des autres pays semblaient assez modestes. On doit signaler

Section française. — Parfumerie.

toutefois en Russie, les beaux travaux de l'Institut Aérodynamique de Koutchino, près Moscou, fondé par M. Th. Riabouchinsky.

*
* *

Les distingués rapporteurs de l'Aéronautique, MM. Besançon et le capitaine Ferber, estiment que la situation géographique de l'Italie, limitée par de hautes montagnes lorsqu'elle ne l'est pas par la mer, paraît, dans l'état actuel de la science, peu favorable au développement de l'aéronautique, tout au moins tant que le perfectionnement des engins de navigation aérienne ne permettra pas de braver les grands obstacles naturels. C'est dire que le progrès de l'aviation pourra changer cette situation.

Parmi les produits manufacturés français se rattachant à l'industrie aéronautique, qui paraissent devoir trouver un débouché en Italie, on peut citer les tissus, les instruments de précision appliqués à l'aéronautique et surtout les moteurs légers que la France est encore seule à produire. Mais, pour ces derniers, il ne faut pas se dissimuler que l'Italie, avec son active industrie automobile, se mettra rapidement en état de les fabriquer, au moins pour ses besoins intérieurs, lorsqu'on lui en aura fourni les modèles types.

Librairie.

Le commerce du Livre entre la France et l'Italie a subi des variations sensibles depuis dix ans. En 1889, la France est au second rang des puisssances importatrices en Italie ; en 1899, elle passe au quatrième.

En 1901, alors que l'importation totale en Italie des papiers et des livres atteint 23 millions de francs, la part de la France représente à peine 2.870.000 francs. A l'exportation, la différence est encore plus accentuée avec 797.000 francs pour notre part sur un chiffre d'affaires de 17 millions.

En 1904, nous avons exporté en Italie 113.839 kilogrammes (poids brut) d'ouvrages français. En 1905, nous ne fournissons plus que 91.022 kilogrammes.

*
* *

L'exposition de la Librairie occupait l'aile gauche du palais des

Arts Décoratifs, dont la superficie totale était de 10,000 mètres carrés ; 300 mètres avaient été réservés à notre Section. Deux salles étaient affectées aux Exposants ; elles réunissaient 93 Maisons ou Syndicats des spécialités suivantes :

Éditeurs-Libraires, 11 ; Publicistes, Journaux, 19 ; Éditeurs de

Écoles de la Ville de Paris.

Publications musicales, 11 ; Syndicat des Éditeurs d'annuaires, Exposants individuels, 13 ; Syndicat Uninominal des Éditeurs d'annuaires, 1 ; Syndicat de la Presse Périodique, 1 ; Syndicat des Relieurs, 1 ; Éditeurs-Géographes, 3 ;

Au point de vue de la présentation, il eût fallu de grandes tables, où les publications de tous les formats peuvent être mises sous les yeux du public. L'installation offrait des dispositions agréables

d'aspect. Comme couronnement, des boiseries peintes d'un ton vert-saule, des motifs décoratifs rappelaient, dans des cartouches ornés, les noms les plus célèbres des vieux maîtres libraires et imprimeurs. Au-dessous, se présentaient les vitrines, les bibliothèques, les petites tables, les pupitres surmontés de surfaces murales.

Les envois comprenaient des Impressions des divers genres et des Livres, des Reliures, des Estampes et des Dessins originaux.

***

La France l'emporte sur les nations concurrentes par le nombre des récompenses obtenues. Sans compter 9 exposants hors concours, elle a remporté 14 grands prix, 8 diplômes d'honneur, 11 médailles d'or, 7 d'argent, 10 de bronze, 13 mentions honorables.

***

L'Allemagne a obtenu 2 diplômes d'honneur, 2 médailles d'or, 2 d'argent, 1 de bronze, 1 mention honorable; l'Angleterre, 6 grands prix, 6 diplômes d'honneur, 8 médailles d'or, 5 d'argent, 4 de bronze, 3 mentions honorables; l'Autriche, 2 grands prix, 2 diplômes d'honneur, 1 médaille d'or, 1 d'argent; la Belgique, 6 fois hors concours, 18 grands prix, 5 diplômes d'honneur, 8 médailles d'or, 2 d'argent et 3 de bronze; la Hongrie, 10 grands prix, 14 diplômes d'honneur, 8 médailles d'or, 7 d'argent, 16 de bronze; l'Italie, 2 fois hors concours, 7 grands prix, 6 diplômes d'honneur, 7 médailles d'or, 13 d'argent, 5 de bronze.

***

Dans son très remarquable rapport, M. René Desclosières, rapporteur de l'industrie du Livre, conclut que nous devons travailler à étendre le marché de nos Livres en Italie. Notre place y deviendra plus large, lorsque les lois sur l'instruction obligatoire auront eu le temps de produire leurs effets.

Au point de vue des conditions générales du commerce et de

Ville de Paris. — Direction de l'Enseignement.

l'industrie du Livre, il y a lieu de le remarquer, le prix des papiers en France a constamment baissé, les tarifs protecteurs ont retardé pour certains articles, à égalité de prix, le développement de la qualité de notre production.

D'autre part, nos tarifs postaux pèsent lourdement sur la publicité insérée dans les publications périodiques. Ces surtaxes sont d'autant plus regrettables que notre pays était naguère particulièrement timide en matière de publicité, et que nombre de lecteurs français ne sont pas encore loin de considérer que la place prise par une annonce leur est dérobée.

Nous devons nous appliquer à perfectionner l'outillage de propagande qui sert à répandre le Livre en France. Rien, au reste, ne peut faire prévoir que le marché de nos livres ira en se restreignant : la quantité des esprits cultivés qui lisent le français est en progrès et ne fera qu'augmenter. Les ouvrages destinés aux études de philosophie, d'histoire, de sciences pures et appliquées, présentent en nombre admirable des modèles à l'honneur de notre pays ; les lettres françaises demeurent dignes de leur passé : leur lumière rayonne par le livre.

VIII

LE JURY

VIII

LE JURY

Constitution du Jury. — Règlement des récompenses. — Dispositions concernant les travaux du Jury. — Dispositions spéciales aux sections. — Opérations du Jury. — Nominations des Jurés. — Leurs instructions. — Réunions des Jurés. — Le Jury Supérieur.

TITRE PREMIER

Constitution du Jury.

Article premier. — Il est institué un Jury international de l'Exposition de Milan 1906, chargé de donner son appréciation, après examen, sur les produits exposés ainsi que de décerner les récompenses.

La nomination et le fonctionnement du Jury sont réglés par les conditions du Règlement que voici.

Art. 2. — Le Jury comporte trois degrés de juridiction :

1° Jury de Groupe ;

2° Jury de Section ;

3° Jury Supérieur.

Art. 3. — Le programme de chaque Section a été divisé dans le moindre nombre possible de groupes, en réunissant dans chaque groupe les produits semblables qui peuvent être appréciés et jugés par les mêmes compétences personnelles. On nommera un Jury pour chaque groupe. Les programmes des Jurys de Groupe sont prévus à la fin de ce Règlement, dont ils font partie intégrante.

Art. 4. — Le nombre des Jurés de chaque groupe est déterminé par le Comité exécutif et ne sera pas inférieur à cinq ; il est choisi sur la base d'un titulaire pour un nombre de quarante exposants au plus. Il est tenu compte, dans la répartition des Jurés de groupe, de toutes les nations participantes, soit officiellement, soit d'une façon privée. La répartition sera effectuée de telle sorte que chaque nation soit représentée proportionnellement à la surface occupée, ainsi qu'au nombre de ses exposants, et à l'importance de l'exposition effectuée par ceux-ci dans le groupe. Les conditions de proportion ci-dessus seront appliquées de la même façon à toutes les nations, y compris l'Italie.

Art. 5. — Les Jurés italiens de groupe sont nommés par le Comité exécutif.

Les Jurés étrangers de groupe sont nommés par le Commissaire général de leur nation.

Les Jurés des nations non officiellement représentées sont nommés par les Gouvernements respectifs, ou par le Comité exécutif, sur proposition des Comités locaux agissant dans lesdites nations.

Art. 6. — Si le Comité le juge nécessaire, il pourra être nommé des membres suppléants des Jurys de groupe, désignés et répartis suivant le mode ci-dessus ; leur nombre total ne pourra pas être supérieur à la moitié de celui des Jurés titulaires.

Art. 7. — Chaque Jury de groupe nomme dans son sein un président, un vice-président et un secrétaire-rapporteur, constituant le bureau. Pour certaines questions, chaque Jury pourra appeler dans son sein des « experts » qui auront voix simplement consultative.

Art. 8. — Les bureaux des Jurys de groupe forment le Jury de section. Il est nommé pour chaque Jury de Section un président, un vice-président et un secrétaire-rapporteur pris dans le sein de ce Jury et constituant le bureau du Jury de section. Le président et le vice-président seront choisis dans deux nationalités différentes. Le secrétaire-rapporteur sera de nationalité italienne.

Art. 9. — Le Jury supérieur comprend vingt-deux membres choisis en dehors des Jurys de groupe. Le Comité exécutif assignera à chaque nation un nombre de représentants proportionné au nombre de ses exposants, en tenant compte de l'importance de leur exposition ; pour la nomination, on adoptera la même proportion pour toutes les nations.

Les membres du Jury supérieur de nationalité italienne sont nommés par le Comité exécutif.

Les membres du Jury supérieur de nationalité étrangère, dans le nombre fixé par le Comité exécutif, sont nommés par le Commissaire général respectif, ou par les Gouvernements des nations qui ne sont pas officiellement représentées.

Art. 10. — Le Jury supérieur aura comme président honoraire S. E. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie.

Le président et le secrétaire général sont nommés par le Comité exécutif. Le Jury supérieur choisira dans son sein autant de vice-présidents qu'il estimera nécessaire.

Le président du Comité exécutif ainsi qu'un représentant officiel du Gouvernement italien font partie de droit du Jury supérieur.

Dans le nombre des vingt-deux membres sont compris le président, les vice-présidents et le secrétaire général.

Une délégation composée de cinq membres du Comité exécutif aura voix consultative aux délibérations du Jury supérieur.

Art. 11. — Les Jurys seront nommés, autant que possible, avant l'ouverture de l'Exposition.

Section Française. — Entrée de l'Agriculture.

Les fonctions de Juré et d'Expert sont remplies à titre gratuit.

Les Jurés s'engagent à tenir le secret le plus rigoureux sur les travaux des

Jurys, de sorte que rien ne soit ébruité avant que, grâce aux soins du Comité exécutif, la liste officielle des récompenses ne soit parue.

Par le fait même de l'acceptation de sa charge, le Juré déclare connaître et se soumettre aux dispositions du présent Règlement.

Art. 12. — Les Jurys de groupe et de section ont leur siège là où ils exerçent leurs fonctions.

Un siège et des bureaux spéciaux seront affectés au Jury supérieur par le Comité exécutif.

TITRE DEUXIÈME

Récompenses.

Art. 13. — Le Jury international est chargé d'attribuer toutes les récompenses du Comité exécutif, dont la liste suit :

Diplômes de grand prix ;
— d'honneur ;
— de médaille d'or ;
— de médaille d'argent ;
— de médaille de bronze ;
— de mention honorable ;
— de bon mérite et de collaboration.

Ainsi que tout prix et toute récompense que le Comité chargera le Jury d'attribuer.

Les prix royaux des concours, ainsi que les autres prix spéciaux institués par des administrations publiques ou par des privés, ne tombent pas sous les compétences attribuées aux Jurys.

Le Comité exécutif pourvoit selon les cas à l'attribution de ces prix.

En règle générale, les collaborateurs ne doivent recevoir qu'une récompense d'un degré inférieur à celui de la récompense obtenue par le respectif exposant officiel.

Le plus haut degré des diplômes de collaborateur sera par conséquent le diplôme d'honneur.

Art. 14. — Les diplômes de grand prix, d'honneur, de médailles et de mention sont décernés au mérite industriel, commercial, scientifique ou philanthropique des exposants.

Les diplômes de bon mérite sont décernés aux personnes ou collectivités ayant contribué par leur coopération au succès de l'Exposition.

Les diplômes de collaborateur seront décernés aux personnes ayant coopéré à la production d'objets auxquels le Jury aura attribué une récompense.

Art. 15. — On mettra hors concours pour les récompenses :

1° Tout exposant qui en aura fait la demande par écrit au Comité avant le 1er mars 1906, et qui ait été hors concours dans une Exposition officielle internationale, ou qui y ait obtenu la plus haute récompense ;

2° Tous les Jurés ;

3° Toute société privée dont un administrateur ou fonctionnaire remplira les fonctions de Juré dans la Section dans laquelle la société expose. Toutefois, cette règle ne s'applique pas aux administrations et aux sociétés et institutions reconnues d'utilité publique.

Art. 16. — Les exposants appelés à titre d'experts sont mis hors concours seulement pour le groupe dans le Jury duquel ils doivent remplir leurs fonctions.

Art. 17. — Les producteurs exposant dans plusieurs groupes ne pourront recevoir qu'une récompense dans chacun de ces groupes, la pluralité des récompenses étant interdite dans un même groupe.

Entrée de la section des Chemins de fer Français.

Art. 18. — Il n'est attribué qu'une seule récompense aux expositions collectives lorsque la collectivité participe comme seule exposante, sous une raison sociale impersonnelle.

Toutefois, si la collectivité est le fait d'un groupement d'installation, auquel participent plusieurs firmes, celles-ci seront mentionnées sur le diplôme collectif, et chacune recevra une copie dudit diplôme dûment signé.

Art. 19. — Lorsque les firmes participant à une collectivité sont régulièrement inscrites comme exposantes, en ayant payé la taxe d'admission,

elles pourront être personnellement récompensées sans préjudice de la récompense qui peut être décernée à la collectivité.

Art. 20. — L'exposant qui aura réuni dans une section ou dans un pavillon spécial des produits afférents à plusieurs Sections pourra soumettre chaque produit à l'appréciation du Jury de groupe compétent, et à ce but il devra s'inscrire comme exposant dans la Section à laquelle le produit est assigné, selon les conditions des programmes ; il sera donc tenu au payement d'une taxe d'admission pour chaque section à laquelle il sera inscrit aux effets du Jury. Cette inscription devra être effectuée avant la fin du mois de mars 1906.

Art. 21. — Chaque objet sera soumis à l'appréciation d'un seul Jury de groupe.

Art. 22. — Les diplômes décernés seront munis des signatures du président et du secrétaire général du Comité exécutif, ainsi que des signatures du président et du secrétaire général du Jury supérieur.

TITRE TROISIÈME

Disposition concernant les travaux du Jury.

Art. 23. — Chaque Jury de groupe procède à l'appréciation des produits, œuvres ou travaux exposés.

Les Jurys nantiront préalablement les exposants de leur visite.

Art. 24. — Les exposants devront fournir aux Jurés tout renseignement qui leur serait demandé concernant la quantité, la qualité, la production et le commerce des produits exposés.

Ils devront prêter leur concours nécessaire aux Jurés pour les dégustations et analyses éventuelles, ainsi que faciliter la visite aux usines et ateliers lorsque celle-ci serait nécessaire pour éclairer le plus complètement possible le Jury sur la délibération à prendre.

Art. 25. — Ces engagements des exposants seront imprimés au bas de l'avis d'examen du Jury.

Art. 26. — Une fois ses travaux achevés, chaque Jury de groupe remettra au président du Jury de section ses propositions formulées ainsi qu'il suit :

1° Liste des exposants mis hors concours, aux termes du Règlement ;

2° Liste des récompenses classées selon l'ordre de mérite et divisées par nationalité ;

3° Liste des personnes et des collectivités proposées pour l'attribution des diplômes de bon mérite et de collaboration.

Toutes les propositions doivent être clairement motivées.

Art. 27. — Les délibérations des Jurys doivent être prises à la majorité

des voix. A voix égales, la voix du président est celle qui tranche la délibération.

Les Jurés suppléants peuvent assister à toutes les opérations des Jurys de

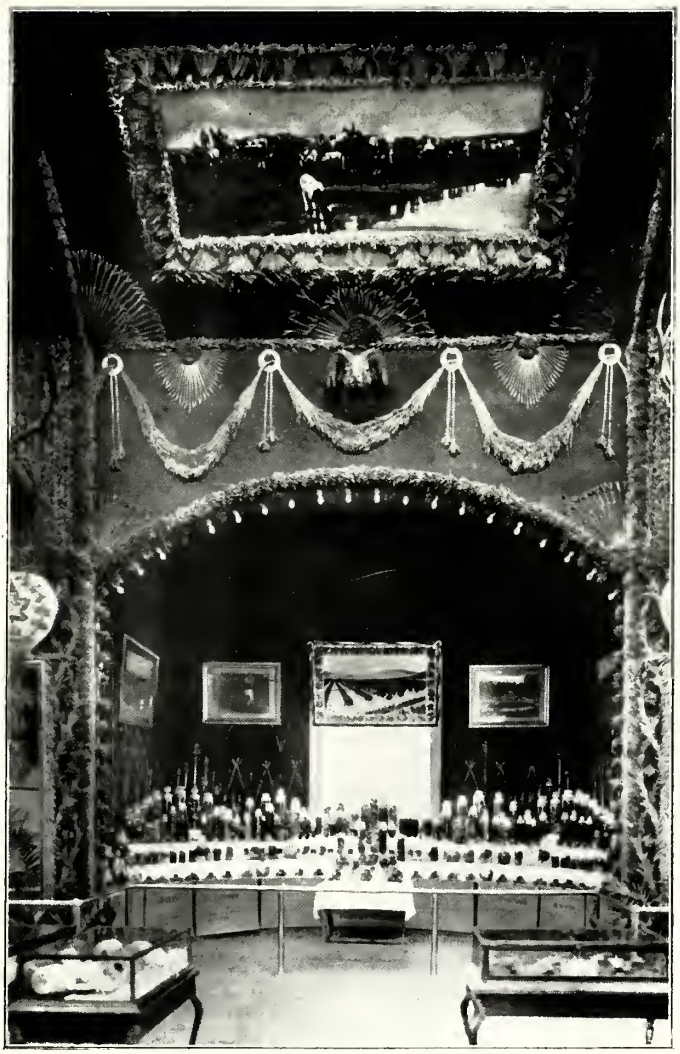

Section Française. — Alimentation.

groupe auquel ils appartiennent, mais ils n'ont voix délibérative que lorsqu'ils occupent la place des Jurés titulaires absents.

Art. 28. — Le Jury de Section tranchera les conflits d'attributions surgissant entre les Jurys des groupes appartenant à la Section. Les travaux des Jurys de groupe sont dirigés et surveillés par le Jury de Section.

Art. 29. — Les propositions des Jurys des groupes doivent être remises au Jury de la Section respective.

Le Jury de Section soumet ces propositions à un examen, il les classe de manière à s'assurer que dans tous les groupes les travaux des Jurys ont procédé par les mêmes conditions rigoureuses et que la répartition totale des récompenses de la Section a été faite avec une certaine uniformité. Il dresse ensuite la liste totale des récompenses de Section pour la soumettre au Jury supérieur, auquel il devra remettre :

1° La liste des exposants mis hors concours, aux termes du Règlement ;

2° La liste des récompenses, classées selon l'ordre de mérite, divisées par nationalité et par groupe ;

3° La liste des personnes et des collectivités proposées pour l'attribution des diplômes de bon mérite et de collaboration ;

4° Un rapport de l'examen général des produits et travaux exposés dans la Section.

Toutes les récompenses proposées doivent être clairement motivées.

Art. 30. — Le Jury supérieur dirige et surveille les travaux des Jurys. C'est au Jury supérieur qu'on devra adresser les réclamations auxquelles les opérations des Jurys peuvent donner lieu, telles que inobservance du Règlement ou tout autre vice de forme.

Art. 31. — Les rapports ainsi que les résultats des opérations des Jurys de section seront remis au Jury supérieur, qui devra les classer et s'assurer que dans toutes les sections les travaux ont procédé avec les mêmes conditions rigoureuses et que la répartition totale de toutes les récompenses de l'Exposition a été faite avec une certaine uniformité.

Le Jury supérieur pourra convoquer à ses séances les bureaux de présidence des Jurys de Section pour avoir des éclaircissements et leur renvoyer pour un nouvel examen les décisions pour lesquelles il le jugera nécessaire.

Art. 32. — Les Jurys de Section, et à leur place les Jurys de groupe, doivent fournir au Jury supérieur tous les renseignements que celui-ci estimera nécessaire de leur demander ; ils seront tenus en outre à reprendre en examen les propositions que le Jury supérieur leur renverra et d'en référer à nouveau.

Les délibérations du Jury supérieur sont sans appel.

Art. 33. — Le Jury supérieur remet au président du Comité exécutif la liste définitive des récompenses décernées et accompagne la liste des documents que voici :

1° Un rapport de l'examen général de tous les produits et travaux exposés, divisés par rapports-examens spéciaux pour chaque Section ;

2° Les listes complètes motivées du classement par ordre de mérite de récompenses définitivement décernées, divisées par nationalité et par section ;

3° Les listes complètes motivées des diplômes de bon mérite et de collaboration.

Art. 34. — Le rapport du Jury supérieur sera publié par les soins et aux frais du Comité exécutif; le rapport sera complété par tous les doeuments que, de l'avis du Comité, il sera utile d'annexer.

Art. 35. — Les travaux des Jurys de groupe devront commencer le 1er juillet 1906 au plus tard; les rapports des opérations seront remis au Jury de la Section respective pour le 20 juillet 1906 au plus tard.

Les rapports des opérations des Jurys de Section devront être remis au Jury supérieur pour le 5 août 1906 au plus tard.

Le Jury supérieur remettra la liste complète et définitive des récompenses au président du Comité exécutif pour la fin d'août 1906 au plus tard.

Art. 36. — Le Comité exécutif fera paraître la liste officielle des récompenses décernées pour le 15 septembre 1906.

La proclamation officielle des récompenses aura lieu avant la clôture de l'Exposition, dans le palais des Fêtes.

Les diplômes seront remis après dans les délais et par les modalités qui seront fixés par le Comité.

Art. 37. — Dans les huit jours qui suivront la publication de la liste officielle des récompenses, les exposants auront le droit de présenter au président du Comité exécutif leurs réclamations au sujet de faits prouvés et de telle nature d'avoir pu influencer les délibérations du Jury supérieur.

Le président du Comité exécutif, après avoir reconnu la gravité et l'authenticité de ces faits, pourra transmettre les réclamations au président du Jury supérieur pour donner ainsi lieu aux délibérations exigées en pareil cas.

Art. 38. — Les Jurys prendront toutes les précautions nécessaires pour maintenir le secret de leurs opérations; ils ont le droit d'écarter du concours tout exposant qui se refuserait de fournir les renseignements demandés ou qui tenterait de surprendre leur bonne foi. Pour ce cas, le Jury dressera un rapport spécial à remettre au président du Jury supérieur.

TITRE QUATRIÈME

Dispositions spéciales afférentes aux Sections.

Art. 39. — Pour tout ce qui regarde le Jury, la Section des transports par terre sera considérée comme divisée dans les quatre Sections suivantes :

1° Rues ordinaires et services relatifs :

Groupes 1-2-3-4-5-6-7-28.

2° Chemins de fer :

Groupes 8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18.

3° Aéronautique :

Groupes 21-22-23-24.

4° Postes, Télégraphes et appareils de mesure :

Groupes 19-20-25-26-27.

Chaque Section aura son Jury de Section désigné et fonctionnant comme il est prévu par les articles précédents.

Art. 40. — Aucun Jury ne fonctionnera pour les Expositions rétrospectives. Les exposants dans ces Sections concourront à l'attribution de diplômes de mérite spécial, décernés par le Jury supérieur sur les propositions des bureaux de présidence des Sections.

Art. 41. — Pour la Section nationale des Beaux-Arts, on instituera un Jury national, de même que pour les parties nationales des Expositions de Prévoyance et d'Agriculture.

Art. 42. — Dans la nomination des Jurys de groupes pour la Section des Arts décoratifs, on tiendra compte aussi bien de la tendance artistique que de l'industrielle, les Arts décoratifs n'étant que le résultat d'une heureuse fusion des deux tendances.

Art. 43. — Les Expositions temporaires internationales spéciales auront leur Jury constitué de la même manière que les autres Sections. Pour ces Expositions on dérogera aux délais prévus à l'article 35 ; toutefois, par les soins du Jury supérieur, il sera fait de sorte que les récompenses attribuées aux exposants des Expositions temporaires soient décernées dans le délai prévu à l'article 36.

Art. 44. — Pour les Expositions à court délai, concernant les fleurs, les fruits, l'horticulture, les animaux, etc., le Comité exécutif nommera chaque fois les Jurys spéciaux, dont le nombre et les dispositions particulières seront réglés pour chaque Exposition.

Le Comité aura la faculté, dans certains cas exceptionnels, de déroger aux conditions du présent règlement, sauf pour la répartition des Jurés des nationalités diverses, pour laquelle il sera toujours appliqué la même proportionnalité prévue à l'article 4.

OPÉRATIONS DU JURY

Nomination des Jurés et leurs Instructions.

Les membres français du Jury furent nommés en septembre par le Ministre du Commerce, sur une liste de présentation dressée par M. le Commissaire général Jozon et par le Comité français des Expositions à l'Étranger.

Ils reçurent presque aussitôt la lettre de convocation que voici :

MINISTÈRE DU COMMERCE

—

Exposition Internationale de Milan

—

Commissariat général du Gouvernement français

101, rue de Grenelle, Paris.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 25 septembre 1906.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que vous êtes proposé comme membre du Jury du Groupe..., Section..., à l'Exposition de Milan.

Diplôme de Hors Concours de l'Exposition de Milan.

Les opérations des Jurys de groupe auront lieu du 4 au 12 octobre prochain, et les Jurés devront être à Milan pendant cette période.

Je vous prie de me faire connaître, par retour du courrier, si vous pouvez accepter les fonctions de Juré, dans les conditions que je vous indique.

En cas de réponse affirmative, et sans autre avis de ma part, vous voudrez

bien retirer votre nomination au Bureau du Commissariat général, 37, *via* Boccaccio, à Milan, où elle serait à votre disposition à partir du 1er octobre.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Commissaire général
du Gouvernement français :
Le Secrétaire général du Commissariat
du Gouvernement français.

Un brevet officiel de nomination, selon le texte ci-après, et une insigne de boutonnière destiné à faciliter au titulaire l'accès et la libre circulation dans les enceintes de l'Exposition, ainsi que toute démarche utile à l'exercice de ses fonctions, furent donnés à chaque Juré, au siège du Commissariat général français, à Milan.

MINISTÈRE DU COMMERCE — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

—

Exposition Internationale de Milan

—

Commissariat général du Gouvernement français

Le Commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition de Milan.

Vu l'article 4 du décret du 23 mai 1906, portant organisation de la Section française, notamment en ce qui regarde la nomination des membres du Jury ;

Vu la liste de présentation établie par le Comité français des Expositions à l'Étranger.

Arrête :

M. est nommé membre du Jury du Groupe (Section) à titre de de l'Exposition Internationale de Milan, pour la Section française.

Milan, le 1er octobre 1906.

Signé : M. Jozon.

* * *

Pour faciliter leurs travaux, les jurés reçurent des notices très claires et des instructions détaillées que nous reproduisons ci-dessous. Pour la plupart, elles furent accompagnées de listes des exposants de chaque groupe et furent complétées par des photographies des vitrines détruites dans le terrible incendie du 3 août.

La juridiction appelée à statuer sur les récompenses à l'Exposition de Milan est, suivant l'usage consacré, une juridiction à trois degrés : Jury de

groupe, Jury de section, Jury supérieur. Le Jury de groupe correspond à notre Jury de classe en 1889 et en 1900.

Le Jury de groupe se compose de Jurés titulaires et de Jurés suppléants.

Constitution du Jury de chaque groupe. — Pour toutes les nations, y compris l'Italie, la répartition du nombre des Jurés a été faite sur la base de 1 titulaire par 40 exposants au plus, cette proportionnalité étant abaissée notablement dans certains groupes, en tenant compte de la surface occupée, du nombre total des exposants et de l'importance des exposants.

Jurés suppléants. — Le nombre total des Jurés suppléants d'un Groupe

Plaquette de Grand Prix.

ne pourra être supérieur à la moitié de celui des Jurés titulaires. Ces suppléants peuvent assister à toutes les opérations du Jury de groupe auquel ils appartiennent ; mais ils n'ont voix délibérative que lorsqu'ils remplacent l'un des Jurés titulaires absents.

Bureaux de Jury de groupe. — Chaque Jury de groupe élit son bureau, composé d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire rapporteur. Il sera appliqué à la formation des bureaux de Jurys de groupe les règles formulées pour le Jury de section, à savoir que le Président et le vice-président seront de nationalités différentes, le secrétaire-rapporteur étant toujours de nationalité italienne.

Il a été prévu pour la France la présidence dans 5 groupes et la vice-présidence dans 12 groupes.

Experts. — Le règlement du Jury prévoit que chaque Jury de groupe

pourra demander que des experts lui soient adjoints avec voix simplement consultative.

Jury de section. — Les bureaux de Jurys de groupe forment le Jury de section (2e degré de juridiction).

Les Jurés français qui feront partie des bureaux des Jurys de groupe seront donc appelés à faire partie du Jury de section.

Jury supérieur. — Ce troisième degré de juridiction sera composé de 22 membres choisis en dehors des Jurys de groupe. La France y sera représentée par 4 membres.

Opérations du Jury. — Les opérations du Jury auront comme conclusion l'établissement de 4 listes :

1° Liste des exposants « hors concours » ;

2° Liste des exposants récompensés ;

3° Liste des personnes et collectivités auxquelles sont attribuées des « diplômes de bon mérite » ;

4° Liste des collaborateurs auxquels seraient également décernées des récompenses.

Récompenses. — L'échelle des récompenses est la suivante :

Diplôme de grand prix ;

Diplôme d'honneur ;

Diplôme de médaille d'or ;

Diplôme de médaille d'argent ;

Diplôme de médaille de bronze ;

Diplôme de mention honorable.

Diplômes de bon mérite. — Les diplômes de « bon mérite » pourront être décernés aux personnes ou collectivités ayant contribué par leur coopération aux succès de l'Exposition.

Diplômes de collaborateurs. — Des diplômes de collaborateurs pourront être accordés aux personnes ayant coopéré à la production d'objets récompensés par le Jury.

L'attention des Jurés français est tout spécialement attirée sur la nécessité de faire régulièrement attribuer les récompenses décernées aux collaborateurs. La valeur et le nombre de ces récompenses par maison devront faire l'objet de l'examen de chaque Jury de groupe : pour la France, les éléments en sont fournis par les questionnaires des exposants.

Hors concours. — Sont admis « hors concours » :

1° Tous les Jurés et experts, lorsque ceux-ci remplissent des fonctions dans le groupe où ils exposent ;

2° Tous les exposants qui, ayant formulé une demande écrite à cet effet, auraient été mis « hors concours » dans une exposition officielle internationale, ou y auraient obtenu la plus haute récompense.

Il serait indispensable de contrôler scrupuleusement l'exactitude des récompenses sur lesquelles les candidats se baseraient pour l'application de cet article du Règlement.

Collectivités. — Une récompense unique est accordée aux collectivités lorsqu'elles concourent sous une raison sociale impersonnelle, et il leur sera attribué un seul diplôme ; mais, si la collectivité est le fait d'un groupement de maisons, celles-ci seraient mentionnées sur le diplôme collectif, et chacune d'elles recevra une copie dûment signée dudit diplôme.

En outre, les maisons participant à une collectivité et régulièrement inscrites comme exposantes pourront être individuellement récompensées.

Exposants relevant de plusieurs groupes. — Un exposant ne peut avoir

Diplôme d'Honneur.

qu'une seule récompense dans un groupe, mais si ses produits relèvent de plusieurs groupes différents de la classification, alors même qu'ils auraient été groupés dans un seul stand, il pourra être attribué autant de récompenses qu'il y a de groupes dont il relève.

Secret des délibérations. — Le secret des opérations du Jury est strictement recommandé.

Exposants hors programme. — Enfin il résulte des correspondances échangées avec le Comité exécutif italien que cette administration prétend éliminer du concours un certain nombre d'exposants dont les produits ne rentreraient pas, à son dire, dans la classification.

Cette question n'étant pas prévue dans le Règlement du Jury, les cas d'espèces devront être examinés et signalés immédiatement.

NOTE CONFIDENTIELLE POUR LE JURY DE LA SECTION FRANÇAISE.

MM. les Jurés français sont priés de vouloir bien accorder leur plus extrême attention aux observations suivantes :

1° Ne pas manquer de retirer, au bureau de la Section française, la liste

exacte des exposants français rentrant dans le groupe de la classification italienne auquel ils appartiennent ;

2° Retirer également la liste des demandes formulées par les exposants français pour mise « hors concours » par l'application de l'article 15 du Règlement du Jury ;

3° S'entendre avec leurs collègues étrangers pour obtenir que le rapporteur français, qui n'est pas toujours membre du Jury de groupe, soit admis cependant à suivre les opérations du Jury, sans avoir voix ni consultative ni délibérative ;

4° S'entendre avec leurs collègues étrangers pour assurer aux Français, lors de la nomination des bureaux des Jurys de groupes, les présidences et vice-présidences prévues ;

5° Retirer leurs insignes de Jurés au bureau de la Section française ;

6° Faire admettre, dès la première séance, le principe absolu que les récompenses déjà obtenues dans les grandes Expositions antérieures ne pourront être abaissées (en cas de besoin, si le questionnaire de l'exposant manquait ou n'indiquait pas les récompenses, les Jurés français pourront se renseigner au bureau de la Section) ;

7° Signaler immédiatement au bureau de la Section française toute difficulté qui pourrait surgir au cours des séances du Jury ;

8° Signaler immédiatement au bureau de la Section française tout exposant que le Jury de groupe voudrait considérer comme « hors programme » et comme ne retrant pas dans la classification ;

9° Ne pas manquer de donner leur adresse à Milan, au bureau de la Section française, dès leur arrivée ;

10° Ne pas quitter Milan sans remettre au président de la Section française la liste des récompenses par chaque Jury (exposants et collaborateurs).

Notice pour MM. les Jurés.

Dans les palais de la Belgique et de l'Autriche et au siège du Comité, à la place d'Armes, des salles seront mises à la disposition des Jurys de groupe de l'Art décoratif, qui, ayant leur siège au Parc, auront besoin de tenir des séances à la place d'Armes.

Dans la première séance, le Juré italien le plus âgé assumera provisoirement la présidence et priera le Jury de constituer son bureau en nommant un président, un vice-président et un secrétaire-rapporteur. Selon l'article 8 du Règlement général du Jury, le président et le vice-président doivent être de nationalité différente. Le secrétaire doit être italien.

Chaque Jury de groupe trouvera à son siège son dossier, contenant les listes des exposants qu'il doit juger, les questionnaires relatifs et les imprimés dont MM. les secrétaires sont priés de se servir exclusivement.

MM. les secrétaires sont instamment priés de communiquer de suite

à l'office central du Jury la constitution des bureaux et l'adresse à Milan des membres de leur groupe. Ils sont aussi priés de remettre au Bureau central du Jury (le plus tôt possible après la clôture des travaux) un rapport sur l'importance et sur les caractères de l'Exposition de leur groupe. Ces rapports seront publiés dans le Rapport général du Jury.

Les rapports des Jurys de groupe doivent être remis au Bureau central du Jury avant le 12 octobre.

Pour tous renseignements, s'adresser au Bureau central du Jury, au siège du Comité, à la place d'Armes.

*
* *

Le court document ci-dessous régla la disposition de l'établissement des rapports sur les opérations des Jurys de groupe :

Médaille Commémorative Italienne.

NOTE CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT DU JURÉ FRANÇAIS CHOISI COMME CHEF DE FILE PAR SES COLLÈGUES.

Ce rapport très sommaire mais complet doit contenir :

1° La composition du bureau du Jury international ;

2° Les noms des Jurés français présents ;

3° Les noms ou au moins le nombre des Jurés de chaque nation ;

4° Un récit très bref et une appréciation des opérations faciles, difficiles, courtoises, etc. ;

5° La liste des « hors concours » ;

6° Un tableau récapitulatif du nombre des récompenses françaises et étran-

gères accordées, établi sur l'imprimé fourni par le Comité italien ;

7° Le nombre des exposants des deux ou trois nations les plus intéressantes (France, Italie, Allemagne) pour faire des comparaisons ;

8° Une note spéciale des réclamations pour présenter au Jury de Section ;

9° La liste des récompenses des collaborateurs.

Réunions des Jurés

Afin de faciliter les futurs travaux du Jury, M. Maguin, président du Comité d'organisation de la Section française, envoya un questionnaire à tous les exposants, dès le commencement de juillet 1906, en l'accompagnant de la lettre que voici, où l'on remarquera une juste sollicitude pour les collaborateurs de nos industriels et commerçants :

MINISTÈRE DU COMMERCE

—

Exposition Internationale de Milan 1906

—

SECTION FRANÇAISE
Comité d'organisation

—

Adresse télégraphique :
COMITEXPO-PARIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 7 juillet 1906.

Bourse de Commerce, rue du Louvre.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint, en *quatre* exemplaires, un questionnaire spécial qui est destiné à être remis, par nos soins, aux jurés français chargés de défendre les intérêts de leurs compatriotes à l'Exposition de Milan.

Quels que soient les documents que vous ayez pu recevoir d'autre part, les pièces que nous vous envoyons ne sauraient faire double emploi avec eux, et nous insistons auprès de vous, de la manière la plus pressante, pour que vous nous fournissiez, aussi rigoureusement que possible, tous les éléments d'information capables de faciliter la tâche de nos Jurés français afin d'éviter des erreurs et de nous permettre à nous-mêmes de défendre vos propres intérêts devant les différentes juridictions du Jury.

Nous attirons tout spécialement votre attention sur la question des récompenses demandées pour les collaborateurs, lesquelles doivent être réservées plus spécialement aux ingénieurs, intéressés, contremaîtres, em-

ployés et ouvriers participant à la production des objets fabriqués par l'exposant.

Il appartient à l'exposant d'indiquer le degré de la récompense qu'il sollicite pour chacun de ses collaborateurs.

Nous vous engageons donc, en conséquence, à faire vos propositions de récompenses de collaborateurs en vous inspirant des observations qui précèdent.

Veuillez *remplir et signer les exemplaires* (deux sur papier blanc et deux sur papier bulle) du questionnaire, destinés au Jury, que vous trouverez sous ce pli, et nous les retourner directement *par courrier*, au siège du Comité d'organisation de la Section française, à la *Bourse de Commerce*, *rue du Louvre*, où ils seront centralisés par nos soins.

Il est indispensable que ce document soit établi *en quadruple exemplaire*, *par vous-même*, afin de constituer quatre dossiers distincts qui seront remis en quatre mains différentes, en vue de sauvegarder vos intérêts.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Les Secrétaires généraux : MANAUT, GÉO LAMAILLE.

Le Président : A. MAGUIN.

Le Jury supérieur, composé de 31 membres, fut pour la première fois réuni du 19 au 22 septembre, afin de régler les réclamations et de commencer l'établissement des listes de récompenses.

Mais, par suite de la catastrophe qui avait anéanti les Sections italienne et hongroise des Arts décoratifs, l'examen critique de cette partie de l'Exposition ne put être fait que dans la première quinzaine d'octobre ; aussi le Jury supérieur prit-il date au 22 octobre pour alors s'occuper définitivement des récompenses à décerner en tenant compte des travaux complémentaires des Jurys de section et de groupe, qui seraient certainement terminés à cette époque.

Une convocation du Président de la Section française leur était parvenue, les invitant à se rassembler auparavant le 3 octobre, à six heures du soir, dans une salle du restaurant milanais Cova, pour s'entendre expliquer les dispositions prises d'accord avec le Comité exécutif italien en vue des opérations d'examen.

Malgré quelques retards de train et menues mésaventures de voyage, tous les Jurés purent être réunis vers sept heures, autour de MM. Maguin, président du Comité d'organisation de la Section française ; G.-Roger Sandoz, secrétaire général du Comité français des Expositions à l'étranger ; Paul Dreyfus Bing, rapporteur général

de la Section française : Lamaille, secrétaire général de la Section française, et Estieu, délégué.

M. le Commissaire général Jozon assistait à la séance et, après les explications techniques, M. Maguin voulut bien donner quelques conseils au sujet du secret des délibérations.

A l'issue de la réunion préparatoire dont nous venons de parler, l'assistance passa dans une salle voisine, où M. Marcel Jozon lui offrit un banquet de bienvenue.

Les gardiens de classe en grande tenue faisaient le service d'honneur, et des faisceaux de drapeaux français et italiens formaient, avec des plantes vertes, la décoration de la salle.

Les menus, attachés par des rubans aux couleurs françaises, portaient sur leur couverture un coq gaulois chantant au soleil levant entre des drapeaux de France et d'Italie.

Au dessert, M. Marcel Jozon prononça le discours important que nous reproduisons ici :

Messieurs,

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue à votre arrivée à Milan, et je vous remercie d'avoir répondu si nombreux à mon appel. Il y a bientôt six mois que je suis installé à Milan et pour moi, comme pour tous ceux qui ont été mes compagnons de travail, il n'y a pas de plus grand plaisir que de parler de la France et de pouvoir passer une soirée avec des compatriotes. Certes nous avons reçu ici un charmant accueil, l'Exposition est superbe, et le ciel toujours bleu ; mais ce ne sont ni les gens, ni les choses, ni le ciel de notre pays, et les Italiens ne pourront m'en vouloir du plaisir que j'éprouve en ce moment à me trouver au milieu de vous.

Messieurs, c'est en qualité de Commissaire général que j'ai l'honneur de vous recevoir aujourd'hui ; vous êtes vous-mêmes pour la plupart des Jurés des Arts décoratifs, et vous avez une tâche délicate à remplir. Permettez-moi donc, sans plus ample préambule, de vous parler de l'Exposition et d'en faire passer rapidement l'histoire sous vos yeux.

C'est au lendemain de notre grande Exposition de 1900 que des commerçants italiens eurent l'idée d'organiser, à Milan, une Exposition de Transports pour célébrer l'achèvement du tunnel du Simplon. Ils pensaient qu'il serait ouvert en 1904, et ils voulaient faire une Exposition restreinte célébrant la grandeur de l'œuvre et montrant les avantages qu'on pouvait en retirer.

Les adhésions se faisaient attendre, quand le Comité français des Expositions, voyant là un nouveau champ fécond offert à son activité, se décida à venir à Milan en demandant aux Italiens d'élargir leur programme et de reculer la date de leur convocation. Les travaux du Simplon avançaient, du

reste, moins vite qu'on avait espéré ; finalement la date de l'Exposition fut fixée en 1906, et son programme fut étendu d'abord à toutes les industries se rapportant aux Transports, aux Arts décoratifs, puis enfin à l'Agriculture et à l'Économie sociale. L'Exposition devenait ainsi presque universelle. Le Gouvernement français avait manifesté, dès l'origine, son intention de parti-

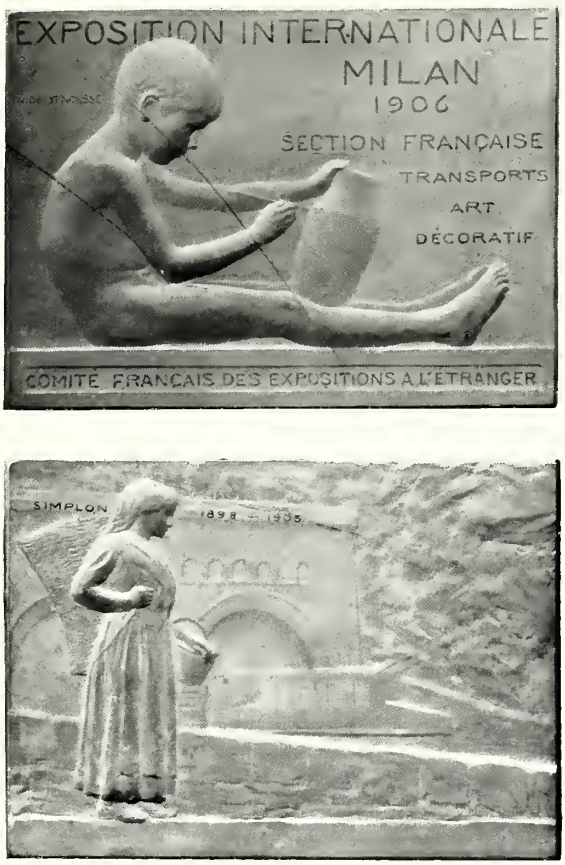

Plaquette de la Section Française, par M. Ovide Yencesse.

ciper officiellement à l'Exposition. Il y voyait non seulement des avantages commerciaux, mais plus encore l'intérêt considérable qui s'attachait à dissiper le malentendu qui avait existé entre la France et l'Italie, et à améliorer les relations de deux peuples ayant même origine, mêmes aspirations, et qui avaient cent raisons de s'aimer et pas une raison sérieuse de se haïr.

Un décret du *6 mai 1905* institua le Commissariat général de Milan et chargea le Comité français de recruter les exposants et d'organiser la Section française. C'était en avril 1906, onze mois plus tard, que l'Exposition devait

s'ouvrir. Heureusement le terrain était déjà préparé et chacun se mit à l'œuvre et redoubla d'efforts pour être prêt à la date fixée.

Les Italiens se chargeaient de construire les bâtiments, mais il fallait leur dire combien on prendrait de surface, et on ne savait pas encore le nombre des exposants. Le Comité français paya d'audace, choisit des emplacements favorables, et finalement retint près de 30.000 mètres carrés, 10.000 dans le Pavillon à construire spécialement pour les Arts décoratifs français, et le reste dans dix autres palais communs à plusieurs nations. Il répartit ces surfaces entre les exposants qui se présentaient et qui, bientôt, dans presque toutes les Sections, demandèrent plus d'espace qu'on en pouvait accorder.

Dès l'automne de 1905, nous étions sûrs que la Section française serait digne de notre pays et pourrait se mesurer sans crainte avec n'importe quelle autre Section étrangère.

C'est alors que les difficultés d'installation commencèrent, et ceux qui ne sont pas venus à Milan au commencement de 1906 ne peuvent se faire une idée des obstacles qu'il a fallu surmonter.

L'Exposition avait pris une extension que personne n'avait prévue et qui dépassait de beaucoup les dispositions arrêtées par les Italiens. Les constructions qu'on aurait dû livrer en décembre n'étaient pas achevées au mois de de mars suivant. Tous les moyens d'installation étaient insuffisants, les wagons étaient en trop petit nombre, et ceux qui étaient chargés s'accumulaient dans les gares trop petitement aménagées ; les routes, récemment construites pour conduire à l'Exposition, étaient défoncées ; les grues trop faibles pour décharger les gros colis. Il pleuvait sans discontinuer et, pendant près de trois mois, il fallut travailler dans les conditions les plus déplorables.

L'ouverture de l'Exposition, d'abord fixée au 18, avait été reportée au 28 avril. Rien n'était encore achevé, et certaines Sections étrangères n'étaient même pas commencées. La Section française était parmi les plus avancées, et lors de la visite du Roi et de la Reine d'Italie, notre salon d'honneur était achevé, garni de meubles précieux, et deux belles rangées de vitrines bordaient le chemin suivi par le cortège royal.

Cette inauguration officielle terminée, on se remit au travail, souvent de mauvaise humeur, mais avec la volonté d'en finir.

Le temps devenait meilleur, l'encombrement et le désordre des premiers temps diminuaient, on voyait chaque jour de nouvelles vitrines se garnir, et, le 18 juin, lorsque M. Ruau vint inaugurer officiellement la Section française, la plupart de nos classes étaient installées et commençaient à attirer les visiteurs.

La réception faite à M. Ruau fut véritablement triomphale, et ceux qui y ont assisté se rappellent certainement encore avec fierté combien les Italiens sont accourus en foule à la fête que nous avons donnée à notre Pavillon ; comment ensuite ils nous ont offert, à la Salle des Fêtes et aux Arènes, des réceptions magnifiques, où la France a été acclamée.

Depuis cette belle manifestation, le succès de notre Section ne s'est

Pavillon de la Ville de Milan.

jamais démenti, et le Pavillon des Arts décoratifs, avec ses objets d'art, son orfèvrerie, ses meubles, sa céramique, ses tapisseries, ses étoffes, ses broderies, ses robes, ses panoramas de la couture, des fleurs et des plumes, n'a cessé d'être le point le plus fréquenté de l'Exposition.

L'Exposition était en plein développement, quand, au commencement d'août, le Pavillon des Arts décoratifs italien et hongrois fut détruit en quelques heures par un incendie. Ce désastre, qui paraissait irrémédiable, ne fit qu'accroître le courage de ceux qui avaient été frappés. Ils décidèrent de reconstruire le palais. En quelques heures de nouveaux plans furent dressés. Quelques jours après le sinistre, les décombres étaient enlevés, et des centaines d'ouvriers travaillaient à la reconstruction d'un nouvel édifice ; enfin, au milieu de septembre, trois semaines après l'incendie, le Roi et la Reine inauguraient le nouveau Palais des Arts décoratifs italiens et hongrois, sorti de ses ruines comme par enchantement. Nous avons eu là le spectacle magnifique de ce que peuvent la volonté et la décision pour triompher de malheurs qui paraissaient irréparables.

Je viens de vous dire où nous en sommes, et c'est à vous, Messieurs les Jurés de l'Art décoratif, qu'il appartient maintenant d'achever l'œuvre que nous avons déjà commencée et que nous vous laissons, je crois pouvoir le dire, en bonne voie. C'est vous qui avez maintenant mission de couronner l'édifice.

Dans les Expositions, comme dans toutes les grandes entreprises, il est bon de bien commencer, mais il faut surtout bien finir.

Quelques-uns d'entre vous se rappellent sans doute une chanson d'autrefois, où un vétéran du premier empire, invalide, berçant les enfants de sa fille chérie, comme on disait alors, se rappelle ses glorieux combats et ses marches triomphales à travers le monde ; mais il est obsédé par le souvenir des dernières défaites, et, à la fin de chaque couplet, il répète tristement :

« Ce n'est pas tout de vivre, Dieu, mes enfants, vous donne un beau trépas. »

Heureusement, Messieurs, il ne s'agit ici de mort pour personne, mais il ne suffit pas que la Section française ait été, depuis l'ouverture de l'Exposition, l'une des plus belles et des plus admirées, il faut encore, pour les exposants aussi bien que pour la France, qu'elle occupe à la distribution des récompenses la place qu'elle mérite par le nombre et plus encore par la qualité des objets qu'elle a exposés.

Messieurs, je lève mon verre en l'honneur des Jurés français des Arts décoratifs, je bois aux justes récompenses qu'ils feront obtenir aux exposants français.

Dès que les applaudissements eurent cessé, M. Maguin prit la parole pour remercier M. le Commissaire général au nom de tous les convives, et se réjouir de l'union excellente qu'il constatait entre le Bureau officiel et le Comité français.

* * *

Le matin du 4 octobre, les Jurés français allèrent prendre leurs insignes au siège du commissariat général, puis se réunirent à dix heures au Parc, dans la salle de la Prévoyance, où avait lieu, sous la présidence de M. le sénateur Mangili, président du Comité exécutif italien, la première réunion officielle des Jurys, en présence de tous les commissaires généraux.

Le 5 octobre, le bureau du Comité d'organisation de la Section française et son président, M. Maguin, offrirent un dîner aux Jurés français, dans une salle du restaurant Cova, décorée comme pour le banquet donné précédemment par M. le Commissaire général.

M. Maguin prit la parole à la fin du repas et termina son discours par des phrases empreintes de charmante courtoisie et d'espérance pacifique :

L'Exposition de Milan est une grandiose manifestation ; la Section française est belle, et le clou de l'Exposition est le Pavillon des Arts décoratifs français.

Je vous rappellerai les témoignages d'admiration qui nous ont été donnés par S. M. le Roi et par M. Ruau, ministre de l'Agriculture française. Une autre manifestation est celle des visiteurs, qui permet d'espérer que l'effort fait à Milan ne sera pas perdu et que les liens si communs qui rapprochent l'Italie de la France seront encore resserrés. La vue du drapeau italien me crée l'agréable obligation de saluer ici ce grand peuple qui nous a donné l'hospitalité de son sol.

Je remercie M. le Commissaire général, M. Ronssin, M. Goudrand ; malheureusement l'exiguïté de la salle ne nous a pas permis de recevoir à cette table tous les exposants français présents à Milan, pour leur transmettre, à eux aussi, mes sincères remerciements.

Je lève mon verre à la ville de Paris, à la France, à l'élégance et au bon goût.

M. Marcel Jozon, commissaire général du Gouvernement Français, prit à son tour la parole, et dit en terminant :

« Si vous trouvez que notre besogne a été satisfaisante, cela tient à ce que, depuis l'ouverture de l'Exposition, M. Maguin et moi, nous avons toujours marché d'accord dans l'intérêt général. »

* * *

Il se présenta quelques questions d'intérêt majeur et de nature délicate.

A la suite d'une objection des Jurés français contre les eaux-de-vie étrangères faussement dénommées « Cognac » et d'une opposition formulée par les Jurés italiens contre cette objection, l'important ordre du jour que voici fut adopté :

« Le Jury international pour les vins et les eaux-de-vie de vin décide que les produits ayant des étiquettes qui donnent une fausse indication de provenance ou d'origine ne peuvent pas concourir aux récompenses. Toutefois le Jury se réserve d'examiner les produits présentés en bonne foi par les exposants qui s'engagent à en modifier l'indication. »

Nous sommes heureux de rendre ici en particulier hommage à notre collègue Géo Lamaille pour l'activité, le zèle et le dévouement qu'il n'a cessé d'apporter à l'Exposition, notamment aux travaux nécessités par la constitution et le fonctionnement du Jury.

Le Jury Supérieur fut ainsi composé :

Président honoraire : S. E. Cocco-Ortu. — Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce.

Président effectif : Prof. Giuseppe Colombo. — Sénateur, ex-ministre.

Vice-Présidents : Dervillé Stéphane **(France).** — Otto Joel **(Allemagne).**

Secrétaire Général : Prof. Ugo Ancona.

Membres : **Autriche.** — Arthur Scala ; Oscar Czyhlarz.

Belgique. — Morisseaux ; Georges Dupret, Sénateur ; J. Gody.

France. — Alfred Maguin, Président du Comité de la Section française ; Viger, Sénateur, ex-ministre ; Lesieur, Président de la Chambre de Commerce de Paris ; Mandeix.

Allemagne. — Baron Franz von Herff ; Kapp ; Gentsch Wilhelm.

Angleterre. — Sir Albert K. Rollit ; C. Percy Bennet.

Italie. — C. Gorio ; C. Mangili ; N. Colaianni ; G. B. Pirelli ; T. Rossi ; G. Orlando.

Hollande, Japon, Portugal, Suède, Perse, Chine, Amérique Latine. — Vico Mantegazza.

Russie, Bulgarie. — S. E. Kroupsky.

Suisse. — M. Noerbel ; Alfred Frey ; Girard-Gallet.

Hongrie. — Eugène Radisics ; Giovanni Marx.

Palais de l'Hygiène

IX

EXPOSITION INTERNATIONALE DE MILAN EN 1906

PALMARÈS DES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES AUX EXPOSANTS FRANÇAIS[1]

ET A

LEURS COLLABORATEURS

PRÉCÉDÉE

D'UN RAPPORT DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT
A M. LE MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

ET DE LA

LISTE DES MEMBRES FRANÇAIS DU JURY INTERNATIONAL

(1) Extrait du *Journal officiel de la République française*, nº du 17 mai 1907. Annexes. Pages 281 à 296 avec les rectifications ultérieures faites par le Jury supérieur.

I

RAPPORT ADRESSÉ PAR LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

AU MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

L'Exposition Internationale de Milan a été inaugurée solennellement par le roi et la reine d'Italie le 28 avril 1906. Elle occupait une surface de plus de 100 hectares dont le tiers environ couvert de constructions ; elle a reçu jusqu'à la fin d'octobre plus de 9 millions de visiteurs et a été close le 11 novembre 1906.

Cette Exposition, bien qu'embrassant un très grand nombre d'industries et présentant une importance considérable, ne s'étendait pas à toutes les branches de l'activité humaine; elle comprenait les sections suivantes :

Transports par terre. Aéronautique. Métrologie ;
Transports maritimes et fluviaux ;
Prévoyance ;
Arts décoratifs ;
Galerie du travail pour les arts industriels
Pisciculture ;
Agriculture ;
Hygiène ;

et expositions temporaires spéciales (produits farineux, conserves, vins et eaux-de-vie sirops, boissons diverses, produits chimiques, parfumerie, armes de chasse, photographie, instruments de musique et bimbeloterie).

Elle a organisé en outre de nombreux concours agricoles.

Quinze nations comprenant toute l'Europe, un partie des deux Amériques, la Chine et le Japon, y étaient représentées.

Les exposants français, au nombre de 3 900, formaient le septième environ du nombre total des exposants. Le tableau fourni plus loin montre qu'ils ont obtenu plus du tiers des grands prix (753 sur 2 192), et que comme nombre total de récompenses (2 641), ils ne sont dépassés que par les Italiens, qui étaient chez eux et avaient un bien plus grand nombre d'exposants.

Si l'on ne considère que les nations étrangères, on voit que la France arrive en tête avec trois fois plus de récompenses que la Belgique, quatre fois plus que l'Allemagne et que la Suisse, sept fois plus que l'Angleterre qui était peu représentée, et qu'elle laisse plus loin encore les autres nations.

Les exposants français ont donc brillamment continué la série des succès qu'ils avaient remportés dans les expositions précédentes et récemment encore à Saint-Louis en 1904 et à Liége en 1905.

Je joins à ce rapport les listes détaillées des récompenses obtenues par la France et un tableau donnant les chiffres totaux pour les autres nations. Ces récompenses ne concernent que les exposants proprement dits.

Les récompenses destinées aux collaborateurs seront publiées un peu plus tard.

En tête des listes des récompenses, figure la liste des jurés, qui, aux termes de l'article 15 du Règlement, sont classés hors concours et assimilés aux exposants ayant obtenu des grands prix.

Paris, le 7 mai 1907.

Le Commissaire général
du Gouvernement français :
JOZON.

II

a. **Tableau récapitulatif des récompenses obtenues par la Section française.**

INDICATION DES SECTIONS	NOMBRE D'EXPOSANTS		EXPOSANTS hors concours (Art. 15 du Règlement, jurés, etc.).	RÉCOMPENSES								TOTAL des récompenses.
	Individuels.	Collectifs.		Grand prix.	Diplôme d'honneur.	Médaille d'or.	Médaille d'argent.	Médaille de bronze.	Mention honorable.	Diplôme de bon mérite.	Médailles diverses.	
Transports par terre	345	33	98	114	53	51	38	8	2	»	»	266
Transports maritimes et fluviaux	49	»	13	11	4	4	5	»	1	»	»	25
Prévoyance	391	34	38	102	75	98	64	24	6	»	»	369
Arts décoratifs	592	430	114	235	121	97	40	18	16	»	»	527
Galerie du travail	28	»	9	8	1	6	»	1	»	»	»	16
Pisciculture	26	»	7	4	4	3	1	2	»	»	»	14
Agriculture	247	334	39	95	55	70	56	4	2	»	5	287
Hygiène	138	91	9	13	11	13	12	3	1	70	»	123
Expositions temporaires spéciales	471	642	69	171	117	139	127	45	19	»	»	618
Rétrospective des transports	50	(*a*)	(*a*)	(*a*)	(*a*)	(*a*)	(*a*)	(*a*)	(*a*)	(*a*)	(*a*)	(*a*)
Totaux	2.337	1.564	396	753	441	481	343	105	47	70	5	2.245
	3.901											

(*a*) Cette section ne concourait pas pour les récompenses.

b. **Tableau récapitulatif des récompenses décernées aux nations participantes.**

NATIONS	HORS CONCOURS	GRAND PRIX	DIPLÔME D'HONNEUR	MÉDAILLE D'OR	MÉDAILLE D'ARGENT	MÉDAILLE DE BRONZE	MENTION HONORABLE	TOTAUX par nation (y compris les hors concours).
France	396	753	441	481	343	105	122	2.644
Italie	547	523	520	1.236	1.077	589	300	4.792
Belgique	202	241	151	150	111	38	8	901
Allemagne	124	199	102	125	63	34	23	670
Suisse	83	77	77	158	139	59	19	603
Angleterre	53	97	54	98	53	20	8	383
Hongrie	49	55	36	74	48	10	17	289
Autriche	68	69	29	45	20	10	3	235
Bulgarie	19	16	30	53	63	25	3	209
Russie	24	42	13	52	40	12	4	187
Amérique latine	5	27	22	50	16	11	5	136
États-Unis	7	29	27	34	15	11	1	124
Japon	10	11	12	22	16	1	»	72
Hollande	20	17	14	3	13	2	2	71
Chine	11	13	5	20	7	»	3	59
Autres nations	9	32	21	47	21	3	7	140
Totaux	1.627	2.192	1.554	2.648	2.036	930	525	11.512

LISTE DES MEMBRES FRANÇAIS DU JURY INTERNATIONAL

(Aux termes de l'article 15 du Règlement du Jury international, tous les Jurés et toute Société dont un administrateur est juré sont mis hors concours.)

JURY SUPÉRIEUR

DERVILLÉ, Président du Conseil d'administration de la Compagnie de chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, ancien Président du Tribunal de commerce de la Seine, Paris, premier Vice-président du Jury supérieur.
MAGUIN, Président de la Section française de l'Exposition de Milan, Vice-président du Comité français des Expositions à l'Étranger, La Fère (Aisne).
VIGER, Sénateur, ancien ministre de l'Agriculture.
LESIEUR, Président de la Chambre de commerce de Paris, Paris.
MANDEIX, Président du Syndicat national des vins et spiritueux de France, Le Havre.

JURYS DE GROUPES

TRANSPORTS TERRESTRES — AÉRONAUTIQUE — MÉTROLOGIE

GROUPE 1.

Vice-président : COURIOT (Henri), Paris.

GROUPE 3.

Vice-président : RHEIMS (Edmond), Paris.
Titulaire : RODRIGUES (Ely), Paris.
Suppléant : HERMES, Paris.

GROUPE 5.

Président : MAX-RICHARD, Paris.
Titulaires : BERGOUGNAN, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) ; CLÉMENT, Levallois-Perret (Seine) ; DARRACQ, Suresnes (Seine) ; DE FREMINVILLE, Paris ; KELLNER, Paris ; MANAUT, Paris ; DE TURCKHEIM, Neuilly-sur-Seine (Seine).
Suppléants : BLIN, Aubervilliers (Seine) ; DUCELLIER, Paris ; FALCONNET, Paris RENAULT (Louis), Billancourt (Seine).
Experts : AUSCHER, Paris ; CHAIX (Edmond), Paris ; HAMMOND, Paris.

GROUPES 6 et 7.

Vice-président : ARTUS (Rémi), Paris.

GROUPE 8.

Titulaire : DELAITRE, Paris.
Suppléant : MAMBRET, Paris.

GROUPE 9.

Titulaire : DE GRIEGES (Henry), Paris.
Suppléant : CORDIER, Paris.

GROUPE 10.

Titulaire : HOLZSCHUCH, Paris.
Suppléant : CANCE, Paris.

GROUPE 11.

Président : CANDLOT, Paris.
Suppléant : MARTINE, Lille (Nord).

Groupe 13.

Vice-président : Robard (Rene), Paris.
Suppléant : Barut, Giffre (Haute-Savoie),

Groupe 14.

Titulaires : David, Pantin (Seine) ; Dumont, Paris ; Bouvard, Paris.
Suppléant : Leclanché (Maurice), Paris.

Groupe 15.

Titulaires : Nadal, Paris ; De La Ville Le Roux, Paris.
Suppléant : Le Chatelier, Paris.

Groupes 16 et 17.

Titulaires : Rotival, Paris ; Simonet, Paris.

Groupes 19 et 20.

Titulaires : Pathé (Émile), Paris : Bethmont (Eugène), Paris ; Bouchard, Paris.
Suppléant : Keller, Paris.

Groupes 21, 22, 23, 24.

Président : Henry de la Vaulx, Paris.
Titulaires : Besançon (Georges), Paris : Mallet (Maurice), Puteaux (Seine); Capitaine L.-F. Ferber, Meudon (Seine-et-Oise).
Suppléants : Vermot, Paris ; Lamaille, Paris.

Groupe 25.

Vice-président : Coutagne (Georges), Moutiers (Savoie).
Titulaire : Bellieni, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Suppléant : Turenne, Paris.

Groupe 26.

Vice-président : Roux, Paris.
Titulaire : Brocq, Paris.

Groupe 27

Titulaire : Ducretet (Eugène), Paris

TRANSPORTS MARITIMES ET FLUVIAUX.

Groupe 29.

Titulaire : Niclausse (Albert), Paris.

Groupe 31.

Godard-Desmarest, Paris.

Groupe 32.

Titulaire : Sosnowski, Paris.

Groupe 33.

Vice-président : Baudet, Paris.
Titulaire : Mathis, Paris.

PRÉVOYANCE

Groupe 34.

Vice-président : Mabilleau, Paris.
Titulaires : Manoury, Paris; Matignon, Paris; Mayen, Paris ; Hébrard (Jean), Paris.
Suppléant : Montet, Paris.

GROUPE 35.

Titulaires : CONSCIENCE, Paris ; MICHEL (Charles), Paris.
Suppléant : TARDY, Paris.

GROUPE 36.

Président : CHEYSSON, Paris.
Titulaires : BEUDIN, Pomponne (Seine-et-Marne) ; PETIT (Édouard), Paris ; FILLOT Paris ; LOUICHE-DESFONTAINES, Paris ; VAN BROCK, Paris ; BLIAULT, Paris.
Suppléants : HUSSENOT, Paris ; LAFFARGUE (Émile), Paris.

GROUPE 37.

Titulaire : DUPUIS (Edmond), Paris.

GROUPE 39.

Secrétaire : BLIAULT, Paris.
Titulaire : FALCOU, Paris.

GROUPE 40.

Vice-président : LEMERCIER, Paris.
Titulaire : CERISE, Paris.
Suppléant : BARRAU, Paris.

ARTS DÉCORATIFS

GROUPE 41.

Vice-président : VIOLLET, Paris.
Titulaires : DESHOUILLÈRES, Chauvigny (Vienne) ; MERCIER, Paris ; METZ, Paris ; MEURER, Paris ; POTEAU, Paris ; VINET, Paris.
Suppléants : JAUDEL, Paris ; JÉMONT, Paris ; VINANT, Paris.

GROUPE 42.

Président : DONCKÈLE, Paris.
Titulaires : BÉQUET, Paris ; BÉRAUD, Paris ; BERNHEIM, Paris ; BRACH, Paris ; HELLSTERN, Paris ; DE LANGENHAGEN, Lunéville (Meurthe-et-Moselle) ; MASCRE, Paris ; MAYER (Myrtil), Paris ; PERDOUX, Paris ; PEYRACHE, Paris ; RAUDNITZ, Paris ; RAIMON, Paris ; RAYMOND, Grenoble (Isère) ; REY, Caussade (Tarn-et-Garonne) ; STORCH, Paris ; VINSON, Saint-Étienne (Loire).
Suppléants : ANFRIE, Paris ; BROSSARD, Paris ; DANIEL, Paris ; DEHESDIN, Paris ; HUBERT DE VAUTIER, Paris ; PICARD, Paris ; THIERRY, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) ; SINS, Paris.

GROUPE 43.

Titulaires : BASCHET, Paris ; DESCLOSIÈRES, Paris ; LAHURE, Paris ; LE SOUDIER, Paris ; PERROUX, Mâcon (Saône-et-Loire) ; WEILL (N.), Paris.
Suppléants : CARTERET, Paris ; FREDET, Brignoud (Isère) ; LORTAT-JACOB, Paris.

GROUPE 44.

Titulaires : BARBEDIENNE, Paris ; DREYFUS (Fernand), Paris ; FOUQUET, Paris ; GENTY, Paris ; LÉVY (Paul), Besançon (Doubs) ; ROUZÉ, Paris.
Suppléants : FAVRE-HEINRICH, Besançon (Doubs) ; Henry (Georges), Paris ; Raingo, Paris.

GROUPE 45.

Titulaires : FRIÉSÉ, Paris ; LEGROS, Paris.

GALERIE DU TRAVAIL

GROUPES 48 et 49.

Titulaire : GUSTIN, Deville (Ardennes).

GROUPE 52.

Titulaire : GROSSELIN (Henry), Sedan (Ardennes).

Groupe 53

Titulaire : Ganne, Paris.

Groupe 54.

Vice-président : Hamelle (Henri), Paris.

PISCICULTURE

Groupes 57 et 59.

Titulaires : Leprince (D.), Paris ; Sauvan, Nice.

Groupe 60.

Titulaire : Tréfeu, Paris.
Suppléant : Armand, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Groupe 61. — Agriculture

Titulaires : René Berge, Saint-Maurice-d'Etelan (Seine-Inférieure); Dabat, directeur au ministère de l'Agriculture, Paris; Huant-Hourdeaux, Vouziers (Ardennes); Lindet (L.), professeur à l'Institut national agronomique, Paris; Rachet (Georges), Paris.
Suppléants : Amiard (Louis), Paris ; Simoneton (E.), Paris.

Groupe 62.

Titulaires : Hidien (A.), Châteauroux (Indre) ; Puzenat, Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) ; Senet (Adrien), Paris ; Vermorel (Victor), Villefranche-sur-Saône (Rhône).
Suppléants : Lefebvre-Albaret, Rantigny (Oise); Marot (E.) et C^ie^, Niort (Deux-Sèvres).

Groupe 63 *a*.

Titulaires : Dornic, Surgères (Charente-Inférieure) ; Fougeirol, sénateur, Paris, Galibert, Mazamet (Tarn).
Suppléant : Laurent-Opin, Laon (Aisne).

Groupe 63 *b*.

Titulaires : Cabaret (P.), directeur au ministère de l'Agrieulture, Paris; Collet (Henri) Paris; Herson, Paris; Martin, Besançon (Doubs); Moussu (Guy), ministère de l'Agrieulture, Paris ; Ripert, Vignory (Haute-Marne).

Groupe 64.

Titulaires : Hirsch (Alfred), Paris ; Perrot, professeur à l'École supérieure de pharmacie, Paris.
Suppléant : Couturieux (Ch.), Paris.

Groupe 65.

Titulaires : Chatenay (Abel), Vitry-sur-Seine (Seine) ; Nonin (Auguste), Châtillon-sous-Bagneux (Seine) ; Vacherot (Jules), jardinier en chef de la Ville de Paris : De Vilmorin, Paris.
Suppléants : Bruant, Poitiers (Vienne) ; Cayeux, Paris ; Guillot.

HYGIÈNE

Groupe 71.

Vice-président : Docteur Beurnier, Paris.
Titulaire : Corbeil (Albert), Paris.
Suppléant : Borne, Paris.

Groupe 74.

Titulaire : Gallard, Biarritz (Basses-Pyrénées).
Suppléant : Bouisseren, Paris.

Expositions temporaires.

PRODUITS FARINEUX

GROUPE 75.

Titulaires : OLIVARI, Nice ; RICHARD (Lucien), Dijon ; TERNYNCK (Émile), Chauny (Aisne) ; MIGNOT, Reims (Marne).
Suppléant : ESTIEU (Jean), Courbevoie (Seine).

CONSERVES

GROUPE 76.

Titulaire : AMIEUX (Maurice), Chantenay-sur-Loire (Loire-Inférieure).

VINS ET EAUX-DE-VIE

GROUPE 77.

Titulaires : KESTER, Paris ; CUVILLIER, Paris-Bercy ; DE LA MORINERIE, Reims (Marne) ; CHARTON (Claude), Beaune (Côte-d'Or) ; LEMAITRE-MERCIER, Épernay (Marne) ; MONNET (Gabriel), Cognac (Charente) ; DUMAS (Francisque), Villefranche-sur-Saône (Rhône) ; LARRONDE, Bordeaux (Gironde).
Suppléants : SOUALLE, Pont-Sainte-Maxence (Oise) ; HANIER, Paris.

SIROPS ET BOISSONS DIVERSES

GROUPES 78 et 79.

Président : PELLETIER (Émile), Paris.
Titulaires : CAZALIS, Cette (Hérault) ; DUCREUX (Gustave), Paris ; CÈRE (Émile), Paris ; WOHLHUTER, Paris ; COINTREAU (Édouard), Angers (Maine-et-Loire).
Suppléants : AMOUR, Fécamp (Seine-Inférieure) ; BRUNIER, Lyon (Rhône) ; DECHAVANNE, La Plaine-Saint-Denis (Seine).

PRODUITS CHIMIQUES

GROUPE 80.

Vice-président : CAEN (Gustave), Paris.
Titulaires : HALLER, (Albin), Paris ; DEGLOS (Gabriel), Paris ; PASCALIS (Georges), Paris ; LANDRIN (Édouard), Paris ; DESSELAS (André), Saint-Junien (Haute-Vienne).
Suppléant : LETELLIER, Issy-les-Moulineaux.

PARFUMERIE

GROUPE 81.

Titulaires : PARQUET (Paul), Neuilly-sur-Seine (Seine) ; AMIC (Jean), Grasse (Alpes-Maritimes).
Suppléant : CHIRIS (Antoine), Grasse (Alpes-Maritimes).

ARMES DE CHASSE

GROUPE 82.

Vice-président : MIMARD (Étienne), Saint-Étienne (Loire).
Titulaire : DARNE (Régis), Saint-Étienne (Loire).
Suppléant : CHEVALLIER (Joseph), Paris.

PHOTOGRAPHIE

GROUPE 83.

Président : BOURGEOIS (Paul), Paris.
Titulaires : DEMARIA (Jules), Paris ; VALLOIS, Paris ; MENDEL (Charles), Paris.
Suppléants : PLANCHON, Lyon (Rhône) ; MERCIER, Paris.

INSTRUMENT DE MUSIQUE

GROUPE 84.

Titulaires : CARESSA (Alfred), Paris ; BURGASSER (Lucien), Paris.

BIMBELOTERIE

GROUPE 85.

Titulaires : MARTIN (Fernand), Paris ; DU SERRE, Paris.
Suppléant : CARRIÈRE (E.), Paris.

IV

Promotions et Nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Extrait du *Journal officiel* du 13 mars 1908.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du Commerce et de l'Industrie :

Vu les lois des 25 juillet 1873 et 8 janvier 1908;

Vu la déclaration du Conseil de l'Ordre en date du 6 mars 1908, portant que les nominations et les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Décrète :

Article premier. — Sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à l'occasion des expositions internationales de Milan, de Tourcoing et d'Amiens :

Au grade de commandeur :

MM.

Gondrand (François-Victor), président de la Société internationale des transports Gondrand frères à Milan. Président de la Chambre de commerce française de Milan. Délégué officiel du Comité français des Expositions à l'étranger pour l'Exposition internationale de Milan. Officier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1904.

Jozon (Marcel), inspecteur général des ponts et chaussées à Paris. Commissaire général de l'Exposition internationale de Milan. Officier de la Légion d'honneur du 13 janvier 1903.

Maguin (Alfred-Louis-Auguste), industriel à Charmes (Aisne). Constructions mécaniques. Membre de la Chambre de commerce de Saint-Quentin. Fondateur de plusieurs sociétés philanthropiques pour ses ouvriers. Vice-

président de la délégation cantonale pour l'instruction publique. Vice-président du Comité français des expositions à l'étranger. Président du Comité d'organisation de la Section française à l'Exposition internationale de Milan.

Au grade d'officier :

MM.

Benoit (Justin-Miranda-René), directeur du Bureau international des poids et mesures à Sèvres (Seine-et-Oise). Docteur ès sciences. Membre de la Commission technique du laboratoire, d'essais du Conservatoire national des arts et métiers. Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences) et du Bureau des longitudes. Membre du bureau national des poids et mesures. Grand prix. Chevalier du 30 décembre 1884.

Bergougnan (Raymond-Célestin), industriel à Clermont-Ferrand. Fondateur, directeur général de la Société des Établissements Bergougnan et Cie (caoutchouc manufacturé). Juge au tribunal de commerce et membre de la Chambre de commerce de Clermont-Ferrand. Inspecteur départemental de l'enseignement technique. Membre du jury. Chevalier du 21 mai 1903.

Beurnier (Charles-Louis-Edmond), chirurgien à l'hôpital Saint-Louis à Paris. Vice-président du jury. Chevalier du 14 août 1900.

Bonnier (Francisque), fabricant de draps à Vienne (Isère). Président de la Chambre de commerce de Vienne. Fondateur et président de la mutualité maternelle de Vienne. Diplôme d'honneur. Chevalier du 7 mai 1895.

Boyer (Paul-Joseph-Anatole-Marie), photographe à Paris. Grand prix. Chevalier du 3 janvier 1892.

Bruant (François-Georges-Léon), horticulteur à Poitiers (Vienne). Grand prix. Chevalier du 10 juin 1896.

Clair (Jean-Marie-Maxime), fabricant de meubles à Crépy-en-Valois (Oise). Fondateur dans ses usines d'une caisse de secours, d'une caisse de retraite et d'une école d'apprentissage. Expert du ministère de la Guerre et de l'Assistance publique à Paris. Exposant hors concours. Chevalier du 16 avril 1897.

Jalla (Henri-Édouard-Louis), fabricant de tissus-éponge à Réghny (Loire). Fondateur d'une caisse de retraite pour ses ouvriers. Administrateur-trésorier de l'Institut commercial de Paris. Grand prix. Chevalier du 3 janvier 1892.

Langenhagen (de) (Ferdinand-Henri-Octave), fabricant de chapeaux de paille à Lunéville (Meurthe-et-Moselle). Membre de la Commission permanente des valeurs en douane. Membre de la Chambre de commerce de Nancy. Membre du jury. Chevalier du 11 décembre 1900.

Lapause, dit Henry-Lapauze (Charles), conservateur du Palais des Beaux-Arts de la ville de Paris. A été chargé de missions par le ministère du

Commerce en Russie, par le ministère de l'Instruction publique en Russie et en Italie. Rapporteur général de la Commission de restauration des musées de province. Membre du Conseil supérieur des arts décoratifs. Grand prix. Chevalier du 10 août 1899.

Michel (Théodore-Antoine-Charles), administrateur des établissements Gérard à Rouen (Seine-Inférieure). Conseiller du Commerce extérieur. Membre du Conseil supérieur des colonies. Secrétaire général de la Société des études maritimes et coloniales. Membre de la Société d'économie industrielle et commerciale, de la Société de géographie, de l'Union coloniale française et du Comité de Madagascar. A fait partie de la mission Bonchamps en Éthiopie et sur le Haut-Nil. Membre du jury. Chevalier du 26 juillet 1901.

Mimard (Étienne), industriel à Saint-Étienne (directeur de la manufacture française d'armes et de cycles). Membre de la Chambre de commerce de Saint-Étienne. Conseiller du Commerce extérieur. Administrateur de la Banque de France. Vice-président de la Chambre syndicale des fabricants d'armes. Président de la Chambre syndicale des cycles et automobiles. Membre du Conseil de perfectionnement de l'École pratique d'industrie et de l'École des arts industriels de Saint-Étienne. Exposant hors concours. Chevalier du 10 janvier 1902.

Poupart de Neuflize (Jean-Frédéric-André), président de la Société anonyme des eaux minérales d'Évian-les-Bains. Banquier, chef de la maison de Neuflize et Cie. Régent de la Banque de France. Président de la Compagnie d'Assurances générales. Président de la régie des tabacs de l'Empire ottoman. Vice-président de la Compagnie des tabacs de Portugal. Administrateur de la Compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée. A organisé la participation aux bénéfices du personnel des Assurances générales et de la Société d'Évian. Grand prix. Chevalier du 14 août 1900.

Rueims (Edmond), carrossier constructeur à Paris. Vice-président de la Chambre syndicale des carrossiers. Vice-président du jury. Chevalier du 2 janvier 1903.

Ricois (Ernest-Félix), directeur gérant du Bon Marché à Paris. Président de l'Association générale du commerce et de l'industrie des tissus et matières textiles. Membre de l'Union du commerce, de la Mutualité commerciale, de la Prévoyance commerciale, des Demoiselles du commerce, de l'Union des comptables, de l'Orphelinat de la Seine. Membre du Comité des élections consulaires. Membre du Comité central des chambres syndicales. Trésorier général de l'Alliance française. Conseiller du Commerce extérieur. Grand prix. Chevalier du 31 décembre 1897.

Ronssin (Adolphe-Ernest), consul général de France à Calcutta. Ancien consul général de France à Milan. Commissaire général adjoint de l'Exposition internationale de Milan. Chevalier du 29 décembre 1903.

Rotival (Jules-Émile), président du Conseil d'administration et directeur

technique de la Compagnie des wagons-réservoirs à Paris. Conseiller du Commerce extérieur. Administrateur du bureau de bienfaisance du VIII[e] arrondissement. Administrateur de la Caisse d'épargne de Paris. Membre du jury. Chevalier du 20 mai 1903.

Sandoz (Charles-Gustave-Roger), fabricant joaillier-bijoutier à Paris. Secrétaire général du Comité français des Expositions à l'Étranger. Secrétaire général de la Société d'encouragement à l'art et à l'industrie. Vice-président de la Société d'économie industrielle. Expert de l'Administration des domaines. Conseiller du Commerce extérieur. Membre du Conseil supérieur de l'enseignement des arts décoratifs. Grand prix. Chevalier du 25 juillet 1902.

Schwob (Georges-Julien), industriel importateur de sucres et de rhums à Paris. Président de l'Association des anciens élèves de l'École des hautes études commerciales. Membre du Conseil supérieur des colonies et du Conseil d'administration de l'Office colonial. Conseiller du Commerce extérieur. Trésorier du Syndicat professionnel de l'Union des tramways de France. Président des Sociétés de secours mutuels des employés et ouvriers des Compagnies des tramways de Reims, de Lorient, de la Société des tramways à vapeur. Diplôme d'honneur collectif. Chevalier du 11 mai 1903.

Storch (Léon-Lazare), fabricant de confections et fourrures à Paris. Président de la Chambre syndicale de la couture, des confectionneurs et des tailleurs pour dames. Vice-président fondateur de la Société d'enseignement moderne. Membre du jury. Chevalier du 31 décembre 1898.

Van Brock (Gaston), président du Conseil d'administration des mines de Malines (Gard). Vice-président de la Société d'enseignement moderne. Secrétaire de l'Union française pour le sauvetage de l'enfance. Vice-trésorier de l'Association philotechnique. Vice-président de nombreuses œuvres philanthropiques. Membre du Jury. Chevalier du 31 janvier 1884.

Au grade de chevalier :

MM.

Anglès (Paul-Louis), directeur de l'École commerciale de Paris. Secrétaire général adjoint de l'Association française pour le développement de l'Enseignement technique. Délégué par le ministère du Commerce au VIII[e] congrès d'enseignement commercial de Milan et vice-président de ce congrès.

Bastien (Magloire), chef du secrétariat des expositions d'automobiles, du cycle et des sports à Paris ; a collaboré à l'organisation des salons de l'automobile de Paris et a été chargé de l'installation de la section automobile à l'Exposition internationale de Milan.

Belleau (Mathieu-Constant-Désiré), négociant en vins de Champagne à Reims (Marne). Membre de la Commission administrative des hospices et du Bureau de bienfaisance. Président de la Compagnie des sauve-

teurs. Secrétaire du Comité départemental et des comités d'admission et d'installation. Secrétaire de classe.

Berget (Thomas-Claude-Xavier-Alphonse), professeur à l'Institut océanographique à Paris. Rédacteur scientifique du *Journal*. Docteur ès sciences. Inventeur d'un wagon aérothermique pour le transport des viandes et primeurs. Médaille d'argent.

Besançon (Georges-Louis-Charles), aéronaute constructeur à Bois-Colombes (Seine). Secrétaire général de l'Aéro-Club de France. Directeur fondateur de l'*Aérophile*. Grand prix. Membre du jury.

Besdel (Eugène-Charles-Albert), architecte à Paris. Directeur de section et professeur de cours industriels et commerciaux à l'Union française de la jeunesse. Grand prix.

Biron (Camille-Jean-Baptiste), fabricant de cannes à Paris. Adjoint au maire du IIIe arrondissement de Paris. Président de la Chambre syndicale des fabricants de cannes, manches de parapluies, jouets et cravaches. Grand prix.

Bliault (Eugène-Jules), architecte diplômé du Gouvernement et du Musée social à Paris. Architecte de la Société l'Habitation ouvrière, de la Maison des dames des postes et des télégraphes, de la Société des habitations économiques du département de la Seine. Membre du jury.

Blin (Émile-Ernest), directeur de la maison E. Dupont et Cie à Beauvais (Oise). Vice-président de la Société de secours mutuels de l'usine E. Dupont. Administrateur de la Société beauvaisienne des habitations à bon marché. Grand prix.

Blumenthal (Willy), négociant en cuirs et peaux, à Paris. Président fondateur de la Société le Carbone. Fondateur et président de la Société coopérative d'habitations à bon marché de Saint-Denis « Chacun chez soi ». Grand prix.

Bolle (Georges-Albert), fondateur et directeur des Sociétés la Fourmi (épargne), la Fourmilière (vie) et la Fourmi (immobilière). Grand prix.

Borne (Léon-Charles-Louis), industriel à Paris. Ingénieur des arts et manufactures. Associé de la maison de plomberie et couverture Flicoteaux, Borne, Boutet, à Paris. Membre du jury.

Bouchard (Edmond-Alexandre), ingénieur en chef des postes et télégraphes. Directeur des services téléphoniques de Paris. Membre du jury.

Boutelleau (Louis-Gustave), négociant en eau-de-vie, à Barbezieux (Charente). Gérant de la Société vinicole de Barbezieux. Vice-président de la Chambre de commerce d'Angoulême. Directeur fondateur de l'asile agricole Roux-Boutelleau. Diplôme d'honneur.

Boutet (Albert-Henri-Louis), négociant en soieries à Paris. Secrétaire général adjoint de l'Union des Syndicats nationaux des industries textiles. Grand prix.

Braquenié (Charles-Louis), fabricant de tapis et tapisseries à Aubusson (Creuse). Conseiller du Commerce extérieur. Membre du Conseil de per-

fectionnement de l'École d'art décoratif d'Aubusson. Expert au tribunal civil et à la douane. Grand prix.

Brard (Mathurin-Alfred), distillateur à Pontivy (Morbihan). Membre de la Chambre de Commerce du Morbihan. Suppléant du juge de paix de Pontivy. Fondateur et président du Crédit agricole du Morbihan. Grand prix.

Carteret (Léopold-Jean-Henri), éditeur d'art à Paris. Membre du jury.

Chauvin (Alexis-André), fabricant de jouets et jeux à Paris. Membre du Comité français des Expositions à l'étranger. Président de la Chambre syndicale des fabricants de jouets et jeux. Grand prix.

Collet (Albert-Adrien), ingénieur à Paris. Nombreuses inventions concernant la construction des voies ferrées. Grand prix et diplôme d'honneur.

Cordier (Gabriel-Charles-Marie), ingénieur des ponts et chaussées à Paris. Directeur général de la Société l'Énergie électrique du littoral méditerranéen. Président de la Chambre syndicale des forces hydrauliques, de l'électrométallurgie, de l'électrochimie et des industries qui s'y rattachent. Membre du Jury. Grand prix.

Couband (Paul-Edmond), directeur général de la Compagnie fermière de l'établissement thermal de Vichy (Allier). Grand prix.

Desgat (Gustave-Achille-Gabriel), industriel (teinture et apprêts de tissus de coton) à Amiens. Membre du tribunal de commerce d'Amiens. Exposant hors concours. Membre du jury à l'exposition d'Amiens.

Desfossés (Édouard-Just-Marie), directeur du *Monde illustré* à Paris. Banquier. Président du Conseil d'administration de l'Imprimerie du Sénat. Président du Conseil d'administration de la Société des publications périodiques. Grand prix en collectivité.

Desnoulières (Louis-Georges-François-Gaston), industriel à Chauvigny (Vienne) (manufacture de faïences et poteries). Membre de la Chambre de commerce de la Vienne. Membre de la Chambre syndicale de la céramique. Président du Comité de la Loire et de la Vienne navigables. Membre du jury.

Duchemin (Mathieu-Anatole), industriel à Paris (maroquinerie, gainerie). Syndic de la Chambre syndicale de la maroquinerie-gainerie. Diplôme d'honneur en collectivité.

Falcou (Raphaël-François), chef des services d'architecture, des promenades, des fêtes et expositions de la ville de Paris. Membre du jury.

Flament (Victor-Jean-Baptiste), industriel à Tourcoing. Inspecteur départemental de l'enseignement technique. Membre du jury supérieur à l'exposition de Tourcoing.

Forsans (Henri-Vincent-Fabien-Paul), négociant en vins et spiritueux, à Lagor (Basses-Pyrénées) (maison Galibert-Varon). Conseiller du Commerce extérieur. Membre de la Commission extraparlementaire de l'alcool. Président du Syndicat national du commerce en gros des vins, cidres, spiritueux et liqueurs de France. Grand prix.

Fraenckel (Jonatham dit Paul), fabricant de draps et tissus de laine à Elbeuf. Conseiller du Commerce extérieur de la France. Membre secrétaire de la Chambre de commerce d'Elbeuf. Membre du Comité d'admission. Grand Prix.

Galibert-Ferret (Gabriel-Pierre), industriel, négociant en laines et peaux à Mazamet (Tarn). Fondateur de la Société anonyme de Belle-Rive. Conseiller du Commerce extérieur. Président de l'Œuvre universitaire des enfants à la montagne et à la mer. Fondateur de la Société coopérative de production la Draperie bastidienne. Grand prix.

Gaumont (Léon), fabricant d'appareils photographiques à Paris. Conseiller du Commerce extérieur. Grand prix.

Gin (Gustave-Henri), ingénieur à Paris. Administrateur délégué de la Société des procédés Gin pour la métallurgie électrique. Grand prix.

Glorieux (Henri-Léon-Joseph), fabricant de tissus à Roubaix (Nord). Membre du Conseil d'initiative et de protection de l'École nationale des arts industriels de Roubaix. Membre du Comité de perfectionnement de l'École pratique de commerce et d'industrie de Roubaix. Grand prix.

Godard-Desmarest (Louis-Armand-Léon-Hippolyte-Émile-Marie), industriel à Paris. Administrateur des usines Chaligny, de 1900 à 1906. Président du Conseil des actionnaires des Cristalleries de Baccarat (Meurthe-et-Moselle). Administrateur de *l'Auto-Transport* et du journal *le Siècle*. Grand prix.

Grau (Gustave-Adolphe), artiste peintre à Paris. A exposé et collaboré à l'organisation des fêtes de l'Exposition de Tourcoing.

Hallam de Nittis (Georges-Ernest-Alexandre), industriel (manufacture de caoutchoucs) à Puteaux (Seine). Conseiller du Commerce extérieur de la France. Président de la Chambre syndicale des blanchisseurs de la France. Vice-président de la Société parisienne de sauvetage. Membre du Comité d'admission et d'installation. Grand prix et diplôme d'honneur.

Hellstern (Constant-Louis), fabricant de chaussures à Paris. Conseiller du Commerce extérieur. Président de la Chambre syndicale des chaussures de Paris. Président de l'École de cordonnerie de Paris. Membre du jury.

Henneton (Marie-Alfred), ingénieur conseil des villes de Lille, Tourcoing, Armentières. Président du Syndicat professionnel des industries électriques du nord de la France. Membre du Comité de direction de l'Union des Syndicats de l'électricité de France. Directeur des services techniques de l'Exposition de Tourcoing.

Henry (Léon-Honoré), fabricant de bronzes et porcelaines d'art à Paris. Vice-président de la Chambre syndicale de la bijouterie imitation et fantaisie. Membre du Comité d'admission et d'installation de l'exposition de Milan. Grand prix.

Henry (Georges-Auguste), orfèvre à Paris. Membre du Jury.

Jaboeuf (Albert dit Robert), fondeur d'art à Paris. Président d'honneur de la Chambre syndicale des fondeurs en cuivre et bronze d'art. Expert

en douane. Adjoint au maire du XI[e] arrondissement. Grand prix.

Jacquiot (Henri-Ernest), chef vérificateur à la Compagnie des chemins de fer d'Orléans à Paris. Vice-président de la Société de secours mutuels de la Compagnie d'Orléans depuis 1879. Secrétaire de la bibliothèque et de la crèche laïque du XIII[e] arrondissement. Commissaire du Bureau de bienfaisance. Grand prix.

Joubert (Félix-Thimogène-Alfred), administrateur délégué de la Compagnie des tramways de Roubaix et de Tourcoing. Administrateur des Compagnies de chemins de fer de l'Est, de Lyon, de l'Aube, des tramways départementaux des Deux-Sèvres, de l'Indre. Diplôme d'honneur.

Kellner (Georges-Jean), carrossier à Paris. Président de la Chambre syndicale des carrossiers. Trésorier du conseil d'administration des Chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment. Membre du jury.

Lambert (Narcisse), administrateur des magasins de la Samaritaine à Paris. Grand prix.

Lancrenon (Marie-Henri), ingénieur principal de la Compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée. Grand prix en collectivité.

Laurens (Henri-Pierre), libraire éditeur à Paris. Membre du Conseil d'administration du Cercle de la librairie. Grand prix.

Lavanoux (Charles-Joseph-Eugène), industriel, fabricant de fleurs et plumes à Paris. Adjoint au maire du II[e] arrondissement et président de la Commission scolaire. Grand prix en collectivité.

Ledoux (Raphaël), négociant à Paris. Administrateur, vice-président et président de Sociétés de secours mutuels, d'Unions et de Fédérations mutualistes et de l'Orphelinat mutualiste français. Administrateur du Bureau de bienfaisance du I[er] arrondissement et de la Caisse des écoles. Médaille d'or.

Lefebvre (Napoléon-Aimé), industriel (teinture et apprêts de tissus de laine) à Amiens. Président fondateur de la Société des anciens et anciennes élèves de la Société industrielle d'Amiens. Grand prix à l'exposition d'Amiens.

Lemaire (Eugène-Étienne-Victor), administrateur du journal *le Journal*. Membre du Comité directeur de la Chambre syndicale de la publicité. Grand prix en collectivité.

Leseur (Henri-Eugène-Félix), directeur du Conservateur, Compagnie d'assurances mutuelles sur la vie. Membre du Conseil supérieur des colonies. Secrétaire général de la Société d'économie industrielle et commerciale. Médaille d'or.

Lhéritier (Antoine-Frédéric-Gilbert), fabricant d'huiles et graisses industrielles à Saint-Denis (Seine). Conseiller du Commerce extérieur. Expert en douane. Expert de l'Administration de l'assistance publique. Président de la Chambre syndicale des huiles et graisses industrielles. Médaille d'or.

Lomont (Charles-Zéphyr-Narbal), constructeur mécanicien à Albert (Somme). Exposant hors concours. Membre du jury à l'exposition d'Amiens.

Lopès-Dias (Joseph-Marie-Ernest), négociant en vins à Bordeaux. Conseiller du Commerce extérieur. Inspecteur départemental de l'enseignement technique. Diplôme d'honneur.

Mainguet (Pierre-Marie), imprimeur éditeur à Paris. Président du Cercle de la librairie, de l'imprimerie, de la papeterie, du commerce de la musique, des estampes, etc. Grand prix en collectivité.

Mambret (Auguste-Baptiste-Georges), ingénieur constructeur d'appareils pour la téléphonie et les signaux de chemins de fer à Paris. Membre du Comité d'organisation. Exposant hors concours. Membre du Jury.

Marescot (Paul), fabricant de dentelles et broderies à Luxeuil (Haute-Saône). Président de la Chambre syndicale des dentelles et broderies de Paris. Grand prix.

Masure Six (François-Charles-Ambroise), industriel à Tourcoing. Membre de la Commission administrative de l'École des Beaux-Arts. Président du Comité d'organisation des sections d'art ancien et moderne à l'Exposition de Tourcoing.

Meurisse (Paul-Constant), négociant en bois à Lille. Président de l'Union syndicale des marchands de bois de France. Président honoraire fondateur de la Fédération des Syndicats du commerce des bois et des industries qui s'y rattachent. Exposant hors concours. Membre du jury à l'exposition de Tourcoing.

Mouchotte (Mathieu-Julien-Octave), distillateur à Saint-Mandé (Seine). Président du Syndicat central des distillateurs de France et des colonies. Grand prix.

Moureu (Charles-Léon-François), professeur à l'École supérieure de pharmacie de Paris. Docteur ès sciences. Hors concours (collectivité de la Société chimique de Paris).

Pathé (Émile), industriel à Paris. Directeur de la Compagnie générale des phonographes, cinématographes et appareils de précision. Membre du Comité français des Expositions à l'étranger. Exposant hors concours.

Perroux (Xavier-Victor), imprimeur à Mâcon. Membre de la Chambre de commerce de Mâcon. Membre du Comité central de l'Union des maîtres imprimeurs de France. Président du Syndicat des imprimeurs de Saône-et-Loire. Membre du Jury.

Peugeot (Pierre), constructeur d'automobiles et de cycles à Valentigney (Doubs). Président de la Société de secours mutuels et de retraites aux usines de Terre-Blanche. Administrateur de la Caisse régionale de crédit agricole du Doubs. Grand prix.

Peyrache (Henry), fabricant de galons pour chapellerie à Saint-Didier-la-Séauve (Haute-Loire). Président de la Chambre syndicale de la chapellerie pour hommes à Paris. Fondateur et président d'honneur de la Société de secours mutuels de Saint-Didier-la-Séauve. Membre du Comité d'admission et d'installation. Exposant hors concours. Membre du jury.

Picard (Camille), éditeur et publiciste à Paris. Conseiller du Commerce extérieur. Grand prix en collectivité.

Picard (Gustave), fabricant de chapeaux de paille à Belfort. Membre de la Chambre de commerce. Expert en douane. Vice-président du Bureau de bienfaisance et du patronage laïque des écoles publiques. Grand prix en collectivité.

Picard (Jules-Louis-Gaston), négociant à Caen, distillateur (vins et spiritueux). Conseiller du Commerce extérieur. Vice-président du Syndicat national pour l'amélioration des transports. Membre de la Chambre syndicale des vins et spiritueux du Calvados. Membre du Comité français des expositions à l'étranger. Médaille d'or.

Porte (Léon-Jean-Constant), fabricant de parapluies, parasols et tentes à Paris. Juge au tribunal de commerce de la Seine. Président de la Chambre syndicale des fabricants de parapluies et ombrelles. Diplôme d'honneur.

Prouvost (Albert-Félix), industriel (peignage des laines à Roubaix). Président du tribunal de commerce de Roubaix. Président de la Société de législation commerciale au congrès de l'industrie et du commerce à Tourcoing. Grand prix à l'Exposition de Tourcoing.

Renault (Fernand), constructeur d'automobiles à Billancourt (Seine). Vice-président de la Chambre syndicale de l'automobile. Exposant hors concours.

Rey (Ferdinand), fabricant de chapeaux de paille à Caussade (Tarn-et-Garonne). Conseiller du Commerce extérieur. Membre fondateur de l'Union des fabricants de chapeaux de paille. Membre de la Chambre syndicale de la chapellerie. Membre de la Chambre syndicale des transports. Membre du Comité français des Expositions à l'Étranger. Membre du jury.

Risler (André), fabricant d'orfèvrerie d'art à Paris. Membre de la Chambre syndicale des orfèvres. Membre du Comité français des expositions à l'étranger. Grand prix.

Roussel (François-Gabriel-Joseph), fabricant de tissus à Roubaix. Président de la Chambre de commerce de Roubaix. Administrateur de la Banque de France. Administrateur de la Compagnie des chemins de fer du Nord. Membre du jury supérieur de l'Exposition de Tourcoing. Vice-président du Comité d'organisation de cette exposition. Grand prix en collectivité à l'Exposition de Tourcoing.

Sshwob (Moïse) dit Maurice, fabricant de chemises à Creil et Châteauroux. Exposant hors concours.

Sée (Édouard), ingénieur-constructeur à Lille. Membre de la Société des sciences de Lille. Exposant hors concours. Membre du jury supérieur de l'exposition d'Amiens.

Sosnowski (Kasimir-Martin), ingénieur civil à Paris. Administrateur-directeur de la Société de Laval pour l'exploitation des turbines à vapeur. Conseiller du Commerce extérieur. Membre du jury.

Templier (Jean-Paul), fabricant joaillier-bijoutier à Paris. Président de la Chambre syndicale de la bijouterie, joaillerie et orfèvrerie. Membre du Conseil de l'Orphelinat de la bijouterie. Grand prix.

Thierry (Jean-Paul), fabricant de chaussures à Boulogne-sur-Mer. Membre du jury.

Thomas (Adolphe-Auguste), directeur général de la Société française de constructions mécaniques à Denain (Nord). Membre du Comité de patronage de l'École nationale professionnelle d'Armentières. Hors concours.

Tiberghein (Louis), fabricant de tissus pour robes et draperies à Tourcoing. Membre de la Chambre de commerce. Administrateur de la Banque de France. Exposant hors concours. Membre du jury à l'Exposition de Tourcoing.

Villeminot (Lucien-Paul-Oscar), industriel à Paris. Président de la Chambre syndicale des fabricants de tricot et bonneterie fantaisie. Membre du Comité de direction et de la Commission de contrôle de l'Association des tissus de France. Administrateur de la Caisse de retraites de l'Association des tissus de France. Vice-président de la Société de secours mutuels « l'Avenir ». Grand prix.

Vimont (Jules-Léon), manufacturier à Gonesse (Seine-et-Oise). Président fondateur de la Chambre syndicale de la flanelle manufacturée. Président fondateur de la Société de secours mutuels « la Solidarité commerciale et industrielle ». Membre du Comité de direction de l'Association générale du commerce et de l'industrie des tissus et matières textiles. Grand prix.

Vinant (Georges-Louis-Antoine), ingénieur constructeur à Paris. Constructions métalliques, ferronnerie d'art. Trésorier de la Caisse des écoles du XVI^e^ arrondissement. Membre du Comité technique d'assistance par le travail du XVI^e^ arrondissement. Membre du Comité français des expositions à l'étranger. Membre du Comité national des expositions coloniales. Membre et secrétaire du Comité d'admission et d'installation. Membre du jury.

Viollet (Jean-Baptiste-Lucien), directeur à la Cristallerie de Pantin, vice-président de groupe.

Vitoux (Léon-Marcel), manufacturier. Fabricant de bonneterie à Troyes (Aube). Secrétaire de la Chambre syndicale de bonneterie. Fondateur de la Mutualité maternelle du département de l'Aube. Exposant hors concours.

Yves Durand (Yves-Arsène-François), directeur du cabinet du préfet de police, ancien substitut au tribunal de la Seine. A préparé et concentré la participation des différents services de la préfecture à l'Exposition de Milan. Grand prix.

Art. 2. — Le ministre du Commerce et de l'Industrie et le grand

chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 9 mars 1908.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le ministre du Commerce et de l'Industrie :

JEAN CRUPPI.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du Commerce et de l'Industrie ;

Vu les lois des 25 juillet 1873 et 28 janvier 1897, sur les récompenses nationales ;

Vu la déclaration du Conseil de l'Ordre en date du 2 mars 1908, portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur ;

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — Est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur au grade de commandeur :

M. RIVES (Bernard-Auguste-Gustave), architecte en chef des bâtiments civils à Paris. Expert près la Cour d'appel et le tribunal civil. Commissaire général des salons de l'Automobile à Paris. Président de groupe à l'Exposition de Milan. Membre du Comité directeur du Comité français des Expositions à l'Étranger. Officier du 9 août 1903.

ART. 2. — Le ministre du Commerce et de l'Industrie et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris le 10 mars 1910.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le ministre du Commerce et de l'Industrie.

JEAN CRUPPI.

Extrait du *Journal officiel* en date du 17 avril 1908.

A l'occasion des expositions internationales de Milan, Dusseldorf et Mannheim, par décrets en date des 11 et 14 mars 1908, rendus sur la proposition du ministre de l'Agriculture, vu les déclarations du Conseil de l'Ordre en date des 6 et 13 du même mois, portant

que les promotions et nominations desdits décrets sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'Ordre national de la Légion d'honneur les personnes ci-après désignées.

Au grade d'officier :

Bardin (Frédéric), propriétaire éleveur. Maire de Chevenon (Nièvre). Nombreuses et premières réeompenses pour son élevage dans les expositions et eoneours agricoles. Lauréat de l'exposition internationale de Milan, où il a obtenu un grand prix d'honneur, 2 grands prix, 1 diplômes d'honneur et 7 médailles d'or pour les animaux de l'espèce bovine. Chevalier du 28 déeembre 1888.

Lindet (Aimé-Léon-Gaston), professeur à l'Institut national agronomique. Auteur de publications et de nombreux travaux sur la technologie agricole. Président du comité de la classe 37 et membre du jury international à l'Exposition de Milan. Chevalier du 5 février 1897.

Loiseau (Jules-Victor-Léon), arboriculteur. Maire de Montreuil-sous-Bois (Seine). Vice-président de la Société nationale d'horticulture de Franee. Président de la Soeiété régionale d'horticulture de Montreuil. Membre du jury et organisateur des expositions collectives de la région de Montreuil qui ont obtenu les plus hautes récompenses, dont un premier grand prix d'honneur aux Expositions de Dusseldorf et de Mannheim. Chevalier du 22 juillet 1901.

Senet (Adrien-Bruno), ingénieur constructeur de machines agricoles à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir). Ancien président de la Chambre syndicale des constructeurs de machines agricoles. Nombreuses réeompenses dans les expositions françaises et étrangères. Exposant hors concours. Président du eomité de la classe 35. Membre du jury à l'Exposition internationale de Milan. Chevalier du 17 août 1900.

Vacherot (Jules-François-Joseph), jardinier principal de la ville de Paris à Boulogne-sur-Seine. Vice-président de la Société nationale d'hortieulture de France. Président du comité de la classe 16 et membre du jury international à l'Exposition de Milan. Membre des Comités d'organisation des expositions internationale de Dusseldorf et de Mannheim. Chevalier du 12 avril 1900.

Au grade de chevalier :

Aveline (Charles-Paul), propriétaire agriculteur et éleveur à la Crochetière, commune de Verrières (Orne). A puissamment contribué à l'amélioration de la race percheronne et à l'exportation de ces animaux en Amérique. Lauréat et membre du jury de divers eoneours agricoles. Exposant du eoneours de zootechnie à l'Exposition internationale de Milan, où il a obtenu plusieurs récompenses, dont un grand prix d'honneur pour les animaux de l'espèee chevaline. 27 ans de pratique.

Berge (René), propriétaire agriculteur à Saint-Maurice-d'Ételan (Seine-Inférieure). Conseiller général et maire. Ingénieur civil des mines. Direction d'une ferme modèle importante. Expériences sur la vulgarisation des procédés culturaux. Lauréat de nombreux concours et expositions. Exposant hors concours. Vice-président de la classe 38 et membre du jury international à l'Exposition de Milan. Plus de 20 ans de pratique agricole.

Buisson (Jules-Maximilien), mandataire aux Halles centrales (fruits et primeurs) à Paris. Secrétaire général du Syndicat des primeuristes français. Président du Syndicat des mandataires à la vente en gros des fruits et légumes. Directeur de la Caisse de crédit mutuel des maraîchers de la Seine. Membre du jury international aux Expositions de Dusseldorf et de Mannheim. Délégué à ces deux expositions pour l'organisation des concours temporaires. Prix d'honneur de collaborateur à Dusseldorf. Plus de 25 ans de pratique et de services militaires.

Crapotte (Henri), propriétaire viticulteur. Maire de Conflans-Sainte-Honorine (Seine-et-Oise). Président fondateur du Syndicat agricole et horticole de Conflans. Président du Comité d'arboriculture fruitière à la Société nationale d'agriculture de France. Membre du jury et lauréat (prix d'honneur, grands prix et médailles d'or) à diverses expositions. Premier prix à l'Exposition internationale de Dusseldorf. 22 ans de pratique.

Dard (Louis-Denis), constructeur mécanicien à Paris. Lauréat de nombreuses expositions françaises et étrangères. Lauréat (médaille d'or) de l'Exposition de Saint-Louis. Membre des Comités d'admission et lauréat (grand prix) à l'Exposition de Liége. A obtenu un grand prix à l'Exposition de Milan. Plus de 15 ans de pratique.

Decharme (Jean-Marie), chef du service du Crédit mutuel et de la Coopération agricoles au ministère de l'Agriculture. 13 ans de services. Titres exceptionnels : services importants rendus dans les expositions étrangères. Chargé de mission et secrétaire de la Section française à l'Exposition de Vienne. Vice-président des Comités d'admission (classes 38 à 104) à l'Exposition de Liége. Vice-président des Comités d'admission et chargé de mission à l'Exposition de Milan. Créateur du Crédit agricole, qui a obtenu deux grands prix à l'Exposition de Milan.

Dornic (Pierre), directeur de la Station et de l'École d'industrie laitière de Surgères (Charente-Inférieure). Ingénieur agronome. Inventeur d'appareils utilisés par les industries fromagère et beurrière. Auteur de plusieurs publications sur la laiterie. Organisateur de l'exposition collective des laiteries coopératives des Charentes et du Poitou qui a obtenu un grand prix. Rapporteur du Comité de la classe 40 et membre du jury du concours de laiterie à l'Exposition internationale de Milan. 20 ans de services.

Dupont (Louis-Jean), négociant en beurres à Isigny (Calvados). Fondateur directeur de la Société coopérative des fermiers d'Isigny. Lauréat et membre du jury de nombreuses expositions : Paris 1899 et 1900, Hanoï, Saint-Louis et Liége (grand prix). Vice-président de la classe 40 et membre

du jury des concours temporaires à l'Exposition internationale de Milan Plus de 30 ans de pratique.

Guillaume (Henri-Charles-Bernard), architecte à Paris. Architecte de divers monuments élevés à Paris. Chargé de l'édification du palais et de l'installation et la décoration agricole et horticole française aux Expositions de Saint-Louis, Liége et Milan. 20 ans de pratique.

Lang (Raphaël), négociant à Francfort-sur-le-Mein. Conseiller du Commerce extérieur. Délégué de l'Algérie à Francfort-sur-le-Mein. Attaché commercial au consulat général de France. Création de nombreux débouchés en Allemagne pour les produits agricoles et viticoles algériens. Titres exceptionnels : a puissamment contribué à l'organisation et au succès des sections françaises à l'Exposition internationale de Mannheim.

Lecointe (Amédée-Charles), horticulteur, pépiniériste à Louveciennes (Seine-et-Oise), dirige une importante exploitation horticole. Lauréat de nombreux concours et expositions, notamment Paris 1899 et 1900, Milan et Liége (grands prix). A obtenu plusieurs premiers prix à l'Exposition de Dusseldorg (concours temporaires) et premier prix d'honneur, 3 diplômes d'honneur, 1 premier et 4 seconds prix à l'Exposition de Mannheim. Plus de 30 ans de pratique horticole.

Lefebvre-Albaret (Gaston-Étienne-Jules), ingénieur constructeur de machines agricoles à Rantigny (Oise). Vice-président de la Chambre syndicale des constructeurs de machines agricoles de France. Lauréat (nombreux grands prix) et membre du jury de diverses expositions françaises et étrangères. Secrétaire de la classe 35. Exposant hors concours et membre du jury international de Milan. 20 ans de pratique.

Lévi (Louis-Émile), industriel, fabricant de toiles métalliques pour les beurres à Paris. Conseiller du Commerce extérieur de la France. Création de nombreux comptoirs de vente à l'étranger pour les tissus de soie et de coton français. Membre des Comités d'admission et d'installation et lauréat de diverses expositions. A obtenu une médaille d'or à l'exposition internationale de Milan (classe 36). 30 ans de pratique.

Nomblot-Bruneau (Charles-Alfred), horticulteur à Bourg-la-Reine (Seine). Secrétaire général adjoint de la Société nationale d'horticulture de France. Lauréat de la prime d'honneur de l'horticulture du département de la Seine en 1906. Nombreuses et hautes récompenses dans les expositions : Paris 1900 (deux grands prix), Saint-Pétersbourg (grand diplôme d'honneur). Secrétaire trésorier (classe 45) et lauréat (grand prix) à Liége, à Saint-Louis et à Milan. Membre du jury à l'Exposition internationale de Mannheim. 21 ans de pratique horticole et 3 ans de services militaires.

Pécard-Mabille (Auguste-Achille), ingénieur constructeur de machines agricoles à Amboise (Indre-et-Loire). Importantes créations et perfectionnements du matériel vinicole. Membre du jury dans les concours et expositions agricoles. Directeur technique et associé de la maison Mabille frères, fabricants de pressoirs, qui a obtenu de nombreuses et hautes

récompenses dans les concours et expositions, dont un grand prix à l'Exposition internationale de Milan, classe 36. 30 ans de pratique.

Pinguet-Guindon (Eugène-François), propriétaire pépiniériste à la Tranchée, commune de Saint-Symphorien (Indre-et-Loire). Président du Syndicat horticole de Touraine. Secrétaire général de la Société d'horticulture de Tours. Auteur d'études d'horticulture comparée dans différents États de l'Europe et de l'Afrique. Lauréat de nombreuses expositions françaises et étrangères. A obtenu un grand prix à l'Exposition internationale de Milan, 3 premiers prix et une médaille d'argent à l'Exposition de Dusseldorf et 2 premiers prix à l'Exposition de Mannheim. Plus de 25 ans de pratique horticole.

Rachet (Georges), négociant en bois des îles à Paris. Conseiller du Commerce extérieur. Expert en douane. Syndic de la Chambre syndicale des bois des îles. Membre des Comités d'admission. Président de classe. Lauréat et membre du jury de diverses expositions. Exposant hors concours. Président des classes 49 et 50 et membre du jury international à l'Exposition de Milan. 20 ans de pratique, 1 an de service militaire.

Salon (René-Étienne), viticulteur à Thomery (Seine-et-Marne). Conseiller du Commerce extérieur. Président de la Caisse de crédit mutuel agricole du canton de Moret. Auteur de nombreuses conférences et brochures sur les questions agricoles et viticoles. Plus de 15 ans de pratique. Titres exceptionnels : dirige depuis 15 années la maison Salomon et fils, qui a obtenu de nombreuses et hautes récompenses dans les expositions françaises et étrangères, dont 1 grand prix à l'Exposition de Milan (classe 36), 5 premiers prix et deux seconds prix à l'Exposition de Dusseldorf, membre du jury à l'Exposition internationale de Mannheim.

Voitellier (Henri), aviculteur et publiciste à Paris. Vice-président de la Chambre syndicale des constructeurs de machines agricoles et de la Société des aviculteurs français. Auteur de nombreux articles et publications sur l'aviculture. Lauréat de divers concours et expositions. Secrétaire-trésorier de la classe 37. Membre du jury international et organisateur des concours spéciaux d'aviculture à l'exposition internationale de Milan, 32 ans de pratique.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du Commerce et de l'Industrie ;

Vu les lois des 25 juillet 1873, 28 janvier 1897 et 8 janvier 1908 sur les récompenses nationales ;

Vu la déclaration du Conseil de l'Ordre en date des 13 mars et 6 avril 1908, portant que les nominations et la promotion du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur ;

Décrète :

Article premier. — Sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier :

M.

Coumix (Claude-Raoul), avocat à la Cour d'appel de Paris. Président de l'Association des inventeurs. Membre du Conseil judiciaire du Comité français des Expositions à l'Étranger. Services distingués rendus en cette qualité à l'occasion de diverses expositions, et notamment à l'exposition de Milan. Chevalier du 19 février 1900.

Au grade de chevalier :

MM.

Brossard (Georges), industriel à Paris. Président du Syndicat des teinturiers en plumes pour parures. Membre du jury. Hors concours à l'Exposition de Milan.

Favre-Bulle, dit Favre-Heinrich (Maurice-Philippe), fabricant d'horlogerie, à Besançon. Membre des Commissions administratives de l'école d'horlogerie et de l'école de l'arsenal de Besançon. Membre du jury. Hors concours à l'Exposition de Milan.

Hirschmann (Henri), négociant en velours et soies, à Paris. Conseiller du Commerce extérieur. Fondateur de bourses de séjour à l'étranger. Membre des Comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Milan. Vice-président de la Société d'enseignement moderne pour le développement de l'instruction des adultes. Hors concours.

Jemont (Sylvain), fabricant de meubles d'art, à Paris. Membre du Jury dans diverses expositions. Hors concours à l'Exposition de Milan.

Martine (Georges-Gaston), industriel à Lille. Conseiller du Commerce extérieur. Membre du jury de l'Exposition de 1900. Hors concours. Membre du jury à l'Exposition de Milan.

Michot (Louis-Marie-Ernest), agréé près le tribunal de commerce de la Seine. Président de la Compagnie des agréés. Agréé des ministères de la Marine et des Colonies, du Comité central des chambres syndicales et de l'Exposition de 1900. Membre du Conseil judiciaire du Comité français des Expositions à l'Étranger. Services distingués rendus en cette qualité à l'occasion de diverses expositions et notamment à l'Exposition internationale de Milan.

Pichot (Henri), imprimeur-éditeur, à Paris. Membre du Conseil de l'Association internationale de la propriété industrielle. Membre des Comités d'admission à l'Exposition de 1900. Membre du Jury à l'Exposition de

Saint-Louis. Rapporteur à l'Exposition de Liége et à l'Exposition de Milan. Grand prix.

ART. 2. — Le ministre du Commerce et de l'Industrie et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris le 7 avril 1908.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le ministre du Commerce et de l'Industrie :
JEAN CRUPPI.

Palais de la Marine

V

PALMARÈS
DES RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX EXPOSANTS FRANÇAIS [1]

Hors cadres.

Grand prix spécial.

COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER, Paris.

SECTION 1. — Groupes 1 à 7.

TRANSPORTS TERRESTRES

VOIES ORDINAIRES

Hors concours (exposants mis hors concours en vertu de l'article 15 du règlement du jury international).

BOAS (A.), RODRIGUES et Cie, à Paris.
MAUREL et fils, Paris.

Grands prix.

BILLY, Paris.
BOYRIVEN fils et CRET, Lyon.
DUCROT frères, Paris.
EXPOSITION COLLECTIVE DES CARROSSIERS DE PARIS.

En participation :

BAIL Jeune, frères.
BELVALETTE (Alfred).
BINDER (Henry).
BOULOGNE (Eugène) et fils.
KELLNER et ses Fils.
LABOURDETTE (Henri).
MUHLBACHER et fils.
RHEIMS et AUSCHER.
VANVOOREN (Achille).

FALCONNET, PERODEAUD et Cie (Société des établissements), Paris.
LAURENT COLAS, Bogny-sur-Meuse (Ardennes).
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, Paris.
RODUWART (Louis), Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE L'ASPHALTE ARMÉ, Paris.
SOCIÉTÉ NOUVELLE DES CHARBONNAGES DES BOUCHES-DU-RHÔNE, Marseille.
VILLE DE PARIS (direction des travaux).
VILLE DE PARIS (direction des affaires municipales).

Diplômes d'honneur.

COLLECTIVITÉ DES HÔTELS, Paris.

En participation :

HÔTEL DE BADE, Paris.
BORGO (HÔTEL DE CASTIGLIONE), Paris.
CHAMBAZ (HÔTEL MERCÉDÈS), Paris.
HÔTEL CONTINENTAL, Paris.
DEVAMBEZ, Paris.
GEISSLER (HÔTEL CAMPBELL), Paris.
GRAND-HÔTEL, Paris.
GRUHIER, Paris.
HURTRE (HÔTEL MADISON), Paris.
L'HYGIÈNE MODERNE, Paris.
GRAND-HÔTEL DU LION D'OR, Reims.
NOVIC (HÔTEL INTERNATIONAL), Paris.
ORFÈVRERIE D'ERCUIS, Paris.
PARIS-PLAGE (SYNDICAT DU TOUQUET), Le Touquet.
PELEEHEID CORNET (HÔTEL RICHEMOND) Paris.
HÔTEL REGINA, Paris.
ROYAL HÔTEL, Paris.
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE THONON, Thonon.

EDELINE (L.), Puteaux.
LAGARD, Paris.
LE RENARD, Alfortville.
PORTE (Léon), Paris.
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS HUTCHINSON, Paris.
VUITTON (Louis), Paris.

Médailles d'or.

GOYARD aîné, Paris.
JOUAS et LAINÉ, Saint-Denis (Seine).
PÉCHENART et VASSON, Château-Regnault (Ardennes).
POLLET (Paul), Paris.
SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES DES RESSORTS DU NORD.

(1) D'après la liste parue au *Journal officiel*, complétée par le détail des Collectivités.

Médailles d'argent.

Chevey (Gabriel), Paris.
Guichard, Paris.
Isaac (Georges), ingénieur, Paris.

Groupe 5.

AUTOMOBILE

Hors concours (exposants mis hors concours en vertu de l'article 15 du règlement du jury international).
Société lorraine des anciens établissements de Dietrich et Cie, Lunéville.
Falconnet et Pérodeaud (Société des établissements), Paris.
Hammond, Mouter et Cie, Paris.
Société La Buire, Lyon.
L'Electrique (Gallia) Paris.
Lemoine, Paris.
Malicet et Blin, Paris.
Société générale des établissements Bergougnan et Cie, Clermont-Ferrand.
Société anonyme des établissements Panhard et Levassor, Paris.

Grands prix.

Association générale automobile, Paris.
Automobiles Gladiator, Le Pré-Saint-Gervais (Seine).
Automobile-Club de France, Paris.
Baudry de Saunier, Paris.
Bessand père et fils, Stasse et Cie, Paris.
Boyriven fils et Cret, Lyon.
Caplain, Berger et Cie, Paris.
Clément (A.), Levallois-Perret (Seine).
Collectivité de la carosserie de Paris.

En participation :

Audineau et Cie, Neuilly-sur-Seine.
Bail Jeune, frères, Paris.
Belvalette (Alfred), Paris.
Boulogne et fils (Eugène), Paris.
Cottenet et Cie, Paris.
Driguet aîné (Eugène), Paris.
Felber fils et Cie, Paris.
Kellner et ses fils, Paris.
Labourdette (Henri), Paris.
Muhlbacher et fils, Paris.
Rheims et Auscher, Paris.
Vanvooren, Paris.

Comptoir général de la Macérienne, Paris.
Crépel-Hardy, Nouzon (Ardennes).
Darracq (A.) et Cie, Suresnes (Seine).
Desmarais (Léon) et Morane, Paris.
Dion (de), Bouton et Cie, Puteaux (Seine).
Établissements Arbel, forges de Douai et Couzon, Paris.
Gardner Serpollet, Paris.
Grouvelle (J.), Arquembourg (H.) et Cie, Paris.
Edeline (Hallam de Nittis), Puteaux (Seine).
Hutchinson (Établissements), Paris.
Longuemare (veuve L.), Paris.
Peugeot frères (les fils de), Valentigney (Doubs).
Société anonyme l'Aster, Paris.
Société anonme d'électricité et d'automobiles Mors, Paris.
Société anonyme des pneumatiques Cuir Samson, Paris.
Société d'électricité Nilmelior, Paris.
Société industrielle des téléphones, Paris.
Touring-Club de France, Paris.
Union vélocipédique de France, Paris.

Diplômes d'honneur.

Berliet (Marius), Lyon.
Desgrange (Henri) (l'*Auto*), Paris.
Dinin (Alfred), Puteaux (Seine).
Fonderies de Puteaux, Puteaux (Seine).
Moret (Jules), Lyon.
Potron (Émile), Paris.
Richard (Georges) et Cie, Paris.
Société anonyme des voitures électriques A. Védrine, Neuilly-sur-Seine.
Thomé fils (E.) et Cromback, Nouzon (Ardennes).
Vauzelle (E.) et Cie, Paris.
Védrine (A.) et Cie, Courbevoie (Seine).

Médailles d'or.

Besnard, Maris et Antoine, Paris.
Brosse (Félix) et Cie, Paris.
Gianoli (Louis-Alexandre), Paris.
Lavalette et Cie, Paris.
Lemoine-Biès, Paris.
Lockert (Juliette), Paris.
Société d'automobiles Gillet-Forest Paris.
Talbot (Maison), Paris.
Société anonyme du garage de l'Automobile-Club de France, Paris.

Médailles d'argent.

Barit et Gadenne, Lille.
Barthélemy (Georges), Paris.
Contet (Henri), Paris.
Corre, Neuilly-sur-Seine (Seine).
Delachanal (Louis), Charenton (Seine).
Dupressoir (P.), Maubeuge (Nord).

Gautreau frères, Dourdan (Seine-et-Oise).
Gébert, Paris.
Société française des cycles Furor, Juvisy-sur-Orge.
Taride (Alphonse), Paris.
Turgan limited (Etablissements), Levallois-Perret (Seine).

Médailles de bronze.

Boiron (Joseph), Paris.
Macquaire (L.), Paris.

Mention honorable.

Société anonyme des ateliers de construction forges et fonderies d'Haumont.

SECTION 2. — Groupes 8 à 17.

VOIES FERRÉES.

Hors concours (exposants mis hors concours en vertu de l'article 15 du règlement du jury international).
Ateliers de construction du Nord de la France, Paris.
Barbier, Benard et Turenne, Paris.
Baudet, Donon et Cie, Paris.
Beau (Henry), Paris.
Charpentier (Henri), Lille.
Clerc (Louis), Paris.
Compagnie du chemin de fer P.-L.-M., Paris.
Compagnie des Tréfileries du Havre, Paris.
Compagnie électro-thermique, Keller, Leleux et Cie, Paris.
Compagnie française des perles électriques Weissmann, Paris.
Compagnie Westinghouse, Paris.
Derville et Cie, Paris.
Desouches, David et Cie, Pantin (Seine).
Dumont (G.-G.), Baignères, Rousselle et Tournaire, Paris.
Garnier, Courtaud et Cie, Paris.
Gustin fils aîné, Deville (Ardennes).
Holzschuch (Jacques) et Bonnemaison (Paul), Paris.
La Française électrique, Paris.
Leclanché et Cie, Paris.
Lequeux (Paul), Paris.
Mathis et Fombaron, Paris.
Mildé (Charles) et fils et Cie, Paris.
Société anonyme pour le travail électrique des métaux, Paris.
Société anonyme des travaux Dyle et Bacalan, Paris.
Société française de constructions mécaniques, Paris.
Société d'électro-métallurgie de Dives, Paris.
Société la Néo-Métallurgie et Société Électro-chimique du Giffre, Paris.
Société lyonnaise de l'industrie électro-chimique la Volta, Moutiers (Savoie).

Grands prix.

Appareillage électrique Grivolas, Paris.
Appareillage électrique Grivolas, Paris.
Ateliers Thomson-Houston, Paris.
Ateliers Thomson-Houston, Paris.
Bardon (Louis), Clichy (Seine).
Chemins de fer de Ceinture, Paris.
Chemins de fer de l'État, Paris.
Chemins de fer de l'État, Paris.
Chemins de fer du Nord, Paris.
Chevalier (L.-I.-H.), établissement de construction de matériel des chemins de fer, Paris.
Collet (Albert), Paris.
Compagnie du chemin de fer de l'Est, Paris,
Compagnie du chemin de fer de l'Est, Paris.
Compagnie du chemin de fer de l'Ouest, Paris.
Compagnie du chemin de fer de l'Ouest, Paris.
Compagnie du chemin de fer du Midi, Paris.
Compagnie du chemin de fer du Nord Paris.
Compagnie du chemin de fer du Nord, Paris.
Compagnie française de charbons pour l'électricité, Paris.
Compagnie française de matériel de chemin de fer, Ivry (Seine).
Compagnie française de chemin de fer de Bône à Guelma, Paris.
Compagnie française Thomson-Houston, Paris.
Considère (Armand), Paris.
Daydé et Pillé, Paris.
Delafon (Philippe), Paris.
Dinin (Alfred), Paris.
Direction du cadastre de la ville de Paris.
Direction des services d'architecture, du plan, etc., de la ville de Paris.
Établissement Arbel (forges de Douai), Paris.
Flaman (Eugène), Paris.
Hennebique (François), Paris.
Hersent (J. et G.), Paris.

Inspection générale des carrières du département de la Seine.
Ministère des travaux publics, Paris.
Pifre (Abel), Paris.
Service des travaux historiques de la ville de Paris.
Société alsacienne de constructions mécaniques de Belfort, Paris.
Société alsacienne de constructions mécaniques de Belfort, Paris.
Société alsacienne de constructions mécaniques de Belfort, Paris.
Société anonyme égyptienne d'électricité, Paris.
Société anonyme d'électricité et d'automobiles Mors et Sartiaux (Eugène), Paris.
Société anonyme électro-métallurgique Procédés Girod, Ugine (Savoie).
Société anonyme l'Aster, Paris.
Société anonyme le Carbone, Levallois-Perret (Seine).
Société des forces motrices et usines de l'Arve, Grenoble (Isère).
Société d'énergie électrique du littoral méditerranéen, Paris.
Société des mines de la Loire, Paris.
Société des procédés Gin pour la métallurgie électrique, Paris.
Société des téléphones, Paris.
Société lorraine des anciens établissements de Dietrich, Paris.
Ville de Paris (service du métropolitain).
Ville de Paris (service du métropolitain).

Diplômes d'honneur.

Boirault, Paris.
Cointe (Charles), Paris.
Collet (Albert), Paris.
Compagnie des chemins de fer du Sud de la France, Paris.
Compagnie des chemins de fer de Rouraix, Paris.
Compagnie générale d'électro-chimie, Paris.
Compagnie générale des tramways, Paris.
De la Mathe (G. et H.-B.), Saint-Mauriee (Seine).
Eyrolles (École des travaux publics), Paris.
Hillairet et Huguet, Paris.
Houry et Filleul-Brohy, Paris.
Jolibois, Paris.
Manufacture des glaces de Saint-Gobain, Paris.
Marcadet fils, Chateau-Regnault (Ardennes).
Montpellier (Jules), Paris.
Piat (A.) et ses fils, Paris.
Purrey (Valentin), Bordeaux.
Société d'électricité Nilmelior, Paris.
Société de Poilly de Brigode, Folembray (Aisne).
Société du chemin de fer Nord-Sud, Paris.
Société nouvelle des charbonnages des Bouches-du-Rhône, Marseille.
Société des ponts et travaux en fer, Paris.
Talansier (Ch.), Paris.
Thiollier (Jean), Paris.
Union technique des chemins de fer d'intérêt local, Paris.

Médailles d'or.

Arnaud (Édouard), Paris.
Aubry-Pachot, Paris.
Belliol et Reiss, Paris.
Borne et Bertin, Paris.
Carde et fils et C^ie^, Paris.
Collard (Léon), Saint-Germain-la-Ville (Marne).
Compagnie française d'acétylène dissous, Paris.
Compagnie française de l'accumulateur Aigle, Paris.
Cousin et C^ie^, Paris.
Farcot fils et C^ie^, Paris.
Fouché, Paris.
Francq (L.), Paris.
Guilmoto, Paris.
Jeantaud (Charles), Paris.
Labour (Victor), Paris.
Laurent-Colas, Bogny-sur-Meuse.
Michel (Hector), Bourg-en-Bresse (Ain).
Muller (Georges), Paris.
Pechenart et Vasson, Château-Regnault (Ardennes).
Rotival (J.), Paris.
Schuler (Paul), Paris.
Société anonyme des perfectionnements mécaniques, Paris.
Société générale des chemins de fer économiques, Paris.
Société tonkinoise des tramways à vapeur, Paris.
Thouvard, Moine et Lillaz, Paris.
Tourtellier (T.) et fils, Paris.
Victor (Eugène), Paris.
Weyl (Michel), Paris.

Médailles d'argent.

Belliol et Reiss, Paris.
Berard, Paris.
Caruelle et Chêne, Origny-Sainte-Benoite (Aisne).
Chaulin (Mauriee), Paris.
Dardeau, Paris.

Détroyat, Paris.
Lévy (Paul), ingénieur, Paris.
Mitjaville, Montpellier (Hérault).
Société de la voie ferrée indéformable, Lyon.
Société des mines de Bong-Miu, Paris.
Waternau, Paris.

Médaille de bronze.

Perrot (Louis) et Calve (Fernand), Paris.

Mention honorable.

Société minière de l'Hérault, Clermont-de-l'Hérault (Hérault).

SECTION 3. — Groupes 21 à 24.

AÉRONAUTIQUE

Grands prix.

Aéro-Club de France.
Boulade (A.).
Laboratoire des recherches relatives a l'aérostation militaire, Chalais-Meudon (Seine-et-Oise).
Richard (Jules), Paris.
Teisserenc de Bort (Léon), Trappes (Seine-et-Oise).

Médailles d'or.

Aéro-Club du Sud-Ouest, Bordeaux.
Deutsch (de la Meurthe).
Levasseur (Léon), Puteaux (Seine).

Médailles d'argent.

Bordé (Paul), Paris.
Buschet.
Castillon de Saint-Victor (Georges), Paris.
Tissandier (Paul), Paris.

SECTION 4. — Groupes 19, 20, 25, 26, 27.

MÉTROLOGIE

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Hors concours (exposants mis hors concours en vertu de l'article 15 du règlement du jury international).
Chauvin et Arnoux, Paris.
Compagnie pour la fabrication des compteurs et matériels d'usines a gaz, Paris.
Doignon (Louis), Malakoff (Seine).
Lequeux (Paul), Paris.
Mildé (Charles) et fils et C^ie^, Paris.
Société d'électro-métallurgie de Dives, Paris.

Grands prix.

Ateliers Thomson-Houston, Paris.
Baille-Lemaire et fils, Paris.
Bureau international des poids et mesures, Paris.
Chateau frères et C^ie^, Paris.
Collot (Charles), Paris.
Golaz (Lucien), Paris.
Le Chatelier (Henry), Paris.
Manufacture des glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, Paris.
Mathe (G. et H.-B. de la), Saint-Maurice (Seine).
Maison Breguet, Paris.
Pellin (Philibert), Paris.
Richard (Jules), Paris.
Société industrielle des téléphones, Paris.
Sous-secrétariat d'État des postes et des télégraphes, Paris.
Ville de Paris (laboratoire municipal d'essai des matériaux).

Diplômes d'honneur.

Chevalier, Paris.
Darras (Alphonse), Paris.
Houry et Filleul Brohy, Paris.
Huet (Louis), Paris.
Jarret (François), Paris.
Ponthus et Therrode, Paris.
Sanguet (Joseph), Paris.
Secrétan (Georges), Paris.
Société de Poilly de Brigode, Folembray (Aisne).

Médailles d'or.

Fontaine-Souverain, Dijon.
Lainé (Émile), Loos (Nord).
Lhermitte et Lejard, Paris.
Secrétan (Georges), Paris.
Société française des constructions mécaniques, Paris.
Tavernier, Gravet et fils (veuve), Paris.

Médailles d'argent.

Foulon Quantin, Paris.
Hue (Eugène), Paris.
Lacombe (Louis), Paris.
Maxant (Léon), Paris.
Petit (Emmanuel), Paris.
Poinot (Jules), Paris.
Société d'électricité Nilmelior, Paris.
Vial (Jules), Paris.
Vaudrey (Paul), Paris.

Médailles de bronze.

David (Émile), Bièvres (Seine-et-Oise).
Drissler (Jacques), Paris.

Guillemot (Louis), Paris.
Société anonyme des phonocartes, Paris.
Woittequand-Sablon, Charleville (Ardennes).

SECTION 5. — Groupes 29 à 33.

TRANSPORTS MARITIMES ET FLUVIAUX

Hors concours (exposants mis hors concours en vertu de l'article 15 du règlement du jury international).

Ateliers et chantiers de la Loire, Paris.
Daydé et Pillé, Paris.
Niclausse (J. et A), Paris.
Société anonyme des chantiers et ateliers de Saint-Nazaire, Paris.
Société anonyme des établissements A. Maguin, Charmes, près La Fère (Aisne).
Société lorraine des anciens établissements de Dietrich, Lunéville.
Société Pandiard et Levassor, Paris.
Société de Laval, Paris.
Société des forges et chantiers de la Méditerranée, Paris.

Grands prix.

Chaligny, Paris.
Compagnie générale de navigation Havre-Paris-Lyon-Méditerranée, Paris.
Compagnie générale transatlantique, Paris.
Compagnie des messageries maritimes, Paris.
Compagnie universelle du canal de Suez, Paris.
Grille et Cie, Paris.
Loire navigable, à Nantes.
Ministère des travaux publics, Paris.
Normand (Augustin), Le Havre.
Société des automobiles Dalahaye, Paris.
Teste et Cie, Lyon-Vaise (Rhône).

Diplômes d'honneur.

Compagnie générale des chargeurs réunis, Paris.
Leglas (Maurice), Nantes.
Société anonyme du Temple, Cherbourg.
Société de touage et remorquage de l'Yonne, Paris.

Médailles d'or.

Douane, Paris.
Fouché, Paris.
Jeanselme, Paris.
Société générale des transports maritimes a vapeur, Marseille.

Médailles d'argent.

Aman, Vigié et Cie, Marseille.
Compagnie électrique du Nord, Douai.
Doignon (Louis), Malakoff (Seine).
Hutter (J.-J.) et Cie, Le Havre.
Lapert (Capitaine), Dunkerque.

Mention honorable.

Merlen (H.), Dunkerque.

SECTION 6. — Groupes 34 à 40.

PRÉVOYANCE

Groupe 34.

Secours mutuels, assurances, coopération.

Hors concours (exposants mis hors concours en vertu de l'article 15 du règlement du jury international).

L'Association ouvrière, Paris.
Fédération nationale de la mutualité française, Paris.
« Journal officiel » de la coopération de production en France, Paris.
Société de prévoyance et de secours mutuels des ouvriers et employés de la maison Leclaire, Paris.

Grands prix.

Avenir de la mutualité, Bordeaux.
Fédération des sociétés coopératives de consommation des employés des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, Grenoble.
La Marseillaise, Marseille.
Société philanthropique des commis et employés de la ville de Marseille, Marseille.
Association coopérative des ouvriers tapissiers, Paris.
Association la Lithographie parisienne, Paris.
Association de peintres le Travail, Paris.
Association des ouvriers en limes, Paris.
Association des voyageurs de commerce, Paris.
Bellon (M.), Paris.
Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, Paris.
Cavé (J.-C.), fondateur de la mutualité scolaire, Paris.

Chambre consultative des associations ouvrières de production, Paris.
Collectivité des sociétés d'assurances mutuelles contre les accidents du travail, Paris.

En participation :

Caisse des entrepreneurs de Reims, Reims.
Caisse syndicale des Forges de France, Paris.
Caisse syndicale des industries textiles, Paris.
Caisse syndicale des sucres, Paris.
Société L'Alimentation, Paris.
Société L'Auxiliaire, Lyon.
Société Les Travailleurs Français, Chartres.
La Mutualité Industrielle, Paris.
Le Syndicat du Nord, Roubaix.

Exposition collective du Comité des compagnies françaises d'assurances sur la vie, Paris.
Exposition collective des compagnies ou sociétés françaises d'assurances contre l'incendie, Paris.
Institut des actuaires français, Paris.
La Bellevilloise, Paris.
La Nationale, compagnie d'assurances (incendie), Paris.
La Nationale, compagnie d'assurances (vie), Paris.
Ligue nationale de la Prévoyance et de la mutualité, Paris.
Ministère du commerce et du travail, Paris.
Ministère de l'intérieur, direction de la mutualité, Paris.
Mutualité commerciale de la Seine, Paris.
Picon et Cie, Marseille.
Syndicat général de garantie du batiment et des travaux publics, Paris.
Exposition collective des compagnies ou sociétés françaises d'assurances sur la vie, Paris.
Syndicat des compagnies françaises d'assurances contre les accidents, Paris.

En participation :

La Compagnie L'Abeille, Paris.
La Compagnie La Paix, Paris.
La Compagnie La Prévoyance, Paris.
La Compagnie La Providence, Paris.
La Compagnie Le Secours, Paris.
La Compagnie L'Urbaine et la Seine, Paris.

Société scolaire de secours mutuels et de retraites du XIXe arrondissement, Paris.
Société amicale et de prévoyance de la préfecture de police, Paris.
Société coopérative de consommation du XVIIIe arrondissement, Paris.
Société les Charpentiers de Paris, Paris.
Société française d'assurances mutuelles sur la vie, Paris.
Société générale des ferblantiers réunis, Paris.
Société mutuelle de France et des colonies, Paris.
Société de secours mutuels et de prévoyance des ouvriers et employés de la compagnie d'Orléans, Paris.
Société de protection mutuelle des voyageurs de commerce, Paris.
Union coopérative des sociétés françaises de consommation, Paris.
Union des sociétés de secours mutuels de la Seine, Paris.
L'Union, Roubaix.
L'Émulation chrétienne de Rouen.
Société philanthropique coopérative de Saint-Rémy-sur-Avre.

Diplômes d'honneur

Fédération départementale des sociétés de secours mutuels du Lot-et-Garonne, Agen.
Lacroix (Pierre), propagandiste, Bordeaux.
Union départementale des sociétés de secours mutuels libres et approuvées de la Gironde, Bordeaux.
Collectivité des sociétés d'assurances mutuelles contre les accidents agricoles.

En participation :

Caisse syndicale d'assurances mutuelles des agriculteurs de France, Paris.
Société La Responsabilité Agricole, Paris.
Société Les Travailleurs Français, Chartres.
Société L'Avenir (mortalité du bétail), Paris.
Société La Garantie Fédérale (mortalité du bétail), Paris.

Union des sociétés de secours mutuels et de prévoyance de la Charente, Cognac.

Société mutuelle des employés de commerce du Havre, Le Havre.
Société scolaire de secours mutuels et de retraite la Jeunesse prévoyante de Lille, Lille.
Union régionale des sociétés de secours mutuels du Nord, Lille.
Société coopérative des menuisiers, Limoges.
Ouvriers boutonniers en os, Méru (Oise).
Fédération départementale des sociétés de secours mutuels de Tarn-et-Garonne, Montauban.
Association ouvrière la Mine aux Mineurs, Monthieu.
Fédération des sociétés de secours mutuels des Alpes-Maritimes, Nice.
Imprimerie la Laborieuse, Nîmes.
Association des facteurs en instruments de musique, Paris.
Association des biseautiers et tailleurs de glace la Renaissance, Paris.
Association amicale des anciens élèves du collège Chaptal, Paris.
Association de secours mutuels des artistes dramatiques, Paris.
Chaufton (A.), Paris.
Keller (Louis), Paris.
Imprimerie nouvelle, Paris.
La France prévoyante, Paris.
La Mutualité commerciale, Paris.
Ouvriers serruriers, Paris.
Ouvriers en voitures, Paris.
Ouvriers en instruments de précision, Paris.
Ouvriers des instruments de musique, Paris.
Orphelinat de la coopération, Paris.
Peillon (Antonin), Paris.
Société de secours mutuels de garçons de caisse et de recette, Paris.
Société de secours mutuels la Couturière, Paris.
Société municipale de secours mutuels des quartiers de la porte Saint-Denis et de l'Hôpital Saint-Louis, Paris.
Société de secours mutuels des employés en librairie de Paris, Paris.
Société de secours mutuels l'Avenir, Paris.
Société municipale de secours mutuels du IX^e^ arrondissement, Paris.
Société de prévoyance et de secours mutuels des Alsaciens-Lorrains, Paris.
Union des sociétés de secours mutuels du premier collège de la Seine, Paris.
Caisse de réassurance du syndicat des sociétés mutuelles de la ville de Reims, Reims.
Le pain quotidien, Roubaix.
Société de secours mutuels les Prévoyances de l'industrie et du commerce roubaisiens, Roubaix.
Laurent (Gustin), propagandiste, Saintes.
Union des sociétés de secours mutuels et de prévoyance de la Charente-Inférieure, Saintes.
Union mutuelle pour l'assurance en cas de décès, Saint-Mandé.
Union départementale des sociétés de secours mutuels de la Loire, Saint-Étienne.
Fédération des sociétés de secours mutuels du département de la Haute-Garonne, Toulouse.
Fédération des sociétés de secours mutuels approuvées de l'arrondissement de Vienne, Vienne.
La Mutualité maternelle de Vienne et de l'Isère, Vienne.
Union mutualiste beaujolaise, Villefranche-sur-Saône (Rhône).
Raison (Félix), fondateur de l'union mutuelle pour l'assurance en cas de décès.

Médailles d'or.

Société de secours mutuels de la ville d'Alençon, Alençon.
Caisse de réassurance l'Union générale des sociétés de secours mutuels du département de Maine-et-Loire, Angers.
Société de secours mutuels des établissements Vœlker Coumes, Bayon (Meurthe-et-Moselle).
Société fraternelle de secours et d'assistance l'Union française, Bruxelles.
Union des sociétés de secours mutuels et de retraite du département de la Manche, Cherbourg.
Société de prévoyance et de bienfaisance mutuelles des gantiers de Grenoble, Grenoble.
Société scolaire de secours mutuels et de retraite, Issoudun.
Société coopérative des charronniers du port du Havre, Le Havre.
Fédération des anciens militaires mutualistes du Nord de la France des armées de terre et de mer, Lille.
Petit (Georges), propagandiste, Lille.
Association la Sellerie lyonnaise, Lyon.
Société lyonnaise des imprimeurs sur étoffes, Lyon-Brotteaux.

Associations l'Ameublement et le Batiment, Morlaix.
Société de secours mutuels dite des Familles, Nancy.
Société de secours mutuels des ouvriers et ouvrières de la manufacture des tabacs de Nancy, Nancy.
Arboux (Jules), Paris.
Association des ouvriers lanterniers, Paris.
Association des ouvriers tailleurs de glaces, Paris.
Association des peintres la Ruche, Paris.
Association des piqueurs de grés, Paris.
Association des replanisseurs de parquets, Paris.
Association des serruriers l'Avenir du batiment, Paris.
Association la Maçonnerie parisienne, Paris.
Association les Charpentiers réunis, Paris.
Association mutuelle des huissiers de France, d'Algérie, des colonies et des pays de protectorat, Paris.
L'Economie parisienne, Paris.
Dotation de la Jeunesse de France, Paris.
La Boule de neige, Paris.
Le Mutualiste de la Seine, Paris.
Mutualité scolaire du XX^e^ arrondissement, Paris.
Société coopérative des mécaniciens-dentistes, Paris.
Société des ouvriers horlogers, Paris.
Société de secours mutuels des garçons de magasins du département de la Seine, Paris.
Société de secours des coiffeurs de Paris et du département de la Seine, Paris.
Société de secours mutuels et de retraite dite l'Union des Travailleurs du tour de France, Paris.
Société de secours mutuels la tutélaire des postes, des télégraphes et des téléphones, Paris.
Société l'Avenir (mortalité du bétail), Paris.
Société les Sculpteurs-Décorateurs, Paris.
Société municipale de secours mutuels des quartiers de l'Arsenal et de Notre-Dame, Paris.
Société municipale de secours mutuels du 1^er^ arrondissement, Paris.
Société municipale de secours mutuels du XI^e^ arrondissement, Paris.
Soutien fraternel des sous-agents et ouvriers des postes, des télégraphes et des téléphones, Paris.
Union médicale des membres des sociétés de secours mutuels, de prévoyance et de retraite du département de la Seine, Paris.
Union nationale des présidents des sociétés de secours mutuels de France, Paris.
Société philanthropique des employés de la ville de Reims la Fraternelle rémoise, Reims.
Le Nord mutualiste, Roubaix.
Vermont (M.), Rouen.
La Famille, Saint-Denis.
Société scolaire de secours mutuels et de retraite de la ville de Saint-Denis.
Société scolaire de secours mutuels et de retraite de l'arrondissement de Senlis, Senlis.
Société de secours mutuels et de retraite des écoles communales laïques de la ville de Tours, Tours
Société scolaire de secours mutuels et de retraite de la ville de Troyes.
Sachet (A.), président du tribunal civil, Vienne.
Société de secours mutuels des Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais, Lille.
Société scolaire de secours mutuels du XVII^e^ arrondissement, Paris.

Médailles d'argent.

Société de secours mutuels l'Union du Commerce, Agen.
Association de secours mutuels des employés de la ville d'Angers, Angers.
Maréchal, Bar-sur-Seine (Aube).
Société de secours mutuels les Ouvriers réunis de l'arrondissement de Bar-sur-Seine, Bar-sur-Seine.
Le Pain de la Mutualité, Bordeaux.
Société de secours mutuels des cochers et valets de chambre de maisons bourgeoises de la ville de Bordeaux.
Association des fondeurs réunis, Chalon-sur-Saône.
Société scolaire de secours mutuels et de retraite de Champigny-sur-Marne, Champigny-sur-Marne.
Société scolaire de prévoyance mutuelle et de retraite du canton de Vanves, Châtillon-sous-Bagneux.
Société de secours mutuels des ouvriers réunis de Clichy, Clichy.

Société scolaire de secours mutuels de Brives, Brives.
Association des ouvriers maçons et du batiment, Dun-sur-Auron.
Fédération des sociétés coopératives de consommation des employés des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, le Teil (Ardèche).
Association des sabotiers la Conciliation, Limoges.
Le mutualiste lyonnais, Lyon.
Société de secours mutuels et de retraite la Prévoyance du Vésinet et la société annexe la Jeunesse prévoyante, mairie du Vésinet.
Société scolaire de secours mutuels et de retraite du canton de Montmédy.
Association de peintres la Laborieuse, Paris.
Association la Fonderie de cuivre, Paris.
Exposition collective des assurances contre la grêle, Paris.
François et Cadeillac, architectes, Paris.
Goblet, architecte-expert, Paris.
Les amis de la prévoyance et de l'économie, Paris.
Paumier (Georges), Paris.
Bazous, Paris.
Société d'appui fraternel des enfants de la Côte-d'Or, Paris.
Société de prévoyance des amis de la fidélité, Paris.
Société de prévoyance des artistes dessinateurs et graveurs sur bois, Paris.
Société de prévoyance et de secours mutuels avec caisse de retraite des amis de l'apprentissage, Paris.
Société philanthropique des commis marchands tailleurs, Paris.
Société de secours mutuels des employés de la grande distillerie E. Cusenier fils aîné, Paris.
Société de secours mutuels du quartier Picpus, Paris.
Société de secours mutuels des graveurs en tous genres, Paris.
Société de secours mutuels la Sécurité des familles, Paris.
Société de secours mutuels les Médaillés militaires de France, Paris.
Société de secours mutuels de Saint-Maximin, Saint-Maximin.
Société mutuelle de dames et demoiselles la Prévoyante rémoise, Reims.
Société de secours mutuels l'Union fraternelle des ouvriers et employés de la ville de Reims.
Société de secours mutuels et de retraite de la région de Rimogne, Rimogne.
La Mutualité maternelle rouraisienne, Roubaix.
Société scolaire de secours mutuels et de retraite de Roubaix, Roubaix.
Société de secours mutuels l'Union mutuelle de Bethisy-Saint-Martin.
Société de protection mutuelle et de retraite des voyageurs de commerce de Toulouse et du Sud-Ouest, Toulouse.

Médailles de bronze.

Société de secours mutuels approuvée dite l'Union fraternelle des pères de famille méritants, Artas (Isère).
Société de secours mutuels et de prévoyance mutuelle des dames de Bordeaux, Bordeaux.
Société de secours mutuels des comptables et employés de la ville de Caen.
Boulangerie philanthropique de Crépy-en-Valois, Crépy-en-Valois.
L'Oise mutualiste, Crépy-en-Valois.
Société de secours mutuels des établissements Colmont, Cuise-la-Motte.
Société de secours mutuels la Fraternelle, Fourqueux.
Cave coopérative de Gaillac, Gaillac (Tarn).
Société de secours mutuels sainte Véronique, Haspres.
Société de secours mutuels l'Union fraternelle des enfants de Saône-et-Loire, Lyon.
Société de secours mutuels et de retraites des ouvriers stéariniers et savonniers, Lyon.
Société de secours mutuels des employés et voyageurs de Nancy, Nancy.
Association amicale des sourds-muets de la Seine et de Seine-et-Oise, Nanterre.
Librairie des assurances Dulac, Paris.
Société de secours mutuels de mécaniciens conducteurs d'automobiles, Paris.
Société de secours mutuels dite Union des anciens chasseurs a pied du 29e bataillon, Paris.
Société les Midinettes, Paris.
Société nationale mutuelle de l'habitation gratuite pour la Vieillesse, Paris.

Mentions honorables.

Musée de la mutualité, Angoulême.
Société de secours mutuels l'Union mutuelle, Bethisy-Saint-Martin.
Société de secours mutuels l'Union mutuelle de Crépy-en-Valois.
Société de secours mutuels l'Union mutuelle de Marolles.
Société de secours mutuels l'Union mutuelle d'Arcy-en-Multien (Oise).
Thomas (Louis-Joseph), Paris.

Groupe 35.

ÉPARGNE ET CRÉDIT POPULAIRE

Hors concours (Exposant mis hors concours en vertu de l'article 15 du règlement du jury international).
Groupe régional des associations de crédit mutuel de l'Ile-de-France, Paris.

Grands prix.

Caisse d'épargne et de prévoyance du Rhône, Lyon.
Caisse d'épargne et de prévoyance de Paris.
Caisse nationale d'épargne postale (institution d'État), Paris.
Crédit foncier de France, Paris.
Fourmi (la) et ses filiales : la Fourmilière, la Fourmi immobilière, Paris.
Ministère de l'agriculture (service du crédit agricole), Paris.
Ministère du commerce, de l'industrie et du travail (direction de l'assurance et de la prévoyance sociales), Paris.
Mont-de-Piété. Paris.

Diplômes d'honneur.

Mont-de-Piété de Marseille, Marseille.
Caisse régionale de crédit agricole mutuel du Midi, Montpellier.
Caisse d'épargne et de prévoyance de Nantes, Nantes.

Médailles d'or.

Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Loir-et-Cher, Blois.
Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Gironde, Bordeaux.
Caisse d'épargne et de prévoyance de Reims.

Groupe 36.

DÉFENSE ET PATRONAGE DES TRAVAILLEURS

Hors concours (Exposants mis hors concours en vertu de l'article 15 du règlement du jury international).
Alliance d'hygiène sociale, Paris.
Bon Marché (Magasins du), Paris.
École professionnelle de la chambre syndicale du papier de Paris.
Louvre (magasin du), Paris.
L'Union (assurance), Paris.
Œuvre libératrice, société de relèvement et de reclassement pour femmes et jeunes filles, Paris.
Œuvre nouvelle des crèches parisiennes, Paris.
Société d'enseignement moderne pour le développement de l'instruction des adultes, Paris.
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, Paris.
Union des sociétés de patronage de France, Paris.

Grands prix.

Larochie-Joubert et Cie, Angoulême.
Union des sociétés de gymnastique de France, Bordeaux.
Union des chambres syndicales lyonnaises, Lyon.
Alliance syndicale du commerce et de l'industrie, Paris.
Association générale du commerce et de l'industrie des tissus et des matières textiles, Paris.
Association Valentin Hauy pour le bien des aveugles, Paris.
Banque de France, Paris.
Caisse patronale de retraites des ouvriers des forges de France, Paris.
Comité central des chambres syndicales, Paris.
Comité de défense des enfants traduits en justice, Paris.
Comité national des congrès d'assistance publique et privée et comité international, Paris.
Compagnie universelle du canal maritime de Suez, Paris.
Creusot (le), Schneider et Cie, Paris.
Direction du travail (ministère du commerce, de l'industrie et du travail), Paris.
École internationale des expositions, Paris.
Fédération générale professionnelle des mécaniciens, chauffeurs, électriciens des chemins de fer et de l'industrie, Paris.
Groupe des chambres syndicales du

BATIMENT ET DES INDUSTRIES DIVERSES, Paris.
IMPRIMERIE CHAIX, Paris.
LA FÉDÉRATION DU LIVRE, Paris.
LIGUE NATIONALE CONTRE L'ALCOOLISME, Paris.
MUSÉE SOCIAL, Paris.
ŒUVRE DES LIBÉRÉES DE SAINT-LAZARE, Paris.
OFFICE CENTRAL DES ŒUVRES DE BIENFAISANCE, Paris.
SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE DE PARIS.
SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT AU BIEN, Paris.
SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES ENGAGÉS VOLONTAIRES, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS, Paris.
SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE PRATIQUE DE LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES, Paris.
TASSART, BALAS et Cie, Paris.
TULEU (Charles), successeur de Deberny et Cie, Paris.
UNION CENTRALE DES SYNDICATS DES AGRICULTEURS DE FRANCE, Paris.

En participation :

UNION DU CENTRE DES SYNDICATS AGRICOLES ET VITICOLES, Orléans.
UNION GIRONDINE DES SYNDICATS AGRICOLES ET VITICOLES, Bordeaux.
UNION DU SUD-EST DES SYNDICATS DE LYON, Lyon.
UNION DES SYNDICATS AGRICOLES DES ALPES ET DE LA PROVENCE, Marseille.
UNION DES SYNDICATS AGRICOLES DE BOURGOGNE ET DE FRANCHE-COMTÉ, Dijon.
UNION DES SYNDICATS AGRICOLES DU MIDI, Toulouse.
UNION DES SYNDICATS AGRICOLES DE NORMANDIE, Caen.
UNION DES SYNDICATS AGRICOLES DE L'OUEST, Angers.
UNION DES SYNDICATS AGRICOLES DU PÉRIGORD ET DU LIMOUSIN, Périgueux.
UNION DES SYNDICATS AGRICOLES DES PYRÉNÉES ET DES LANDES, Pau.
UNION DES SYNDICATS AGRICOLES DE LA RÉGION DU NORD, Boulogne-sur-Mer.
UNION DES SYNDICATS AGRICOLES ET HORTICOLES BRETONS, Rennes
L. DE VOGUÉ, délégué du service de la Mutualité de la Société des agriculteurs de France, Paris.
UNION FRANÇAISE POUR LE SAUVETAGE DE L'ENFANCE, Paris.
VALMÉ, BRUGNIOT et Cie (maison Leclaire), Paris.
SYNDICAT MIXTE DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE ET SES ŒUVRES, Roubaix.
ATELIER, REFUGE, COLONIE AGRICOLE ET PATRONAGE DES JEUNES FILLES, Rouen.
BLANCHISSERIE ET TEINTURERIE DE THAON, Thaon-les-Vosges.

Diplômes d'honneur.

ŒUVRE BORDELAISE DES BAINS-DOUCHES A BON MARCHÉ, Bordeaux.
GOFFINON (ÉDOUARD), la Lande-de-Fronsac.
ASSOCIATION D'ASSISTANCE AUX MALADES, Paris.
BAZAR DE LA CHARITÉ, Paris.
CERCLE AMICITIA, Paris.
CHAMBRE SYNDICALE DES AGENTS REPRÉSENTANTS POUR L'EXPORTATION, Paris.
LA POUPONNIÈRE, Paris.
ŒUVRE DU TROUSSEAU, Paris.
PHŒNIX (le), Paris.
SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE COMPTABILITÉ, Paris.
SOCIÉTÉ ANTI-ESCLAVAGISTE DE FRANCE, Paris.
SIMON et Cie (A la Grande Maison), Paris.
SYNDICAT GÉNÉRAL DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE, Paris.
SOCIÉTÉ DES VISITEURS, Paris.
UNION ANTITUBERCULEUSE DES SOCIÉTÉS DE MUTUALITÉ ET DE RETRAITES, Paris.
VILLEMINOT ET Cie, Paris.

Médailles d'or.

COUMES, maison VŒLCKER COUMES, Bayon.
LES SAUVETEURS AMBULANCIERS DE BELFORT, Belfort.
SYNDICAT DES AGRICULTEURS DU LOIR-ET-CHER, Blois.
CAZALET et fils, Bordeaux.
ŒUVRE BORDELAISE DES DÉBITS DE TEMPÉRANCE, Bordeaux.
SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE LA BASTIDIENNE, Bordeaux.
UNION FRANÇAISE, Bruxelles.
CAISSE DE PENSION ET DE SECOURS DES EMPLOYÉS DE LA RECETTE DES FINANCES, Paris.
CAISSE DE RETRAITES DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DES TISSUS ET DES MATIÈRES TEXTILES, Paris.
CHRISTOFLE et Cie, Paris.

Comité des coiffeurs de Paris (chambre patronale), Paris.
Congrès international des œuvres et institutions féminines, Paris.
Dreyfus (Ferdinand), Paris.
Congrès international des œuvres et institutions féminines, Paris.
Dufayel (Magasins), Paris.
École des mères, Paris.
Fédération des syndicats des charcutiers de France, Paris.
Foyer de l'ouvrière, Paris.
Le Conservateur, assurance, Paris.
Magasins de la Samaritaine, Paris.
Œuvre des maisons de familles pour jeunes filles isolées, Paris.
Œuvre des orphelins de la préfecture de police, Paris.
Œuvres post-scolaires du XX^e^ arrondissement de Paris.
Société de patronage des apprentis et jeunes employés des deux sexes du IX^e^ arrondissement de Paris.
Patronage laïque du II^e^ arrondissement, Paris.
Société de patronage familial, Paris.
Société populaire des beaux-arts, Paris.
Syndicat professionnel des employés de chemins de fer, Paris.
Société de réintégration des Alsaciens-Lorrains, Paris.
Union des syndicats de l'alimentation en gros, Paris.
Union familiale, Paris.

Médailles d'argent.

Crèche de la Bastide, Bordeaux.
Simon frères, Cherbourg.
Société fraternelle de Prévoyance, Courcelles.
Fédération des syndicats patronaux des entrepreneurs des travaux publics et du bâtiment du Nord-Est de la France, Épinal.
Bouchée de Pain (La), Le Havre.
Association des anciens élèves de l'école Dulac, Le Mans.
Assistance maternelle et infantile de Plaisance, Paris.
Bertaut-Blancard frères, Paris.
Cercle des Hirondelles, Paris.
Cercle du travail féminin, Paris.
Œuvre des Cités-Jardins, Paris.
Syndicat national des travailleurs des chemins de fer de France et des colonies, Paris.
Syndicat des voyageurs de commerce de Toulouse, Toulouse.
Union amicale des enfants de la Seine, Paris.
Association amicale des sourds-muets de la Champagne, Reims.
Bibliothèque populaire d'économie sociale, Roubaix.
Berot (Mme), présidente de l'œuvre La Joie de vivre, Saint-Quentin.

Médailles de bronze.

Fédération sportive des patronages français, Paris.
Bourse du travail de Reims, Reims.
Ribouleau, Reims.
L'Orphéon de Fourqueux, Fourqueux.

Groupe 37.

Prévention et atténuation des accidents du travail

Grands prix.

Association des industriels de France pour la prévention des accidents du travail, Paris.
Association parisienne des propriétaires d'appareils a vapeur, Paris.
Ministère du commerce, de l'industrie et du travail, Paris.

Diplôme d'honneur.

Association normande pour prévenir les accidents du travail, Rouen.

Groupe 38.

Études et législation relatives aux chomages et aux grèves

Grand Prix.

Union d'assistance du XVI^e^ arrondissement de Paris.

Médaille d'or.

Société d'assistance par le travail, Grenoble.

Médailles d'argent.

Assistance pour le travail et bureau de placement, Grenoble.
Caisse mutuelle contre le chômage involontaire, Paris.

Groupe 39.

logements populaires

Grands prix.

Société bordelaise des habitations a bon marché, Bordeaux.

Cacheux (Émile), Paris.
Comité départemental des habitations a bon marché de la Seine, Paris.
Fondation Rothschild pour l'amélioration des conditions de l'existence matérielle des travailleurs, Paris.
Groupe des maisons ouvrières, Paris.
Ministère du commerce, de l'industrie et du travail (direction de l'assurance et de la prévoyance sociale), Paris.
Société anonyme des habitations ouvrières de Passy-Auteuil, Paris.
Société de crédit des habitations a bon marché, Paris.
Société française des habitations a bon marché, Paris.

Diplômes d'honneur.

Établissement Menier, Paris.
Rey (Augustin), Paris.

Médailles d'or.

Bureau de la bienfaisance, Nancy.
Provençal (Henry), Paris.
Société la Maison des dames des postes, télégraphes et téléphones, Paris.

Groupe 40.

Assurances relatives aux entreprises de transport pour les personnes et les marchandises.
Collectivité de la chambre de commerce de Paris.

En participation :

École des Hautes-Études commerciales.
École supérieure pratique de commerce et d'industrie.
École commerciale.
Cours commerciaux, pour Adultes Hommes et Adultes, Femmes (cours gratuits du soir).

Grands prix.

Agence impériale du ministère de la Russie, Paris.
Chemins de fer de l'État, Paris.
Collectivité des grandes compagnies des chemins de fer, Paris.

En participation :

Compagnie des chemins de fer de l'Est, Paris.
Compagnie des Chemins de fer du Midi, Paris.
Compagnie des chemins de fer du Nord, Paris.
Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, Paris.
Compagnie des chemins de fer de Paris a Lyon et a la Méditerranée, Paris.
Compagnie des chemins de fer de Paris a Orléans, Paris.

Diplômes d'honneur.

Chambre de commerce russe, Paris.
Compagnie des chemins de fer de l'Ouest-Algérien, Paris.
Compagnie des chemins de fer départementaux, Paris.

Médailles d'or.

Compagnie des chemins de fer de Bône-Guelma, Paris.
Compagnie du chemin de fer métropolitain de Paris.
Compagnie générale des omnibus, Paris.
Société générale des chemins de fer économiques, Paris.
Conseil d'administration du fonds Léon Say, Paris.

Médailles d'argent.

Compagnie des chemins de fer du Sud de la France, Paris.
Mutualité maternelle rouraisienne, Roubaix.

Médailles de bronze.

L'Enfance batelière, Paris.
Touage et remorquage de l'Yonne, Paris.

SECTION 7. — Groupes 41 à 45.

ARTS DÉCORATIFS

Hors concours (Exposants mis hors concours en vertu de l'article 15 du règlement du jury international).

Appert frères, Clichy (Seine).
Aucoc fils (Louis), Paris.
Barrère (Henri), Paris.
Bonnaud (Paul), Limoges.
Boucheron, Radius et Cie, Paris.
Brach et Blum, Paris.
Brunet (J.-L.), Paris.
Chalin (Léon), Paris.
Clair (Maxime), Paris.
Compagnie des chemins de fer Paris Lyon-Méditerranée, Paris.
Cornil (Georges), Paris.
David frères, Paris.

Delagrave (Charles), Paris.
Donckèle, Doll et Cie, Paris.
Dreyfus-Bing, Paris.
Durouloz (José), Paris.
École professionnelle de la Chambre syndicale du papier, Paris.
Fontaine et Vaillant, Paris.
Gaudin (Félix), Paris.
Goyard (Edmond), Paris.
Gross, Langoulant et Cie, Paris.
Grouvelle (Jules), Arquembourg et Cie, Paris.
Hachette et Cie, Paris.
Hadrot (Paul), Paris.
Halimbourg-Akar, Paris.
Harant et Guignard, Paris.
Haudrot (M.).
Henry frères et Cie, Paris.
Lacroix (A.) et Cie, Paris.
Laffargue (Émile), Paris.
Le Cœur, Moriquand et Cie, Paris.
Lefranc et Cie, Paris.
Legros (Georges), Paris.
Leprince (D.) et C. Baron, Paris.
Librairie générale de droit et de jurisprudence.
Lippmann frères, Besançon.
Lolliot (Albert), Paris.
Osbert, Paris.
Peyrache frères, Paris.
Perol frères, Paris.
Picard (H. et P.), Paris.
Picard (les fils de Henri), Paris.
Raingo frères, Paris.
Rey, Cousins et Cie, Caussade.
Remliger et Vinet, Paris.
Saint-André de Lignereux, Paris.
Schwartz et Meurer, Paris.
Schwob (Maurice), Paris.
Simonnot-Godard et fils, Paris.
Sirven (B.), Toulouse.
Société anonyme de l'imprimerie artistique, établissement Minot, Paris.
Société anonyme des manufactures de glaces, Saint-Gobain.
Société des artistes décorateurs, Paris.
Société française de baguettes, Paris.
Stumpf, Touvier, Viollet et Cie, Paris.
Thierry frères, Boulogne-sur-Mer.
Trélat (Gaston), Paris.
Union syndicale des maîtres imprimeurs de France, Paris.
Vermot (M.), Paris.
Vitoux Derrey, Troyes.
Vollant, Paris.

Grands prix.

Amson frères, Paris.
Ancelot (Alfred), Paris.
Anglade et Debauge, Paris.
Annuaire du commerce Didot-Bottin, Paris.
Bapterosses et Cie, Briare.
Baudry (H.), Paris.
Beer (Gustave), Paris.
Benoiston (A.), Paris.
Berry (Henry), Paris.
Berthelot (T.), Paris.
Besdel, Paris.
Bessand père et fils, Stasse et Cie, Paris.
Bigaux (Louis), Paris.
Bigot (Alexandre), Mer (Loir-et-Cher).
Biron (C.), Paris.
Blanzy, Poure et Cie, Boulogne-sur-Mer.
Blin et Blin, Elbeuf.
Blum (L.), Paris.
Bogler, Paris.
Boileau (Th.), Paris.
Boisselier, Paris.
Bonnet (J.), Paris.
Bonnier (Louis), Paris.
Bottée, Paris.
Bouhon frères, Paris.
Boulanger et Cie, Paris.
Bounaix jeune, Paris.
Bourgeot (Georges), Paris.
Boutet, Paris.
Braquenié et Cie, Paris.
Brun (Louis) fils, Arre (Gard).
Buirette-Gaulard fils, Suippes.
Busson, Paris.
Calliat (Armand), Lyon.
Carabin (François), Paris.
Carette (Georges), Paris.
Carry (Otto), Paris.
Chambre syndicale de l'industrie et du commerce parisiens des soieries et rubans, Paris.

En participation :

Bart (Roland).
Bellanger et ses fils.
Benoiston.
Les Fils de B. Bourgeois.
Dreyfus frères.
Kahn et Kahn.
Malhier Aîné et Marion.
Remond (J.) et Cie, Société anonyme.
Roubaudi et fils.
Vergne frères.
Élie Weill et Cie.

Chappée et fils, Le Mans.
Charpentier (Alexandre), Paris.
Charpentier (Alexandre), Paris.
Chaumet, Paris.
Chedville (Désiré), Saint-Pierre-lès-Elbeuf.
Chevrel et Pied-Chevrel, Paris.
Clapin, Paris.

Coanet, Nancy.
Cognacq (Ernest), Paris.

Collectivité de la chambre syndicale des fleurs artificielles de Paris.

En participation :

Aucamus.
Bacquet (A.).
Bichelberger (E.).
Blanc (J.).
Dourlet.
Feissel (B.).
Germain-Bailly (Louis).
Girardet.
Jolibois-Pansard.
Javey et Cie.
Lafon frères.
Lehouck (E. et L.).
Marion (C.).
Nicolas, jeune (Emmanuel).
Pinel (Émile).
Vanier (E.).

Collectivité de la chambre syndicale des fleurs et plumes, Paris.

En participation :

Bloch.
Chandelet.
Deschastelus.
Duchosal.
Feig (F.).
Jaquet (Paul).
Javey et Cie.
Jérôme.
Lavanoux (Eugène).
Privat.
Crucifix (Henri).

Collectivité de la chambre syndicale des fabricants de chapeaux de paille et feutre pour dames, Paris.

En participation :

Atrux (Alph.).
Bailly (E).
Barre (Alexandre).
Chaumonot et Cie.
Liez (E.) et Cie.
Moors (D.).
Picard (les Fils de L.).
Stoffel (F.) jeune.

Collectivité de la chambre syndicale des fabricants de plumes fantaisie pour modes, Paris.

En participation :

Bordeau et Cie.
Jaquet (Léonard).
Lurot et Cie.
Millon (V.).
Milliot (W.-H).
Palla-Marchetti.
Pichon et Cie.
Schmit (Sœurs).
Weil (Georges).

Collectivité de la chambre syndicale des chausseurs de Paris de luxe, Paris.

En participation :

Anthony.
Berthelot frères.
Cyr Robert.
Lagel.
Monquignon.
Robat (A.).
Thomas.

Collectivité de la couture, Paris.

En participation :

Aine-Montaillé.
Agnès (Mme).
Barroin (P.).
Bechoff, David et Cie.
Beer (Gustave).
Bonnaire (Arsène).
Caroline (Mme).
Dalsheimer.
Dœuillet.
Drecoll.
Grunwaldt.
Jungmann (Félix) et Cie.
Lelong (A.-E.).
Levilion.
Margaine-Lacroix (Mme).
Martial, Armand et Cie.
Paquin.
Redfern.
Reverdot (Léon).
Tavernier.
Worth.

Collectivité de la chambre syndicale de l'industrie et du commerce de la passementerie pour dames.

En participation :

Albrespy, Paris.
Bauer et Borach, Paris.
Bergue, Paris.
Bernheim frères, Paris.
Blanc, Paris.
Bonnon et Dumoutier, Paris.
Bouchet, Paris.
Caen (H.) et frères, Paris.
Carré, Paris.
Chevaleau (A.), Paris.

Coiquil et Gay, Paris.
Delobre, Lyon.
Veuve Dieutegard et Doisey, Paris.
Falconnet, Lempdes.
Faure frères, Saint-Étienne.
Flamencourt, Paris.
Frimot, Paris.
Fruchard, Paris.
Gautheret et Criquet, Paris.
Guérillot, Paris.
Guye, Paris.
Haas et Joseph (P.), Paris.
Hecquet (H.), Paris.
Jugla (H.), Paris.
Keim, Paris.
Lambert (Maurice), Paris.
Laurent-Gauthier, Lyon.
Ledreux (Florent), Paris.
Lévêque et Cie, Paris.
Lorillon et Chevalier, Paris.
Manufactures réunies de Tresses et Lacets, Paris.
Martin (H.) et Cie, Paris.
Mathe (De la), Paris.
Mélèse, Paris.
Pilet et Lejeune, Paris.
Placet, Paris.
Poisson (G.), Paris.
Poulet (L.), Paris.
Rigaud, Paris.
Schiller (René) et Cie, Paris.
Schmidt et Bérard, Paris.
Société Saint-Chamonnaise, Paris.
Staron (P.) Jeune et Fils, Saint-Étienne.
Tavernier (H.) et fils, Paris.
Vaugeois et Binot, Paris.
Veuve Lazare Weil et Cie, Paris.
Weil (Simon), Paris.
Weill (A.), Paris.
Wimphen frères, Paris.
Pitais et Lettré, Paris.

Collectivité de la chambre syndicale des dentelles et broderies.

En participation :

Ancelot (A.).
Anglard (E.).
Blanck (J.).
Blanchet (E.).
Chevron (Maurice).
Dettmar-Brandt et Cie.
Leré (Léon).
Lescure (Alfred).
Marescot (Paul).
Martin (Georges.)
Reichenbach (Arnold).
Schiller (René).
Thiébaut (Charles).

Collectivité du cercle de la librairie.

En participation :

Alcan (Félix), Paris.
Belin frères, Paris.
Béranger (Charles), Paris.
Berger-Levrault et Cie, Paris.
Chapelot et Cie, Paris.
Doin (Octave), Paris.
Durand et fils, Paris.
Firmin Didot et Cie, Paris.
Gedalge, Paris.
Grandveau, Bar-le-Duc.
Hetzel (Jules), Paris.
Heugel et Cie, Paris.
Hollier-Larousse et Cie, Paris.
Jones (Frédéric-John), Paris.
Lafitte (Pierre), Paris.
Laurens (Henri), Paris.
Lemerre (Désiré), Paris.
Librairie Armand Colin (MM. Max Leclerc et H. Bourrelier), Paris.
Masson et Cie, Paris.
Mendel (Charles), Paris.
Monprofit, Paris.
Picard (Aleide) et Kaan, Paris.
Plon, Nourrit et Cie, Paris.
Privat (Édouard), Toulouse.
Puel de Lgbel (Gaston-Ernest), Paris.
Romagnol (César), Paris.
Rouveyre (Édouard), Paris.
Terquem (Émile), Paris.
Vigot frères, Paris.

Collectivité des imprimeurs français.

En participation :

Aubanel frères, Avignon.
Imprimerie Bertrand (E.), Chalon-sur-Saône.
Cassegrain (Émile), Paris.
Champenois (F.), Paris.
Charles-Lavauzelle (Henri), Paris.
Dreyfus (Paul), Belfort.
Firmin Didot et Cie, Paris.
Fortier et Marotte, Paris.
Maretheux (L.), Paris.
Plon, Nourrit et Cie, Paris.
Siraudeau (J.), Angers.
Storck (A.) et Cie, Lyon.

Collectivité des imprimeries de journaux

En participation :

Le Bien Public, Dijon.
Le Bulletin des Halles, Paris.
La Dépêche Algérienne, Alger.

La Dépêche Tunisienne, Tunis.
Le Figaro, Paris.
La France Militaire, Paris.
La Gironde, Bordeaux.
L'Illustration, Paris.
Le Journal, Paris.
Le Journal des Débats, Paris.
Le Journal de Rouen, Rouen.
Le Monde Illustré, Paris.
La Petite Gironde, Bordeaux.
Le Petit Journal, Paris.
Le Petit Parisien, Paris.
La Revue des Arts Graphiques, Paris.

Collectivité de la presse périodique, Paris.

En participation :

Agrieultlure pratique.
Annales de l'Institut Pasteur.
Annales de Dermatologie.
Annales des Maladies de l'oreille.
L'Anthropologie.
Archives de Médecine des enfants.
Archives de médecine expérimentale.
Annales médico-psychologiques.
Annales d'oculistique.
Bulletin de l'Institut Pasteur.
Bulletins et mémoires de la Société de Chirurgie.
Bulletins et mémoires de la Société médicale des Hôpitaux.
La Clinique.
La Clinique Ophtalmologique.
Comptes rendus de la Société de biologie.
Le Conseil des femmes.
La Corbeille à ouvrage.
Le Courrier des examens.
La Cuisine des familles.
Fémina.
Fermes et Châteaux.
La Gazette des Beaux-Arts.
L'Hygiène Générale et Appliquée.
L'Hygiène scolaire.
Je Sais Tout.
Journal allemand pour les jeunes Français.
Journal anglais pour les jeunes Français.
Journal de la Jeunesse.
Journal de Physiologie et de Pathologie générale.
Journal des Savants.
Die Kleine Zeitung.
Lectures pour tous.
Magasin Illustré d'Éducation et de Récréation.
Manuel général de l'Instruction primaire.
La Mode pratique.
Mon Journal.
Le Monde Illustré.
Le Monde Moderne.
Musica.
La Nature.
La Nouvelle Iconographie de la Salpêtrière.
L'Ouvrier.
Le Petit Écho de la Broderie.
Le Petit Écho de la Mode.
La Presse médicale.
Le Pot-au-Feu.
Le Radium.
La Revue d'Artillerie.
La Revue de Cavalerie.
La Revue générale d'Administration.
La Revue générale des Sciences pures et appliquées.
La Revue de Gynécologie.
La Revue du Génie Militaire.
La Revue d'Hygiène.
La Revue Horticole.
La Revue Mame.
La Revue de Métaphysique et de Morale.
La Revue Neurologique.
La Revue d'Orthopédie.
La Revue Philanthropique.
La Revue Pratique d'Hygiène Municipale.
La Revue des Services Financiers.
La Revue de la Tuberculose.
La Revue Universitaire.
Le Rire.
Le Roman romanesque.
Le Saint-Nicolas.
La Semaine de Suzette.
Le Tour du Monde.
L'Union des Femmes de France.
Les Veillées des Chaumières.
La Vie au Grand Air.
La Vie Heureuse.
La Vie Illustrée.
Le Volume.
La vraie Mode.
La Vulgarisation scientifique.

Collectivité du Tarn, Mazamet.
Compagnie des glaces et verres spéciaux du Nord, Jeumont.
Cordier (H.) et fils, Paris.
Coulon et Cie, Paris.
Damon et Colin, Paris.
Dampt, Paris.
Daum frères, Nancy.
De Clermont, Paris.
Décorchemont (François), Paris.
Delahercue (Auguste), Armentières.
Delarue (Ferdinand), Paris.
Denis fils, Paris.
D'Ennetières (J.-B.), Comines (Nord).

Desfossé, établissement Desfossé et Karth, Paris.
Direction de l'enseignement de la ville de Paris.
Dressoir, Pemartin, Pulm et Cie, Paris.
Duboc et Cie, Paris.
Ducarin (O.), Comines (Nord).
Ducher, Paris.
Duflot et Cie, Paris.
Dufrène (Maurice), Paris.
Dumont-Foin, Paris.
Dupont et Cie, Paris.
Dury et fils, Paris.
Duthoit (Adrien), Paris.
Dutoict, Marlin et Cie, Paris.
École professionnelle de jeunes filles de la ville de Paris (dentelles et broderies).
Erhard frères, Paris.
Enoch et Cie, Paris.
Ettlinger frères, Paris.
Falcimaigne (Ch.), Paris.
Fedu, Paris.
Fernier (Maxime), Besançon.
Fillot, Ricois, Lucet et Cie (magasins du Bon-Marché), Paris.
Fortier et Marotte, Paris.
Fortin et Cie, Paris.
Fouché (Frédéric), Paris.
Franchet, Olivier et Cie, Elbeuf.
Fraenckel-Blin, Elbeuf.
Garnier (Henri), Paris.
Gaudin (Félix), Paris.
Gauthier-Villars (Albert), Paris.
Geismar et Cie, Besançon.
Glorieux et fils, Roubaix.
Gorse (Jean et Jules), Lyon.
Guissard (J.) et Davier, Saint-Étienne.
Guionvar et Cie, Paris.
Hamelle (Henry), Paris.
Hamot (R. et L.), Paris.
Hautecœur (Jules), Paris.
Haviland (Théodore), Limoges.
Hébert (R.), Versailles.
Hébert (Sydney), Dieppe.
Heugel et Cie, Paris.
Henri (Léon), Paris.
Hirsch et Veil, Paris.
Hirtz (Lucien), Paris.
Hirtz (Lucien), Paris.
Hollier, Larousse et Cie, Paris.
Houlet (Eugène), Paris.
Hubinet (Louis), Glageon (Nord).
Hunebelle (A.), Amiens.
Kahn (Paul), Paris.
Imans (P.), Paris.
Imprimerie des Journaux, Paris.
Imprimerie nationale, Paris.
Jabœuf et Rouard, Paris.
Jalla (Édouard), Paris.
Janin (A. et C.), Paris.
Jarosson (les fils de T.), Lyon.
Jeanselme, Paris.
Joannot fils (Émile), Paris.
Jourdain (Frantz), Paris.
Jourdan, Paris.
Lachenal (Edmond), Châtillon.
Latouche jeune (G.), Paris.
Laurens (Henry), Paris.
Lavauzelle (Charles).
Leloir frères, Paris.
Léonard (Agathon), Vanves (Seine).
Leprince (Henry), Paris.
Leré (Léon), Paris.
Leroy et Cie, Paris.
Lescure (Alfred), Paris.
Le Vasseur et Cie, Paris.
Liaud frères, Paris.
Linke (François), Paris.
Lœbnitz (Jules), Paris.
Lorilleux et Cie, Paris.
Louchet (Paul), Paris.
Macdonald, Paris.
Magnier frères, Paris.
Maison, Riceys (Aube).
Malherbe (Gustave de), Paris.
Mallet (Paul), Paris.
Marchand-Hébert, Andeville (Oise).
Marescot (Paul), Paris.
Margaine-Lacroix (Mme), Paris.
Martin (Georges), Paris.
Martin (René) et Cie, Saint-Denis.
Mathon et Dubrulle, Tourcoing (Nord).
Merisckaz, Paris.
Mermilliod (Eugène), Paris.
Monduit, Paris.
Montarnal (J.-J. de), Paris.
Muller (Émile) (Établissements), Ivry (Seine).
Neyret et Vallée, Paris.
Neyret frères et Cie, Saint-Étienne.
Observatoire de Besançon.
Ollivon (Henri), Paris.
Ory-Robin (Mme Blanche), Paris.
Oudineau, Paris.
Parent (A.) fils et Bouchard, Paris.
Paquin (Isidore), Paris.
Perrin (Paul), Cornimont (Vosges).
Petijean, Paris.
Pinay et Leduc, Paris.
Plantevignes (C.), Paris.
Plisson (Henri) et Cie, Paris.
Plumet, Paris.
Pichot, Paris.
Piel frères, Paris.
Pillet (Charles), Paris.
Pinedo (Émile), Paris.
Prieur, Dubois et Cie, Puteaux.
Printemps (Grands Magasins du Laguionie et Cie, Paris.

Privat (Édouard), Toulouse.
Proffit (E.), Paris.
Redfern, Paris.
Redont (Édouard), Reims.
Revillon frères, Paris.
Risler et Carré, Paris.
Royé et Cie, Paris.
Roty, Paris.
Rousseau et Cie, Paris.
Ruteau et Cie, Paris.
Salaman et Cie, Paris.
Sandoz (Gustave-Roger), Paris.
Savard et Cie, Paris.
Savouré, Paris.
Scheidecker (Franck), Paris.
Schmidt (Frédéric), Paris.
Schwob, Héricourt (Haute-Saône).
Schorestène, Paris.
Sciama et Cie, Paris.
Selmersheim (Pierre), Neuilly-sur-Seine.
Service des beaux-arts de la ville de Paris.
Service d'organisation et d'installation de l'exposition de la ville de Paris.
Société anonyme imprimerie Chaix, Paris.
Société anonyme des anciens établissements Bernard a Bagneaux, près Nemours.
Société Briffaut, Drouet (Georges), Paris.
Société des anciens établissements Gérard, Paris.
Société du caoutchouc manufacturé, Paris.
Société des grands magasins du Louvre, Paris.
Société générale de ronneterie, Troyes.
Société Le Busc, Paris.
Société nouvelle de l'oyonnithe, Paris.
Soubrier (François et Paul), Paris.
Staron (P.), jeune et fils, Saint-Étienne.
Templier (Paul), Paris.
Tonnel (V.-A.) et Cie, Paris.
Tourette (Étienne), Paris.
Tréfousse, Goguenheim et Cie, Chaumont (Haute-Marne).
Tuleu (Ch.), Paris.
Turck, Lille (Nord).
Vachet, Paris.
Vagner (Léon), Paris.
Vernier (Émile), Paris.
Vernon (Frédéric), Paris.
Ville de Paris.
Ville de Paris, Conseil municipal de Paris et Conseil général de la Seine.
Ville de Paris, direction du service d'architecture.
Villeminot (L.) et Cie, Paris.
Vimont et Linzeler, Paris.
Virlouvet (Lucien), Paris.
Vuillermoz, Paris.
Wittmann (Charles), Paris.
Yencesse (O.),Paris.

Diplômes d'honneur.

André (Alexis), Paris.
Annales politiques et littéraires Paris.
Arnaud (Édouard), Paris.
Auger, Paris.
Ausseur et Hipp, Paris.
Bailly (Roger), Besançon.
Bary (Louis de), Reims.
Barreiros (Mme Berthe), Paris.
Belville (Eugène), Paris.
Bénédictus (Philippe), Paris.
Bertout-Got, Paris.
Bertrand (Émile), Paris.
Bigaux (Louis), Paris.
Blanchet (Eugène), Paris.
Blum (Albert), Paris.
Bonnet (Claude), Paris.
Borderel et Boyer, Paris.
Bouix (Théodore) et fils, Paris.
Bruno-Pelissier, Paris.
Brunswick-Balke-Collender, Paris.
Cadolle (veuve et fils), Paris.
Cambier (P.), Paris.
Chaboche (Edmond), Paris.
Chevron (Maurice), Paris.
Chevalier (Charles), Paris.
Codoni, Paris.

Collectivité de la reliure :

En participation :

Magnier frères.
Pagnant.
Weill (Henri).

Collectivité de la chambre syndicale des éditeurs d'annuaires.

En participation :

Allard (Gustave), Marseille.
Annuaire du Commerce Didot-Bottin (Directeur M. Layus Paris.
Battet et Melchior, Lille.
Boschero (Marius), Toulon.
Chambre syndicale des Éditeurs d'Annuaires, Paris.
Comité Central des Armateurs de France, Paris.
Delmas (Gabriel), Bordeaux.

Faller (Eugène), Paris.
Feret et fils, Bordeaux.
Agence Fournier, Lyon.
Fra (Joseph), Foix.
Gout (Auguste) et Cie, Orléans.
Société Anonyme des Guides-Albums des Chemins de Fer P.-L.-M., Paris.
Imprimerie Niçoise, Nice.
Lavalée, Paris.
Mouzard, Paris.
Muller (Arnold), Paris.
Société du Paris-Adresses, Paris.
Parvé (Charles), Neufchâteau.
Privat (Édouard), Toulouse.
Risacher (Émile), Paris.
Roustan (Georges), Paris.
Seigneurie (Albert-François), Paris.
Stewart (Raoul), Paris.
Thevin (J.) et Cie, Paris.
Viterbo (Gustave), Paris.
Collot, Paris.
Couaillet frères, Saint-Nicolas-d'Aliermont.
Coquillot (L.), Paris.
Daburon, Paris.
David (Marcel) (Usine de Rosières), Bourges.
Decœur (Émile), Paris.
Delmas (Édouard), Paris.
Delmas (Fernand), Paris.
Delmas (Gabriel), Bordeaux.
Delmotte (A.), Paris.
Demaret, Paris.
Despreaux jeune et fils, Paris.
Desbazeille, Paris.
Devinat (Maurice), Paris.
Dheilly (Émile), Villers-Bretonneux (Somme).
Dubrujeaud et Richermoz, Paris.
Dusauchoy (Gaston), Paris.
Duval, Paris.
Ferré (Georges), Paris.
Ferroud et Cie, Paris.
Fix-Masseau, Paris.
Follot (Paul), Paris.
Forthomme (Robert), Bolbec (Seine-Inférieure).
Galeries Lafayette, Paris.
Gambart, Paris.
Garnier, Paris.
Georges (Gustave), Paris.
Gerente, Dalbignat et Cie, Paris.
Gigou, Paris.
Godillot (Alexis-Georges), Paris.
Grillet, Paris.
Hairon (Charles), Paris.
Herscher, Paris.
Huiles de Colombes (Seine-et-Oise).
Jacques, Sauce et Cie, Paris.
Keller (Edmond), Paris.
Kovacs (André), Paris.
Kriegck, Paris.
Janvier et Duval, Paris.
Javal (E.-A.), Paris.
Jourdain (Francis), Paris.
Lafitte (Pierre), Paris.
Latouche jeune, Paris.
Lauer (Maurice), Paris.
Lavirotte, Paris.
Lecerf frères, Paris.
Lefeuvre, Paris.
Lelièvre (Eugène), Paris.
Lelièvre (Octave), Paris.
Lemerre (Désiré), Paris.
Léon frères (J. et M.), Paris.
Lequeux (Jacques), Paris.
Leroy et Cie, Paris.
Levasseur, Paris.
Lévy (Hector), Paris.
Marquis (Eugène), Paris.
Michel (Victor), Paris.
Morin-Goustiaux, Paris.
Morisset (André), Paris.
Nisseron, Paris.
Paquier et Cie, Paris.
Picard (H. et L.), Paris.
Pifre, Paris.
Pinel (Georges-Henri), Paris.
Piquée et ses fils, Paris.
Plicque (Marcel), Paris.
Plumet (Paul), Paris.
Poyet, Paris.
Porcabeuf, Paris.
Potonnier, Paris.
Préaubert, Nantes.
Prévost (Lucien), Paris.
Quesney (Charles), Charleval (Eure).
Raynaud (Léon), Paris.
Roche (Pierre), Paris.
Roiné, Paris.
Roolf et Cie, Paris.
Rondeau (Émile), Paris.
Roussel (Alcide), Paris.
Savine (Léopold), Paris.
Schmid (Charles), Paris.
Schmit frères (ancienne maison Albert Schmit), Paris.
Schulmann (J. et C.), Paris.
Société anonyme des journaux de la Gironde, Bordeaux.
Société française Chaleur et Lumière.
Tarrit (Jean), Paris.
Torcheboeuf et Cie, Paris.
Truchet (Abel), Paris.
Vallé et Marion, Paris.
Vallombreuse (Henri), Paris.
Vaquin et Schweitzer, Le Havre.

Vuibert et Nony, Paris.
Zambon (les fils de), Paris.

Médailles d'or.

Alexandre (Marguerite), Paris.
Arthus, Bertrand et Béranger, Paris.
Atrux (Alphonse), Paris.
Averseng, Paris.
Bachollet (Établissements), Paris.
Balmet (Louis), Grenoble (Isère).
Barrez (Charles), Arques (Pas-de-Calais).
Belville (Eugène), Paris.
Berges (Maurice), Paris.
Bignon (Georges), Paris.
Bloch (Jacques), Besançon.
Boisson et Cie, Paris.
Bourdeau (Léon), Ivry-sur-Seine.
Bourdon et Rasse, Paris.
Boutet de Monvel, Paris.
Breger frères, Paris.
Brihaye (Médéric), Glageon (Nord).
Cazalis (Mme Alice), Paris.
Claudel (Mlle), Paris.
Cloché (A.) fils, Paris.
Coignet (Louis), Paris.
Cordier (Henri), Paris.
Cortolezzis (F.).
Coste-Bez (A.), Payrat (Ariège).
Cours professionnel de reliure, Paris.
Courteix, Paris.
Courtois (A.), Paris.
Croix-Marie (Paul), Paris.
Croizier-Noirat, Paris.
Dejean (Louis), Paris.
Demaré (Victor), Paris.
Deschampes (A.), Paris.
Digard (Sébastien), Paris.
Drouet (Georges), Paris.
Ducrocq (Bruno), Paris.
Duseaux et Cie, Paris.
Épeaux, Paris.
Fauconnet, Paris.
Feret (Alfred), Paris.
Ferlin-Maubon, Nancy.
Forest (Joseph), Paris.
Fournier (E.), Paris.
Gallais (The Sport), Paris.
Galleni (Oreste), Paris.
Gardot (J.), Dijon.
Gédalge, Paris.
Gérard (Louis), Paris.
Gourdin (P.) et Cie, Amilly (Loiret).
Gouverneur (Albert), Paris.
Grégoire, Paris.
Grus (Lucien), Paris.
Guérinet (Armand), Paris.
Guillaume (Henry), Paris.
Guillemin (Joseph), Paris.
Herscher, Paris.
Le Journal des chambres de commerce, Paris.
La Chromographie française, Paris.
Laprade (Mme de), Paris.
Lazarus (J.), Paris.
Lebon (Ernest), Paris.
Lemeunier et Cie, Paris.
Leroy et Cie, Paris.
Magdelaine, Paris.
Magnenant, Paris.
Maier et Pfeiffer, Paris.
Mantou et Cie, Paris.
Maury (Gaston-Jean), Rennes.
Mey (Léon), Paris.
Methey (André), Asnières.
Mezzara, Paris.
Michaud (Léon), Reims.
Michelin (Charles), Paris.
Mioland et Lelogeais, Paris.
Mirman (Mlle Jeanne), Paris.
Pachy, Roubaix (Nord).
Pagnant, Paris.
Paris-Reby, Nantes.
Pech F. et Cie, Bordeaux.
Philipp I., Paris.
Picard, Paris.
Plique (Marcel), Paris.
Poulalion (Édouard), Toulouse.
Pruneau (Albert), Paris.
Rasumny (Félix), Paris.
Redont, arch., Paris.
Regius (Édouard), Paris.
Rey (Georges), Paris.
Sauvage et Sarrazin, Paris.
Scheinks, Paris.
Simmen (Henry), Paris.
Simon (Pierre-Paul), Reims.
Tallandier (Jules), Paris.
Thiébaut (Charles), Paris.
Thomas (Mme Augustine), Paris.
Tresallet et Tarroz, Paris.
Viallar Philippe et Cie, Paris.
Wallach et Lévy, Paris.

Médailles d'argent.

Bliault (Eugène), Paris.
Blin fils, Paris.
Bouasse-Lebel et Soufflot, Paris.
Cahen (Alphonse), Paris.
Charles (Camille), Paris.
Chiberre fils et Darroux, Paris.
Choupay, hôtel de la ville, Le Havre.
Chudant (Jean), Paris.
Compagnie de fabrication française de papier manufacturé, Le Parc-Saint-Maur (Seine).
Cornette (Louis-H.), Paris.
Daburon, Paris.
Desma (Mlle), Paris.
Ernest (Gaston), Paris.

Gouffé jeune et Cie, Paris.
Grange (Henri-Dominique), Paris.
Guet, Paris.
D'Heureux (Me Andrée), Paris.
Ibrahim-Bram, Paris.
Joubert (Martin-Célestin), Paris.
Lacroze (Mme Alice), Paris.
Lalanne (Ch.), Paris.
L'Éclairage spécial a l'acétylène, Paris.
Le Mobilier, Cerf (L. et M.), Paris.
Lieutier (Honoré), Paris.
Loisel, Parc-Saint-Maur (Seine).
Mangin (Mlle Mare), Paris.
Navalles-Banos (H. de), Dames par Saint-Sever (Landes).
Orfèvrerie d'Ercuis, Paris.
Palleau, Paris.
Philippoteaux (Albert), Saint-Denis (Seine).
Pissis, Paris.
Quantin (Ch.), Paris.
Roustan (Georges), Paris.
Seitte (Charles), Paris.
Société anonyme des charbonnages d'Allas et carrières de Saint-Aulaye-Saint-Cyprien (Dordogne).
Société du verre étiré, Paris.
Sporck (Georges), Paris.
Taride (Alphonse), Paris.
Vignot frères, Paris.
Weil (Henry), Paris.

Médailles de bronze.

Allard (Gustave), Marseille.
Battet et Melchior, Lille.
Besnard (Jean), Paris.
Berr (Henri), Paris.
Boyveau et Chevillet, Paris.
Collineau (Mme Maris), Neuilly-sur-Seine (Seine).
Courche (Félix), Paris.
Hermier (E.), Paris.
La Fare (A.), Paris.
Le Feuvre, Le Mans (Sarthe).
Lentz (Frédéric-Guillaume), Paris.
Noury, Paris.
Olivier (docteur Ernest), Moulins (Allier).
Sageret (Mme veuve), Paris.
Sarriau, Paris.
Schneider frères et Mary, Levallois-Perret (Seine).
Sylvestre (Claude), Bois-d'Oingt (Rhône).
Sporck (Adrien), Paris.

Mentions honorables.

Benoit-Lévy, Paris.
Blais et Roy, Poitiers.
Buguet (Abel), Rouen.
Dobler (Henry), Aix (Bouches-du-Rhône).
Fourain, Reims (Marne).
Gerald de Faye, Paris.
Gleize (Jules), Paris.
Lecore-Carpentier, Tunis.
Marotte (A.), Paris.
Nerini (Emmanuel-Charles), Paris.
Parvé, Neufchâteau (Vosges).
Risacker, Paris.
Salabert (William), Paris.
Savoyard de Paris, Paris.
Schnerr (J.), Paris.
Viterbo (Gustave), Paris.

SECTION 8. — Groupes 46 à 56.

GALERIE DU TRAVAIL

Hors concours (exposants mis hors concours en vertu de l'article 15 du règlement du jury international).

Chouanard, Paris.
Dehaitre (Fernand), Paris.
Fougeirol (Sénateur), Paris.
Manufacture française d'œillets métalliques, Paris.
Mongin, Paris.
Piat (A.) et ses fils, Paris.

Grands prix.

Bonamy et Ligneau de Sereville, Saint-Just-en-Chaussée (Oise).
Établissements Marinoni, Paris.
Guilliet fils et Cie, Auxerre (Yonne).
Lambert (E.) et Cie, Paris.
Savy (A.), Jeanjean et Cie, Paris.
Société anonyme des mécaniques Verdol, Lyon.
United Shoe Machinery Company, Paris.
Zang, Paris.

Diplôme d'honneur.

Douane (M.), ingénieur-constructeur, Paris.

Médailles d'or.

L'Huillier (Henry), Paris.
Johnson et ses fils, Paris.
Schmautz (Ch.) et Cie, Paris.
Société des Plaques et poudres a souder (Laffitte).
Vernet (A.), Dijon.

Médaille de bronze.

Courteix (Fernand), Paris.

SECTION 9. — Groupes 57 à 60.

PISCICULTURE

Hors concours (exposants mis hors concours en vertu de l'article 15 du règlement du jury international).

Ministère de la marine, Paris.
Perard (Joseph), Paris.
Société de la morue française, Marseille.

Grands prix.

Bonamy (A.) et Ligneau de Sereville, Saint-Just-en-Chaussée (Oise).
Laboratoire de Roscoff, Paris.
Société centrale d'aquiculture et de pêche, Paris.
Société de l'enseignement professionnel et technique des pêches maritimes, Paris.

Diplômes d'honneur.

Dagry (Alphonse), Paris.
Laboratoire de pisciculture de Grenoble, Grenoble.
Laboratoire de pisciculture de Toulouse, Toulouse.
Syndicat central des associations des pêcheurs a la ligne de France, Paris.

Médailles d'or.

Abbé Blanchard, La Rochelle.
Œuvre française des musées scolaires de pêche, Bordeaux.
Service de la navigation, Nevers.

Médaille d'argent.

Hugon (Édouard), Savignae (Jura).

Médailles de bronze.

Le Bras, Pont-Croix (Finistère).
Hervé (Paul), Étaules (Charente-Inférieure).

SECTION 10. — Groupes 61 à 64.

AGRICULTURE

Hors concours (exposants mis hors concours en vertu de l'article 15 du règlement du jury international).

Dupont (Louis), Isigny (Calvados).
Galibert et Sarrat, Mazamet (Tarn).
Lhomme-Lefort, Paris.
Moret (Ernest), Tonnerre (Yonne).
Société des établissements Maguin, Charmes (Aisne).
Cayeux et Le Clerc, Paris.

Grands prix.

Association centrale des laiteries coopératives des Charentes et du Poitou, Niort (Deux-Sèvres).
Association centrale des laiteries coopératives des Charentes et du Poitou, Niort (Deux-Sèvres).
Association des chimistes de sucrerie et de distillerie, Paris.
Aubert (Alexandre), Paris.
Artus (Constant), Paris.
Bajac (Antoine), Lianeourt (Oise).
Bariat (Veuve J.), Chaulnes (Somme).
Bonnier (Gaston), Paris.
Bouchon (Albert), Nassandres (Eure).
Boudier, Paris.
Brasseur (Louis), La Chapelle-Gauthier (Seine-et-Marne).
Buchet (Pharmaeie eentrale), Paris.
Byla jeune, Gentilly (Seine).
Cazelles père et fils, Saint-Gilles-du-Gard (Gard).
Chardin (Auguste), Spineourt (Meuse).
Clément (Armand-Lucien), Paris.
Clert (Alfred), Niort (Deux-Sèvres).
Collectivité de la société d'apiculture de l'Aisne.

Collectivité des patrons maréchaux de France.

En partieipation :

Bertrand (Charles), Bougival.
Bigler (Ernest), Fontenay-aux-Roses.
Bourgoin (Albert), Ivry.
Botot, Clichy.
Camille (Jaeques), Compiègne.
Casimir (Fernand), Paris.
Cotet (Charles), Paris.
Dugué, Paris.
Digaud, Chaville.
Étienne (Félix), Rambouillet.
Gey (Joseph), Aubervilliers.
Gravelat (Félix), Paris.
Jobredeaux (Alexandre), Ivry.
Juillard, Neuilly-sur-Seine.
Hautelin, Saint-Denis.
Lavigne (Joseph-Rémy), Paris.
Lathière, Paris.
Mathe (Gilbert), Paris.
Mondin, Aubervilliers.
Molas, Neuilly-sur-Seine.
Piot (Jules), Paris.
Perrochain, Paris.
Poirier (Ernest), Paris.
Roy (Jean), Paris.
Salmon (Jean), Alfort.
Trouillet, Paris.
Tête (Théophile), Paris.

Cusson (C.-A.), frères et Cie.
Dard (L.), Paris.
Darley (Eugène) (Darley-Renault), Nemours (Seine-et-Marne).
Douane (Maurice), Paris.
Dreyfus (Louis) et Cie, Paris.
Durafort et fils, Paris.
Duviquet, Trilport (Seine-et-Marne).
École nationale d'agriculture de Grignon (Seine-et-Oise).
École nationale d'agriculture de Montpellier (Hérault).
Fabre et Cie, Aubervilliers (Seine).
Famelart, Paris.
Fouquier d'Herouel (René), Laon (Aisne).
Fruhinsholz (Adolphe), Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Garres-Fourche (J.-N.), Bordeaux (Gironde).
Gaulin (Auguste), Paris.
Gautreau frères, Dourdan (Seine-et-Oise).
Gervais (Prosper), Paris.
Guérault-Godard et fils, La Fère-Champenoise (Marne).
Guichard (Alexandre), Lieusaint (Seine-et-Marne).
Guillaume (Émile), Paris.
Hollande fils, Paris.
Krieg et Civy, Montrouge (Seine).
Institut national agronomique, Paris.
Institut Pasteur, Paris.
La Barre (de), Paris.
Mabille (E.) frères, Amboise (Indre-et-Loire).
Magnien, Dijon (Côte-d'Or).
Magnier-Bedu, Groslay (Seine-et-Oise).
Marmonier (Félix) fils, Lyon (Rhône).
Ministère de l'agriculture (Service du crédit agricole), Paris.
Ministère de l'agriculture (direction de l'hydraulique et des améliorations agricoles), Paris.
Ministère de l'agriculture (inspection générale de l'enseignement de la pisciculture), Paris.
Nachet (Albert), Paris.
Pellet, Paris.
Pinchart, Deny.
Pommery (Edmond), Neuvion-en-Thiérache (Aisne).
Poullon-Williard, Fruges (Pas-de-Calais).
Remy (Henri), Neuvillette, par Chaumont-en-Vexin (Oise).
Ricois (Pierre-Auguste), Moresville par Bonneval (Eure-et-Loir).
Louis Rigaud (Mme), Paris.
Salomon (E.) et fils, Thomery (Seine-et-Marne).
Simon frères, Cherbourg (Manche).
Société anonyme des établissements Egrot, Paris.
Société entomologique de France, Paris.
Société française d'encouragement a l'industrie laitière, Paris.
Société mycologique, Paris.
Société des viticulteurs de France et d'ampélographie, Paris.
Station d'industrie laitière de Surgères (Charente-Inférieure).
Syndicat général de l'industrie fromagère de l'Eure, Évreux (Eure).
Station séricicole de l'école nationale d'agriculture de Montpellier.
Station de recherches viticoles de l'école nationale d'agricultur de Montpellier.
Thirion (Henri), Paris.
Trouette (Ed.), Paris.
Viala (Revue de viticulture), Paris.
Vidal-Beaume, Boulogne-sur-Seine (Seine).
Vilmorin-Andrieux et Cie, Paris.

Diplômes d'honneur.

Abaye, Montreuil-l'Argillé (Eure).
Aubril (Louis), Sartilly (Manche).
Bainier, Paris.
Barbe (Sixte-Jules), Paris.
Barbou fils, Paris.
Beaupré (Eugène), Montereau (Seine-et-Marne).
Bondonneau (Emile), Paris.
Bousquet, Paris.
Calmettes (le docteur), Lille (Nord).
Chandon de Briailles (Raoul), Épernay (Marne).
Charmelet, Paris.
Couanon (Georges), Paris.
Coutagnes (Georges), Lyon (Rhône).
Demorgny, Reims (Marne).
De Seyne (le docteur), Paris.
Du Vivier de Streel, Paris.
Fischer (E.) (Mme veuve), Soissons.
Grellou François et Cie, Paris.
Godfrin, Nancy.
Gougis (Albert), Auneau (Eure-et-Loir).
Guillebaud (Th.), Angoulême (Charente).
Huillard (Alphonse), Suresnes (Seine).
Institut des frères des écoles chretiennes, Paris.
Isnard (André), Nice (Alpes-Maritimes).
Jacquemin (Georges), Malzéville (Meurthe-et-Moselle).
Lapointe et Derain.
Lepicier (Ambroise), Chivres, par Liesse (Aisne).
Mahot, Ham (Somme).

Malterie franco-suisse, Le Puy et Issoudun.
Mayrargue (Benoit) fils et Cie, Nice (Alpes-Maritimes).
Midy (A. et M.), Paris.
Nomblot-Bruneau, Bourg-la-Reine (Seine).
Pierrain (Charles), Paris.
Rolland, Neuilly-sur-Seine (Seine).
Roussille frères et Cie, Pau (Basses-Pyrénées).
Roy Chevrier, Givry (Saône-et-Loire).
Sabouraud (le docteur), Paris.
Société générale d'agriculture du Gard, Nîmes.
Société d'encouragement a l'agriculture d'Orléans, Orléans (Loiret).
Société des forêts de la Calle, Paris.
Souchu-Pinet (Henry), Langeais (Indre-et-Loire).
Syndicat agricole du Gard, Nîmes.
Syndicat amical des fromagers et laitiers de l'Eure, Évreux (Eure).
Thomas et Normand, Mantes (Seine-et-Oise).
Tiaffay, Bisseuil (Marne).
Voitellier (Henry), Paris.

Médailles d'or.

Benex, quai d'Ivry, Ivry-Port (Seine).
Bernel (Lucien), Paris.
Bertrand (Auguste), Vélars-les-Dijon (Côte-d'Or).
Besdel (Albert), Paris.
Beusnier (Eugène), Saint-Cloud (Seine-et-Oise).
Billioud (A.), Paris.
Bodin, professeur, Rennes (Ille-et-Vilaine).
Bonnefoy (Georges), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Boutard, Montreuil (Seine).
Brancourt (Eloi-Joseph), Crécy-sur-Serre (Aisne).
Caisse régionale de crédit agricole mutuel du Midi, Montpellier.
Caramija frères, Paris.
Cauchepin (Louis), Bernay (Eure).
Chaussadent (Amédée), Moissy-Cramayel (Seine-et-Marne).
Collectivité de la station séricicole de Montpellier, Montpellier.
Denis (Louis), Brou (Eure-et-Loir).
Duguay, Paris.
Dumaine (A.), Moissy-Cramayel (Seine-et-Marne).
Dumée, Meaux (Seine-et-Marne).
Dumont (Albert), Salouel (Somme).
Duquesne (Amédée), Montfort-sur-Risle (Gers).
Durafort et fils, Paris.
Duval-Trepied, au Mesnil-sur-l'Estrée (Eure).
Fievet-Pagot, Charleville (Ardennes).
Fillot, Paris.
Fontaine-Souverain (Denis), Dijon (Côte-d'Or).
Gautier et Cie, Quimperlé (Finistère).
Gillot (le docteur), Autun (Saône-et-Loire).
Guillon et fils, Châteauroux (Indre).
Lacroix (A.) et Cie, Caen (Calvados).
Lambert (Maurice), Toury (Eure-et-Loir).
Laurent de l'Arbousset, Alais (Gard).
Leconte (Henry-Joseph), Paris.
Le Grand de Mercey (René), Montbellet (Saône-et-Loire).
Lesage (Léon et Maurice), Paris.
Levasseur (Louis-Jaeques-Albert), Illiers-l'Évêque (Eure).
Lévi frères, Paris.
Lévy (Médard-Camille), Paris.
Marlin (E.), Paris.
Martin, Besançon (Doubs).
Mathieu (Arthur), Aubervilliers (Seine).
Mazimann et Plessard, Autun (Saône-et-Loire).
Mesle (Ferdinand-Laurent), Nevers (Nièvre).
Meunier fils, Lyon-Guillotière (Rhône).
Noblecourt (Nareisse), Chambry (Aisne).
Noel (Bernard), Caen (Calvados).
Peltereau, Vendôme (Loir-et-Cher).
Poisson, Paris.
Préaudat (Émile), Courbevoie (Seine).
Rousset (Maxime), Nîmes (Gard).
Rouvière-Huc, Saint-Geniès-des-Mourgues (Hérault).
Société nouvelle de Roquefort, Paris.
Société d'aviculture, Paris.
Syndicat des champignonnistes de la Seine, Paris.
Syndicat de drainage de Perthes (Seine-et-Marne).
Verdier-Dufour et Cie, Paris.
Weil (Camille), Paris.

Médailles d'argent.

Adriant, Blamont (Meurthe-et-Moselle).
Anfroy (Louis-Auguste), Andilly (Seine et-Oise).
Basile (Claude), Bordeaux (Gironde).
Bence (Armand), Caen (Calvados).
Bertrand (Auguste), Véars-les-Dijon (Côte-d'Or).
Bertrand (Séraphin), Athies-sous-Laon (Aisne).
Bigeard, Nolay (Côte-d'Or).
Bonnet, La Roche, par Sainte-Cécile (Vaucluse).
Boulanger (E.-L.-H.), Paris.

Bouty, Paris.
Breton-Grelier, Meung-sur-Loire (Loiret).
Brumpt (le docteur), Paris.
Buisson, Sours (Eure-et-Loir).
Caquet, Paris.
Caruelle et Chêne, Origny-Sainte-Benoîte (Aisne).
Cayatte (Albert), Spincourt (Meuse).
Chatelet (Jules), Paris.
Chambre syndicale des laitiers patentés de la ville de Lyon, Lyon.
Cherquitte (M^me^ Mélina), Samousy (Aisne).
Chertier (Pierre), Orléans (Loiret).
Cordier (Jules), Reims (Marne).
Cozette, vétérinaire, Noyon (Oise).
Delaplace, Urcel (Aisne).
Dufour (Léon), Avon (Seine-et-Marne).
Eury et C^ie^, Angoulins-sur-Mer (Charente-Inférieure).
Fettu, Paris.
Früh et Maurice, Paris.
Gleyze (Victorin), Planes, par Lagarde-Paréol (Vaucluse).
Granier (Pierre), Lambruisse (Basses-Alpes).
Grosjean, Saint-Hilaire (Doubs).
Gueguen, Paris.
Guinier, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Guyot (Alban), à Pierre (Meurthe-et-Moselle).
Iches (Lucien), Paris.
Janvrais, Paris.
Josset (Louis et Lucien), Paris.
Kœhly, Paris.
Labergerie, Verrières (Vienne).
Lancosme, Paris.
Latour, Sainte-Cécile (Vaucluse).
Le Breton (Georges), Paris.
Léon Lefèvre (M^me^), Presles-Thierry (Aisne).
Lutz, Paris.
Marie (R.) (le docteur), Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Mauric (Auguste), Sainte-Cécile (Vaucluse).
Mayrargue (Félix), Nice (Alpes-Maritimes).
Néry (de), Neuilly (Seine).
Ondedieu (Baptiste-Joseph), Laon (Aisne).
Pingy (le docteur), Paris.
Plantin (Ed.), Cairanne (Vaucluse).
Prat et Blanc, Grenoble (Isère).
Renard (Albert), Auxerre (Yonne).
Société mycologique de la Côte-d'Or, Dijon (Côte-d'Or).
Syndicat agricole de Catenoy (Oise).
Tellier (Charles), Paris.
Thomas (Maurice), Paris.
Thomé-Mairesse et Cromback, Nouzon (Ardennes).

Médailles de bronze.

Chertier (Pierre), Orléans (Loiret).
Cisterne, Paris.
Ducret (Jean-Marie), Paris.
Est-Forestier, journal du commerce des bois, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Géo-Delvaille, Bordeaux.

Mentions honorables.

Maréchal (M^lle^ R.-M.), Amilly (Loiret).
Pluchart (M^me^), Chevreuils (Oise).

Groupe 65.

HORTICULTURE

Grand prix et 150 *francs.*

Letellier et C^ie^, Caen (Calvados).

Grand prix et 100 *francs.*

Bruant, Poitiers (Vienne).

Grands prix.

Baltet (Charles), Troyes (Aube).
Boucher, Paris.
Cayeux et Le Clerc, Paris.
Croibier et fils, Moulin-à-Vent, par Vernissieux-lès-Lyon (Rhône).
Deny (Eugène) et (Louis), Paris.
École nationale d'horticulture de Versailles (Seine-et-Oise).
Lagrange, Oullins (Rhône).
Martinet (Henri), Paris.
Pernet et Ducher, Vernissieux-lès-Lyon (Rhône).
Nanot (Jules), Versailles (Seine-et-Oise)
Redont (Édouard), Paris.
Rothberg, Gennevilliers (Seine).
Société nationale d'horticulture de France, Paris.
Société pomologique de France, Lyon (Rhône).
Tissot (Jean-Claude), Paris.
Touret (Eugène), Paris.
Ville de Paris : Établissement horticole du service des promenades (Exécution du jardin de la section française).
Ville de Paris (service des promenades).

Diplôme d'honneur et 250 *francs.*

Turc, jardinier de la ville de Paris.

Diplômes d'honneur.

Boucher, Paris.
Croux et fils, Val-d'Aulnay, par Chatenay (Seine).
Gravereaux, Neauphle-le-Château (Seine-et-Oise).
Millet et fils, Bourg-la-Reine (Seine).
Molin, place Bellecour, Lyon (Rhône).
Riousse (Henri), Paris.
Sohier (Georges), Paris.

Médailles d'or.

Cayeux et Le Clerc, Paris.
Chauré (Lucien), Paris.
Chouvet (veuve E.), Paris.
Férard, Paris.
Goyer, Limoges (Vienne).
Guillaud (Auguste), Grand-Lemps (Isère).
Lathoud (Auguste), Jargeau (Loiret).
Le Breton (Georges), Paris.
Leroy (Louis), Angers (Maine-et-Loire).
Levêque, Ivry-sur-Seine (Seine).
Rivoire et fils (L.), Lyon (Rhône).
Tatoux, jardinier de la Ville de Paris.
Thiébaut (Émile), Paris.
Vilmorin et Andrieux, Paris.

Médaille de vermeil et 250 francs.

Thivin (Philbert), jardinier de la ville de Paris.

Médailles de vermeil et 100 francs.

Goyer, Limoges (Haute-Vienne).
Nomblot-Bruneau, pépiniériste. Bourg-la-Reine (Seine).
Pinguet-Guindon, La Tranchée, près Tours (Indre-et-Loire).

Médailles de vermeil et 50 francs.

Leconte (Henri-Joseph), Paris.
Pinguet-Guindon, La Tranchée, près Tours (Indre-et-Loire).

Médailles de vermeil.

Férard, Paris.
Vallerand Irères, Taverny (Seine-et-Oise).

SECTION 11. — Groupes 71 à 74.

HYGIÈNE

Hors concours (exposants mis hors concours en vertu de l'article 15 du règlement du jury international).

Dehaitre, Paris.
Dubois, Pinard et Cie, Paris.
Flicoteaux, Borne, Boutet, Paris.
Lequeux (Paul).

Grands prix.

Annuaire général de l'hygiène et de la salubrité, Paris.
Association polytechnique, Paris.
Assistance publique de Paris.
Bardy (Alfred), Paris.

Collectivité des auteurs, Paris.

En participation :

Alliot (Henri), Nancy.
Annuaire général du Commerce et de l'Industrie des Spécialités pharmaceutiques et hygiéniques, Paris.
Barbellion (docteur), Paris.
Bocquillon-Limousin, Paris.
Boix (Émile), Docteur Paris.
Chamagne, Paris.
Chauveau, Paris.
Chompret, Paris.
Comar, Paris.
Escat Toulouse.
Fillassier (Alfred), Paris.
Galbrun fils, Paris.
Gallard (Docteur), Biarritz.
Geley, Anneey.
Girard, Paris.
Graux et Fillassier, Paris.
Guermonprez, Paris.
Guilleminot, Paris.
Guillet, Paris.
Guyot, Paris.
Hennequin, Paris.
Kaun, Paris.
Laurens, Paris.
Lejars, Paris.
Linas (Gabriel), Versailles.
Lucien-Graux, Paris.
Luys (Georges), Paris.
Malherbe, Paris.
Mougin, Paris.
Nouvion-Jacquet, Paris.
Œuvre Médico-Thérapeutique, Gentilly.
Pellerin, Malzéville.
Produits biologiques Médicinaux Paris.
Roussel (Georges), Paris.
Société contre le mal de mer, Paris.
Soleirol de Serves, Paris.

Collectivité des journaux.

En participation :

Amoédo (Oscar), Paris.
Annales de Chimie analytique, Paris.
Annales de Dermatologie, Paris.

Annales des maladies de l'oreille, Paris.
Annales des maladies de l'oreille, du larynx, du nez et du pharynx, Paris.
Annales d'hygiène publique et de médecine légale, Paris.
Annales de l'Institut Pasteur, Paris.
Annales d'Oculistique, Paris.
Annales Médico-Psychologiques, Paris.
Annuaire général hygiénique, Paris.
L'Anthropologie, Paris.
Archives générales de médecine, Paris.
Archives internationales de laryngologie, Paris.
Archives de médecine et de chirurgie spéciales, Paris.
Archives de médecine des enfants, Paris.
Archives de médecine expérimentale, Paris.
Biarritz-Hygiène, Biarritz.
Bulletin de laryngologie, rhinologie, otologie, Paris.
Bulletin de l'Institut Pasteur, Paris.
Bulletin de la Société Médico-Chirurgicale du Nord, Lille.
Bulletin des sciences pharmaceutiques, Paris.
Bulletins et mémoires de la Société de chirurgie, Paris.
Bulletins et mémoires de la Société médicale des Hôpitaux, Paris.
La Clinique, Paris.
La Clinique ophtalmologique, Paris.
Comptes rendus de la Société de Biologie, Paris.
La Croisade moderne, Paris.
L'Education moderne, Paris.
Gazette des Hôpitaux de Toulouse, Toulouse.
Gazette hebdomadaire des sciences médicales, Bordeaux.
Gravière (Docteur), Marseille.
L'Hygiène générale et appliquée, Paris.
L'Hygiène scolaire, Paris.
Journal de médecine et de chirurgie pratiques, Paris.
Journal de physiologie et de pathologie générale, Paris.
Société de Médecine « Limousin-Médical », Limoges.
Le médecin praticien, Paris.
La Nature, Paris.
Nouvelle Iconographie de la Salpêtrière, Paris.
Nord médical, Lille.
L'Odontologie, Paris.
Ouest-Revue, Rennes.
La Presse médicale, Paris.
Le Radium, Paris.
Répertoire de pharmacie, Paris.
Revue de gynécologie, Paris.
Revue d'hygiène, Paris.
Revue neurologique, Paris.
Revue d'Orthopédie, Paris.
Revue philanthropique, Paris.
Revue professionnelle des sages-femmes, Paris.
Revue de la tuberculose, Paris.
L'Union des Femmes de France, Paris.
La Vulgarisation scientifique, Paris.
Expert-Bezançon, Paris.
Institut Pasteur de Paris.
Le Garrec, Paris.
Œuvre de la tuberculose humaine, Paris.
Ville de Paris. — Laboratoire municipal de la préfecture de police, Paris.
Ville de Paris. — Bureau de l'hygiène.
Ville de Paris. — Administration générale de l'assistance publique.

Diplômes d'honneur.

Bureau d'hygiène de Saint-Étienne, Saint-Étienne.
Bureau d'hygiène de Toulon, Toulon.
Dispensaire Émile-Loubet, Paris.
Dispensaire Calmette, Reims.
Kestner (Paul), Lille.
Lequeux (Jacques), Paris.
Picqué (Lucien), Paris.
Renaud (François), Paris.
Société générale d'épuration et d'assainissement, Paris.
Société industrielle des téléphones, Paris.
Société de préservation contre la tuberculose, Paris.

Médailles d'or.

Dispensaire de Pantin, Pantin.
Dumouthiers, Paris.
École dentaire, Paris.
Farge, Nice.
Frise (Henry de), Paris.
Giroux, Paris.
Klotz (Victor) et Cie, Paris.
Lepage Viger, bureau d'hygiène d'Orléans.
Marot (René), Paris.
Poincent, Paris.
Quiniou, Paris.
Ravasse (L.), Boulogne-sur-Seine (Seine).
Robert et Carrière, Paris.

Médailles d'argent.

Assistance mutuelle générale : œuvre antituberculeuse des postes, des télégraphes et téléphones, Paris.

Britte (Rodrigue de), Paris.
Debaucheron, Paris.
Deffins, Paris.
Detourbe, Paris.
Enseignement orthopédique, Paris.
Hospice de Clamart, Clamart.
Lepage, Urbain et Cie, Paris.
Montaudon, Paris.
Rudeval (de), Paris.
Sanatorium de la Motte-Beuvron, La Motte-Beuvron.
Tekko et Salubra, Paris.

Médailles de bronze.

Deglain, Paris.
École des mères, Paris.
Sanatorium de Meung-sur-Loire.

Mention honorable.

Lair et Schnoebelé, Grenoble.

Diplômes de bon mérite.

Abadie Leotard, Paris.
Arbez, Bordeaux.
Bailly, Tarbes.
Barrère (André), Paris.
Berthier, Grenoble.
Bezot (Georges), Paris.
Bombart (le docteur Henry), Soleslmes.
Borsani, Nice.
Bon (J. et C.), maison Mathieu, Paris.
Bouchety (Léon), l'Étang-la-Ville (Seine-et-Oise).
Bouffet, Verterie (Oise).
Boutry, Paris.
Broux veuve et fils, Colombes.
Brunat, Agen.
Brusson, Villemur (Haute-Garonne).
Buchet et Cie, Paris.
Byla jeune, Gentilly.
Charlier, Périgueux.
Chaumeil, Annonay (Ardèche).
Chompret (le docteur Joseph), Paris.
Collet-Delval, Lille.
Conteneau et Godard, Paris.
Dard, Paris.
Dequeant, Paris.
Famel, Paris.
Gaillard (Pierre), Paris.
Godon (le docteur Charles), Paris.
Guignier, Bois-Colombes.
Hamonic (le docteur P.), Paris.
Hunkiarbeyendi (Séraphin), Maisons-Laffitte.
Jacquemin, Malzéville (Meurthe-et-Moselle).
Lagarde (le docteur), Paris.
Laporte, Bordeaux.
Laurens (le docteur Georges), Paris.
Legrand (Henri), Paris.
Lépine, Bordeaux.
Lièvre (Gaétan), Paris.
Linsi (O.), Asnières.
Molinié (le docteur), Colombes.
Mougin (le docteur), Paris.
Orillard, Paris.
Pannetier, Commentry.
Paulin et Giraud, Tours.
Pearson, Paris.
Pégot, Paris.
Petit (Eugène), Paris.
Platschick, Paris.
Puniet, Paris.
Puy, Poitiers.
Rabiet, Paris.
Rainal frères, Paris.
Reymond, Paris.
Raynaud, Biarritz.
Renault (le docteur), Paris.
Robert, Paris.
Rondeau et Plisson, Paris.
Rose, Paris.
Rozan, Paris.
Société de Lille et Bonnières, Paris.
Société française des cachets azimes, Paris.
Trouette-Perret, Paris.
Vagner, Grand-Montrouge.
Van Steenbruggne et Breton, Paris.
Weber, Paris.
Wulfing-Luer et fils, Paris.
Compagnie française des Peroxydes métalliques, Paris.
Société anonyme de l'hygiène générale et industrielle, Lille.
Swan, Paris.
Titren, Lille.
Zund Burguet (Adolphe), Paris.

SECTION 12. — Groupe 75.

EXPOSITIONS TEMPORAIRES SPÉCIALES

PRODUITS FARINEUX, SUCRES ET LEURS DÉRIVÉS

Hors concours (exposants mis hors concours en vertu de l'article 15 du règlement du jury international).

Biscuits Georges (Jean Estieu), Courbevoie.
Biscuits Pernot (Manufacture dijonnaise des), Dijon.
Biscuits Olibet (Société bordelaise des), Talence (Bordeaux).
Société anonyme du chocolat Lombard, Paris.
Société Ternynck fils, Chauny (Aisne).

Grands prix.

Bloch fils (L. et E.), Paris.
Chassaing et Cie, Paris.
Cousin-Devos, Haubourdin (Nord).
Menier, Paris.
Poupon (Henry), Dijon.
Potin et Cie, Paris.
Société nouvelle des raffineries de sucre de Saint-Louis, Marseille.

Diplômes d'honneur.

Beauvais (Auguste-Eugène), Paris.
Berr frères (Paul et René), Oran.
Garcet et Tremblot, Yvetot (Seine-Inférieure).
Sassot frères, Nogent-sur-Seine (Aube).
Syndicat des confituriers français en collectivité, Paris.

Médailles d'or.

Damoy (Julien), Paris.
Jacquemin (G.), Malzéville (Nancy).
Lombardini (A.), La Garenne-Colombes (Seine).
Malterie du Berry.
Meunier frères, Paris.
Rouzaud, Royat-les-Bains.

Médailles d'argent.

Digne fils et Cie, Fréjus (Var).

Groupe 76.

CONSERVES

Grands prix.

Chevallier-Appert, Paris.
Prevet (Ch.) et Cie, Paris.
Teyssonneau frères et Cie, Bordeaux.

Diplômes d'honneur.

Bayle fils frères, Bordeaux.
Petitjean fils et Vergnet, Paris.

Médailles d'or.

Fontaine (Lucien), Paris.
Gelis-Didot, Paris.
Gilles-Fillion.
La Nationale, Aubervilliers.
Lecourt (François), Sèvres.

Médailles d'argent.

Bourjaillat et Cie, Toulon.
Daburon frères, Paris.
Soubiran (L.-G.), Bordeaux.

Médailles de bronze.

Baron (Eugène), Agen.
Société franco-tunisienne commerciale, industrielle et agricole, Paris.

Groupe 77.

VINS ET EAUX-DE-VIE

Hors concours (exposants mis hors concours en vertu de l'article 15 du règlement du jury international).

Audinet et Buhan, Bordeaux.
Calvet et Cie, Bordeaux.
Lafond frères (H. Turpin), Rouen.
Malaquin (Eugène), Bercy-Paris.
Monnet (J.-G.) et Cie (Société des propriétaires vinicoles de Cognac), Cognac.
Pellisson père et Cie, Cognac.
Piguet (Jean) et Cie, Mâcon.

Grands prix.

Barton et Guestier, Bordeaux.
Camuzet, Vosne-Romanée (Côte-d'Or).
Cercle d'agriculture de la Garde, La Garde (Var).
Charoulet (Adolphe), Saint-Émilion (Gironde).
Collectivité du syndicat des expositions de vignobles de la Gironde.
Comice agricole et viticole de Libourne (Gironde).
Duredat (Pierre), Sauternes (Gironde).
Eschenauer et Cie, Bordeaux.
Favraud (J.) et Cie, Pouillac-Jarnac (Charente).
Fromy-Rogée et Cie, Saint-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure).
Furlaud (Veuve G.) et Cie, Cognac (Charente).
Gaden et Klispch, Bordeaux.
Goulet (Émile) et Cie, Paris-Bercy.
Groupement d'individualités de la chambre syndicale du commerce en gros des vins et spiritueux de Paris et du département de la Seine.
Groupement d'individualités du syndicat du commerce des vins de Champagne.

En participation :

Ayala et Cie, Ay.
Billecart père et fils, Mareuil-sur-Ay.
Binet fils (Veuve) et Cie, Reims.
Blondeau, Berque et Cie, Reims.
Bollinger (J.), Ay.
Cazanove de (F. et J.) fils, Avize.
Chandon et Cie, Épernay.
Deutz et Geldermann, Ay.
Fabre (Ch.), Reims.
Freminet et fils, Châlons-sur-Marne.

Gallice et Cie, Épernay.
Giesler et Cie, Avize.
Givelet (André) et Cie, Reims.
Goulet (Veuve George) et Cie, Reims.
Heidsieck (Charles), Reims.
Kunkelmann et Cie, Reims.
Krug et Cie, Reims.
Lanson père et Cie, Reims.
Lecureux et Cie, Avize.
Loche (C.), Avize.
Montebello (Alfred de) et Cie, Mareuil-sur-Ay.
Morinerie-Delbeck (Dela) et Cie, Reims.
Mumm (G.-H.) et Cie, Reims.
Olry-Rœderer (L.), Reims.
Perrier (Gabriel) et Cie, Châlons-sur-Marne.
Pithois (P.), Châlons-sur-Marne.
Pol-Roger et Cie, Épernay.
Pommery fils, Veuve et Cie, Reims.
Ruinart père et fils, Reims.
Wachter et Cie, Épernay.
Walbaum, Luling, Goulden et Cie, Reims.
Werlé et Cie, Reims.

Groupement d'individualités de la société vigneronne de Beaune (Côte-d'Or).

Groupement d'individualités du syndicat du commerce en gros des vins et spiritueux de l'arrondissement de Beaune (Côte-d'Or).

Groupement d'individualités de la chambre syndicale du commerce en gros des vins et spiritueux des arrondissements de Villefranche et Macon.

Groupement d'individualités de la société d'agriculture et de viticulture du Var (Toulon).

Groupement d'individualités du syndicat du commerce en gros des vins et eaux-de-vie d'Armagnac.

En participation :

Bruchaut (Henri-C.), Gondrin.
Candau et Cie, Nogaro.
Damblat (J.), Castelnau-d'Auzan.
Duran (L.), Condom.
Du Vigneau et Cie, Condom.
Gabarrot et Darroux, Vie-Fezensac.
Janneau (P.), Condom.
Lozes et Mothes, Manciet.
Magenc (Auguste), Plaisance-du-Gers.
Nismes-Delclou et Cie, Pont-de-Bordes.
Plante, Etchart et Marcel, Castelnau-d'Auzun.
Segau (Jean), Laujuzan.

Groupement d'individualités du syndicat de défense du commerce des eaux-de-vie de Cognac.

En participation :

Augier frères, Cognac.
Barnett-Elichagaray, Cognac.
Bisquit-Dubouché, Jarnac.
Boiteau (L.) et Cie, Angoulême.
Boulestin et Cie, Cognac.
Boutelleau et Cie, Barbezieux.
Camus frères, Cognac.
Chaloupin (V.) et Cie, Angoulême.
Commandon et Cie, Jarnac.
Coutanceau et Cie, Saintes.
Denis (J.), Mounié (H.) et Cie, Cognac.
De Laage fils et Cie, Saint-Savinien.
Dupuy (A.), et Cie, Cognac.
Dyke Gautier (H.) et Cie, Cognac.
Frapin (P.) et Cie, Segonzac.
Gautier frères, Aigre.
Gautret (J.) et fils, Jonzac.
Geoffroy et fils, Cognac.
Hennessy (James) et Cie, Cognac.
Hine (Th.) et Cie, Jarnac.
Marie Brizard et Roger, Cognac.
Martineau (Gustave), Saintes.
Mestreau (Fréd.) et Cie, Saintes.
Moullon et Cie, Cognac.
Otard Dupuy et Cie, Cognac.
Pascal Combeau et Cie, Cognac.
Pellisson père et Cie, Cognac.
Remy-Martin et Cie, Cognac.
Renault et Cie, Cognac.
Robin (Jules) et Cie, Cognac.
Rouyer-Guillet et Cie, Saintes.
Sazerac de Forges et fils, Angoulême.
Sayer (Géo) et Cie, Cognac.
Société des propriétaires vinicoles Monnet (J.-G.) et Cie Cognac.

Groupement d'individualités du syndicat des vins mousseux de Saumur.

En participation :

Amiot (Veuve), Saint-Hilaire-Saint-Florent.
Chapin et Cie, Château de Varrains, près Saumur.
Chaussepied (Alexis), Saint-Hilaire-Saint-Florent.
Gratien et Meyer, Château de Beaulieu.

Landais (E.) fils, Chacé.
Lecluse (A.-J.), Saint-Hilaire-Saint-Florent.
Neuville (De) et Cie, Saint-Hilaire-Saint-Florent.
Société de Munet-Saumur, Munet-Saumur.
Tessier (G.) et Cie, Saumur.
Thoreau fils, Saint-Hilaire-Saint-Florent.
Houdart et Vales, Paris.
Lardit (Edmond), Cadillac-sur-Garonne (Gironde).
Loury et Guiraud, Paris-Bercy.
Maldant (Alexis), Chenove-Ermitage, par Savigny-les-Beaune (Côte-d'Or).
Martin (René), Joinville-le-Pont (Seine).
Mestrezat et Cie, Bordeaux.
Monis et Cie, Jarnac (Charente).
Moreau (F.) et Cie, Alfort (Seine).
Morot (Albert), Beaune.
Pommier frères, Villefranche-sur-Saône (Rhône).
Rouget (Paul), Toulon.
Roullet et Delamain, Jarnac (Charente).
Sabot (Albert), Paris-Bercy.
Syndicat de Six-Fours, Six-Fours (Var).
Société d'horticulture d'Hyères, Hyères.
Société d'horticulture et de viticulture de Toulon, Toulon.
Tricoche, Bonniot et Cie, Jarnac-Cognac (Charente).
Union agricole et viticole de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
Vert et Cie, Jarnac (Charente).
Johnston (N.) et fils, Bordeaux.

Diplômes d'honneur.

Accard (Eugène-Joseph) (Union des vignobles français), Charenton.
Alibert (Marcel), Saint-Laurent-de-Médoc (Gironde).
Alibert (Marius), Toulon.
Ambal (veuve), Rilly-la-Montagne, près Reims.
Austruy (Célestin), Saint-Ouen (Seine).
Bary (Louis de), Reims.
Berthelon frères, Lyon.
Besson-Perraut, Rully (Saône-et-Loire).
Breno (Albert), Savigny-les-Beaune (Côte-d'Or).
Bussier (Jean), Saint-Michel-de-Fronsac (Gironde).
Carre (René), Paris-Bercy.
Casteja (Eugène), Bordeaux.
Cazalet et fils, Bordeaux.
Chassaigne (Philippe de La), La Chassaigne (Gironde).
Courrégelongues (Marcel), Bazas (Gironde).
Desvignes (Albert), Pontanevaux (Saône et-Loire).
Dubois (Paul) et Cie, Bordeaux.
Dupré (Jules) et Cie, Auxerre.
Faure (Pierre), Saint-Émilion (Gironde).
Forsans (Paul), Lagor (Basses-Pyrénées).
Geoffroy (Henry), Reims.
Girard (Arthur) et fils, Savigny-lès-Beaune.
Gourdault (Maurice-Félix), Paris-Bercy.
Gredy et fils, Bordeaux.
Guilpin-Jahannault, Chaumont-sur-Loire (Loir-et-Cher).
Havy (Alfred), Paris.
Joué (Augustin), Perpignan.
Karrer (Émile), Saint-Denis (Seine).
Laneyrie (père et fils), Julienas (Rhône).
Lignon (Achille), Lyon.
Lopes-Diaz (J.), Bordeaux.
Maillet et Cie, Creil (Oise).
Maldant (Charles), Savigny-lès-Beaune (Côte-d'Or).
Maldant (Louis), Chenove-Ermitage (Côte-d'Or).
Maupassant (Charles de), Clermont-le-Cellier (Loire-Inférieure).
Maurin (J. et B.), Bordeaux.
Megret (Alexandre), Paris.
Moingeon (Eugène), Savigny-lès-Beaune (Côte-d'Or).
Montmey (G.) et Cordier (L.), Beaune (Côte-d'Or).
Naigeon (Gustave), Beaune (Côte-d'Or).
Pams frères, Port-Vendres (Pyrénées-Orientales).
Paquier-Desvignes et fils, Saint-Lager (Rhône).
Popp (Auguste), Épinal.
Proust (G. et L.), Prê-Saint-Gervais (Seine).
Redouté (Alexandre), Narbonne (Aude).
Saillard et Raguin, entrepôt général, Paris.
Schroder, Schyler et Cie, Bordeaux.
Vitou (Henry), entrepôt général, Paris.

Médailles d'or.

Arrialh (E.), Saint-Georges-de-Montagne (Gironde).
Arnaud (Pierre), Montagne (Gironde).
Baillet (G. de), Bourg (Gironde).
Barbier (Léon), Avignon.
Baron (Charles), entrepôt général, Paris.
Bellemer, Mâcau (Gironde).
Besson (Étienne), Courbevoie (Seine).
Blond (Gabriel), Toulon.
Bonvalet (Jules), Nieul-le-Virouil (Charente-Inférieure).

Bourilhon (Louis-Paul), La Garde (Var).
Buzet (François), Saint-Christophe-des-Bardes (Gironde).
Cassat (Emmanuel), Pomerol (Gironde).
Clolus (Émile), Badens (Aude).
Combbet (Jacques), Saint-Georges-de-Montagne (Gironde).
Decroze (Louis-Georges), Pont-Sainte-Maxence (Oise).
Delaroche-Vernet, La Londe-les-Maures (Var).
Delaage (P.) et Cie, Libourne (Gironde).
Desgroux-Charnay, Montrouge (Seine).
Dumolin (Fernand), Savigny-lès-Beaune (Côte-d'Or).
Dupont (Joanny), Villefranche-sur-Saône (Rhône).
Dupuch (Pierre), Saint-Sulpice-de-Faleyrens (Gironde).
Dupuy (Pierre), Branne (Gironde).
Dussaux (Pierre), Panjas-Cazaubon (Gers).
Fery d'Esclands, Bordeaux.
Gabriel (Paul), Paris-Bercy.
Gaessler-Noirot, Beaune (Côte-d'Or).
Gargan (Joseph de), Beaulieu, par Les Lèvres (Gironde).
Garraud (Léon) et fils, Beaune (Côte-d'Or).
Genicoud (Léon), Paris-Bercy.
Ges (Emmanuel), Saint-Genis-des-Fontaines (Pyrénées-Orientales).
Guillon(Pierre),Chalon-sur-Saône(Saône-et-Loire).
Guirardel (Romain), Monein (Basses-Pyrénées).
Haumont (Élie), Reims (Marne).
Jacquet et fils, Libourne (Gironde).
Jauzin (Pierre), aîné, Montrouge (Seine).
Jean (Edmond), Saint-Émilion (Gironde).
Joninon (Léon), Paris Bercy.
Landry (Étienne), Néac (Gironde).
Larauza (Jean), Soussans (Gironde).
Lebéfaude (Joseph), Quinsac (Gironde).
Lebègue et Cie, Cantenac-Margaux (Gironde).
Lequeux (Alfred), Châlons-sur-Marne.
Loiseau (Paul), Ivry-Port, Paris.
Mayet, Paris-Bercy.
Mommessin (Jean), Charnay-lès-Mâcon (Saône-et-Loire).
Moniotti-Dessalle, Villefranche-sur-Saône (Rhône).
Moreau (J.), Paris-Bercy.
Perret (Jean), Laland de Pomerol (Gironde).
Picauron (Rodolphe), Burie (Charente-Inférieure).
Pierrotte (Abbé), Beaune (Côte-d'Or).
Plombie (Élie), Barsac (Gironde).
Pouilloux (René), Saint-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure).
Pourvoyeur(Edmond), Ribecourt (Oise).
Puisard (J.-A.), Cramant-Avize (Marne).
Regnard (Hirot), Chablis (Yonne).
Roumengou (Jean), viticulteur, Cugneau (Haute-Garonne).
Rouquette (Émile), Paris.
Savariaud (Pierre), Branne (Gironde).
Sèze (Louis), Ludon (Gironde).
Soupeaux (E.), entrepôt général, Paris.
Tarbourieu (E.) et Bouchard (L.), Pézenas (Hérault).
Tauriac (Mme veuve Cécile), L'Escaillon, Toulon.
Tavernier (Prosper), Meursault (Côte-d'Or).
Tivet (Bernard), Saint-Genès-de-Lombaud (Gironde).
Treyeran frères, Bordeaux.
Vacher (J.), Montagne, près Saint-Émilion (Gironde).
Valette, Levallois-Perret (Seine).
Vathaire (André de), Sainte-Croix-du-Mont (Gironde).
Yvert (Mme), Rully (Saône-et-Loire).

Médailles d'argent.

Aubert (François), Toulon.
Aubier (Gaston), Porchères (Gironde).
Augan (Arnaud), Saint-Émilion (Gironde).
Baisse (Raymond), Saint-Denis-des-Piles (Gironde).
Barraud (Ernest), Coutras (Gironde).
Bastard-Augereau, Chalonnes-sur-Loire (Maine-et-Loire).
Bellieu, Cadière (Var).
Belin (Paul), Monthélie (Côte-d'Or).
Bertrand (Johannès), Libourne (Gironde).
Billout (Franz).
Bonneval (Adolphe), Puissegin (Gironde).
Bouillon (Maxime), Coutras (Gironde).
Brial (Jean), Perpignan.
Burnateaux (Bernard), Castillon-sur-Dordogne (Gironde).
Bussier (Théo), Fronsac (Gironde).
Chatonnet (P.-L.), Fronsac (Gironde).
Clavel (Joseph), Le Beausset (Var).
Colcombet frères, Mercurey (Saône-et-Loire).
Dehaut (Pierre).
Despagne (Jean), Sainte-Terre (Gironde).
Deverdun (H.), Libourne (Gironde).
Fonscolombe (de), Cogolin (Var).
Fraisse (Arthur), Pouzols (Aude).
Général Jaubert, Roquebrune (Var).
Godin (Charles), Lussac (Gironde).
Goudineau (Joseph), Pauillac (Gironde).

Grimm-Provence (E.-H.), Bordeaux.
Labayle (Aramis), Quinsac (Gironde).
Lavaud (Jean), Francs (Gironde).
Lavergne de Peyredoulle, Berson (Gironde).
Lhoste (Louis), Créon (Gironde).
Maget (Albert), Xambes (Charente).
Marisy (de) (Victor), Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
Nicolle (Joseph), Sartilly (Manche).
Papelorey et Lenglet, Condom (Gers).
Penchenat (Albert), Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne).
Porte (De la), Sanary (Var).
Pupidon-Comptour, Saint-Germain-Lembron (Puy-de-Dôme).
Rebeyrol (Valentin), Sainte-Colombe (Gironde).
Rousselot (Amédée), Les Billaux, près Libourne (Gironde).
Seignat (Albert), Francs (Gironde).
Sibille (François), La Seyne (Var).
Siméon (Augustin), Correns (Var).
Soutiran (Edmond), La Crau (Var).
Tartarin-Guérin, Serrigny (Côte-Or).
Talon (Léonard), Vaumas (Allier).
Tomasi (Louis), Roehecorbon (Indre-et-Loire).
Uzac frères, Bordeaux.
Vidal (le docteur Émile), Hyères (Var).
Vincendeau-Aurélien, Saint-Magne (Gironde).

Médailles de bronze.

Bergey (Maurice) fils, Saint-Estèphe (Gironde).
Besson (E.), Matha (Charente-Inférieure).
Dalizon fils, Châlons-sur-Marne.
Derrache fils, Saillant (Gironde).
Escarel (Édouard), La Garde (Vae).
Garcin (Mme Anaïs), Les Arcs (Var).
Iche-Liguori, Cébazan (Hérault).
Lafond (Fernand), Izon (Gironde).
Henri de Martin, Narbonne.
Molina (Henri) aîné, Bordeaux.
Musset (François), Saint-Ciers-d'Abzac (Gironde).
Pauc (Romain), Lézignan (Aude).
Pothonnier fils, Cuers (Var).
De Teyssier (Henri), La Valette (Var).
Thibeau (Jean), Aveyres (Gironde).
Verse (Baptistin), Luc (Var).
Zangroniz (de) et Cie, Bordeaux.

Mentions honorables.

Audiffren (César), La Garde (Var).
Bourgarel (Auguste), Ollioules (Var).
Demarquely, Six-Fours (Var).
Escoffier (François), La Crau (Bouches-du-Rhône).
Gascuel (Louis), Mas-d'Eugène, par Lédignan.
Mazières (de), Le Pradet (Var).
Roubaud-Tarascon (Alexis), Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse).
Solomas (Gustave), Toulon.

Groupe 78.

SIROPS, LIQUEURS, ALCOOLS

Hors concours (exposants mis hors concours en vertu de l'article 15 du règlement du jury international).

Cazalis et Prats, Cette.
Marnier-Lapostolle, Paris.
Peureux, Fougerolles (Haute-Saône)
Picon et Cie, Marseille.
Société nouvelle du Suprême Fécamp, Fécamp (Seine-Inférieure).
Violet frères, Thuir.

Grands prix.

Aymard (Jules), Lyon-Saint-Clair.
Bourcier frères, Ivry.
Boverat (Constant-Maurice), Paris.
Brard (Alfred), Pontivy.
Clacquesin (Paul-Victor), Paris.
Collectivité des alcools et liqueurs françaises.

En participation :

Andrié-Rousselier et Cie, La Plaine-Saint-Denis.
Bablot (Gabriel), Toucyville.
Bacot (Émile), Toulon.
Bary (Charles), Kremlin-Bicêtre.
Baudoin-Varenne, Pantin.
Bertrand (Alfred), Paris.
Bertrand (Julien), Le Havre.
Bessières frères, Paris.
Boivert (Michel), Saint-Aigulin.
Bourbonnais (Gustave), Marolles-en-Hurepoix.
Bourcier frères, Ivry.
Boverat, Paris.
Brard (Alfred), Pontivy.
Brissot (Paul-Charles-Eugène), Provins.
Brouillard (Sylvain) aîné, Bordeaux.
Brunier (Marcel) et frères, Lyon.
Brunon-Chauvet, Saint-Étienne.
Buteau (Joseph), Les Bourdelins.
Chapel, Lyon.
Chassan et Blacher, Vincennes.
Chatel (Maurice), Le Havre.
Clacquesin, Paris.
Clerc et Cumin, Lyon.
Clerc-Renaud, Paris.

Colas (Albert), Paris.
Collette (René), Les Moëres.
Cornillac, Paris.
Crozet frères, Thizy.
Delizy et Doisteau, Pantin.
Delvaux, Neuilly-sur-Seine.
Demarzé-Lupien, Levallois-Perret.
Denuzières (Charles), Saint-Étienne.
Derouelle et Sogno, Lyon.
Desgroux-Charnay, Montrouge.
Distillerie Syndicale de l'Alimentation parisienne, Paris.
Donizeau (Louis), Charenton.
Dubonnet (Édouard) et Labussière, Montreuil-sous-Bois.
Dulac et Cie, Paris.
Dupont (Capitaine), Bordeaux.
Ferranti, Tonneins.
Floquet et fils, Pont-l'Évêque.
Fougère (G.), Aubervilliers.
Fournier-Demars, Saint-Amand-Montrond.
Galland (Alexandre-J.-B.), Paris.
Garnier (Pierre), Choisy-le-Roi.
Girard (Marcel), Chinon.
Goyet (Stéphane), Aurillac.
Guery et Rayer, Angers.
Guerry, Lyon.
Guillier (Victor), Paris.
Guy, Grasset et Lemaitre, Paris.
Hamot frères, Paris.
Hémard (Ariste), Montreuil.
Joanne (Edmond), Paris.
Jouancoux (Anatole), Cachy.
Jougounoux, Charenton.
Julien (Victor), Lavaur.
Labet (Jules et Louis), Beaune.
Labruyère, Lyon.
Lafont et Cie, Limoges.
Lamiral, Paris.
Legouey, Delbergue et Gagé, Paris.
Legrain et Stinville, Levallois-Perret.
Legras (Gaston), Versailles.
Lillet frères, Podensac.
Maillez, Paris.
Maurin (Auguste), Le Puy.
Mettey et Cie, Lyon.
Meyer (Émmanuel-Fabien), Coubert.
Michiels (G.) et Henry, Boulogne-sur-Mer.
Millet et Cie, Lyon.
Moineaux et Bardin, Paris.
Mouchotte et fils, Saint-Mandé.
Moureaux (F.) et Cie, Alfort.
Muller (Henri), Vesoul.
O'Scanlan et Mandeix, Le Havre.
Pagès-Ribeyre, Le Puy.
Pain et Lecocq, Caen.
Pernet (Léon), Aillevilliers.
Peyret frères, Lyon.
Philippe-Thirion, Paris.
Picauron (Rodolphe), Burie.
Picou (G.) (Veuve), Saint-Denis.
Pillet d'Enfert, Paris.
Premier (Charles), Henry et Cie, Romans.
Quenot (Henry), Dijon.
Querhoent (J. de), Le Havre.
Regnier (Louis), Dijon.
Requier (Édouard), Périgueux.
Riveron aîné, Lyon.
Rivet, Lyon.
Rocca (Alphonse), Menton.
Rossignol-Lefèvre fils, Lille.
Rousseau (H.), Saint-Quentin.
Sarrazin-Javillier, Dijon.
Sauvinet (Henri), Malakoff.
Scheil (Louis), Charleville.
Simon aîné, Chalon-sur-Saône.
Simottel (Robert), Brest.
Société de la Grande Distillerie anonyme Cusenier, Paris.
Société de la Distillation Française, Paris.
Société Le Pippermint, Revel.
Société du Vin des Pontifes, Paris.
Soleres, Paris.
Testelin-Bruge, Haubourdin.
Tournier, Lyon.
Vernhes, Pantin.
Veuillet (Claude-Marie), Bourg.
Vialade (Auguste), Carcassonne.
Vincent (Auguste-Valentin), Grenoble.
Vrignaud (fils, Le Gendre de H), Luçon.
Welch, Lyon.
Coulon (Anatole) et Cie, Bordeaux.
Coulon (Charles) et frères, Le Havre.
Dubonnet et fils, Paris.
Dumas-Fillion (Alexandre), Lyon.
Établissement Raspail, Arcueil.
Fourey (Paul-Casimir), Nangis.
Fremy fils, Chalonne-sur-Loire.
Galibert et Varon (les neveux de), Bordeaux.
Galland fils (Alexandre-J.-B.), Saint-Denis.
Guery et Rayer, Angers.
Lamiral (Henry), Paris.
Legouey, Delbergue et Gagé, Paris.
Maurin (J.-B.), Bordeaux.
Moineaux et Bardin, Paris.
Mouchotte et fils, Saint-Mandé.
Premier (Charles-Henry) et Cie, Romans.
Querhoent (Joseph de), Le Havre.
Requier (Édouard), Périgueux.

Ricqlès (de) et Cie, Saint-Ouen.
O'Scanlan et Mandeix, Le Havre.
Société le Pippermint, Revel.

Diplômes d'honneur.

Blanchet (Charles), Beauvais.
Bures, Caen.
Cremont-Mouquet, Lille.
Debrise frères, Paris.
Delvaux (Alphonse-Édouard), Neuilly-sur-Seine.
Desgroux-Charnay, Montrouge.
Dionne (Georges), Coubert.
Fournier-Demars, Saint-Amand-Montrond.
Leblanc et Monduit, Évreux.
Muller (Henry), Vesoul.
Pages-Ribeyre, Le Puy.
Peyret frères, Lyon.
Quenot (Henry), Dijon.
Scheil (Louis), Charleville.
Vernhes (F.), Pantin.
Vincent (Auguste-Valentin), Grenoble.
Vrignaud fils, Luçon (Vendée).

Médailles d'or.

Bacot (Pierre-Émile), Toulouse.
Bonnyaud frères, Paris.
Bourbonnais (Gustave), Marolles-en-Hurepoix.
Brissot (Paul), Provins.
Dorsemaine (Frédéric).
Gebs (Émile), Bellevue-Vesoul.
Genetier (B.) et fils, Charnay-lès-Mâcon (Saône-et-Loire).
Goyet (Stéphane), Aurillac.
Grizard-Hubert, Paris.
Jinot (Joannès) aîné, Saint-Étienne.
Julien (Victor), Lavaur.
Pouilloux (René), Saint-Jean-d'Angély.
Soleres (Benoît-Joseph), Paris.

Médailles d'argent.

Rocca (Alphonse), Menton.
Souvestre (Alain), Morlaix.

Médaille de bronze.

Soulié (Félix), Bordeaux.

Groupe 79.

BOISSONS DIVERSES

Hors concours (exposants mis hors concours en vertu de l'article 15 du règlement du jury international).

Arlen (Louis) et Cie, Montbéliard (Doubs).
Dumesnil frères, Paris.
Grandes Brasseries réunies de Maxéville, Maxéville.

Grands prix.

Brasserie de Tantonville, Tantonville.

Collectivité de la brasserie française.

En participation :

Bassot, Paris.
Bouvaist (Albert), Abbeville.
Brasserie l'Algérienne, Oran.
Brasserie de Belfort, Belfort.
Brasserie de Champigneulles, Champigneulles.
Brasserie de la Comète, Paris.
Brasserie du Virolais, Tourcoing.
Brasserie de Dreux, Dreux.
Brasserie de L'Espérance, Ivry-Port.
Brasserie Georges, Lyon.
Brasserie et Malterie par actions, Besançon.
Brasserie Masséna, Nice.
Brasserie de la Meuse, Paris.
Brasserie Morand-Devos, Versailles.
Brasserie de Nice, Nice.
Brasserie de Sochaux, Sochaux.
Chapard frères, Morteau.
Crassier (Édouard), Meaux.
Demory (Jules), Paris.
Hornung et fils aîné, Chartres.
Karcher et Cie, Paris.
Lanoé (Napoléon-Victor), Beaucaire.
Nouvelle Brasserie de Savigny-sur-Orge, Savigny-sur-Orge.
Rauch frères et Cie, Baccarat.
Radisson, Caluire-et-Cuire.
Société Industrielle de Brasserie et Malterie des Moulineaux, Issy.
Société lyonnaise des Anciennes Brasseries Rinck, Lyon.
Taillandier et Viallefond, Pont-du-Château.
Winckler (A.) et ses fils, Lyon-Guillotière.

Collectivité des cidres.

En participation :

Aubril (Louis), Sartilly.
Bosnière, Caen.
Boudin et Bourné, Saint-Jacques-de-Lisieux.
Cantrel-Poplu, La Chapelle-Yvon.
Dillet frères, Caen.
Faucon-Letellier, Villers-Bocage.
Lefèvre (Hyppolyte), Caen.
Le Personnier (Charles), Tilly-sur-Seulles.
Lucas (Eugène-Charles), Caen.
Marie (Henri), Caen.

Noel, Caen.
Pain et Lecocq, Caen.
Rabadeu (Louis), Caen.
Bures, Caen.

Compagnie fermière de l'établissement thermal de Vichy, Paris.

Compagnie des eaux minérales de la Bourboule, Paris.

Lemariey (Lucien), Neuilly-sur-Seine.

Société anonyme des eaux minérales d'Evian-les-Bains, source Cachat, Paris.

Diplômes d'honneur.

Brasserie de L'Espérance d'Ivry-Port.

Bussang (Eaux).

Lefèvre (Hippolyte), Caen.

Pain et Lecocq, Caen.

Société nouvelle des Eaux de Martigny, Paris.

Médailles d'or.

Baivel (Charles), Brionne.

Bosnière (Georges), Caen.

Bouvaist (Albert), Abbeville (Somme).

Gaillard (Henri-Philippe), Danvou (Calvados).

Guilbert (Adolphe), Saint-Philbert-des-Champs.

Lemonnier (Émile), Beuzeville.

Picard (Jules) et C^ie^, Caen.

Médaille d'argent.

Brasserie de Sochaux, Sochaux.

Médaille de bronze.

Brasserie Masséna, Nice.

Groupe 80.

PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES

Hors concours (exposants mis hors concours en vertu de l'article 15 du règlement du jury international).

Astier (Placide), Paris.

Collectivité de la Société chimique de Paris.

Guimet (Émile), Lyon.

Lefranc et C^ie^, Paris.

Le Ripolin, Paris.

Masurel et Caen, Croix.

Grands prix.

Abmet de Lisle (Émile), Nogent-sur-Marne.

Belières, Duffourc et Noel (Pharmacie normale), Paris.

Belle-Rive (Société anonyme de), Mazamet.

Byla jeune, Gentilly.

Boucher (Henri), Givet (Ardennes).

Buchet et C^ie^, Paris.

Chassaing et C^ie^, Paris.

Chicoineau (Maurice), Orléans.

Chollet (Neveu) et C^ie^, Paris.

Coignet et C^ie^, Paris.

Comar (F.) fils et C^ie^, Paris.

Combe (A.) et fils et C^ie^, Paris.

Darrasse (Léon) et C^ie^, Paris.

Detourbe (Maurice), Paris.

Deschamps frères, Vieux-Jeand'heurs (Meuse).

Dolat et C^ie^, Paris.

Domange et fils, Paris.

Dussuel et Faure, Paris.

Enault et C^ie^, Paris.

Floquet (Fernand) et fils, Saint-Denis.

Portier-Beaulieu jeune, Roanne (Loire).

Fumouze et C^ie^, Paris.

Hervé (Jules), Château-Renault.

Jossier (G.) et C^ie^, Paris.

Jouisse (Henri), Orléans.

Lafrique et fils, Paris.

Landron (H.) fils, Meung-sur-Loire.

Laprevote (S.), fils et C^ie^, Lyon.

Marchand (Charles), Paris.

Marquet de Vasselot, Paris.

Midy (Léon), Paris.

Pédailles (A.) et C^ie^, Paris.

Prunier (G.), Paris.

Rambaud (Lucien), Aubervilliers.

Ribes (Joseph), Paris.

Syndicat général, Paris.

Société anonyme des établissements Lutz et Krempp, Paris.

Société de produits chimiques de Marseille-l'Estaque, Marseille.

Diplômes d'honneur.

Bertaut-Blancard frères, Paris.

Bloche (Albert), Paris.

Bourdeau (Léon), Ivry.

Bourgeois aîné, Paris.

Boutin-Douand, Nantes.

Charnelet (E.), Paris.

Chevrier (Gaston), Paris.

Dubiez (A.) et C^ie^, Creissels.

Durand (Robert), Enancourt-Léage.

Fraisse (Marius), Paris.

Goldstein (Jacques), Carvin.

Hébert (Louis), Paris.

Kestner (Paul), Lille.

Jacquemin (Georges), Malzéville.

Leverd (Léon), Lille.

Lévy (Gustave), Paris.

Macquaire (Paul), Les Lilas.

Méré de Chantilly, Orléans.

Mital, Cambon et Cie, Lyon.
Petit et Albouy, Paris.
Pointet et Girard, Paris.
Prat-Dumas et Cie, Couze-Saint-Front.
Robert (Édouard), Paris.
Roussille frères (E.-E.) et Cie, Pau.
Trouette (E.), Paris.
Vernade (Eugène), Paris.

Médailles d'or.

Bouchety (Léon), L'Étang-la-Ville.
Darrasse frères, Paris.
Delattre frères, Halluin.
Dervillez (Charles), Paris.
Famel (Pierre), Paris.
Fillion (H.), Paris.
Galbrun (A.) et fils, Paris.
Giroix (Pierre) fils, Montreuil-sous-Bois.
Guenin et Cie, Paris.
Lhéritier (A.) et Cie, Paris.
Marché des cuirs (Journal le), Paris.
Pearson (E.-T.), Paris.
Pedailles (Clément), Paris.
Porral (J.), Paris.
Salomon (Edmond-Michel), Paris.

Médailles d'argent.

Bascouret, Paris.
Bonetti frères, Paris.
Bouty (Ferdinand), Paris.
Compagnie de la soie de Beaulieu, Paris.
Courtois (Paul-Clément), Villejuif.
Couret frères, Marseille.
Darrasse frères, Paris.
Delouche, Paris.
Depensier (Charles), Rouen.
Fillion (Henry), Aubervilliers.
Gremy, Paris.
Huillard (Alphonse), Suresnes.
Lachery (Léandre), Livry.
Ménard frères, Thouars.
Mioland et Lelogeais, Paris.
Sapieha (J.), Ivry-Port.
Steiner (Émile), Vernon.
Thibault-Leroux (A.), Orléans (Loiret).

Médailles de bronze.

Coquoin (Auguste-Léon), Paris.
Compagnie bordelaise des produits chimiques, Bordeaux.
Foucher, Orléans.
Laleuf (Louis), Orléans.
Montrezza Fanfulla, Nice.
Vibert (François), Lyon.

Mention honorable.

Flach (Henry), Paris.

Groupe 81.

PARFUMERIE

Hors concours (exposants mis hors concours en vertu de l'article 15 du règlement du jury international).

Jeancart fils, Cannes.
Roure-Bertrand fils, Grasse.

Grands prix.

Bing fils et Cie, Paris.
Demarson-Chetelat-Plassard (L.), Paris.
Fabrique de produits de chimie organique de Laire, Issy-les-Moulineaux.
Hugues aîné, Grasse.
Parfumerie de Seillans, Seillans.
Ricqlès (De), Saint-Ouen.
Savonnerie Michaud, Aubervilliers.
Tomrarel frères, Grasse.

Diplôme d'honneur.

Société hygiénique, Paris.

Médailles d'or.

Geoffroy (Adolphe), Grasse.
Montaland (Louis), Paris.
Verley (Albert), Paris.

Médailles d'argent.

Ambrosy, Cotignac (Var).
Augier (Paul), Forcalquier.
Barbaza (Afred), Lanet (Aude).
Bert (Louis), Brovès (Alpes-Maritimes).
Boucanier, Hautes-Ribes (Alpes-Maritimes).
Brun, Soleilhas (Basses-Alpes).
Carlavan (Pierre), Châtillon-le-Désert (Hautes-Alpes).
Carlavan (Marius), Lachau (Drôme).
Donnadieu (Louis), Albi.
Garance (Jean), Veynes (Hautes-Alpes)
Garnier (Denis), Soleilhas (Basses-Alpes).
Garnier (Eugène), Soleilhas (Basses-Alpes).
Geoffroy (Honoré), Vence (Alpes-Maritimes).
Giraud (Édouard-Marius), Le Luc (Var).
Goby-Tombarel, La Malle (Alpes-Maritimes).
Gonnet (Gabriel), Althen-des-Paludes (Vaucluse).
Guizol (Honoré), Barret-le-Bas (Hautes-Alpes).
Guizol (Philippe), Moulinet (Alpes-Maritimes).
Hugues, Courres (Hautes-Alpes).
Issaurat, Ribiers (Basses-Alpes).

Lions (Paul), Briançonnet (Alpes-Maritimes).
Mayaudon (Édouard), Bordeaux.
Margaria (Joseph), Bezaudun (Alpes-Maritimes).
Martin (Joseph), Banon (Basses-Alpes).
Monnier (Cassius), Bar-sur-Loup (Alpes-Maritimes).
Orengo (Pierre), Barret-le-Bas (Hautes-Alpes).
Porre (François), Chanac (Lozère).
Raphael (Basile), Esclapon (Var).
Rigard (Basile), Peyroules (Basses-Alpes).
Rue (François), Andon (Alpes-Maritimes).
Seguran (Marius), Sospel (Alpes-Maritimes).
Silvy (Isidore), Barrême (Basses-Alpes).
Société du « Ben-Soap », Paris.
Taladoire (Pierre), Le Luc (Var).
Tombarel (Henri), Toulon.
Vassal (J.), Taradeau (Var).

Groupe 82.

ARMES DE CHASSE

Hors concours (exposant mis hors concours en vertu de l'article 15 du règlement du jury international).

Manufacture française d'armes et cycles, Saint-Étienne.

Grands prix.

Banc d'Épreuve de Saint-Étienne.
Berthon frères, Saint-Étienne.
École pratique d'industrie, Saint-Étienne (section d'armurerie).
École régionale des Arts industriels, Saint-Étienne.
Gaucher (Jean), Saint-Étienne.
Zavaterro frères, Saint-Étienne.

Diplômes d'honneur.

Cartoucherie française, Paris.

Delage frères, Saint-Étienne.
Delhorme (L.), Saint-Étienne.
Lacroix (L.), Paris.

Médaille d'or.

Chobert (Léon), Paris.

Médaille d'argent.

Bergeron et Girodet, Saint-Étienne.
Société manufacturière d'Armes, Saint-Étienne.

Groupe 83.

PHOTOGRAPHIE

Hors concours (exposants mis hors concours en vertu de l'article 15 du règlement du jury international).

Jougla (J.) (société anonyme), Paris.
Lumière (A.) et ses fils (société anonyme des plaques et papiers), Lyon-Monplaisir.

Grands prix.

Belliéni (Henri), Nancy.
Boyer (Paul), Paris.
Chambre syndicale de la photographie et de ses applications, Paris.
Chambre syndicale des fabricants et négociants de la photographie, Paris.
Collectivité de la société française de photographie, Paris.

En participation :

Couture (M.), Paris.
Geisler (L.), Les Chatelles.
Gilibert (A.), Paris.
Laboratoire d'essais de la Société française de photographie, Paris.
Personnaz (A.), Paris.
Rolato-Petion, Paris.
Rolland (G.), Paris.
Rouchonnat (H.), Paris.
Roy (G.), Paris.
Singly (Vicomte P. de), Paris.
Thouroude, Paris.
Wallon (E.), Paris.
Zimberg (A.), Paris.
Bulletin de la Société française de photographie, Paris.

Collectivité du Photo-Club de Paris.

En participation :

Bergon (P.),
Besson (G.).
Binder-Mestro (M^me^).
Boca.
Bonzom.
Bucquet (M^lle^).
Bucquet (M.).
Da Cunha (A.).
Dardonville (L).
Demachy (R.).
Ducourau (E.).
Coste (F.).
Ferrand (G.).
Gilibert (A.).
Gomez-Gimeno (A.).
Grimprel (G.).

Guerin (H.).
Hachette (A.).
Huguet (Mme).
D'Illiers (L.).
Laguarde (Mlle C.).
Launay (Baron de).
Le Bégue (R.).
Ledard (R.).
Le Roux (P.).
Lionel-Marie (J.).
Mabire (E.).
Mathieu (E.).
Montgermont (Comte G. de).
Mouton (L.).
Naudot (P.).
Petit (C.).
Prin D'Origny (E.).
Puyo (C.).
Regad (A.).
Rousseau-Bellesalle (A.).
Roy (G).
Schneider (S.).
Stoiber (H.-A.).
Singly (Vicomte P. de).
Tyszkiewicz (Comte B.).
Toutain (A.).
Gaumont (L.) et Cie, Paris.
Gauthier-Villars, Paris.
Geisler (Louis), Chatelles.
Grieshaber et Cie, Paris.
Guilleminot, Bœspflug et Cie, Paris.
Infroit (Charles), Paris.
Nadar (Paul), Paris.
Otto, Paris.
Prieur, Dubois et Cie, Puteaux.
Reymond (Henri), Paris.
Richard (Jules), Paris.
Société industrielle de photographie, Rueil (Seine-et-Oise).

Diplômes d'honneur.

Dubouloz (José), Paris.
Gerschel (Charles), Paris.
Mercier (Pierre), Paris.
Pestel (E.), Paris.

Médailles d'or.

Desbois, Paris.
Estanave (E.), Paris.
Fernique, Paris.
Mattioli (Gaétan), Paris.
Studia Lux (Maurice Couture), Paris.
Tambour (Compagnie française des papiers).
Tuffery, Paris.

Médailles d'argent.

Bellon (Henri), Paris.
Bertin et Cie, Paris.
Cardon et Rey, Menton.
Degen, Paris.
Guillon (C.), Paris.
Manuel (Henri), Paris.
Piprot (les établissements photographiques C.), Paris.

Médailles de bronze.

Arjalew, Paris.
Blard, Chambéry.
David, Belfort.
Fontaine, Rouen.
Kriégelstein, Paris.
Legenvre, Paris.
Martin, Paris.
Petiton, Rouen.
Walbott, Paris.

Mentions honorables.

Avril, Paris.
Garnier, Paris.
Georges, Versailles.
Lampe, Roubaix.
Piccolati, Lille.
Regis, Paris.
Serre, Belfort.
Vizzavona, Paris.

Groupe 84.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Hors concours (exposants mis hors concours en vertu de l'article 15 du règlement du jury international).

Burgasser et Theilmann, Paris.
Caressa et Français, Paris.
Dutreih, Paris.
Pathé frères, Paris.

Grands prix.

Acoulon (Alfred), Paris.
Dumont et Cie, Les Andelys.
Evette et Schaeffer, Paris.
Hel (P.), Lille.
Limonaire frères, Paris.
Mustel et Cie, Paris.
Pinet (Louis), Paris.
Pleyel, Wolff, Lyon et Cie, Paris.
Société anonyme des aciéries et forges de Firminy, Firminy.
Thibouville-Lamy et Cie, Paris.

Diplôme d'honneur.

Sartory (Eugène), Paris.

Médailles d'or.

Blanchi (A.-F.-L.), Nice.
Enaux (L.), Paris.

Haene (Georges), Saint-Denis.
Lantelme (A.), Paris.
Lantelme (G.), Paris.
Ullmann (Ch. et J.), Paris.

Groupe 85.

BIMBELOTERIE

Hors concours (exposant mis hors concours en vertu de l'article 15 du règlement du jury international).

Garnier (A.), Paris.

Grands prix.

Bachollet (Établissements), Paris.
Bourgeois aîné, Paris.
Chauvin (Alexis), Paris.
Lenorle, Paris.
Roullet et Decamps, Paris.

Diplômes d'honneur.

Lambert (Léopold), Paris.
Michel (Auguste), Paris.
Vincent et Cie (Eugène), Paris.
Kratz-Boussac (Henri-Othon), Paris.

Médailles d'or.

Baulant (G.), Paris.
Bernard (Léon), Paris.
Carue (P.-G.), Paris.
Henin (E.), Paris.
Passerat et Radiguet, Paris.
Pierrugues (Mme), Paris.
Seigneurie (E.), Paris.

Médailles d'argent.

Besnard (Amant), Paris.
Bigot, Paris.
Bournay (A.), Paris.
Maugin (Louis), Paris.
Mourier (Gabriel du), Paris.
Nicolas et Keller, Paris.
Romain fils, Paris.
Trollé (Léon-Auguste-Eugène), Paris.
Trousseau (Mme veuve), Paris.

Médailles de bronze.

Bernheim et Kahn, Paris.
Cahen (Jules) et Cie, Paris.
Choumara, Paris.
Girard-Kreis, Paris.
Husson (Juliette), Maisons-Alfort.
Montagne (Gilbert-Charles), Paris.
Orry (Jules), Paris.
Righetti et Pinard, Paris.
Valette, Paris.

Mentions honorables.

David (Jules), Paris.
Maynadier (G. et Charles), Saint-Sulpice-Lapointe.

Palais de la Prevoyance

X

PALMARÈS

ANNEXES

A. — **Hautes Distinctions spéciales.**

B. — **Expositions temporaires.**

HAUTES DISTINCTIONS SPÉCIALES

I

GRANDE PLAQUETTE D'ARGENT RÉSERVÉE AUX CHEFS D'ÉTAT

M. Armand FALLIÈRES

Président de la République

GRANDE PLAQUETTE DE BRONZE

LA VILLE DE PARIS

II

MÉDAILLES D'OR DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MILAN

COLLECTIVITÉ DES FABRICANTS DE VOITURES, Paris.
ATELIERS THOMSON-HOUSTON, Paris.
COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL MARITIME DE SUEZ, Paris.
INSTITUT PASTEUR, Paris.
CHAMBRE SYNDICALE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE PARISIENS DES SOIERIES ET DES RUBANS, Paris.
CHAMBRE SYNDICALE DE LA BIJOUTERIE, Paris.

III

DIPLOMES DE HAUT BON MÉRITE

MINISTÈRE DU COMMERCE.
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.
MINISTÈRE DE LA MARINE.

MM. Joseph RUAU, Ministre de l'Agriculture.
Marcel JOZON, Commissaire Général du Gouvernement Français.

Alfred MAGUIN, Président du Comité d'Organisation de la Section Française.

Stéphane DERVILLÉ, Président du Conseil d'Administration de la Compagnie P.-L.-M., Vice-Président du Jury Supérieur.

Albert VIGER, Sénateur, ancien Ministre de l'Agriculture.

A. MANDEIX, Président du Syndicat national des Vins et Spiritueux de France.

Georges LESIEUR, Président de la chambre de Commerce de Paris.

VII

DIPLOMES DE BON MÉRITE

1° MEMBRES FRANÇAIS DU JURY

MM. Couriot (Henri), Paris.
Rheims (Edmond), Paris.
Rodrigues (Élv), Paris.
Hermes, Paris.
Max-Richard, Paris.
Bergougnan, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
De Freminville, Paris.
Kellner, Paris.
Manaut, Paris.
De Turckeim, Neuilly-sur-Seine (Seine).
Blin, Aubervilliers (Seine).
Ducellier, Paris.
Falconnet, Paris.
Renault (Louis), Billancourt (Seine).
Chaix (Edmond), Paris.
Auscher, Paris.
Hammond, Paris.
Artus (Rémi), Paris.
Delaitre, Paris.
Mambret, Paris.
De Grieges (Henry), Paris.
Cordier, Paris.
Holzschuch, Paris.
Cance, Paris.
Candlot, Paris.
Martine, Lille (Nord).
Robard (René), Paris.
Barut, Giffre (Haute-Savoie).
David, Pantin (Seine).
Dumont, Paris.
Bouvard, Paris.
Leclanché (Maurice), Paris.
Nadal, Paris.
De La Ville Le Roux, Paris.
Le Chatelier, Paris.
Rotival, Paris.
Simonet, Paris.
Pathé (Émile), Paris.
Bethmont (Eugène), Paris.
Bouchard, Paris.
Keller, Paris.
Henry de la Vaulx, Paris.
Besançon (Georges), Paris.
MM. Mallet (Maurice), Puteaux (Seine).
Capitaine L.-F. Ferber, Meudon (Seine-et-Oise).
Vermot, Paris.
Lamaille, Paris.
Coutagne (Georges), Moutiers (Savoie).
Bellieni, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Turenne, Paris.
Roux, Paris.
Brocq, Paris.
Ducretet (Eugène), Paris.
Niclausse (Albert), Paris.
Godard-Desmarest, Paris.
Sosnowski, Paris.
Baudet, Paris.
Mathis, Paris.
Mabilleau, Paris.
Manoury, Paris.
Matignon, Paris.
Mayen, Paris.
Hébrard (Jean), Paris.
Montet, Paris.
Conscience, Paris.
Michel (Charles), Paris.
Tardy, Paris.
Cheysson, Paris.
Beudin, Pomponne (Seine-et Marne).
Petit (Édouard), Paris.
Fillot, Paris.
Louiche-Desfontaines, Paris.
Van Brock, Paris.
Hussenot, Paris.
Laffargue (Émile), Paris.
Dupuis (Edmond), Paris.
Bliault, Paris.
Falcou, Paris.
Lemercier, Paris.
Cerise, Paris.
Barrau, Paris.
Viollet, Paris.
Desbouillères, Chauvigny (Vienne).
Mercier, Paris.
Metz, Paris.
Meurer, Paris.

Poteau, Paris.
Vinet, Paris.
Jaudel, Paris.
Jemont, Paris.
Vinant, Paris.
Donckèle, Paris.
Béquet, Paris.
Béraud, Paris.
Bernheim, Paris.
Brach, Paris.
Hellstern, Paris.
De Langenhagen, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).
Mascré, Paris.
Mayer (Myrtil), Paris.
Perdoux, Paris.
Peyrache, Paris.
Raudnitz, Paris.
Raimon, Paris.
Raymond, Grenoble (Isère).
Rey, Caussade (Tarn-et-Garonne).
Storch, Paris.
Vinson, Saint-Étienne (Loire).
Anfrie, Paris.
Brossard, Paris.
Daniel, Paris.
Dehesdin, Paris.
Hubert de Vautier, Paris.
Picard, Paris.
Thierry, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
Sins, Paris.
Baschet, Paris.
Desclosières, Paris.
Lahure, Paris.
Le Soudier, Paris.
Perroux, Mâcon (Saône-et-Loire).
Weill (N.), Paris.
Carteret, Paris.
Fredet, Brignoud (Isère).
Lortat-Jacob, Paris.
Barbedienne, Paris.
Dreyfus (Fernand), Paris.
Fouquet, Paris.
Genty, Paris.
Lévy (Paul), Besançon (Doubs).
Rouzé, Paris.
Favre-Heinrich, Besançon (Doubs).
Henry (Georges), Paris.
Raingo, Paris.
Friésé, Paris.
Legros, Paris.
Gustin, Deville (Ardennes).
Grosselin (Henry), Sedan (Ardennes).
Ganne, Paris.
Hamelle (Henri), Paris.
Leprince (D.), Paris.
Sauvan, Nice.
Tréfeu, Paris.
Armand, Marseille (Bouches-du-Rhône).
Berge (René), Saint-Maurice-d'Etelan (Seine-Inférieure).
Dabat, directeur au ministère de l'Agriculture, Paris.
Huant-Hourdeaux, Vouziers (Ardennes).
Lindet (L.), professeur à l'institut national agronomique, Paris.
Rachet (Georges), Paris.
Amiard (Louis), Paris.
Simoneton (E.), Paris.
Hidien (A.), Châteauroux (Indre).
Puzenat, Bourbon-Laney (Saône-et-Loire).
Senet (Adrien), Paris.
Vermorel (Victor), Villefranche-sur-Saône (Rhône).
Lefebvre-Albaret, Rantigny (Oise).
Marot (E.) et Cie, Niort (Deux-Sèvres).
Dornic, Surgères (Charente-Inférieure).
Fougeirol, sénateur, Paris.
Galibert, Mazamet (Tarn).
Laurent-Opin, Laon (Aisne).
Cabaret (P.), directeur au ministère de l'Agriculture, Paris.
Collet (Henri), Paris.
Herson, Paris.
Martin, Besançon (Doubs).
Moussu (Guy), ministère de l'Agriculture, Paris.
Ripert, Vignory (Haute-Marne).
Brasseur, (Louis).
Dupont (Louis).
Hirsch (Alfred), Paris.
Pierrot, professeur à l'école supérieure de pharmacie, Paris.
Couturieux (Ch.), Paris.
Chatenay (Abel), Vitry-sur-Seine (Seine).
Nonin (Auguste), Châtillon-sous-Bagneux (Seine).
Vacherot (Jules), jardinier en chef de la Ville de Paris.
De Vilmorin, Paris.
Bruant, Poitiers (Vienne).
Cayeux, Paris.
Guillot.
Docteur Beurnier, Paris.
Corbeil (Albert), Paris.
Borne, Paris.
Gallard, Biarritz (Basses-Pyrénées).
Bouisseren, Paris.
Olivari, Nice.

Richard (Lucien), Dijon.
Ternynck (Émile), Chauny (Aisne).
Mignot, Reims (Marne).
Estieu (Jean), Courbevoie (Seine).
Amieux (Maurice), Chantenay-sur-Loire (Loire-Inférieure).
Kester, Paris.
Cuvillier, Paris-Berey.
De la Morinerie, Reims (Marne).
Charton (Claude), Beaune (Côte-d'Or).
Lemaitre-Mercier, Épernay (Marne).
Monnet (Gabriel), Cognac (Charente).
Dumas (Francisque), Villefranche-sur-Saône (Rhône).
Larronde, Bordeaux (Gironde).
Soualle, Pont-Sainte-Maxence (Oise).
Hanier, Paris.
Pelletier (Émile), Paris.
Cazalis, Cette (Hérault).
Ducreux (Gustave), Paris.
Cère (Émile), Paris.
Wohlhuter, Paris.
Cointreau (Édouard), Angers (Maine-et-Loire).
Amour, Féeamp (Seine-Inférieure).
Brunier, Lyon (Rhône).
Dechavanne, La Plaine-Saint-Denis (Seine).
Caen (Gustave), Paris.
Haller (Albin), Paris.
Deglos (Gabriel), Paris.
Pascalis (Georges), Paris.
Landrin (Édouard), Paris.
Desselas (André), Saint-Junien (Haute-Vienne).
Letellier, Issy-les-Moulineaux.
Parquet (Paul), Neuilly-sur-Seine (Seine).
Amic (Jean), Grasse (Alpes-Maritimes).
Chiris (Antoine), Grasse (Alpes-Maritimes).
Mimard (Étienne), Saint-Étienne (Loire).
Darne (Régis), Saint-Étienne (Loire).
Chevallier (Joseph), Paris.
Bourgeois (Paul), Paris.
Demaria (Jules), Paris.
Vallois, Paris.
Mendel (Charles), Paris.
Planchon, Lyon (Rhône).
Mercier, Paris.
Caressa (Alfred), Paris.
Burgasser (Lucien), Paris.
Martin (Fernand), Paris.
Du Serre, Paris.
Carrière (E.), Paris.
Estieu (Maurice), chef de services administratifs de la Section Française.

2° HYGIÈNE

MM. Abadie-Leotard, Paris.
Arbez, Bordeaux.
Bailly, Tarbes.
Barrère (André), Paris.
Berthier, Grenoble.
Bezot (Georges), Paris.
Bombart (le docteur Henry), Solesmes.
Borsani, Nice.
Bon (J. et C.), maison Mathieu, Paris.
Bouchety (Léon), L'Étang-la-Ville (Seine-et-Oise).
Bouffet, Verberie (Oise).
Boutry, Paris.
Broux veuve et fils, Colombes.
Brunat, Agen.
Brusson, Villemur (Haute-Garonne).
Buchet et Cie, Paris.
Byla jeune, Gentilly.
Charlier, Périgueux.
Chaumeil, Annonay (Ardèche).
Chompret (le docteur Joseph), Paris.
Collet-Delval, Lille.
Conteneau et Godard, Paris.
Dard, Paris.
Dequeant, Paris.
Famel, Paris.
Gaillard (Pierre), Paris.
Godon (le docteur Charles), Paris.
Guignier, Bois-Colombes.
Hamonic (le docteur P.), Paris.
Hunkiarbeyendi (Séraphin), Maisons-Laffitte.
Jacquemin, Malzéville (Meurthe-et-Moselle).
Lagarde (le docteur), Paris.
Laporte, Bordeaux.
Laurens (le docteur Georges), Paris.
Legrand (Henri), Paris.
Lépine, Bordeaux.
Lièvre (Gaétan), Paris.
Linsi (O.), Asnières.
Molinié (le docteur), Colombes.
Mougin (le docteur), Paris.
Orillard, Paris.
Pannetier, Commentry (Allier).
Paulin et Giraud, Tours.
Pearson, Paris.
Pégot, Paris.
Petit (Eugène), Paris.
Platschick, Paris.

Puniet, Paris.
Puy, Poitiers.
Rabiet, Paris.
Rainal frères, Paris.
Reymond, Paris.
Raynaud, Biarritz.
Renault (le docteur), Paris.
Robert, Paris.
Rondeau et Plisson, Paris.
Rose, Paris.
Rozan, Paris.
Société de Lille et Bonnières, Paris.
Société française des cachets azimes, Paris.
Trouette-Perret, Paris.
Vagner, Grand-Montrouge.
Van Steenbrugghe et Breton, Paris.
Weber, Paris.
Wulfing-Luer et fils, Paris.
Compagnie française des Peroxydes métalliques, Paris.
Société anonyme de l'hygiène générale et industrielle, Lille.
Swan, Paris.
Titren, Lille.
Zund Burguet (Adolphe), Paris.

3° EXPOSITION RÉTROSPECTIVE DES TRANSPORTS

MM. Le Président de l'Automobile-Club de france,
Duc d'Albufera.
Bail (Aîné),
Bernard (E.-A.-J.).
Camille (Alphonse et fils).
Canivet (P.),
Chevalier (Henri).
Chevrier (Edmond).
D'Allemagne (Henry).
Devaux (Alexandre).
Directeur de la Compagnie des Chemins de fer du Midi.
Ducrot frères.
Dufresne (Henri).
Dujardin (Marius).
Dupont (Louis-Charles).
Dupont (Télesphore).
Enlart (Camille).
Felbert et fils.
Flobert (Paul).
Glasser.
Guinand (Claude).
Hachette et C^ie.
Hamburger (frères).
Hartmann (Georges).
Henry (A.-E.-R).
D'Hotelaus (Raoul).
Jacquemart (R.).
Kellner (Georges).
Le Brun (Eugène).
Le Roux (Paul).
Leroy (J.).
Le Président de la Société Le Vieux Papier.
Lhomer (Jean).
Manceaux-Duchemin (Gaston).
Martinat (R.).
Muhlbacher et fils.
Muntz (Jean-Georges).
Le Conservateur du Musée Municipal.
Paisseau (Émile).
Panhard et Levassor.
Périgord (le Comte Louis de).
Pollet (Paul).
Ponthas (L.).
Quarré-Reybourbon (L.).
Quinet (F.- A.).
Rheims et Auscher.
Roduwart (Louis).
Rousseau (Paul).
De Saint-Maurice (le Comte).
Sarluis.
Sarriau (Henri).
Schneider et C^ie.
Tambeuf (A.).
Thiault (J.).
Vivarez (H.).

4° SERVICES DES INSTALLATIONS

MM. Cheminais.
Chevalié fils.
Chirousse.
Colin (M.).
Derudder.
Dubruel.
Fournigault.
Girard.
Kaleski.
Lamour.
Lucas et Maugery.
Mousnier.
Raveau.
Silvioni.

ANNEXE VIII

EXPOSITIONS TEMPORAIRES

AGRICULTURE (*Groupe 63 B*).

Premier Concours de Laiterie (12-14 mai).

Hors concours.

Laiterie Coopérative des fermiers d'Isigny, à Isigny (Calvados).

Grands prix.

Association Centrale des Laiteries Coopératives des Charentes et du Poitou, à Niort (Deux-Sèvres).

Société Française d'Encouragement a l'Industrie laitière, Paris.

Syndicat général de l'Industrie fromagère de l'Eure, à Évreux (Eure).

Fabre et Cie, à Aubervilliers (Seine).

Laiterie Coopérative de Mazières-en-Gatine (Deux-Sèvres).

Laiterie Coopérative de Vouillé (Deux-Sèvres).

Laiterie Coopérative de Saint-Christophe-sur-Roc (Deux-Sèvres).

Laiterie Coopérative de Surgères (Charente-Inférieure).

Laiterie Coopérative du Busseau (Deux-Sèvres).

Dulongprey (Mme Veuve), à La Cambe (Calvados).

Laiterie Coopérative de La Crèchif, à La Crèche (Deux-Sèvres).

Laiterie Coopérative de Loignion, à Loignion (Deux-Sèvres).

Laiterie Coopérative d'Échiré (Deux-Sèvres).

Diplômes d'honneur.

Société Fruitière d'Aubepierre, à Aubepierre (Seine-et-Marne).

Hachet Pouppard, à Fleury-sur-Aire (Meuse).

Gérard (Eugène), Le Tholy (Vosges).

Lavril (Georges), à Saint-Aquilin, de Pacy (Eure).

Criez-Prévot, à Jolimetz (Nord).

Lermat, Château de Navarre, par Argences (Calvados).

Charpentier (Antonin), à Charnesseuil (Seine-et-Marne).

Boucq, à Periers (Manche).

Laiterie Coopérative de Jompatour (Charente-Inférieure).

Jeames (Mme Veuve Aimé), à Cottun (Calvados).

Laiterie Coopérative d'Auffay (Seine-Inférieure).

Laiterie Coopérative de Tournon, Saint-Martin (Indre).

Laiterie Coopérative de Beauvoir (Deux-Sèvres).

Laiterie Coopérative de La Fuyes (Indre-et-Loire).

Laiterie Coopérative de Bec-de-Mortagne (Seine-Inférieure).

Lepetit Dulongprey (Thomas), à Cardonville (Calvados).

Laiterie Coopérative de Sainte-Soulle (Charente Inférieure).

Laiterie Coopérative du Mazeau (Vendée).

Laiterie Coopérative de L'Hermenault (Vendée).

Laiterie Coopérative de Prahecq (Deux-Sèvres).

Duruc (M.-J.-B.), à Thil-Riberpré (Seine-Inférieure).

Reau (Mme Veuve) et Vivon, à Billaire (Deux-Sèvres).

Laiterie Coopérative de La Motthe-Saint-Héray (Deux-Sèvres).

Laiterie Coopérative de Saint-Loup-sur-Thouet (Deux-Sèvres).

Laiterie Coopérative de Brioux-sur-Boutonne (Deux-Sèvres).

Edwards (F.-C.), à Cherbourg (Manche).

Laiterie Coopérative de Nallies (Vendée).

Laiterie Cooperative de Celle-sur-Belle (Deux-Sèvres).

Laiterie Coopérative de Nieuil-sur-l'Autize (Vendée).

Laiterie Coopérative de Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

Laiterie Coopérative d'Irleau (Deux-Sèvres).
Chatel (Romain), à Tour (Calvados).
Coulmain (Albert), à Longueville (Calvados).
Laiterie Coopérative de Saint-Hermine (Vendée).
Laiterie Coopérative de Saivre-Castaire (Deux-Sèvres).
Laiterie Coopérative de Saint-Varent (Deux-Sèvres).
Laiterie Coopérative de Saint-Maxire (Deux-Sèvres).
Vautier (J.-B.), à Maisons (Calvados).

Médailles d'or.

Chiffemann (Eusèbe), à Lisieux (Calvados).
Nivat (Antoine), à Viverols (Puy-de-Dôme).
Laiterie Coopérative de Saint-Jean-de-Liversay (Charente-Inférieure).
Barbeau (Clément), à Magister (Charente-Inférieure).
Simon (Alcide), à Saint-Martial-de-Mirambeau (Charente-Inférieure).
Laiterie Coopérative de Coulon (Deux-Sèvres).
Laiterie Coopérative d'Andilly-les-Marais (Charente-Inférieure).
Ellie, à Etaulliers (Gironde).
Ceffrey et Boudet, à Saint-Symphorien (Eure).
Laiterie Coopérative de Fontaine-des-Veuves par Lonlay (Charente-Inférieure).
Laiterie Coopérative de Bois-Hardy (Charente-Inférieure).
Fouard, à Lanbreçais (Deux-Sèvres).
Laiterie Coopérative de Chaillé (Charente-Inférieure).
Laiterie Coopérative de Villeneuve-la-Comtesse (Charente-Inférieure).
Laiterie Coopérative de Chinon (Indre-et-Loire).
Dubois et Pailland, à Tauxigny (Indre-et-Loire).
Ladan, à Locunolé (Finistère).
Laiterie Coopérative de La Garette (Deux-Sèvres).
Laiterie Coopérative de Maillezais (Vendée).
Laiterie Coopérative de Gencay (Vienne).
Laiterie Coopérative de Damvix (Vendée).
Laiterie Coopérative de Périgné (Deux-Sèvres).

Médailles d'argent.

Fruh et Maurice, Paris.
Pigé et Cie, Paris.
Laiterie Coopérative de Puyravault-Moreilles (Vendée).
Laiterie Coopérative de Champagné-les-Marais (Vendée).
Laiterie Coopérative de Tonnay-Boutonne (Deux-Sèvres).
Laiterie Coopérative de Montreuil-sur-Ille (Ille-et-Vilaine).
Le Cordier (Albert), à Marais-Vernier (Eure).
Laiterie Coopérative d'Hauterives (Drôme).
Couturier Gontey, à Balot, par Laignes (Côte-d'Or).

Médaille de bronze.

Le Gac (S.), à Plonevez-Porzay (Finistère).

Deuxième concours de Laiterie (17-18 septembre).

Hors concours.

Société Anonyme « L'Emmenthal Français », à Besançon (Doubs).
Syndicat général de l'Industrie fromagère de l'Est, à Bar-le-Duc (Meuse)

Grands prix.

Brasseur (Louis) (Ferme de Grandvilliers), à La Chapelle-Gauthier, canton de Mormant (Seine-et-Marne).
Établissements Herson, Paris.
Station d'Industrie Laitière de Surgères (Charente-Inférieure).
Association Centrale des Laiteries Coopératives des Charentes et du Poitou, à Niort (Deux-Sèvres).
Institut Pasteur de Paris, Paris.
Société Française d'Encouragement a l'Industrie Laitière, Paris.
Nivat (A.), à Viverol (Puy-de-Dôme).
Chatel (R.), à Tour (Calvados).
Vautier (J.-B.), à Maisons (Calvados).
Laiterie Coopérative de Saint-Christophe-du-Roc (Deux-Sèvres).
Guérault-Godard, à La Fère-Champenoise (Marne).

Diplômes d'honneur.

Abaye, Domaine du Tremblay, par Mon-

treuil l'Argillé (Eure).
Fabre (Ch.) et Cie, à Aubervilliers (Seine).
Laiterie Coopérative de Chaillé (Charente-Inférieure).
Laiterie Coopérative de Benoistville, par Les Pieux (Manche).
Laiterie Coopérative de Saint-Maxire (Deux-Sèvres).
Laiterie Coopérative de Saint-Loup-sur-Thouet (Deux-Sèvres).
Syndicat amical des Fromagers et Laitiers de l'Eure, à Évreux.

Médailles d'or.

Laiterie Coopérative de Bec-de-Montagne (Seine-Inférieure).
Laiterie Coopérative d'Auffay (Seine-Inférieure).
Edwards (J.-C.), à Cherbourg (Manche).
Bremond, ingénieur, Les Aubiers (Deux-Sèvres).
Dubuc (J.-B.), à Thil-Riberpré, par Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure).
Coadou (Henry), à Pluguffan (Finistère).
Laiterie Coopérative de Chauvigny (Vienne).
Laiterie Coopérative de Bourgueil (Indre-et-Loire).
Laiterie Coopérative de Ligueuil (Indre-et-Loire).
Brion frères, à Morlaincourt (Meuse).
Levi frères, à Paris.
Société Nouvelle de Roquefort, Paris.
Durafort et fils, Paris.

Médailles d'argent.

Brion frères, à Morlaincourt (Meuse).
Ellié, à Etauliers (Gironde).
Laiterie d'Issé (Loire-Inférieure).
Chambre Syndicale des laitiers patentés de la Ville de Lyon.
Eury et Cie, à Angoulins-sur-Mer (Charente-Inférieure).
Dubois et Paillaud, à Villeboin-Coulangé (Indre-et-Loire).
Laiterie Coopérative de Saint-Laurent-de-Prée (Charente-Inférieure).
Laiterie Coopérative de Saint-Jean-de-Liversay (Charente-Inférieure).
Laiterie Coopérative de Fontaine-des-Veuves, par Lonlay (Charente-Inférieure).

Médailles de bronze.

Pigé (E.) et Cie, Paris.
Pequegnot, à Charenton (Seine).
Couturier et Gontey, à Balot, par Laignes (Côte-d'Or).
Paratre (J.), à Loury (Loiret).
Cellier, à Luçais-le-Male (Indre).
Floriste-Fostier, à Hestrud, par Sobre-le-Château (Nord).
Le Cordier (A.), le Marais-Vernier, par Pont-Audemer (Eure).
Dubuc (Antoine), à Thil-Riberpré, par Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure).

Mentions honorables.

Simon (André), à Saint-Bonnet (Charente-Inférieure).
Mercier-Poiret, à Charaucey, près Verrey-sous-Salmaize (Côte-d'Or).

Groupe 70.

AVICULTURE

Médailles d'argent.

Duperray (Victor), Maulette, par Houdan.
Thomas et Normand, Mantes.
Les mêmes.

Médailles de bronze.

Aubel, Ménerville.
Debernard (A.), Paris.
Delemarre (le comte), Cour Cheverny.
Delarue (Ferdinand), Paris.
Duperray (Victor), Maulette, par Houdan.
Fournier, Paris.
Guerinière (de la), au Mans.
Louart (Doct. Ferd.), Paris.
Manni (Baronne de), Bourg-Achard.
La même.
Philippe, Houdan.
Le même.
Le même.
Serre (Charles), Reimes.
Thomas et Normand, Mantes.

Mentions honorables.

Acker, Paris.
Chaney, Navogues.
Debernard (A.), Paris.
Delarue (Ferdinand), Paris.
Fournier, Paris.
Gasnier, Ingrandes.
Guerinière (de la), au Mans.
Harang (Philogène), Orvilliers.
Krauss, Paris.
Le Lièvre, Douai.
Louart (Doct. Ferd.), Paris.
Le même.
Manthes (Mme Paul), Beaugency.
La même.
La même.

La même.
Paccard, Condemène par Chalon.
Le même.
Serre (Charles), Rennes.
Le même.
Stercq (Victor), Paris.
Le même.
Thomas et Normand, Nantes.
Le même.
Le même.
Le même.
Le même.

Groupes 67 et 68.

ZOOTECHNIE

Grands prix.

Bardin (F.), Chevenon.
Le même.
Colas (A.), Conguy.
Le Gentil (E.).
Bouzain-Boucharlat, Lyon.
Tiroin-Serrau, Charville.

Grand prix et prime de 1000 francs.

Perriot (P.), Margon.

Grand prix et prime de 450 francs.

Le Gentil (E.), Pas-de-Calais.

Diplômes d'honneur.

Aveline, Verrières.
Le même.
Le même.
Le même.
Bardin (F.), Chévenon.
Le même.
Le même.
Le même.
Colas (A.), Conguy.
Le Gentil (E.), Pas-de-Calais.
Perriot, Margon.
Tachereau (G.), Sarthe.
Le même.
Le même.
Le même.
Le même.
Le même.
Thomé, Pinceloup.

Médailles d'or.

Bardin (F.), Chévenon.
Le même.
Le même.
Le même.
Le même.
Le même.
Le même.
Le Gentil (E.), Pas-de-Calais.
Le même.
Perriot, Margon.
Tiroin-Serrau, Cherville.
Le même.
Le même.
Le même.
Le même.

Médailles d'argent.

Le Gentil (E.), Pas-de-Calais.
Le même.
Tiroin-Serrau, Cherville.
Le même.
Le même.
Le même.
Le même.
Le même.
Le même.

Groupe 65.

HORTICULTURE

Grands prix avec primes de 100 francs.

MM. Lecointe (Amédée), Louveciennes.
Maron et fils, Brunoy.
Millet et fils, Bourg-la-Reine.

Grands prix avec primes de 50 francs.

MM. Crapotte (Henri), Conflans-Sainte-Honorine.
Molin, Lyon.
Société régionale d'horticulture, Montreuil-sous-Bois.

Grands prix.

MM. Chevalier (Edmond), Montreuil-sous-Bois.
Chevillot (J.-L.), Thomery.
Nomblot-Bruneau, Bourg-la-Reine.
Roisin-Boucharlat, Lyon.
Société régionale d'horticulture, Montreuil-sous-Bois (3 dipl.).

Médailles d'or, avec primes de 50 francs.

MM. Béraneck, Paris.
Lagrange, Oullins (Rhône).

Médailles d'argent.

MM. Aurage (Louis), Privas.
Compoint (Guillaume), Saint-Ouen.

Médaille de vermeil, avec prime de 25 francs.

M. Kaczka, Paris.

XI

PALMARÈS

DES

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES

AUX

COLLABORATEURS DES EXPOSANTS [1]

(1) Établi d'après les diplômes décernés par le Comité Exécutif Italien de l'Exposition. — Signification des abréviations : G. P. = Grand Prix : D. H. = Diplôme d'Honneur ; O. = Médaille d'Or : A. = Médaille d'Argent ; B = Médaille de Bronze ; M. H. = Mention Honorable.

SECTION 1.

TRANSPORTS TERRESTRES

Routes ordinaires (*Groupes* 1 *à* 7)

Exposants.	*Collaborateurs.*
Artus (Rémi), Paris	Mathieu (Charles), A.
—	Guiral (Louis), M. H.
—	Liodonot (Louis), M. H.
Billy (Charles), Paris	Halard (Eugène), A.
—	Jendrot (Octave), B.
Boas, Rodrigues et Cie, Paris	Suinat (René), O.
—	Chantecler (Albert), A.
—	Manent (Bertrand), A.
—	Peysson (Louis), A.
—	Pinson (Pierre), A.
Boulogne (Eugène) et Fils, Paris	Berteux (Émile), B.
—	Espietz (Henri), B.
—	Tissier (Ernest), M. H.
Compagnie générale d'électrochimie de Bozel, Paris.	Baudon, O.
—	Strauss, O.
Edeline (Mme Léon), Puteaux (Seine)	Chassard (Charles), A.
—	Eymard (Vincent), A.
—	Hery (Yves-Marie), A.
—	Blan (Arthur), B.
—	Gillet (Henri), B.
Hermès frères, Paris	Olatz (Joseph), O.
—	Jeandet (Raymond), A.
—	Créquy (Gustave), B.
—	Gadney (William), M. H.
—	Meriot (Jules), M. H.
Jouas et Laine, Paris	Muelle (Nicolas-Adolphe), A.
—	
Maurel et Fils, Paris	Foa (Arthur), D. H.
—	Mouton (Gustave), O.
Porte (Léon), Paris	Beaufrère (Mme Aline), O.
—	Picard (Mme Léontine), O.
—	Poullain (Emmanuel), O.
—	Liaubet (Mme Louise), B.
Roduwart (Louis), Paris	Cotelle (Henri), O.
—	Javelot (Eugène), A.
Société des établissements Falconnet-Perodeaud et Cie, Paris	Geoffroy (Jules), O.
—	Lefebvre (Octave), O.
—	Meunier, A.
—	Murphy, A.
—	Prudhomme (Mme), A.
—	Thévenin (Constant), A.
—	Vallé, A.
—	Weber, A.
—	Chauviré (Mlle), B.
—	Couillard, B.
—	Ronlet, B.

Vanvooren (Achille), Paris	Tharatt (Robert), B.
—	Echard (Joseph), M. H.
Ville de Paris (Direction des travaux)	Boreux, D. H.
—	Pontich (de), D. H.
—	Bonnevalle, O.
—	Bret, O.
—	Josse, O.
—	Mathieu, O.
—	Mazerolle, O.
—	Pellé, O.
—	Lacote, A.
—	Bastié, B.
Vuitton (Georges), Paris	Adalkin (Léon), A.
—	Pilon (M^me^ Alice), A.
—	Morand (Achille), M. H.
Forges de Douai, Paris	Brochard (Alfred), D. H.
—	Chomienne, D. H.
—	Pillon (Paul), O.
—	Valluy, O.
—	Falchi (Jules-César), A.

Voies ordinaires (*Groupe* 5)

AUTOMOBILES

Association générale automobile, Paris	Martin du Gard, D. H.
—	Dorange, O.
Bail Jeune frères, Paris	Abst (Alexandre), O.
—	Proffit (Firmin), O.
Barthélemy (Georges), Paris	Bourdon (Adolphe), B.
—	Metral (Alfred), B.
Belvalette (Alfred), Paris	Vareillaud (Paul), O.
Besnard, Maris et Antoine, Paris	Michel (François-Eug.), A.
—	Cochet (J.-B.), A.
Binder (Henry), Cottenet, successeur, Paris	Terpereau (Léonce), O.
—	Chevillet (Gaston), A.
Boulogne (Eugène), fils, Paris	Laburthe (Victor), O.
—	Puard (Louis), A.
Brebant et C^ie^ (Société française des Cycles Furor), Juvisy-sur-Orge (Seine-et-Oise)	Masson (Eugène), B.
—	Tessereau (Prosper), B.
Caplain-Berger (M.) et C^ie^, Paris	Hury (André), D. H.
—	Maugrion (J.), A.
Clément (A.), Levallois-Perret	Clarisse (Louis), D. H.
—	Gebert (Désiré), D. H.
—	Guillelmon (Samuel), D. H
—	Comperat (Jules), O.
—	Herigny (Edmond), O.
Crepel-Hardy Nouzon (Ardennes)	Daniel (Émile), A.
—	Harang (Camille), A.
Darracq (A.) et C^ie^, Paris	Ribeyrolles (Paul), D. H.
—	Tomine (J.-J.), D. H.
—	Vacherot (Henri), D. H.
—	Beguin (René), O.
—	Langlais (Emmanuel), O.
Delachenal (Louis), Charenton (Seine)	Bernier (Maurice), B.
Desmarais et Morane, Paris	Varlet, D. H.
—	Weiffenbach (Charles), D. H.
—	Delaplace, O.
—	Perrin, O.
—	Caussin, A.

Dinin (Alfred), Puteaux	Espagnent (Maurice), O.
De Dion-Bouton et Cie, Puteaux	Carli-Basset, D. H.
—	Lemarchand, D. H.
Ducellier (G.), Paris	Willocq (Désiré), D. H.
Felber fils et Cie, Paris	Carton (Octave), O.
Gautreau frères, Dourdan (Seine-et-Oise)	Pivard (Édouard), B.
—	Pottier (Gaston), B.
Gianoli (L.-A.), Paris	Bach (Ernest), A.
—	Persin (Raoul-André), A.
Gladiator (Cycles et Automobiles), Le Pré-Saint-Gervais (Seine)	Chesnel, D. H.
—	Frelat, D. H.
—	Gautier, D. H.
Grouvelle (J.), Arquembourg (H.) et Cie, Paris	Braud (Edgard), D. H.
Hallam de Nittis (G.), Puteaux	Parrizot (Charles), D. H.
—	Worms (L.-G.), D. H.
Hammond, Mouter et Cie, Paris	Dhionnet (Alexandre), O.
—	Hutchinson (René), O.
—	Butticaz (Émile), A.
Kellner et ses fils, Paris	Gache (Louis), O.
Lemoine, Paris	Chambre (Edmond), D. H.
—	Chastel (Alphonse), D. H.
—	Lievin (Camille), D. H.
—	Clément (Désiré), O.
—	Marchesseau (Henri), O.
—	Savary (Charles), O.
Lemoine-Biès, Paris	Chancel (Jean), A.
Lockert (Mme Juliette), Paris	Godbert (Charles), A.
—	Rutishauser (Jean), A.
Longuemare (Mme Veuve L.), Paris	Herr (Hippolyte), O.
—	Lagarrigue (André), O.
La Macerienne (Comptoir général de), Paris	Chapelle (Gaston), D. H.
—	Rorin, O.
—	Roguet (Ernest), O.
—	Thiébault, O.
Moret (Jules), Lyon	Bonnard (François), O.
—	Vallet (Alphonse), A.
Muhlbacher et fils, Paris	Roche, O.
—	Veragen, A.
Renault frères, Billancourt	Viet, D. H.
—	Serre, O.
—	Sicault, O.
—	Boyer, A.
—	Pfeiffer, A.
—	Richez, A.
Rheims et Auscher, Paris	Blanc (Oswald), O.
—	Rosenwald (Roger), O.
—	Simon (Raoul), O.
—	Lambert (Émile), A.
Richard (Georges) et Cie, Paris	Salomon, O.
—	Sigoillot, O.
—	Bureau, A.
—	Gudvert, A.
Gardner-Serpollet (Léon), Paris	L'Huillier (Paul), D. H.
—	Bernard (Joseph), O.
Société anonyme des anciens établissements Panhard et Levassor, Paris	Petit (Louis), D. H.
—	Dieudé-Defly (Paul), O.
—	Wenich (Félix), O.
—	Bougrain (Léon), A.

Société anonyme des anciens établissements Panhard et Levassor, Paris	Ozier (Léon), A.
—	Scherrer (Albin), A.
—	Weber (Jean), A.
Société anonyme « l'Aster », Paris	Bertault (Georges), D. H.
—	Bonnet (Alexandre), O.
—	Tartrais (Eugène), O.
—	Trahay (Louis), A.
Société anonyme des fonderies de Puteaux, Puteaux (Seine)	Bader (Charles), O.
—	Bourot (Achille), A.
	Chevallier, A.
Société des automobiles de la Buire, Lyon	Berthier (Michel), D. H.
—	Audibert (Maurice), O.
—	Thivolle (Léon), O.
Société anonyme d'automobiles Gillet-Forest, Paris.	Bocandé, A.
Société anonyme des voitures électriques A. Védrine (Neuilly-sur-Seine)	Bary (Charles-Paul), O.
—	Pabanel (Louis), A.
Société « l'Électrique », Paris	Bonhomme (Maurice), D. H.
—	Meusnier, D. H.
—	Delrieu (Ferdinand), O.
—	Mounier (Guillaume), O.
Société d'Électricité « Nilmelior », Paris	Ballereau (Edmond), O.
—	Michel (Auguste), O.
Société des établissements Falconnet-Perodeaud, Paris	Chantala, O.
—	Discher, O.
—	Bertrand, A.
—	Bordelet, A.
—	David, A.
—	Deny, A.
Société des établissements Malicet et Blin, Aubervilliers	Desjacques (G.), D. H.
—	Pierson (Henry), D. H.
—	Desjacques (R.), O.
—	Peslier, O.
—	Balsiger, A.
—	Pellieux (L.), A.
Société générale des établissements Bergougnan et Cie, Clermont-Ferrand	Boutaric (D.-R.), D. H.
—	Bova (Antonino), D. H.
—	Lefèvre (Léon), D. H.
—	Gache (Auguste), O.
—	Geneste (Pierre), O.
—	Vernadet (Pierre), A.
Société industrielle des téléphones, Paris	Dreyfus, D. H.
—	Becuwe, O.
—	Meyer, O.
—	Bouffe, A.
—	Menochet, A.
Société Lorraine des anciens établissements de Dietrich et Cie, Neuilly-sur-Seine	Frey (Fritz), D. H.
—	Mery (Simon), D. H.
—	Guyonnet (Adolphe), O.
—	Amiguet, A.
—	Maire (Auguste), A.
Talbot, Paris	Saunders (Harry), A.
Taride (Alphonse), Paris	Bineteau (Paul), B.
Union vélocipédique de France, Paris	Breton (Léon), A.
—	Gousseau (Daniel), B.

Vauzelle (E.) et Cie, Paris	Jacob (Michel), O.
—	Morel (Fernand), O.
—	Potier (Henri).
—	Piat (Valentin), A.
Vedrine (A.) et Cie, Courbevoie	Auvillain (Fernand), O.
—	Prieur (E.), O.
—	Van Laneker (Albert), O.
—	Havar (A.-P.), A.
—	Levy (Henri), A.
—	Louchain (Georges), A.

SECTION 2.

VOIES FERRÉES (*Groupes 8 à 17*).

Appareillage électrique Grivolas, Paris	Zetter (Charles), D. H.
—	Bargoin (Gabriel), O.
—	Ragot, O.
—	Beaudier (Albert), A.
—	Fegly (Henri), B.
—	Lanery (Paul), B.
—	Perrier (Henri), B.
—	Regnier (Louis), B.
—	Thomas (Georges), B.
Ateliers Thomson-Houston, Paris	Ducousso (Théophile), D. H.
—	Guillain (Marcel), O.
—	Thomas (Albert), O.
—	Mauclerc (Alex.), A.
Aubry-Pachot et Cie, Paris	Riss, A.
Barbier, Bénard et Turenne, Paris	Pirre (Félix), D. H.
—	Guy (Maurice), O.
—	Kedinger (Jules), O.
—	Campargue (Théophile), A.
—	Lavabre (Paul), A.
—	Meyer (Maximilien), A.
—	Richert (Henri), A.
Bardon, Clichy	Mathieu (Louis), O.
—	Defeste (Félix), A.
—	Paulin (Charles), A.
Baudet, Donon et Cie, Paris	Le Mignon (François), D. H.
—	Lepers (Benjamin), O.
—	Plot (Eugène), B.
Carde (Gustave) et fils, Bordeaux	Frezal (J.-C.), A.
—	Chanony (Victor), B.
—	Latié (Georges), B.
—	Weber (Léon), B.
Chemins de fer algériens de l'État, Paris	Boyer (Claude-Eug.), D. H.
—	Aubry (Louis), O.
—	Solliet-Charvet (Alex.), O.
Chemins de fer de l'État Français, Paris	Parriche (Félix), D. H.
—	Barbe (Dominique), O.
—	Levêque (Maurice), O.
—	Faure (François), A.
—	Saunier de Longchamps, A.
—	Lineau (Ferdinand), B.
Chevalier (Henri), Paris	Richard (A.-F.), D. H.
—	Plouchard (Hector), O.
—	Bircher (Louis), A.
—	Brichard (Émile), A.
—	Ling (Ernest), A.

Collet (A.), Paris	Jager (Victor), O.
—	Jurdieu (J.-B.), O.
Compagnie des chemins de fer de Bône-Guelma et prolongements, Paris	Félix (Étienne-Léon), D. H.
—	Janin (François), O.
Compagnie de l'Accumulateur « Aigle », Paris	Laudigeois (Auguste), A.
—	Perry (Étienne), A.
Compagnie du chemin de fer de l'Est, Paris	Chaillaux, D. H.
—	Rousseaux (J.-E.), O.
—	David (Victor), A.
—	Hoffmann (Albert-E.), A.
—	Mollard (R.-R.), A.
—	Agasse (Victor), B.
—	Belet (Paul-Adolphe), B.
—	Domergue (Eug.-Fréd.), B.
—	Dosmann (Antoine), B.
—	Fauvelet (François), B.
—	Keller (Jean-Charles), B.
—	Probst (Jules-Alph.), B.
—	Watrin (Yves-Martial), B.
Compagnie des chemins de fer du Midi, Paris	Herdner (Henri-A.), D. H.
—	Jullian (Eugène-J.), D. H.
—	Sauvaire (J.-Benoît), O.
—	Hallard (Abel-Jean), A.
—	Fourneaux, B.
Compagnie du chemin de fer du Nord, Paris	Asselin (Georges), D. H.
—	Guggemos (Marius), D. H.
—	Ligny (Clément), D. H.
—	Moutier (Albert), D. H.
—	Aliamet (Adrien), O.
—	Planzol (Félix), O.
—	Blondel (Eugène), A.
—	Despons (Édmond), A.
—	Poirsin (Victor), A.
—	Robin (Alexandre), A.
—	Ahond (Félix), B.
—	Brossier (Raphaël), B.
—	Catel (Jules), B.
—	Codine (William), B.
—	Fauvel (Jean), B.
—	Galopin (Léon), B.
—	Girault (Alphonse), B.
—	Haren (Philippe), B.
—	Maudiguet (Edouard), B.
—	Plateau (Gaston), B.
—	Vigerie (Raoul), B.
—	Renaud (Auguste), M. H.
Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, Paris	Chapsal (F.-Jules), D. H.
—	D'Almeida (Emmanuel), O.
—	Pouchucq (Laurent), O.
—	Saillot (Alfred), O.
—	Amiot (Paul), A.
—	Brossard (Henri), A.
—	Claude (Auguste), A.
—	Mondin (Simon-Joseph), A.
Compagnie des chemins de fer de Paris a Lyon et a la Méditerranée, Paris	Martigny (C.), D. H.
—	Carcanagues (A.-A.-C.), D. H.
—	Hœntschel (G.), D. H.

Compagnie des chemins de fer de Paris a Lyon et a la Méditerranée, Paris	Privat (François), D. H.
—	Lancrenon (M.-H.), D. H.
—	Robert (Jacques), D. H.
—	Brosse (Étienne-Aug.), O.
—	Violet (Louis-Marie), O.
—	Belot (Joseph), O.
—	Stecchi (F.), O.
—	Georges (Léon-Antoine), A.
—	Verdollin (A.-F.), A.
—	Loche (Louis-Émile), A.
—	Dehan (Édouard-M.), A.
	Maire (Louis-Célest.), B.
—	Rocqueplan (A.-L.), B.
—	Sanguinede (Jean-H.), B.
—	Fey (Fernand-Albert), B.
—	Duteurtre (J.-B.), M. H.
Compagnie Française pour l'exploitation des procédés Thomson-Houston, Paris	Lemonnier (Joseph), O.
—	Siry (Albert), O.
—	Haas (Émile), A.
—	Coste (Émile), B.
Compagnie du Sud de la France, Paris	Dubuisson (Marius), O.
—	Belpoix (Alexandre),
—	Fouché (Jean), A.
—	Chassin (Alfred), B.
—	Couturier (Henri), B.
Compagnie Électro-Thermique Keller-Leleux et Cie, Paris	Duthu (Paul), D. H.
—	Keller (Paul), O.
—	Suhr (Jean), O.
—	Dauphin (Félix), A.
—	Perroti (Giuseppe), B.
Compagnie Française de Charbons pour l'Électricité, Paris	Jung (André), O.
—	Dufour (Henri), A.
—	Bonfiglio (Carlo), B.
Compagnie Française de Matériel de Chemins de fer, Ivry	Hay (Léon), D. H.
—	Bonnefond (Charles), O.
—	Chavanel (Paulin), O.
—	Craimezine (Clément), A.
—	Fourriaud (Émile), A.
Compagnie Française des Perles Électriques, Paris	Weissmann (Gust.), D. H.
—	Weissmann (Jacques), O.
—	Turin (André), A.
—	Thouvenin (Eugène), B.
Compagnie des Tréfileries du Havre, Paris	Lapierre, O.
—	Levis (Achille), O.
—	Naphegyi (Albert), O.
—	Bourlou, A.
	Nunc, A.
—	Roudy, A.
—	Seguin (Georges), A.
—	Thiébaut, A.
—	Gauvry, B.
Delafon, Paris	Brunet (Albert), O.
Desouches, David et Cie, Pantin	Harispe (Louis), O.
—	Fave (Eugène), A.
—	Lemiere (Edmond), B.

Dinin, Puteaux	Ferdrin (Léon), O.
Dumont, Baignères, Rousselle et Tournaire, Paris.	Cerf (Lucien), A.
Flaman (Eugène), Paris	Boulanger (Eugène), A.
—	Lamazière (Louis), A.
Forges de Douai, Paris	Laurent (Charles), O.
—	Biard (Roger), A.
—	Dorgeot (Émile), A.
—	Dumoutier (Georges), A.
—	Brassard (Émile-J.-B.), B.
—	Buchet (Jules), B.
—	Glineur (Louis), B.
—	Harbely (Ernest), B.
—	Ladureau (Edmond), B.
—	Lietard (Joseph), B.
—	Nechoux (Louis), B.
—	Verlay (Louis), B.
La Française Électrique, Paris	Barrody (Jean), O.
—	Iglesis (Sébastien), A.
—	Robert (Octave), A.
—	Rousset (Michel), A.
—	Tripard (Ch.), A.
Fredet (Henri) et Cie, Brignoud (Isère)	Ribal (Édouard), O.
Hillairet-Huguet, Paris	Letinier (Julien), A.
—	Teisset (Henri), A.
Holzschuch et Bonnemaison, Paris	Bourgade (Louis), A.
Jeantaud, Paris	Rosset (Georges), B.
Labour (Victor), Paris	Montcocol (Joseph), A.
Leclanché et Cie, Paris	Massy (Eugène), D. H.
—	Grosjean (Albert), O.
—	Collinot, A.
—	Leroy, A.
Lequeux (P.), Paris	Samson, O.
—	Laurent, A.
—	Mousselot, A.
—	Pellerin, A.
Ministère des travaux publics : Direction des chemins de fer, Paris	Thevenez (Ferd.), D. H.
—	Martin (Alfred), O.
—	Serph-Dumagnon (A.), A.
Muller fils, Paris	Grate (Frédéric), A.
—	Pieplu (Arthur), A.
La Néo-Métallurgie, Paris et Saint-Jeoire	Neveu (René), O.
Société Alsacienne de constructions mécaniques, Belfort, Paris	Lehmann (Th.), D. H.
—	Minetti (Ugolino), O.
—	Peluso (Vittorio), A.
Société anonyme « l'Aster », Paris	Moutier (E.-Albert), D. H.
—	Pays (Achille), O.
—	Delattre (Frédéric), A.
—	Labille (Victor), A.
Société anonyme des travaux Dyle et Bacalan	Griminger (Jean-Louis), O.
	Figuès, A.
Société Égyptienne d'Électricité, Paris	Poilay-Bey (M.), D. H.
—	Rougé (Raymond), O.
Société d'Électricité et d'Automobiles Mors et Sartiaux, Paris	Egnell (Axel), D. H.
—	Auburtin (Antoine), O.
Société d'Électricité Nilmelior, Paris	Schœller (René), A.
Société d'Électro-Métallurgie de Dives, Paris.	Faugeron (Jules), D. H.
—	Masson (Léopold), D. H.

Société d'Électro-Métallurgie de Dives, Paris.	Duprat (Armand), O.
—	Lacombe (Pol), O.
—	Dutour (Charles), A.
—	Jacquemain (Louis), A.
Société Électro-Métallurgique, procédés P. Girod, Ugine (Savoie)	Girod (Paul), D. H.
—	Couplet (François), A.
—	Bonine (Séraphin), B.
—	Tixier (Victor), B.
—	Verger (Louis), B.
Société des forges motrices et usines de l'Arve, Grenoble	Berges (Georges), D. H.
—	Corbin (Paul), D. H.
Société Française de l'Asphalte armé, Paris	Canet (Albert), O.
—	Canet (Paul), O.
Société Française de constructions mécaniques (Anciens établissements Cail), Paris	Marc (Léon), D. H.
—	Forestier (Georges), O.
—	Launay (Lucien), O.
—	Capeau (Victor), A.
—	Decamps (Léon), A.
—	Pavard (Gustave), A.
—	Vaussier (Adolphe), A.
—	Laurent (Arsène), B.
—	Maudegond (Léon), B.
—	Morville (Victor), B.
—	Rousseau (Léon), B.
—	Dutordoir (Victor), M. H.
—	Lermuziaux (C.), M. H.
Société générale des chemins de fer économiques, Paris	Bauzon, A.
Société « le Carbone », Levallois-Perret	Gindre, D. H.
—	Tonnart (André), O.
—	Cabée (Léon), A.
—	Christmann (Jules), A.
—	Rossetti (Giovanni), A.
—	Gandiglio (Michel), B.
Société Lorraine des anciens établissements de Dietrich et Cie, Neuilly-sur-Seine, Paris	Granier (Célestin), D. H.
—	Feberay (Philippe), O.
—	Frey (Frédéric), A.
—	Klingler (Auguste), A.
Société de perfectionnements mécaniques, Paris.	Lentz (Hugo), A.
—	Pielock (Édouard), B.
—	Szanto (Albert), B.
Société de Poilly de Brigode, à Folembray (Aisne)	Morel (Arthur), O.
Société anonyme pour le travail électrique des métaux, Paris	Delye, A.
—	Haffner, A.
—	Bauduin, B.
—	Hœffer, B.
—	Mousty, B.
—	Regond, B.
Société des procédés Gin pour la métallurgie électrique, Paris	Petitalot, O.
—	Mancel, A.
—	Massip, A.
—	Rouzier, A.
—	Thauvin, A.

Société Tonkinoise de tramways a vapeur sur routes, Paris	Boudiof (Henri), A.
Société Westinghouse, Le Havre-Paris	Buss, O.
—	Dumontier, A.
—	Réty, A.
—	Denizi, B.
—	Kester, B.
—	Rœser, B.
Thiollier, Paris	Guillemot (Marcel), O.
Ville de Paris : Direction du cadastre	Fontaine, D. H.
Ville de Paris : Direction des services d'architecture et du plan de la ville	Taxil (Louis), D. H.
Ville de Paris : Inspection générale des carrières du département de la Seine	Wickersheimer, D. H.
—	Gerards, A.
—	Vallet, A.
Ville de Paris : Service technique du métropolitain.	Bienvenue, D. H.

SECTION 4.

MÉTROLOGIE, POSTES, TÉLÉGRAPHES et TÉLÉPHONES

(*Groupes* 19, 20, 25, 26, 27).

Baille-Lemaire, Paris	Derigo (Constant), O.
—	Pommier (Émile), O.
—	Bechot (Léon), A.
—	Durand (Louis), A.
—	Geny (Auguste), A.
—	Pergod (Henri), A.
—	Roux (Léon), A.
—	Dumoulin (Victor), B.
—	Gruet (Armand), B.
—	Legeindre (Georges), B.
—	Mergoux (François) B.
Bellieni (Henri), Nancy	Crepin (Jules), O.
—	Volenschleger (B.), O.
—	Bietzer (Daniel), A.
—	Lair (Auguste), B.
Breguet, Paris	Guyot (Jules), O.
Chateau frères et Cie, Paris	Belzung (Edmond), A.
—	Duhazé (Edmond), A.
—	Lepoureau (Julien), B.
Chauvin-Arnoux, Paris	Griere (Ernest), B.
—	Le Merle (Jules), A.
—	Pillier (Émile), A.
Collot, Paris	Dechelette (Octave), O.
—	Chaudière (Achille), B.
Compagnie pour la fabrication des compteurs et matériel d'usines a gaz, Paris	Plumelet, (Lucien). O.
—	Bertrand (Abel), B.
Darras, Paris	Delaruelle (L.-R.), O.
—	Lavoy (Maurice), O.
—	Bizet (Victor), A.
Doignon, Malakoff	Vaugin, O.
Ducretet (Eugène), Paris	Roger (Ernest), O.
—	Garnier (Théodore), A.
—	Mougnot (Justin), A.
—	Vaillant (Charles), A.

Société d'énergie électrique du littoral méditerranéen, Paris	Denquin (Camille), O.
—	Laporte (Georges), O.
—	Certonciny (Paul), A.
Fontaine-Souverain, Dijon	Vinay (Louis), A.
—	Coyer (Henri), B.
Foulon-Quantin, Paris	Coulon (Gabriel), B.
—	Pachet (Pierre), M. H.
Golaz et Cie, Paris	Baillet (Paul), O.
—	Gay (Jules), A.
—	Lafléche (Gustave), A.
Houry et Filleul-Brohy, Paris	Marlet (Émile), O.
—	Lesage (Hippolyte), A.
Hue (Eugène), Paris	Zell (Charles), B.
Huet (Louis), Paris	Berneau (Georges), A.
—	Huet (Charles), A.
—	Grevin (Édouard), B.
—	Huet (René), B.
—	Moreau (Cyrille), B.
—	Saccareau (Alexis), B.
Lhermitte et Lejard, Paris	Lejard (Mlle Jeanne), A.
—	Leroux (Valentin), A.
—	Niclot (Mathias), B.
Mambret et Cie, Paris	Agar (Gérard), A.
—	Chaize, B.
—	Parisel, B.
De la Mathe (G. et H.), Saint-Maurice (Seine)	Appel (Jean), A.
—	Beaudard (Georges), A.
—	Doucet, A.
—	Fabre (Antoine), A.
Mildé et Cie, Paris	Quenot, A.
—	Rameau, A.
—	Goudeman, B.
Pellin (Ph.), Paris	Paillon (Louis), O.
—	Dominique (Eugène), B.
—	Rossillon (Jean), B.
Poinot (Jules), Paris	Dumont (Henri), B.
Ponthus et Therrode, Paris	Berthelemy (Alfred), O.
—	Neel (Charles), O.
Richard (Jules), Paris	Verneret-Rieul, O.
—	Faure (Alfred), A.
—	Honoré (Émile), A.
Roux (Gaston), Paris	Gabriel (Emmanuel), O.
Secretan (Georges), Paris	Viennot, O.
Sous-secrétariat d'état des Postes et Télégraphes, Paris	Dubreuil (Georges), D. H.
—	Lesaffre (Léon-C.), D. H.
—	Picard (Pierre-A.), D. H.
—	Robichon (Noël-J.), D. H.
—	Caminade (Yves-Louis), O.
—	Chappey (Louis), O.
—	Dubreuil (Paul), O.
—	Chattelun (E.-Pierre), A.
—	Galocher (Alfred), A.
—	Koch (Georges-Émile), A.
—	Maillé (Louis-Charles), A.
—	Poencin (Georges-Louis) A.
—	Schils (Julien-Théo), A.
—	Sintz (Nicolas-Henri), A.
	Chauvin (D.-H.), M. H.

Société anonyme des manufactures de glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, Paris	Lacombe (Charles), O.
—	Surelle (Edmond), A.
Société française de constructions mécaniques, Paris	Le Chatelier (C.), D. H.
—	Thivot (François), O.
—	Cavillon (Nestor), A.
—	Doyen (Louis), A.
—	Legand (Georges), A.
—	Lemaitre (Alfred), B.
—	Martin (François), B.
—	Pontus (Alfred), B.
—	Surmont (Désiré), B.
—	Wiart (Charles), B.
Société industrielle des téléphones, Paris	Capelli (Marco), O.
—	Van Deth (Henri), O.
—	Bonamy (Jules), A.
—	Farez (Jules), B.
—	Georg (Louis), B.
—	Girod (Gabriel), B.
Tavernier-Gravet, Paris	Rey (Gabriel), A.
—	Wittecocq (Gustave), A.
Vaudrey (Paul), Paris	Simon (Fernand), B.
Ville de Paris : Laboratoire d'essais des matériaux.	Anstett, O.
—	Henault, O.
Ingénieur du Groupe	Bonnaud (Albert), O.

SECTION 5.

TRANSPORTS MARITIMES (*Groupes 29 à 33*).

Chaligny, Paris	Lagneau (Didier), O.
—	Parville (Lucien), O.
—	Avalard (Albert), A.
—	Dumay (Benoit), B.
—	Schneider (Eugène), B.
Compagnie électrique du Nord, à Douai (Nord)	Chanay (François), M. H.
Compagnie générale de navigation Havre-Paris-Lyon-Marseille, Paris	Ballerin, O.
—	Lamanon, O.
—	Leroy, O.
Compagnie des messageries maritimes, Paris	Pilliard (Maurice), O.
Compagnie universelle du canal maritime de Suez, Paris	Perrier (Louis), D. H.
—	Quellenec (E.), D. H.
—	Vieussa (François), D. H.
—	Bertrand (Maxime), O.
—	Lafrance (Victor), O.
—	Raynaud (Antoine), O.
—	Billy (Henri), A.
—	Delaunay (Eugène), A.
—	Lugand (Paul), A.
—	Peltier (Alexandre), A.
Daydé et Pillé	Collin (Joseph), O.
—	Giard (Gustave), O.
—	Leclerc (Alexis), O.
Fouché (Frédéric), Paris	Ernst (Lucien), A.
—	Lefort (Fernand), A.
Grillé et Cie Paris	Demongeot (A.), O.

Grillé et Cie Paris	Locarni (C. Carlo), A.
Hersent (Jean et Georges) Paris	Benezeth, O.
—	Dechaux, O.
—	Gallut, O.
—	Hausermann, O.
—	Odent, O.
Hutter (J.-J. et Cie), Le Havre	Coquin (Georges), B.
Jeanselme (Charles), Paris	Lhuillier (Charles), A.
Leglas (Maurice), Nantes	Gautier (Anatole), O.
—	Guilbaud (Auguste), A.
—	Leblay (François), A.
—	Martineau (Charles), A.
—	Lehuede (Jules), B.
—	Letode (Henri), B.
—	Pepin (Alexandre), B.
Mathis et Fombaron, Paris	Caron A.
—	Demengel, B.
Ministère des travaux publics: École nationale des ponts et chaussées, Paris	Daniel, D. H.
—	Mesnager, D. H.
—	Ribière, D. H.
—	Sejourné, D. H.
—	Fricero, O.
—	De Joly, O.
—	Meurs, O.
—	Ciolina, A.
—	Kaleski, A.
Niclausse (J. et A.), Paris	Deschamps (Charles), A.
—	Gunepin (Jules), A.
—	Aubert (Marie), B.
—	Bedu (Pierre), B.
—	Dauvergne (Victor), B.
—	Kubler (Auguste), B.
—	Thebaut (Édouard), B.
—	Bonnet (Olivier), M. H.
—	Leclercq (Louis), M. H.
—	Milekitch (Jean), M. H.
—	Sevré (Louis), M. H.
Normand (Augustin) et Cie, Le Havre	Chevalier (Léopold), D. H.
Société anonyme des chantiers et ateliers de Saint-Nazaire, Paris	Voillaume (Georges), O.
Société anonyme du Temple, Cherbourg	Sonde (Henri), O.
—	Brun (Henri), A.
—	Cantinau (Alexandre), A.
—	Nicol, A.
—	Bourdet (Léon), B.
—	Germain, B.
Société anonyme des travaux Dyle et Bacalan, Paris.	Olivier (Armand), A.
Société générale de Touage et de Remorquage, Paris.	De Bovet, O.
—	Avril de Gartet, A.
Société de Laval, Paris	Ciechomski (D.), O.
—	Tacherat (Alfred), O.
—	Fellonneau (Paul), A.
Teste (A. et Cie), Lyon-Vaise	Georgeson (Edmond), O.
—	Binet (Adolphe), A.
—	Brussieux (Antoine), A.
—	Despins (Louis), A.
—	Mollier (Théophile), A.
—	Moutarde (Anatole), A.
—	Perrin (Claude), A.

SECTION 6.

PRÉVOYANCE (*Groupes* 34 *à* 40).

Alliance d'Hygiène Sociale, Paris	Furster (Édouard), O.
Alliance Syndicale du Commerce et de l'Industrie, Paris	Grodet (Émile), D. H.
—	Levy, D. H.
Amer Picon, Marseille	Ducreux, D. H.
—	Provasoli (Ercole), O.
Amis de la Fidélité, Paris	Guilloud (Jules-Louis), B.
—	Patureau, B.
—	Allinquand, M. H.
—	Dard (François), M. H.
Assistance par le Travail, Paris	Blachette (Félix), A.
—	Chanlaire (A.), B.
Assistance par le Travail et Bureau de Placement, Grenoble	Bernard (E.-Régis), M. H.
Association des Employés de la Ville d'Angers, Angers	Dolbois (Alphonse), B.
—	Greze (Émile), B.
—	Henault (Octave), M. H.
Association Générale du Commerce et de l'Industrie des Tissus et Matières Textiles, Paris	Barat (P.), D. H.
Association des Maçons et Ouvriers du Batiment de Dun-sur-Auron, Dun-sur-Auron (Cher)	Taupin (Michel), B.
—	Preslault (Gilbert), M. H.
Association Normande pour prévenir les Accidents du Travail, Rouen	Bocquet (J.), O.
—	Michaux (R.), A.
Association des Ouvriers en Limes, Paris	Bomisset (Léon-Jules), A.
—	Wissembach (C.-L.), M. H.
Association de Secours Mutuels des Artistes Dramatiques, Paris	Bouyer (Prosper), A.
Association Valentin Hauy pour le bien des Aveugles, Paris	de Marcieu (Cte H.), D. H.
—	de la Sizeranne (M.), D. H.
Association des Voyageurs du Commerce et de l'Industrie, Paris	Cauvet (Louis), D. H.
—	Gest (Achille), O.
—	Walter (Léon), O.
—	Moraux, A.
Atelier-Refuge, Colonie Agricole et Patronage de Rouen, Rouen	Sœur Marie-Ernestine, A.
Avenir (L'), Association Ouvrière de Biseautage et Polissage de Glaces, Paris	Krumeich (Louis), B.
—	Haye (Édouard), M. H.
Avenir du Batiment, Paris	Durier (Aimé), M. H.
—	Miallion (Ferdinand), M. H.
Avenir de la Mutualité, Bordeaux	Cayrel (Émile), O.
—	Ratton (Godefroy), O.
—	Martin (Henri), A.
—	Simon (Marcel), A.
Banque de France, Paris	Association mutuelle des ouvriers, A.
—	L'Union, Caisse d'Épargne du Personnel, A.
—	Société d'Épargne des employés, A.

Banque de France, Paris	Société des Pensionnaires Mutuels, A.
—	Société de prévoyance des employés, A.
—	Société de prévoyance des ouvriers de l'imprimerie, A.
—	Société de prévoyance des ouvriers et ouvrières de l'usine de Biercy, A.
—	Société de secours mutuels et de retraite des auxiliaires a la recette de Lyon, A.
—	Union mutuelle des aides ala recette de Paris, A.
Bazar de la Charité, Paris	de Castellane (Mme la Comtesse), O.
—	Champion (Émile), A.
Biès (G.), Président de la Société de Prévoyance et de Secours Mutuels des Alsaciens-Lorrains, Paris	Bénac (Charles), A.
—	Niessen, A.
—	Deur (Claude), B.
—	Passerat (Hector), B.
Blanchisserie et Teinturerie de Thaon, Thaon-les-Vosges (Vosges)	Lederlin (Mme), O.
Bliault (Eugène), Paris	Bliault (André), A.
Bon Marché (Magasins), Paris	Dru, D. H.
Boule de Neige, Société de Retraites, Paris	Guillot (Léon), A.
Cacheur (Émile), Paris	Marcheux (Louis), A.
Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Nantes, Nantes	Besnard (Henri), O.
Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Paris, Paris	Thillaye (Georges), D. H.
—	Dumas (Paul), A.
—	Gauthier (Paul), B.
—	Malloire (Auguste), O.
Caisse d'Épargne et de Prévoyance du Rhône. (Caisse d'Épargne de Lyon), Lyon (Rhône)	Sauzet (Claudius), O.
	Bouland (Eugène), A.
Caisse Patronale de Retraites en faveur des Ouvriers des Forges de France, Paris	Gigot (Joseph), O.
Caisse de Réassurance des Sociétés Mutuelles de la Ville de Reims (Marne)	Mathieu (Charles), A.
Caisse Régionale de Crédit Mutuel Agricole du Loir-et-Cher, Blois	Berthonneau (Jules), B.
Caisse Syndicale d'Assurance Mutuelle des Industries Textiles de France contre les Accidents du Travail, Paris	Gigot (Joseph), O.
—	Avignon, A.
—	Montandon, A.
—	Rivière (Albert), A.
Cazalet et fils, Bordeaux	Rey (Mlle Jeanne), A.
—	Brun (Jules), B.
Cercle Amicitia, Paris	Gypler (Mlle), A.
Cercle des Hirondelles, Paris	Pety (Mme), B.
—	Simon (Mme), M. H.
Chambre Syndicale des Agents Représentants pour l'Exportation, Paris	Saudray (H.), O.
—	Petit (Charles), A.
—	Sergent (H.), A.

Charpentiers Réunies (Les), Paris	Cérèze (Pascal), A.
Chemins de Fer de l'État français, Paris	Henrion (Joseph), D. H.
—	Guilliot (Pierre), O.
—	Rouzaud (Constant), O.
—	Garnier (Henri), A.
—	Schmitt (Paul), A.
Christofle et Cie, Paris	De Courcy, A.
—	Armand, A.
Comité des Coiffeurs de Paris, Paris	Gondon, B.
Comité des Compagnies d'Assurances a Primes Fixes sur la Vie, Paris	Duplaix, O.
Actuaire de la Cie d'assurance sur la vie « L'Union » Paris	Oltramare, O.
—	Quiquet, O.
Comité de Défense des Enfants traduits en Justice, Paris	Flandin, O.
Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest, Paris	Petit (Henri), D. H.
—	Dr Crèquy, D. H.
—	Caurier (Raymond), D. H.
—	Crosse, O.
—	Millet, O.
Compagnie des Chemins de fer du Midi, Paris	Paul (Jean), O.
—	Bertrand (Georges), O.
—	Krabbe (Théodore), A.
—	Stiegler (Émile), B.
—	Cussy (Émile-Louis), B.
Compagnie des Chemins de fer d'Orléans, Paris	Rœderer (Jean), D. H.
—	Celse, O.
—	Verrier (Gabriel), A.
—	Caillard, B.
—	Bernier, B.
Compagnie des Chemins de fer de P.-L.-M., Paris	Helfenbein, O.
Compagnie universelle du Canal Maritime de Suez, Paris	Savouillan (A.), D. H.
—	De Pelleport (Julien), O.
—	Dardelle (Georges), A.
« Le Conservateur », Compagnie Anonyme d'assurances mutuelles sur la Vie, Paris	Riss (Armand), A.
Crèche de la Bastide, Bordeaux	Sursol (Edmond), B.
—	Detchebarne (Mme), M. H.
Crédit Foncier de France, Paris	De Chillaz (Henry), O.
—	Touchard (Albert), O.
—	Lompret (Louis), A.
—	Lucas (Jules), A.
—	Capgras (Georges), B.
—	Cholet (Marcel), B.
Cusenier (E.) fils aîné et Cie, Paris	Andrieu (Jérôme), M. H.
—	Courboillet (Jean), M. H.
—	Spéry (André), M. H.
Deberny et Cie (Tuleu, sucesseur), Paris	Antomarchi (Pascal), A.
Deuxième Congrès international des Œuvres et Institutions féminines, Paris	Pégard (Mme), O.
Dotation de la Jeunesse de France, Paris	Maire-Amero, A.
—	Boulanger, B.
—	Huberty, B.
—	Lamort, B.
—	Lesage, B.
—	Marignan, B.
—	Merle, B.
—	Méry, B.

Dotation de la Jeunesse de France, Paris.....	Monroty, B.
—	Rollin, B.
—	Roux, B.
École professionnelle de la Chambre Syndicale du Papier et des Industries qui le transforment, Paris.	Landrin (H.), D. H.
—	Gompel (Nathan), O.
—	Poitoux (Jules), A.
—	Berthelon (Charles), B.
Émulation Chrétienne de Rouen.....	Allard (Christophe), A.
—	Leroux (Dominique), A.
—	Clerin (Georges), B.
—	Lair (Alfred), B.
Exposition Collective des Compagnies ou Sociétés françaises d'Assurances contre l'Incendie, Paris.	Geant, O.
—	Regnault de Beaucaron, O.
—	Dupin, A.
—	Lavigne, A.
—	Le Poullen, A.
—	Blanchard, B.
—	Gobaut, B.
—	Poulain, B.
Exposition collective des Compagnies ou Sociétés françaises d'Assurances sur la Vie, Paris.....	Delattre, A.
—	Meny, A.
—	Feugère, B.
—	Mathieu, B.
—	Schwanhard, B.
Fédération des Anciens Militaires Mutualistes du Nord de la France, Lille	Bauweraerts (A.), A.
—	Morel (Honeste), A.
—	Dupire (Auguste), B.
Fédération Générale française professionnelle des mécaniciens chauffeurs électriciens des Chemins de fer et de l'Industrie, Paris.....	Laffargue, O.
—	Mathieu, O.
Fédération des Sociétés Coopératives de Consommation des Employés des Chemins de Fer P.-L.-M., Grenoble	Chiousse (Casimir), O.
—	Maurel (Émile), A.
—	Guénot (Ernest), B.
—	Nicollin (François), M. H.
Fédération des Sociétés de Secours mutuels de l'arrondissement de Vienne, à Vienne (Isère).....	Charuit (J.), A.
—	Restouin, A.
Fédération des Syndicats de Charcutiers de France, Paris	Jumeau, A.
Fondation dite « Groupe des Maisons Ouvrières », Paris.....	Labussière (A.), O.
Fonds Léon Say, Paris.....	Delhomel (Charles), A.
La Fourmi, La Fourmilière, La Fourmi Immobilière, Paris	Verneuil (Georges), A.
Foyer de l'Ouvrière, Paris	Borel (Mlle), A.
—	Riehl (Mlle), A.
—	Abric (Mlle), B.
—	Pelitzer (Mlle), B.
La France Prévoyante, Paris	Chrétien, A.
—	Ledan, A.
—	Daigneau (E.), B.
—	Delage, B.

La France Prévoyante, Paris	Déquy, M. H.
Fraternelle Rémoise, Reims	Maréchal (Arthur), A.
—	Decheny (Jules), B.
—	Vermand (Eugène), B.
Goffinon (Édouard), La Lande-de-Fronsac (Gironde).	Letourneau (Jules), A.
Groupe des Chambres Syndicales du Batiment et des Industries diverses, Paris	Bouly (Osear), O.
—	Guinond (G.-A.), O.
—	Montel (A.-J.), A.
Institut des Actuaires Français, Paris	Marie (Léon), D. H.
Jeunesse Prévoyante de Lille, Lille	Durieux (Firmin), O.
—	Marchand (Louis), O.
Larochie-Joubert et Cie, Angoulême	Gindraud (André), O.
—	Lacour (Henri), O.
—	Lair (Charles), A.
—	O'Farrell (Charles), A.
—	Taguet (Alexandre), A.
—	Hays (Émile), B.
—	Joubert (Laurent), B.
—	Piteau (Ernest), B.
Ligue Nationale contre l'Alcoolisme, Paris	Barbey, O.
—	Langlois, O.
—	Riémain, O.
—	Janvrais, A.
—	Legris, A.
—	Raous, A.
Ligue Nationale de la Prévoyance et de la Mutualité, Paris	Arboux (Jules), O.
—	Deruelle (Émile), A.
Maçonnerie parisienne (La), Paris	Coutant (Charles), M. H.
—	Gandon (Léonard), M. H.
« La Marseillaise », Caisse régionale de Retraites, Marseille	Arnaud (Hippolyte), A.
Meyer (Marie-Joseph), Directeur de la Société du Louvre, Paris	De Beringuier, O.
—	Lefort (Émile), O.
—	Le Reverend (Mlle), O.
—	Machart, O.
—	Thienot (Mauriee), O.
—	Rollet, A.
—	Rollot, A.
Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Travail : Direction de l'Assurance et de la Prévoyance Sociales, Paris	Fontaine (Arthur), D. H.
—	Paulet, D. H.
Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Travail : Direction du Travail, Paris	March, O.
—	Bertin, A.
Mont de Piété de Paris	Picard (Alfred), O.
—	Rivière (Étienne), A.
—	Picard (Paul), B.
Mutualiste Lyonnais (Le), Lyon	Barbier de Reulle, M. H.
—	Bleton (Auguste), M. H.
Mutualiste de la Seine (Le), Paris	Keller, A.
—	Pretet, B.
—	Boutet, M. H.
—	Ledoux, M. H.
Mutualité Industrielle (La), Paris	Domart (Gaston), O.
—	Hurard (Arsène), A.
—	Raucet (Louis), A.

Mutualité Industrielle (La), Paris	Landrin (Émile).
Mutualité Maternelle Roubaisienne, Roubaix	Gœthals (Jules), B.
—	Wibaux (Joseph), B.
Mutualité Maternelle de Vienne et de l'Isère, à Vienne (Isère)	Vivien (D.), A.
Mutualité scolaire de Brive (Corrèze)	Delmond, M. H.
—	Labat, M. H.
—	Lavignac, M. H.
—	Lespinasse, M. H.
—	Maroussic, M. H.
Mutualité scolaire. Société de Secours Mutuels et de Retraite de Champigny-sur-Marne, Champigny-sur-Marne	Ronez (Auguste), M. H.
« La Nationale », Compagnie d'Assurances contre l'Incendie et les Explosions, Paris	Cabrol (Théophile), O.
—	Cresson (Alphonse), A.
« La Nationale » (Vie), Paris	Paly, O.
« Le Nord Mutualiste », Journal populaire d'économie sociale, Roubaix	Bou (Paul), M. H.
Œuvre Bordelaise des Bains-Douches a bon marché, Bordeaux	Trial (Alphonse), O.
—	Hounau (Louis), A.
—	Lafon (Mlle E.), A.
Œuvre Bordelaise des débits de Tempérance, Bordeaux	Lannes (Henri), A.
Œuvre des Libérées de Saint-Lazare, Paris	Bogelot (Mme), D. H.
—	Berthenet-Valart (Mme), A.
—	Helbronner-Alcan (Mme).
—	Steiner-Dolfus, A.
Œuvre libératrice, Société de relèvement et de reclassement pour femmes et jeunes filles, Paris.	Jacques (Mme), A.
Œuvre du Trousseau, Paris	Parly, O.
Office central des Œuvres de Bienfaisance, Paris	Béchard, D. H.
Pain de la Mutualité (Le), Bordeaux	Saudré (Fernand), M. H.
Pain Quotidien (Le), Roubaix	Ernoult (Eugène), A.
—	Jourdain (Gustave), B.
Patronage laïque du IIe Arrondissement, Paris.	Collin, A.
—	Prevost (Alfred), B.
—	Prévost (Eugène), B.
Prévoyante Rémoise (La), Reims	Autier (Mme Idalie), M. H.
—	Duflot (Mme), M. H.
Prévoyants de l'Industrie et du Commerce Roubaisiens (Les), Roubaix	Éloy (Florentin), A.
—	Flipo (Jules), A.
—	Wibaux (Joseph), A.
—	Otrage (Édouard), B.
Rey (Adolphe-Augustin), Paris	Bonnal, A.
Sécurité des Familles, Paris	Demarle (Cyprien), B.
—	Turlin (Jules), B.
Société Académique de Comptabilité, Paris	Reymondin (Georges), O.
—	Dias (Pierre), A.
—	Lebeau (Charles), A.
—	Lemoine (Georges), A.
Société Anonyme des Habitations Ouvrières de Passy-Auteuil, Paris	Souillart, O.
Société d'Appui fraternel des enfants de la Cote-d'Or, Paris	Chauveau, M. H.
Société Bordelaise des Habitations a bon marché, Bordeaux	Touzin (Albert), O.

Société Bordelaise des Habitations a bon marché, Bordeaux	Cazalet (Benjamin), A.
—	Grandjean (Commandant), A.
Société civile coopérative de consommation, Paris	Goron (Justin), A.
—	Laroche (Jules-Élie), A.
—	Atron (Alphonse), B.
—	Dupuis (Eugène), B.
Société civile coopérative de consommation : « La Famille », La Plaine-Saint-Denis (Seine)	Astorg (Basile), B.
—	Jonack (Jules), B.
Société des cochers et valets de chambre des maisons bourgeoises de Bordeaux, Bordeaux	Bourrigaud (Eug.), M. H.
—	Bousset (Jean), M. H.
Société coopérative : « Les sculpteurs-décorateurs », Paris	Bersin (Louis), B.
—	Petremet (Julien), B.
—	Chaix, M. H.
Société coopérative « L'Union », Roubaix	Ernoult (Eugène), O.
—	Delescluse (Léon), M. H.
—	Duquenne (Mlle Irma), M. H.
—	Liénard (Henri), M. H.
Société Nationale d'encouragement au bien, Paris	Liégeard (Stephen), D. H.
—	Conscience (Mme), O.
—	Lapierre (René), A.
—	Mocquard (Ferdinand), A.
—	Rivière (Amédée), A.
Société d'Enseignement moderne pour le développement de l'instruction des adultes, Paris	Hirschmann, O.
—	Carbonara, A.
—	Risler, A.
—	Blot, B.
—	Fremy, B.
Société française des habitations a bon marché, Paris	Dubois, O.
Société générale des ouvriers ferblantiers réunis (Méneveau et Cie), Paris	Dauphin (Albert), O.
—	Graff (Émile), A.
—	Levrier (Eugène), B.
—	Villesoubre (Louis), B.
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, Paris	Dorizon (Louis), D. H.
—	Genebrias de Fredaigne (Georges), O.
—	Minvielle (Louis), O.
—	Balleyguier (Pierre), A.
—	Davaux (Eugène), A.
—	Finale (Henri), A.
—	Picard (Gustave), A.
—	Speich (Gustave), A.
—	Vigand (Charles), A.
Société générale des Prisons, Paris	Prudhomme, O.
—	..... Frerejouan du Saint, A.
—	..... Leredu, A.
	En Collectivité Hubert (Frédéric), A.
—	— Jolly (Jules), A.
—	— Luche (Paul), A.
—	— Rougier (Raphael), A.
—	— Saillard (Paul), A.

Société générale des Prisons, Paris	Teutsch (Jacques), A.
Société de Gymnastique « La Bastidenne », Bordeaux	Pratviel (Henri), A.
Société Maternelle Parisienne : « La Pouponnière », Paris	Frelon (Mme L.), A.
Société municipale de Secours Mutuels des Quartiers de la Porte Saint-Denis et de l'Hôpital Saint-Louis, Paris	Blanc (Edmond), A. Marteau-Buzelin, A. Servaux (Dr), A.
Société Municipale de Secours Mutuels du XIe arrondissement de Paris, Paris	Perinelle, A.
Société Philanthropique coopérative de Saint-Rémy-sur-Avre, Saint-Rémy-sur-Avre	Legrand (Augustin), D. H. Foucault (Jules), O. Gautier (Alphonse), O. David (Émile), A. Guérin (Pierre), A.
Société pour l'étude pratique de la participation du personnel dans les bénéfices, Paris	Beudin (Ernest), A.
Société philanthropique des Commis et Employés de la ville de Marseille, Marseille	Tourreau (Léon), M. H.
Société de prévoyance des Artistes dessinateurs et graveurs sur bois, Paris	Joly (Léon), B. Lemoine (Georges), B. Piat (Auguste), M. H. Touzery (Edmond), M. H.
Société de prévoyance et de secours mutuels des ouvriers et employés de la maison Leclaire, Paris	Brugnot, O. Cros, O. Wirth, A.
Société de protection des Engagés volontaires élevés sous la tutelle administrative, Paris	Demolliens, A. Dronot (Félix), A. Gattefossey, A.
Société de réintégration des Alsaciens-Lorrains, Paris	Weill (Albert), A.
Société des Sauveteurs-Ambulanciers du Haut-Rhin, Belfort	Pointet (Paul), A.
Société scolaire de prévoyance mutuelle et de retraite du canton de Vanves-Chatillon-sous-Bagneux. Châtillon-sous-Bagneux (Seine)	Gauger (Eugène), B. Debailleux (Gervais), M.H.
Société scolaire de secours mutuels et de retraites, Saint-Denis (Seine)	Thivet-Hanctin, A. Morel (Émile), B.
Société scolaire de secours mutuels et de retraites d'Issoudun, Issoudun	Petitot, B. Boursaul (Jean), M. H. Lepy (Eugène), M. H.
Société scolaire de secours mutuels et de retraites de Rouraix, Roubaix	Desnoullet (A.), M. H.
Société scolaire de secours mutuels et de retraites de la Ville de Troyes, à Troyes	Bailly (Jules), B. Bernot (Émile), B.
Société de secours mutuels des Amis d'apprentissage, Paris	Lesseur (Alexandre), B. Poutier (André), B. Longpré (Ernest), M. H.

Société de secours mutuels des Coiffeurs de Paris et du département de la Seine, Paris	Gangois, A.
—	Leblond (Émile), A.
Société de secours mutuels des Employés en librairie de Paris, Paris	Quittard (Charles), O.
—	Longuepée (Henri), O.
—	Hefflin (Gaston), A.
—	Martin (Henri), A.
—	Dorleac (Alphonse), B.
—	Hullsmann (Charles), B.
—	Ligarde (Amédée), B.
Société de secours mutuels des Garçons de caisse et de recette de la Ville de Paris	Kindberg (John), A.
—	Mathey (Valentin), B.
Société de secours mutuels des Graveurs en tous genres, Paris	Tourraix (Henri), M. H.
Société de secours mutuels et de Prévoyance dite : « L'Avenir des Dames et Demoiselles du commerce et de l'industrie », Paris	Desportes (Mme A.), O.
—	Duvau (Mlle Anna), A.
—	Lamadieu (Mme S.), A.
—	Lhotte (Mme L.), B.
—	Prenger (Mme J.), B.
Société de secours mutuels et de retraites pour adultes et enfants « La Prévoyance », Le Vésinet	Benard (Eugène), B.
Société de secours mutuels et de retraites de la région de Rimogne, Rimogne	Coffart (Henri), M. H.
—	Gilotaux (Henri), M. H.
Société de secours mutuels des Travailleurs réunis de l'arrondissement de Bar-sur-Seine, Bar-sur-Seine	Fourier (Émile), M. H.
Société de secours mutuels de la Ville d'Alençon, Alençon	Brière (François), B.
—	Romet (Vital), B.
Syndicat des Agriculteurs du Loir-et-Cher, Blois	Berthonneau (Jules), A.
Syndicat des Compagnies d'Assurances a primes fixes contre les Accidents, Paris	De Serbonnes, D. H.
—	Baud, D. H.
—	Beuzon, D. H.
—	Laas d'Aguen, D. H.
—	Du Minil, D. H.
—	Remy (Dr), O.
—	Dussaud, A.
—	Lambert, A.
Syndicat général de garantie du Batiment et des Travaux publics contre les accidents du travail, Paris	Fontane (Édouard), O.
Syndicat mixte de l'industrie Roubaisienne, Roubaix	D'Halluin (Jules), O.
—	Logé (Philippe), O.
—	Cousu (Victor), A.
—	Lerouge (Bonaventure), A.
—	Mesplont (Hubert), A.
—	Tiberghien (Louis), A.
Syndicat professionnel des Employés de Chemins de fer, Paris	Bouvet (Jacques), A.
La Tutélaire des Postes, des Télégraphes et des Téléphones de la France et des Colonies, Paris	Castaignede (Louis), A.
—	Morel (Paul), A.
Union amicale des Enfants de la Seine, Paris	Derouault (Émile), B.
Union d'assistance du XVIe arrondissement, Paris	Bouvet, O.

Union d'assistance du XVI^e arrondissement, Paris.	Chambaud (M^me G.-B.), O.
L'Union, Compagnie d'assurances contre l'Incendie, Paris	Géant (André), A.
—	Larcher (Georges), A.
—	Trèves, A.
Union coopérative des Sociétés françaises de consommation, Paris	Barbier, A.
—	Carlier, A.
—	Copin, B.
—	Delorme, M. H.
—	Guitton, M. H.
Union départementale des Sociétés de secours mutuels de la Gironde, Bordeaux	Julien (A.), A.
—	Maunat, A.
Union départementale des Sociétés de secours mutuels de la Loire, Saint-Étienne	Peillon (Joanin), A.
Union française pour le sauvetage de l'enfance, Paris	Adam (M^me M.-J.), A.
—	Fourneris (Adolphe), A.
—	Moreau (M^me Clarisse), A.
—	Nadig (Georges), A.
Union générale des Sociétés de secours mutuels d'Angers et du département de Maine-et-Loire, Angers	Triquier (Emmanuel), A.
—	Tranchand (Théodore), B.
Union nationale des Présidents des Sociétés de secours mutuels de France, Paris	Coumes, A.
—	Besnard (Charles), B.
Union des Sociétés de gymnastique de France, Bordeaux	Laly (C.), O.
—	Loutil (J.), A.
Union des Sociétés de patronage de France, Paris.	Louiche-Desfontaines (Henry-René), D. H.
—	Roussel, O.
—	Contant, A.
Union des Sociétés de secours mutuels de la Charente, Cognac	Baraud (Auguste), O.
—	Ganachaud (Émile), A.
—	Benoist (E.), M. H.
Union des Sociétés de secours mutuels et de prévoyance de la Charente-Inférieure, Saintes	Néraud (Théodore), A.
—	Bignon, M. H.
—	Estignard, M. H.
L'Urbaine et la Seine, Paris	Baud (Eugène), O.
—	Legeay (Albert), A.
—	Bonnaire (Charles), B.
—	Douineau (Georges), M. H.
Villeminot (L.) et C^ie, Paris	Houtteville, O.
Vœlcker-Coumes (Daniel), Bayon	Kern (Joseph), A.
—	Richard (Louis), B.
Service d'Assurances de la Section française, Paris.	Helbronner (Louis), O.

SECTION 7.

ARTS DÉCORATIFS (*Groupes* 41 *à* 45).

Agence de publicité de l'Indicateur Marseillais, Marseille	Bertrand (Polydore), M. H.
Alcan (Félix), Paris	Adani (Louis), D. H.
—	Ligarde (Amédée), D. H.

Alcan (Félix), Paris	Lisbonne (René), A.
—	Roger (Pierre), M. H.
Alexandre (Mme Marguerite), Paris	Coquiau (Mme Julie), B.
—	Pauchet (Mlle Adèle), B.
Amson (Georges), Paris	Droit (Henri), O.
—	Jourdet (Claude), O.
—	Mauginot (Henri), O.
—	Falck (Charles), A.
—	Lavaux (Eugène), B.
Ancelot (Alfred), Paris	Dromigny (Mlle Irma), D.H.
—	Lermusiaux (Albin), O.
—	Teisa (Mlle Jenny), A.
Anfrie (A.) et Ce, Paris	Larue (Georges), O.
—	Mouthon (Alphonse), O.
Anglade et Debauge, Paris	Chateau (Émile), O.
—	Lafaurie (Octave), O.
—	Dubare (Louis), A.
—	Jodin (Pierre), A.
—	Roudolff (Nicolas), A.
Armand-Calliat, Lyon	Berliet (Prosper), O.
—	Vindry (Georges), O.
—	Berthier (Marius), A.
—	Boisson (Guillaume), A.
—	Bonard (Jean), A.
—	Bonard (Marius), A.
—	Siaux (Antoine), A.
—	Decombe (André), B.
—	Delasette (Alexandre), B.
—	Genis (Mme Marie), B.
—	Ballet (Antoine), M. H.
Arthus, Bertrand et Béranger, Paris	Detré (Mlle Léonie), B.
—	Redon (Mme Eugénie), B.
Atrux, Paris	Carquillat (Joseph), A.
—	Boisset (F.), B.
Averseng, Paris	Ferrand (Mme Isabelle), A.
Bachollet (Les Établissements), Paris	Lacroix (Mme Angèle), B.
—	Picot (Alfred), M. H.
Bacquet, Paris	Doit (Mme Veuve), A.
—	Gibre (Maurice), A.
Bailly (E.), Paris	Watrin (Mathieu), A.
Bailly (Roger), Besançon (Doubs)	Hatot (Léon), M. H.
—	Jacot (Henri), M. H.
Barré (Alexandre), Paris	Brerard (Mme Clémenee), A.
—	Gobier (Pierre), A.
—	Le Rolland (Mlle Marie), A.
Barreiros (Mme Berthe), Paris	Boutinon (Mme Lueie), B.
—	Capiez (Mlle Jeanne), B.
—	Jouinot (Mlle Charlotte), B.
—	Lillet (Mlle Marthe), B.
—	Vieillecazes (Mlle C.), B.
—	Thuault (Mlle L.), M. H.
Barrez (Charles), Paris	Defroyenne (Arthur), A.
—	Saintoyen (Antoine), B.
Bary (Louis de), Reims	Maurice (Émile), A.
—	Thiery (Léon), B.
Baudry (Henri), Paris	Benechet (Alexis), O.
—	Coppuyns (Mme), O.
—	Fort (Alfred), O.
—	Carré (Léon), A.
—	Chereau (Mauriee), A.

Baudry (Henri), Paris	Hennion (Alexandre), A.
—	Poitoux (Alexandre), A.
Beer (Gustave), Paris	Dufour (Mme), A.
Benoiston (A.), Paris	Lavaud (J.-B.), O.
—	Lefevre (Edmond), O.
—	Plot (Émile), O.
—	Tasset (Joseph), O.
—	Gérard, A.
—	Van de Ville (Mme), A.
—	Lebroc (Charles), B.
Bequet (Henri), Paris	Bridelance (Émile), D. H.
—	Demessieux, O.
—	Paoli (Mme Charlotte), A.
—	Guibal (Mme Marie), M. H.
Béranger (Charles), Paris	Darimont (Hubert), D. H.
—	Gœry (Louis), D. H.
—	Le Tourneur (Adrien), O.
—	Marcq (Georges), O.
—	Monroty (Eugène), O.
—	Coquillard (Arthur), A.
—	Verua (Paul), A.
Béraud et Cie, Paris	Thivolle, D. H.
—	Mader, O.
—	Dufour, A.
—	Julien, A.
—	Meson (Mlle), A.
—	Roget, B.
—	Rost (Mme), B.
—	Cornu (Mlle), M. H.
—	Deshayes, M. H.
—	Girard (Mme), M. H.
Bergès (Maurice), Paris	Lecoultre et Barral, B.
Bernheim (Gustave) et Cie, Paris	Anciaux (Élie), D. H.
—	Leger (Ferdinand), O.
	Anciaux (Georges), A.
—	Baralle (Jules), A.
—	Garde (Édouard), A.
—	Severin (Jules), A.
—	Tordoit (Arsène), A.
—	Rio (Gaston), B.
Berthelot frères, Paris	Belloir (Joseph), B.
Bertout-Got, Paris	Fournier (Louis), O.
Bertrand (E), Chalon-sur-Saône	Theveniaux (François), A.
—	Fevre (Alphonse), B.
—	Fournier (Louis), B.
—	Roy (Émile), B.
Besdel (Albert), Paris	Gérand (Gustave), O.
—	Rouanet (A.-C.), A.
Bessand Père et Fils, Stasse et Cie, Magasins de la Belle-Jardinière, Paris	Amand (Félix), O.
—	Capdevielle (Henry), O.
—	Foldvary (Albert), O.
—	Ruffin (G.-O.), O.
—	Werlchoff (H.-F.), A.
—	Bigot (Paul), B.
—	Thierry (Léon), B.
Bigot (Alexandre) et Cie, Mer (Loir-et-Cher)	Monchaussat (Octave), A.
—	Bouclet (René), B.
Blanzy-Poure et Cie, Boulogne-sur-Mer	Delplace (Mme Veuve), O.
—	Reverend (Louis), O

Blanzy-Pourre et Cie, Boulogne-sur-Mer	Creuze (Mlle Éléonore), A.
—	Edmonds (Joseph), A.
—	Millington (Édouard), A.
—	Pichon (Joseph), A.
—	Delhaye (Mme), B.
—	Millington (C.), B.
—	Pichon (Mme Joséphine), B.
—	Valence (Mlle Eugénie), B.
—	Bouchez (Mme S.), M. H.
—	Cappe (François), M. H.
—	Giniaux (Mlle Clara), M. H.
—	Prevost (Auguste), M. H.
Blin et Blin, Elbeuf	Backhauss (Charles), D. H.
—	Ramet (Julien), D. H.
—	Backhauss (Guillaume), O.
—	Brion (Charles), O.
—	Duny (Joannès), O.
—	Hermann (Guillaume), O.
—	Maigrot (Albert), O.
—	Milliard (Georges), O.
—	Sumy (Henri), O.
—	Borschneck (Auguste), A.
—	Houte (Félix), A.
—	Pollet (Henri), A.
—	Karman (Richard), B.
—	Sauvage (Alexandre), B.
Bloch (Jacques), Besançon	Dubois (Jules), B.
—	Woog (Salomon), B.
Blum (Lucien), Paris	Bloch (Mlle Lucie), O.
—	Brunschweig, O.
—	Bel (Louis), A.
Bogler, Paris	Lauber, A.
—	Plocq (Alfred), A.
Boileau (Th.), Paris	Boutillier (Henri), O.
—	Clément (Aristide), O.
—	Daboval (Ernest), O.
—	Lecouvé (Frédéric), O.
—	Clément (Gustave), A.
—	Deschamps, A.
—	Mignot (Mme Angélie), A.
Boisselier, Paris	Garnier (Émile), O.
—	Brunissen (Eugène), A.
—	Guillemot (Clovis), A.
—	Mauget (Mme Herm.), A.
—	Vigneron (Jacques), A.
Bonnet (J.), Paris	Dijon (Mme Joséphine), O.
—	Moulinier (Mme), O.
Bonnier (Louis), Paris	Pinguet (Jules), O.
Boucher (Henri), Givet	Beauvir (Isidore), D. H.
—	Wantelet (Cyrille), A.
—	Beauvir (Constant), B.
—	Beauvir (J.-B.), B.
—	Duperousse (Alphonse), B.
—	Rouard (Victor), B.
Bouhon frères, Paris	Munier (Édouard), O.
—	Caron frères, B.
—	Magnant (Alfred), B.
Boulenger (Ch.) et Cie, Paris	Bourne (Philibert), A.
—	Burkhardt, A.
—	Pinton (Pierre), A.

Boulenger (Ch.) et Cie, Paris	Chardin (Paul), B.
Bourgeois (Les Fils de B.), Paris	Heller (Léon), O.
—	Douchet (Élie), B.
Boutet frères et Cie, Paris	Dumoulin (Robert), O.
—	Haffet (Georges), O.
—	Meyer (Édouard), O.
—	Rousseau (Daniel), O.
—	Hemery (Lucien), A.
—	Peyret (Émile), A.
—	Saint-Martin (Mme), B.
—	Chevalier (Régis), M. H.
—	Thirouin (Georges), M. H.
Brach et Blum, Paris	Moine, A.
—	Bousser, B.
Braquenié et Cie, Paris	Peemans (Jules), D. H.
—	Barbat (Gabriel), O.
—	Denouault (Olivier), O.
—	Devot, O.
Brihaye (Médérie), Glageon (Nord)	Maguestiaux (E.), A.
—	Comtesse (Vital), A.
Brossard (Georges), Paris	Venot (Albert), A.
Brunet (J.-L.), Paris	Chevron (Maurice), O.
—	Janiaud (Mlle G.), O.
Busson (Achille), Paris	Galais (Prosper), O.
—	Rassinier (Georges), A.
—	Riche (Joseph), B.
Cahen (Alphonse), Paris	Laurent (Alfred), M. H.
Carette (Georges-Émile), Paris	Grange (Léon), O.
—	Vuin (Édouard), A.
Caroline (Mme), Paris	Grepat (Mme), B.
Carry (Otto), Paris	Weber (Émile), A.
—	Bailly (Eugène), B.
—	Harasser (Fernand), B.
Carteret (L.), Paris	Fargeau (Edmond), O.
Chaboche (Edmond), Paris	Pradier (Pierre), O.
—	Righini (Jean), A.
—	Lagarde (Pierre), B.
Chalin (Léon), Paris	Berthier (Adrien), O.
—	Zufall (Eugène), O.
—	Roche (Ferdinand), A.
—	Fosset (Jules), B.
—	Marin (Edmond), B.
Chandelet, Paris	Pernot (Mme), A.
Chapelot (René) et Cie, Paris	His (Paul), O.
—	Allesse (Charles), A.
—	Viet (Maurice), A.
—	Ferie (Henri), B.
—	Zelger (Gaston), B.
—	Huberty (Pierre), M. H.
—	Maton (Georges), M. H.
Charles-Lavauzelle (Henri), Paris	Bataille (Laurent), O.
—	Rainaud (Pierre), O.
—	Arnaud (Jean), A.
—	Bezard (Augustin), A.
—	Peymaud (Louis), A.
Chedville (Désiré), Saint-Pierre-lès-Elbeuf	Vivien (Joseph), O.
—	Drieux (Joseph), A.
—	Mougenel (Georges), A.
Chevalier (Charles), Paris	Mollet (Hippolyte), A.
—	Jongerlynck (Georges).

Chevalier (Charles), Paris	Pasquini (Victor), B.
Chiberre fils et Darroux, Paris	Foa (Arthur), B.
Chicoineau (Maurice), Orléans	Berens (Jean), A.
—	Bouquin (Théophile), A.
—	Delmez (A.-E.), A.
Choupay (Édouard), Le Havre	Vedy (Daniel), M. H.
Chromographie Française, Paris	Langrognet, B.
Clair (Maxime), Paris	Roger (Paul), O.
—	Vincent (François), O.
—	Cadiou (Pierre), A.
—	Leroy (Nicolas), B.
Clermont (de) et C^ie, Paris	Desnoyers (Albert), O.
—	Boubon (Paul), A.
Coanet, Nancy	Fricker (Joseph), O.
—	L'Huillier (Paul), O.
—	Bertrand, B.
—	Corius (M^lle), B.
—	Douté (M^me), B.
—	Henrich, B.
—	Henry, B.
—	Locheron (M^me), B.
—	Marbach, B.
—	Marquini, B.
—	Mathis, B.
—	Moncollin, B.
—	Nauchbaur (M^me J.), B.
—	Pry (M^me), B.
—	Scherrier (M^me), B.
—	Thines, B.
—	Albi (Henri), M. H.
Codoni (Gaston), Paris	David (Marcel), A.
—	Mermilliod (Michel), A.
Cognacq (Ernest), Magasins de la Samaritaine, Paris	Beauquis (Pierre), O.
—	Herault (Henri), O.
—	Loyson (Louis), O.
—	Mogenet (M^me G.), O.
—	Moizan (M^me Berthe), O.
—	Planques (Georges), O.
—	Treuil (Gabriel), O.
—	Bastien (M^me Joséphine), A.
—	Evrat (M^me), A.
—	Ginsburger (M^me R.), A.
—	Moisset (M^me), A.
Collot, Paris	Pierre (François), A.
—	Dussel (L.), B.
Comre (A.) et fils et C^ie, Paris	Seux (Léon), D. H.
—	Demoy, O.
—	Lacour, O.
—	Lefevre (B.), O.
—	Chapuis A.
—	Gœlzer, A.
—	Paccot (Armand), A.
—	Rouy, A.
—	Bravard, B.
Compagnie Brunswick-Balke-Collender, Paris	Veber (Georges), A.
—	Biltris (Charles), B.
Compagnie de fabrication française de Papier manufacturé, Le Pare Saint-Maur (Seine)	Granville-Strauss, B.
Compagnie des Glaces et verres spéciaux du Nord, à Jeumont (Nord)	Delpierre (J.-B.), D. H.

Cordier (H.) et fils, Paris	Dilletti (G.), O.
—	Maillard (Louis), B.
—	Marcoup (Gustave), B.
Coste-Bez (A.), à Peyrat (Ariège)	Lasserre (Marius), B.
Couaillet frères, Saint-Nicolas-d'Aliermont	Baveux (Antoine), M. H
—	Couaillet (Georges), M. H.
—	Delarue (Mme A.), M. H.
—	Deschamps (Paul), M. H.
—	Lamaille (Léon), M. H.
—	Lelubois Léon), M. H.
Coulon (L.) et Cie, Paris	Basset et Moreau, O.
—	Frey, O.
—	Lefort, O.
—	Venneman, O.
Croizier, Paris	Moigeon (Albert), A.
—	Vindran, B.
Cyr (Robert), Paris	Raffy (Victor), A.
Daburon, Paris	Floquet (Charles), O.
Damon et Colin, Paris	Courcier (Alexandre), O.
Daum frères, Nancy	Claude (Adolphe), O.
—	Bergé (Henri), A.
—	Daummann frères, A.
—	Enel (Camille), A.
—	Gall (Eugène), A.
—	Ganné (Mme Émile), A.
—	Marchand (Jules), A.
—	Mas aîné, A.
—	Schneider (Ernest), A.
—	Stoop (Julien), A.
Dehesdin et fils, Paris	Foulon (Léon), D. H.
—	Blard ((François), O.
—	Guillaumon (Paul), O.
—	Lecocq (Ernest), O.
—	Mary (Bernard), O.
—	Bergognon (Georges), A.
—	Bresson (Mme Clémence), A.
—	Couronne (Mme), A.
—	Legeay (Mme), A.
—	Thuillier (Mme), A.
—	Callard (Émile), B.
—	Caron (Mme), B.
—	Champion (Pierre), B.
—	Charles (Mme), B.
—	Paillet, B.
—	Peulié (Mme), B.
Delagrave (Charles), Paris	Marie (Léon), O.
—	Tausend, O.
—	Avice, A.
—	Berlot, A.
—	Bougerolles, A.
—	Damougeot, A.
—	Muffat, A.
—	Robert, A.
—	Bidault, B.
—	Cellier, B.
—	Vuillermoz, B.
Delarue (Ferdinand), Paris	Berthier (Émile), A.
Delattre frères, Halluin (Nord)	Ferla (Arthur), B.
Delmas (Edmond), Paris	Berlencourt (Edmond), A.
Delmas (Fernand), Paris	Mahy (Gabriel), O.

Delmas (Gabriel), Bordeaux	Borda (Henri), O.
—	Barennes (Albert), O.
—	Rochelle (Ernest), O.
—	Cayrel (Émile), A.
—	Gieure (Joseph), A.
—	Pugibet (Osmin), A.
—	Ratton (G.-C.), A.
—	Rousseau (Frédéric), A.
—	Barre (Adolphe), B.
—	Testa (Charles), B.
Demaret, Paris	Sylvestre (Mlle M.), A.
—	Domaine (Mme L.), B.
Denis et fils, Paris	Dolisy (Mme Juliette), O.
—	Naudin (Jean), A.
Dervillé et Cie, Paris	François (Louis), D. H.
Despreaux Jeune et fils, Paris	Boudin (Jules), O.
Desselas et fils, Saint-Junien (Haute-Vienne)	Granet (Pierre), O.
—	Bezaud (Julien), A.
—	Giraud (Jean), B.
Dettmar, Brandt et Cie, Paris	Auerbach (Richard), O.
Devinat (Maurice), Paris	Devinat (Mme), B.
—	Loiseau (Mme Veuve), B.
Digard (Sébastien), Paris	Ansiot (Henry), A.
Dolat et Cie, Paris	Massiottaz (Élysée), O.
—	Servol (François), O.
Domange (A.) et fils, Paris	Villeneuve (Raoul), D. H.
—	Jafflin (Louis), O.
—	Morel (Jules), O.
—	Morel (Auguste), A.
Donckele, Doll et Cie, Paris	Berard (Léon), D. H.
—	Sapet (Félix), O.
—	Devron (Ernest), A.
—	Ducoudray (Henri), A.
—	Marion (Mlle Palmyre), A.
—	Bordot (Mme Hermance), B.
—	Viel (Mlle Christiane), B.
Dressoir, Pemartin, Pulm et Cie, Paris	Alers, O.
—	Depardon (Victor), O.
—	Garfunkel (Salomon), O.
—	Santurini (Louis), O.
—	Soulié (Jean), O.
—	Deloras (Antoine), B.
—	Giraud, B.
—	Maene (Jean), B.
—	Santos (Grégoire), B.
—	Vazelle (Paul), B.
Dreyfus (Paul), Belfort	Waelklé (Charles), A.
—	Heine (Gustave), M. H.
Drouet (Georges), Paris	Rosemberg (René), A.
—	Brodin (Mlle Marthe), B.
—	Chain (Eugène), B.
—	Jacques (Edmond), B.
—	Rœhrig (Charles), B.
Dubiez (A.) et Cie, Creissels (Aveyron)	Orthholland (Maurice), O.
—	Fraysse, A.
—	Reynès (Jules), A.
Duboc et Cie, Paris	Girard (Émile), O.
—	Hecquet (Philippe), A.
—	Girard (Eugène), B.
—	Reffier, B.

Dubouloz (Josè), Paris	Lombardot (Mlle M.), O.
Ducarin, Comines (Nord)	Anckaert (Jules), O.
—	Vens (Charles), A.
Dufrene (Maurice), Paris	Albrizio (Charles), A.
—	Erdmann, B.
Dumont-Foin, Paris	Rousset (Victor), A.
—	Thiriot (Nicolas), A.
—	Papin (Louis), B.
Dupont (Émile) et Cie, Paris	Dolbec (Arthur), D. H.
—	Boutellier (Jules), O.
—	Decaix (Octave), O.
—	Dupont (Jean), O.
—	Glinard (Arthur), O.
—	Richer (Jules), O.
—	Seigre (Lucien), O.
—	Denoroy (Isaïe), A.
—	Gamot (Charles), A.
—	Bougenier (Ernest), B.
—	Carlier (Amédée), B.
—	Carlier (Auguste), B.
—	Couffrant (Eugène), B.
—	Decaix (Georges), B.
—	Desliens (Émile), B.
—	Leclerc (Evremont), B.
Durand (Robert), Enancourt-Léage, (Oise)	Quilvaille (Albert), O.
Dusauchoy (Gaston), Paris	Hutin (Mme Pauline), A.
Duseaux (A.) et Cie, Paris	Rasumny (Félix), A.
Dutoict, Marlin et Cie, Paris	Castelain (Omer), A.
—	Marchand (Mlle Louise), A.
—	Desmadrille (Mlle C.), B.
—	Dujardin-Dehem (Mme), B.
Duval (J.), Paris	Vernon (F.-C.), O.
—	Decré, A.
Erhard frères, Paris	Aubry (Gustave), A.
—	Taveau (Auguste), A.
École professionnelle de la chambre syndicale du papier, Paris	Barbier (Constant), O.
—	Terrisse (Armand), A.
—	Faille (Gustave), B.
Ennetieres (D'), Comines (Nord)	Debunne (Paul), O.
—	Lecomte (Victor), A.
Epeaux (Vincent), Paris	Fischer (Jean), B.
Ernest (Gaston), Paris	Monier (Edmond), M. H.
—	Wilson (Robert), M. H.
Ettlinger frères, Paris	Revert (Ernest), O.
—	Amyot (Émile), B.
Faller (Eugène), Paris	Faller (Gaston), A.
Feret (Alfred), Paris	Rapin (Henri), A.
Ferlin-Maubon, Nancy	Deffaut (Eugène), A.
—	Saintot (François), A.
—	Simon (Léon), A.
—	Vetmande (Ch.), A.
—	Robert (Léon), B.
Fernier (Maxime), Besançon	Mathey (Louis), A.
—	Frey (Théophile), B.
—	Couland (Henri), M. H.
Fillot, Ricois, Lucet et Cie (Magasins du Bon-Marché), Paris	Dumontet (François), D. H.
—	Binder (Mlle Marie), O.
—	Berthemet (Mme Marie), A.

Fillol, Ricois, Lucet et Cie (Magasins du Bon-Marché), Paris	Dubois (Mme Marie), A.
—	Delaisement (A.-G.), A.
—	Jacquette (Mme Élise), A.
—	Bourrée (Mme), B.
Firmin-Didot et Cie, Paris	Agoutin (Désiré), O.
—	Boullay (Joseph), O.
—	Gangloff (Léon), O.
—	Vaillant (André), O.
—	Bretschneider (Louis), A.
—	Delavigne (Achille), A.
—	Guérin (Jules), A.
Flamencourt (Adolphe), Paris	Génin (Mlle), A.
Floquet (Fernand) et fils, Saint-Denis (Seine)	Chevalier (Gustave), O.
—	Daboust (Charles), O.
—	Demaizières (Alfred), A.
—	Gravier (Ernest), A.
—	Laurent (Henri), B.
Fontaine frères et Vaillant, Paris	Chéron, O.
—	Mellotti, O.
Fortier et Marotte, Paris	Lecler (Léon), O.
—	Mauri (Aristide), A.
Fortin et Cie, Paris	Lemercier (Émile), O.
—	Normand (Ludovic), A.
—	Blottiere (Arsène), B.
—	Brunet (Léon), M. H.
—	Soyer (Louis), M. H.
Fouché (Frédéric), Paris	Carré (Paul), O.
—	Montangerand, A.
Fouquet (Georges), Paris	Desrosiers (Charles), O.
—	Fouquet (Fernand), O.
—	Boutard (Frédérie), A.
—	Fertey (Louis), A.
—	Massillon (Lambert), A.
—	Cadoret (Eugène), B.
—	Foull (Mlle Jeanne), B.
—	Lauchard (Camille), B.
—	Monteillet, B.
Fournier (Eugène), Paris	Delien (Joseph), A.
—	Pelletier (Gustave), B.
Frænckel-Blin, Elbeuf	Brecheissen (Charles), O.
—	Brecheissen (Frédérie), O.
—	Demouche (Édouard), A.
—	Saint-Gilles (Ernest), A.
—	Horent (Denis), A.
—	Ozeré (Albert), A.
—	Saint-Ouen (Pascal), A.
—	Gremont (Henri), B.
—	Hauser (Georges), B.
—	Ostermann (Charles), B.
France Militaire (Journal La), Paris	Charpy (Fernand), O.
—	Fournier (Léon), A.
Franchet (Marcel), Olivier et Cie, Elbeuf	Meslin (Auguste), A.
—	Liaudet (Ernest), B.
—	Cavelier (Robert), M. H.
—	Victor (Henri), M. H.
Fredet (Henri) et Cie, Brignoud (Isère)	Quignard, D. H.
—	Chevallier (J.), A.
—	Dauris (A.), B.
Friésé (Paul), Paris	De Vergnes (Paul), D. H.

Friésé (Paul), Paris	Melcion (Émile), O.
—	Zipper (Charles), O.
Galeries Lafayette (Magasins), Paris	Debuisson (Mlle), A.
Galleni, Paris	Cloud (Charles), B.
—	Felten (Mme Louise), M. H.
Gardot (J.), Dijon	Lorimey (Mme E.), A.
—	Sarrazin (Edmond), B.
—	Carican (Georges), M. H.
Garnier (H.), Paris	Lutzenburger, A.
—	Seury (Armand), A.
Gaudin (Félix), Paris	Herrmann (Alphonse), O.
—	Bacquoy (Auguste), A.
—	Baraer (Romain), A.
Gesmar et Cie, Besançon	Chasserot (Paul), O.
—	Cheval (Edmond), A.
—	Courtat (Paul), A.
—	Dumont (Mme Cécile), B.
—	Girard (Émile), B.
—	Grandjean (Louis), B.
Genty (Louis-Achille), Paris	Boury (Camille), D. H.
—	Roux (Richard), A.
—	Jouan (Émile), B.
Germain-Bailly, Paris	Larchevêque (Marcel), A.
Gironde (Journal La), Bordeaux	Lepicier (Jules), A.
—	Drouet (Louis), B.
Glorieux (L.) et fils, Roubaix	Huyghe (Amédée), O.
—	Lechief (Albert), O.
—	Delsaux (Léon), A.
—	Deperchin (Jules), A.
—	Deroubaix (Désiré), A.
—	Desmet (Joseph), A.
—	Carette (Henri), B.
—	Dehaye (Pierre), B.
—	Deloz (Léon), B.
—	D'Heygère (Gustave), B.
—	Duhamel (Jules), M. H.
—	Feuillet (François), M. H.
—	Franchomme (F.), M. H.
—	Niffle (Jules), M. H.
Godillot-Alexis (Georges), Paris	Daujat (Théodore), A.
—	Weymann (Léon), A.
Goldstein (Jacques), Carvin (Pas-de-Calais)	Barré (Pierre), A.
—	Lebert (Victor), A.
—	Defeld (André), M. H.
—	Polart (Célestin), M. H.
—	Wibaux (Alfred), M. H.
—	Wibaux (Jules), M. H.
Gourdin (P.) et Cie, Amilly (Loiret)	Gourdin (A.-L.), A.
—	Launois, B.
Grillet, Paris	Arbenz (Mme Félicie), A.
—	Zimmer (Mme Sidonie), A.
—	Bodesache (Mme), B.
—	Michau (Mme Caroline), B.
—	Schauffelberger (Mlle L.), M. H.
Gross, Langoulant et Cie, Paris	Grobert (Paul), O.
—	Blanzac (Gustave), A.
—	Valarcher (Adolphe), A.
Grunwaldt (Pavel-Michailowitch), Paris	Dœlling (Gustave), A.
—	Grunwaldt (Harry), B.

Grus (L.) et Cie, Paris	Grus (Lucien), A.
Guinard (J.) et Davier, Saint-Étienne	Berne (Claude), A.
—	Chovet (Joseph), A.
—	Heurtier (Claudius), M. H.
—	Louison (Claude-J.), M. H.
Guionvar et Cie, Paris	Charnavel (Joseph), A.
—	Dayet (Mme Marie), A.
—	Gallois (Alexandre), A.
—	Pont (François), A.
—	Charnavel (Félix), B.
—	Girard (Th.), B.
Hachette et Cie, Paris	Brubach (Jules), O.
—	Joliet (Charles), O.
—	Lancelot (Eugène), O.
—	Schiffer (Charles), O.
—	Souppler (Edmond), O.
—	Floquet (Gustave), A.
—	Hermann (Louis), A.
—	Joseph (Raoul-Albert), A.
—	Fornet (Alexandre), B.
—	Joseph (Albert), B.
Halimbourg-Akar (Établissements réunis), Paris	Tantot (A.-Gilbert), D. H.
—	Delsaux, O.
—	Gillot, A.
—	Jacquet, A.
—	Petrez, A.
—	Bardeche (Mlle), B.
—	Guigonnet, B.
—	Pagnon, B.
—	Patient, B.
—	Trosseau, B.
—	Van Oudenhove (M.), B.
Hamelle (Henry), Paris	Astain (Paul), O.
—	Courcy, A.
—	Hervier (Ernest), A.
—	Chaudel (Mlle Suzanne), B.
Hamot (R. et L.), Paris	Jabin (Louis), D. H.
—	Vignoc, O.
—	Wirth, O.
Harant et Guignard, Paris	Lehuyeur, O.
—	Herbert, A.
—	Thiaucourt, A.
Hautecœur (Jules), Paris	Leveau (Gustave), A.
Haviland (Théodore), Limoges	De Luze (Henri), D. H.
—	Joubert (J.-B.), O.
—	Ribière (Léonce), O.
Hebert (Louis), Paris	Augé (Auguste), A.
—	Puech (Antoine), A.
Hebert (Roger), Versailles	Fortier (Eugène), B.
Hellstern (Constant), Paris	Heuzard (Raoul), O.
—	Nehling (Crétien), O.
—	Saquet O.
Henry (Léon), Paris	Marchand (Alexandre), O.
—	Collot (Alfred), A.
Henry frères et Cie, Paris	Aubin (Édouard), D. H.
—	Arvisenat, O.
—	Dreux (Arthur), O.
—	Henry (André), O.
—	Pichot, O.
—	Duchatel (Ernest), A.

Henry frères et Cie, Paris	Linder (Jules), A.
—	Nachtmann (Joseph), A.
—	Noel (Adam), A.
—	Varlet (Gustave), A.
Hermier, Paris	Moutier (Mme Émilie), B.
Hervé (Jules), Château-Renault (Indre-et-Loire)	Noblet (Élie), O.
—	Thuillier (Raoul), A.
Hetzel (Jules), Paris	Alliou (Auguste), O.
—	Barrachin (Eugène), O.
—	Le Bret (Élisée), A.
—	Morizot (Théophile), A.
—	Alberge (Eugène), B.
—	Polonceau (Georges), B.
—	Baudette, M. H.
—	Blard (François), M. H.
—	Montillet (Émile), M. H.
Heugel et Cie, Paris	Delauchy (E.), O.
—	Douin (E.), O.
—	Lozza, O.
—	Roux (Mme), O.
—	Badin (Alphonse), A.
—	Clavier, A.
—	Hollebecq, A.
—	Petit (Désiré), A.
—	Rouch (Antonin), A.
Hubinet (Jules), Glageon (Nord)	Lemaire (Jules), O.
	Mahy (Léon), O.
—	Bailleux (Michel), A.
—	Descarpentries (Osear), A.
—	Hameau (Edmond), A.
—	Hurinet (Edgard), A.
—	Jacquart (Jules), A.
—	Stuval (Édouard), A.
—	Willamme (Léon), A.
—	Adam (Camille), B.
—	Ansiaux (Zéphir), B.
—	Hilaire (Arthur), B.
—	Meunier (Léon), B.
Hunebelle, Amiens	Beauvais (Fernand), O.
—	Houchard (Jules), O.
—	Falempin (Joseph), A.
—	Jourdain (Georges), A.
—	Boucher (Émile), B.
—	Gérard (Jules), B.
Illustration (L') (R. Baschet, Dr), Paris	Ménard (L.-G.), D. H.
—	Chatenet (Pierre-André), O.
Imprimerie Nationale, Paris	Heon, D. H.
—	Abrigeon, O.
—	Bœuf, O.
—	Guiset, O.
—	Boutal, A.
—	Léchaudel, A.
—	Rochard, A.
—	Suzanne, A.
—	Geruzet, B.
—	Lecocq, B.
—	Pintrel, M. H.
—	Ternard, M. H.
Jabeuf et Rouard, Paris	Georges (Henri), O.
—	Ledroit (Armand), O.

Jabeuf et Rouard, Paris	Plisson (Pierre), A.
—	Vissac (Henri), A.
Jacques, Sauce et Cie, Paris	Lalouette (Gustave), O.
Jalla (Édouard), Paris	Giroy (Fritz), O.
—	Binder (Pierre), A.
—	Robiquet (Henri), A.
—	Wallart (Auguste), A .
—	Bonnet (Augustin), B.
Janin et Cie, Paris	Dupagny (Julien), O.
—	Bœckler (Paul), A.
—	Hartard (Auguste), A.
Janvier et Duval, Paris	Briant (Adolphe), A.
—	Baudy (Gabriel), B.
—	Percot (Georges), B.
—	Pervez (Alexis), B.
Jarrosson (Les fils de L.), Lyon	Desormeaux (Joannès), O.
Javal (E.-A.), Paris	Hublin (Édouard), A.
—	Buvelot (Julien), B.
—	Lechevalier (Édouard), B.
—	Dometте (Pierre), M. H.
Jemont (Sylvain), Paris	Tournayre (A.-L.), D. H.
—	Legrain (Edmond), A.
—	Debusscher (Georges), B.
Joannot fils (Émile), Paris	Noé (Gaston), O.
—	Bisson, A.
—	Modelin (Charles), A.
Jossier (G.) et Cie, Paris	Cahenier (Alphonse), O.
—	Dumaine (Lucien), O.
Jourdan (Auguste), Paris	Latimier (Charles), O.
—	Silvin (J.-M.), A.
—	Mazoyer (Laurent), B.
—	Thiriart (Léon), B.
« Journal » (Le) Paris	Lemaire (Eugène), D. H.
Jungmann (Félix) et Cie, Paris	Schulze (Guillaume), A.
—	Ries (Gustave), M. H.
Kahn (Paul), Paris	Brodbecker (Louis), O.
—	Card (Joseph), O.
—	Eleuthères, O.
—	Lazarus (Mme Léontine), O.
—	Zimmer (Albert), A.
—	Devineau (Mme Maria), B.
Kriegck (Nicolas), Paris	Balmana (Pierre), A.
Lachenal, Chatillon (Seine)	Fleury (Maurice), A.
Laffargue (Émile), Paris	D'Hauterive (Max), A.
—	Besson (Hippolyte), B.
Lafitte (Pierre) et Cie, Paris	L'Heureux (Marcel), A.
Lagel, Paris	Delterme (Charles), A.
—	Ganda, B.
—	Rero, B.
Laguionie et Cie (Magasins du Printemps), Paris.	Breune (François), O.
—	Derossi (Giuseppe), O.
—	Dumet (Mme Zoé), O.
—	Pradines (Mlle Jeanne), O
—	Gosnet (Alexandre), A.
—	Servais (Jean), A.
Lahure (Alexis), Paris	Jattefaux, D. H.
—	Bertrand, O.
—	Thibault, O.
—	Tissier, O.
—	Guillaume, A.

Lahure (Alexis), Paris	Jacquel, A.
—	Vacher (Mlle), A.
—	Gasche, B.
—	Grimmeisen, B.
—	Hester, B.
Lalanne (A.), Paris	Herbin (Léon), B.
Landron (H.) fils, Meung-sur-Loire (Loiret)	Gillet (Joseph), A.
—	Petitvallée (Justin), A.
—	Venot (Émile), A.
—	Durand (Émile), B.
Langenhagen (De), Lunéville	Gachot (Georges), D. H.
—	Murer (Eugène), D. H.
—	Wurtz (Paul), O.
—	Bruner (Aloïse), A.
—	Ferafia (Edmond), A.
—	Geoffroy (Victor), A.
—	Schmitt (Aloïse), A.
—	Wurtz (Jean), A.
Latouche (G.) Jeune, Paris	Lafray (Victor), A.
—	Trichard (Laurent), A.
—	Feuillet (Gabriel), B.
—	Lemay (Mlle Marg.), B.
—	Querité (Adolphe), B.
—	Tauvent (Charles), B.
—	Verdan (Frédéric), B.
—	Baudoin (Louis), M. H.
—	Goujon (Jules), M. H.
—	Leclerc (Théophile), M. H.
—	Louverture (Denis), M. H.
Lavanoux Paris	Varlet (Mme), A.
Leblanc-Barbedienne (Gustave), Paris	Bellenot (Alphonse), D. H.
—	Lebelle (Achille), D. H.
—	Petit (Georges), O.
—	Schluter (Albert), O.
—	Chaumont (Achille), A.
—	Guridi (Charles), A.
—	Mercier (Victor), A.
—	Moklin (Louis), A.
—	Chaucheyras (Michel), B.
—	Dubois (Eugène), B.
—	Mezand (Charles), B.
—	Viglietti (Émile), B.
Lecerf frères, Paris	Taquet (Jules), A.
—	Chatelet (Félix), B.
Leclerc (Max) et Bourrelier (H.)	Cartier (Henri), O.
	Chatelin (Georges), O.
—	Keneut (Albert), O.
—	Letot (Eugène), O.
—	Pidolle (Albert), O.
—	Bourliaud (Félix), A.
—	Longuepée (Henri), A.
Lefranc et Cie, Paris	André (Auguste), O.
—	Chedeville (François), A.
—	Briguier (Émile), B.
—	Cochenet (Baptiste), M. H.
Leloir frères, Paris	Delpech (Louis), O.
—	Gibille, A.
—	Dorn (L.), A.
—	Gondarme (Clément), A.
—	Richard, A.

Lemeunier et Cie, Paris	Poirot (Ludovie), M. H.
Léon (J. et M.), Paris	Jodeau (Prosper), A.
—	Lablanche (Joseph), A.
Leprince (Henri), Paris	Comte (Mlle Emma), O.
—	Proisy (Ernest), O.
—	Yung (Martin), A.
Leprince et Baron, Paris	Tessart (Albert), O.
—	Planiguier, A.
Leroy et Cie, Paris	Gaujacq (Joseph), O.
—	Gambier (Félix), O.
—	Cazaux (Mme Cécile), A.
—	Cellot (Georges), A.
—	Debessou (Gustave), A.
Leroy (L.) et Cie, Paris	Oger (Gabriel), A.
—	Hebert (Alfred), B.
Lescure (Alfred), Paris	Garlot (Eugène), A.
—	Brugerolles (Dominique), B.
Le Soudier (Henri), Paris	Kun (Léon), D. H.
—	Gautier (Henri), O.
—	Mondovsky (Édouard), A.
—	Raimond (Georges), A.
Le Vasseur (A.) et Cie, Paris	Foltz (François), O.
—	Pargnien (Victor), O.
—	Terteaux (Mlle Isabelle), A.
—	Ducoup (Charles), A.
—	Fayon (Henri), A.
—	Gatineau (Octave), A.
—	Laurence (Henri), A.
Leverd (Léon), Lille (Nord)	Dewever (Crispin), O.
—	Dewever (Crispin fils), B.
Levy (Gustave), Paris	Baudry (Claude-H.), O.
—	Combes (Martial), A.
—	Cottin (Louis), A.
—	Levy (Roger), B.
Lévy (Hector), Paris	Colin (Édouard), B.
—	Jeannet (G.-F.), B.
Lévy (Paul), Besançon	Lambert (Henri), O.
—	Vichot (Ferréol), A.
—	Royer (Émile), B.
Liaud frères, Paris	Fesser (Adolphe), D. H.
—	Bruyère (Mathieu), O.
—	Escribe (Mme Clémence), A.
Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris	Lechartier (Jules), O.
Lipmann frères, Besançon	Wicky (Charles), A.
—	Pheulpin (Charles), B.
—	Rothen (Théophile), M. H.
Loisel (Georges), Le Parc-Saint-Maur (Seine)	Jean (Auguste), M. H.
Lolliot, Paris	Kruze (Mlle), O.
—	Lacaze (Mme), O.
Lorilleux (Ch.) et Cie, Paris	Bocquet (Léon), O.
—	Houdard (Henri), O.
—	Gelin (Jules), A.
—	Garré (Lucien), A.
—	Cassagnabere (Jules), B.
—	Cauro (Joseph), B.
—	Cleroy (Charles), M. H.
—	Gorrichon (Baptiste), M. H.
Louchet (Paul), Paris	Baud (Victor), A.

Lutz (G.) et Krempp (G.) (Établissements), Paris	Blanchet (Amédée), O.
Magnenant, Paris	Grisouard (Mme), A.
—	Blotière, B.
—	Gaymard (Eugène), B.
—	Herpin, B.
—	Mart, B.
Maison (Louis), Les Riceys (Aube)	Chatillon (Amédée), O.
—	Stemfli (Rodolphe), A.
—	Dubois (Jean), B.
—	Musé (Henri), B.
Malherbe (De) (G.), Paris	Perrin (Étienne), O.
—	Bellier (Edmond), A.
—	Frebinet (Henri), B.
Mallet (Paul-Alfred), Paris	Duchemin (Armand), D. H.
—	Corcoral (Pierre), O.
Mame (Alfred) et fils, Tours	Guerlin (Henri), A.
Marchand-Hebert et Cie, Andeville (Oise)	Lecomte (Alexandre), O.
—	Braure, A.
Marescot (Paul), Paris	Garbet (Mme Veuve), A.
Maretheux (L.), Paris	Pactat (Louis), B.
—	Petit (Adolphe), M. H.
Marquis (Eugène), Paris	Martin, A.
—	Martin (Ernest), B.
Martin (Georges), Paris	Valser (Mme Anna), D. H.
—	Gomas (Mme), O.
—	Linot (Mme), O.
—	Joubert (Mme), A.
—	Moinel (Mlle Clotilde), A.
—	Pain (Ernest), A.
—	Lavigne (Mme Clara), B.
—	Louvet (Mlle Clémence), B.
Martin (René) et Cie, Saint-Denis (Seine)	de Vecchis (Ernest), A.
—	Giesner (Eugène), B.
Mascré (Étienne), Paris	Bissat (Albert), A.
—	Thieullez (Léon), B.
Masurel et Caen, Paris	Viaule (Clément), D. H.
Mathon et Dubrulle, Tourcoing (Nord)	Duhem (Édouard), O.
—	Forest (Zéphir), O.
—	Despretz (Louis), A.
—	Dumont (Jean), A.
—	Dupire (Anatole), A.
—	Jony (Hector), A.
—	Dubois (Louis), B.
—	Dupire (Christophe), B.
—	Alluin (J.-B.), M. H.
—	Courjet (Pierre), M. H.
—	Delin (Auguste), M. H.
—	Deveugle (Georges), M. H.
—	Mittenaere (Clotaire), M. H.
Maury (G.), Rennes	Delahaye (Jules), A.
—	Rebillon (Paul), A.
—	Kervella (Mme), B.
—	Kervella, B.
—	Voleou (Eugène), B.
Mayer (Mirtil) et frère, Paris	Borel (Paul), D. H.
—	Gilliérou (Eugène), O.
—	Pichat (Charles), O.
—	Gilliérou (Mme Élisa), A.
—	Houssieaux (Mlle), A.
Mercier (Henry), Paris	Diziau, A.

Mercier (Henry), Paris	Perret (Salvator), A.
Mericskaz (François), Paris	Skolkay (Mathias), A.
Mermilliod, Paris	Ciappi (César), B.
—	Sagnez, B.
Mey (Léon), Paris	Friland (Jacques), A.
Michaud (Léon), Reims	Semel (Jean), B.
Michel (Victor), Paris	Queruel (Stéphen), A.
—	Hury (Jules), B.
Monquignon, Paris	Despriet (C.), A.
—	Prados (Gustave), A.
Moors, Paris	Lhote (Gilles), A.
Morin-Goustiaux (G.-A.), Paris	Dornel (Eugène-A.), A.
Muller (Émile) (Établissements), Ivry (Seine)	Rouvillain (Théodore), A.
—	Bertrand (Auguste), B.
—	Lallemand (Claude), B.
—	Rousset (Jacques), B.
Neyret et Vallée, Paris	Quégniaux (Mme Louise), O.
—	Huysmans (Jacques), A.
—	Vilacèque (Georges), A.
—	Chaumont (Mme Clarisse), B.
Nisseron, Paris	Mathieu (Louis), O.
—	Haderer (J.-B.), A.
—	Mathieu (Mme Henriette), A
—	Legras (Mme Julia), B.
Ollivon (Henry), Paris	Bligny (Hubert), A.
—	Labdouche (Hippolyte), A.
—	Lejeune (Amédée), B.
—	Pingrin (Jules), B.
Orsoni (Philippe), Paris	Liselotte (Mlle L.-M.), M. H.
Oudineau, Paris	Lansugirdt (Mlle G.), O.
—	Lansugirdt (Mlle Mary), O.
—	Bertrand (Mme), A.
—	Cayla (Mme), A.
Oyonnithe (Société L'), Paris	Lemaire (Charles), A.
—	Mallet, B.
—	Savre, M. H.
Pachy (Edmond), Roubaix	Sandius (Gustave), A.
—	Rimbeaux (Albert), B.
Pagnant (Édouard), Paris	Denis (Charles), M. H.
—	Dubosco (Constant), M. H.
—	Morin (Mme Louise), M. H.
Pech (J.) et Cie, Bordeaux	Thomas (Charles), A.
—	Hensel (Henri), B.
Pedaillès et Cie, Paris	Jacques (Eugène), D. H.
—	Raab (Joseph), O.
—	Boutevillain, A.
—	Ducrot (Louis), B.
—	Jacques (Victor), B.
—	Maillé (Clovis), B.
—	Savoy (Gabriel), B.
—	Chomel (Auguste), M. H.
Perdoux et Cie, Paris	Havet (Mme Jeanne), D. H.
—	Magnol (Mlle Marie), O.
—	Audy (Mme Clotilde), A.
—	Boisselier (Mme Louise), A.
—	Dutey (Mlle Eugénie), A.
Perol frères et Cie, Paris	Rey-Gaurez (Léon), A.
Perrin (Paul), Corninont (Vosges)	Courtois (Benjamin), O.
—	Curien (G.-A.), O.

Perrit (Paul), Cornimont (Vosges)	Germain (Edmond), O.
—	Gehin (Alphonse), A.
—	Lemaire (Émile), A.
—	Stouvenot (Alfred), A.
—	Petitgenet (Edmond), B.
—	Remy (Alphonse), B.
Perroux (Xavier), Mâcon	Platel (Jean), A.
	Fournier (Antonin), B.
—	Bursin (Maurice), M. H.
Petite Gironde (Journal La), Bordeaux	Grenet (Eugène), A.
—	Claverie (Alfred), B.
Petitjean (Joseph), Paris	Seigneuret (Ernest), D. H.
—	Abbadie, A.
—	Gilliet (Victor), A.
—	Lecouteux, A.
Peyrache frères, Paris	Masson (Michel), A.
Picard (Henri) et frères, Paris	Dreyfus (Max), O.
Picard (H. et P.), Paris	Stahl (Mme Marie), A.
Picard (Les fils de L.), Paris	Ball (Joseph), A.
—	Geyer (Armand), A.
—	Lindinier, A.
—	Math (Mlle Eugénie), A.
Picard et Minier, Paris	Levasseur (Édouard), A.
—	Perrin (Mlle Augustine,) A.
Pichot, Paris	Desfrieches (Abel), D. H.
—	Sarraute (Adrien), D. H.
—	Harent (Lucien), O.
—	Aubrejac (Jean), A.
—	Proust (Louis), A.
—	Jacouty (Armand), B.
—	Kessler (Étienne), B.
—	Walzer (Fernand), B.
—	Delage (André), M. H.
—	Hordies (Édouard), M. H.
—	Toussaint (Justin), M. H.
Piel frères, Paris	Stalin (Georges), O.
—	Boubert (Albert), A.
—	Couanon (Gaston), A.
—	Juhle (Auguste), A.
—	Killias (Maurice), A.
Pinedo, Paris	Fontet (J.-R.), A.
—	de Groulard (Charles), A.
—	Allain (J.-B.), B.
—	Boncour (Jules), B.
—	Lemercier (Jules), B.
—	Père (Émile), B.
—	Quantinet (Léon), B.
Pinel (Georges-Henri), Paris	Bernard (Mme Pauline), A.
—	Decaux (Mlle Léontine), A.
Piquée (Nicolas) et ses Fils, Paris	Moreau (Adolphe), A.
Plantevignes, Paris	Dubreuil (Aimé), A.
—	Lang (J.-B.), A.
—	Terral (Paul), A.
Plicque, Paris	Athanée (Mme A.-L.), A.
—	Barthélemy (Mlle), A.
—	Guerdet (Eugène), A.
—	Moupeyrat (Mlle J.), B.
Plisson (Henri) et Cie, Paris	Debout (Mme Veuve), O.
Plon, Nourrit et Cie, Paris	Guyot-Sionnest (A.), O.
—	Duclos (Armand ,A.

Plon, Nourrit et Cie, Paris	Lacroix (Joseph).
Poteau (Édouard), Paris	Disser (G.-J.), O.
—	Pellissier (Victor), O.
—	Berthelmot (H.), A.
—	Lavens (Eugène), B.
Potonnier (Ed.), Paris	Buzon, M. H.
—	Delbrel, M. H.
—	Henry, M. H.
—	Talboutier, M. H.
Poulalion (Jean-Joseph), Paris	Guichard (Georges), M. H.
—	Lafosse (Maurice), M. H.
Préaubert (Louis), à Nantes	Jourdain (Francis), O.
—	Preaubert (L.-R.), O.
—	Penhoet (Gustave), A.
—	Grasset (Benjamin), B.
Prevost (Lucien), Paris	Paillard (Martial), B.
—	Renvoyé (Mlle Marthe), B.
Prieur, Dubois et Cie, Puteaux	Grand (Henry), D. H.
—	Hablot (Henri), O.
—	Palisse (Frédéric), A.
—	Boucher (Auguste), B.
—	Dauphin (Jules), B.
—	Bordeaux (Édouard), M. H.
—	Chedevergne (G.), M. H.
—	Palisse (Léon), M. H.
Privat (Édouard), Toulouse	Marty (Émile), A.
Proffit (E.), Paris	Mérit (Félix), A.
—	Pelé (Léon-Victor), A.
—	Baumann (Auguste), B.
Quantin (Charles), Paris	Victor (Louis), B.
Raingo frères, Paris	Lenoir (Léon), A.
Raymond (A.), Grenoble	Buchon (Alfred), O.
—	Moriau (Claude), A.
—	Moura (Joseph), A.
—	Perrot (Mme Clémence), A.
—	Bois (Joseph), B.
—	Guillot (Alfred), B.
—	Magnoux (J.), B.
—	Molinard (Louis), B.
—	Perret (Auguste), B.
—	Sorrel (Charles), B.
—	Vian M. H.
Raynaud (Léon-Pierre), Paris	Blin (Edmond), A.
Reichenbach (A.), Paris	Sannier (Georges), O.
Remlinger et Vinet, Paris	Casse (Auguste), A.
—	Charlot (Eugène), A.
—	Firquet (Paul), A.
—	Gouerre (Charles), A.
—	La Fortune (Jules), A.
Revillon frères, Paris	Ripké (Frédéric), O.
—	Boog (William), A.
—	Nitzsché (Édouard), A.
—	Chanel (Mme Clarisse), B.
—	Delié (Mme Jeanne), B.
—	Martin (Mlle Marie), B.
Rey Cousins et Cie, Caussade (Tarn-et-Garonne)	Brunet (Georges), O.
—	Limousin (Mme Marie), O.
—	Rey (Henri), O.
—	Augendre (Louis), A.
—	Beffrieux (Alphonse), A.

Rey Cousins et Cie, Caussade (Tarn-et-Garonne)	Dejean (Léon), A.
—	Paire (Louis), A.
—	Rastrelli (Pierre), A.
—	Duclos, B.
Rey (Georges), Paris	Parin (Edmond), B.
Risacher (Émile), Paris	Denecheau, M. H.
Risler et Carré, Paris	Lelièvre (Octave), O.
—	Dudecourt, A.
—	Viton (Ferdinand), A.
Roolf et Cie, Paris	Ovigne (Édouard), O.
—	Antoine (Mme Hélène), A.
—	Ferat (A.), A.
—	Jardin (Henri), A.
—	Leverd (Édouard), A.
—	Bouteiller, B.
—	Lefrançois (J.), B.
—	Muth (J.), B.
Rousseau (Amédée-Georges), Paris	Dautremer (Ernest), O.
—	Coudé (Mlle Augustine), A.
—	Gascard (Léon), A.
Rouzé (Gustave), Paris	Maguin (Justin), D. H.
—	Guillaumeau (Paul), O.
—	Rouzé fils (Gustave), O.
—	Chambéry, A.
Royé (Alexandre) et Cie, Paris	Villain, dit Valencienne, O.
—	Guérin (Camille), A.
—	Derouet (Mme M.), M. H.
Saint-Hilaire, Touvier, Viollet et Cie Paris	Girousse (Laurent), O.
—	Godillot (Félix), O.
—	Legrand (Émile), O.
—	Thinus (Pierre), O.
—	Vincent (R.), O.
—	Paris (Auguste), A.
Salomon (Edmond-Michel), Paris	Surry (Louis), B.
Sandoz (Gustave-Roger), Paris	Belongh (Pierre), D. H.
—	Ganné (Émile), O.
—	Henry (Émile), O.
—	Rougeron (Louis), A.
—	Arlonet (Henri), B.
—	Breuillot (André), B.
—	Claftre (Mlle B.), M. H.
Savard et fils, Paris	Parisot (Charles), D. H.
—	Bourgoin (Louis), O.
—	Clément (Édouard), O.
—	Noizotte (Paul), O.
Schmit (Albert), Paris	Hugo, A.
—	Roch (Mlle), A.
—	Dillon, B.
—	Fournier (Mme), B.
—	Lecante, B.
—	Rigot (Mlle), B.
Schulmann, Paris	Baste (Mme Caroline), A.
—	Bourdon (Victor), A.
Simon (Pierre-Paul), Reims	Lassabe (Gaston), A.
Simonnot-Godard et fils, Paris	Guichard (Albert), A.
—	Street (Charles), A.
Sins (Émile), Paris	Colombo (Mme Aline), B.
—	Grimmer (Georges), B
—	Neir (Charles), B.

Sins (Émile), Paris	Lambin (Henri), M. H.
Siraudeau (J.), Angers	Creusé (Joseph), O.
—	Gallet (Félix), A.
—	Saillant (Jules), B.
—	Aubry (Prosper), M. H.
Société Anonyme des Anciens Établissements Desfossé-Karth, Paris	Weyland (Henri-J.-B.), O.
—	Charles (L.-F.), A.
Société Anonyme de l'Annuaire de Commerce Didot-Bottin, Paris	Mestries (Jean), D. H.
—	Achard (Édouard), O.
—	Réjoux (Henri), O.
—	Lacroix (Émile), A.
Société Anonyme de Belle-Rive, Mazamet (Tarn).	Puech, O.
—	Pradelles, A.
—	Sénégas, A.
Société Anonyme des Charbonnages d'Allas et carrières de Saint-Aulaye (Dordogne)	Ferry d'Andreis (A.), B.
—	Ronchon de Lignières (A.), B.
Société Adonyme des Fourneaux Briffault, Paris	Bacqueville (A.), A.
—	Blin (Alphonse), A.
—	Béguin (Édouard), B.
—	Toubart (Paul), B.
Société Anonyme de la Grande Imprimerie Artistique, Établissements Minot, Paris	Fourault (Armand), D. H.
—	Kohler (Henri), O.
—	Brissard (Gustave), A.
—	Galleteau (Jules), A.
—	Hamard (Arthur), A.
—	Dunkelden, B.
—	Guillemette (Adolphe), B.
—	Lambert (Albert), B.
—	Buysser (François), M. H.
—	Duchatel, M. H.
Société Anonyme du Guide-Album des Chemins de Fer de P.-L.-M., Paris	De Massot de Lafond, A.
—	Mary (René), B.
Société Anonyme de l'Imprimerie Chaix, Paris	Lhuillier (Gustave), D. H.
—	Pramondon (Georges), D. H.
—	Chmielewski (Paul), O.
—	Violet (Napoléon), O.
—	Haberkorn (Léon), A.
—	Nahant (Paul), A.
—	Fauchet (Auguste), B.
—	Leclerc (Léon), B.
Société Anonyme du Journal des Chambres de Commerce, Paris	Deschamps (Charles), B.
—	Guiffard (Léon), B.
Société Anonyme des journaux et Imprimeries de la Gironde, Bordeaux	Geoffrois (Alexandre), O.
—	Saulnier (Jean), A.
—	Duhau (Gabriel), B.
—	Sens (Jean), B.
Société Anonyme des Usines de Rosières, Bourges (Cher)	David (Marcel), O.
—	Rousseau (Hippolyte), A.
Société du Caoutchouc Manufacturé, Paris	Hauboldt (Ignace), O.
—	Ribert (Louis), O.
—	Grillet (Mme M.-S.), A.

Société du Caoutchouc Manufacturé, Paris.....	Pinot (Mme), A.
—	Berthe (Albert), B.
—	Crognier, B.
—	Derogy, B.
—	Feuillard (André), M. H.
—	Forestier (Mme), M. H.
—	Pages (Mne Marie), M. H.
Société Française des Baguettes, Paris.....	Lévy (Léopold), D. H.
Société Française de Chaleur et Lumière, Paris.	Badeau (Fulgence), A.
—	Delamotte (Jean), A.
—	Payet (Louis), A.
—	Mombello, B.
Société Générale de Bonneterie, Troyes (Aube)....	Cornuat (Louis), A.
—	Haunaire (Paul), A.
Société des Huiles Minérales de Colombes, Paris	Vignat (André), O.
—	Desvignes (Félix), A.
Société du Verre Etiré, Paris.....	Meyer-Maurial, M. H.
Soubrier (François et Paul).....	Lacou (Gérôme), O.
—	Luzoir (Georges), A.
—	Gérard (Jules), B.
—	Gervaise (Émile), B.
—	Guegen (Maurice), M. H.
Staron jeune et fils, Saint-Étienne	Catton, O.
—	Brossier, B.
—	Laurent, B.
—	Berger (J.), M. H.
—	Pelissier, M. H.
Storck (A.) et Cie, Lyon	Guérin (Joseph), A.
—	Grappe (Joseph), B.
—	Flandin (Mme L.), M. H.
Syndicat patronal de la reliure et de la brochurf, Paris.....	Lemale (Jules), A.
—	Domont (Jules), B.
—	Lortic (Marcellin), B.
—	Viandon (Georges), M. H.
Taride (Alphonse), Paris.....	Bineteau (Paul), B.
Templier (Paul), Paris.....	Lefebvre (Jules), O.
—	Bouillon (Alfred), A.
—	Brocart (Maurice), B.
—	Fendrich (Jean), B.
Thierry frères, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).....	Auroux (Marius), O.
—	Guibon (Jules), A.
Thomas, Paris	Lagoutte, A.
Torchebœuf et Cie, Paris	Doulcet (Mme T.), A.
—	Penon (Mme Jeanne), A.
—	Gantiez (Mlle P.), B.
—	Gantiez, B.
—	Legros (Mlle Gabrielle), B.
Tourrette (Etienne), Paris	Miquau (Arsène), O.
Trefousse, Goguenheim et Cie, Chaumont	Bruché (Louis), O.
—	Bouveret (Ambroise), A.
—	Bruché (Charles), A.
—	Dodin (Édouard), A.
—	Favier (Auguste), A.
—	Humblot (Arthur), A.
—	Lescuillier (Philippe), A.
—	Royer (Émile), A.
—	Thomas (E.), A.
Tuleu (Charles), Paris	Antomarchi (Pascal), A.
Turck (Georges), Lille.....	Pennequin (Julien), A.

Turck (Georges), Lille	Vanlierde (Édouard), B.
Vachet (Raymond), Paris	Argod (Louis), A.
—	Watrin (Léon), B.
Vaguer (Pierre-Léon), Paris	Besnaux (Charles), O.
—	Cotret (Mlle Marie), A.
—	Kraemer (Mlle Jeanne), A.
—	Spot (Émile), A.
—	Jouannaud (Louis), B.
—	Voisenet (Mme Alice), B.
—	Wailly (Alfred), B.
—	Bourgoin (Mlle H.), M. H.
Vanier, Paris	Martinel (Frédéric), B.
Vaquin et Schweitzer, La Havre	Guillon (Louis), A.
—	Lefrançois (F.), B.
—	Vaquin (Joseph), B.
Vautier (Hubert de) et fils, Paris	Vuillier (Alphonse), D. H.
—	Grignon (Lazare), O.
—	Robert (Jean), O.
—	Bourillon (Maris), A.
—	Doublens, A.
Vermot (Maurice), Paris	Poirier (Jules), D. H.
—	Bohner (Martin), O.
—	Muzard (François), A.
Vigot frères, Paris	Bordier (Ernest), M. H.
Villeminot et Cie, Paris	Kloze (Robert), A.
—	Vivier (Mme), A.
—	Querert (Mme), B.
Ville de Paris : Le Conseil Municipal de Paris et le Conseil Général de la Seine	Paoletti, D. H.
Ville de Paris : La Direction de l'Enseignement de la Ville de Paris	Bedorez, D. H.
—	Labusquière, D. H.
—	Leroux, D. H.
—	May, D. H.
—	Moulié, D. H.
—	Schefer (Mme), D. H.
Ville de Paris : La Direction des Services d'Architecture de la Ville de Paris	Massat, O.
—	Millet, O.
—	Le Page, O.
Ville de Paris : Le Service d'Organisation et d'Installation de l'Exposition de la Ville de Paris à Milan	Bouvard (Joseph), D. H.
—	Defaux (Albert), O.
—	Mazoyer (Ch.-M.), A.
Vimont et Linzeler, Paris	Coltman (Paul), D. H.
—	Coltman (Mme P.), D. H.
—	Delahaye (Émile), D. H.
—	Benoist (Mlle Victoire), A.
—	Dupuis (Mme Marie), A.
—	Provost (Mlle Jeanne), A.
Vinson (Honoré), Saint-Étienne	Baraille (Jean-Marie), O.
—	Coignet (Mme Julie), B.
—	Fraisse (Marc), B.
—	Brun (Ancélie), M. H.
—	Rabeyrin (Mme T.), M. H.
Virlouvet (L.), Paris	Bégue (Mme Adèle), O.
—	Girard (Mme), O.
—	Deray (Mme Espérance), A.
—	Lehoussel (Mme Jeanne), A.
Vitoux Derrey, Troyes	Coulon, O.

Vitoux Derrey, Troyes	Paton (Alfred), O.
—	Septier (Paul), O.
—	Ansard (Auguste), A.
—	Chevallier (Joseph), A.
—	Colson (Alphonse), A.
—	Gattefosse (Louis), A.
—	Goubault (Ernest), A.
—	Guénin (Camille), A.
Vollant, Paris	Papigny, A.
Vuillermoz (Louis), Paris	Boucher (Camille), A.
—	Schutz (Émile), A.
—	Fuschs (Eugène), B.
—	Hache (Louis), B.
Weill (Élie) et Cie, Paris	Oudey (Henri), B.
Weill (Nathan), Paris	Perès (Émile), A.
Wittmann (Charles), Paris	Perrin (Louis), A.
—	Dubois (Eugène), B.
—	Padovani (René), M. H.

SECTION 8.

GALERIE DU TRAVAIL (*Groupes* 46 *à* 56).

Bonamy et Ligneau de Sereville, à Saint-Just-en-Chaussée (Oise)	Coilliette (Émile), O.
—	Gaudefroy (Anatole), O.
—	Blandvillain (Henri), A.
—	Bled (Sylvain), A.
—	Dangoise (Albert), A.
—	Paris (Alfred), A.
Chouanard (Émile-Jules), Paris	Meyer (Émile), O.
Grosselin Père et Fils, Sedan	Duguet (Léon), O.
—	Grosselin (Désiré), O.
—	Lamotte (Léon), A.
Guillet fils et Cie, Auxerre	Richard (Auguste), A.
—	Rollin (Élie), B.
Gustin fils aîné, Deville	Guérard (Charles-Paul), O.
—	Cresson (Anatole), A.
Manufacture Française d'Œillets Métalliques, Paris	Schlessinger (Julius), A.
—	Abel (Bienaimé), M. H.
Marinoni et Cie (Établissements), Paris	Perreau (Eugène), O.
—	Daurignac (Lucien), A.
—	Lannes (Marius), A.
—	L'Hôpital (Émile), A.
—	L'Hôpital (Henri), A.
—	Auvillain (Gustave), B.
—	Baron (Louis), B.
—	Bayart (Henri), B.
—	Galba (Adolphe), B.
—	Lescuyer (Henri), B.
—	Settelin (Victor), B.
—	Thoreau (Alphonse), B.
Mongin (Édouard), Paris	Hebert (Gustave), A.
—	Laudoin (Joseph), A.
—	Pollet (Marcel), A.
Schmautz et Cie, Paris	Collet (Georges), A.
—	Gallas (P.), A.
—	Muret (Henri), A.

Société anonyme des anciens établissements Panhard et Levassor, Paris	Porcheron (Toussaint), A.
—	Boutefroy (Louis), B.
—	Marchand (Charles), B.
—	Minazer (Jules-Henri), B.
Société anonyme des Mécaniques Verdol, Lyon.	Faure (Auguste), O.
—	Ehresmann (Georges), A.
—	Touratier (Pierre), A.
—	Croizat (André), B.
Société des plaques et poudres a souder Laffitte.	Lanier (Jules), B.
—	Minich (H.), B.
United Shoe Machinery Company de France, Paris.	De Minico (Robert), O.
—	Thibaudeau (C), A.
—	Roger, B.
Zang (Charles), Paris	Dietzi (Jean), A.

SECTION 9.

PISCICULTURE (*Groupes* 57 *à* 60).

Dagry (Alphonse), Paris	Bisson (Louis), B.
Laboratoire de Pisciculture de Grenoble, Grenoble.	Leger (Professeur), O.
Laboratoire de Pisciculture de Roscoff, Roscoff	Herubel, O.
Laboratoire de Pisciculture de Toulouse, Toulouse .	Roule (Professeur), O.
Leprince (Docteur), Paris	Paillet (Mlle Lucienne), O.
Pérard (Joseph), Paris	Le Boin, A.
Société de l'enseignement professionnel et technique de Pêches Maritimes, Paris	Bouette, O.
—	Rivoul, O.
Syndicat Central des Associations des Pêcheurs a la ligne de France, Paris	Rateau (Élisée), O.
—	Mallet (Étienne), B.
—	Pledet (Edmond), B.

SECTION 10.

SECTION AGRAIRE (*Groupes* 61 *à* 64).

Anfroy (Louis-Auguste), Andilly	Belhomme (Eugène), B.
—	Blin (Édouard), B.
Artus (Constant), Paris	Artus (Fernand), O.
—	Jonville (Jules), O.
Association des Chimistes de Sucreries et de Distilleries de France et des Colonies, Paris	Silz (E.). A.
—	Dodin (B.), A.
Aurril (Louis), Sartilly (Manche)	Lamy, A.
—	Lepaumier, B.
Bajac (Antoine), Liancourt (Oise)	Gosset (Ernest), D. H.
Baltet (Charles), Troyes	Dumont (Henri), O.
—	Villain (Nicolas), A.
Barbou fils, Paris	Fanet, O.
Bariat (Mme Veuve), Chaulnes (Somme)	Doriot, A.
—	Piot (Léon), A.
—	Pluchard (Lucien), B.
Barre, De la, Paris	Fayolle, O.
—	Massiot, O.
Beaupré (Eugène), Montereau	Cavin, O.
—	Glattfelder, A.
—	Mondon, A.
—	Paris, B.

Benex, Ivry-Port (Seine)	Duval (Lazare), A.
—	Sauvage (Auguste), A.
—	Coutant (Paul), B.
—	Magrum (Georges), M. H.
Berge (René), Saint-Maurice-d'Etelan (Seine-Inférieure)	Laurent, O.
Bernel-Bourette (Lucien), Paris	Burrus (Charles), A.
Besdel (Albert), Paris	Gérard (Gustave), A.
—	Romanet (A.-Ch.), B.
Billioud (A.), Paris	Debeyne (Henri), A.
Boucher, Paris	Niel (Arthur), O.
Boudier, Paris	Klinschsiech, O.
—	Lasne, A.
—	Marchizet, A.
Buchet (Charles) et Cie, Paris	Mazot, O.
—	Balandras (Mlle), A.
—	Guinoiseau, B.
Établissements Byla Jeune, Gentilly (Seine)	Chamagne (Georges), A.
—	Chaumereuil (Louis), A.
Caramija frères, Paris	Vaast, A.
—	Chapelet (Louis), A.
—	Favier (Désiré), B.
—	Mongeot (Charles), B.
Cayeux et Le Clerc, Paris	Bonvallet, O.
—	Douce, A.
Chandon de Briailles, Épernay	Goubault (Ernest), O.
—	Manceau, O.
—	Collard (Adolphe), A.
—	Lemaire (Eugène), A.
—	Pastor (Emmanuel), A.
Chatelet (Jules), Paris	Viaux, B.
Chaurè (Lucien), Paris	Ballif (Otto), A.
Chaussadent (Amédée), Moissy-Cramayel	Haimard, A.
—	Damon (Victor), B.
Clert (Alfred), Niort	Lemasle (Philippe), D. H.
Cusson frères et Cie, Châteauroux	Muller (Jean), O.
—	Sarrazin (Théodore), A.
—	Dechavanne (J.-H.), B.
Darley (Eugène), Nemours	Guérrè (Auguste), O.
—	Bouè (Paul), A.
—	Bontemps (Léon), B.
—	Liégeois (Émile), B.
—	Morisseau (Gustave), B.
Demorgny, Reims	Bouché (Émile), O.
—	Hesne (Albert), O.
Deny frères et Cie, Paris	Helie (Guillaume), O.
—	Rey (Joseph-Auguste), A.
Durafort et fils, Paris	Roger (Louis), D. H.
—	Bonjour (Eugène), O.
—	Frère Jacques (Paul), A.
—	Lamanille (Camille), A.
—	Menant (Fernand), A.
École nationale d'agriculture de Montpellier, Montpellier	Lambert, D. H.
—	Ravaz, D. H.
École nationale d'Horticulture de Versailles, Versailles	Lafosse (Laurent), D. H.
—	André (René-Édouard), O.
—	Grandvoinet (Eugène), A.
Fettu, Paris	Jamotteau, B.
Fontaine-Souverain (Denis), Dijon	Morisot, A.

Fontaine-Souverain (Denis), Dijon	Coyer (H.), B.
Fouquier d'Herouel (René), Laon	Maupin (Fernand), A.
François (L.), Grellou (A.) et Cie, Paris	Carpentier, O.
—	Hilt (Jules), B.
—	Lhuillier (Henri), B.
—	Mazure (François), B.
—	Nicolle (Alexis), B.
Fruhinsholz (Adolphe), Nancy	Debès (Xavier), O.
—	Kobel (Isidore), A.
—	Muller (Benjamin), B.
Galibert et Sarrat, Mazamet (Tarn)	Cusenier (Frédérie), A.
—	Farene (Paul), A.
—	Ribot (Jaeques), A.
—	Aveyron (Marie), B.
—	Azais (Pierre), B.
—	Bordes (Jacques), B.
—	Cathala (Auguste), B.
—	Rey (Marie), B.
Gaulin (Auguste), Paris	Louche (Charles), D. H.
—	Van den Abeele, A.
—	Demange (Gustave), B.
—	Devillers (Alfred), B.
—	Maurey (Mauriee), B.
Gautier et Cie, Quimperlé (Finistère)	Allard (Pierre), A.
—	Lemel (Jules), A.
—	Savale (Alphonse), A.
Gautreau frères, Dourdan (Seine-et-Oise)	Pottier (Paul), A.
—	Vasser, A.
—	Morlet, B.
—	Provot (Auguste), B.
Gervais (Prosper), Paris	Lamouroux, A.
Gougis (Albert), Auneau (Eure-et-Loir)	Bouvrillées (Henri), A.
—	Bouvrillées (Jules), A.
—	Chemin (Louis), B.
Goyer (René), Limoges	Masdoumier (Pierre), O.
Guichard (Alexandre), Lieusaint	Cezard (Paul), O.
—	Petit (André), A.
—	Teinturier, A.
—	Petit (Alfred), B.
Guillebaud (Th.), Angoulême (Charente)	Ponet (Gustave), B.
Guillaud, Le Grand-Lemps (Isère)	Guichard (Justin), A.
Hidien (Auguste), Châteauroux (Indre)	Perdriger, O.
—	Daument, A.
—	Diot, B.
Hollande fils, Paris	Richard (Gustave), D. H.
—	Spry (Henry), D. H.
—	Hannequin (Louis), O.
—	Richard-Jacques (G.), O.
—	Brazier (Auguste), B.
—	Joublin (Stanislas), B.
Huant-Hourdeaux, Vouziers	Hussenet, O.
—	Jeanty, O.
—	Bocquet, A.
—	Dopremont, A.
—	Henriet, A.
—	Godard, B.
Huillard (Alphonse), Suresnes	Lafforgue (Albert), A.
Institut des Frères des écoles chrétiennes (Paris)	Eyraud, O.
	Planeix, O.
Jacquemin (Georges), Malzéville	Alliot (Henry), O.

Jacquemin (Georges), Malzéville	Pique (René), A.
Janvrais, Paris	Pelicot - Janvrais (Mme), B.
Krieg et Zivy, Montrouge	Briere (Alexandre), A.
—	Butet (Paul), A.
—	Leroy (Eugène), A.
Lambert (Maurice), Toury	Cametz (Paulin), A.
—	Hanevald (Charles), A.
—	Chaussier (Henri), B.
Lancosme (Émile-Charles), Paris	Laroche (Charles), B.
Lapointe et Derain, Paris	Delamoue (François), O.
—	Sauvenand (Marie), A.
Latour (Denis-Maurice), Sainte-Cécile, Vaucluse	Bonnet (Augustin), A.
Laugier (Félix), Montagnac	Blanc (Victor), A.
—	Reboul (Sylvain), A.
Laurent de l'Arbousset, Alais	Rampazzo, A.
Le Breton (Georges), Paris	Lafargue (Jean-Eugène), A.
—	Chauvigny (Pierre), B.
—	Paulin (Armand), B.
Leconte (Henri-Joseph), Paris	Jost (Frédéric), O.
Lefebvre-Albaret, Laussedat et Cie, Rantigny	Flers, D. H.
—	Amelaris, A.
—	Feine fils, A
—	Melique (Ch.), A.
—	Delaunay, B.
—	Riffaut (Octave), B.
Lhomme-Lefort, Paris	Lapaix (A.), A.
Mabille (E.) frères, Amboise	Roger (Abel), O.
—	Avenet (Gustave), A.
—	Rabuneau (Pierre), A.
—	Bontemps (Léon), B.
—	Chapelain (Gustave), B.
Magnier-Bedu, Groslay	Quidville (Émile), O.
Mahot, Ham	Blangis (Jules), O.
—	Sanet-Mahot, A.
—	Trapier (Jules), A.
—	Fryman, B.
Malterie Franco-Suisse, Le Puy	Eckenstein (Rodolphe), O.
—	Roche (Aphonse), O.
—	Eckenstein (Édouard), A.
—	Paganini (Robert), A.
—	Reynaud (Joel), A.
Marlin (E.), Paris	Finger (Xavier), A.
Marmonnier (Félix) fils, Lyon	Champard (Léonce), O.
—	Gonon, O.
—	Huser, A.
—	Marchand, B.
—	Guige, M. H.
Marot (Émile), Niort	Garnier, D. H.
—	Parlot, O.
—	Poplincan, A.
—	Bertrand, B.
—	Étien, B.
Martinet (Henri), Paris	Despinoy (Félix), O.
Mathieu (Arthur), Aubervilliers	Audirac, A.
Meunier fils, Lyon	Demas (Louis), A.
—	Mouton (Paulin), A.
—	Veinard (Joseph), B.
Millet et fils, Bourg-la-Reine	Mesnard (François), O.

Ministère de l'Agriculture : Direction de l'hydraulique, Paris	De la Brosse, D. H.
—	Tavernier, D. H.
Ministère de l'Agriculture : Inspection générale de l'Enseignement de la Pisciculture, Paris	Saillard, O.
Ministère de l'Agriculture : Service du Crédit agricole, Paris	Gentil, O.
—	Thomas, O.
Nomblot-Bruneau, Bourg-la-Reine	Dupan (Gustave), O.
—	Benard (Ludovie), A.
Nonin, Châtillon-sous-Bagneux (Seine)	Pillon (François), A.
Pinguet-Guindon, La Tranchée, à Tours	Jourdain (Georges), O.
Poisson, Paris	Mœglen, A.
—	Villani, B.
Prat et Blanc, Grenoble	Soulage (Émile), B.
Preaudat (Émile), Courbevoie	Gesen, A.
—	Plançon, B.
Puzenat et ses fils, Bourbon-Lancy	Laurent-Bonniot, D. H.
—	Maupas (Pierre), O.
—	Veillerot (Benoit), O.
—	Turlier (Henri), A.
—	Talpin (Philibert), A.
Rachet (Georges), Paris	Chrétien, O.
—	Rachet (Jean), A.
—	Ranchoux, A.
—	Girard, B.
Renard (Abel), Auxerre	Moreau (Maurice), B.
—	Talbot (Louis), B.
Ricois (Pierre-Auguste), Moresville, par Bonneval (Eure-et Loir)	Lelard (Auguste), O.
Rigaut (Mme Veuve Louis), Paris	Lucet, O.
—	Peltier, O.
—	Allaud, A.
—	Dumontel, A.
Rivoire et fils, Lyon	Ravier (J.-B.), A.
Rothberg, Gennevilliers (Seine)	Schmitt (Albert), O.
Rousset (Maxime), Nîmes	Angevin (Louis), A.
—	Cauvin (Jean), A.
Rouvière-Huc, Saint-Geniès-des-Mourgues	Caizergues (Hippolyte), A.
—	Caizergues (Mne Anna), B.
Salomon et fils, Thomery	Michin (Jude), A.
—	Champenais (Arthur), A.
—	Manceau (Julien), B.
Section Agraire Française, Ministère de l'Agriculture, Paris	Saulnier (Dr), D. H.
—	Frinzine (Louis), O.
—	Girard, A.
Senet (Adrien), Paris	Mayer (Osear), D. H.
—	Maniez (Albert), A.
Simon frères, Cherbourg	Costy (Charles), D. H.
—	Piquet (Émile), O.
—	Alaterre (Alexandre), A.
—	Brevet (Victor), B.
—	Flambard (Léon), B.
—	Franizelle (Jules), B.
Simoneton (Emmanuel), Paris	Evrard (A.), D. H.
—	Dumm (Benoit), O.
—	Thier (Pierre), A.
—	Schutz (François), B.
—	Sontag, B.

Société Anonyme des établissements Egrot, Paris.	Pirre (Émile), D. H.
—	Leclerc (Georges), O.
—	Tible (Alfred), O.
—	Martin (Pierre), A.
—	Rlgnier (Eugène), A.
—	Tondeur (Louis), A.
—	Deslandes (Mlle), B.
—	Dubois (Ernest), B.
—	Noyelle (Eugène), B.
Société Anonyme des établissements A. Maguin, La Fère	Léglise (Lucien), D. H.
—	Brunet (Jules), O.
—	Allard (Florentin), A.
—	Hutin (Charles), A.
—	Maréchal (Alfred), A.
Société des Aviculteurs Français, Paris	Fouquet (Henri), A.
Société d'encouragement a l'Agriculture d'Orléans, Orléans	Seguin (Ferdinand), O.
Société des forêts de la Calle, Paris	Roux, O.
—	Djaballah, A.
—	Moles (Solimian), A.
—	Laich, B.
—	Mohamed-Ben-Djaballah, B.
Société Nationale d'Horticulture de France, Paris.	Bois, D. H.
Société des Viticulteurs de France et d'Ampélographie, Paris	Jouon, O.
—	Perot (Amable), O.
Souchu-Pinet, Langeais	André (Constant), O.
—	Guy (Louis), A.
—	Gautier (Gustave), B.
Station Sérigicole de Montpellier	Dutly (Xavier), A.
—	Lafont, A.
Syndicat Agricole du Gard, Nîmes	Lervière, B.
Syndicat des champignonnières de France, Paris	Geniaux, A.
Thiébaut (Émile), Paris	Bouvet, A.
Thirion (Henri), Paris	Charleux, D. H.
—	Denand (Paul), O.
—	Laroche (Auguste), A.
—	Putet (Émile), A.
Thomas et Normand, Nantes	Lefin (Louis), O.
—	Marchand (Paul), O.
—	Miquard (Louis), A.
—	Canat (Octave), B.
Thomé-Mairesse et Cromback, Nouzon	Savard (Paulin), B.
Tissot (J. C.), Paris	Oostembrock (William), O.
Touret (E.), Paris	Tregis (Basile), O.
—	Cochet (Félix), A.
Verdier-Dufour et Cie, Paris	Roger (Stanislas), O.
—	Lemarchand (Louis), A.
—	Laffite (Antonin), B.
Vermorel (Victor), Villefranche	Nouviller, D. H.
—	Migeon, O.
—	Petit, A.
—	Maton, B.
—	Wipf, B.
Vidal-Beaume, Boulogne-sur-Seine	Clavaud, O.
—	Filiole, A.
—	Conflant, B.
—	Cotesson, B.

Vilmorin-Andrieux et Cie, Paris	Mottet, D. H.
—	Blot (François), O.
—	Hulleu (Alfred), O.
—	Fouard (Henri), A.
—	Lemoy (Charles), A.
—	Mesnard, A.
—	Piat (Auguste), A.
—	Touret (Gabriel), A.
—	Lelièvre (Jules), B.
Ville de Paris : Établissements horticoles du service des Promenades	Gatellier (Victor), D. H.
—	Clerc (Léopold), O.
—	Defaux (Albert), O.
—	Turc, O.
—	Brianchon, A.
Weill (Camille), Paris	Toubert (Eugène), A.

SECTION 11.

HYGIÈNE ET ASSISTANCE (*Groupes* 71 *à* 74).

Association Polytechnique pour le développement de l'Instruction populaire, Paris	Mardelet (Charles), D. H.
Bardy (Alfred), Paris	Dumagny (Georges), O.
—	Aublanc (Raoul), A.
Bureau municipal d'Hygiène de Saint-Étienne, Saint-Étienne	Coquard (Léon), O.
—	Jailloux (Laurent), A.
Collectivité de la Presse médicale, Paris	Masson, D. H.
Corbeil (Albert), Paris	Delport, A.
—	Nicolay (Maurice), B.
Debaucheron (Albert), Paris	Bertrand (Albert), M. H.
—	Debaucheron (Mlle C.), M. H.
Deffins (Ambroise), Paris	Bergeot (Paul), M. H.
—	Febvre (Abel), M. H.
Dispensaire de Pantin, Pantin	Mangot, A.
—	Olive (Dr), A.
—	Flourit, B.
Dubois, Pinard et Cie, Paris	Richard (Georges), D. H.
Dumouthiers, Paris	Tobbie, A.
Flicoteaux, Borne et Boutet, Paris	Calmet (Camille), O.
—	Merveille (Émile), O.
Frise (Comte Henry de), Paris	Van der Made (J.-T.), A.
Giroux, Paris	Han (Marcel), A.
Hopital-Hospice de Clamart, Clamart (Seine)	Wœnling (Dr J.), B.
L'Hygiène Moderne, Paris	Poincet (Émile), A.
—	Guyard (Charles), B.
—	Guislains (Félix), B.
Kestner (Paul), Lille	Peckel (Léon), A.
Klotz (H. et G.), Paris	Paquy (Dr), A.
Le Garrec (Romain), Paris	Verne (Jules), O.
Le Page-Viger (Dr), Orléans	Rattel, A.
Marot (René), Paris	Mazotta (L.), A.
Montaudon (Amédée), Paris	Adeline (Arthur), M. H.
—	Beaucousin (Isaïe), M. H.
—	Billon (Mme A.), M. H.
—	Billon-Desir, M. H.
—	Dubos (Georges), M. H.
—	Dubos (Henri), M. H.

Montaudon (Amédée), Paris	Dupuis (Albert), M. H.
—	Redarce (Mme Zoé), M. H.
Œuvre de la tuberculose humaine, Paris	Bernheim (Dr S.), D. H.
—	Petit (Dr Georges), O.
Piqué (Dr), Paris	Félix (Mme), O.
Quiniou (Émile), Paris	Bachelet (Mme Marie), A.
—	Mauduit (Eugène), A.
Robert et Carrière, Paris	Robert (Léon), A.
—	Rousseau (Mlle), B.
Société générale d'épuration et d'Assainissement, Paris	Bezand (B.-J.), O.
Ville de Paris : Service technique des Eaux et de l'Assainissement, Paris	Colmet Daage, D. H.
—	Delfini, O.
—	Duthoit, O.
—	Geslain, O.
—	Lœwy, O.
—	Vibert, O.
Ville de Paris : Administration générale de l'Assistance publique, Paris	Mesureur (André), O.
—	Dorel, A.
—	Fosseyeux, A.
—	Patenne, B.
Ville de Paris : Préfecture de police, Paris	Corne, D. H.
—	Gérard, D. H.
—	Girard, D. H.
—	Saintyve, D. H.
—	Thoinot (Dr), D. H.
—	Touny, D. H.
—	Vuilquin (Cl.), D. H.
—	Dubief (Dr), O.
—	Gillet (Lucien), O.
—	Guillemin, O.
—	Honnorat, O.
—	Martel, O.
—	Moine, O.
—	Pourlier, O.
—	Dugast, A.
—	Feron, A.
—	Rey, A.

SECTION 12.

PRODUITS FARINEUX, SUCRES ET LEURS DÉRIVÉS (*Groupe* 75).

Biscuits Georges (Jean Estieu), Courbevoie	Courtois (Casimir), A.
Bloch (L. et E.), Paris	Charpentier (A.), D. H.
—	Chaussier, O.
Damoy, Paris	Mirande (Camille), B.
—	Rouart (Eugène), M. H.
Grey-Poupon, Dijon	Brocard, O.
Menier, Paris	Bordenave, O.
—	Degat, O.
—	Riot, O.
—	De Vadder, O.
—	Debile, A.
—	Dufour, A.
—	Leroy (Mme), A.
—	Richet, A.

Menier, Paris	Roger, A.
—	Voyer (Mme), A.
—	Astier-Perret, B.
—	Champion, B.
—	Guyot, B.
—	Moret, B.
—	Pellicier, B.
—	Regnie, B.
Meunier frères, Paris	Dreyfus (Marius), B.
Olivari (Antoine), Nice	Passeron (Thomas), B.
Potin et Cie, Paris	Gruyer (Joseph), A.
Rouzaud (P.-G.-A.), Royat-les-Bains	Cohendy (Jean), B.
—	Eudes (Ferdinand), M. H.
Société Anonyme du Chocolat Lombart, Paris	Chambaud (Louis), B.
—	Couteux (Léon), B.
Société nouvelle des Raffineries de sucre de Saint-Louis, Marseille	Couelle (Joseph), D. H.
—	Faye (André), D. H.
—	Giraud, A.
—	Sicard (Baptiste), A.
—	Reynaud (Auguste), B.
Société Ternynck fils, Chauny	Woirin (Émile), D. H.
—	Maze (Adrien), A.
—	Paruite (Edmond), B.

CONSERVES (*Groupe* 76).

Daburon frères, Paris	Lebouchard (Émile), M. H.
Fontaine (Lucien), Paris	Driot (Jules), B.
—	Bodin (Louis), M. H.
Lecourt (François), Sèvres	Bontemps (Léon), A.
—	Ferry (Lucien), A.
—	Pers (Georges), A.
La Nationale, Aubervilliers	Gelis-Didot (Louis), A.
—	Galmard (Jules), B.
—	Gysin (Pierre), B.
—	Bohren (Léon), M. H.

VINS et EAUX-DE-VIE (*Groupe* 77).

Alibert (Marcel), Château-Belgrave (Saint-Laurent-de-Médoc)	Seguin (Jean), B.
Amiot (Mme Veuve), Saint-Hilaire-Saint-Florent	Leroux (Auguste), B.
—	Leroux (Gabriel), B.
—	Auger (Philippe), M. H.
	Raboin (René), M. H.
Aubert (François), Toulon	Gassier (Marius), M. H.
Baisse (Raimond), Saint-Denis-de-Pile	Barnabé (Élie), M. H.
Belin (Paul), Monthélie	Garnot (Louis), M. H.
Besson-Perrault (P.), Rully	Fontaine (Adolphe), B.
Blond (Gabriel), Toulon	Fournier (Eugène), B.
Bonvalet (Jules), Nieul-le-Virouil	Marchand (Albert), B.
Brenot fils, Savigny-lès-Beaune	Bouchard (Denis), A.
—	Vollot (Edmond), A.
Candau (J.-M.) et Cie, Nogaro	Saint-Cricq (Julien), A.
—	Balambits (Louis), B.
—	Bordeneuve (Gabriel), B.
Charoulet (Adolphe), Saint-Émilion	Eyquard (Ferdinand), A.

Chaussepied (Alexis), Saint-Hilaire-Saint-Florent	Taquet (Auguste), O.
—	Covary (Henri), B.
Colcombet frères, Mercurey	Bacherot, B.
Cuvillier (Albert), Paris-Bercy	Leand, O.
Decroze (L.-G.), Pont-Sainte-Maxence	Pangnier (J.-B.), B.
Delaage (P. et Cie), Libourne	Gorichon (Émile), B.
—	Lafourcade (Ed.), B.
Delaroche-Vernet (A.), La Londe-les-Maures	Bonnet (Joseph), B.
Desgroux-Charnay, Montrouge	Lesclieve, A.
Deutz et Geldermann, Ay	Pfeiffer (Charles), A.
—	Laurent (Mme M.), B.
—	Raulet (Théodore), B.
—	Vailly (Louis), B.
Domaine de Chaumont-sur-Loire (Guilpin-Jahaannult)	Peltier-Lenoir, B.
Dumoulin (Fernand), Savigny-lès-Beaune	Brocard (Jules), A.
—	Nollat (Maurice), A.
—	Lagrange (Joseph), B.
Dupré (Jules) et Cie, Auxerre	Mollaret (Joseph), O.
—	Niquet (Victor), A.
Duran (L.), Condom	Bourrousse (J.-S.), A.
Dussaux (Pierre), Panjas-Cazaubon	Castera (Joseph), A.
Favraud et Cie, Jarnac-Souillac	Larue (François), A.
—	Durand (Pierre), B.
Fromy, Rogée et Cie, Saint-Jean d'Angély	Vissepot (Gustave), O.
—	Chaigneau (Baptiste), A.
—	Belgie (Mme), B.
—	Hillairet, B.
Gabarrot et Darroux, Vic-Fézensac	Cabannes (Auguste), O.
—	Cabannes (André), A.
Gœssler-Noirot (Michel), Beaune	Germain (Claude), B.
Gargan (Baron de), Vergnes-Beaulieu	Duvergier (Albert), A.
—	Barret (A.), B.
—	Pinasseau (S.), B.
—	Pantaléon-Chort, M. H.
—	Delprat (P.), M. H.
—	Duverger, M. H.
Garraud fils (Léon), Beaune	Laboureau (J.-B.), A.
Ges (Emmanuel), Castel de Blès, par Saint-Genis-des-Fontaines	Tisseyre (Bernard), A.
Guillon (Pierre), Chalon-sur-Saône	Carillon (J.-B.), M. H.
Haumont (Élie), Reims	Fromentin (Bernard), M. H.
Jacquet (L.) et fils, Libourne	Bouché (Abel), B.
—	Bernadet (J.), M. H.
Janneau (Pierre), Condom	Ferret (Joseph), O.
—	Conseil (Isidore), A.
Joninon (Léon), Paris-Bercy	Lefort (Édouard), M. H.
Joué (Augustin), Perpignan	Dessens (Jean), A.
—	Parazols-Auriol, B.
Lardit (Edmond), Cadillac-sur-Garonne	Duzan (Léonce), O.
Lequeux (Alfred), Châlons-sur-Marne	Collard (Émile), A.
Lhoste (Louis), Domaine de Beauduc-Créon	Dauria (Gabriel), B.
Lignon (Achille), Lyon	Schmitt (Paul), A.
Maget (Albert), Lotus, par Xambes	Marot (Pierre), M. H.
Maldant (Alexis), à Chenôve-Ermitage, par Savigny-lès-Beaune	Petiot (Denis), D. H.
—	Clerget (Henri), O.
—	Petiot (Maurice), O.
Maldant (Louis), Chenôve-Ermitage, par Savigny-lès-Beaune	Jacquemin (Auguste), A.
	Vachey (Étienne), A.

Marisy (Victor de), Gevrey-Chambertin	Monot (Jules), M. H.
Maupassant (Comte Ch. de), Château de Clermont,	
Le Cellier	Collineau (J.), A.
—	Hery (Pierre), A.
Moingeon-Ropiteaux, Savigny-lès-Beaune	Regnier (J.-M.), O.
Monnet (J.-G.) et Cie, Cognac	Vanjour, A.
Naigeon (Gustave), Beaune	Bentz (Adrien), O.
Nismes, Delclou et Cie, Pont-de-Bordes	Fabien (Joseph), O.
Pams frères, Port-Vendres	Allès (Hyacinthe), A.
Paquier-Desvignes et fils, Saint-Léger	Gabet (Louis), B.
—	Jambon (Claude), B.
—	Lafond (Claude), M. H.
Perrier (Gabriel), Châlons-sur-Marne	Baudet (Arthur), A.
Pouilloux (René), Saint-Jean-d'Angély	Chaine (J.-B.), B.
—	Jocheau (Toussaint), B.
—	Polin (Alphonse), B.
Puisard (J.-A.), Cramant-Avize	Poirrier (Constantin), A.
Pupidon-Comptour, Saint-Germain-Lembron	Montel (Charles), M. H.
Rebeyrol (Valentin), Sainte-Colombe, par Castillon	Rebeyrol (Armand), M. H.
Redouté (Alexandre), Narbonne	Salvat (Auguste), B.
Siméon (Augustin), Correns	Audier (Augustin), M. H.
Société d'Agriculture et de Viticulture du Var, Toulon	Drageon (Martial), O.
—	Guizol (Antoine), A.
Soualle (Louis), Pont-Sainte-Maxence	Fasquel (Alfred), O.
—	Revouy (Jules), A.
Tartarin-Guérin, Buisson, commune de Serrigny	Saligny (Emmanuel), M. H.
Yvert (Comtesse), Rully	Curey-Muthelet, B.
—	Minat (Joseph), B.

SIROPS, LIQUEURS, ALCOOLS (*Groupe* 78).

Aymard fils, Lyon-Saint-Clair	Artus (Louis), A.
Bacot (Pierre-Émile), Toulouse	Fourcade (Gaston), A.
—	Loze (Médard), A.
Cazalis et Prats, Cette	Cambon (Joseph), O.
—	Giovesi (Louis), O.
—	Rieunier (Antoine), O.
—	Servais (Eugène), A.
—	Bonfis (Louis), B.
—	Pascal (Joseph), B.
Clacquesin (Paul), Paris	Mary (Léon), O.
Cointreau (E.) fils, Angers	Onillon (Eugène), A.
Coulon (Ch.) et frères, Le Havre	Lebreton (Eugène), A.
—	Thomas (Thadée), A.
—	Verdière (Auguste), A.
—	Ledoux (Aguste), M. H.
Desgroux-Charnay, Montrouge	Guillaume (Aristide), O.
Dumas-Fillion, Lyon	Brunet (Jacques), A.
—	Guilliermet (Antonin), B.
—	Mazoyer (Jacques), B.
Dupont (Capitaine), Bordeaux	Beaudet (Louis), B.
Établissements Raspail, Arcueil	Goyard (Jules), A.
Fourey (Paul-Casimir), Nangis	Corbette (Eugène), A.
—	Lemoust de Lafosse, B.
Fremy fils, Chalonnes-sur-Loire	Ménard (Louis), O.
—	Oger (Pierre), A.
—	Perrault (Gabriel), B.
—	Piron (Jules), B.

Galland (Alexandre-J.-B.) fils, Paris	Chipaut (Constant).
—	Nozeret (Victor), D.
Goyet (Stéphane), Aurillac	Boussier (Octave), B.
Guery et Rayer, Angers	Coupireau (Ernest), B.
Joanne (Edmond), Paris	Chartrain (P.-C.), A.
—	Heuzé (Édouard), A.
—	Raffet (Eugène), A.
Jouancoux (A.), Cachy	Fée (Stéphane), B.
Julien (Victor), Lavaur	Gelis (Henri), A.
—	Reg (Mme Marie), A.
—	Villemur (Fernand), B.
Labet (Jules et Louis), Beaune	Pacanet (Benoit), A.
Legras (Gaston), Versailles	Dubesset (Auguste), O.
Maurin (J.-B.), Bordeaux	Fourment, O.
—	Guillemin (Jules), A.
—	Lespes (Jean-Félix), A.
Maurin-Brenas, Le Puy	Horn (Alexis), B.
Michiels (P.) et Henry, Boulogne-sur-Mer	Ansel (Louis), O.
—	Hamy (Georges), A.
O'Scanlan et Mandeix, Le Havre	Avenel (François), A.
—	Maupain (Ferdinand), A.
—	Toutain (Edmond), A.
Pagès-Bibeyre (Victor), Le Puy	Liabeuf (Pierre), A.
Pain et Lecocq, Caen	Hetier (Charles), A.
Pouilloux (René), Saint-Jean-d'Angély	Chaine (J.-B.-A.), A.
—	Jocheau (Toussaint), B.
Quenot (Henri), Dijon	Gremaux (Claude), A.
Requier (E.), Périgueux	Labelière (Jules), A.
Rocca (Alphonse), Menton	Philippe (Paul), B.
Société nouvelle de la distillerie du Suprême Fécamp, Fécamp	Ballandonne (Frédéric), A.
—	Lefebvre (Raymond), A.
—	Aubry (Mlle Blanche), B.
Testelin-Bruge (Auguste), Haubourdin	Plé (Auguste), O.
—	Fouquet (Léon), A.
Veuillet (Claude), Bourg	Labergerie (Joseph), A.
—	Pocaud (J.-M.), B.
—	de Saint-Sulpice (J.-B.), M. H.
Vrignaud (Le Gendre de), Luçon	Bunout (Victor), O.

BOISSONS DIVERSES (*Groupe* 79).

Bouvaist (Albert), Abbeville	Tirmarche, A.
—	Canaple (Henri), B.
Brasserie coopérative du Virolais, Tourcoing	Fallickerr (J.), A.
Cantrel-Poplu (E.), la Chapelle-Yvon	Guillaume (Thomas), A.
Compagnie Fermière de l'Établissement Thermal de Vichy, Paris	Couband, D. H.
—	Guerin, O.
—	Brele, A.
—	Sabourdy, A.
Dumesnil frères, Paris	Schmidt (Alfred), O.
—	Michau (André), A.
—	Ehrenzeller (Paul), B.
Faucon-Letellier (Louis-Armand), Villers-Bocage	Marchais (Victor), B.
Grandes Brasseries Réunies de Maxeville, Maxeville	Amos (Ch.), O.
—	Trimbach (F.), O.
—	Bernier, A.

Grandes Brasseries Réunies de Maxéville, Maxéville.	Rolb (Ch.), A.
Grande Malterie du Berry, Issoudun	Karcher (Léon), A.
Hornung et fils aîné, Chartres	Minery (Xavier), M. H.
Lemonnier (Marcel-Émile), Beuzeville	Neuville (Adrien), A.
—	Simon (Daniel), B.
Nouvelle Brasserie de Savigny-sur-Orge	Eugel (Georges), B.
Société Anonyme de la Brasserie de Tantonville	Abraham (Ernest), O.
—	Glauser (Frédérie).O.
—	Lisambert (Henri), A.
Société anonyme des Eaux Minérales d'Évian-les-Bains, Baris	Barillot (Josué), A.
—	Bouchet (C.-A.), A.
Société Anonyme de la Grande Brasserie de Champigneulles	Goussot (J. et E.), A.
—	Josse (Léon), A.
Société Anonyme de la Grande Brasserie Massena, Niee	Blanchet (Auguste), A.
—	Glœckler (Guillaume), B.
Société Lyonnaise des Anciennes Brasseries Rinck, Lyon	Decousole (Marc), M. H.
Société Nouvelle des Eaux minérales et Établissement de Martigny-les-Bains, Paris	Despoisse, O.
Taillandier et Viallefond, Pont-du-Château	Fontenasse (Jean), O.
—	Mornacco (Henri), B.
—	Champier (Mme M.), M. H.
—	Dupleix (Pierre), M. H.
—	Roche (Louis), M. H.
Wohlhuter (J.-J.), Grande Brasserie de la Nouvelle Gallia, Paris	Steinmeitz (Georges), A.
—	Stoll (René), A.

PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES (*Groupe* 80).

Armet de Lisle (Émile), Nogent-sur-Marne	Haudepin (Eugène), O.
Belières (Auguste), Paris	Martin (Maurice-J.), A.
—	Naudin (Edmond), A.
Bloche (Albert), Paris	Criquebeuf (Gaston), A.
Buchet (Charles) et Cie, Paris	Cau, A.
—	Krall, A.
—	De Maupassant, A.
Bouchety (Léon), L'Étang-la-Ville	Moulard (Félix), M. H.
Chassaing et Cie, Paris	Magnin (Mme Marie), A.
—	Moindrot (Paul), A.
Coignet et Cie, Paris	Lamure (Claude), A.
Compagnie de la Soie de Beaulieu, Paris	Chamfoin (Henri), M. H.
—	Loisif (Pierre), M. H.
Couret frères, Marseille	Espasset (Édouard), M. H.
—	Garibaldi (L.-M.-P.), M. H.
—	Leroy (François), M. H.
—	Vivaldi (Vincent), M. H.
Deglos (Gabriel-Henri), Paris	Lainé (Philogène), A.
Dervillez (Charles-Louis), Paris	Genty (Jules), A.
Dussuel et Faure, Paris	Ginesy (Victor), O.
—	Pierrot (Charles), A.
Établissements Byla Jeune, Gentilly	Chamagne (Georges), A.
—	Chaumereuil (Louis), A.
Gremy (G.), Paris	Laurent (Alfred), M. H.
Haller (Albin), Paris	Blanc O.
—	Guyot (A.), O.

Haller (Albin), Paris	Minguin, O.
Jeancard fils et Cie, Cannes	Satié (Conrad), O.
—	Barel (Honoré), M. H.
—	Poletti (Mme P.), M. H.
Jouisse (Henri), Orléans	Henry (Jules), A.
Kestner (Paul), Lille	Huillard (Alphonse), O.
Lachery (Léandre), Livry	Cruchet (Laurent), M. H.
Landrin (Édouard), Paris	Bernier, O.
Laprevote (S.) et Cie, Lyon	Paupy (L.), O.
—	Cuzin (J.), A.
Lheritier et Cie, La Plaine-Saint-Denis	Bril (Paul), A.
Méré et Lugin, à Orléans	Husson, A.
Pascalis (Georges), Paris	Gresy (Adolphe), O.
—	Grolleron (Eugène), A.
Prat-Dumas et Cie, Couze-Saint-Front	Ballande (Casimir), A.
—	Martial (Auguste), A.
Prunier (G.), Paris	Plasse (E.), A.
Boutin-Douand, Nantes	Brelet (Eugène), A.
—	Bruneau (Joseph), A.
—	Liton (Jules), A.
—	Brelet (M.), B.
—	Bruneau (Louis), B.
—	Huet (Auguste), B.
Chollet neveu et Cie, Paris	Gennevois (Félix), D. H.
—	Bourdais (Augustin), O.
—	Petit (Louis), B.
Ribes (Joseph), à Annonay	Agreil (Eugène), O.
—	Garonnas (Daniel), A.

PARFUMERIE (*Groupe* 81).

Augier (Paul), Forcalquier	Feriaud (Mathieu), M. H.
Chiris (Antoine), Grasse	Robert (Joseph), O.
—	Baresse (Paul), A.
Guizol (Honoré), Barret-le-Bas	Carlavan (Pierre), M. H.
Houbigant (Javal et Parquet, successeurs), Paris	Menrath (Arthur), O.
—	Bailly (Félix), A.
Hugues aîné, Grasse	Morena (Jacques), A.
Martin (Joseph), Banon	Gallician (Julien), M. H.
Mayaudon (Ed.), Bordeaux	Gourdon (Louis), M. H.
Parfumeries de Seillans, Seillans	Roux (J.-B.-F.), O.
—	Arnaud (Laurent), A.
—	Arnaud (Mme Alex.), B.
Roure, Bertrand fils, Grasse	Darbon (Victor), A.
—	Mouton (Denis), A.
Tombarel frères, Grasse	Courrin (Jean), O.

ARMES DE CHASSE (*Groupe* 82).

Berthon frères, Saint-Étienne	Berger (Auguste), A.
—	Benel, B.
—	Martin (Théodore), B.
—	Martinier (Marius), M. H.
—	Revereux (Antoine), M. H.
Cartoucherie Française, Paris	Gabel (Charles), A.
—	Hofbeck (Alphonse), A.
—	Hofbeck (Fernand), B.

Chambre de Commerce de Saint-Étienne (*Banc d'épreuve*), Saint-Étienne	Gras (L.-J.), O.
—	Javelle-Magand, O.
—	Lamaizière père et fils, O.
—	Javelle (J.-S.), A.
—	Giry (Jean-Louis), B.
Chevalier (Joseph), Paris	Durand (Joseph), A.
Delage (Cl.), Saint-Étienne	Seux (Jean), A.
—	Sauvin (J.-B.), B.
École Pratique d'industrie (*Section d'Armurerie*), Saint-Étienne	Beaufils (Honoré), O.
—	Colombau (Fleury), O.
—	Devaud (Edgard), O.
—	Porte, O.
—	Franget, A.
Gaucher (Jean), Saint-Étienne	Goutelle, O.
—	Dumas, A.
—	Duplay, B.
—	Rouchouse, B.
—	Godin, M. H.
—	Magand, M. H.
—	Meunier, M. H.
Lacroix (Louis), Paris	Biehler (Xavier), B.
—	Gallot (Paul), B.

PHOTOGRAPHIE (*Groupe* 83).

Bellieni (Henri), Nancy	Crépin (Jules), D. H.
—	Wolenschlager (B.), O.
—	Bietzer (Daniel), A.
—	Lair (Auguste), B.
Bertin (A.) et Cie, Paris	Aufaure (Louis), M. H.
—	Berthelot (Henri), M. H.
Boyer (Paul), Paris	Deutsch (Charles), A.
—	Boit (Félix), B.
—	Dutron (Georges), B.
—	Mauvenu (Victor), B.
—	Simon (Florentin), B.
Chambre Syndicale de la Photographie et de ses Applications, Paris	Gauthier, A.
Demaria frères, Paris	Bardin (Eugène), O.
—	Jean (Ernest), O.
—	Benoit (Auguste), A.
—	Benoit (Lucien), A.
—	Caujolle (Louis), B.
—	Peeters (Jean), B.
—	Rouyer (Alexis), B.
Dubouloz (José), Paris	Devaere (Désiré), O.
—	Besnard (Louis), A.
Établissements Photographiques G. Piprot, Paris	Christenden, M. H.
Gaumont (Léon) et Cie, Paris	Dicaux (René), O.
—	Guy (Mlle Alice), A.
—	Frehy (Pierre), B.
Gerschel (Charles), Paris	Grand (Mme Marthe), B.
—	Berger (Guillaume), M. H.
Grieshaber (Édouard) et Cie, Paris	Rossignol (Louis), O.
Guilleminot, Bœspflug et Cie, Paris	Barant (Léon), A.
—	Ledoux (Julien), A.

Guilleminot, Bœspflug et Cie, Paris	Ragois (Mme Marie), A.
Infroit (Charles), Paris	Chocquel, A.
—	Gayoton (Paul), B.
—	Werdemann (Mlle), B.
Manuel (Henri), Paris	Minassiou (Abel), M. H.
Mercier (Pierre), Paris	Dalaudière (Mme), B.
Nadar (Paul), Paris	Catu (Achille), O.
—	Bourgeois (Dominique), A.
—	Bass (Mlle Cécile), B.
Pestel (Edmond), Derepas frères successeurs	Prevost (Charles), O.
—	Riempp (Louis), A.
—	Mas (Paul), B.
Photo-Club de Paris	Hutsebaut (Émile), O.
—	Touranchet (C.), O.
—	Griffon (Jules), A.
—	Jolly (Léon), A.
—	Petitjean, A.
Prieur et Dubois, Puteaux	Graud (Henri), O.
—	Bassani (Laurent), A.
—	Hablot (Henri), A.
—	Mennesson (Joseph), B.
—	Reuillé (Georges), B.
—	Bouchet (Auguste), M. H.
—	Rolland (Jules), M. H.
Reymond (Henri), Paris	Verdoux, O.
—	Guilhaud, A.
—	Jouffroy, B.
—	Rozet (Henri), B.
—	Bonquin (Eugène), M. H.
Société Française de Photographie, Paris	Cousin (Ernest), O.
Société Industrielle de Photographie, Rueil	Monserrat (Jean), A.
—	Prellwitz (Dr Rodolphe), A.
—	Gouterat aîné, B.
—	Trumpler (Robert), B.
—	Ziegle (Nicolas), B.
Tuffery (Étienne), Paris	Jacquet (Adolphe), A.
—	Artigue (Albert), B.
—	Auguin (Albert), B.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE (*Groupe* 84).

Acoulon (Alfred), Paris	Didier (Marius), A.
—	Dumontier (Gaston), A.
Hel (Pierre), Lille	Mariosal (Auguste), O.
Pleyel, Wolff, Lyon et Cie, Paris	Lantelme (Georges), D. H.
—	Tassu (Albert), D. H.
—	Lamy (Léon), O.
—	Meyer (Alphonse), A.
—	Schmit (Jean-Louis), A.
—	Thévenin (Désiré-A.), A.
—	Ferney (Albert), B.
Société Anonyme des aciéries et forges de Firminy, Firminy	Hugot (Adolphe), D. H.
—	Meilland (J.-B.), O.
—	Rouyer (François), O.
—	Coulot (Adolphe), A.

BIMBELOTERIE (*Groupe* 85).

Baulant (Léon-Georges), Paris	Pravelt (Pierre), A.
—	Félix (Pierre), B.
Bigot (Pierre), Paris	Hermier (Mme B.), M. H.
Carrière (Ernest), Paris	Larché (Mme M.), A.
—	Tetaert (Ernest), A.
Chauvin (Alexis), Paris	Vix (Léon), D. H.
Établissements Bachollet, Paris	Lacroix (Mme Angèle), B.
Lenoble (Georges-Alexandre), Paris	Paitard (Édouard), A.
—	Paitard (Mme Blanche), B.
Martin (Fernand), Paris	Bickel (Édouard), O.
—	Callé (Louis), A.
Nicolas et Keller, Paris	Bonnet (Amédée), M. H.
—	Ferret (Léon), M. H.
Pierrugues (Mme Victorine), Paris	Gaudron (Léon), B.
Société des anciens Établissements Passerat et Radiguet, Paris	Menaux (Charles), B.
Société Anonyme des Établissements A. Garnier, Paris	Le Trevedic (Félix), A.
—	Massat (Jean), A.
—	Roure (Mme Léonie), B.
Société d'Électricité Nilmelior, Paris	Michel (Auguste), O.

Extrait du procès-verbal du Conseil de Direction du Comité Français des Expositions à l'Étranger, en date du 13 *juin* 1912.

EXPOSITION DE MILAN 1906.

Rapport général. — Palmarès définitif. — En vue de l'établissement du rapport général et du palmarès définitif, le Conseil décide :

« En ce qui concerne le Palmarès des Exposants, le Rapport Général reproduit fidè-
« lement celui qui a été publié au *Journal Officiel*; il a été complété cependant par
« l'adjonction du détail des Collectivités.

« Quant au Palmarès des Collaborateurs, il a été reconstitué au moyen des diplômes
« envoyés de Milan par le Comité Exécutif de l'Exposition. »

Salle des Concerts

XII

CONGRÈS INTERNATIONAUX ET CONFÉRENCES

XII

CONGRÈS
INTERNATIONAUX ET CONFÉRENCES

Assistance publique. — Automobilisme. — Maladies du travail. — La Libre Pensée. — Les travailleurs des Transports. — Congrès de la Paix. — La Mutualité. — Chambres de Commerce et enseignement commercial. — Expositions Internationales. — Congrès de la Tuberculose. — La Propriété Industrielle. — Congrès des aliénistes. — Congrès contre le chômage. — Congrès d'aéronautique. — Congrès divers. — Conférences.

Assistance publique.

22 gouvernements et 150 associations prirent part au congrès.

Les congressistes furent reçus à la Villa Royale, siège du Comité d'organisation, par M. le professeur Menozzi, assesseur au maire de Milan.

La séance d'inauguration du congrès eut lieu également à la Villa Royale, dans la grande salle de l'étage supérieur, le 23 mai 1906.

Au bureau de la présidence siégeaient : MM. le docteur Filipetti, président du Comité d'organisation ; le sénateur Ponti, maire de Milan ; le sénateur Alfazio, préfet ; et Manusardi, président de la députation provinciale.

M. Filipetti invita M. le maire de Milan à prendre la présidence de la séance. Celui-ci prononça un discours de bienvenue aux congressistes et exposa la haute pensée philosophique qui inspire l'Assistance publique et privée.

M. Filipetti lui répondit en remerciant la Municipalité milanaise et le Gouvernement italien du très bienveillant appui accordé au congrès.

M. le préfet Alfazio présenta les excuses de M. le député Sonnino, empêché d'assister au congrès. Il salua les délégués étrangers

au nom du Gouvernement, touché de leur présence qui constituait une haute marque de sympathie ; puis il déclara le congrès ouvert au nom de S. M. le Roi d'Italie.

MM. Strauss, sénateur de la Seine, et le docteur Chilzer, représentant de la Hongrie, exprimèrent la gratitude et la cordialité des congressistes et saluèrent cette manifestation de la solidarité humaine.

Enfin, sur la proposition de M. le sénateur Ponti, les membres des diverses commissions du congrès furent désignés par acclamations.

La présidence d'honneur fut décernée à MM. le sénateur Ponti, maire de Milan, et Casimir Perier, ancien président de la République française.

La présidence effective fut conservée à M. le docteur Filipetti.

***

Les travaux du congrès furent commencés à la séance de l'après-midi du jour de l'inauguration.

M. Merlo, représentant du Ministre de l'Intérieur italien, lut un rapport sur la situation de l'Assistance en Italie et l'action de l'État.

M. le sénateur Strauss parla ensuite sur le fonctionnement de l'Assistance publique de France, dont le directeur, M. Mesureur, assistait au congrès ; puis MM. le professeur Jules Buzzatti ; Querel, de Marseille ; Thélémaque Susini, consul général de la République Argentine à Vienne ; Durand, de Genève ; le docteur Loischol et Mme Pauline Schiff exposèrent les efforts de l'Assistance dans divers pays.

Enfin M. le commandeur Merlo exprima la nécessité d'un accord international pour l'échange des secours et pour fixer une certaine réciprocité entre les différentes associations.

A la séance suivante on traita de l'enseignement périodique des aides volontaires de l'Assistance publique et privée : écoles de charité, cours d'instruction, éducation professionnelle.

MM. Émile Munsterberg, de Berlin, rapporteur général ; Mayno ; le docteur Charles Galli, de Turin ; le professeur Muzio Pozzi, de

Bologne et Mme Ersilie Mayno prirent la parole sur cette question.

M. le docteur Falco, délégué de la République de Cuba, demanda la suppression de la prison pour les mineurs, à cause de l'insuffisance de l'état sanitaire des geôles.

Le même jour, après midi, le congrès s'occupa de la protection de la jeune fille et de la femme isolée. Il vota un ordre du jour demandant que les Gouvernements accordassent des encouragements aux associations et institutions qui pourvoient à ce besoin social, et que l'inspection du travail fût étendue aux labeurs familiaux et domestiques.

Les congressistes visitèrent l'asile nocturne de la rue César-Balbo, sous la conduite du directeur de cette institution, le 24 mai au soir.

***

Le matin du 25 mai, le Congrès s'occupa des mesures prises et à prendre, dans les divers pays, contre la mortalité infantile.

M. le rapporteur, docteur Léon Ragosina, considéra la question en ces trois points principaux :

1° La condition sociale des familles des nouveau-nés et les mesures incombant à l'État à cet égard ;

2° La vie utérine de l'enfant ;

3° Les soins nécessaires à la première enfance.

La parole fut prise par MM. le docteur Félix Poussineau, le docteur Gilardoni, le docteur Saldaini, le professeur Menozzi, le docteur Jeausson et Mmes Lemaire et Emma Moden.

Des votes eurent lieu à la séance de l'après-midi, et les vœux suivants furent émis :

A. L'intervention des pouvoirs publics dans les cas urgents de misère maternelle.

B. La promulgation de lois réglant la disposition hygiénique des habitations à bon marché et encourageant leur construction.

C. La dispense de travail pénible aux femmes pendant la dernière période de grossesse.

D. Même dispense d'un minimum de quatre semaines après l'ac-

couchement ; indemnité compensatrice du salaire ainsi perdu, introduction du vote similaire de congrès de Berlin 1890 dans la législation de tous les pays.

E. L'institution dans tous les pays d'une surveillance médicale des enfants mis en nourrice ou en garde éloignée.

F. L'encouragement à la création d'asiles pour femmes enceintes.

G. L'extension de l'enseignement de la puériculture.

H. La création, dans chaque pays, d'une ligue nationale de toutes les bonnes volontés contre la mortalité infantile.

I. L'amélioration des institutions existantes et l'encouragement à la lutte contre l'alcoolisme.

J. La mise à l'ordre du jour du prochain congrès de la question relative à l'hospitalisation de l'enfance.

***

M. Casimir Perier, ancien président de la République française, assista à la séance matinale du 26 mai, où il prit la parole pour exprimer au congrès sa reconnaissance pour le titre de président d'honneur.

Ce fut M. Casimir Perier qui, le soir de ce jour, prononça le discours de clôture.

Durant cette dernière journée, les deux vœux que voici furent votés :

1° Que les pouvoirs publics et l'initiative privée s'accordassent pour rechercher et favoriser toutes les formes possibles de lutte contre la misère, notamment l'assurance ;

2° Que la législation de tous les pays autorisât les institutions publiques de bienfaisance à consacrer à l'assurance une part déterminée de leurs ressources.

Un banquet, offert par M. le sénateur Ponti, maire de Milan, termina le Congrès de l'Assistance publique.

Automobilisme.

L'inauguration eut lieu dans la salle centrale de la Villa Royale, en présence de S. A. la Princesse Lætitia et de MM. le sénateur

Italie. — Palais de la Paix.

Ponti, maire de Milan ; le prince Pierre Strozzi, président de de l'Automobile-Club d'Italie ; le commandeur Silvio Crespi, président de l'Automobile-Club de Milan ; le commandeur Johnson, directeur du Touring-Club italien, et le sénateur Colombo, président du Comité d'organisation.

La première séance de ce congrès fut consacrée aux questions techniques et à celle des routes.

En l'absence du rapporteur, M. l'ingénieur Balocco, les notes recueillies furent exposées par M. le docteur Guastalla et la parole fut prise par MM. les ingénieurs Baldini, Lumet, de Benedetti et le commandeur Silvestri, sans que le congrès s'arrêtât à une décision définitive.

M. l'ingénieur Giovanni Enrico entretint ensuite l'assemblée au sujet des moteurs à benzine, et M. l'ingénieur Mathot proposa l'introduction d'un jet d'alcool pour augmenter le rendement des moteurs.

A la deuxième séance, M. le marquis Ferrero de Vintimille donna la parole à M. le rapporteur Baillie, qui parla des services publics par voitures automobiles et accompagna son discours d'une grande table schématique démonstrative.

Après des interventions de MM. le commandeur Silvestri, les ingénieurs Baldini et Lumet, et encore le rapporteur Baillie, le congrès approuva les deux propositions suivantes :

1° Obtenir un plus grand rendement des moteurs avec une dépense minime de benzine ;

2° Obtenir dans la construction plus de légèreté avec autant de solidité.

*
* *

MM. Serpollet et Barrère firent approuver leur rapport traitant de l'emploi des moteurs à vapeur dans les voitures automobiles et des cartes routières de tourisme.

La séance de clôture fut tenue l'après-midi du 29 mai, sous la présidence de M. le sénateur Colombo.

M. Loreau remercia les organisateurs du congrès au nom de l'Automobile-Club de France et demanda la création d'une commis-

sion permanente chargée d'étudier les progrès de l'automobilisme et de préparer les thèmes du futur congrès.

Cette commission fut instituée à l'unanimité; puis M. le sénateur

Italie. — Aquarium.

Colombo en fut nommé président avec charge de choisir les autres membres.

Un banquet, suivi d'une réception, puis d'un concert, clôtura le

congrès, et l'on applaudit vivement au concert un « Hymne de l'Automobilisme », dont les paroles, composées par M. le député Crespi, avaient été mises en musique par le maëstro Gallone.

Les maladies du travail.

Ce congrès fut ouvert à la Villa Royale par M. le sénateur de Cristoforis, assisté de M. Menozzi, assesseur de M. le Maire de Milan.

M. de Cristoforis prononça un remarquable discours où il démontra la majeure importance du congrès au double point de vue humanitaire et scientifique.

La parole fut prise ensuite, pour des vœux amicaux et des saluts à l'Italie, par MM. le professeur Langlois, au nom de la France; le docteur Backlund, au nom de la Suède; le professeur Hau, au nom de la Bavière; le docteur Gilbert, au nom de la Belgique, et le professeur Schrotter, au nom de l'Autriche.

* * *

Avant de se séparer, le congrès vota, sur la proposition de son président, M. le sénateur de Cristoforis, l'institution d'une commission permanente d'étude dont le siège fut fixé à Milan.

Cette commission fut composée de MM. le sénateur de Cristoforis, les professeurs Devoto et Pierraccini, pour l'Italie; le docteur Langlois, pour la France; le professeur Otto Roth, pour la Suisse; le docteur Backlund, pour la Suède; le docteur Hau, pour la Bavière; le professeur Roth, pour la Prusse; le docteur Schrotter, pour l'Autriche; le docteur de Szegedy Maszati, pour la Hongrie; le docteur Gilbert, pour la Belgique; le docteur Wintkens, pour la Hollande; le professeur Oldrigt, pour le Canada, et le docteur Leage, pour l'Angleterre.

La Libre Pensée.

C'est au palais Dugnani qu'eut lieu l'inauguration de ce congrès, le matin du 29 juin 1906, sous la présidence de M. le sénateur de Cristoforis, assisté de MM. le député de Andreis; le pro-

fesseur Archangelo Ghisleri ; le docteur Verratti, président de la Section milanaise de la Libre Pensée ; le député belge Léon Furnemont, secrétaire de la Fédération internationale de la Libre Pensée, et le député Georges Lorand, un des chefs du groupe parlementaire radical de Bruxelles.

M. le sénateur de Cristoforis prononça un vibrant discours qui fut suivi de souhaits de bienvenue que M. le docteur Verratti exprima aux congressistes.

MM. Léon Furnemont, Georges Lorant et Théodore Moneta prirent ensuite la parole pour formuler des remerciements à l'orateur précédent, et pour faire quelques protestations contre l'attitude de divers Gouvernements.

M. A. Ghisleri leur succéda en résumant les travaux de la Section italienne de la Libre Pensée.

***

A la deuxième séance, une discussion s'engagea entre MM. l'avocat Tassini, le professeur Garoglio, le député de Andreis, Braccialarghe, Olivetti, Merlini, Belloni et Miceli, au sujet de la question des congrégations religieuses dans la législation italienne.

Après cet échange de vues, un ordre du jour fut voté pour demander au Parlement italien l'étude d'une loi inspirée de l'article 17 de la loi française du 2 juillet 1901.

M. de Cristoforis, qui présidait, annonça ensuite l'adhésion d'une cinquantaine de municipalités et lut des lettres et télégrammes de MM. les députés italiens Barzilai, Mirabelli, Colajanni, Sacchi, Marcora et Gaudenzi ; puis de MM. Robert Ardigo ; Mario Rapisardi ; le professeur Giuseppe Sergi ; le professeur Odon Debuen, de Barcelonne ; Fernand Lozzano, de Madrid ; Williams et Heaford, de Londres ; les docteurs Schmal et Friederici et Mme Ida Altmann, de la Société germanique de Libre Pensée.

Un grand nombre de sociétés populaires affiliées à la Bourse du travail de Milan et à celles de Gagliani et de Messine avaient également adhéré au Congrès.

M. le professeur Garoglio, de Florence, fit voter l'envoi d'un

télégramme de sympathie à la Douma, et M. le professeur Ferrero proposa d'élire une commission chargée d'étudier la publication d'une revue de propagande.

Cette proposition fut acceptée après des discours de MM. Ferrero et Belloni et de Mme Linda Malnati.

***

Les travaux du Congrès se terminèrent le 30 juin.

La séance du matin fut présidée par M. l'ingénieur Benda, de Rome, et donna lieu à des discours de MM. Siebanech, du professeur Dux, du professeur Garoglio, Quintavalle, Braccialarghe, du député de Andreis et du docteur Allevi.

Celle de l'après-midi fut sous la présidence de M. le député belge Léon Furnemont. Mme Arbile y salua les congressistes au nom de la Ligue des intérêts féminins, et M. le professeur Ghisleri prononça le discours de clôture, en remerciant les autorités, les hôtes étrangers et tous les congressistes.

Les travailleurs des transports.

Une séance préparatoire, où M. Jochale fut élu président et M. Johnson secrétaire, eut lieu le 24 juin, dans la salle des employés de chemins de fer, rue Saint-Georges.

Le congrès, d'accord avec la Fédération international dont le siège est à Hambourg, réunissait des délégués des marines italienne, française, anglaise, allemande et suédoise, et des chemins de fer italiens, français, autrichiens, bohémiens, hollandais, anglais, allemands, suédois, espagnols et américains.

Cette séance préparatoire fut consacrée à une discussion sur l'office international d'étude pour les employés de chemins de fer.

Un ordre du jour du délégué autrichien fut voté, pour donner mandat au secrétaire de la Fédération internationale de créer, au sein de cette même fédération, un bureau chargé de statistique, d'étude et de renseignement, pour les questions intéressant les employés de chemins de fer.

La séance d'ouverture fut présidée par M. Himpel, et M. Jocade

d'Angleterre prononça les paroles de bienvenue aux congressistes.

Le bureau de présidence fut ensuite composé de MM. Branconi,

Italie. — Palais de l'Architecture.

pour les travailleurs des voie ferrées; Zampiga, pour la Fédération des travailleurs de la mer et Brodeschy, de Bohême.

L'assemblée discuta la tactique de la lutte sociale : en cas de

grève, en cas de boycottage, selon les intérêts spéciaux des employés de chemins de fer.

A la suite de cette discussion, les vœux suivants furent formulés :

A. La direction des grèves et la collecte des subsides doit être réservée à chaque association.

B. Les associations doivent s'unir en une organisation centrale (Fédération de Hambourg) pour avoir de plus grands et de plus durables moyens de résistance.

C. Le recours à l'organisation centrale n'est permis que dans les cas d'importance majeure, et quand la corporation en grève a épuisé toutes ses propres ressources.

D. La mise en grève par solidarité avec une autre corporation gréviste est laissée à la décision de chaque organisation.

E. La collecte des subsides étant dévolue à chaque association, l'organisation centrale n'a pas en cela de responsabilité.

F. La concession de subsides par l'organisation centrale comporte, pour la direction de cette organisation, le droit de donner son avis sur les questions de tactique.

G. Chaque subside financier doit être régularisé par le secrétaire de l'organisation générale.

H. Sauf circonstances extraordinaires, une association non adhérente à l'organisation générale n'a droit à aucun secours matériel ou moral.

I. Toutes les associations affiliées doivent faire périodiquement des communications statistiques à l'organisation générale au sujet de :

1° Le nombre des travailleurs de chaque corporation ;

2° Le genre et l'extension du travail ;

3° Le taux du salaire ;

4° Les autres conditions diverses du travail.

*
* *

En séance du 28 juin, M. Branconi demanda qu'un mémoire fût adressé aux Parlements de toutes les nations pour leur demander d'assurer à tous les travailleurs l'exercice du droit à la vie.

MM. Boriosi, Doring, Zampiga, Jochode, Carosini, Manot, Brodeschy, Lindley et Degola prirent aussi la parole, et le congrès décida que chaque fédération nationale jouirait d'une autonomie complète pour l'appréciation des cas de lutte et de tactique.

Avant de se séparer, l'assemblée décida que le prochain congrès aurait lieu à Vienne.

Congrès international de la Paix.

C'est le 15 septembre 1906, à 2 heures après midi, que fut ouvert ce congrès, sous la présidence de M. Ernest Théodore Moneta, président du comité organisateur, assisté de MM. le sénateur Ponti, maire de Milan, et le préfet Alfazio.

La France était représentée par MM. Frédéric Passy ; le sénateur baron d'Estournelles de Constant ; Armand ; les députés Beauquier et Godard ; le sénateur Rivet ; Ragnem ; Jean Finot, directeur de la *Revue des Revues*.

Mme la baronne Berthe de Suttner représentait l'Autriche ; MM. Richter et Guidde Neufville, l'Allemagne ; MM. les sénateurs Lafontaine et Delallaye, la Belgique.

L'Angleterre avait envoyé MM. Ewans, H. E. Perris, Moscheles et Grenn ; la Hongrie, le général Knerr ; la Russie, M. Novikow ; les États-Unis d'Amérique, MM. Trueblood, Chamberlin, Lokwood.

L'on remarquait aussi MM. Gaston Moch ; H. A. Fried ; le général Turr, ancien compagnon d'armes de Garibaldi ; Élie Ducommu, secrétaire de l'Office international de la Paix ; Oscar Strauss ; le député Vandervelde ; Adolphe Richter ; Jules Prudhommeux ; Raqueni ; Oscar Schutz ; le docteur Penzig ; le docteur Muller ; Nebinger ; Spalikowski ; Max Hœltzel ; Fleumineh ; Bosch ; Loeneck ; docteur Nilsore ; Davividtton ; E. Tsar ; César Lombroso ; Guillaume Ferrero ; Lorenzo Ellero ; le professeur Castellani ; Achille Loria ; dom Romolo Murri ; Joseph Sergi ; Scodnick ; Pichot ; le docteur Bonnet ; M. et Mme Mead ; Mme Paola Muller ; Mme Irma Melany ; les députés italiens de Andreis, Romussi, Viazzi, Albasini et Pozzi ; et les sénateurs italiens Mangili, président du Comité exécutif italien de l'Exposition ; Émile Conti, Roux, Mangiagalli, Pisa et Pierantoni ; M. Gondrand, président de la

Chambre de commerce française à Milan ; mistress Robinson et Mme Lund.

Au nom du comité d'organisation, M. Théodore Moneta remercia en français les congressistes, auxquels M. le sénateur Ponti, maire de Milan, souhaita la bienvenue au nom des Milanais.

M. le commandeur Bellati affirma ensuite, au nom de M. le ministre des Affaires étrangères d'Italie, l'intérêt que prendrait le Gouvernement italien aux délibérations du congrès ; puis M. J. E. Dunning, consul des États-Unis, lut le télégramme suivant envoyé par M. le président Roosevelt :

« Interprétant les aspirations du peuple américain, à savoir que la grande cause de la paix entre les nations puisse prévaloir, et partageant le désir et la confiance de mes concitoyens que les travaux de cette conférence pour la paix marquent un nouveau progrès vers la réalisation du but des apôtres de la paix universelle, je félicite la conférence et lui envoie mes meilleurs souhaits. »

Des interprètes répétèrent tous les discours en français, en italien, allemand et anglais.

Le congrès procéda ensuite à la nomination de son bureau, qui fut ainsi composé :

M. Frédéric Passy, président d'honneur ; M. Théodore Moneta, président. Vice-présidents : MM. le docteur Richter pour l'Allemagne ; le sénateur Lafontaine, pour la Belgique ; E. Bajer, pour le Danemark ; Trueblood, pour les États-Unis ; le député Beauquier, pour la France ; le général Turr, pour la Hongrie ; Guillaume Ferrero, pour l'Italie ; Pichot, pour Monaco ; Bosch, pour les Pays-Bas ; Novikow, pour la Russie ; Nilson, pour la Suède ; le docteur Bonet, pour la Suisse ; Mme la baronne de Suttner, pour l'Autriche ; Mistress Robinson, pour l'Angleterre, et Mme Lund, pour la Norvège.

M. Ducommun fut nommé secrétaire général et M. Spalikowski secrétaire adjoint.

* * *

Parmi les nombreuses idées qui furent développées et les propositions intéressantes qui furent votées, on doit signaler particulièrement.

La motion de MM. Pullé et Armand, demandant la constitution dans toutes les nations de fédérations, d'universités populaires qui seraient ensuite groupées en une vaste fédération internationale.

La motion de M. Chamberlin, délégué des Chambres de commerce du Massachusetts, demandant que fussent neutralisés les grands parcours maritimes commerciaux de l'océan Atlantique, entre les États-Unis, l'Angleterre et l'Europe méridionale.

La motion de M. le docteur Penzig, demandant aux Gouver-

Italie. — Pavillon des Beaux-Arts. Vue d'ensemble.

nements d'introduire dans les écoles primaires et secondaires une instruction morale et civique inspirée des principes de la justice et de la solidarité humaine.

La motion de M. Dupuis voulant l'institution d'un programme international d'études inspirées de l'équité.

Le congrès discuta également quelques modifications à faire à la convention de La Haye de 1899.

Enfin ce congrès, le quinzième du genre, se clôtura par un gala grandiose offert aux congressistes par la Municipalité de Milan, dans l'immense salle des Fêtes de l'Exposition.

La Mutualité.

Les thèmes proposés à ce congrès, qui était la troisième assemblée internationale délibérant sur cette question, étaient au nombre de cinq, à savoir :

A. La revue des organisations mutualistes des divers pays.

B. La constitution d'une Fédération internationale de la Mutualité.

C. L'organisation des services sanitaires en mutualité.

D. Décision au sujet des subsides pour maladies, à l'effet de régler s'ils doivent être déterminés par des chiffres fixes, ou bien en proportion du taux au salaire des mutualistes secourus.

E. La condition des sociétés de secours mutuels composées de membres étrangers aux pays où ils vivent.

*
* *

La séance d'ouverture eut lieu le 21 septembre, sous la présidence de MM. Magaldi et Pisa, présidents du comité d'organisation, assistés de MM. le sénateur Ponti, maire de Milan ; Beltrami ; A. Maffi ; Sabini ; le député Luzatti et le secrétaire Abbiate.

M. le président Pisa souhaita la bienvenue aux congressistes, et M. le président Magaldi au représentant de M. le Ministre italien, Cocco Ortu, président d'honneur du congrès.

La parole fut prise ensuite par MM. Luzatti ; le professeur Petit, représentant M. le Ministre de l'Instruction publique de France ; de Montero, au nom de M. le Président de la République Argentine ; le docteur Ver Hess, chef de cabinet de M. le Ministre de l'Instruction publique de Belgique, et le secrétaire Abbiate.

Le bureau du congrès fut aussitôt après composé du bureau du comité d'organisation ; un comité d'honneur fut élu avec MM le ministre italien Cocco-Ortu, le ministre belge Francotte et l'ancien ministre français Millerand, comme présidents d'honneur ; Léopold Mabilleau et Petit, de France ; Tumelaire et Dubois, de Belgique ; Maffi, d'Italie ; Montero, de la République Argentine ; Chasteauneuf, de la Bolivie ; le Dr Falco, pour La Havane ; Hurtado, pour la Colombie ; Neuman, pour le Luxembourg ; Estera, pour le

Italie. — Une aile du Pavillon des Beaux-Arts.

Mexique et les représentants du Portugal, de la Suède et des États-Unis, comme vice-présidents d'honneur.

Les secrétaires furent MM. Havon, le Dr Ver Hess, Loredan et Paretti.

* * *

Après des discours de MM. Abbiate, Pourquery de Boisserin, Jean Hébrard, Léopold Mabilleau, Soarez de Medoza et Tumelaire, la constitution d'une Fédération internationale fut décidée.

Cette Fédération eut un conseil, général composé de 12 délégués français, 8 italiens, 5 belges, 1 argentin, 1 mexicain et divers autres proportionnellement aux nations représentées au congrès.

Sur la proposition de M. Mabilleau, M. Luzatti fut nommé président d'honneur de ce conseil, qui comprit parmi ses membres d'honneur, MM. Émile Loubet, ancien président de la République Française, et Casimir Perier, ancien président de la République Française.

Le programme de la Fédération fut ainsi réglé :

A. Enseigner et aviver chez tous les peuples les principes et sentiments de la mutualité.

B. Soutenir l'action des organisations mutualistes des divers pays.

C. Instituer un échange de bons offices entre les organisations mutualistes des divers pays.

D. Régler par l'arbitrage les controverses naissant entre les organisations fédérées.

E. Poursuivre la réalisation d'une uniformité générale de fonctionnement entre les organisations mutualistes des divers pays.

F. Favoriser la cause de la paix universelle en émouvant l'opinion publique en faveur de l'arbitrage international.

* * *

Le congrès décida, au sujet de l'assistance à donner par l'intermédiaire des organisations mutualistes fédérées aux sociétaires émigrants, que cette assistance serait morale, matérielle et immédiate.

Il admit en outre la réciprocité de droit et le placement, le libre passage d'une société dans une autre, pour les sociétaires éloignés de leur société d'origine.

Il décida que la fonction arbitrale des organisations mutualistes ne pourrait en aucun cas s'ériger en mode de juridiction officieuse d'appel de jugements rendus par les tribunaux nationaux.

Enfin le congrès se déclara rigoureusement opposé aux discussions politiques et religieuses au sein de la nouvelle Fédération.

Le siège de l'institution ainsi créée fut fixé à Milan pour une durée de trois années.

* * *

M. le ministre Clémenceau avait délégué au congrès MM. Paul Maze, chef adjoint de son cabinet, et Mascle, directeur de la Mutualité.

Il les avait chargés d'apporter au congrès une lettre d'encouragement et de félicitations, qui souleva d'unanimes applaudissements.

Un enthousiasme très vif fut également soulevé par un discours de M. Luigi Luzzati, qui, après avoir rappelé la genèse et la beauté du sentiment mutualiste, adjura les nations encore rebelles à la mutualité d'entrer dans la voie de la solidarité sociale et, dans une phrase de la plus haute éloquence, confia à la Suisse la noble mission de convertir l'Allemagne et la Hollande.

Enfin, ce congrès, ouvert au château Sforzesco et continué au palais des Beaux-Arts, fut clôturé par une excursion au lac Majeur, dont nous avons déjà parlé.

Congrès international des Chambres de commerce et des Associations commerciales et Congrès international de l'Enseignement commercial.

Le 24 septembre, M. le ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, Cocco-Ortu, inaugura les travaux du congrès international des Chambres de commerce et des Associations commerciales, tenu à Milan sous le patronage de S. M. le Roi d'Italie.

M. le ministre Cocco Ortu était assisté de MM. l'ingénieur

Salmoiraghi, président ; Gondrand, trésorier, et le Dr Sabbattini, secrétaire du congrès, et de MM. le Dr Amman ; le chevallier Baroni ; Berselli ; le Dr Candiani ; Cantoni ; l'ingénieur Esterle ; l'ingénieur Nathan ; Readelli ; Silvestri et l'ingénieur Vanzetti.

Tout d'abord, le salut de bienvenue aux congressistes fut donné en ces termes par M. Salmoiraghi, président de la Chambre de commerce de Milan et président de l'Union des Chambres de commerce italiennes :

Excellence, Mesdames, Messieurs,

C'est en ma qualité de président du Comité d'organisation que m'incombe le grand honneur de prendre le premier la parole en cette circonstance ; je le fais avec une profonde et irrésistible émotion, due à la solennité même de cette importante cérémonie.

Je tiens avant tout à vous résumer les termes par lesquels S. M. le Roi d'Italie, dont nous connaissons tous la haute compétence et les vues modernes, a accueilli la proposition de patronage que j'ai eu l'honneur de lui soumettre :

« J'ai la plus grande confiance, a dit le Roi, dans la réussite de votre congrès ; c'est en tout cas mon plus grand désir qu'il réussisse.

« C'est bien sur le terrain des transactions commerciales internationales qu'il est nécessaire de cultiver la semence des pacifistes et la fertiliser. Le commerce a un besoin absolu de la paix mondiale, et il en est le plus grand et le meilleur collaborateur. »

Voilà, en résumé, les termes employés par S. M. le Roi, et vous permettrez qu'à ce haut interprète de nos sentiments j'envoie les remerciements les plus respectueux et les plus affectueux pour avoir bien voulu accepter de nous assister, dans nos réunions, par son esprit éclairé.

Et maintenant laissez-moi, du fond du cœur, vous souhaiter à tous la bienvenue, ainsi que nous la souhaitons à tous ceux qui nous apportent une bonne parole de bienvaillance, d'encouragement et amitié.

Bien pénétré de la haute signification de cette réunion, représentant aux yeux de tous une des plus importantes et peut-être la plus grande manifestation de ce mouvement de l'humanité entière vers une nouvelle ère de civilisation et de paix, je vois en vous les hérauts avant-coureurs de la concorde universelle.

Personnellement, et me rendant l'interprète sûr et autorisé de mes compatriotes faisant partie des Chambres de commerce d'Italie et des associations économiques libres qui, par leur adhésion spontanée, nous ont prouvé qu'elles ont compris et apprécié, à leur juste valeur, l'initiative et la portée civile et morale de ce congrès, je remercie respectueusement tous

les chefs des nations dont les Gouvernements ont bien voulu participer au congrès en y envoyant leurs délégués ou leur adhésion, et j'exprime toute ma reconnaissance aux éminents délégués ici présents.

Je dois remercier tout particulièrement le Comité central de Bruxelles, les organisateurs et les membres du premier congrès de Liége qui ont eu l'amabilité d'accepter la désignation de Milan comme siège de ce second congrès.

Mais je n'ai pas terminé la liste des personnalités qui ont droit à notre

Italie. — Palais des Beaux-Arts.

reconnaissance : je dois encore remercier tout particulièrement mes distingués compatriotes, qui ont bien voulu nous témoigner leur sympathie pour nos efforts en acceptant de faire partie de la présidence et du comité d'honneur du Congrès, et tout spécialement S. E. M. le ministre de l'Agriculture, Industrie et Commerce; M. le comma deur Ranucci-Segni, représentant de S. E. le ministre des Affaires étrangères; M. le marquis Ponti, sénateur, maire de Milan; M. César Mangili, sénateur, président du Comité de l'Exposition, qui, par leur présence à cette séance d'ouverture, ont bien voulu en rehausser l'éclat.

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes au deuxième congrès d'une série qui, j'en suis convaincu, ne s'arrêtera pas et dont chacun marquera un pas en avant sur la voie glorieuse dont nous pouvons être fiers d'être, dès aujourd'hui, les pionniers convaincus.

Le commerce, réglé autant qu'il sera possible sur la base d'une entente cordiale dans l'intérêt commun de tous les peuples, peut être représenté comme un génie portant d'une main une branche d'olivier, de l'autre, le flambeau de la lumière nouvelle qui éclairera la conscience humaine créée et rehaussée par la liberté et qui la poussera vers les nouvelles voies de la félicité sur la terre, autant qu'il sera possible de l'obtenir, aux habitants de ce grain de poussière lancé dans l'univers infini et sur lequel la vie humaine paraît avoir besoin de ses propres souffrances pour sa conservation.

A vous tous, salut!

M. le sénateur Ponti, maire de Milan, exprima ensuite les bons souhaits de la cité milanaise ; puis M. le ministre Cocco-Ortu prit ensuite la parole pour assurer le congrès de la plus grande bienveillance du Gouvernement italien.

Enfin, M. Canon-Legrand, président du Comité permanent des congrès internationaux des Chambres de commerce, fit l'historique du précédent congrès, tenu à Liége, et en démontra les résultats par ce discours :

Messieurs,

Le congrès de Liége n'eût-il eu comme résultat que de provoquer celui de Milan, qu'il n'aurait pas manqué à sa tâche.

Vous vous rappellerez, Messieurs, avec quelle gracieuseté et quelle spontanéité, l'an dernier, les délégués italiens, parlant au nom de leur Gouvernement, avaient demandé que la seconde session des congrès des Chambres de Commerce eût lieu dans leur pays. Vous savez avec quel enthousiasme la proposition fut acceptée, et vous êtes tous ici la preuve vivante de la sympathie du monde pour la nation italienne.

Cette Italie est, d'ailleurs, admirablement incarnée en la personne de son Roi, S. M. Victor Emmanuel III, qui a bien voulu accorder son auguste patronage à nos travaux.

Fervent partisan des idées de nouveauté et de progrès, soucieux de l'expansion économique et industrielle de son peuple, adepte convaincu de la solidarité internationale qu'il a si bien comprise en provoquant, entre autres, la création de l'Institut international d'Agriculture, S. M. Victor Emmanuel III a montré, lors des dernières catastrophes cosmiques qui ont plongé dans le deuil les districts du Vésuve, qu'il possédait non seulement l'âme et

l'esprit d'un souverain magnanime et éclairé, mais encore la bravoure et le cœur d'un monarque aimant ses sujets comme ses enfants.

Sur la proposition de M. Strauss, président du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce de Belgique et délégué par la municipalité d'Anvers, le bureau du congrès fut formé par les bureaux du comité d'organisation et du comité permanent.

En conséquence, MM. Legrand et Salmoiraghi furent nommés

Palais de la Carrosserie.

présidents et MM. Léopold Sabbatini et Émile Jottrand secrétaires généraux.

Les délégués des divers Gouvernements furent déclarés vice-présidents.

* * *

M. Allard et M. Kœmpf, de l'union des Chambres de commerce allemandes, parlèrent de l'organisation des Chambres de commerce.

MM. Hervé, président de la Chambre de commerce de Bourges, et Hennicker, de la Chambre de commerce de Londres, demandèrent la création d'un timbre-poste international à dix centimes, ou, tout au moins, l'adoption du système hollandais, de vendre dans les bureaux de poste des timbres de toutes les nations.

Ces deux vœux connexes furent adoptés à l'unanimité, sauf par les délégués d'État, qui craignirent d'engager leurs Gouvernements respectifs; puis M. Kœmpf rappela l'œuvre accomplie dans ce sens par la Chambre de commerce de Berlin.

Voici le texte *in extenso* des résolutions du congrès sur la question postale :

« 1° Le Congrès international des Chambres de commerce et des associations commerciales et industrielles réclame, dans l'intérêt du développement du commerce international, autant que dans celui des relations amicales des peuples, la réduction du port de lettres international à celui qui est actuellement en vigueur pour le trafic postal intérieur des pays faisant partie de l'Union postale universelle, en réduisant, si possible, cette taxe intérieure à dix centimes.

« 2° Le congrès invite ses membres à faire, auprès de leurs Gouvernements, tous leurs efforts pour faire agréer cette réforme.

« 3° Pour bien préparer la réduction réclamée, le congrès invite ses membres à appuyer, auprès de leurs Gouvernements, l'idée de conclure des unions postales spéciales telles qu'il en existe entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie et entre l'Angleterre et l'Égypte;

« 4° Le congrès charge le comité permanent de donner avis de la résolution présente aux Gouvernements et aux Chambres de commerce des pays qui font partie de l'Union postale universelle.

« Le congrès invite les Gouvernements :

« 1° A réduire les taxes internationales d'affranchissement;

« 2° A uniformiser les conditionnements en mettant d'accord les règlements intérieurs et les règlements internationaux;

« 3° A réduire les surtaxes pour insuffisance d'affranchissement des lettres. »

M. Denis Bodden, secrétaire de la Chambre de commerce française de Bruxelles, avait aussi présenté un rapport sur ce même sujet.

Le congrès émit ensuite le vœu que les différents Gouvernements d'un même continent étudient la possibilité de fonder une *Union Téléphonique Internationale*, suivant l'exemple de l'*Union Télégraphique Universelle*.

*
* *

Sur la question de l'arbitrage international et après discours de MM. Hamengual, de la Chambre de commerce de Barcelone, Barclay, de Pittsburg, et Strauss, d'Anvers, cette résolution fut adoptée :

« Le Congrès conseille à tous ses adhérents de travailler avec

Italie. — Palais de la Guerre.

ardeur en vue d'arriver à une législation uniforme, et d'obtenir des Gouvernements qui revisent dans le fond les jugements étrangers, et de ceux qui font dépendre leur accomplissement du principe de la réciprocité, l'exception en faveur des décisions arbitrales et des amiables compositions, si elle n'existe déjà. »

Au sujet des routes maritimes neutres, le congrès approuve cette résolution présentée par M. l'ingénieur Pesce :

Le congrès des Chambres de commerce et des associations

commerciales et industrielles, réuni à Milan le 24 septembre 1906, émet le vœu de voir se constituer, entre les nations maritimes du globe, une « Union maritime internationale » avec bureau permanent sur le modèle de ceux existant déjà, afin de pouvoir étudier et résoudre toutes les questions maritimes, ayant un caractère international, au fur et à mesure qu'elles se présenteront.

Vu la nécessité, pour arriver à ce but, de réunir une conférence diplomatique et considérant que l'Italie semblerait le pays le mieux désigné par sa situation et par ses rapports avec les autres nations pour prendre une semblable initiative, le congrès émet le vœu que le gouvernement italien prenne cette initiative aussitôt que les circonstances le lui permettront, et charge son président de transmettre ce vœu au Gouvernement royal en sollicitant vivement sa prompte réalisation.

* * *

La séance du 26 septembre eut lieu dans la salle de l'Université Bocconi.

M. le Dr Jona donna lecture d'un télégramme de sympathie envoyé par M. le ministre italien Ponzio au nom de S. M. le Roi d'Italie.

Un projet de règlement du comité permanent des congrès de Chambres de commerce fut ensuite discuté par MM. Chiaruttini; Canon-Legrand ; Allard, de Belgique ; Dobenham, de la Chambre de commerce de Londres ; Sotebeer, de la Chambre de commerce de Berlin ; Charleton, de la Chambre de commerce de Londres ; Strauss, de la Chambre de commerce d'Anvers ; Maresch, de la Chambre de commerce de Vienne ; Ledoux, consul américain à Prague ; Gugelman, délégué suisse ; Andréas ; Georg ; Gola ; Gaviratti ; Zaffaroni ; Bertie ; Salmoiraghi, président de la Chambre de commerce de Milan ; Zlataroff, délégué bulgare ; Fieseler ; Bossenf ; Hervé et Lafarina.

Voici le texte qui fut adopté :

1° Le Congrès international des Chambres de commerce et des Unions commerciales et industrielles se réunira à des intervalles qui, en règle générale, n'excéderont pas deux années.

2° Sont admis au congrès les délégués de toutes les corporations qui représentent légalement les intérêts du commerce et de l'industrie et ceux des associations industrielles et commerciales libres ; sont encore admis les délégués des fédérations de ces corporations et des fédérations d'union commerciales et industrielles.

On admettra aussi les personnes qui, sans être déléguées, sont membres de ces corporations ou de ces unions.

3° La cotisation des participants est fixée à 20 francs par personne, à 50 francs par corporation ou union. Les corporations ou unions, en versant 50 francs, peuvent déléguer 3 personnes ; pour chaque nouveau délégué, elles ont à payer 20 francs.

4° Le congrès vote sur les questions d'organisation intérieure. Le congrès peut, en outre, si la majorité le désire, émettre un vote sur toute question discutée par lui.

Les participants admis d'après le § 2, alinéa 2, ne peuvent pas prendre part aux votes. Les participants admis d'après le § 2, alinéa 1, ont chacun une voix ; les décisions sont prises à la majorité des votes. A la demande d'au moins dix membres, qui doivent en outre représenter 3 pays différents, le vote doit se faire par pays. Cette demande doit être faite avant le commencement du vote. Si le vote se fait par pays, il faut que la décision, pour être valable, réunisse, outre la majorité des pays, la majorité des votants ; l'indication des pays votants suivra au procès-verbal.

5° Le congrès désigne son bureau pour la durée de ses séances.

6° Un comité permanent est formé, avec mission de préparer les réunions et d'en exécuter les décisions. Chaque pays sera représenté dans ce comité au maximum par trois délégués et par trois suppléants.

7° Les membres du comité seront désignés par les membres des divers pays ; le mandat dont les membres du comité sont investis est valable jusqu'au congrès suivant. Les représentants des pays possédant une fédération nationale des Chambres de commerce ou une association commerciale et industrielle peuvent abandonner à cette fédération le droit d'élection.

8° Chaque membre présent du comité permanent a une voix. Les décisions sont prises à la majorité des votants, pour autant que la moitié des pays soient représentés à la séance.

9° Le comité permanent choisit dans son sein un président et un vice-président ; il choisit, en outre, un administrateur qui peut être le secrétaire général et ne doit pas être nécessairement un membre du comité. Ces nominations sont valables pour l'intervalle qui sépare deux congrès.

Le comité permanent décide du lieu où siégera le prochain congrès.

Jusqu'à nouvelle décision, le siège du comité permanent est à Bruxelles.

10° Le comité permanent est convoqué par le président ; celui-ci doit convoquer le comité sur la demande d'un quart de ses membres au moins.

11° Les frais sont payés à l'aide des cotisations dont il est question au § 3 et des cotisations consenties éventuellement par des États, des corporations, des unions ou des personnes.

Sur la question des statistiques douanières, dont M. Charles Legrand, de la Chambre de commerce de Paris, était rapporteur, la parole fut prise par MM. Pecchke Kœdt, délégué des Chambres de commerce danoises ; Robola Federico, vice-président de l'Organisation nationale du travail de Barcelone ; Geering, secrétaire de la Chambre de commerce de Bâle ; Strauss Kœmpf, président de la Chambre de commerce de Berlin ; Sotebeer, de l'Association des Chambres de commerce de Berlin, et Allard, de la Chambre de commerce belge de Paris.

Le rapport de M. Charles Legrand concluait ainsi :

« Il est préférable de laisser à chaque pays son autonomie et de chercher, en dehors des statistiques nationales, à imaginer une sorte de gabarit universel, d'après lequel chaque État, après avoir établi sa statistique individuelle comme il l'entend, résumerait cette statistique sous un certain nombre d'articles et d'après une nomenclature générale qui permettrait d'établir des comparaisons et de faire souvent des corrections entre les exportations d'un pays et les importations d'un autre pays.

« Cherchons donc à établir une sorte de cadre commun en matière de statistique douanière, qui, pour sa claire compréhension, se composerait d'un nombre de cases aussi réduit que possible : 4 ou 5 par exemple. En France, à l'importation comme à l'exportation, les marchandises sont classées dans les états de

commerce d'après leur nature ou leur analogie et divisées en

Italie. — Palais de la Marine.

trente-quatre chapitres répartis dans quatre grandes sections :

Matières animales; matières végétales; matières minérales; produits fabriqués.

Nous n'entendons pas imposer ces divisions. Cependant nous les proposons au congrès pour qu'elles servent de base à une discussion préparatoire qui peut être très intéressante.

Si le congrès ne croit pas devoir les accepter, nous émettons le vœu suivant :

Que les Chambres de commerce et les associations commerciales et industrielles étudient pour le prochain congrès :

Une méthode de groupement dans des résumés généraux des marchandises importées et exportées, soit au point de vue de leur espèce, soit au point de vue de leur emploi.

Un Vocabulaire douanier international.

Le Congrès adopta un ordre du jour invitant les Chambres de commerce et les associations commerciales et industrielles à provoquer une entente internationale pour établir des tarifs douaniers sur les bases d'une classification unique des produits, et il y joignit les deux conclusions que nous venons de reproduire.

Au sujet du change, des discours furent prononcés par M. Cerruti, de Vérone; Palermo; Kœmpf; Perpignan, de la Chambre de commerce de Barcelone; Strauss; Bodden; Legrand et Chiaruttini, de la Chambre de commerce de Paris, et Erich Pistor, sous-secrétaire de la Chambre de commerce de Vienne; puis les résolutions suivantes furent adoptées :

Le Congrès des Chambres de commerce et des associations commerciales et industrielles, convaincu des avantages et de la nécessité qu'il y a de créer, dans l'intérêt du commerce international, un droit universel de lettres de change, invite ses membres à insister auprès de leurs Gouvernements pour que des négociations internationales soient entamées à cette fin et à appuyer tous les efforts qui pourraient se faire vers l'unification des législations sur le change.

Le Congrès charge le Comité permanent :

De remettre la question à l'ordre du jour du prochain congrès.

De notifier la résolution présente aux Gouvernements et aux Chambres de commerce de toutes les nations.

Le Congrès international des Chambres de commerce et des Associations commerciales et industrielles :

Italie. — Palais de la Marine. Vue intérieure.

« Attendu que le développement des relations commerciales, dans ces dernières années, rend nécessaire une codification unique de la législation de change dans le but de donner aux commerçants de chaque État, par le moyen de la lettre de change internationale, un nouveau et puissant instrument de crédit qui rende plus intenses et plus faciles leurs rapports mutuels ;

« Que, dans ce but, il faut en même temps établir pour tout ce qui a trait à la lettre de change un règlement uniforme sur la compétence des tribunaux et sur l'exécution des arrêts rendus par les tribunaux étrangers, émet le vœu :

« Que les nations commerciales se mettent d'accord pour :

« *a*. Établir une conférence internationale dans le plus bref délai possible, avec la mission de préparer un projet de loi à soumettre

à la considération des Gouvernements respectifs, projet destiné à donner aux lettres de change internationales une législation uniforme.

« *b*. Pour régler d'une façon uniforme la compétence et l'exécution des arrêts rendus par les tribunaux étrangers, ce qui pourrait être un commencement pour la réalisation de l'idéal d'un droit international privé universel.

« Les Chambres de commerce et les associations représentées dans le congrès s'engagent à recommander instamment lesdits vœux à leurs Gouvernements. »

∴

Le Congrès consacra aussi quelques séances à la question des Expositions internationales, dont s'occupèrent plus spécialement M. Charles Legrand, et MM. Sarvet, Denis Bodden, etc.

Après nomination des délégués au comité permanent siégeant à Bruxelles pour les congrès des Chambres de commerce, et quand la parole eut été prise par MM. les Drs Jona et Sonnino, Kœmpf, Dubrujeaud et Salmoiraghi, M. le commandeur Belloc déclara le congrès terminé au nom de S. M. le Roi d'Italie et promit de relater à son Gouvernement les travaux accomplis.

∴

Congrès de l'Enseignement commercial.

Le Congrès de l'Enseignement commercial avait été réuni par les soins de l'Université commerciale Bocconi, d'accord avec le Comité permanent des congrès pour l'enseignement technique.

Son programme se composait des questions suivantes :

1° Critérium, méthodes et but de l'enseignement supérieur commercial ; rapporteur, M. Léopold Sabbatini, président du conseil de direction et recteur de l'Université commerciale Luigi Bocconi ;

2° Classement international des écoles commerciales ; rapporteur, M. Dubois, directeur de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers ;

3° Rôle de l'école de commerce et de l'apprentissage pratique pour la formation du jeune commerçant ; rapporteur, M. A. Junod, inspecteur des écoles de Commerce de la Suisse, à Berne ;

4° De l'enseignement à donner aux petits commerçants, aux artisans et autres personnes exerçant librement un métier ; question proposée par le Gouvernement néerlandais ; rapporteur, M. P. Tjeenk Willink, avocat à Haarlem ;

5° Les licenciés des écoles supérieures de commerce et leur

Italie. — Palais de la Marine, allée centrale.

perfectionnement dans la connaissance des langues étrangères ; rapporteur, M. Primo Lannozi, président de l'Association des anciens élèves de l'école royale supérieure de commerce de Venise ;

6° (A) Échange international des étudiants ; rapporteur, M. Paul Anglès, directeur de l'École commerciale et secrétaire de la Société française pour le développement de l'enseignement technique de Paris ;

(B) Cours de vacances ;

7° De l'école moyenne professionnelle par rapport à quelques

industries susceptibles d'exportation; rapporteur, M. Filippo Carli, secrétaire de la Chambre de commerce de Brescia;

8° De l'enseignement de la science de l'actuaire dans les écoles commerciales; rapporteur, M. Guido Toja, professeur à l'Université commerciale Luigi Bocconi;

9° Base économique de l'enseignement de la géographie commerciale; rapporteur, M. Sullustio Marchi, professeur à l'Université commerciale Luigi Bocconi. Le Congrès de l'enseignement commercial précéda immédiatement celui des Chambres de commerce. Il fut ouvert le 18 septembre 1906, à l'Université Bocconi, sous la présidence de M. le professeur Junod, et en présence de MM. les délégués Fong-Kong-Paclo, de Chine; S. E. Mitsutki Hoti, du Japon; Gelgich, d'Autriche; le professeur Moller, du Danemark; l'ingénieur Paul Wautars, de Belgique; les professeurs Anglès et Fonteneau, de France; Von Sesfeld, d'Allemagne; le professeur Cyparissos Stephanos, de Grèce; Lambertini Pinto, de Portugal; le professeur Pynacker Hordick et l'avocat Tjenk Willing, de Hollande; Don Édouard Willergars Rodrigue, d'Espagne; Alfred Nordfeld, de Suède; le professeur Albert Junod, de Suisse; le consul Towsey, d'Angleterre, le professeur Gobbard, du Gouvernement de Berne; le docteur Schach Béla, de Hongrie; le consul Noerbel, de Suisse; le consul Serge Grosner, de Russie; le chevalier Enée Brambilla, président de la Chambre de commerce de Côme; le chevalier Philippe Binelli, président de la Chambre de commerce de Carrare; le commandeur Alexandre Michel, président de la Chambre de commerce d'Alexandrie; le chevalier Mainetti, président de la Chambre de commerce de Brescia; le chevalier Pirani, de Ferrare; le chevalier Jules Ricci, de la Chambre de commerce de Lucques; le chevalier Joseph Romanoni, vice-président de la Chambre de commerce de Milan; Gola, Richard, le chevalier Bernani, le docteur Pagliari, et le chevalier Berni, des Chambres de commerce de Bologne, Crémone et Mantoue; et les professeurs de l'Institut Bocconi.

Des télégrammes de MM. Rava, ministre de l'Instruction publique d'Italie, et Cocco-Ortu, ministre italien du Commerce, furent lus à l'assemblée qui choisit comme présidents d'honneur MM. les ministres des Affaires étrangères, de l'Instruction publique et du Com-

Salle des Fêtes

merce d'Italie, le maire et le président de la Chambre de commerce de Milan, et le sénateur Ferdinand Bocconi, fondateur de l'Université commerciale Luigi Bocconi.

M. le docteur Sabbatini fut acclamé président effectif ; le professeur Buzzati, secrétaire général, et l'avocat Edmond Valdissera, secrétaire.

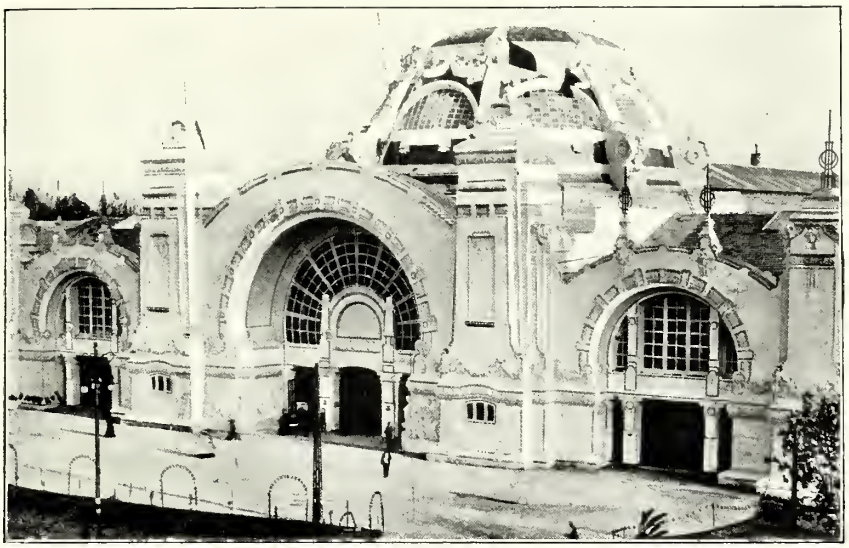

Italie. — Galerie du Travail.

Le soir de l'inauguration, M. le sénateur Ponti, maire de Milan, offrit un banquet aux délégués étrangers.

***

Le Congrès décida que l'enseignement commercial supérieur devait avoir un caractère universitaire et se fonder sur la science économique, complétée et coordonnée par des études techniques et juridiques ; mais que, toutefois, les écoles privées qui donnent un enseignement général peuvent servir de préparation aux Universités commerciales.

MM. Sabbatini, Von Palegen, Castelnuovo, Vallardi, Cederna, Gaudenzi, Maglione, Piazza, Buzzati et Junod prirent la parole sur cette question.

Le Congrès s'occupa ensuite de la classification des écoles commerciales et de la fonction pratique des écoles gouvernementales pour la préparation spéciale des jeunes commerçants.

Ce thème fut discuté par MM. Wauters, Junod, Castelnuovo, Fonteneau, Rossi, Siegfried, Villegas, Orban, Clarck, Gaudenzi, Maranelli, Levera, Cederna et Mantovani.

***

Congrès national italien contre la tuberculose.

Ce Congrès fut ouvert le 24 septembre 1906, sous la présidence de M. le sénateur de Giovanni.

La séance d'inauguration fut très brève.

M. le Dr François Gatti souhaita la bienvenue aux congressistes, ainsi que M. l'assesseur Della Porta, au nom de la Municipalité milanaise, et M. le préfet Alfazio, au nom de l'administration de Milan et au nom du Gouvernement italien.

M. le Dr Guido Bordoni Uffreduzi fut nommé président de la commission de la diffusion et étiologie de la tuberculose.

M. le Dr di Vesta présida la commission de prophylaxie ; M. le Dr Pio Foà, celle des instituts d'assistance aux tuberculeux et prédisposés ; et M. le Dr de Giaxa, celle des législations sanitaires et sociales dans leur rapport avec la lutte contre la tuberculose.

***

MM. les professeurs et les docteurs de Giaxa, Sormani, di Vestea, Bordoni, Ruata, Foà, Fiorentini, Stella, Sestini, Maffi, Zubiani, Simonetta, Filipetti, Bessone, Bolognini, Gatti et Abba prirent plusieurs fois la parole pendant les diverses discussions.

La séance de clôture eut lieu le 29 septembre, sous la présidence de M. le professeur Sormani, et l'on décida de tenir le prochain congrès à Florence.

Congrès international pour la protection de la propriété industrielle.

Nous ne saurions mieux résumer ce très important congrès qu'en

reproduisant le net et complet compte rendu qui en fut publié dans le *Bulletin du Comité français des Expositions à l'Étranger* :

A la séance d'ouverture officielle, le 14 septembre, après le dis-

Italie. — Galerie du Travail. Entrée.

cours de M. Giovanni Silvestri, président, on entendit les délégués de la Municipalité de Milan et du Gouvernement italien, ainsi que les représentants des différents pays et du Bureau international.

M. Venezian, délégué du ministère, annonça que la législation italienne sur la propriété industrielle allait être retouchée pour être mise à la hauteur des besoins de notre époque.

M. Édouard Petit, délégué du Gouvernement français, dit qu'il avait lu le rapport de MM. Taillefer et Soleau sur les dessins et modèles appliqués à l'industrie, qu'il l'approuvait et serait heureux d'en voir adopter les conclusions.

MM. Charles Legrand et Soleau, délégués de la Chambre de commerce de Paris et membres du conseil de direction du Comité français des Expositions à l'Étranger, prirent, en l'absence de M. Taillefer, une part active à la défense de ce travail, imprimé et distribué à l'avance et en temps, après avoir été soumis au bureau de la Chambre de commerce de Paris, dont la délégation a suivi la méthode que nous préconisons pour des réunions de ce genre, de façon qu'on ne porte et défende à l'étranger, en notre nom, que des propositions ayant pu être étudiées et approuvées, au préalable, par les moyens dont dispose cette compagnie : bureau, commissions spéciales, assemblées plénières et au besoin assemblée des présidents des Chambres de commerce de France pour des questions importantes intéressant tout le pays. Alors seulement les efforts faits peuvent être considérés comme nôtres et avoir plus de chances d'être conformes aux intérêts français.

Un autre projet, émanant de M. Blanek, fabricant de dentelles en Allemagne, en France et en Suisse, a été déposé et défendu par lui ; ce projet avait pour but d'unifier la législation sur les dessins et modèles industriels dans tous les États contractants en prenant pour base la législation suisse.

La proposition du rapporteur général fut présentée par M. Albert Osterrieth, au nom de la commission d'études de l'association, commission d'études dont nous faisons partie et qui avait fait siennes presque toutes nos propositions.

Il est facile de s'en assurer en comparant les solutions proposées à celles visées par la délibération de la Chambre de commerce de Paris du 8 février 1905, disant ce que devrait être la future loi française réglementant le *dépôt facultatif des dessins, modèles et échantillons* (Voir *Compte Rendu des travaux de la Chambre de commerce de Paris*, année 1905, p. 467-485). Nous notons avec plaisir, à peu

près dans le même sens — les principes adoptés étant les mêmes et les divergences ne portant que sur le délai de validité et le lieu du dépôt — le rapport de M. le sénateur Émile Dupont, le président du Comité Français des Expositions à l'Étranger (Voir *Délibération de la Chambre de commerce de Beauvais et de l'Oise* du 17 février 1906).

M. Dietrich, secrétaire de la Chambre de commerce de Plauen, district important d'Allemagne pour la fabrication des dentelles et des broderies, a défendu que « tout système d'enregistrement international lui paraissait dangereux en matière de dessins ou modèles. Il craint que l'établissement d'un pareil système n'éternise le système du dépôt obligatoire, et cela au moment où, en Allemagne, on fait des efforts pour assimiler l'œuvre d'art appliqué à l'œuvre d'art proprement dite. »

Dans les séances des 22 et 23 novembre 1906, le Reichstag a soumis le projet de loi concernant le droit d'auteur qu'il avait adopté en première lecture, le 25 janvier dernier, à une seconde délibération, laquelle sera sous peu suivie d'une troisième et du vote final.

L'art appliqué à l'industrie y est admis à jouir des avantages de la loi sur le droit d'auteur. Le nouvel article 2 le dit clairement.

Il est intéressant de faire remarquer que les Allemands défendent maintenant la thèse que nous soutenons en France depuis 1887 et que nous avons défendue, traités alors par eux d'utopistes, à Bruxelles et Vienne 1897, Londres 1898, Heidelberg et Zurich 1899, etc.

M. Frey Godet, délégué du bureau de Berne, exprima l'avis que l'établissement d'un enregistrement international en matière de dessins ou modèles serait sans utilité tant que les États contractants n'auraient pas admis d'un commun accord un certain nombre de règles fondamentales pour la protection de cette branche de la propriété industrielle. Il faudrait, suivant lui, commencer par les établir.

Me Allart, avocat français, jouissant d'une très méritée réputation en ces matières, jugeait inutile d'établir des dispositions spéciales dans ce domaine et a proposé d'adopter une résolution portant qu'il était désirable que toute distinction fût abolie entre les dessins et

modèles appliqués à l'industrie et les dessins de nature purement artistique.

C'était faire l'éloge de la loi française du 11 mars 1902, sur la propriété artistique, loi dont l'article 2 est ainsi conçu : « Les mêmes droits appartiendront aux sculpteurs et dessinateurs, *quels que soient le mérite et la destination de l'œuvre.* »

M. Ferrari, avocat italien, qui jouit aussi d'une autorité justifiée, critiqua les propositions tendant à établir plusieurs termes de protection, divisés en dépôt secret et dépôt public. Il demanda quelle utilité il y aurait à avoir un dépôt secret en matière de dessins et modèles.

Il lui fut répondu que, dans la période secrète, l'enregistrement servirait surtout à centraliser des renseignements à l'usage des contrefacteurs, qui trouveraient dans la publicité des objets protégés un moyen facile pour collectionner rapidement les meilleures créations. Les créateurs et les industriels se sont toujours élevés contre le dépôt public immédiat, le dépôt *différé facultatif* pouvant seul trouver des partisans dans notre monde de créateurs ou reproducteurs.

Ensuite, en s'associant à l'étude d'un projet de loi ayant pour but d'organiser en France le dépôt facultatif, on ne perd pas de vue les solutions plus simples proposées déjà, lesquelles ont été adoptées à de fortes majorités par les différents congrès tenus par l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle et par les congrès de l'Association littéraire et artistique internationale :

1° Assimiler, comme venait de le rappeler M. Allart, tous les dessins et modèles, « quels qu'en soient le mérite et la destination », à la propriété artistique. Vœu déjà réalisé par la loi française du 11 mars 1902, et en bonne voie de l'être par la loi allemande ;

2° Supprimer toute formalité pour la reconnaissance du droit d'auteur. Vœu renouvelé, cette année, à Milan, sur la proposition de M. Foa, au congrès des éditeurs.

Étant donné qu'il est impossible, comme cela a été déjà maintes fois démontré, de séparer l'art pur de l'art appliqué et que toutes les nations civilisésss sont disposées à faciliter la protection de la propriété artistique, il a toujours semblé plus sage et plus pratique

de ne pas créer pour l'art appliqué des formalités qui pourraient ne pas convenir à l'art pur.

Qu'au moment où deux grandes nations, l'Allemagne et la France, sont sur le point d'assimiler ces deux catégories et, par suite, de généraliser les mesures convenant à l'art pur, les industriels doivent se méfier d'organiser des formalités coûteuses et compliquées dans

Italie.— Palais de la Sériciculture.

le seul but d'obtenir des extraits de naissance plus faciles à produire en justice que les preuves tirées du droit commun, dont, à la rigueur, ils savent se contenter.

Nous voulons qu'il soit bien entendu que nous ne prêterons notre concours en France qu'à une loi tendant à organiser un dépôt *clairement facultatif* devant aider à obtenir une protection internationale plus facile et moins coûteuse que par les moyens actuels et seulement dans l'attente de la réalisation complète de nos vœux.

Nous désirons aussi profiter de la réunion de Milan pour dire qu'en France, si nous n'avons pas fait campagne pour demander l'abrogation de la loi de 1806, en même temps que nous avons obtenu

la loi du 11 mars 1902, et si nous allons jusqu'à nous associer à l'étude d'une loi transactionnelle, comme celle proposée pour faciliter la protection internationale, ce n'est que par pur esprit pratique, pour entrer dans les vues du Bureau de Berne et ne pas être accusés de trop demander du premier coup.

Nous aurons ainsi un *modus vivendi* avec les pays qui ont eu le tort de s'inspirer de notre mauvaise loi de 1806 sur les dessins et modèles.

Nous nous sommes associés et nous avons conseillé à nos amis de se joindre à nous pour l'étude de cette loi transactionnelle, mais nous ne conseillons pas aux pays les plus civilisés, à ceux qui ne veulent pas vivre du pillage, de se taire au sujet du meilleur et du plus simple parti à prendre *sous le seul prétexte qu'il s'éloigne du parti déjà pris à tort par certains pays*.

C'est en répétant cent fois la même chose et en prêchant d'exemple, dans un ou plusieurs pays de l'Union, que nous nous ferons enfin comprendre.

Nous estimons qu'en France le cumul des deux lois 1793 et 1806 est possible et offre moins d'inconvénients qu'une lutte inutile en ce moment contre d'anciens préjugés, alors que nous sommes persuadés que l'interprétation de plus en plus généreuse et généralisée de notre loi de 1902, telle que la comprend maintenant la cour d'appel de Lyon, usera, avec le temps et sans bruit, la loi de 1806, devenue dangereuse et inutile pour les intérêts bien entendus des industriels.

L'organisation d'un dépôt purement facultatif présenterait l'avantage d'en finir de suite avec la mauvaise loi de 1806, dont l'abrogation pourrait dès lors être demandée sans aucun inconvénient.

Il nous resterait ainsi un *modus vivendi* avec les pays qui ont eu le tort de s'inspirer de notre loi de 1806, lesquels exigent et exigeront encore pendant quelque temps le dépôt préalable.

Nous pensons de même des lois qui, ailleurs qu'en France, ont voulu assimiler les dessins et modèles appliqués à l'industrie, à la propriété industrielle avec ses formalités compliquées, coûteuses et difficiles à remplir utilement en temps voulu, plutôt qu'à la propriété artistique, plus facile à faire reconnaître, sans formalité préalable obligatoire, dans la plupart des pays civilisés.

Et nous avons demandé à la réunion de Milan, avec M. Osterrieth et conformément au rapport Taillefer-Soleau, de renouveler les prin-

Entrée du pavillon de l'Allemagne.

cipes votés à Liége avec les quelques légères modifications proposées par la commission d'études.

Les résolutions suivantes ont dès lors été adoptées à une très forte majorité :

Protection internationale des dessins et modèles.

L'Association internationale de la Propriété industrielle proclame une fois de plus qu'il est désirable que la même législation protège uniformément toutes les œuvres des arts graphiques et plastiques, quels que soient leur mérite et leur destination. Elle souhaite, en attendant, qu'une convention intervienne pour l'enregistrement international des dessins et modèles, conformément au vœu du Congrès de Liége, sur les bases suivantes :

Article premier. — Les ressortissants de chacun des États contractants (tels qu'ils sont déterminés par les articles 2 et 3 de la convention d'Union pour la propriété industrielle) pourront s'assurer dans tous les autres États la protection de leurs dessins et modèles industriels, au moyen d'un dépôt auprès du Bureau international de Berne. Lorsque les dessins et modèles auront été déposés déjà dans un pays de l'Union, le déposant pourra opérer le dépôt international par l'intermédiaire de l'administration de ce pays. Toutefois, le dépôt ou la protection dans un pays de l'Union n'est pas une condition de validité du dépôt international.

Art. 2. — Le dépôt au Bureau international pourra être effectué soit en original, soit par représentation photographique ou autre. Les dimensions maxima des objets susceptibles d'être déposés seront déterminées par un règlement du Bureau international.

Art. 3. — Le dépôt ainsi fait au Bureau international aura le même effet, dans chacun des pays contractants dont la législation intérieure exige le dépôt, que si les dessins et modèles y avaient été régulièrement déposés, et, sous réserve des dispositions prévues au présent arrangement, les conditions et effets de ce dépôt seront déterminées dans chaque pays par la législation intérieure.

Art. 4. — Le dépôt comportera deux exemplaires d'un spécimen ou d'une représentation de l'objet revendiqué, avec légende explicative si le déposant le juge nécessaire. Le dépôt peut être opéré soit isolément, soit en paquets. Les formalités du dépôt, notamment les dimensions, le poids et la nature des paquets, seront déterminées, conformément à l'article 2, par le règlement du Bureau international.

Les dessins et modèles contenus dans le paquet seront pourvus d'un numéro d'ordre, et le déposant devra indiquer sur l'enveloppe extérieure du paquet le nombre des objets contenus, en mentionnant son nom et son adresse.

Art. 5. — La protection résultant du dépôt international aura une durée maxima de cinquante ans, divisée en cinq périodes de cinq, cinq, cinq, quinze et vingt ans. Il pourra être renouvelé avant l'expiration de chacune des périodes.

Art. 6. — Le dépôt restera secret pendant la première période.

A l'expiration de cette période, si aucune prorogation n'est demandée, le

dépôt sera restitué à son auteur s'il le réclame, ou transmis aux établissements désignés à cet effet par le règlement élaboré par le Bureau international.

Art. 7. — Pendant la première période, les paquets déposés ne seront ouverts que sur la demande du déposant, ou à l'occasion d'une instance judiciaire engagée à propos du dessin ou du modèle déposé, sur la demande d'un tribunal ou d'une administration compétente.

Pavillon de l'Allemagne. Intérieur.

A l'expiration de la première période, si le déposant a demandé la prorogation, le paquet sera ouvert. Le déposant, en demandant la prorogation, devra déposer des exemplaires supplémentaires des dessins pour lesquels la prorogation a été demandée, dans un nombre répondant au nombre des pays contractants.

Le Bureau international enverra un exemplaire ou des reproductions photographiques à l'administration de chacun des États contractants. Les dessins ou modèles qui auront été ouverts seront mis à la disposition du public, sur place, au Bureau international. Des exemplaires ou reproductions certifiées seront délivrés par le Bureau international, sur demande, au déposant ou à toute autre partie engagée dans une instance judiciaire relative au dessin ou modèle déposé.

Art. 8. — Les taxes pour le dépôt seront fixées par le règlement du Bureau

international, prévu à l'article 2. Elles seront progressives à chaque renouvellement.

Art. 9. — Le Bureau international enregistrera les dépôts effectués, les notifiera aux États contractants et conservera les paquets et enveloppes déposés. Lors des renouvellements des dépôts, il les notifiera à nouveau, en faisant parvenir, le cas échéant, à chaque administration, l'exemplaire qui lui est destiné. Le nom des déposants et le genre des objets déposés seront publiés dans le journal officiel du Bureau.

D'autres questions importantes, afférentes à la propriété industrielle, ont été traitées à Milan; elles sont relatives à la licence obligatoire pour les brevets d'invention, à la protection des marques et à l'arrangement de Madrid concernant les fausses indications de provenance... »

Voici le texte de ces résolutions :

1. Obligation d'exploiter et licence obligatoire.

La réunion de Milan, maintenant la résolution de Berlin aux termes de laquelle, dans le nouveau texte de la convention d'Union, le défaut d'exploitation de l'invention ne devra pas avoir, en tout cas, d'autre conséquence que la licence obligatoire organisée par la loi intérieure de chaque pays, ajoute que le délai d'exploitation devra être porté au moins à 5 ans à dater de la délivrance du brevet, et décide que dans chaque pays le Bureau du groupe national, composé des membres du comité exécutif de l'Association appartenant à ce pays, devra rédiger, sur l'initiative d'un secrétaire désigné par le comité exécutif, un projet de loi comme l'a fait l'Association française, pour appliquer le système de la licence obligatoire comme sanction du défaut d'exploitation et pour régler l'échange de licences entre l'inventeur et le tiers qui a fait breveter un perfectionnement à l'invention.

2. Article 6 de la Convention de Paris. Protection de la Marque « Telle Quelle ».

La réunion décide qu'une commission, composée d'un nombre restreint de membres, et qui sera immédiatement constituée, poursuivra l'étude du remaniement de l'article 6 de la convention d'Union, fusionné avec le chiffre 4 du protocole de clôture.

3. Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce.

La réunion estime que les objections de procédure faites par le groupe allemand à l'adhésion de l'Allemagne à l'enregistrement international des marques pourraient être levées, sans aucune modi-

Motif d'angle.

fication du texte de l'arrangement, par une simple modification du règlement d'accord entre les administrations des États adhérents : qu'il serait donc souhaitable que le Gouvernement allemand ouvrît des pourparlers à ce sujet avec le Bureau international de Berne, afin d'être en mesure d'adhérer immédiatement à l'arrangement concernant l'enregistrement international des marques.

La réunion émet le vœu qu'en outre, à la conférence de Washington, l'arrangement de Madrid, concernant l'enregistrement international des marques, soit modifié en ces termes :

Article premier. — Les sujets ou citoyens de chacun des États contractants pourront s'assurer, dans tous les autres États, la protection

de leurs marques de fabrique ou de commerce *déposées dans un des pays contractants*, moyennant le dépôt desdites marques au Bureau international, à Berne, fait par l'entremise de l'administration *de ces pays*.

Art. 4. — L'enregistrement ainsi effectué au Bureau international *produira le même effet* que si la marque avait été directement déposée dans chacun des États contractants.

Art. 6. — La protection résultant de l'enregistrement au Bureau international durera vingt ans à partir de cet enregistrement.

(Les passages modifiés sont indiqués en italique. Dans l'article 6, on a supprimé les mots : « ... mais ne pourra être invoqué en faveur d'une marque qui ne jouirait plus de la protection légale dans le pays d'origine ».)

4. Article 4 de l'arrangement de Madrid concernant les fausses indications de provenance.

La réunion donne mission au comité exécutif de poursuivre, dans les pays de l'Union et dans ceux susceptibles d'adhésion prochaine, l'étude des conséquences qu'aurait l'extension de la disposition de l'article de l'arrangement de Madrid concernant les produits vinicoles aux produits tenant leurs qualités naturelles du sol.

5. Résolutions relatives à des pays déterminés.

Grande-Bretagne. — L'Association rappelle et signale de nouveau à l'attention du public que la Grande-Bretagne, qui fait partie de l'Union pour la protection de la propriété industrielle, impose aux étrangers qui veulent profiter chez elle des dispositions de la convention, des formalités (l'obligation de déposer immédiatement une spécification complète, réduction de la durée du brevet anglais en lui donnant la date du brevet originaire, nécessité d'employer les mêmes revendications que dans le premier brevet, etc.) qui ont pour effet d'en supprimer par le fait les avantages, alors que ses nationaux peuvent en jouir dans tous les pays adhérents sans aucune difficulté.

Pays-Bas. — L'Association espère fermement que les travaux d'élaboration d'une loi néerlandaise, sur les brevets d'invention, seront activement poursuivis sur la base du projet qui a été pré-

senté l'an dernier par le Gouvernement, et qu'ils aboutiront, avant la conférence de Washington, à la législation depuis longtemps attendue.

Suisse. — La réunion regrette que le projet d'une nouvelle loi suisse sur les brevets règle la protection des inventions, et notamment des inventions chimiques, d'une manière qui est en contradiction avec les principes affirmés à maintes reprises par l'Association internationale de la propriété industrielle, et elle exprime

Pavillon de l'Amérique latine.

l'espoir que le projet, dans son élaboration définitive, sera mis d'accord avec ces principes.

*
* *

Voici enfin des notes très intéressantes, présentées au Congrès international pour la protection de la propriété industrielle, par M. l'ingénieur Carlo Barzano, sous le titre : *Guide à travers les écueils de la jurisprudence administrative italienne.*

Améliorations introduites par l'Administration.

1° Suppression du dépôt du titre du brevet principal à l'occasion

d'une demande de prolongation ou d'attestation complémentaire. (Cette concession peut être révoquée *ad libitum* de l'administration.)

2° Suppression (sauf le bon plaisir de l'administration) de l'obligation de fournir la preuve que la personne qui dépose une demande au nom d'une société ou d'une maison commerciale est autorisée à la représenter (Circulaire du 17 octobre 1905).

3° Suppression de la légalisation consulaire de la signature des chefs des bureaux de brevets étrangers (Circulaire du 17 octobre 1905).

N. B. — Contrairement aux notices inexactes qu'on a fait circuler, la Circulaire du 17 octobre 1905 n'a apporté aucun changement au régime du dépôt de marques ; les pouvoirs doivent, tout comme auparavant, être légalisés par un consul italien.

Entraves que l'Administration persiste à apporter à l'exercice des droits des inventeurs et des industriels.

BREVETS.

Déclaration de priorité. — Il faut ne pas perdre de vue, avant tout, que la jouissance du droit de priorité n'est pas subordonnée à l'accomplissement d'une formalité quelconque. Par conséquent, il n'est désirable de déclarer l'existence du brevet, dont on veut revendiquer la priorité, que dans le but d'empêcher que les contrefacteurs puissent alléguer leur bonne foi, basée sur la prétendue ignorance de l'existence d'un brevet étranger antérieur

Pour faire cette déclaration, on se heurte contre les obstacles suivants :

1° Défense de déclarer tout simplement la priorité revendiquée sans la documenter, contrairement à ce qui est admis en France, en Belgique, en Suisse et aux États-Unis.

2° Défense de conglober, dans une seule demande, ce qui fait l'objet de plusieurs demandes étrangères, même si ces demandes se rapportent à une invention unique.

3° Défense de comprendre, dans la description, des développements qui ne sont pas contenus dans le brevet originaire dont on revendique la priorité.

4° Défense d'adopter, pour l'invention, un titre tant soit peu différent de celui du brevet étranger originaire.

Le seul remède possible consiste à profiter du texte du règlement

du 7 mai 1903 en déposant un document officiel ne contenant que le nom du demandeur, la date de la demande et le titre de l'invention, sans description ni dessins. L'office est mis ainsi dans l'impossibilité de se livrer à un examen qu'il n'a aucun droit de faire ; l'examen du brevet, au point de vue de la revendication de priorité, est laissé aux tribunaux, le cas échéant. Mais parfois le titre de la première demande étrangère ne convient pas à l'invention telle qu'elle résulte de la conglobation de deux demandes étrangères successives, et, alors, il n'y a aucun remède : ou renoncer à la déclaration préalable de priorité, ou déposer en Italie autant de demandes qu'il en existe à l'étranger.

Brevets d'importations. — 1° L'office italien persiste à appliquer aux brevets régis par les articles 1 et 11 de la loi italienne (brevets d'importation) non pas l'article 3 *bis* de la convention de Paris modifiée par l'acte additionnel de Bruxelles, qui est devenu une loi de l'État le 12 décembre 1901, mais bien le paragraphe 3 du IV^e^ protocole de Madrid qui n'a jamais été ratifié (Voir la Décision ministérielle du 25 mai 1903).

Le remède ne peut consister que dans le recours aux tribunaux pour persuader l'office que l'article 11 de la loi italienne a été abrogé par le protocole de Bruxelles en tant qu'il s'agit de sujets d'un des États unionistes.

2° L'office ne veut pas délivrer des brevets d'importation pour des inventions qui sont déjà accessibles au public, en Angleterre, par exemple, ou en Allemagne, par effet de la loi de ces pays, mais pour lesquelles le brevet n'a pas été définitivement accordé ! Si les tribunaux se fussent maintenus fidèles à l'ancienne jurisprudence, d'après laquelle un brevet d'invention pour une invention déjà publiée à l'étranger était nul et de nulle valeur, nous serions en présence d'une quantité d'inventions qu'on ne pourrait pas breveter valablement en Italie, quoique n'ayant pas été introduites dans le pays. Mais comme la jurisprudence sur cette matière ne paraît pas susceptible de revirements, la procédure de l'office, si contraire qu'elle soit à l'esprit de la loi, est, selon toute probabilité, sans danger pour les inventeurs.

L'office ne permet pas de donner aux descriptions des marques de fabrique toute la généralité qui est dans les intentions du manufacturier ou du commerçant qui fait le dépôt d'une marque. Il considère les marques verbales comme une série incongruente de caractères d'imprimerie, d'une forme, d'une couleur et de dimensions déterminées; mais les tribunaux font toujours jus-

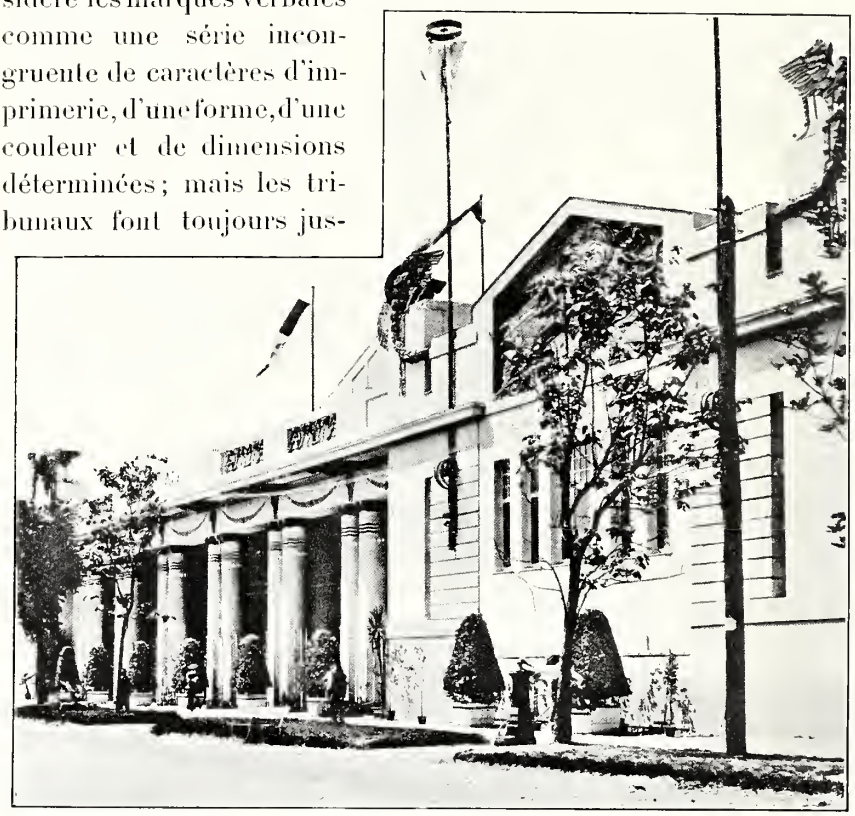

Pavillon de l'Autriche.

tice de ces errements et réprimment avec toute la sévérité désirable l'usurpation des marques verbales, quelles que soient la forme et les dimensions des caractères employés.

Congrès international des aliénistes.

Ce fut un long et très important discours de M. le député Léonard Bianchi, ancien ministre de l'Instruction publique d'Italie,

qui occupa en grande partie la séance inaugurale de ce congrès, le 26 septembre.

Après des souhaits de bienvenue aux congressistes, M. Bianchi parla des moyens d'enrayer les progrès des maladies psychiques, de la vie moderne, cause de surexcitation nerveuse, des espérances d'avenir et du rôle des écoles.

Aux séances suivantes, MM. les Prs Petra, Cristiani, Montesano, Packet, Mariani, Marie, Pilez, Zuccarelli, Modena, Gianelli, Mariano, Agostini, Tamburini, Bond, Crocq, Van Deverter, Brauchli, Erwin Stransky, Ferrari, Merlo, Lombroso, Werber, Ireland et l'avocat Charpentier, expliquèrent les systèmes suivis dans divers instituts et sanatoria et discutèrent les questions relatives à l'instruction du personnel infirmier, aux soins donnés par les familles et aux enfants anormaux.

* * *

La Municipalité de Milan offrit un banquet aux congressistes, au château Sforzesco, le 28 septembre.

La fin des travaux eut lieu le matin du 30 septembre, sous la présidence de M. le Pr Werber.

M. le Pr Ferrari donna lecture de propositions qui furent votées par l'Assemblée, notamment sur l'assistance familiale, les institutions pédagogiques, la fusion des sociétés de patronage, les pavillons spéciaux, l'assistance aux pauvres et aux enfants anormaux, et les mesures prophylactiques.

Enfin, après que M. le Pr Zuccarelli eut proposé une adresse de sympathie à la presse, M. le Pr Tamburini prononça le discours de clôture.

Congrès international contre le chômage.

La présidence d'honneur de ce congrès, ouvert le 1er octobre, fut donnée à MM. le Pr Montemartini; le sénateur Ponti, maire de Milan; l'avocat Alessi; Faguet, la France; Thestre, la Belgique; Ryelin, la Suède, et de Marfly, pour la Hongrie.

La présidence effective fut dévolue à MM. Greulich, Montemartini,

Keufer, Buew, Reina et Loria, et le secrétariat général fut assumé par M. le Dr Schiavi.

M. le Pr Auguste Graziani exposa les causes générales du chômage et ses effets économiques. Après lui, M. le Pr Keufer parla du rôle du machinisme, puis Mme Altobelli expliqua les causes du chômage des travailleurs agricoles.

M. le député Cabrini exprima ensuite l'opinion que la socialisation de la terre et des instruments de travail est le seul remède efficace. M. le Dr Keufer s'associa à cette pensée.

Mme Bouvard fit alors un tableau de la condition des modistes en France.

* * *

Aux séances suivantes, M. le Pr Cabiati traita encore la question des causes et M. le Pr Merlo en vit le remède dans un effort combiné des assistances publiques et privées pour améliorer l'éducation et l'instruction professionnelles du peuple.

Mmes Blanche Schweig et Boschetti et MM. Reina, Cossa, Gasparotto, Micheli, Cabrini, Cassola, Loria, Agnelli, Cafassi et Sella prirent ensuite la parole sur diverses questions connexes.

M. Morpurgo annonça que M. l'avocat Ottolenghi venait d'obtenir un prix de 3000 lire pour une étude sur les causes du chômage ; et que des travaux sur le même sujet, traité par MM. le Pr Agnelli Arnaldo et les Drs Livio Marchetti et Albert Caroncini, avaient aussi été récompensés, ces œuvres devant être publiées pour le bien de l'humanité aux frais du Comité exécutif italien de l'Exposition de Milan.

* * *

Aux séances du 3 octobre, M. Malbranque, d'Amiens, proposa comme remède au chômage la socialisation de la production et de la consommation.

Enfin, après une longue et vive discussion entre MM. Micheli, Montemartini, Varlez, Calbiati, Pagliari, Zirardini, Loria, Greulick.

Montinelli, Agnelli et le député Cabrini, un ordre du jour fut voté, demandant que l'État intervienne afin que :

1° Soit fait périodiquement dans toutes les industries un relevé statistique des embauchages et des chômages ;

2° Se constitue promptement un bureau de placement gratuit dans tous les centres importants de population ;

3° L'assurance contre le chômage, soit obligatoire, soit facultative, soit répartie entre l'État, les industriels et les ouvriers ;

4° L'usage du crédit soit facilité aux groupements de travailleurs ;

5° Les chômeurs soient pécuniairement secourus par l'État, le département et la commune.

Congrès international d'aéronautique.

M. le commandeur Céloria présida la séance inaugurale qui eut lieu le 23 octobre.

Un rapport de M. Guillaume sur l'intoxication par l'hydrogène impur et sur la détermination de la position d'un ballon dans l'espace fut exposé par M. le major Espitalier.

M. le commandant Bouttiaux fit ensuite une description technique des expériences des dirigeables Lebaudy ; puis on lut un travail de M. E. Wanz sur les assurances et l'aérostation.

M. le major Moris parla des expériences de M. le Dr Helbig sur la production de l'hydrogène, et M. le Dr de Micheli insista sur la nécessité de le produire à bas prix.

M. Bouttiaux indiqua une solution de ce problème par la fabrication de l'hydrate de calcium.

* * *

Le congrès décida de maintenir une commission internationale permanente d'aéronautique et ajouta à la liste des membres dont elle était déjà composée les noms de MM. le Pe Céloria, le major Moris, le capitaine Castagneris, le colonel Vives y Vich, le capitaine Cordejusla, le commandant Bouttiaux, le prince Roland Bonaparte, Busley et Jacobs.

Le congrès reconnut l'opportunité d'ouvrir un concours pour les moyens de produire l'hydrogène à prix réduit et décida de pour-

suivre la réalisation des vœux du congrès de 1900 relatifs aux brevets d'aéronaute et à leur reconnaissance internationale.

Congrès divers.

A côté des grands congrès internationaux se tinrent beaucoup d'autres assemblées qui, plus restreintes comme autorité mondiale parce qu'elles furent seulement ouvertes aux personnalités italiennes, n'en eurent pas moins une haute valeur, un but important et, d'ailleurs, admirent parfois des délégués de l'étranger à leurs séances d'ouverture.

Malgré l'intérêt offert par tous ces congrès nationaux, qui manifestèrent puissamment l'ardente vitalité sociale, intellectuelle et matérielle de la vaillante nation latine, il n'est guère possible ici que de les énumérer, tant leur nombre est considérable.

* * *

Ce fut d'abord le congrès *agraire*, ouvert le 20 mai par M. le député Rava, ancien ministre de l'Agriculture d'Italie.

Parmi ses principales décisions, on doit citer : son vœu que soit mieux appliquée la loi italienne du 22 mars 1900 sur le dessèchement et l'assainissement des marais et des terres marécageuses ; son vœu en faveur de la constitution d'un institut national agricole et son vœu demandant la création d'un comité permanent d'étude des questions agraires.

Il est intéressant de remarquer, à propos de ce congrès, que la culture du blé est en continuel progrès en Italie depuis plusieurs années et que le rendement moyen a augmenté d'environ 2 millions 1/4 d'hectolitres dans la période trentenaire 1874-1904.

Cette majoration est partiellement due à l'extension des terres cultivables par suite de défrichements de prairies et d'anciens vignobles phylloxérés.

On constate aussi une grande amélioration de qualité, par suite d'emploi de meilleures semences, d'instruments aratoires perfec-

tionnés, de plus judicieux usages des engrais chimiques et enfin d'assolements plus adéquats.

*
* *

Le 26 mai commença le congrès des *associations de tourisme*

Pavillon de la Belgique.

qui demanda notamment que l'époque des congrès soit toujours pendant la période des vacances ; que toutes les associations affiliées à la ligue internationale des associations de tourisme fissent usage des signes topographiques conventionnels approuvés en 1902 par le congrès de Genève ; que la taxe vélocipédique soit sinon abolie du moins réduite dans tous pays et que les douanes françaises laissent

entrer en franchise les motocyclettes et bicyclettes sur seule présentation de carte d'identité datée de l'année en cours.

***

En mai aussi, Milan vit un congrès de *gymnastes*, un congrès de *cordonniers*, un congrès de *chimistes et de pharmaciens* et un congrès des *Amis de la jeune fille*.

En mai encore, le 28, un congrès *international de pompiers* fut inauguré par S. A. le comte de Turin au nom de S. M. le Roi d'Italie et auquel assistèrent les commandants des pompiers de Paris, Berlin, Londres, Milan et la plupart des grandes villes d'Europe.

M. le préfet de police de Paris, Lépine, fut accueilli avec enthousiasme au banquet des congressistes et reçut une ovation après son discours sur l'amitié franco-italienne.

Un congrès *de bibliographie* s'ouvrit le 31 mai.

Puis se réunit en juin un congrès *international des éditeurs de musique*, le cinquième du genre, qui prit entre autres décisions celles de faire dans chaque pays un catalogue national des œuvres artistiques et de préparer, par les soins du comité permanent, une terminologie internationale des matières.

Également en juin, un second congrès *agraire* fut tenu et réunit 300 congressistes. Ce fut ensuite celui des *boulangers, pâtissiers et meuniers* qui portent en Italie le joli nom de « travailleurs de l'*art blanc* ».

***

En juin, un congrès des *propriétaires de maisons* fut suivi, en août, d'un congrès régional des employés divers, d'un congrès des *collecteurs de l'impôt direct*, d'un congrès *catholique universel*, d'un congrès des *agents d'administration communale*.

Le 29 août, s'ouvrit un congrès *pour la défense de la moralité publique*, qui fut suivi d'un congrès des *médecins chefs* et d'un congrès des *maîtres boulangers* pour le perfectionnement de la panification, congrès qui se prononça contre l'abolition du travail nocturne.

En août aussi l'on vit un congrès des *associations coopératives*, où M. le député Maffi présenta un projet de loi en 14 articles pour l'institution du crédit coopératif italien.

En septembre, le mois le plus abondant en assemblées, un important congrès de *radiologie* fut tenu ; puis un congrès de *philosophie*, qui s'occupa, notamment, des chaires universitaires de sociologie et de psychologie expérimentale ; un congrès des *professeurs ambulants d'agriculture* ; un congrès de *dermatologie et syphiligraphie* ;

Intérieur du Pavillon Belge.

un congrès de *laryngologie, otologie et rhinologie* ; un congrès des *maîtres d'écoles professionnelles et des arts appliqués* ; une *réunion des survivants des combats de l'indépendance*, en l'honneur du centenaire de la naissance de Garibaldi ; un congrès des *agents de la caisse italienne de pensions* ; un congrès des *sociétés médicales italiennes de secours mutuels* et un congrès *contre la pelade*.

Encore en septembre eurent lieu : un congrès *d'obstétrique et de gynécologie* ; un congrès en faveur du *repos hebdomadaire* ; un congrès de *jurisconsultes* ; un autre congrès de *jurisconsultes catholiques* ; un congrès des *officiers judiciaires* ; un congrès de *pêcheurs*, le troisième du genre en Italie, qui fut l'occasion d'un

remarquable discours de M. Cocco-Ortu, ministre de l'Agriculture d'Italie ; un congrès *électrotechnique ;* un congrès des *secrétaires de mairie* ; un congrès des *agents du service sanitaire* et un congrès des *employés de douanes.*

Et encore : un congrès d'*architectes* ; un congrès de *typographes* ; un congrès *postal et télégraphique* ; un congrès de la *jeunesse socialiste* ; des *professeurs d'université* ; des *employés de tramways et de chemins de fer d'intérêt local* ; des *professeurs de dessin* ; un congrès pour l'*éducation familiale* ; un congrès des *éducateurs de l'enfance* ; un congrès de l'*éducation physique* ; un congrès pour l'*éducation féminine* ; un congrès pour l'*éducation populaire* et un congrès de la *Ligue démocratique nationale.*

*
* *

Le 11 septembre s'ouvrit un grand congrès des *instituteurs primaires*, qui s'occupa de la lutte contre l'analphabétisme et de l'orientation politique générale.

En septembre également eurent lieu : un congrès des *ingénieurs de chemin de fer* ; un congrès de *naturalistes*, de *sténographes*, de *géomètres*, d'*hippisme*, d'*alpinistes*, de *verriers*, d'*employés des taxes* et d'*ouvriers tailleurs.*

On doit citer aussi les congrès d'*industriels d'art graphique* ; des *forestiers*, qui s'occupa de la conservation du patrimoine de beautés naturelles possédé par l'Italie ; des *chasseurs*, des *savonniers* ; d'*hydrologie et de météorologie* ; des *rizieulteurs* ; des *licenciés des écoles d'agriculture* ; des *constructeurs et entrepreneurs* ; des *œuvres pieuses hospitalières* ; et le congrès *historique des régiments de l'armée italienne.*

*
* *

Une mention particulière est due au congrès que réunit, les 18 et 19 septembre, l'*Association nationale italienne pour favoriser le mouvement des étrangers.*

Le thème principal était le billet à prix unique pour grandes distances sur les voies ferrées italiennes.

Après lecture d'un très intéressant rapport de M. le député Mag-

giorino Ferraris et une réplique de M. François Gondrand, président de la Chambre de commerce française de Milan, qui se rallia aux conclusions du rapporteur, le vœu suivant fut émis à l'unanimité :

« Le congrès, applaudissant au remarquable rapport de l'honorable Maggiorino Ferraris, remercie les associations morales et économiques de toutes les régions d'Italie qui ont envoyé leur adhé-

Pavillon du Canada.

sion à cette agitation nationale pour le billet à prix unique et déclare qu'il n'accepte le tarif différentiel que comme un premier pas et un acheminement vers la voie du billet à prix unique, pour lequel l'Association pour le mouvement des étrangers, d'accord avec de nombreuses associations adhérentes, luttera jusqu'à son adoption. »

M. Pierre Vallardi fit aussitôt approuver un rapport sur la question de la navigation intérieure au point de vue du transport des marchandises pauvres; puis le congrès vota l'ordre du jour que voici :

« Le congrès, ayant pris connaissance du rapport de M. de Paoli, lui exprime ses remerciements et, espérant que l'Italie adopte prochainement les billets généraux d'abonnement pour tout le réseau, même pour huit et quinze jours, approuve l'introduction temporaire du billet d'abonnement à combinaisons, et passe à l'ordre du jour. »

M. Colleoni fit un rapport sur les services des douanes, des postes, télégraphes, téléphones; après quoi, à la suite d'une longue discussion, le congrès demanda que soit créé un plus grand nombre d'interprètes, de faire mieux connaître l'usage des livres postaux d'identité et enfin l'institution d'un billet unique d'abonnement pour la visite de tous les musées d'Italie.

* * *

Le mois d'octobre fut beaucoup moins riche en congrès, et l'on n'y vit que ceux des *ouvriers des constructions maritimes*, des *employés du ministère de la Guerre*, des *chefs d'orchestre de la musique sacrée*, des *hygiénistes* et des *musiciens*.

Mais ce mois-là vit une intéressante assemblée de l'*Union des Chambres de commerce italiennes*, qui s'occupa particulièrement d'un projet de règlement pour la comptabilité et de l'impôt sur la force motrice hydraulique.

Conférences.

La plupart des congrès furent l'occasion de conférences publiques données par des congressistes notables et, en outre, divers remarquables conférenciers profitèrent de l'Exposition de Milan pour exercer ce mode d'enseignement simple et agréable qu'est la conférence.

Nous citerons, parmi les plus applaudies, celle de M. le député Celli, sur l'*extinction de la malaria*, cette forme redoutable de la fièvre paludéenne. Celle de M. Philippe Turati, sur les *bibliothèques populaires* ; celle de M. le député Fradeletto sur l'*unité de l'art*, celle de M. le Dr Eugène Boggiano sur la *volonté collective*, et celle de M. Lambrechts, directeur au ministère de l'Industrie et du Commerce

de Belgique, sur *la classe moyenne et la petite industrie artistique en Belgique*.

Et encore celle de M. Morisseaux, directeur au même ministère que M. Lambrechts, sur le *développement industriel de la Belgique*; celle de M. le colonel du génie, ingénieur Ugo Gregoretti, sur les *cuirasses et projectiles des navires de guerre* ; celle de M. Paul

Pavillon de la Hollande.

Musche, sur les *prosateurs belges* ; celle de M. l'architecte Vaes, sur l'*influence italienne dans la renaissance architectonique des Flandres* ; celle de M. le chevalier Sanjust di Teuleda, sur la *navigation intérieure*, avec une discussion très intéressante de la *navigabilité de la Loire*, et enfin celle de M. Enrico Ferri, sur la *machine à vapeur*.

XIII

APRÈS L'EXPOSITION

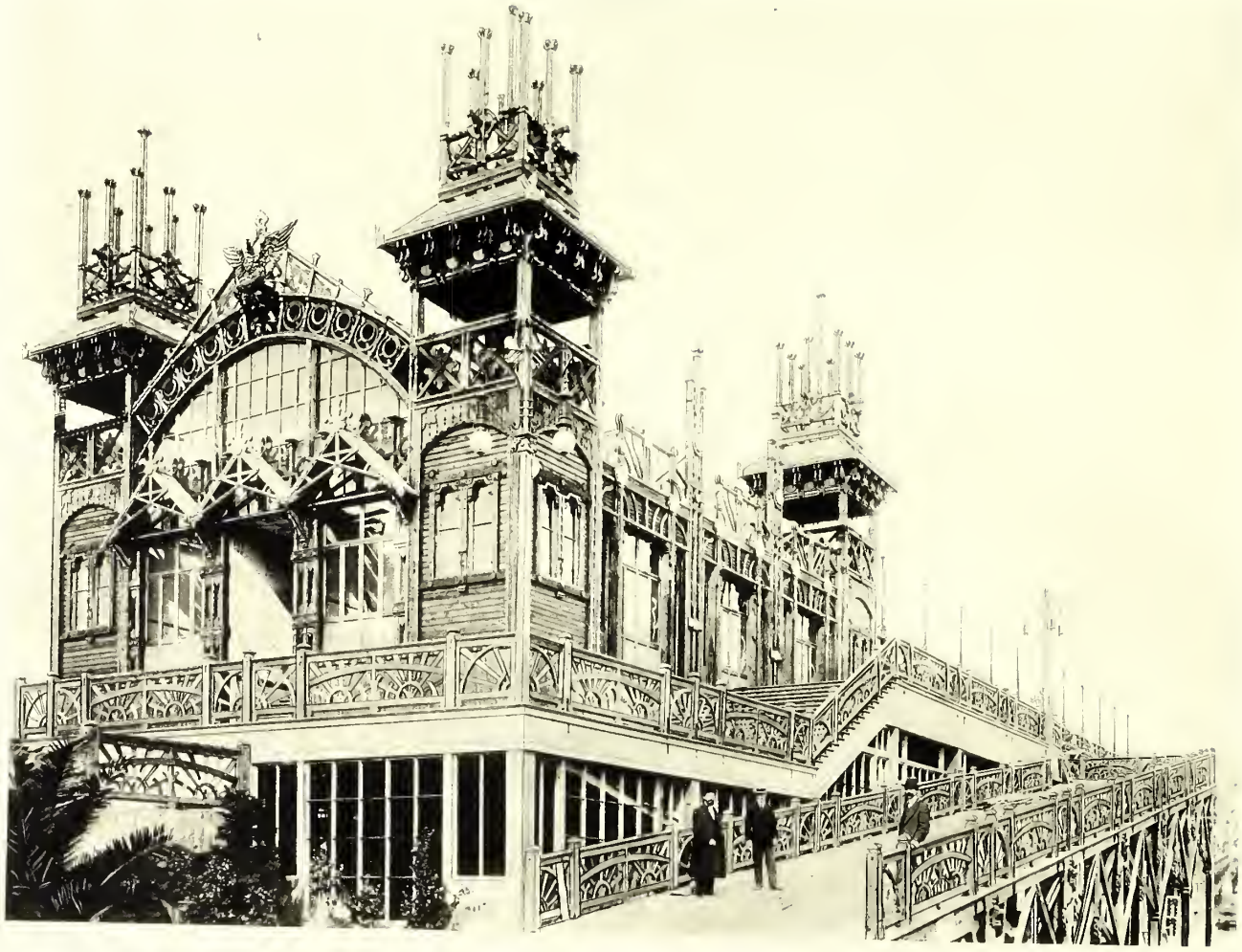

Gare de la Place d'Armes

XIII

APRÈS L'EXPOSITION

Souvenirs offerts par les Exposants Français au Commissaire Général et au Président de la Section française. — Remise par l'Italie d'une plaquette commémorative à M. le Président de la République et Réception à l'Élysée. — Banquet du Comité Français des Expositions à l'Étranger. — Réception de la délégation italienne par le Comité Français des Expositions à l'Étranger. — Réception chez le Président de la Section Française.

Fête donnée en l'honneur de MM. le Commissaire Général et le Président de la Section Française.

L'Exposition terminée, la rentrée des produits exposés se fit plus rapidement que leur arrivée, et nous indiquons dans notre annexe la liste des récompenses qui furent accordées par le gouvernement aux hautes personnalités et aux principaux Exposants qui s'étaient signalés, les premiers par les services rendus à ce qu'on peut dénommer la chose publique, les seconds par le mérite plus particulier des produits de leur fabrication. Les auxiliaires ne furent pas oubliés non plus, et nombreuses furent les distinctions qui leur furent justement accordées.

Quand tout fut terminé, les Exposants français décidèrent d'offrir un souvenir de gratitude à ceux qui les avaient conduits à la victoire, à M. le Commissaire Général et à M. le Président de la Section Française.

Cette fête avait d'abord été projetée pour le mois de février 1907, mais elle dut être renvoyée et modifiée par suite d'un deuil cruel dont fut atteint M. Jozon.

Elle n'eut donc lieu que le mercredi 30 octobre 1907, dans les salons de l'Hôtel Continental, à Paris.

M. Doumergue, ministre du Commerce et de l'Industrie, présidait cette cérémonie, assisté de M. Émile Dupont, sénateur de l'Oise, Président du Comité Français des Expositions à l'Étranger,

et des plus hautes notabilités appartenant au monde de la politique et des affaires. Nous citerons notamment : MM. Doumer, ancien président de la Chambre des députés ; Paul Delombre, ancien ministre ; Viger, sénateur du Loiret, président du Comité agricole et horticole français des expositions internationales ; Gabelle, directeur de l'enseignement technique au ministère du Commerce : Michel, chef de cabinet de M. le ministre du Commerce ; Cheysson, membre de l'Institut ; Collin-Delavaud, directeur de l'Office national du commerce extérieur ; Bouvard, directeur des services d'architecture de la Ville de Paris, etc. ; Dedet, adjoint au commissaire général de l'Exposition de Liége ; Louis Dop, délégué du ministère de l'Agriculture à l'Exposition de Milan ; Marcadet, chef du personnel et des Expositions au ministère du Commerce ; Falcou, chef du sécrétariat, et Defaux, contrôleur de la direction des services d'architecture de la Ville de Paris.

Le conseil de direction du Comité français des Expositions à l'Étranger était représenté par MM. Hetzel et Pinard, vice-présidents ; G.-Roger Sandoz, secrétaire général ; Paul Bourgeois, Manaut et Lamaille, secrétaires ; J. Hollande, secrétaire-archiviste ; Donckèle, Harant, Ch. Jeanselme, Layus, Perdoux et Paul Simon, membres.

Discours de M. le Sénateur Émile Dupont, Président du Comité français des Expositions à l'Étranger.

Monsieur le Ministre,

C'est une nouvelle victoire pour l'industrie française que nous fêtons aujourd'hui, c'est un nouveau succès pour le Comité français des Expositions à l'Étranger qui proposa, dès 1904, la participation de la France.

L'Exposition de Milan, conçue d'abord sur des bases modestes, puisqu'elle ne devait s'appliquer qu'aux transports, vit bientôt ses cadres s'élargir, et elle devint presque universelle.

Désireux de donner un gage d'estime et d'amitié au Gouvernement italien, le Gouvernement français décidait, en 1905, d'accepter l'invitation qu'il en avait reçue de participer officiellement à cette Exposition ; il nomma à cette époque un commissaire général, et M. Jozon voulut bien, malgré les fonctions qu'il occupait déjà, accepter encore cette charge. En même temps, M. Dubief, alors ministre du Commerce, confiait au Comité français des Expositions à l'Étranger le soin d'organiser la participation de la section française, c'est-à-dire de recruter, d'admettre et d'installer les exposants. C'est alors que nous avons formé parmi nous un comité à la tête duquel fut placé notre ami A. Maguin, comme président de la Section française.

Quinze nations prirent part à cette exposition ; la France, avec ses quatre mille exposants, comprenait la septième partie du nombre total des exposants, mais, avec ses 2 641 récompenses, dont 737 grands prix, elle a enlevé à peu près le quart des récompenses distribuées.

Ces résultats vous montrent, Monsieur le Ministre, sans vouloir faire de distinctions ni de choix en ce qui touche les félicitations à adresser à tous ceux qui se sont dévoués à cette œuvre, combien chacun a compris l'importance du but à atteindre. Chaque exposant, chaque membre du comité a fait son devoir, mais nous devons une mention toute particulière à M. Jozon,

Pavillon de la Hollande, autre aspect.

commissaire général, qui a fait preuve, pour la réalisation et la réussite de l'œuvre que lui avait confiée le Gouvernement, en lui donnant la mission de le représenter en Italie, du plus grand dévouement.

Nous devons également à notre ami Maguin, président de la Section française, de sincères félicitations pour tout le travail qu'il a fourni pendant la durée de cette Exposition ; qu'il me permette d'associer ici à son nom celui de Mme Maguin, qui l'a accompagné dans tous ses voyages et qui a tenu à réunir très souvent autour de sa table les exposants et les membres du comité présents à Milan.

Vous ne serez donc pas surpris, Monsieur le Ministre, si mes collègues ont désiré laisser à MM. Jozon et Maguin un souvenir tangible de leur

reconnaissance et s'ils sont heureux de leur offrir une œuvre d'art en témoignage de gratitude.

Votre présence, Monsieur le Ministre, témoigne suffisamment de l'intérêt que le Gouvernement de la République prend à nos travaux ; vous savez qu'il peut également compter sur notre concours le plus dévoué ; il n'a qu'à faire un appel au comité français pour trouver tout de suite des cadres prêts à le seconder.

Nous vous remercions très sincèrement, mes collègues et moi, monsieur le Ministre, de la nouvelle marque de sollicitude que vous voulez bien nous donner aujourd'hui, et nous comptons que le parlement voudra bien s'associer à vous pour décerner aux plus méritants de nos exposants des distinctions qui seront la juste récompenses de leurs travaux et de leur mérite.

(*A ce moment, les œuvres d'art offertes par le comité sont découvertes aux applaudissements répétés de l'assistance.*)

Discours de M. le Commissaire général Jozon.

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Président,
Messieurs,

Je ne sais comment vous remercier des paroles élogieuses qui viennent de m'être adressées et de l'œuvre d'art qui va m'être remise au nom des exposants de Milan, pour me remercier de ma collaboration et pour me donner un témoignage durable, un souvenir tangible du travail fait en commun et qui nous avait réunis à Milan.

Il y a aujourd'hui plus de deux ans que cette collaboration a commencé, et je ne puis m'empêcher de rapprocher cette fête, qui va clore mon rôle de commissaire général, du premier voyage que j'ai fait à Milan, pour inaugurer mes fonctions officielles auprès du Comité exécutif italien.

C'était au commencement de novembre 1905. J'étais parti de Paris par un soir terne, sous une pluie d'hiver triste et froide ; j'avais traversé la Suisse couverte de neige, au milieu d'un épais brouillard, et mes pensées étaient sombres comme le temps. Je me demandais comment j'allais être reçu par les Italiens, quelle figure je ferais au milieu de commerçants que je connaissais à peine, quel serait plus tard le sort de l'Exposition. Je voyais l'avenir en noir, et je me serais écrié volontiers comme le personnage de Molière : « Que diable vais-je faire dans cette galère ! »

Mais, à peine avais-je franchi les Alpes, que tout se transformait comme par enchantement ; j'avais au-dessus de ma tête le beau ciel bleu de l'Italie ; tout ce qui m'environnait était inondé de lumière, un soleil éclatant faisait resplendir les cimes neigeuses des montagnes et pénétrait, en les illuminant, jusqu'au bas des vallées les plus profondes : c'était un merveilleux spectacle, et j'y ai vu comme un heureux présage de ce qui allait arriver.

Qu'allais-je faire à Milan ? Eh bien, j'allais, pour quelques mois, y représenter la France, et c'était là une mission assez noble et assez haute pour me faire considérer comme négligeables toutes les petites misères que je pourrais avoir à supporter : difficultés avec le Gouvernement italien, rivalités avec les commissaires généraux, crainte de ne pas obtenir pour les Français les résultats auxquels leur participation leur donnerait droit, obligation d'habiter pendant un an un pays étranger, loin de ma famille et de mes occupations habituelles, j'étais prêt à tout affronter.

Pavillon de la Russie.

Je me hâte d'ajouter que je n'ai pas eu à déployer un courage héroïque. Dès mon arrivée à Milan, les Italiens m'ont accueilli par des témoignages d'amitié qui s'adressaient à la nation française bien plus qu'à son représentant éphémère, mais qui ne m'en ont pas moins profondément touché. Non seulement ils m'ont donné la préséance sur les commissaires généraux étrangers, ce qui assurait à la France le premier rang dans toutes les cérémonies officielles, mais encore le maire de Milan et surtout le président du Comité exécutif italien n'ont laissé échapper aucune occasion de témoigner hautement leur amitié pour la France et de rappeler que, si la ville de Milan n'était plus sous la domination autrichienne, c'était à la France qu'elle devait sa liberté.

Et ces assurances, Messieurs, n'étaient pas de simples formules de politesse, car les relations de la France avec l'Italie, après avoir été très tendues quelques années auparavant, s'amélioraient chaque jour, et notre participation à la grande manifestation industrielle et commerciale de Milan était bien faite pour les rendre meilleures encore.

Vous savez, du reste, que quelques mois plus tard, à la conférence d'Algésiras, les plénipotentiaires italiens n'ont pas hésité, bien que engagés dans la Triplice, à reconnaître les droits de la France et à nous aider à sortir avec honneur d'une situation difficile. Mais je ne suis pas venu ici pour parler politique ; c'est là un terrain dangereux que je quitte bien volontiers pour vous parler de commerce et d'industrie.

Il y a une douzaine d'années, notre commerce avec l'Italie s'élevait à 220 millions ; il est actuellement de 440 millions ; il a doublé en moins de quinze années. En 1906, l'année de l'Exposition de Milan, il a augmenté de plus de 60 millions ; certes, cette augmentation considérable n'est pas due entièrement à l'Exposition, mais elle y a contribué pour une bonne part, et c'est à vous, Messieurs les exposants, qu'en revient le mérite.

Avec les commissaires généraux étrangers, mes rapports ont toujours été empreints d'une grande courtoisie et je me plais à dire qu'une parfaite harmonie a toujours régné entre les commissaires de la Russie, de la Belgique, de l'Angleterre et de la France. Un grand nombre d'entre vous, Messieurs, se disposent à aller à Londres en 1908 et en 1910 à Bruxelles ; vous aurez l'occasion d'y déployer les qualités dont vous avez fait preuve à Milan et de développer encore le domaine commercial de la France ; les relations que vous avez nouées en Italie ne vous y seront pas inutiles, et vous pourrez resserrer, dans ces deux pays, les liens étroits qui nous unissent déjà aux deux grandes nations belge et anglaise, avec lesquelles nous n'avons que des intérêts communs et qui défendent avec nous dans le monde les grandes idées de justice, de paix et de liberté.

J'arrive, Messieurs, aux exposants français et aux rapports que j'ai entretenus avec eux. Ici, vous le comprendrez, j'éprouve un certain embarras, car vous venez de m'adresser des éloges par la bouche de votre président, — M. le Ministre a bien voulu, par sa présence, en rehausser le prix, — vous allez, dans un instant, me donner une œuvre d'art ; je ne puis vraiment, alors même que cela pourrait entrer dans ma pensée, vous répondre par de mauvais compliments, et je ne puis pas non plus, cependant, vous adresser, en pleine figure, des louanges qui, quelque sincères qu'elles puissent être, paraîtraient commandées par les circonstances. Je vais tâcher de m'en tirer en exposant simplement ce que vous avez fait.

C'est en 1905 que le comité d'organisation de l'Exposition a pu commencer ses travaux en distribuant sur les plans, — car les édifices n'étaient pas encore construits, — les emplacements que devaient occuper les diverses sections de l'Exposition française. Il ne restait plus qu'un temps très court pour faire les envois, et lorsque les colis, hâtivement terminés, furent

expédiés vers l'Italie, ils eurent à subir une série d'avanies que beaucoup d'entre vous ont encore présentes à l'esprit : les wagons français prenaient bien les marchandises et les portaient à la frontière, mais ils restaient à Modane, faute de locomotives pour les amener à Milan ; une fois arrivés dans cette ville, on les mettait dans la gare, d'où ils ne pouvaient plus sortir ; lorsqu'ils avaient pu, enfin, pénétrer dans l'enceinte de l'Exposition, il était impossible, faute d'engins suffisants, de les décharger ; certains palais n'étaient ni fermés, ni couverts, le vent et la pluie faisaient rage !...

Un coin du Pavillon Bulgare.

Vous auriez pu, aussi, Messieurs, crier et tempêter ; quelques-uns, m'a-t-on dit, l'ont fait, mais je n'en ai plus souvenance ; tous les autres ont montré contre mauvaise fortune bon cœur ; chacun y a mis du sien, et, tandis que les sections étrangères restaient dans un chaos indescriptible, la Section française se dégageait peu à peu de ses entraves, elle se débarrassait des plâtras, des caisses vides et des échafaudages, elle prenait un air de gaîté et de jeunesse triomphante, et, lorsque le Roi et la Reine d'Italie ont fait leur promenade à travers les palais de l'Exposition, pour la grande fête de l'inauguration, nous avons pu les recevoir dans un salon magnifique où l'on entrait et d'où l'on sortait par une large allée bordée de meubles splendides,

d'étoffes précieuses, d'œuvres d'art, de tapisseries et de fleurs qui formaient un ensemble aussi riche qu'harmonieux. Aucune nation n'avait pu se présenter dans des conditions comparables.

Puis la Section française termina ses installations, et, jusqu'à la fin de l'Exposition, elle recueillit les témoignages d'admiration des nombreux visiteurs qui ne cessaient de la parcourir.

Les Jurés confirmèrent cet éclatant succès par les récompenses décernées à nos exposants; et, tandis que l'Italie ne remportait que 523 grands prix, la France en recueillait 753 et se plaçait la première, sans contestation possible; elle avait trois fois plus de grands prix que la Belgique, qui arrivait la seconde, presque quatre fois autant que l'Allemagne qui n'arrivait qu'au troisième rang; on ne pouvait espérer un plus brillant résultat, et les exposants qui l'ont obtenu peuvent être fiers, à juste titre, de la façon dont ils ont fait triompher, à Milan, les couleurs du commerce français.

Mais, Messieurs, dans ces tournois pacifiques que sont les Expositions, aussi bien qu'à la guerre et dans les luttes politiques, il ne suffit pas que les troupes soient bien vaillantes et bien armées, il faut encore qu'elles soient bien encadrées, bien dirigées et qu'elles consentent à s'astreindre à cette discipline volontaire grâce à laquelle chacun de nous, faisant abstraction de son intérêt personnel, ne songe qu'à l'intérêt général. Ce qui frappait surtout les étrangers, c'était la belle ordonnance que présentait notre Section, c'était la concorde qui régnait entre les exposants et le comité d'organisation, l'unité avec laquelle tous les groupes défendaient les intérêts de leurs nationaux, c'était enfin l'action énergique du Comité d'organisation et de son président, M. Maguin, que vous fêtez aujourd'hui.

Je viens de parler d'union : vous le savez, Messieurs, rien n'est si commun que le nom, rien n'est plus rare que la chose; eh bien, cette union loyale, désintéressée, féconde, M. Maguin l'a réalisée, non seulement avec les exposants de Milan, mais aussi avec le commissariat général, qui avait aussi un rôle important à jouer dans toutes les circonstances, et je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte ici de dire que j'ai toujours pu compter sur son concours, que nous avons toujours marché d'accord, la main dans la main, vers le but élevé que nous poursuivions, et que la Section française lui doit une bonne part du succès qu'elle a remporté.

Le plaisir que j'éprouve aujourd'hui n'aurait pas été complet si vous ne nous aviez réunis dans cette fête, M. Maguin et moi, comme nous l'avons été à Milan pendant toute la durée de l'Exposition.

Messieurs, l'Exposition de Milan est close depuis près d'un an; d'autres la remplacent déjà dans vos préoccupations, mais nous en garderons le souvenir; elle ne nous deviendra pas étrangère, et plus elle s'éloignera, plus nous la reverrons dans son ensemble avec les résultats satisfaisants qu'elle nous a donnés.

Il vous est arrivé parfois de parcourir de belles campagnes et d'être péni-

Pavillon de la Suisse.

blement impressionnés par la vue d'une maison en ruines, par des arbres morts, par des champs en friche qui faisaient tache dans la parure du printemps ; mais, à mesure que vous poursuiviez votre chemin, ces tons discordants disparaissaient, l'ensemble prenait plus de profondeur et de cohésion ; les ruines mêmes, qui restaient encore visibles, ajoutaient un nouveau charme au tableau, en lui donnant plus de vérité et en fondant dans un tout harmonieux les teintes amoindries des choses qui s'en vont et les tons brillants de celles qui arrivent à la vie.

Il en sera de même de l'Exposition de Milan : à mesure qu'elle s'éloignera, nous oublierons l'amertume des petites peines qu'elle a pu nous donner pour ne nous souvenir que de la douceur de ses beaux jours.

Au moment où cette œuvre commune disparaît, lorsque je me dis que je ne reverrai plus ni les palais, ni les arbres et les fleurs qui les entouraient, ni les objets précieux qui les remplissaient et qui témoignaient hautement, devant l'univers entier, des facultés artistiques des exposants français, je me rappelle cette pensée d'un poète de ma jeunesse qui avait eu des jours de triomphe, mais aussi des moments de fatigue et de désespoir et qui, au déclin de la vie, oubliant ses heures de désenchantement pour ne se rappeler que les joies qu'il avait eues en partage, écrivait ces vers que je m'approprie, ne pouvant trouver mieux pour vous exprimer ma reconnaissance de la belle fête qui nous réunit aujourd'hui :

Un souvenir heureux est peut-être sur terre
Plus vrai que le bonheur.

Discours de M. Maguin, Président de la Section Française.

Monsieur le Ministre,
Mes chers Amis,
Messieurs,

Je ne suis pas orateur, vous le savez, mais, aujourd'hui, je le serai peut-être encore moins que tout autre jour, car, vous le sentez, l'émotion me gagne et j'ai peine à parler.

Je n'aurais jamais espéré une aussi belle fête de sympathie et je dirais volontiers, si le mot n'était pas trop fort, une telle apothéose.

Au moment où l'on m'offrit la direction de la Section française à l'Exposition de Milan, lorsque le distingué ministre du Commerce d'alors, M. Dubief, voulut bien insister auprès de moi pour que j'assume cette tâche, je ne le fis qu'après beaucoup d'hésitations et beaucoup d'angoisse, car je craignais d'être au-dessous de cette tâche que je n'ai acceptée que par dévouement et par sentiment du devoir.

Mais cette merveilleuse cérémonie que vous avez bien voulu organiser aujourd'hui en l'honneur de M. le Commissaire général, comme au mien, pourrait peut-être me donner la fatuité de croire que je n'avais pas suffi-

samment préjugé de mes moyens, et qu'en réalité j'étais bien à la hauteur de ma tâche, si je n'avais acquis la certitude que la réussite de l'Exposition de Milan est due surtout à vous tous, Messieurs, qui m'entourez.

Elle est due à vous, Monsieur le Ministre, qui, avec tant de science, tant d'autorité et tant d'amabilité, nous avez constamment guidés, comme vous avez toujours à cœur de guider, dans toutes leurs manifestations, les industriels et les commerçants français.

Elle est due à vous, Monsieur le Commissaire général, qui nous avez fait bénéficier de votre grande expérience des choses et des hommes, et en qui nous avons trouvé un chef de file que nous avons eu plaisir à suivre et à seconder.

Elle est due à vous, Messieurs les Membres du comité d'organisation.

Elle est due à toi, mon bon ami Dupont, dont l'autorité et la compétence sont légendaires, et à notre si dévoué Secrétaire Général Roger Sandoz, qui présida notre Commission d'étude.

Elle est due, je le dis hautement, à tous les membres du comité, qui ont organisé leurs groupes avec autant d'intelligence que d'activité, contribuant ainsi aux succès remportés par la Section française.

Elle est due aux exposants qui sont venus, empressés, dévoués, spontanément avec nous, comme ils ont l'habitude de le faire en toutes circonstances et partout lorsqu'il s'agit d'entourer et de défendre le drapeau de la France industrielle et commerciale. Notre réussite est due à mes dévoués collaborateurs de tous les instants, au vice-président, aux secrétaires généraux et aux secrétaires, au trésorier et au secrétaire administratif et à tant d'autres qui furent à la peine et qui m'ont toujours entouré si amicalement. En un mot, Messieurs, le succès de l'Exposition de Milan est dû, comme je le disais, à vous tous, qui m'entourez, et je vous en suis infiniment reconnaissant.

Ce souvenir que vous voulez bien m'offrir restera à tout jamais pour moi comme un gage impérissable de votre amitié et de votre confiance ; il sera le symbole du succès de l'Exposition de Milan, en même temps qu'il sera le plus beau fleuron de ma carrière industrielle et le plus grand honneur de ma vie.

Vous avez bien voulu, par une délicate attention, associer Mme Maguin à cette fête; elle a partagé mes fatigues comme mes joies, et le souvenir des jours passés à l'Exposition de Milan restera, pour elle comme pour moi, parmi les meilleurs.

Monsieur le Ministre, mes chers Amis,

Je voudrais pouvoir trouver des mots capables d'exprimer mieux que je ne l'ai pu faire les sentiments que j'éprouve et qui sont au fond de mon cœur; je m'en veux de ne pouvoir le faire et d'être obligé de me borner à vous dire seulement en terminant : merci à vous tous, et à vous, Monsieur le Ministre, tout particulièrement, merci!

Discours de M. Doumergue, Ministre du Commerce.

Messieurs,

Lorsque M. Dupont, président du Comité français des Expositions à l'Étranger, m'a fait part du désir qu'avait formé le comité d'offrir, en commémoration de l'Exposition de Milan, un souvenir à M. Jozon et à M. Maguin, je l'ai félicité de cette initiative et je lui ai déclaré que je voulais m'y associer : c'est la raison de ma présence ici.

J'ai tenu à apporter aux deux hommes éminents que vous fêtez à l'heure qu'il est un témoignage de ma sympathie et de mon estime, et en même temps de la reconnaissance que le Gouvernement de la République a pour eux et pour les services qu'ils ont rendus à l'étranger.

C'est quand une œuvre est terminée que l'on peut juger du mérite de ceux qui l'ont conduite et dirigée, bien que le succès ne soit pas toujours le garant de l'excellence des efforts et de la supériorité de l'intelligence. Mais on peut reconnaître aujourd'hui que, si l'Exposition de Milan s'est heureusement terminée pour l'industrie et pour le commerce français, il faut en reporter une très large part à M. Jozon, commissaire général, et à M. Maguin, président de la Section française pour le Comité français des Expositions à l'Étranger. Ils étaient préparés, l'un et l'autre, à tenir le rôle qu'on leur avait confié : M. Jozon était un de ces hauts fonctionnaires qui honorent tous les corps auxquels ils appartiennent, dont la modestie n'a d'égale que le mérite et qui, par la dignité de leur vie, par leur compétence supérieure, sont, partout où ils sont placés, les auxiliaires les plus utiles de toutes les œuvres qui servent l'intérêt général.

M. Maguin était l'homme qui, à une activité continue, joignait la bonne humeur et la bonne grâce nécessaires dans des situations comme celle à laquelle il a été appelé. Avant que M. le président Dupont l'ait rappelé, j'avais ouï-dire par les exposants, par ceux qui ont visité l'Exposition de Milan, que son accueil était de ceux qui retenaient, qui charmaient, qui faisaient aimer le nom français et en même temps rejaillir sur le comité un lustre dont celui-ci n'a certes pas besoin, mais qu'il était bon de maintenir.

M. Jozon et M. Maguin félicités comme ils le méritent, je veux et je dois associer aux triomphes remportés à Milan les hommes que j'ai devant moi. C'est bien aussi l'effort des industriels et des commerçants français qui, malgré les difficultés que l'on a rappelées tout à l'heure, nous a permis de faire si bonne figure en face de l'étranger. Au reste, ces difficultés n'existent pas en réalité pour vous, Messieurs; j'avoue que, pour ma part, je vois sans regret et sans émoi, au début de toute œuvre, des difficultés et des obstacles s'élever, parce que c'est précisément en présence de ceux-ci que l'ingéniosité de l'esprit français se manifeste et que notre caractère, fait d'enthousiasme et d'entrain, se donne carrière en vue d'assurer les plus beaux triomphes.

Ainsi que le disaient ces Messieurs, il y a quelques instants, c'est aux

exposants français, industriels et commerçants, que sont dus les très grands succès que vous avez remportés ; c'est à vous aussi qu'est due l'extension qu'a prise cette Exposition qui devait être d'abord spécialisée.

Vos mérites ont été reconnus par des Jurys, qui ne sont certes pas suspects, puisque vos concurrents y étaient appelés à juger vos titres. De cette Exposition, vous êtes revenus avec le plus grand nombre de récompenses, médailles et diplômes. Cela ne m'étonne point, Messieurs, et cela n'étonne personne : vous êtes coutumiers de ces sortes de victoires ; où que vous soyez allés, à Saint-Louis, à Bruxelles, à Liège, partout, vous êtes revenus les vainqueurs ; les diplômes et les médailles, vous les avez emportés en

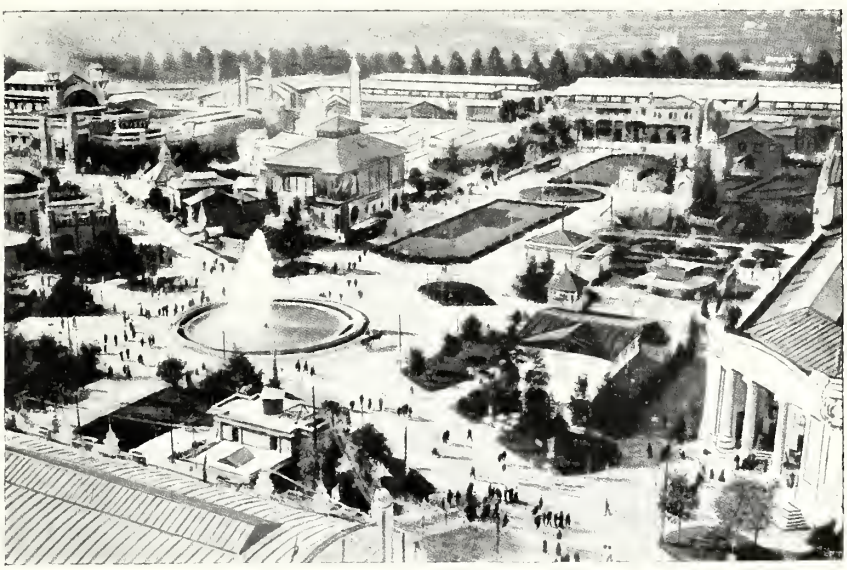

L'Exposition vue du phare de la Marine.

abondance, et j'espère bien que le Parlement, ainsi que l'espoir en était exprimé tout à l'heure, voudra bien permettre au Gouvernement, à brève échéance, de reconnaître comme ils le méritent les succès que vous avez remportés.

Mais, Messieurs, il ne faut point nous borner à nous congratuler et à nous faire des compliments ; quand on a remporté des succès, il faut certes s'en réjouir, s'en glorifier même, mais il faut, surtout dans ces succès, trouver une raison nouvelle d'entreprendre des œuvres plus ardues et plus difficiles.

Vous allez, l'année prochaine, avoir l'occasion de montrer à Londres quel est votre mérite ; vous pouvez être assurés que l'on observera avec attention ce que vous ferez, l'effort que vous accomplirez. Ce ne sera pas, là-bas, une

bataille (car une Exposition est toujours une bataille pacifique) pour la pure gloire ; vous serez au milieu de gens qui savent ce que c'est que le travail, qui comprennent les intérêts, qui sont experts dans l'art de conquérir des marchés et de les garder. Il vous faudra donc faire là-bas, si cela est possible, beaucoup mieux que vous n'avez fait partout ailleurs.

Je suis convaincu que, de Londres, vous ne rapporterez pas moins de distinctions, de diplômes et de médailles, que des autres Expositions. Mais laissez-moi vous dire ici qu'il ne suffit pas d'avoir des diplômes, des médailles et des croix, qu'il ne suffit pas, dans ces tournois pacifiques, de retenir l'attention des Jurys et des concurrents qui ont lutté les uns et les autres d'esprit, de valeur, de mérite, de l'emporter par le choix des produits exposés, il faut encore, il faut surtout, que ces Expositions aient un lendemain.

Je voudrais pour ma part, lorsque nous faisons, à la fin de l'année, le bilan de nos exportations et de notre commerce extérieur, que la supériorité qui s'affirme, pour l'industrie et le commerce français, dans les Expositions, s'affirmât également dans nos statistiques ; c'est un concours universel qui est ouvert ; il y faut de l'effort, du travail, de la persévérance, l'ingéniosité d'esprit dont je parlais tout à l'heure, des ressources sans cesse renouvelées et une volonté infatigable ; je voudrais donc que nos industriels et nos commerçants, qui font tant d'efforts dans les Expositions pour remporter ces diplômes et ces croix, en fissent de plus considérables encore pour que, lorsque vient le moment où chaque pays publie les statistiques de son commerce comme des bulletins des victoires remportées, des bénéfices réalisés, notre pays tînt le premier rang comme il le tient dans les Expositions.

Ce résultat dépend beaucoup plus de vous, encore, que du Gouvernement : je ne crois pas, en matière industrielle et commerciale, à l'influence excessive du ressort administratif et gouvernemental. Tout à l'heure, M. Maguin me félicitait de ce que j'avais fait pour l'Exposition de Milan et pour d'autres ; eh bien, ce dont je me fais gloire, ce n'est pas d'avoir fait beaucoup, mais c'est au contraire, si je puis ainsi dire, — ceci à l'air d'un paradoxe, — d'avoir fait très peu. J'ai vu que j'avais affaire à des hommes d'initiative qui savaient agir par eux-mêmes, qui se trouvaient à leur place véritable, qui avaient les compétences voulues, et mon effort a consisté à ne point gêner, par des manifestations à côté, par des initiatives qui auraient pu être quelquefois inopportunes, par des procédures compliquées, par des instructions dont n'avaient que faire les hommes que je voyais accomplir leur besogne beaucoup mieux que je n'aurais pu les aider par mes instructions.

Si vous avez réussi par votre seul effort à Milan, vous réussirez à Londres, où l'intervention du Gouvernement est purement officieuse ; mais, si vous réussissez par votre seul effort dans des Expositions de cette nature, où la concurrence est grande et redoutable, il faut réussir aussi sur le grand marché mondial, il faut y faire primer vos produits, et il faut les y faire primer en les faisant acheter.

Je suis convaincu, Messieurs, qu'en parlant ainsi je réponds au sentiment intime de chacun de vous et à celui du Comité français des Expositions à l'Étranger, dont, très légitimement, la place est si importante dans notre pays, et qui, au dehors, jouit d'une considération également fort méritée. Je suis convaincu que le Comité français ne bornera pas son action et son activité à organiser des Expositions, mais qu'il dira aux exposants, en même temps : Messieurs, vous avez triomphé dans le cercle restreint des Expositions ; vos vitrines ont été les plus parfaites, vos produits l'ont emporté comme goût et comme fini sur les produits étrangers : il faut maintenant

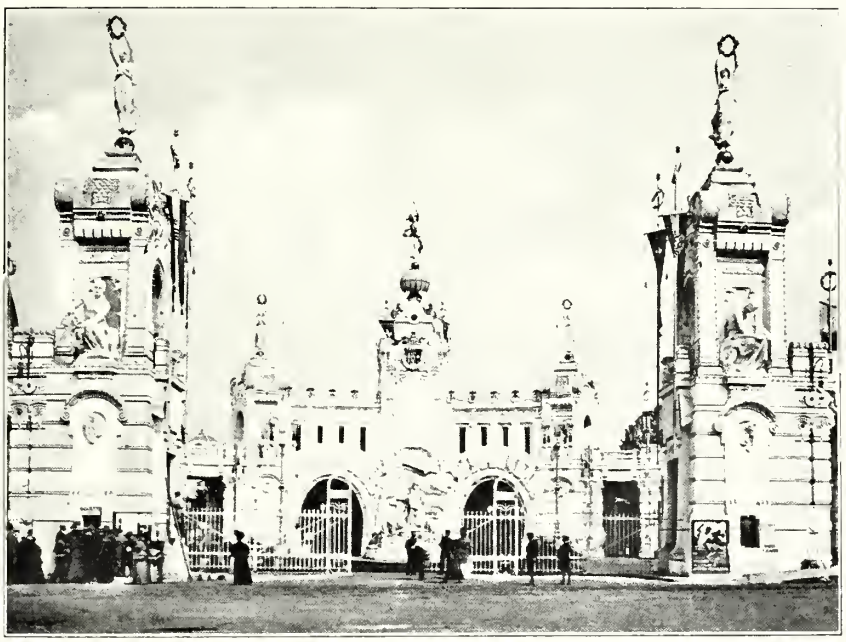

Entrée des Jardins.

que l'organisation commerciale et industrielle de votre maison fasse ratifier par le suffrage universel de tous les pays les distinctions et les diplômes que l'on vous a accordés ; sinon, l'on dirait que vraiment vous n'êtes capables que d'un effort modéré et non pas de ce très grand effort qui peut faire, comme le disaient tout à l'heure MM. Jozon et Maguin, une nation très forte et très riche.

C'est sur ce vœu que je termine, Messieurs, en vous remerciant encore de la collaboration très efficace que vous accordez à l'industrie et au commerce français et, partant, à la France et au Gouvernement de la République lui-même, dans toutes les manifestations industrielles et commerciales qui se produisent à l'étranger.

De longs et nombreux applaudissements accueillent ces vibrantes paroles, et MM. Jozon et Maguin sont vivement félicités par toute l'assistance, qui leur fait une ovation des plus sympathique.

On admire les deux magnifiques souvenirs que, par une délicate pensée, les exposants ont tenu à offrir à leur commissaire général et à leur président et qui consistent, l'un en un très artistique objet d'art provenant de la fonderie d'art Thiébaut frères, et l'autre en un ravissant surtout en argent ciselé, œuvre des orfèvres Risler et Carré.

Remise d'une Plaquette commémorative à M. le Président de la République.

Le vendredi 29 novembre 1907, à midi, S. E. M. le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie à Paris, présenta à M. le Président de la République, Armand Fallières, dans le palais de l'Élysée, MM. le sénateur Mangili, président du Comité exécutif italien de l'Exposition de Milan et les délégués de ce Comité venus pour offrir une magnifique plaquette.

Le Président de la République et Mme Fallières voulurent bien retenir à déjeuner l'ambassadeur et la délégation italienne.

Les convives furent : MM. S. E. l'ambassadeur comte Tornielli ; le sénateur président Mangili ; le commandeur Luigi Vittorio Bertarelli ; le sénateur Giulio Vigoni ; comte Turati ; comm. Rinaldo Facheris ; comm. Giovanni Giachi ; comm. Vittorio Manusardi ; Cav. Uff. Carlo Vanzetti ; Cav. Uff. Luigi Cavenaghi ; comm. comte Umberto Ottolenghi ; comm. Edmondo Sans Just de Teulada ; Cav. Innocente Mangili ; Avv. Edoardo Marazzani ; Bonzi, délégués ; et MM. Pichon, ministre des Affaires étrangères ; Doumergue, ministre du Commerce ; Ruau, ministre de l'Agriculture : Emile Dupont, sénateur et président du Comité français des Expositions à l'Étranger ; Jozon et Maguin, commissaire général et président de la Section française à l'Exposition de Milan ; Arsène Henry, directeur des affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères ; Gondrand, président de la Chambre de commerce française de Milan ; Viger, sénateur ; Gervais, député ; Dubrujeaud, président de la Chambre de commerce de Paris ; Maseuraud, sénateur, président du Comité républicain du commerce, de l'industrie et de

Inauguration du Parc Aérostatique

l'agriculture ; le comte Trezza di Musella, président de la Chambre de commerce italienne, à Paris ; Pinard et Hetzel, vice-présidents du Comité français des Expositions à l'Étranger ; G.-Roger Sandoz, secrétaire général du Comité français des Expositions à l'Étranger ; Kester, trésorier ; Layus, Charles Legrand, Perdoux, Léon Barbier, Rives, Manaut, Lamaille, Jean Hollande, Paul Bourgeois et Masure, membres du Comité français des Expositions à l'Étranger ; Chapelle

Entrée de l'Exposition. Vue extérieure.

vice-président de la Chambre de commerce française à Milan ; Maurice Estieu et de Montarnal, délégué général et architecte en chef de la Section française, etc.

La musique du 28e régiment d'infanterie se fit entendre pendant le déjeuner.

Cette délégation du Comité exécutif italien offrit officiellement a M. le Président de la République la grande plaquette commémorative de l'Exposition de Milan et assista le même jour au banquet annuel du Comité français des Expositions à l'Étranger.

*
* *

Banquet annuel du Comité Français des Expositions à l'Étranger.

Le soir de ce jour, le banquet annuel du Comité français des Expositions à l'Étranger fut servi au rez-de-chaussée de l'Hôtel Continental, entièrement occupé par cette grandiose manifestation.

A la table principale, M. Gaston Doumergue, ministre du Commerce et de l'Industrie, présidait, ayant à sa droite, MM. Émile Dupont, sénateur, président du Comité français des Expositions à l'Étranger; S. E. le Prince de Radolin, ambassadeur d'Allemagne; Eugène Guérin, vice-président du Sénat; Jules Siegfried, député, ancien ministre du Commerce, président d'honneur du Comité français; Francotte, ancien ministre de l'Industrie et du Travail de Belgique, président du Comité belge des Expositions à l'Étranger; général Dalstein, gouverneur militaire de Paris; Dubief, député, ancien ministre du Commerce, président d'honneur du Comité français; Cochery, député, ancien ministre; L.-M. Goldberger, conseiller intime du Commerce, président de la commission permanente de l'industrie allemande pour les questions d'Expositions; R. Vopelius, vice-président, membre de la Chambre des seigneurs; Hénaffe, vice-président du Conseil municipal de Paris; Jules Roche, député, ancien ministre; Paul Delombre, ancien ministre du Commerce, président d'honneur du Comité français; F. Chapsal, directeur des affaires commerciales et industrielles au ministère du Commerce, commissaire général de l'Exposition de Liége; C. de Jecklin, consul général d'Allemagne; Bertin, membre de l'Institut, commissaire général de l'Exposition de Bordeaux; Besnard, vice-président du Comité permanent des Expositions françaises des Beaux-Arts a l'Étranger; le représentant du ministre de la Guerre; le comte d'Ursel, conseiller de la légation de Belgique; Berthod, représentant le ministre des Affaires étrangères; Émile Cheysson, membre de l'Institut; Bordeaux, représentant le ministre des Colonies.

A sa gauche, S. E. le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie; le commandant Lasson, représentant M. le Président de la République; MM. Lourties, vice-présent du Sénat, ancien ministre du

Commerce, président d'honneur du Comité français : Cr. Medina, ministre plénipotentiaire du Nicaragua ; Gomot, sénateur, ancien ministre ; Félix Roussel, président du Conseil général de la Seine ; Viger, sénateur, ancien ministre, président du Comité agricole et horticole français des Expositions internationales ; Césare Mangili, sénateur, président du Comité exécutif de l'Exposition de Milan ; Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition univer-

Entrée de l'Exposition. Vue intérieure.

selle de 1900 ; Henry Boucher, député, ancien ministre du Commerce, président d'honneur du Comité français ; Chautemps, sénateur, ancien ministre ; Bonnat, membre de l'Institut, président du Comité permanent des Expositions françaises des Beaux-Arts à l'Étranger ; Saint-Germain, sénateur, président du Comité national des Expositions coloniales ; Gustave Noblemaire, directeur général honoraire de la Compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée ; Marty, ancien ministre du Commerce, président d'hon-

neur du Comité français; Pallain, gouverneur de la Banque de France; Antonin Mercié, vice-président du Comité permanent des Expositions françaises des Beaux-Arts à l'Étranger; Austin Lee, attaché commercial de l'ambassade de la Grande-Bretagne; Marcel Jozon, commissaire général de l'Exposition de Milan; L.-V. Bertarelli, vice-président du Comité exécutif de l'Exposition de Milan; Mitilineu, conseiller de la légation de Roumanie; Baumgart, administrateur de la manufacture de Sèvres; Paraf, représentant le ministre du Travail et de la Prévoyance sociale; Guillaume Dubufe, délégué du Comité permanent des Expositions françaises des Beaux-Arts à l'Étranger.

Aux autres tables d'honneur :

MM. Alfred Mascuraud, Pauliat, Thuillier, Trystram, Calvet, P. Leroux, Gotteron, Ernest Cauvin, sénateurs.

MM. du Périer de Larsan, Beauquier, Dulau, Georges Berry, P. Astier, G. Menier, Godet, F. Arago, Chandioux, Géo, Gerald, François Carnot, de Grandmaison, Rigal, Gervais, Chautard, Léon Berthet, Peureux, François Deloncle, Joseph Noulens, députés.

MM. Roll, président de la Société nationale des Beaux-Arts; Chapuis, président du Tribunal de commerce de la Seine; Delanney, directeur général des douanes; Daniel Merillon, président du Comité des sports de France aux Expositions à l'Étranger; Jacques Siegfried, président du Comité du commerce extérieur; Dibowsky, directeur du Jardin colonial, commissaire général de l'Exposition coloniale de Nogent; Laurence Benet, président de la Chambre de commerce américaine; Ablett, président de la Chambre de commerce britannique; Siefried Walter, vice-président de la Chambre de commerce austro-hongroise; Liebman, vice-président de la Chambre de commerce italienne; Rubini, secrétaire de la Chambre de commerce italienne; Boeufvé, consul attaché à l'ambassade de France à Berlin; Nenot, membre de l'Institut; Dubrujeaud, président de la Chambre de commerce de Paris; Edmond Martin, directeur de l'administration des monnaies et médailles; François Gondrand, président de la Chambre de commerce française de Milan; Chapelle, vice-président de la Chambre de commerce française de Milan; Henri Grapin, juge d'instruction; Laurent, secrétaire général de la préfecture de

police; Breton, directeur de l'Office national de la propriété industrielle; Albert Dawant, délégué du Comité permanent des Expositions françaises des Beaux-Arts à l'Étranger; Alexis Muzet, ancien député, membre d'honneur du Comité français; Valère-Mabille, président de la Chambre de commerce de Charleroi; Monthiers, membre d'honneur du Comité français; Ph.-A. Lelasseur, trésorier de la Chambre de commerce française de Londres; Larroque, président de la Société française de bienfaisance de Liége; Paul Desbief et Georges Schwob, vice-présidents du Comité national des Expositions coloniales; Albert Truffaut, vice-président du Comité agricole et horticole français des Expositions internationales; Gustave Kester, Georges Lefebvre, Georges Boin, Placide-Pellereau, Edmond Michaud, Gustave Laguionie, Paul Pingault, Maurice Boverat, Arthur Metz, Arthur David-Mennet, Philippe Monduit, Georges Jouanny, membres de la Chambre de commerce de Paris.

MM. Winter, Bordelongue, Paul Gervais, Gabelle, Michel, Marcadet, Baudoulin-Bugnet, Rieu, Gout, Girerd, Lesage, Trefeu, Delaroche-Vernet, Louis Dop, Étienne Port, Bigard-Fabre, P. Dedet, Caviole-Dumoulin, Douarche, Goyet, Gabriel Faure, Fritsh-Estrangin, Leroy, Horteloup, Valentino, Martel, Saglio, Vacherot, Defaux, Falcou, Gasnier, Touche, Sornay, Bellecroix, directeurs, chefs de cabinets, chefs adjoints et attachés des ministères.

MM. de Camondo, Pierson, Per Lamm, Spearman, Vapereau, Raffalovich, Depelley, commissaires généraux de l'Exposition de 1900.

MM. Gody, commissaire général adjoint de l'Exposition de Liége; Paul Forgeur, Victor Dumoulin, Florent Pholien, de Loneux, Hasse, Gustave Drèze, membres du Comité exécutif de l'Exposition de Liége.

MM. Vigoni, sénateur; comte Turati, Rinaldo Facheris, Vittorio Manusardi, Bongi, Giovanni Giachi, Carlo Vanzetti, Umberto Ottolenghi, L. Cavenaghi, E. San Just de Teulada, Edoardo Marazzoni, Innocente Mangili, membres du Comité exécutif de l'Exposition de Milan.

MM. Sir John Cockburn, vice-président du Comité exécutif

de l'Exposition franco-britannique de Londres 1908 ; C. Freeman Murray, membre du Comité exécutif ; Imre Kirafly, commissaire général ; Charles Charleton, président de la Chambre de commerce de Londres ; Captain Churchward.

MM. Maurice Lemonnier, vice-président ; Eugène Keym, directeur général ; Fritz Rothiers, directeur du service de la publicité de l'Exposition de Bruxelles 1910.

MM. Herm Wirth, vice-président ; Dr Leidig, Dr Heiman, H. Friedrichs, Louis Ravené, Eugène Protzen, Dr G. Kramer. Klemperer, délégués de la commission permanente de l'industrie allemande pour les questions d'expositions.

MM. le comte Adrien Van der Burch, secrétaire général ; Maurice Braconnier, Robert Van der Meylen, Frans Van Ophen, délégués du Comité belge des Expositions à l'Étranger.

MM. J.-W.-F. Scheffer, vice-président ; Van Bennekom, secrétaire général ; L. Sanson et Ph.-L. Van Hemert, président et vice-président de la Chambre de commerce néerlandaise de Paris, délégués du Comité néerlandais des Expositions à l'Étranger.

M. Giovanni Silvestri, délégué du Comité italien des Expositions à l'Étranger.

M. A. de Navay, délégué du Gouvernement royal de Hongrie, délégué du Comité hongrois des Expositions à l'Étranger.

Discours de M. Doumergue, Ministre du Commerce.

Monsieur le Président,
Messieurs,

Avant de donner la parole à M. le président du Comité français des Expositions à l'Étranger, je vous prie de vous unir à moi dans un même sentiment de respect et de loyalisme pour porter un toast à la santé de M. Armand Fallières, président de la République française.

Je vous demande, Messieurs, de vouloir bien également lever votre verre en l'honneur des chefs d'État, des souverains et des nations qui sont représentés ce soir au banquet du Comité français des Expositions à l'Étranger.

Je donne la parole à M. Émile Dupont, sénateur, président du Comité.

Discours de M. le Sénateur Émile Dupont.

Monsieur le Ministre,
Messieurs,

Au nom du *Comité français des Expositions à l'Étranger* tout entier, je remercie avec gratitude M. le président de la République d'avoir bien voulu

se faire représenter aujourd'hui par M. le commandant Lasson à notre banquet annuel : il nous témoigne ainsi l'intérêt que le premier représentant de la France devant le monde entend porter à notre œuvre, et ce témoignage élevé trouve en nous autant de bons citoyens capables d'en apprécier la valeur.

Nous sommes reconnaissants à M. Gaston Doumergue, ministre du Commerce et de l'Industrie, d'avoir accepté la présidence de ce banquet : nous

La Place d'Armes.

savons tous que nous trouvons sans cesse près de lui et de ses services l'appui qui nous est nécessaire, et qu'il nous prodigue sa bienveillance en toute circonstance.

Mon remerciement, cordial autant qu'il est sincère et large, s'adresse enfin à tous nos invités, tant étrangers que français, dont l'empressement flatteur à répondre à notre appel atteste la sympathie avec laquelle ils s'associent à nos travaux, à nos efforts, à nos succès.

Votre présence, en effet, Messieurs, ne nous prouve-t-elle pas que, de toutes parts, on nous rend justice, on sait mesurer l'ampleur de notre but, et qu'aussi l'on nous sent d'année en année plus agissants et plus forts ?

Chacun estime donc que le *Comité français des Expositions à l'Étranger*

est une puissance; chacun la tient pour telle. Et nous, les membres de ce comité, nous en éprouvons une grande fierté.

C'est qu'à la vérité nous avons couvert des stades sans nombre depuis que, certain jour de l'année 1885, quelques-uns d'entre nous s'avisèrent de constituer un groupement spécial, en vue de préparer la participation de la France à l'Exposition de Barcelone, qui devait se tenir en 1888. Nous étions des précurseurs, et notre audace n'échappa point aux critiques coutumières; mais le résultat fut si brillant, le succès de cette initiative privée si rapide et si complet que, presque à la veille de l'ouverture de l'Exposition, le Gouvernement d'alors n'hésita pas à nous conférer son patronage officiel.

Nous avions montré la route à suivre vers la réalisation de ce programme d'intérêt général qui était le nôtre : *développement à l'étranger du commerce et de l'industrie de la France*. Et c'est ainsi qu'en janvier 1890, composé d'un certain nombre de membres des comités, des Jurys de Barcelone et de Paris 1889, se fondait le *Comité d'initiative des Expositions françaises à l'Étranger*.

Poursuivant ce but précis de créer des manifestations purement françaises dans les grandes villes d'Europe, il organisait de la sorte l'Exposition de Londres en 1890, celle de Moscou en 1891, et constituait, d'accord avec la *Société d'Économie industrielle et commerciale*, le comité d'initiative de l'Exposition de Chicago.

Après que celle-ci eut fermé ses portes, il apparut que le champ d'action du comité restait trop limité : le 4 novembre 1895, réorganisés sur de nouvelles bases, nous devenions le définitif *Comité français des Expositions à l'Étranger*.

Mais, Messieurs, je n'ai point à entreprendre la tâche superflue de refaire l'historique de notre œuvre, depuis lors grandissant à chaque date, à chaque étape nouvelle; il vous souvient, aussi bien qu'à moi-même, de ces noms évocateurs de notre action progressive et qui sont chronologiquement, à travers le monde : Amsterdam, Insprück, Pétersbourg, Bruxelles, Bergen, Paris, Hanoï, Saint-Louis, Liége, hier même Milan, où, sous la direction de M. Jozon, commissaire général, et celle de notre collègue Maguin, président de la Section française, nos exposants au nombre de 3.900 ont remporté 2.651 récompenses dont 753 grands prix; Bucarest, où nous avons fait édifier un pavillon pour abriter la Section française présidée par notre collègue M. Léo Claretie, qui nous a si brillamment représentés dans ce pays ami; Dublin, où la Section française installée dans son propre pavillon, sous la présidence de notre collègue Léon Barbier, était le lendemain à Glasgow; demain, ce sera Londres; après-demain, Buenos-Ayres, Bruxelles, Turin, Tokio, Stockholm...

Puisse du moins cette monenclature convaincre de l'utilité, de la vitalité des Expositions leurs derniers détracteurs! Il n'en est certes pas ici, je le sais, mais nos habituels propos n'ont-ils pas au dehors un écho salutaire?

Quant à notre constante façon d'opérer, elle est d'une clarté sans pareille;

que nos aimables hôtes me permettent de la résumer en dix lignes :

Dès 1895, la théorie fondamentale de notre organisation était appliquée avec un éclatant succès à l'Exposition d'Amsterdam : elle consistait en « la séparation absolue des pouvoirs de l'entrepreneur et de l'exposant, et en notre exclusion volontairement systématique des bénéfices provenant de l'entreprise et de l'installation ».

Nous continuons.

Lorsqu'un projet d'exposition est soumis au conseil de direction du

Le Jardin de la Gare.

Comité, celui-ci en étudie l'opportunité, accorde après enquête son patronage, puis obtient de l'exploitation, au profit des exposants, toutes les garanties nécessaires tant au point de vue moral et financier qu'en ce qui concerne l'organisation, l'admission, l'installation et les récompenses. Dans les Expositions qu'il organise et auxquelles il prend part, le comité représente, défend les intérêts des exposants français, et son intervention ne doit comporter pour lui aucun bénéfice matériel. Quant à nos ressources, « elles se composent exclusivement du droit d'admission et de la cotisation annuelle dus par les membres titulaires, des souscriptions de nos membres, des dons

et des legs autorisés par le Gouvernement, des subventions qui pourraient nous être accordées et du revenu de nos biens et valeurs de toute nature, mais toujours à l'exclusion de tous bénéfices provenant d'une Exposition, lesquels, lorsqu'il en existe, sont répartis proportionnellement entre les classes et remboursés aux exposants ». Et voilà comment nous marchons, comment nous avons toujours triomphé des obstacles, comment nous pouvons compter autant de victoires que nous avons livré de pacifiques batailles.

Le Gouvernement de notre France républicaine, d'ailleurs, ne nous a jamais marchandé son haut et tutélaire patronage ; je dois le déclarer ici au nom de tous, et je suis également heureux de rappeler que tous les ministres du Commerce qui se sont succédé depuis 1895 jusqu'à l'heure où je parle ont accepté la présidence d'honneur de notre comité. Comment aussi oublier, et ne pas redire avec une légitime fierté, que notre concours particulièrement efficace et désintéressé fut proclamé par l'État français, qui, le 12 juin 1901, nous reconnaissait comme établissement d'utilité publique, au lendemain même du jour où la commission supérieure des Expositions décidait que le Gouvernement ne pourrait à l'avenir accorder son patronage qu'aux Expositions organisées par des établissements investis de ce précieux caractère? Puis ce fut, en 1903, la fusion de l'ancienne *Réunion des Jurys et Comités des Expositions universelles* avec notre groupement.

Mais n'estimez-vous pas avec moi que nous bénéficions, en outre, d'un témoignage moral dont le prix est à nos yeux et aux yeux de chacun bien plus élevé que tout le reste, parce qu'il est l'attestation de notre force, de notre influence et de l'universelle estime qui s'attache à notre œuvre? La charte du comité stipule que la participation officielle du Gouvernement français met *ipso facto* un terme à son concours..., à moins toutefois que l'État ne demande au comité de le lui continuer. Or, depuis l'Exposition de Saint-Louis, non seulement cette demande nous a constamment été faite, mais encore, sûr de notre compétence, de notre autorité et de notre entente de ces sortes de choses, chaque ministère nous a prié de nous substituer à lui dans les soucis multiples et délicats de l'organisation des Sections françaises, nous conférant les marques effectives de sa confiance auprès des diverses nations étrangères, nous accréditant chez elles, mais n'intervenant pas en la forme directe et sûrement officielle, s'en rapportant à nous, enfin, du soin de maintenir, parmi ces grandes manifestations de l'activité humaine, la traditionnelle renommée de la France.

Combien naturellement s'explique alors un détail que je vous demande la permission de ne pas négliger, car il ne saurait être indifférent à personne ici : je veux parler de ce que naguère, par une métaphore originale, un de nos deux distingués présidents d'honneur appela notre « régiment ». A l'origine, il ne comptait guère que 400 unités : mais, en 1901, il en avait déjà 830. En 1903, nous étions plus de 1600, et 1900 en 1905. Nous sommes à l'heure actuelle pour le moins 2300... Et cette troupe d'élite, vous le savez, se recrute d'elle-même parmi les industriels, les commerçants, les artistes

et les autres producteurs « ayant pris part aux Expositions universelles et internationales comme membre des Jurys et des divers comités, ou y ayant obtenu de hautes récompenses ».

C'est avec un tel effectif qui accroît encore, hors de tout dénombrement, la réserve de nos forces efficientes, que nous prétendons mener à bonne fin

Pylônes monumentaux de la Place d'Armes.

l'entreprise véritablement exceptionnelle qu'apparaîtra dans quelques mois l'*Exposition Franco-Britannique de 1908*. Par là je n'entends pas dire que l'exhibition de Shepherd's Bush sera le couronnement définitif de notre effort initial, tel que le définissent littéralement nos statuts. Non. Si sur nos parchemins nous avions une devise, elle pourrait être celle que le poète Longfellow prête au héros de ses contes : *Excelsior ! Excelsior !* le cri sonore du progrès toujours en marche vers des cimes plus hautes et des horizons

élargis. Nous n'avons donc point le vain orgueil d'atteindre ainsi et de détenir à date fixe l'idéale perfection. Mais il n'en faut pas moins que cette entreprise de 1908 constitue le triomphe de notre objectif et qu'on la puisse tenir, dans le monde, pour une de nos œuvres maîtresses.

Il le faut, parce qu'en cette circonstance mémorable nous aurons à organiser, en dehors de toute action gouvernementale, directe ou non, et à mener à bien une manifestation exceptionnellement imposante.

Je serais d'ailleurs peut-être mal à l'aise pour en dire ici tout le bien que j'en pense, fût-ce par anticipation, si je n'étais désireux de rendre, dès maintenant, un hommage collectif à tous ceux des nôtres qui y collaborent de toute leur intelligence et de toute leur énergie.

Assurément, nous n'avons pas été sans rencontrer des difficultés, des obstacles divers, même là où nous avions le droit strict d'attendre un concours effectif et sincère. Mais qu'est cela, sinon monnaie courante en matière d'entreprise et comme un stimulant utile, j'allais dire nécessaire à l'effort soutenu, presque, le gage du succès qui en devient d'autant plus précieux !

Et ainsi vont se réaliser les paroles prophétiques prononcées il y a un an par sir Vaughan Morgan : « L'Exposition de Londres de 1908 sera la matérialisation de l'entente cordiale... » (Par la paix universelle, ajouterai-je, sûr de votre approbation unanime.)

Acceptons-en l'augure, mes chers collègues, et réjouissons-nous doublement, car, du même coup, nous aurons une fois de plus confirmé la constatation dont un de nos ministres du Commerce voulut bien nous honorer, il y a déjà quelques années, quand il nous disait : « Vous faites, Messieurs, œuvre vraiment nationale. »

Oui, certes, nous faisons œuvre nationale, et si nous voulions en trouver une preuve topique dans la seule observation d'une réalité très humaine, nous n'aurions qu'à jeter un coup d'œil sur le spectacle que nous offrent, depuis peu de temps, les nations étrangères. Le *Comité français des Expositions à l'étranger* a pour but — formulent nos statuts — de favoriser l'expansion commerciale et industrielle de la France, soit en organisant des Expositions françaises dans les colonies françaises et pays de protectorat, ainsi qu'à l'étranger, soit en prenant part aux Expositions internationales, universelles ou spéciales en dehors de la France continentale, et en y créant des Sections françaises. Eh bien, Messieurs, nous avons si merveilleusement réussi dans l'exécution de ce programme que nous avons fait école : la *Commission permanente des Expositions pour l'industrie allemande* vient de se fonder chez nos voisins de l'Est ; le *Comité belge des Expositions à l'étranger* s'est rénové ; en Italie, nous rencontrons le *Comité général pour les Expositions*, et, en Hollande, le *Comité néerlandais des Expositions*... cependant qu'en Angleterre, en Russie, en Autriche, en Hongrie, au Japon et jusqu'en Perse et dans la République Argentine, où nos travaux sont suivis avec la plus grande attention, des projets d'organisations similaires sont à l'étude, plus ou moins près de la réalisation prochaine.

Sans pouvoir nous défendre d'une pointe d'orgueil (nos hôtes nous le pardonneront, car cela est très humain aussi de prendre conscience du grand exemple qu'on a créé), et loin d'être offusqués de ce que le vaste mouvement dont notre comité a pris l'initiative se développe désormais à l'Étranger, nous saluons au contraire avec la plus sympathique sincérité ces associations similaires qui, malgré tout, restent un peu nos émules... j'allais dire nos filiales ; et, puisqu'en somme nous voilà de la sorte unis par les liens d'une

Une avenue de l'Exposition.

parenté pour le moins morale, nous désirons ici que nos relations avec toutes, déjà excellentes, produisent des résultats effectifs et féconds.

De ce désir est né ce projet de Fédération ou d'Union *internationale* qui peut, qui doit, avec la bonne volonté de chacune des parties contractantes, emporter au profit de toutes d'inestimables avantages sur les terrains sans limites où s'exerce, où s'épand, où se rencontre l'activité économique du monde civilisé.

Et lorsque je me dis qu'en s'y rencontrant on pourrait éviter désormais de s'y heurter et que, ne s'y heurtant plus dans le domaine des grands intérêts matériels (qui, aujourd'hui, singulièrement plus que les pures querelles d'amour-propre, divisent surtout les peuples), puisque ces intérêts seraient débattus en commun et sauvegardés avec un réciproque vouloir de dignité, de tolérance et de justice, on ne serait point éloigné de délaisser ses pré-

ventions, d'arbitrer tous ses différends, de chercher les voies qui conduisent peut-être à l'harmonie universelle,... lorsque mon esprit s'arrête une minute devant ces éventualités lumineuses, j'ai tôt fait de me convaincre que notre *Comité français des Expositions à l'Étranger*, pour avoir été l'initiateur, puis l'artisan de pareils lendemains, ne fait pas seulement « œuvre nationale », mais qu'il prépare aussi le *grand œuvre international*.

Nous autres, les pionniers de l'industrie et du commerce, gens pratiques et qui ne se paient pas de mots, hommes de sens droit et de saine raison, nous avons le mépris et l'horreur des fous ou des misérables de qui le pacifisme élémentaire est fait du bouleversement social, de l'assassinat des patries et de la suppression violente de leurs défenseurs naturels. Ce que nous voulons, ce que nous aimons, — une grande voix le clamait, la semaine dernière, devant les membres du *Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture*, — « c'est la paix par le droit, avec le respect de la force morale et sans aucune diminution de la force matérielle ». Dès lors, nous avons le respect et l'admiration des nobles efforts, réitérés comme ils viennent de l'être encore à la Conférence de La Haye, en faveur de la paix universelle par l'arbitrage et son application possible à l'interprétation des traités.

Là-bas, de bons patriotes de tous les pays ont cherché, chercheront encore à instituer une cour permanente de justice internationale : c'est affaire à la *diplomatie pure*. Nous autres, nous sommes les représentants, les ambassadeurs, les agents mêmes, j'entends les ouvriers quotidiens de la *diplomatie pratique*. C'est par celle-ci seulement que celle-là triomphera, si le jour du triomphe doit jamais briller sur le monde ; de même (voulez-vous me passer ce rapprochement philosophique) Kant demandait à la critique de la raison pratique les conclusions effectives que les spéculations de la raison pure n'avaient pu lui fournir... Et, ce jour-là, nous aurons, pour notre part, la joie d'avoir contribué largement à réunir les conditions générales qui, harmoniquement agrégées, provoqueront enfin le lever de sa radieuse aurore.

Il y a quinze jours, Messieurs, tandis qu'au Sénat avait lieu la réception des délégués français et américains de la Conférence de La Haye, mon éminent collègue, M. Léon Bourgeois, prononça des paroles impatiemment attendues, car il avait été l'âme des nobles débats que vous savez ; et ce fut sur cette admirable phrase que s'acheva la péroraison de son éloquente harangue :

« Laissons les sourds ne pas entendre ; nous, n'est-ce pas vrai, mes chers collègues, nous avons entendu là-bas, bien lents encore, mais déjà réguliers et distincts, les premiers battements du cœur de l'humanité. »

N'y a-t-il donc là, Messieurs, qu'une illusion généreuse ? Pourtant, si c'en est une, c'est celle dont rêve la conscience universelle. Laissons-nous donc aller, nous aussi, à ce rêve, partageons cette illusion ; mais surtout travaillons de notre côté, sans trêve ni répit, à lui faire prendre corps, à la transporter parmi les réalités humaines de demain. Et s'il arrive que ces premiers battements, que percevaient les plénipotentiaires de La Haye, ne s'ar-

rêtent pas soudain, si le cœur de l'humanité, vigoureux et sain, devient le définitif régulateur de l'existence heureuse des peuples, nous aurons la joie sans mélange d'avoir marché au premier rang des artisans de leur bonheur.

C'est à la réalisation de cet espoir magnifique que je lève mon verre et que je vous convie, Messieurs, à lever les vôtres, puisqu'aussi bien le même amour passionné nous anime de tout ce qui peut faire le progrès sans limites et les hommes sans haines.

Discours de M. le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie en France.

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Président,
Messieurs,

Je tiens à vous remercier tout d'abord de m'avoir offert encore une fois l'occasion de parler au milieu de vous ; j'ai eu déjà le plaisir d'assister à vos belles réunions et je m'en félicite surtout parce que cela prouve que les relations entre Italiens et Français sont fréquentes. Nous n'avons pas perdu le souvenir des banquets dans lesquels nous nous sommes réunis à l'occasion de l'Exposition de Milan, et ces fêtes nous ont laissé une impression vive et durable, j'ai à cœur de le constater.

C'est un grand honneur que vous me faites en me conviant aujourd'hui encore ; mais, je sais très bien que je le dois surtout aux heureuses circonstances qui nous ont appelés à réaliser une belle œuvre commune.

Il ne m'appartiendrait peut-être pas, étant donné que je suis presque un habitué de la maison, de faire l'éloge de l'Association qui m'a convié, ce qui nécessiterait un véritable discours : or, M. le Président m'a dit ce matin qu'il n'y avait pas besoin d'en faire.

Aussi, vous dirai-je simplement toute mon admiration pour la belle œuvre accomplie par le Comité français des Expositions à l'Étranger, qui fournit un outillage si merveilleux à la magnifique production naturelle, industrielle et artistique de la France ; c'est grâce au comité que non seulement cette production est mise sous les yeux de l'étranger, mais aussi qu'elle est mise en valeur et qu'il est possible de la connaître sous ses meilleurs aspects. (*Applaudissements.*) Ce qui s'est passé à Milan serait bien de nature, si la preuve n'en avait été faite à plusieurs reprises, à faire éclater cette vérité aux yeux de tous.

On a dit souvent, dans un but de dénigrement, que les Expositions n'ont plus aujourd'hui l'importance qu'elles avaient autrefois et qu'elles sont devenues des espèces de foires. Je n'en crois rien, et, en tout cas, s'il en était ainsi, ce seraient des foires tellement modernisées que certainement elles ne correspondraient plus en rien à ce qu'ont été les bonnes foires d'autrefois, qui ont eu cependant le mérite d'amener les premiers rapprochements

entre les peuples. D'autres ne voient dans les Expositions d'aujourd'hui qu'une occasion d'émulation et de concurrence. Je pense que c'est le petit côté de la question. Aujourd'hui, on visite une Exposition pour constater les efforts productifs des divers pays et pour se rendre compte de ce que l'on peut obtenir par leur association.

Nous vivons à une époque de grandes transformations qui exigent d'immenses moyens, et ces moyens n'appartiennent à aucun État en particulier; ils sont le patrimoine commun de l'humanité. L'intelligence, le capital, la main-d'œuvre, le travail sous toutes ses formes sont également nécessaires pour obtenir de grands résultats.

Les expositions ont actuellement un caractère international qui s'impose non seulement pour le règlement de la mesure des productions matérielles, mais aussi pour la réalisation de ce grand idéal vers lequel tend l'humanité et qui est l'harmonie économique de toutes les nations.

Votre distingué président a prononcé à ce sujet des paroles auxquelles je ne saurais mieux faire que de m'associer, et je vous demande la permission, en terminant, de lever mon verre au Comité français des Expositions à l'Étranger.

Discours de M. Doumergue, Ministre du Commerce.

La tradition réserve aux présidents de nos banquets le rôle de clore la série des discours.

Ce rôle serait particulièrement ardu et difficile, ce soir, si je voulais rivaliser d'éloquence, d'esprit et de sentiments généreux avec les orateurs qui m'ont précédé : j'aime mieux n'avoir qu'à les applaudir, comme vous l'avez fait.

Je veux toutefois donner au Comité français des Expositions à l'Étranger l'assurance — dont il n'a pas besoin, du reste — que toute la sympathie du Gouvernement de la République lui est acquise ; elle lui est acquise parce qu'il la mérite, et par son passé, et, j'en suis convaincu, par les espérances de brillant avenir qui sont en lui.

Ce passé est tout récent. Dans un exposé succinct mais très intéressant, M. le président Dupont vous a retracé l'histoire du Comité français, histoire jalonnée par des victoires et par des succès remportés sur de nombreux points du monde. Loin de s'endormir sur les lauriers acquis, le Comité ne trouve dans ceux-ci qu'une raison de plus de chercher à agrandir son rôle. Ni ce rôle ni l'œuvre accomplie n'ont besoin d'être défendus.

J'ai bien ouï dire cependant que quelques-uns en avaient contesté l'importance et qu'en certains milieux le très grand intérêt des Expositions avait été un peu méconnu ; il ne faut pas nous émouvoir de ces critiques imprécises et de ces vagues objections. Les faits en font justice. Mieux que les faits encore, les très nobles paroles que prononçaient tout à l'heure les orateurs que vous avez applaudis — et notamment M. le comte Tornielli — ont établi l'utilité incontestablement bienfaisante des Expositions internationales.

J'ai admiré très vivement la précision et l'élévation de vues avec lesquelles

M. le comte Tornielli a défini le rôle important que les Expositions internationales sont appelées à jouer dans l'avenir. Ce ne sont pas des foires, ni de simples exhibitions de produits, uniquement destinées à accroître la concurrence et à développer la lutte économique entre les nations. C'est mieux, ou ce sera bientôt mieux que cela : les Expositions deviendront de plus en plus les points de concentration de l'effort général et de l'activité des nations. Ces efforts et cette activité s'y manifestant chacun avec leur caractère propre, avec leur importance, avec les répercussions possibles, feront apparaître, j'en ai la conviction, beaucoup plus la solidarité des intérêts en présence que

Station de départ du Parc.

leurs divergences. Ainsi des rapprochements s'y produiront, et j'ai pour ma part l'espérance, et, encore mieux la conviction, que, dans l'humanité tout entière, des réflexions utiles et salutaires seront imposées par ce rapprochement. Les peuples, en contemplant, rapprochés les uns des autres, les efforts faits par chacun d'eux non pas seulement pour acquérir des richesses, mais en réalité pour rendre meilleure la vie en répandant plus de confort et plus de bien-être, les peuples comprendront que ce serait une duperie de se combattre, de se haïr, de chercher à se détruire, même sur le terrain économique, avec la passion violente que l'on y met quelquefois.

Les Expositions, en faisant apparaître les concurrences sous leurs aspects variés, permettent à chaque pays de voir dans quelle branche particulière du commerce ou de l'industrie son activité personnelle pourra le mieux s'exercer et le plus souvent triompher. Aussi, je suis persuadé que, de ces Exposi-

tions, sortira une méthode meilleure, une discipline plus grande pour concerter les efforts, pour orienter les intelligences et diriger les initiatives.

La nature a fait les peuples divers : ce serait un tort de vouloir, même par la civilisation, les rendre tous semblables ; il est nécessaire, dans l'intérêt du progrès, que chacun conserve sa physionomie distinctive et son individualité propre. Ainsi, dans toutes les voies où peut s'exercer l'effort humain, chaque nation pourra s'orienter vers le genre de commerce ou d'industrie pour lequel elle sera le mieux préparée. Notre éducation générale sur ce point n'est pas encore faite, mais l'évolution, comme le disait tout à l'heure mon éminent voisin, est commencée : les yeux se dessillent, les oreilles s'ouvrent ; la vérité apparaît peu à peu, et il est certain qu'elle est rendue surtout visible dans ces grandes Expositions où la loyauté est complète de part et d'autre, où la sécurité est assurée, où tous les intérêts sont sauvegardés, où le respect est unanime et mutuel. Et c'est pourquoi je considère que le Comité français des Expositions à l'Étranger accomplit une œuvre dont la portée dépasse celle qu'on lui attribue ordinairement, car elle vise à autre chose qu'à la défense d'intérêts purement égoïstes, purement personnels ; ainsi que le disait, il y a un instant, son distingué président, cette œuvre, par son caractère international, tend au bien de l'humanité tout entière, à la paix et à la pacification des esprits.

C'est parce que le rôle pacifique et fécond de notre Comité est apparu à tous les esprits, dans tous les pays du monde où il a pu se manifester, que ce Comité a aujourd'hui des imitateurs qui veulent — et c'est un hommage qu'on lui rend — se dire aussi ses élèves.

Nous nous félicitons hautement, Messieurs, de voir notre exemple suivi ; c'est le propre de notre caractère — et, loin de le regretter, nous nous en réjouissons — d'être toujours généreux et accueillants et de chercher à répandre sans égoïsme les progrès que nous avons accomplis par notre seul effort. Nous ne sommes jamais aussi satisfaits, aussi heureux, nous autres Français, — je le dis devant des étrangers qui le savent et qui nous rendent cet hommage, — que lorsque nous pouvons faire profiter les autres du bien que nous avons créé chez nous.

Dans l'organisation nouvelle qui se fonde, vous trouverez, Messieurs du Comité français, une raison de plus de mieux faire ; c'est une émulation qui va se créer ; elle est heureuse puisque le bien général en profitera. Et c'est parce que j'ai cet espoir et ce désir du bien général, c'est parce que je sens qu'ici, à l'heure où nous sommes, tous les esprits, tous les cœurs partagent les mêmes sentiments et sont unanimes dans la même pensée, que je bois au succès de l'œuvre que vous avez entreprise, et aussi à vos futures victoires, qui ne seront pas seulement des victoires dont profitera notre pays, mais qui seront utiles à l'humanité tout entière.

***

Réception de la Délégation italienne.

Le lendemain, le conseil de direction du Comité français des Expositions à l'Étranger recevait les délégations étrangères qu'il avait invitées à une première conférence, destinée à étudier le projet que lui avait présenté son secrétaire général M. G.-Roger Sandoz, de créer une Fédération internationale des comités permanents d'Expositions internationales.

M. le sénateur Émile Dupont, président du Comité français des Expositions à l'Étranger, prononça ce discours :

Messieurs,

Rassurez-vous, car je n'ai pas l'intention de prononcer un discours que vous n'attendez pas ; je tiens seulement à vous communiquer mon impression, puisqu'il est entendu maintenant que nous devons échanger nos renseignements.

Un de nos amis me disait hier que j'aurais encore aujourd'hui une journée bien chargée : je ne m'en aperçois pas. Je sais seulement que j'ai passé agréablement la matinée à causer, à échanger des idées avec des collègues français et étrangers que je puis considérer comme des amis et qui ont voulu réaliser, ce matin, les prophéties faites hier soir par tous les orateurs qui ont pris la parole, à savoir le rapprochement des peuples par les Expositions.

Notre programme, qui avait été très bien préparé, s'est déroulé dans un calme complet, mais je ne puis me vanter d'avoir collaboré à sa préparation. Une commission a été nommée ; notre secrétaire général, dont je ne vous dirai pas le nom, mais qui se nomme G.-Roger Sandoz, s'est dévoué, comme toujours, en cette circonstance ; il a fait de son mieux, et, ce faisant, il a très bien fait. Vous l'avez d'ailleurs reconnu vous-mêmes par la manière dont vous avez accueilli toutes les propositions qui vous ont été faites ; les contre-propositions présentées par M. Goldberger ont été également très utiles, puisque vous les avez adoptées, à l'exception de celles dont vous avez prononcé l'ajournement, puisqu'il fallait bien conserver quelque chose pour justifier notre prochaine réunion.

Laissez-moi croire, Messieurs, que j'ai présidé aujourd'hui un déjeuner du Comité international des Expositions à l'Étranger et, par conséquent, laissez-moi boire à la santé de tous mes collègues, étrangers et français.

Le soir, un gala réunissait à l'Opéra les invités de M. le Président de la République et du Comité français des Expositions à l'Étranger.

Réception du Comité exécutif italien au Château d'Andelain.

Ce fut le charmant couronnement des magnifiques réceptions organisées en l'honneur des délégués étrangers.

Ils furent séduits par l'accueil affable et cordial de M. et Mme Maguin, et cette fête, dégagée du protocole des fêtes officielles, eut un exquis caractère de simplicité familiale.

La courtoisie habituelle de la Compagnie du Nord, que représentait si bien M. Eugène Sartiaux, membre du conseil de direction du Comité français des Expositions à l'Étranger, avait fait attacher un wagon-salon au train de 8 h. 55, qui déposa les invités à La Fère, proche d'Andelain, et les ramena à Paris à 6 heures du soir.

La délégation du Comité exécutif de l'Exposition de Milan se composait de M. le sénateur Césare Mangili, MM. le commandeur Luigi Vittorio Bertarelli, le sénateur Giulio Vigoni, comte Turati, comm. Rinaldo Facheris, comm. Giovanni Giachi, comm. Vittorio Manusardi, Cav. Uff. Carlo Vanzetti, Cav. Uff. Luigi Gavenaghi, comm. comte Umberto Ottolenghi, comm. Edmondo San Just de Teulada, Cav. Innocente Mangili, Av. Edoardo Marazzani, Bongi, François Gondrand et Chapelle, président et vice-président de la Chambre de commerce française de Milan.

M. Jozon, commissaire général, s'était rendu à l'invitation de M. Maguin, ainsi que M. le préfet de l'Aisne.

Assistaient également à cette fête : MM. Gabelle, directeur de l'enseignement technique au ministère du Commerce; Caille, secrétaire général du Commissariat général, et Dop, commissaire pour les groupes de l'Agriculture et de l'Horticulture.

Le conseil de direction du Comité français des Expositions à l'Étranger et le comité d'organisation de la Section française étaient représentés par MM. Bellan, syndic du Conseil municipal de Paris, et Jules Hetzel, vice-président; M. G. Kester, trésorier; Manaut et Lamaille, secrétaires généraux; Jean Hollande, trésorier de la Section française; Eugène Sartiaux, président de groupe; Maurice Esticu, délégué général.

MM. Émile Dupont, sénateur de l'Oise, président; A. Pinard, vice-président, et G.-Roger Sandoz, secrétaire général, durent

s'excuser afin d'assister au déjeuner, donné à l'ambassade d'Allemagne par l'ambassadeur et la princesse de Radolin, en l'honneur des délégués allemands.

Mme Maguin, ayant à ses côtés M. le président Maguin et son fils, M. Abel Maguin, reçut les invités à l'entrée de ses salons avec une grâce qui charma tous les hôtes du château d'Andelain.

Une allée de l'Exposition.

L'excellente musique des sapeurs pompiers d'Andelain fit entendre les meilleurs morceaux d'un répertoire choisi, notamment la *Marche royale italienne* et la *Marseillaise*.

M. le président Maguin prononça le discours suivant :

Mon cher Président,
Mes chers Amis,

Le voilà réalisé ce rêve, longtemps par moi caressé, de vous avoir à Andelain, vous et vos chers compatriotes que j'ai appris tant à estimer, à aimer pendant mes trop courts séjours à Milan.

Vous nous comblez de joie, Mme Maguin et moi, après les dures fatigues de ces trois journées, d'avoir disposé en notre faveur d'un jour de repos bien mérité, avant de quitter la capitale qui vient de vous fêter.

C'est dans cette modeste habitation, après avoir traversé palais ou somptueuses demeures, que vous êtes venus échouer.

Comment ne penseriez-vous pas que vous avez droit à toute notre reconnaissance et que nous soyons flattés, mes chers amis, de vous avoir ici?

Ces quelques jours, que nous venons de passer ensemble, m'ont rappelé en petit, bien en petit, les merveilleuses fêtes que vous nous avez données à Milan.

Ils nous ont rappelé les profondes sympathies qui existaient entre nous, l'inaltérable amitié que nous nous étions vouée, combien les deux nations sœurs avaient de points communs, et comme nos cœurs étaient bien faits pour se comprendre.

Par votre visite en France, vous avez voulu fixer à tout jamais le souvenir impérissable de l'œuvre triomphale que vous avez entreprise et dont nous avons été avec vous les modestes artisans.

Merci à vous, mon cher Président, dont le nom en Italie et dans le monde français du commerce et de l'industrie est synonyme de génie et de patriote.

Merci à vous, mes chers amis de la délégation, qui avez si bien secondé votre chef; tels vous avez été sous son égide, en Italie, tels vous partagez avec lui, en France, sa gloire et l'accueil enthousiaste qui vient de lui être fait et auquel nous applaudissons tous.

Je suis heureux, dans ma propre demeure, de saluer, au nom de Mme Maguin et de mon fils, Mme et M. Chapelle qui nous ont si amicalement accueillis à Milan, et notre cher ami Gondrand, qui a eu pour nous trois, à Milan, les attentions les plus familiales et dont les efforts constants ont toujours tendu à me faciliter la tâche.

Que M. le Commissaire général, je pourrais dire mon ami M. Jozon, qui, avec sa haute compétence et sa légendaire droiture, a si bien représenté le Gouvernement français à Milan, reçoive ici l'hommage affectueux que je lui dois et que je suis heureux de pouvoir lui exprimer devant nos excellents amis d'Italie.

Et vous, Messieurs les Directeurs, Chefs de cabinet et Secrétaires d'ambassade, recevez tout particulièrement nos remerciements pour l'honneur que vous nous avez fait d'accepter notre invitation, d'avoir consenti ainsi à nous consacrer quelques instants de vos moments précieux.

A vous, mes chers amis du Comité français, mes collaborateurs de tous les instants, j'adresse l'expression de ma reconnaissance pour le concours dévoué que vous m'avez prêté à Milan et les affectueux sentiments que vous n'avez cessé de me témoigner, et laissez-moi regretter l'absence obligée de notre cher président Dupont et de nos amis Pinard et Sandoz.

Enfin, à vous tous qui êtes ici, à différents titres, réunis en un seul, celui de l'amitié, je vous demande de lever vos verres en l'honneur de M. le Pré-

sident de la République, de S. M. le Roi d'Italie, de confondre pour un instant nos cœurs en un seul pour dire :

Vive l'Italie ! Vive la France !

M. Mangili, président du Comité exécutif de l'Exposition internationale de Milan, prit ensuite la parole, en son nom et au nom de

Le Cinématographe.

tous les délégués italiens, pour remercier M. et Mme Maguin de cette belle et cordiale réception dont lui et ses collègues garderont un souvenir ineffaçable.

« Tous, dit-il, nous avons été très touchés des paroles élogieuses que M. le président Maguin a bien voulu prononcer à l'adresse des organisateurs de la manifestation industrielle et commerciale, qui a eu pour théâtre, l'an dernier, la capitale de la Lombardie ; mais nous tenons à reporter la plus grande part de ces éloges au commissaire général de la France, au président et aux membres du Comité de la Section française, qui, en assurant d'une façon aussi brillante la participation française à Milan, ont contribué, dans une large mesure, au succès de cette Exposition. »

Puis M. Mangili remercia de tout cœur le Comité français et les exposants, les assura de la reconnaissance de ses compatriotes et manifesta l'espoir que cette Exposition aurait les résultats les plus appréciables pour les deux pays : résultats qui se traduiraient par des échanges commerciaux plus nombreux et une augmentation sans cesse croissante des affaires entre la France et l'Italie.

Au résultat matériel, M. Mangili dit sa ferme conviction qu'un résultat moral s'ajouterait qui aurait pour but de rapprocher d'une façon plus efficace deux peuples d'une commune origine et qui ont entre eux tant d'affinités.

Des applaudissements répétés accueillirent cette chaleureuse improvisation.

M. Jozon, commissaire général de la Section française, se leva et remercia aussi M. et Mme Maguin d'avoir eu la délicate pensée de réunir en une réception toute familiale les délégués du Comité exécutif de l'Exposition de Milan, le commissaire général de la France et les membres du comité de la Section française.

Il remercia bien vivement M. le président Mangili des aimables paroles qu'il venait d'adresser au représentant de la France et aux exposants français qui assurèrent la brillante participation française à cette Exposition.

Il dit espérer, comme lui, que les résultats économiques les plus précieux résulteront de cette belle et grande manifestation, ce qui était son vœu le plus cher, et celui de tous ceux qui ont le souci des intérêts et du libre développement des destinées de la France et de l'Italie.

XIV

LES RÉSULTATS

XIV

LES RÉSULTATS

Statistique des récompenses par pays. — Rapport de M. le Commissaire Général sur l'Exposition de Milan. — Extrait du Rapport annuel de M. le Secrétaire Général du Comité Français des Expositions à l'Etranger.

On peut affirmer que, pour la France, la période des résultats commença dès l'origine des négociations et se continua dès l'ou-

Devant le pavillon du Simplon.

verture de l'Exposition par la cordialité fraternelle qui s'établit entre les comités des deux nations sœurs et des exposants de tous les pays.

Son acte officiel fut la distribution solennelle des récompenses, qui eut lieu le 3 novembre 1906, à la Salle des Fêtes de l'Exposition, sous la présidence de S. A. R. le comte de Turin, représentant S. M. le Roi d'Italie.

Distribution solennelle des Prix, 3 novembre 1906.

Dans la Salle des Fêtes de l'Exposition eut lieu la cérémonie solennelle de la distribution des récompenses aux exposants.

L'immense salle était bondée. Les loges étaient occupées par le Syndic, le Conseil municipal, le Comité de l'Exposition, le Préfet, les Commissaires étrangers, les Sénateurs et les Députés, et toutes les autorités.

La salle était brillamment illuminée et décorée de guirlandes et d'oriflammes. La tribune était surmontée d'un baldaquin de velours rouge et or, et entourée de faisceaux de drapeaux de toutes les nations. D'une gerbe de palmes, émergeait le buste du Roi. A l'entrée étaient échelonnées les lances d'un escadron du régiment de cavalerie Nizza. La musique de ce régiment jouait les hymnes nationaux.

A trois heures, la Marche Royale annonce l'arrivée de S. A. R. le Comte de Turin : il entre dans le Salon accompagné du Sous-Secrétaire d'État Sanarelli, du sénateur Mangili et des autres autorités et notabilités.

Lorsque le Comte de Turin eut pris place sur la tribune, le sénateur Mangili lui présenta l'hommage de la Cité et celui du Comité. Il rendit grâces au Roi qui avait bien voulu se faire représenter à cette cérémonie. L'honorable M. Sanarelli prononça alors un discours fréquemment interrompu par de chaleureux applaudissements. Le Syndic adressa à l'auguste maison de Savoie le salut de la ville de Milan, en reconnaissance de la part qu'elle avait prise au triomphe de l'Exposition.

Il donna alors le salut aux représentants étrangers et, dans une péroraison fort applaudie, il fit des vœux pour la paix entre toutes les nations.

Le Vice-Président du Jury supérieur, au nom du Président, le

sénateur Colombo, empêché d'assister à la cérémonie, célébra la splendide réussite de l'Exposition et rendit hommage à la conscience et à l'activité laborieuse du Jury.

Le Secrétaire général, M. Ancona, exposa sommairement le résumé du palmarès. Alors M. Mangili invita successivement les Commissaires de chaque nation à venir recevoir des mains du Comte de Turin les diplômes des récompenses. Le Comte serra la main à chacun d'eux pendant que la musique entamait l'hymne national de chaque pays. Le public faisait entendre des applaudissements nourris. La cérémonie terminée, le Comte de Turin quitta la salle aux applaudissements de la foule et aux accents de la Marche royale, escorté par M. Sanarelli et par toutes les autorités.

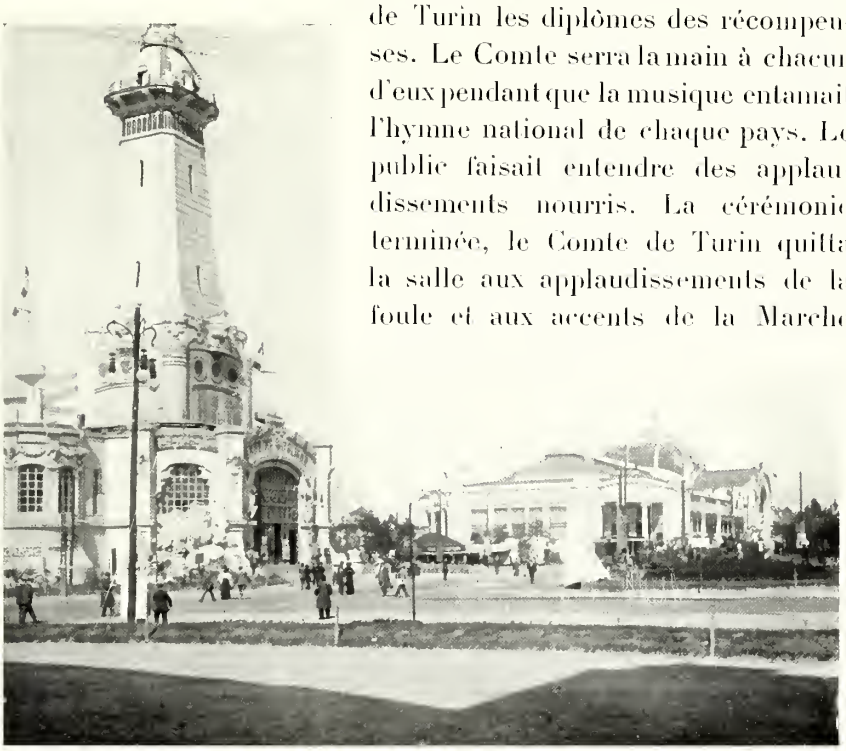

Devant le Palais de la Marine.

A cinq heures, le Comte de Turin remontait en voiture, entouré par les carabiniers à cheval ; il quitta le Parc et rentra au Palais royal.

Récapitulation.

Au point de vue des résultats, le tableau ci-contre est d'une éloquence frappante. Rien ne peut mieux justifier de la supériorité

de la représentation de la France à l'Exposition de Milan. importance qui aurait pu grandir si certaines participations n'avaient fait défaut et n'avaient laissé certaines branches de notre industrie dans une position relativement moins favorable par rapport à la

Statistique officielle du Jury italien de l'Exposition Internationale de Milan — 1906.

NATIONS	HORS CONCOURS	GRANDS PRIX	DIPLÔMES D'HONNEUR	MÉDAILLES D'OR	MÉDAILLES D'ARGENT	MÉDAILLES DE BRONZE	MENTIONS HONORABLES	TOTAUX (y compris les hors concours)
Amérique latine ..	1	25	28	60	36	16	10	176
Autriche	19	61	32	48	24	5	6	195
Belgique	106	250	155	145	118	36	7	817
Bulgarie.....	4	17	33	58	73	27	2	214
Canada.....		1						1
Chine.....	2	14	7	22	11		3	59
Danemark.....		4	2		1			7
Égypte.....				1	1		2	4
France	**303**	**748**	**471**	**499**	**358**	**117**	**49**	**2.545**
Allemagne	33	204	103	130	65	36	25	596
Japon.....	4	11	12	22	16	1		66
Grande-Bretagne ..	9	99	54	95	54	20	8	339
Grèce.....					2	1		3
Italie.....	113	571	620	1.297	1.161	596	320	4.678
Mexique		1						1
Norwège.....		3		1	1			5
Hollande.....	8	13	14	11	12	2	2	62
Perse.....				2	1			3
Portugal...		6	6	14	1			27
Roumanie.....			2		1			1
Russie.....	5	54	25	58	44	12	4	204
Espagne		3	2		1			4
Etats-Unis	2	31	25	36	17	6	1	120
Suède.....		4	3	1	2			10
Suisse.....	37	89	105	206	165	70	20	692
Turquie...	2	6	1		2			11
Hongrie	24	62	38	68	51	10	19	272
Totaux.....	672	2.277	1.738	2.774	2.218	955	478	11.112

N. B. — Les collectivités ont été calculées comme unités par la statistique. 210 diplômes ont été décernés à des membres d'associations; le nombre total de diplômes distribués a donc été de 11.112 + 210 = 11.322.

concurrence étrangère. En résumé, la France a remporté 748 grands prix, et l'Italie, qui vient immédiatement après nous, en a obtenu 571. Nous en avons trois fois plus que la Belgique qui vient après nous, quatre fois plus que l'Allemagne. On peut donc dire que

notre Section Française s'est placée et maintenue au premier rang à tous les égards.

Nous publions, d'autre part, le palmarès des récompenses. Cette liste, qui fut publiée par le *Journal officiel* du 17 mai 1907, et la reproduction du rapport complet de M. G.-Roger Sandoz, secrétaire général du Comité Français des Expositions à l'étranger, à son Assemblée générale, le 14 juin 1907,

Galerie devant les Jardins.

forment d'ailleurs le résumé des faits saillants et des résultats de la participation de la France à l'Exposition de Milan. Nous reproduisons *in extenso* ce qui a trait, dans le Rapport, à cette participation.

Quant aux résultats économiques de la grandiose entreprise milanaise, nous en reparlerons plus loin et nous dirons aussi quels desiderata elle suggéra aux personnes qui l'avaient étudiée. Bornons-nous donc à citer maintenant quelques faits dans leur ordre chronologique.

L'association des propriétaires étudia les moyens de conserver

quelques-uns des palais du Parc pour y installer une exposition permanente de l'industrie, du commerce et des arts italiens.

En attendant, la dislocation commença par la transformation des jardins et le démontage des stands, tandis que s'effectuaient les emballages et les réexpéditions des marchandises vers leurs lieux d'origine respectifs.

Plaquette.

De même qu'il avait tenu à conserver le souvenir de sa participation à d'autres expositions par les maîtres graveurs Louis Bottée et Frédéric Vernon, le Comité français des Expositions à l'Étranger confia la gravure de la plaquette commémorative française de l'Exposition de Milan et de l'ouverture du tunnel du Simplon à l'éminent graveur M. Ovide Yencesse.

* * *

Rapport de M. le Commissaire général.

Nous sommes très heureux de pouvoir publier ici le rapport de M. le Commissaire Général Jozon.

Ce document est aussi précieux qu'intéressant et nettement informé.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE MILAN

RAPPORT

Adressé par le Commissaire Général du Gouvernement Français au Ministre du Commerce et de l'Industrie.

L'Exposition internationale de Milan a été inaugurée solennellement par le Roi et la Reine d'Italie, le 28 avril 1906. Elle occupait une superficie de plus de 100 hectares dont le tiers environ couvert de constructions ; elle a reçu jusqu'à la fin d'octobre plus de 9 millions de visiteurs et a été close le 11 novembre 1906.

Cette Exposition, bien qu'embrassant un grand nombre d'industries et présentant une importance considérable, ne s'étendait pas à toutes les

branches de l'activité humaine ; elle comprenait seulement les Sections suivantes :

Transports par terre. Aéronautique, Métrologie.
Transports maritimes et fluviaux.
Prévoyance.
Arts décoratifs.
Galerie du travail pour les arts industriels.
Pisciculture.
Agriculture.
Hygiène.

Attractions : Le Caire.

Expositions temporaires spéciales, produits farineux, conserves, vins et eaux-de-vie, sirops, boissons diverses, produits chimiques, parfumerie, armes de chasse, photographie, instruments de musique, et bimbeloterie.

Elle a organisé en outre de nombreux concours agricoles.

Quinze nations comprenant toute l'Europe, une partie des deux Amériques, la Chine et le Japon étaient représentées.

Les exposants français, au nombre de 3.900, formaient environ le septième

du nombre total des exposants. Le tableau fourni plus loin montre qu'ils ont obtenu plus du tiers des Grands Prix (753 sur 2.192) et que, comme nombre total des récompenses (2.641), ils ne sont dépassés que par les Italiens, qui étaient chez eux et avaient un bien plus grand nombre d'exposants.

Si l'on ne considère que les nations étrangères, on voit que la France arrive en tête avec trois fois plus de récompenses que la Belgique, quatre fois plus que l'Allemagne et que la Suisse, sept fois plus que l'Angleterre, qui était peu représentée, et qu'elle laisse plus loin encore les autres nations.

Les exposants français ont donc brillamment continué la série des succès qu'ils avaient remportés dans les Expositions précédentes et récemment encore à Saint-Louis en 1904 et à Liége en 1905.

Je joins à ce rapport les listes détaillées des récompenses obtenues par la France, et un tableau donnant les chiffres totaux pour les autres nations. Ces récompenses ne concernent que les exposants proprement dits.

Les récompenses destinées aux collaborateurs seront publiées un peu plus tard.

En tête des listes des récompenses, figure la liste des jurés qui, aux termes de l'article 15 du règlement, sont classés hors concours et assimilés aux exposants ayant obtenu des Grands Prix.

Paris le 7 mai 1907.

Le Commissaire général du Gouvernement français :

M. JOZON.

I. — Tableau récapitulatif des Récompenses décernées aux Exposants français.

INDICATION DES SECTIONS	NOMBRE D'EXPOSANTS		Exposants hors concours Art. 15 du règlement. Jurés, etc.	RÉCOMPENSES								TOTAL DES RÉCOMPENSES
	Individuels	Collectifs		Grands Prix	Diplômes d'honneur	Médailles d'or	Médailles d'argent	Médailles de bronze	Mentions honorables	Diplômes de Bon Mérite	Médailles diverses	
Transports par terre.	345	33	98	114	53	51	38	8	2	»	»	266
Transports maritimes et fluviaux	49	»	13	11	4	4	5	»	1	»	»	25
Prévoyance	391	34	38	102	75	98	64	24	6	»	»	369
Arts décoratifs	592	430	114	235	121	97	40	18	16	»	»	327
Galerie du Travail	28	»	9	8	1	6	»	1	»	»	»	16
Pisciculture	26	»	7	4	4	5	1	2	»	»	»	14
Agriculture	247	334	39	95	55	70	56	4	2	»	5	287
Hygiène	138	91	9	13	11	13	12	3	1	70	»	123
Expositions temporaires spéciales	471	642	69	171	117	139	127	45	19	»	»	618
Rétrospective des Transports	50	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)
Totaux	2.337	1.564	396	753	441	481	343	105	47	70	5	2.245
	3.901											

(a) Cette Section ne concourait pas pour les Récompenses.

II. — Tableau récapitulatif des Récompenses décernées aux Nations participantes.

NATIONS	HORS CONCOURS	GRAND PRIX	DIPLÔME D'HONNEUR	MÉDAILLE D'OR	MÉDAILLE D'ARGENT	MÉDAILLE DE BRONZE	MENTION HONORABLE	TOTAUX PAR NATIONS (Y COMPRIS les hors concours)
								2.641
France	396	753	441	481	343	105	122	4.792
Italie	547	523	520	1.236	1.077	589	300	901
Belgique	202	241	151	150	111	38	8	670
Allemagne	124	199	102	125	63	34	23	603
Suisse	83	77	77	158	130	59	19	383
Angleterre	53	97	54	98	53	20	8	289
Hongrie	49	55	36	74	48	10	17	235
Autriche	68	60	29	45	20	10	3	209
Bulgarie	19	16	30	53	63	25	3	187
Russie	24	42	13	52	40	12	4	136
Amérique Latine	5	27	22	50	16	11	5	124
États-Unis	7	29	27	34	15	11	1	72
Japon	10	11	12	22	16	1	»	71
Hollande	20	17	14	3	13	2	2	59
Chine	11	13	5	20	7	»	3	140
Autres Nations	9	32	21	47	21	3	7	
Totaux	1.627	2.192	1.554	2.648	2.036	930	525	11.512

Dans son Rapport annuel à l'Assemblée générale du 14 juin 1907, M. G. Roger Sandoz résumait ainsi l'œuvre et le succès de l'Exposition de Milan.

Messieurs et chers collègues

L'Exposition de Milan a clos ses portes le 11 novembre dernier et le succès de la Section française, que nous étions si heureux de constater dans notre précédent rapport, n'a fait que croître et s'affirmer de jour en jour, faisant de l'année 1906 une nouvelle date ineffaçable dans l'histoire des relations franco-italiennes.

Vous vous souvenez des débuts modestes de cette Exposition, destinée à célébrer l'ouverture du nouveau tunnel du Simplon : dès février 1901, votre secrétaire général avait eu foi en son avenir et, grâce à l'aide précieuse de la Chambre de commerce française de Milan et de son dévoué président, M. François Gondrand, les négociations du Comité français des Expositions à l'Étranger avec MM. Salmoiraghi et Sabbatini, président et secrétaire général de la commission provisoire d'initiative italienne, aboutissaient, le 25 novembre 1903, à la signature d'une convention *ferme* attribuant à la France un emplacement représentant le cinquième des constructions alors prévues.

Et nous pouvons le reconnaître aujourd'hui, la situation des promoteurs était alors très difficile et la grande œuvre entreprise par eux était, en Italie même, plus combattue que soutenue. Mais l'adhésion du Comité français des Expositions à l'Étranger, bientôt connue, entraînait celle de la plupart des grandes nations et la modeste Exposition rétrospective de transports, d'abord prévue, devenait une fort belle Exposition internationale de transports et d'art décoratif, dont le programme s'étendait encore, comprenant finalement : transports par terre, aéronautique, métrologie, transports maritimes et fluviaux, prévoyance, arts décoratifs, galerie de travail pour les arts industriels, pisciculture, agriculture, hygiène et expositions temporaires spéciales pour les produits farineux, les conserves, les vins et eaux-de-vie, les sirops, les boissons diverses, les produits chimiques, la parfumerie, les armes de chasse, la photographie, les instruments de musique et la bimbeloterie.

La surface nécessaire a dépassé un *million* de mètres, dont près du tiers couvert de constructions et de palais ; il y eut plus de *neuf millions* de visiteurs, et le grand succès de l'Exposition de Milan récompensa dignement de leurs efforts notre éminent ami, M. le sénateur Mangili, président du Comité exécutif milanais, et ses collègues MM. le comte Crivelli, Bertarelli, le prince Belgiojoso, Ancona, Celoria, Mazzochi, Campiglio, Ricotti, Morotti, Richard, Vigoni, Besana, Pisa, Mangiagalli, Boïto, Manusardi, Lepetit, Meazza, Facheris, Stefini, Jaccini, Jiacchi, etc...

Quinze nations étaient représentées.

Quant au Gouvernement français, sur les avis favorables de notre éminent ambassadeur, M. Barrère, et de notre consul, M. Ronssin, qui nous furent si bienveillants dès l'origine, il avait, par une série de décrets en date des 6 et 23 mai et 7 juin 1905, décidé de prendre part officiellement à l'Exposition. M. Dubief, alors ministre du Commerce, voulait bien charger le Comité français des Expositions à l'Étranger d'organiser la Section française dans les mêmes conditions qu'à Saint-Louis et à Liége, sous la surveillance du très distingué M. Marcel Jozon, commissaire général, assisté

Le Caire. — Intérieur.

de MM. Ronssin, commissaire général adjoint ; Alexis Caille, secrétaire général du commissariat, et Dop, commissaire spécial de l'Agriculture.

Le Parlement votait en outre, le 6 décembre 1906, une subvention de 400 000 francs avec affectations spéciales.

Nous vous demandons, mes chers collègues, de bien vouloir vous joindre à votre conseil pour remercier ici non seulement les représentants officiels de la France, mais aussi notre ami Alfred Maguin, qui, après avoir présidé la commission provisoire, avait bien voulu accepter la présidence de la Section française, qu'il dirigea avec cet entrain et cette cordialité qui lui ont assuré

depuis longtemps notre affection. N'oublions pas non plus ses dévoués collaborateurs de la commission de direction : MM. Bellan, vice-président; Manaut et Lamaille, secrétaires généraux; Gervais, Dreyfus-Bing, G.-Roger Sandoz, rapporteurs généraux; Achille Brach et Masure, secrétaires; Jean Hollande, trésorier; et ses membres : MM. Ancelot, Émile Dupont, G.-Roger Sandoz, Kester, Astier, Louis Aucoc, Belin, Béquet, Blin, Paul Bourgeois, Brally, Abel Chatenay, Cheysson, Debain, Dehaitre, Despret, Henri Domange, Durandy, J.-A. Faure, Ganne, Hachette, Hamelle, Hetzel, Holzschuch, Jabœuf, Jeantaud, Jouanny, Frantz Jourdain, Lucien Layus, Georges Lefebvre, Dr Leprince, Leseur, Loreau, Mascuraud, Perdoux, Pilliard, Pinard, Plumet, Rives, Sartiaux, Sauvan, Turpin, Vacher, Vauzelle, Viger, Villeminot; ainsi que MM. Eugène de Montarnal, architecte en chef; Roger Bouvard, Guillaume, Bliault, Dupart, Collin, architectes; Maurice Estieu, chef des services administratifs; de Brevans, secrétaire administratif.

La Section française était particulièrement réussie, malgré la faiblesse relative des groupes de l'industrie navale et de la métallurgie. Mais c'est surtout dans notre magnifique palais des Arts décoratifs, de 10 000 mètres carrés, que se fit sentir la supériorité de notre pays, qui n'avait, croyons-nous, jamais encore eu la possibilité de montrer dans une Exposition étrangère un ensemble de ses industries de luxe aussi bien présenté et aussi merveilleusement combiné. M. Ruau, ministre de l'Agriculture, avait été officiellement délégué par le Gouvernement pour l'inauguration de la Section française, et il put se rendre compte sur place du superbe effort accompli par tous comme du grand succès obtenu par nos exposants et constaté tout particulièrement par la Presse italienne.

Les Jurys de classes et le Jury supérieur, dont la première vice-présidence avait été attribuée à M. Stéphane Dervillé, devaient confirmer l'opinion générale des visiteurs, et c'est avec une juste satisfaction que notre éminent commissaire général, M. Marcel Jozon, a pu récemment écrire dans le rapport qu'il adressait à M. Doumergue, ministre du Commerce, en même temps que le palmarès destiné au *Journal officiel du 17 mai* :

« Les exposants français, au nombre de 3.900, formaient le septième environ du nombre total des exposants... Ils ont obtenu plus du tiers des grands prix (753 sur 2 192); comme nombre total de récompenses (2 641), ils ne sont dépassés que par les Italiens qui étaient chez eux et avaient un bien plus grand nombre d'exposants.

« Si l'on ne considère que les nations étrangères, on voit que la France arrive en tête avec trois fois plus de récompenses que la Belgique, quatre fois plus que l'Allemagne et que la Suisse, sept fois plus que l'Angleterre, qui était peu représentée, et qu'elle laisse plus loin encore les autres nations. »

Aussi bien, voici un rapide tableau récapitulatif des principales récompenses accordées :

Italie.....	4 678	récompenses dont	571	grands prix.
France.....	2 545	—	748	—
Belgique	817	—	250	—
Allemagne	596	—	204	—
Suisse	692	—	89	—
Angleterre	339	—	99	—
Hongrie	272	—	62	—
Autriche.....	195	—	61	—

Tous les Français qui ont été à Milan ont pu se rendre compte du développement énorme de l'Italie et de l'intérêt qu'il y a pour les deux pays à marcher d'accord et à s'entendre; leurs transactions commerciales ne cessent d'ailleurs d'augmenter depuis une huitaine d'années : nos exportations ont presque doublé pendant cette période, et le Comité français sera particulièrement heureux si la participation de la France à l'Exposition de Milan, dans laquelle son rôle fut si important, peut contribuer à développer de plus en plus les excellents rapports des commerçants et des industriels des deux nations sœurs que séparèrent trop longtemps de déplorables malentendus.

XV

CONCLUSION

XV

CONCLUSION

L'Italie à travers les siècles. — Sa résurrection. — Son développement économique. — Le percement du Simplon et l'Exposition de Milan contribuent au rapprochement des deux nations sœurs. — L'Exposition est soutenue, dès son origine, par le Comité Français des Expositions à l'Étranger. — Son but principal : Transports et Arts Décoratifs. — Son succès. — La Section Française. — Classification. — Installation. — Jury. — Conseils à nos industriels et à nos négociants. — Le Comité Français et son rôle dans les Expositions. — Sa gratitude envers tous ceux qui l'aident à accomplir son œuvre.

« Ce qu'il y a d'unique dans l'histoire de Rome, c'est le plan sur lequel ses matériaux peuvent se recomposer... »

Cette phrase de l'historien Guglielmo Ferrero peut aussi s'appliquer à l'histoire de l'Italie : malgré ses défaites, ses divisions, ses reculs, ses luttes intestines, elle a toujours gardé le secret de son génie.

La Rome antique tint le monde sous son pouvoir. Après des siècles de grandeur, la corruption et la décadence la livrèrent aux barbares.

Puis la domination des successeurs de Saint-Pierre précéda cette résurrection qui s'appelle la Renaissance ; l'Italie n'est-elle pas encore aujourd'hui l'une des terres par excellence, où se développe tout ce qui touche à l'art et à la beauté ?

Edgar Quinet, commentant le duel des Guelfes et des Gibelins, écrivait : « Ce peuple admirable sert, tour à tour, de marchepied à l'Empereur et au Pape. Il croit qu'en s'obstinant à les hausser il se rehausse lui-même, et, de siècle en siècle, toujours aspirant à la monarchie universelle, il ne s'aperçoit pas que l'un et l'autre s'élèvent en le foulant, qu'ils ne se nourrissent de sa substance que pour mieux l'asservir ; il perd l'occasion de vivre. »

Ainsi, après que la Renaissance eut jeté son lumineux éclat sur le

monde civilisé, l'Italie fatiguée s'assoupit, vassale de l'Église, de l'Espagne ou de l'Empire.

Mais notre révolution réveille la vieille énergie latine, au son des clairons de ses armées. Bientôt Bonaparte, « héritier des vieilles générations gibelines », réalise ses aspirations et refait de la plus grande partie de l'Italie une nation homogène, à laquelle il donne une sorte d'indépendance : il veut lui rendre l'unité de mœurs ; il multiplie les communications, fait renaître ses industries et développe l'agriculture sur ce sol merveilleusement fécond.

Comme l'a écrit Henry Bérenger dans ses *Résurrections Italiennes*, si Napoléon « avait pu faire lever l'Italie de son sépulcre, l'Italie seule devait en briser les portes ».

Au cri jeté par Cavour : « L'Italia fara da se ! » Charles-Albert, Victor-Emmanuel, Mazzini, Garibaldi, affirment et réalisent le *Risorgimento* de 1860, avec l'aide des armées victorieuses de la France. Dès lors, la nation italienne existe.

Français et Italiens furent alors unis de cœur dans la victoire, comme ils le furent pendant la lutte. Mais cette heure fut brève : Mentana sonnait l'ère des erreurs et des malentendus, et l'Italie devait bientôt faire cause commune avec l'éternel ennemi de la latinité.

La reconstitution de notre puissance matérielle et morale devait heureusement la faire réfléchir et rappeler aux deux peuples leur communauté d'origines et de traditions.

Tandis que le percement du Gothard favorisait les relations italo-allemandes, l'ouverture du tunnel du Simplon allait améliorer et développer les relations franco-italiennes.

Dès lors, de chaque côté des Alpes, on s'efforce d'effacer le souvenir des fautes commises ; les chefs des deux États, les grandes associations se rendent mutuellement visite ; l'Exposition de Milan est le signal d'un rapprochement cordial et sincère.

Sur l'initiative de son secrétaire général, le Comité Français des Expositions à l'Étranger, d'accord avec la Chambre de Commerce française de Milan et son Président, n'avait pas craint de préparer, dès 1901, la participation de la France à la grande et pacifique manifestation par laquelle la capitale de la Lombardie allait fêter le percement du Simplon. A un moment où le succès semblait dou-

teux, notre loyal appui, et notre engagement formel d'organiser une section française à l'Exposition de Milan décidèrent les autres puissances à donner leur adhésion définitive ; mais aucune n'y a mis l'empressement joyeux et sans réserve, dont nous avons fait preuve dès le début des négociations, envers nos amis retrouvés. Et l'entrain fut tel à notre suite que les promoteurs de cette Exposition, qui n'avaient pensé d'abord qu'à une manifestation relativement restreinte, se virent contraints, peu à peu, d'accroître son importance.

Le lecteur a pu se rendre compte de l'actuelle prospérité de l'Italie. Les chiffres que nous avons tenu à publier ont, mieux que des phrases, établi qu'après des fluctuations inévitables l'Italie était devenue une puissance de premier ordre, largement peuplée et florissante. Son commerce, son industrie, son agriculture se sont promptement développés, et les visiteurs qui ont parcouru les galeries de l'Exposition de Milan ont pu constater l'expansion considérable de la vitalité économique au delà des Alpes.

Ils ont pu aussi remarquer combien le plan général de l'Exposition était intelligemment compris et admirer le réel effort des architectes italiens dont les palais et constructions avaient été conçus dans un style modernisé, très agréable à l'œil.

Les jardins étaient bien dessinés, et ceux de la Ville de Paris furent particulièrement réussis.

Très remarquable fut l'effort des exposants italiens et de certaines nations telles que la Belgique, l'Allemagne, la Suisse, l'Angleterre, la Hongrie, l'Autriche.

Quant à la *Section française*, elle obtenait le plus grand nombre de hautes récompenses et conservait à notre pays sa suprématie et sa réputation de bon goût et d'élégance. Si notre Palais des Arts décoratifs eut un véritable succès, par la réunion de nos industries de luxe, nos autres groupes furent quelque peu disséminés, en raison même du grand nombre de nos exposants, dont beaucoup, malheureusement, ne se firent inscrire qu'au dernier moment. Nos diverses installations ne purent, par suite, donner une réelle impression d'ensemble, regrettable erreur qu'il nous faut avoir le courage de constater à l'Exposition de Milan, comme dans quelques autres.

Ainsi que nous l'avons vu, l'Exposition n'était pas universelle, et

elle était plus spécialement réservée aux *Transports* et aux *Arts décoratifs*. Les galeries de la Section française, consacrées à la locomotion et aux moyens de communication, réalisaient la première partie de ce programme.

En fut-il de même de la seconde partie ? nous ne le croyons pas, si beaux qu'aient été les envois de nos industriels d'art. En effet, le règlement de l'Exposition de Milan stipulait formellement : « *Dans toutes les branches de l'industrie, auxquelles l'art peut s'appliquer dans ses formes variées, les œuvres originales seront seules admises, et l'on exclura les imitations serviles des styles du passé.* »

Cette clause fut, en général, observée par les Italiens, les Belges et les Autrichiens ; elle le fut assez peu dans la Section française.

C'est qu'à ce moment, chez nous, la mode délaissait ce *style moderne* de la fin du XIX^e^ siècle qu'ont illustré les Grasset, les Gallé, les Lalique, mais qui fut trop limité au bibelot, à la parure, au mobilier, et qu'avaient déconsidéré les excès du *modern style*.

Cette erreur avait déterminé en France une véritable réaction qui se manifestait par un retour aux styles anciens.

Au moment de l'Exposition de Milan, les Arts décoratifs modernes étaient retombés dans une telle défaveur que le Parlement français refusa la modeste subvention qu'il leur avait accordée pour les Expositions de Saint-Louis et de Liége, à la demande du Comité Français des Expositions à l'Étranger, de la Société d'encouragement à l'Art et à l'Industrie et de la Société des Artistes Décorateurs.

Le Comité Français dut donc prendre complètement à sa charge la section des Artistes décorateurs qui se trouva très limitée par suite de ce regrettable malentendu.

Ce précédent ne doit pas avoir de lendemain, et nos compatriotes ont depuis su voir à temps avec quelle méthode et quelle continuité dans l'effort s'organisent à l'étranger les expositions nationales d'art décoratif.

La Société des Artistes décorateurs, la Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie, l'Union Centrale des Arts décoratifs et nos grandes associations artistiques se préoccupent actuellement du développement de nos arts appliqués; elles ont constaté combien

les conditions économiques actuelles rendent nécessaires pour nos industries d'art et notre richesse nationale la création et la diffusion de modèles nouveaux ; elles veulent réunir, en une commune action, artistes, industriels et artisans, et nul doute qu'elles n'obtiennent bientôt du Parlement et des pouvoirs publics, l'organisation prochaine à Paris, d'une grande Exposition internationale des Arts appliqués et de la décoration, réservée à des œuvres d'une inspiration nouvelle, à l'exclusion de tout pastiche des styles du passé.

On sait l'importance de la *classification* dans une exposition. En France, elle a été sérieusement étudiée par Le Play et Alfred Picard, et l'on peut dire que la formule la plus parfaite a été trouvée et appliquée à l'occasion de l'Exposition Universelle de Paris 1900.

Malheureusement, comme à l'Exposition de Saint-Louis, la classification de l'Exposition de Milan fut très différente de la nôtre et gêna beaucoup les exposants étrangers, habitués à plus de méthode.

Le développement subit de la participation française n'a pas été aussi sans compliquer l'*installation*.

Rendons de nouveau hommage ici au Comité Exécutif Italien et à son Président, M. Mangili, grâce auxquels fut tenue la promesse faite à la France d'avoir la préséance à cette Exposition.

Les opérations du *Jury* n'ont pas soulevé de graves difficultés ; toutes les questions ont été réglées avec la plus grande amabilité. Les travaux du Jury ont été l'occasion de fêtes et de réceptions qui ont resserré les sympathies franco-italiennes et fait naître de précieuses amitiés.

Telle qu'elle avait été conçue et préparée, l'Exposition ne pouvait que rencontrer la faveur du public (1).

Nous ne saurions donner à cet égard de renseignements plus précis et plus complets que ceux publiés dans le tableau ci-contre ; on y

---

(1) Surface occupée par l'Exposition..... 1.000.000 de mètres carrés.
Surface occupée par les bâtiments..... 250.000 —
Entrées payantes..... 7.664.582 personnes.
Billets gratuits..... 107.475
Voyageurs sur le chemin de fer élevé..... 6.266.364

CONTRIBUTIONS, RENTES ET REVENUS

1	*Contributions :*		
	a. — Souscriptions à fonds perdus :		
	S. M. le Roi	100 000 »	
	Le gouvernement	500 000 »	
	La commune de Milan	70 000 »	
	Caisse d'épargne des Provinces Lombardes	20 000 »	
	Chambres de Commerce	9 000 »	
	Dons particuliers	12 780 »	711 780 »
	b. — Souscriptions à fonds remboursables du 2e degré :		
	Commune de Milan	1 000 000 »	
	Caisse d'épargne des Provinces Lombardes	300 000 »	
	Province de Milan	100 000 »	
	Chambre de Commerce de Milan	100 000 »	
	Autres Chambres de Commerce	5 500 »	1 505 500 »
	c. — Souscriptions à fonds remboursables du 1er degré :		
	Actions de la série A.-1/10 sur L. 285 000	28 500 »	
	— — B.-1/10 sur L. 2 272 000	227 200 »	255 700 »
2	*Entrées et abonnements :*		
	Entrées	3 075 942 05	
	Abonnements	1 085 602 25	4 161 544 30
3	*Taxes d'inscription et d'occupation*		1 233 968 96
4	*Kiosques, concessions diverses, pourcentages sur les ventes*		1 909 473 8[illegible]
5	*Revenus divers et remboursements*		806 818 0[illegible]
6	*Entrées imprévues*		331 642 51
7	*Loteries*		2 024 575 58
8	*Intérêts actifs*		102 870 06
			13 043 873 32

ACTI

ACTIF

1	*En caisse*		3 749 08
2	*Dépôts en comptes courants :*		
	Banque Commerciale Italienne	102 720 »	
	Banque Populaire	5 039 35	107 759 35
3	*Titres et dépôts chez les tiers*		6 893 »
4	*Cautionnements*		118 401 43
			2 920 »
			121 321 43

Le Directeur Administratif :
RAG. PROF. EMILIO CONTI.
Le Chef Comptable :
RAG. GUIDO MORETTI.

Le Présider
C. MANGI

de Milan 1906.

ET DÉPENSES AU 31 MAI 1909.

	DÉPENSES		
	Emplacements et constructions :		
1	Compensations, cessions d'emplacements, organisation, manutentions, remise en état des lieux	325 353 44	
	Jardins	208 298 85	
	Constructions	5 745 682 05	
	Décorations, statues, meubles et ornements	439 628 45	6 718 962 79
2	*Services techniques :*		
	Installation et exploitation des services d'éclairage, chauffage, électricité, gaz, eau potable, égouts, chemin de fer aérien et voies de raccordement		1 444 944 55
3	*Personnel :*		
	Honoraires et salaires	2 107 857 04	
	Compensations aux architectes	107 635 30	
	Vestiaire et uniformes	72 206 95	
	Assurance	9 890 16	2 297 589 45
4	*Frais généraux et frais de bureaux :*		
	Loyer et arrangement des locaux	27 672 30	
	Chauffage, éclairage, gaz et eau potable	31 710 98	
	Chancellerie, imprimés, catalogues	179 947 60	
	Transferts, automobiles, bicyclettes	33 085 35	
	Ameublement	26 872 78	
	Reproductions, dessins et photographies	18 039 39	
	Postes, télégraphes et téléphones	71 168 63	
	Taxes	37 209 01	
	Manutentions, déménagements et frais divers	80 111 09	507 817 13
5	*Publicité*		432 144 51
6	*Fêtes :*		
	Concours, spectacles, divertissements, contributions à diverses fêtes	611 534 45	763 435 37
	Réceptions, voyages et frais de représentation	151 900 92	
7	*Jury, Prix, Médailles, Diplômes et Rapports*		281 043 79
8	*Frais spéciaux pour expositions préparées directement par le Comité*		326 496 48
9	*Transport et réception des marchandises*		107 911 85
0	*Divers :*		
	Réductions, compensations. Frais du contentieux, remboursements, dommages d'incendie et divers		163 527 40
			13 043 873 32

SF AU 31 MAI 1909.

	PASSIF		
1	*Fonds versés pour les restaurations du Château de Sforza :*		
	Actions cédées	44 280 »	
	Solde de sommes recueillies pour fêter le Sénateur Mangili	550 15	44 830 15
2	*Actionnaires de la Série A.*		
	Solde des Actions à rembourser		12 510 »
3	*Fournisseurs et Comptes à régler*		61 061 28
			118 401 43
	Cautionnements		2 920 »
			121 321 43

Le Secrétaire général:
E. STEFINI.

trouvera le bilan *in extenso* de la grande manifestation italienne.

L'Exposition de Milan n'a pas, en somme, réalisé de bénéfices et elle a employé la presque totalité de ses souscriptions ; mais elle a fait face à tous ses engagements. C'est un résultat dont il convient de féliciter grandement sa direction et son administration et tous ceux qui ont pris part à cette grandiose manifestation.

Nous devons en être d'autant plus heureux que ce succès resserrera encore le rapprochement de deux nations sœurs et développera leurs relations économiques.

Profitons-en donc pour donner quelques conseils aux négociants et industriels français.

Nos compatriotes sont, on le sait, peu voyageurs, quoique leur inertie à cet égard se soit très atténuée.

Ceux qui sont venus en Italie ne se sont pas contentés de visiter Milan. Beaucoup d'entre eux en ont profité pour parcourir le pays, pour visiter leurs agents, en choisir de nouveaux, et surtout prendre contact avec la clientèle et se renseigner sur elle. Ces voyages leur ont permis de constater la grande différence qu'il y a entre l'Italie actuelle et l'Italie d'il y a trente ans. La richesse s'est développée, le crédit est devenu normal, et nous pourrions bien souvent prendre exemple sur l'esprit d'association et d'initiative dont font preuve les Italiens, surtout dans le Nord. D'importantes et sûres affaires peuvent y être traitées, en se renseignant à l'avance et à bonne source, en renouvelant ces renseignements de temps à autre, ce qu'on oublie trop souvent de faire ; en stipulant bien clairement et sans ambiguïté les conditions des marchés, livraisons, transports et paiements, en accordant des crédits, en les proposant même et en les prolongeant autant que les besoins du client et de la concurrence le rendent nécessaire.

Aussi bien nous croyons devoir résumer ici les conseils que donne au commerce français la Chambre de Commerce Française de Milan, dans ses Bulletins mensuels si complets.

Ces conseils ont une importance capitale, et nous avons préféré les placer dans ces considérations générales dont ils sont eux-mêmes la conclusion pratique.

Pour développer nos affaires en Italie, il convient d'adopter des

méthodes différentes, suivant les régions où l'on désire entamer, entretenir ou augmenter des relations.

La méthode qui convient à une province obtient moins de succès dans d'autres, suivant que leurs progrès économiques sont plus ou moins avancés.

Dans la partie septentrionale, la Toscane comprise, le crédit est meilleur que dans le Sud, et la clientèle industrielle y est sûre. Mais il faut tenir compte des tempéraments : plus difficile à entraîner en Piémont : plus entreprenant dans le Milanais ; plus habile dans le pays de Gênes. Dans les régions de Rome et surtout de Naples, il y a lieu d'agir avec plus de réserve : la Calabre est pauvre ; mais les grands centres de la Sicile offrent de bons débouchés.

Dans les affaires de gros, les prix peuvent être établis franco fabrique, port de débarquement ou destination, en douane, avec prix calculés en francs. Il vaut cependant mieux expédier la marchandise franco chez le destinataire, prix évalués en lire, c'est-à-dire change déduit, chaque fois que cela pourra se faire. Dans le demi-gros et le détail, il faudra toujours adopter ces dernières conditions, qui sont préférées, fussent-elles même un peu plus élevées.

Les crédits de gros et de demi-gros sont à 3 p. 100 au comptant ou à quatre-vingt-dix jours net ; mais souvent on est obligé d'accepter cent vingt jours, et même six ou neuf mois, surtout pour les tissus et la mercerie. Certaines maisons parmi les plus riches ne se font pas faute de demander ces délais ; le consommateur aisé est souvent celui qui s'accorde le plus de temps pour régler ses achats, et qui se montre le plus irrégulier dans ses paiements.

Notons ici que la traite non acceptée n'est pas un titre exécutif. Par contre, il est toujours fait honneur aux acceptations, si le débiteur est solvable.

La méthode à suivre peut se résumer ainsi : 1° choix d'un bon agent en contact fréquent et régulier avec sa clientèle ; 2° visite personnelle de cette dernière, au moins une fois par année, et, autant que possible, par le chef de la maison de commerce française, ou au moins par un intéressé ; 3° envoi de collections copieuses, et surtout bien présentées ; 4° se conformer strictement aux échantillons pour les livraisons, et obéir fidèlement au goût de la clientèle, voulût-elle même des articles inférieurs, si on peut les lui fournir.

avec un profit quelconque ; 5° établir, comme il est dit ci-dessus, les prix franco destination en lire, nets de tous frais accessoires ; 6° établir clairement les conditions de vente, en prévoyant même un retard de paiement possible ; 7° fixer les termes de livraison bien clairement ; 8° soigner les emballages ; 9° envoyer rapidement les factures, avec indication du mode de paiement, en caractères apparents et en langue italienne ; 10° si on a affaire à des clients un peu douteux, obtenir leur acceptation des traites émises en couverture ; 11° si les traites sont lancées non acceptées, stipuler toujours sans frais ; 12° enfin, si le paiement devient problématique, ne pas perdre un moment pour empêcher les livraisons non effectuées, et, si l'affaire tourne mal définitivement, éviter les procès, si la solvabilité du débiteur n'est pas certaine.

Pour le choix des agents, il convient d'être fort circonspect à l'égard des offres reçues, sans les écarter quand les renseignements sont favorables et surtout pris à bonne source. La Chambre de Commerce Française de Milan les contrôle avec beaucoup de complaisance et les fournit même au besoin. Il vaut mieux, de préférence, choisir des représentants dans les grands centres de Milan, Turin, Gênes, et les faire seconder par des sous-agents. Il convient de ne pas leur marchander les encouragements, et surtout les bénéfices, tant au début des relations que par la suite. Ne pas leur confier, autant que possible, les encaissements, sauf garanties matérielles certaines, et, dans ce dernier cas, on peut également, si cela paraît nécessaire, leur confier un dépôt, bien entendu, en fixant clairement les conditions et en exigeant que les factures soient toujours établies. Faire leur connaissance personnelle, et la renouveler au moins annuellement ; ne pas les froisser, le tempérament italien étant beaucoup plus susceptible et impressionnable que le caractère français : éviter surtout les plaisanteries et les allusions qui ne sont pas toujours aisément comprises ni reçues.

Enfin, chaque fois que cela sera possible, utiliser les services des compatriotes, offrant bien entendu les mêmes garanties, mais qui sont, naturellement, plus portés à favoriser des articles provenant de leur pays d'origine.

Le ducroire est, bien entendu, inefficace quand il ne se présente

pas accompagné de garanties matérielles suffisantes ; les agents sont d'autant plus portés à l'accepter qu'ils en redoutent moins les effets.

Si l'agent présente de bonnes garanties morales, le ducroire devient inutile.

Il convient, d'autre part, de toujours se renseigner avant de conclure un marché avec une nouvelle maison et de se réserver, en tout cas, le droit de refuser les commandes douteuses.

Exiger autant que possible le paiement direct et, lorsqu'il s'agit de ventes à terme, obtenir des effets acceptés, surtout si le client n'est pas très solvable ou n'a pas un capital proportionné à son chiffre d'affaires ; en cas de contestation, avant de poursuivre judiciairement le client, charger l'agent de faire les démarches nécessaires en l'autorisant, s'il le faut et exceptionnellement, à toucher le montant contesté, s'il n'est pas ducroire ou chargé des encaissements.

Les contrats d'achat et de vente de marchandises ne sont jamais enregistrés.

A noter cependant, en ce qui concerne les machines de toutes sortes employées dans l'agriculture et l'industrie vendues à terme, que le code italien accorde un privilège pendant trois ans à partir du jour de la livraison. A cet effet, il suffit que la facture, accompagnée d'une demande sur papier timbré italien, soit timbrée et présentée au greffe du tribunal de la circonscription où la marchandise a été livrée, dans les trois mois suivant la livraison même.

Ajoutons enfin que l'Italie offre un terrain de plus en plus favorable aux transactions commerciales.

Le commerce italien a maintenant pris un remarquable essor. L'agriculture est très fertile, et il n'est de meilleure preuve des progrès accomplis à cet égard que les nombreux articles vendus à la France par l'Italie. Parmi les principaux, citons : la soie et la bourre de soie, le chanvre, les minerais de zinc, les peaux et les pelleteries brutes, le soufre, le marbre, les œufs, les fromages et les beurres, les laines et les déchets de laine, les chapeaux de paille, les fruits de table, les gibiers et les volailles, les huiles volatiles et les essences végétales, les produits chimiques.

De notre côté, nous vendons à l'Italie des laines peignées et lavées, des tissus de laine, de la soie grège, des tissus et articles de soie,

des fers et aciers bruts, des peaux brutes et préparées, des instruments scientifiques, des produits et engrais chimiques, des machines-outils et des pièces d'outillage, des chevaux et des mulets.

Des tableaux statistiques que nous publions dans ce rapport, il résulte qu'au cours de ces cinquante dernières années le commerce franco-italien a subi de nombreuses variations. Après avoir atteint le chiffre de 800 millions de francs, il a fléchi jusqu'à 250 millions : cette baisse, causée par la rupture de nos relations douanières, n'a pas encore été complètement relevée : il convient toutefois d'ajouter que le relèvement se fait de plus en plus sensible, et il y a lieu d'espérer que les 800 millions de la période décennale 1875-1885 seront atteints d'ici peu.

L'ouverture d'importantes voies de communication a, certes, modifié les débouchés : pourtant, les renseignements donnés par les chambres de commerce françaises autorisent à affirmer qu'il serait possible, par des visites fréquentes et régulières, de se rapprocher davantage de la position occupée jadis par notre négoce.

A l'heure actuelle, d'après les statistiques italiennes, la France occupe la quatrième place sur le marché italien, et sa part dans le commerce de l'Italie est de 10 p. 100 environ.

Elle peut et doit faire davantage.

Le traitement douanier de la nation la plus favorisée est appliqué, grâce à l'accord intervenu le 21 novembre 1898, aux produits des deux pays, à l'exception des soies et soieries.

Nous ne saurions passer sous silence la remarquable extension qu'a prise l'esprit d'association en Italie ; les banques, les collectivités, les sociétés de l'Italie du Nord accusent une prospérité croissante, tout comme en Angleterre, en Allemagne, en Belgique, aux États-Unis.

Sur bien des points, nous pourrions prendre exemple, à cet égard, sur nos voisins du Sud-Est, car il n'est pas de pays où, plus qu'en France, le besoin se fasse sentir de lutter contre la centralisation à outrance et contre l'individualisme exagéré.

***

Par les pages qui précèdent, le lecteur a pu constater les initiatives et les responsabilités que le Comité français des Expositions à

l'Étranger n'a pas craint de prendre à l'Exposition de Milan. Cette fois encore, il a accompli tout son devoir et n'a pas failli à ses glorieuses traditions, qui datent déjà d'un quart de siècle.

Combien d'exemples pouvons-nous rappeler de sa réelle action en maintes circonstances ?

Quand se prépare l'Exposition de Barcelone 1888, les relations sont difficiles entre deux nations sœurs, et le gouvernement n'ose rien demander au Parlement ; mais, d'accord avec ses collègues, le Président du Comité Français ne craint pas de garantir personnellement sa participation, qui peut devenir officielle trois mois avant l'inauguration, sans qu'il en coûte rien au pays.

A Moscou 1891, bien avant la signature de l'alliance qui doit rétablir l'équilibre européen, c'est sur la demande du Comité Français des Expositions à l'Étranger qu'est rendu l'ukase autorisant l'Exposition française de 1891, tandis que, pour Chicago 1893, le Comité d'initiative, créé par ses membres, d'accord avec la Société d'Économie Industrielle et Commerciale, fait sortir notre Gouvernement de son inertie.

Quelques années plus tard, le Parlement est sur le point de refuser les crédits de la Section française de l'Exposition de Bruxelles 1897 ; la situation est grave ; car la Belgique fait de notre participation une condition *sine qua non* de son adhésion officielle à l'Exposition de Paris 1900, et maints États ne demandent qu'à s'abstenir comme en 1889 : un engagement formel du Comité, avec garantie personnelle de plusieurs membres de son bureau, permet au Gouvernement d'empêcher cette faute.

Dès 1898, malgré de graves malentendus politiques, le Comité prépare la participation française à l'Exposition de Glascow, 1901 ; premier acte de l'entente cordiale, qui, dans un moment critique, permettra à notre éminent représentant officiel de répondre que ce n'est pas au moment où cinq cents Français se préparent à aller en Écosse que notre pays peut être soupçonné de mauvaise volonté.

Bien faibles sont les subventions pour l'Exposition de Saint-Louis, 1904. Le Comité les accepte à forfait ; bravement, exposants et jurés de l'Industrie prennent tous les frais à leur charge exclusive, alors qu'à Chicago, 1893, la subvention de l'État dépassait

2000 francs par exposant ! Bien plus, pour terminer, c'est leur caisse commune qui prend à sa charge le déficit causé par certaines dépenses d'intérêt général qui n'avaient pu être prévues dans le budget primitif du Commissariat général.

En même temps que, d'accord avec le Gouvernement français, il prépare l'Exposition de Saint-Louis, 1904, et celle de Liége, 1905, il ne craint pas d'étudier, dès l'année 1901, l'Exposition qui fait l'objet du présent Rapport, donnant, par son adhésion immédiate, un appui précieux aux promoteurs de la grande manifestation milanaise.

Et l'avenir verra encore les nouveaux succès du Comité français à Dublin, 1907, à Londres et à Saragosse, 1908, à Copenhague, 1909, à Bruxelles, 1910, à Turin, 1911.

N'oublions pas non plus les services qu'il a rendus en créant la *Fédération internationale des Comités permanents d'expositions* qui se sont fondés à son exemple, et qu'il réunit une première fois à Paris, en 1907, en une première Conférence, puis à Bruxelles l'année suivante, ce qui devait amener le Gouvernement allemand à inviter toutes les nations à une *Conférence diplomatique internationale*, destinée à étudier les questions si importantes de l'organisation des grandes expositions, de la classification, de la réglementation et de l'usage des récompenses décernées par le Jury, de la propriété des œuvres de l'intelligence humaine dans l'art, la littérature, l'industrie et le commerce, de la limitation des expositions et de l'entente internationale à établir contre toute manifestation distribuant des récompenses frauduleuses et pouvant donner lieu à confusion.

Si le rôle du Comité français des Expositions à l'Étranger a été si grand dans l'évolution économique des Expositions depuis un quart de siècle, c'est qu'il a respecté fidèlement son programme et son but pour favoriser par tous les moyens en son pouvoir l'expansion commerciale de la France.

Continuant son œuvre d'union, sous la haute direction de son dévoué président, M. le Sénateur Émile Dupont, il marche absolument d'accord avec les Comités spéciaux français, et il n'a eu qu'à se louer de l'aide précieuse que lui apportent : le Comité agricole et horticole français des Expositions internationales, présidé par M. le

sénateur Viger, le Comité national des Expositions coloniales, présidé par M. le Sénateur Saint-Germain ; le Comité permanent des Expositions françaises des Beaux-Arts à l'étranger, présidé par l'illustre maître Bonnat; le Comité des Sports de France aux Expositions à l'étranger, présidé par M. Daniel Mérillon ; le Comité des Expositions françaises d'économie sociale, présidé par M. le sénateur Lourties.

S'il veut obtenir de nouveaux succès, notre Comité doit rester fidèle à ses principes : entente complète de l'initiative privée et de la puissance de l'État d'accord avec ses représentants officiels, ministres, délégués ou commissaires généraux, d'accord aussi avec les grandes associations syndicales, agricoles et économiques; séparation absolue des pouvoirs de l'entrepreneur et de l'exposant ; exclusion du Comité des bénéfices provenant de l'entreprise et de l'installation ; organisation des groupes et classes par les intéressés; union complète à l'étranger, et portes largement ouvertes à tous ceux qui, suivant les statuts qui lui ont été donnés par le Conseil d'État, ont pris part aux grandes Expositions comme membres des Comités et des Jurys ou y ont obtenu de hautes récompenses, en restant en dehors de toutes questions de politique intérieure, et en réunissant tous les Français en un seul groupe quand il lui faut parler et agir en dehors de la France métropolitaine.

Cependant, si ces principes nous ont si bien réussi en maintes circonstances, ils ont amené, nous l'avons vu, la création des Comités similaires étrangers.

Mais c'est aussi pour ces raisons que, si grands qu'aient été les succès du Comité Français dans le passé, il lui faut veiller avec le plus grand soin aux Expositions de l'avenir.

Les moyens qui lui ont donné la victoire pendant ces dernières années sont aujourd'hui connus de tous. Si pacifiques que soient les batailles des Expositions, elles n'en sont pas moins des luttes à la suite desquelles une défaite ou un insuccès peuvent avoir des résultats économiques graves pour notre pays.

Plus que jamais, donc, il nous faut unir en un seul faisceau toutes les bonnes volontés françaises.

Autant fut nécessaire la fondation de Comités français spéciaux

ayant pour but de faire figurer aux Expositions certaines manifestations de notre activité nationale, comme l'agriculture et l'horticulture, les colonies, les beaux-arts, les sports, l'économie sociale, autant nous devons conserver dans notre commerce et notre industrie cette union qui fait notre force et notre puissance.

D'ailleurs, nous ne sommes pas inquiets, connaissant la discipline et l'union des membres si dévoués de notre Comité, dont nul aujourd'hui ne peut nier la prévoyance, de notre Comité, qui, le premier en ce monde, s'organisait de façon permanente pour tenir haut et ferme notre drapeau dans les Expositions, au moment même où d'éminentes personnalités françaises croyaient les voir décliner.

Notre Association fut tenace, opiniâtre. Qu'elle persévère dans cette continuité de l'effort engagé, elle peut compter sur de nouveaux succès.

Pour terminer, nous devons exprimer une dernière fois notre gratitude aux Comités Milanais présidés par M. le Sénateur Mangili et par M. Salmoiraghi, comités avec lesquels nos rapports furent si loyaux et si charmants.

Remercions aussi le Parlement Français, nos ministres, nos grandes administrations, notre ambassadeur à Rome, l'éminent M. Barrère, qui a joué un si grand rôle dans le rapprochement des deux nations.

Quant à notre cher commissaire général, M. l'inspecteur général des Ponts et Chaussées, Marcel Jozon, et à son adjoint, M. le consul général Ronssin, nous ne saurions trop leur répéter notre reconnaissance pour la façon si cordiale avec laquelle ils surent diriger la section française et contrôler les services du Comité spécial, issu du Comité Français des Expositions à l'étranger.

Faut-il aussi rappeler encore l'intelligence et la bonne grâce avec lesquelles notre collègue et ami, M. Alfred Maguin, présida la section française, aidé d'hommes tels que notre délégué, M. Gondrand, tels aussi que ses divers collaborateurs du Bureau de la Section française ?

Nous ne pouvons citer ici tous ceux qui travaillèrent à l'œuvre commune. Merci donc aux membres des comités et des jurys, et surtout à cette armée d'exposants, qui, sans relâche, veulent bien

suivre le Comité Français, dès qu'il leur a crié : En avant !

Il ne nous reste plus maintenant qu'à souhaiter de voir notre activité utiliser la grande leçon que doit laisser la participation française à l'Exposition de Milan.

Aussi bien, la France et l'Italie se sont aujourd'hui loyalement expliquées, et si certaines nécessités politiques les forcent à appartenir à deux grands groupements différents, un lien d'affectueuse sympathie s'est renoué entre elles, qui ne peut qu'être utile au développement de leurs relations et à l'évolution pacifique de l'Europe et du monde entier.

Le Dernier soir de l'Exposition

XVI

ANNEXES

XVI

ANNEXES

LOI

Portant ouverture d'un crédit de 30.000 francs pour la participation de la France à l'Exposition Internationale de Milan.

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, en addition aux crédits alloués par la loi de finances du 22 avril 1905 et par des lois spéciales, pour les dépenses du budget général de l'exercice 1905, des crédits extraordinaires s'élevant à la somme de trente mille francs (30.000 fr.) qui seront inscrits à un chapitre spécial portant le numéro 38 *bis* de la première section et ainsi libellé : « Exposition Internationale de Milan ».

Il sera pourvu à ces crédits au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1905.

LOI

Autorisant l'engagement d'une dépense de 400.000 francs pour la participation de la France à l'Exposition Internationale de Milan.

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Les ministres sont autorisés à engager pour la participation de la France à l'Exposition internationale de Milan des dépenses qui ne pourront excéder la somme de quatre cent mille francs (400.000 fr.), ainsi répartie :

Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.....	310.000	francs.
Ministère de l'Agriculture.....	46.000	—
Ministère des Travaux publics.....	31.500	—
Ministère de la Marine.....	12.500	—
Total.....	400.000	francs.

Les crédits nécessaires seront ouverts en temps opportun et feront l'objet de chapitres spéciaux intitulés : « Exposition Internationale de Milan. »

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 5 décembre 1905,
Émile LOUBET.

Par le Président de la République :

Le ministre du Commerce, de l'Industrie,
des Postes et des Télégraphes,
Georges TROUILLOT.

Le Ministre de l'Agriculture,
RUAU.

Le ministre des Travaux publics,
GAUTHIER.

Le ministre de la Marine,
Gaston THOMSON.

Le ministre des Finances,
MERLOU.

LOI

Portant ouverture, sur l'Exercice 1906, en addition aux crédits provisoires ouverts par la loi du 20 décembre 1905, de crédits relatifs à l'Exposition de Milan.

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert aux ministres, en addition aux crédits provisoires alloués par la loi du 20 décembre 1903, pour les dépenses du budget général de l'exercice 1906, des crédits extraordinaires montant à la somme de trois cent soixante-dix mille francs pour dépenses de la participation de la France à l'Exposition internationale de Milan.

Ces crédits sont répartis par ministère et par chapitre ainsi qu'il suit :

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES

PREMIÈRE SECTION. — *Commerce et Industrie.*

Chap. 40 *bis*. — Exposition internationale de Milan.... 280.000 francs.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Chap. 9 *bis*. — Exposition internationale de Milan.... 46.000 —

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

PREMIÈRE SECTION. — *Dépenses ordinaires.*

Chap. 43 *bis*. — Exposition internationale de Milan.... 31.500 —

MINISTÈRE DE LA MARINE

Chap. 53 *bis*. — Exposition internationale de Milan.... 12.500 —

Total... 370.000 francs.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris le 4 mars 1906.

Par le Président de la République,

Le Ministre des Finances,

P. MERLOU.

Extrait du rapport présenté au Sénat par M. Gérard, sénateur, au sujet des crédits nécessaires à la participation française à l'Exposition de Milan.

. . . . . .

Le Gouvernement a donc déposé, le 5 juillet dernier, sur le Bureau de la Chambre des Députés, un projet de loi autorisant l'engagement d'une dépense de 450.000 francs pour la participation de la France à l'Exposition internationale de Milan.

La Commission du Budget, chargée d'examiner ce projet, réduisit à 400.000 francs le chiffre du crédit en question, qui fut ensuite voté sans discussion par la Chambre, dans sa séance du 15 juillet 1905.

Le chiffre de 450.000 francs peut paraître peu élevé si on le compare aux chiffres des crédits votés pour les différentes Expositions étrangères précédentes.

Même si l'on remonte aux Expositions organisées en 1883 à Amsterdam, en 1885 à Anvers et en 1897 à Bruxelles, on constate que les crédits consentis ont atteint respectivement 585.000 francs, 640.000 francs et 549.650 francs, alors que le nombre des exposants était relativement restreint et que, par conséquent, l'importance de la participation française ne pouvait être comparée à celle qu'elle a prise par la suite.

Depuis, les Expositions à l'étranger ont rencontré, chez nos commerçants et chez nos industriels, une faveur sans cesse grandissante. Ils y voient, évidemment, un moyen non seulement de conserver les positions acquises en ne laissant pas le champ libre à la concurrence, mais encore d'élargir leurs débouchés et d'accroître leurs sphères d'action. Le nombre des exposants a augmenté à chaque Exposition et, cependant, grâce au concours apporté par le Comité français des Expositions à l'étranger, les frais de participation de l'État n'ont pas suivi cette progression.

Alors que 4.079.700 francs ont été nécessaires à Chicago, 1.450.000 francs (dont 600.000 pour la Section industrielle et commerciale) ont été suffisants à Saint-Louis et 592.000 seulement à Liége.

L'expérience acquise, en ces occasions récentes, a permis d'établir, avec une certaine approximation, la prévision des dépenses qu'entraînerait, dans des conditions analogues, la participation officielle de la France à l'Exposition de Milan.

L'Exposition de Saint-Louis fournissait déjà des éléments d'appréciation; mais, en raison surtout des conditions exceptionnelles d'une entreprise aussi lointaine, on comprendra que c'est nécessairement l'Exposition de Liége qui peut constituer un précédent tout à fait probant.

Il faut noter, en effet, que si, à l'origine, l'Exposition de Milan devait se limiter à une Exposition internationale de transports, des modifications successives en ont fait dès maintenant une Exposition qui s'étend à presque toutes les branches de l'activité humaine.

La Classification est ainsi établie à l'heure actuelle :

1. — Transports par terre (Chemins de fer);
2. — Transports par terre (Charrois et tramways);
3. — Aéronautique;
4. — Métrologie;
5. — Transports maritimes et fluviaux;
6. — Prévoyance;
7. — Habitations à bon marché;
8. — Arts décoratifs;
9. — Industries de l'ameublement (céramique, verrerie, tissus d'ameublement, tapisseries, meubles, papiers peints);
10. — Industries artistiques du métal (orfèvrerie, bijouterie, joaillerie, bronzes, monnaies et médailles);
11. — Industries graphiques (imprimerie, librairie, reliure, publications périodiques);
12. — Industries du costume (tissus, vêtements et accessoires du vêtement);
13. — Galerie des machines et du travail (machines en action);
14. — Exposition rétrospective des transports;
15. — Pisciculture;
16. — Agriculture et horticulture;

17. — Hygiène publique (hygiène et assistance sanitaire dans l'industrie des transports) ;

18. — Cycles, automobiles et industries qui s'y rattachent ;

19. — Produits chimiques et pharmaceutiques ;

20. — Alimentation, photographie, instruments de musique, armes, parfumerie, bimbeloterie.

Il est possible qu'elle subisse encore quelques modifications ; mais toutes auraient certainement pour but d'étendre davantage le champ de notre participation.

Toutefois, en l'état, ces différents groupes intéressent les Ministères du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, de l'Agriculture, des Travaux publics et de la Marine.

Le tableau suivant fait ressortir par départements ministériels les crédits demandés primitivement par le Gouvernement et ceux votés par la Chambre :

Ministères.	Chiffres du Gouvernement.	Chiffres votés par la Chambre.
Commerce	350.000 francs.	310.000 francs.
Agriculture	50.000 —	46.000 —
Travaux publics	35.000 —	31.500 —
Marine	15.000 —	12.500 —
Totaux	450.000 francs.	400.000 francs.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, ces chiffres ont été établis d'après les indications fournies par la pratique des Expositions précédentes, et sur des bases dont il est aisé par conséquent de fournir une indication assez précise.

I. *Commerce.* — La plus grande part des crédits revient naturellement au Ministère du Commerce, à qui incombe l'organisation du Commissariat, les frais de représentation, de police, des douanes, ainsi que toutes les dépenses générales.

Le tableau ci-dessous fournit le tableau de l'emploi du crédit tel qu'il a été réduit par la Chambre des Députés.

1. Commissariat général (personnel du commissariat) : un Commissaire général, un Commissaire général-adjoint, et cinq attachés, soit en tout sept personnes pendant quinze mois et supplément pour frais de séjour en Italie, pendant huit mois environ	63.000 francs.
2. Loyer et frais de maison (entretien domestique du Commissariat général à Milan)	15.000 —
3. Impressions et divers	7.000 —
4. Frais de représentation	15.000 —
5. Décoration générale (la surface de la Section française	

est de 24.500 mètres). Aménagement du Salon dit « de France ». Douane et publicité.....	120.000	francs.
6. Gardiennage et publicité.....	20.000	—
7. Subvention aux groupes non commerciaux : rétrospective des transports, économie sociale, associations ouvrières, etc., envoi de délégués ouvriers.....	70.000	—
Total.....	310.000	francs.

Il est nécessaire toutefois d'appeler l'attention sur ce fait que les efforts devront porter, à Milan, d'une façon toute spéciale, sur la décoration du Salon dit « de France », puisque, par une délicate attention de l'Administration italienne, cette pièce, qui devra constituer comme un centre de l'Exposition, servira de grand salon de réception pour toutes les fêtes officielles.

Il convient, en outre, de remarquer, pour terminer cet examen des prévisions de dépenses du Commissariat général, qu'une différence très nette doit être établie ici avec Liége pour tous les frais généraux. En effet, Liége est à quelques heures de Paris, et les dépenses de chemin de fer sont insignifiantes. A Milan, au contraire, les frais de voyage vont, en toutes circonstances, s'augmenter d'une façon considérable, en raison de la distance presque quadruple et aussi à cause des tarifs de transports.

Il est indispensable, en outre, pour les mêmes causes, d'avoir à Milan un Commissaire général-adjoint et des attachés qui demeureront sur place.

On peut, en effet, aller à Liége et en revenir dans la même journée, sans que de tels déplacements, même très fréquents, entraînent des dépenses considérables ; mais il est impossible, on le comprendra aisément, de songer à agir de semblable façon à Milan, où une permanence est d'une absolue nécessité.

Toutes ces raisons semblent donc justifier la demande d'un crédit de 310.000 francs. Le Gouvernement n'a, d'ailleurs, pas voulu préjuger en aucune façon de la décision des Chambres, et il lui a fallu en conséquence se tenir sur une grande réserve en ce qui concerne non seulement l'importance, mais encore le principe même de la participation officielle de la France.

Ce n'est donc que lorsque le Gouvernement sera fixé sur ce point, ainsi que sur le chiffre du crédit mis à sa disposition, qu'il lui sera possible de prendre des engagements fermes et de délimiter de façon précise l'étendue de sa participation.

II. *Agriculture.* — Le crédit réservé à l'Agriculture et ramené par la Chambre de 50.000 à 46.000 francs peut sembler réduit si on le compare au crédit de 90.000 francs accordé à Liége pour le même département et surtout si l'on songe à l'importance que peut avoir cette branche d'Exposition dans un pays tel que l'Italie.

Le Gouvernement insiste de la façon la plus vive pour que le crédit en question ne subisse aucune nouvelle réduction.

III. *Travaux publics*. — Le crédit de 35.000 francs demandé pour la participation des Travaux publics a été réduit par la Chambre à 31.500 francs.

A Liége, on avait pu, il est vrai, se contenter de 28.500 francs; mais il ne faut pas oublier que l'Exposition de Milan est avant tout une Exposition de moyens de transports et que cette légère différence de 2.500 francs se trouve justifiée par cette seule raison.

A Liége, le Ministère avait fait exposer :

L'École des Ponts et Chaussées;

L'École des Mines;

Le Service de la carte géologique :

Le Service central des phares ;

Les Services maritimes et de navigation ;

Le Service de construction des chemins de fer ;

Le Service de la statistique au Ministère des Travaux publics.

Le crédit demandé permettrait à la participation française à Milan un développement analogue et d'y ajouter quelques projets du programme de travaux voté en 1903 et déjà entré dans la voie d'exécution.

IV. *Marine*. — Un crédit de 15.000 francs avait été demandé pour assurer la participation de la Marine; la Chambre des Députés l'a réduit à 12.500 fr.

C'est du reste l'industrie qui constituera la part principale de l'Exposition, et il semble difficile de réduire encore le chiffre de la contribution de l'État en ce qui concerne ce Département. Les pêches maritimes doivent avoir, en effet, une place considérable à l'Exposition de Milan, et le crédit est nécessaire pour assurer la participation française.

Pour ces raisons, nous avons l'honneur de proposer au Sénat d'adopter le projet de loi suivant :

PROJET DE LOI

ARTICLE UNIQUE

Les Ministres sont autorisés à engager, pour la participation de la France à l'Exposition internationale de Milan, des dépenses qui ne pourront excéder la somme de 400.000 francs ainsi répartie à :

Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.....	340.000	francs.
Ministère de l'Agriculture.....	46.000	—
Ministère des Travaux publics.....	31.500	—
Ministère de la Marine.....	12.500	—
Total égal.....	400.000	francs.

EXTRAITS DU RAPPORT fait à la Chambre des Députés au nom de la Commission du Budget, chargée d'examiner le projet de loi portant fixation du Budget général, exercice 1906, par M. Georges Berry, député, rapporteur du Budget du Ministère du Commerce.

« ... J'ai été amené, en voulant me rendre compte de ce qu'on pourrait faire afin d'activer encore davantage nos ventes à l'étranger, à rechercher quels ont été les effets du régime de 1892. Ces effets sont, je dois le dire, concluants ; car ils ont, tout en protégeant la production nationale en facilitant la reconstitution du vignoble phylloxéré et l'augmentation du rendement cultural des céréales, économisé au pays des sommes considérables qui ont contribué à grossir largement l'épargne publique et, par suite, la richesse du pays. Mais, pour obtenir ces résultats, on a dû négliger notre exportation, et, bien qu'elle ait continué à faire relativement bonne figure, il ne faut pas se dissimuler qu'il est devenu nécessaire de la mettre plus complètement à l'abri des surtaxes douanières étrangères, et, en même temps, d'acquérir ou de reconquérir des débouchés pour les produits dont l'excès de protection a déterminé un excès de production et en faveur desquels un écoulement sûr à l'extérieur est devenu indispensable.

Si notre exportation s'est relativement maintenue, une des causes qui y ont contribué réside dans l'habileté avec laquelle notre industrie et notre commerce savent se servir d'un mode de publicité d'ailleurs tout moderne. Je veux parler des *Expositions internationales à l'Étranger*.

... Mais si l'Exposition de Liége va permettre le repos prochain à son personnel officiel, le Comité français des Expositions à l'Étranger, lui, ne se repose pas. Il organise silencieusement, quoique officiellement, la participation de notre industrie à l'Exposition qui s'ouvrira en avril prochain à *Milan*, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle et déjà fameuse ligne du Simplon. Dès le 25 novembre 1903, une convention était signée entre les Comités français et italiens. En novembre 1904, M. Mangili, secondé par M. Gondrand, revenait conférer à Paris ; MM. Manaut, Bellan et Estieu, du Comité français, retournaient les voir et, en janvier suivant, décidaient la construction d'un palais de 10.000 mètres carrés de superficie, destiné à abriter la Section française. De plus, 24.500 mètres étaient mis à la disposition de nos exposants dans les différentes parties de l'Exposition. Le Comité français avait déjà désigné comme président un de ses membres les plus actifs, M. Maguin, avec M. Bellan comme vice-président, MM. Manaut et Lamaille, comme secrétaire général et secrétaire adjoint, secondés par une Commission provisoire pour préparer notre participation industrielle. De son côté, le Gouvernement nommait M. Marcel Jozon, ancien directeur de la navigation, inspecteur général des Ponts et Chaussées, vice-président du Conseil général des Ponts et Chaussées, en qualité de Commissaire

général, chargé de le représenter à l'Exposition internationale des transports et arts décoratifs à Milan.

L'Exposition est divisée en trois séries :

1° La première, comprenant tout ce qui concerne les transports, la prévoyance, les arts décoratifs, la perspective, la pisciculture, l'agriculture et l'horticulture, l'hygiène publique et l'assistance, est permanente ; il y aura également une Section permanente de machines en action ;

2° La seconde série sera une Exposition comprenant l'automobile, les cycles et les industries qui s'y rattachent ; elle présentera plutôt le caractère d'un concours devant durer quarante jours environ ;

3° Enfin la troisième série ouvrira ses portes pendant cinq mois seulement et comprendra les produits chimiques et pharmaceutiques, l'alimentation, la photographie, les instruments de musique, la parfumerie, la bimbeloterie et les armes.

Le Parlement italien votera prochainement un projet de loi protégeant les articles non brevetés exposés à Milan. Tout est donc prêt aujourd'hui, la Section française étant entrée dans la période active par l'organisation des Commissions chargées de recueillir et de classer les exposants. Les succès obtenus précédemment sont de sûrs garants que la participation de notre pays ne sera pas inférieure à ce que nous avons constaté à Saint-Louis et à Liége. Nous opérons là sur un terrain non pas nouveau, mais d'où des préventions, aussi réciproques que non fondées, nous avaient momentanément écartés ; mais, malgré tout, nous saurons reprendre notre place, aidés par la qualité et la loyauté de nos produits et par l'amitié renaissante de deux nations qu'un malentendu, provoqué par une intervention étrangère et intéressée, avait seul pu arriver à désunir momentanément... »

Ministère du Commerce
de l'Industrie
des Postes et des Télégraphes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Exposition internationale de Milan 1906

Commissariat général
du Gouvernement français.

Paris, le 20 mars 1906.

Le Commissaire général du Gouvernement français pour l'Exposition de Milan, à M. , Exposant.

J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été admis à prendre part, comme exposant, à l'Exposition de Milan 1906 pour les produits portés sur le certificat d'admission ci-après.

Je vous remets ci-inclus :

1. Le certificat d'admission définitive (pièce n° 1) que vous devez présenter à la gare d'expédition, mais sans vous en dessaisir, afin de bénéficier des réductions de prix consenties par les Compagnies de chemins de fer ;

Pièce n° 1.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

EXPOSITION INTERNATIONALE DE MILAN 1906

SECTION FRANÇAISE

CERTIFICAT D'ADMISSION DÉFINITIVE N°

Classification française { Série / Section / Groupe / Classe } (de 1900) | *Classification italienne* { Catégorie *Cl.* / Groupe / Division }

M
demeurant à , ont été admis à exposer les produits ci-après désignés :

Espace accordé { sur sol..... ..... { Largeur.... / Hauteur ... / Profondeur. } *m. façade.* / sur paroi verticale. { Largeur.... / Hauteur ... } }

Paris, *le 20 mars 1906.*

Par délégation du Commissaire général du Gouvernement français en Italie pour l'Exposition de Milan :

Le Président du Comité d'organisation de la Section française.

A. MAGUIN.

N. B. — Le Comité exécutif italien a obtenu du Gouvernement italien que les objets acceptés pour être exposés à l'Exposition de Milan jouiront de l'exemption des droits de douane, comme importations temporaires. Le Comité a pris vis-à-vis de l'Administration des douanes la responsabilité de veiller à la stricte observation des conditions qui régissent les importations temporaires : mais tout exposant conserve la responsabilité pleine et entière en ce qui le concerne et constitue en gage entre les mains du Comité jusqu'à concurrence du montant des droits de douane, amendes, etc., qui pourraient être dus ou encourus par son fait, les marchandises ou produits exposés.

EXPOSITION DE MILAN EN 1906

Pour profiter des réductions de prix consenties par les entreprises de transport, l'exposant doit, en faisant sa déclaration d'expédition, présenter ce certificat d'admission, mais sans s'en dessaisir.

2. Une déclaration d'expédition (pièce n° 2) qui devra rester entre les mains du chef de la gare expéditrice ;

3. Un bon de transport sur les chemins fer italiens, à joindre à la déclaration d'expédition ci-dessus et à remettre en même temps qu'elle à la gare de départ ;

4. Trois exemplaires de déclaration pour la douane italienne ;

5. Deux étiquettes tricolores et deux étiquettes de forme ovale destinées à être collées sur votre colis.

Il y a lieu de se conformer strictement aux conditions et formalités à remplir pour l'envoi, le transport, la réception et la réexpédition des colis destinés à l'Exposition, qui sont énumérées ci-dessous.

Délai d'envoi des colis. — Les colis seront admis du 1er mars au 15 avril 1906 dans l'enceinte de l'Exposition.

Pour les matériaux destinés aux constructions formant elles-mêmes objets d'exposition, ainsi que pour les machines et appareils démontés, les objets lourds et encombrants, pour ceux qui exigent des massifs ou fondations spéciales, l'époque de leur admission est déterminée dans chaque cas particulier.

Les exposants, avant de procéder à l'expédition de leurs colis, devront être munis de leur certificat d'admission.

Marques et étiquettes. — Les colis seront adressés au Comité exécutif de l'Exposition de Milan 1906, bureau de réception, en gare et port payé. A cet effet, les exposants colleront sur deux faces extérieures (non opposées autant que possible) des colis, les étiquettes tricolores ci-jointes, indépendamment de deux des étiquettes ovales également jointes à placer de la même façon (1).

Indépendamment de ces étiquettes, les colis devront porter intérieurement et extérieurement, sur deux faces, à l'encre grasse, en gros caractères, les indications suivantes :

1. Le nom de l'exposant ;

2. Les numéros du Groupe de la Classe (classification française) et du certificat d'admission (2).

Les exposants qui auraient plus d'un colis à expédier, ou plusieurs expéditions à faire, trouveront au siège de la Section française, Bourse de Commerce, rue du Louvre, les imprimés nécessaires.

Régime des chemins de fer.

Chemins de fer français : Marchandises. — Les produits français seront transportés à tarifs réduits, par les Compagnies françaises de chemins de

(1) Il est recommandé de passer une couche de vernis sur les étiquettes après les avoir collées pour éviter l'humidité.

(2) Cette mesure est nécessaire pour que l'on puisse retrouver plus facilement les caisses à la clôture de l'Exposition.

fer. Les vitrines seront traitées comme les objets exposés qu'elles doivent contenir.

Les Compagnies françaises feront l'application des tarifs spéciaux P. V. n° 29 et G. V. n° 19, qui comportent la perception à l'aller de la taxe intégrale des tarifs applicables et le transport gratuit au retour.

A l'aller, les exposants, pour jouir de ces tarifs de faveur, devront présenter leur certificat d'admission à la gare d'expédition.

Au retour, la gratuité du transport des produits sur les chemins de fer français sera accordée sur la présentation :

1. Du récépissé constatant qu'ils ont payé à l'aller le tarif plein.

2. D'un certificat délivré par M. le Commissaire général du Gouvernement français, ou son délégué à cet effet, le chef de service de la Douane française, constatant que les produits réexpédiés proviennent de l'Exposition de Milan.

Chemins de fer italiens : Marchandises. — Les chemins de fer italiens accordent, à titre exceptionnel, aux expéditions à destination de l'Exposition, une réduction de 50 p. 100 à l'aller et de 50 p. 100 au retour sur les prix de leurs tarifs ordinaires.

Cette réduction sera obtenue, à l'aller, par la remise à la gare de départ du bon de réduction italien ci-inclus et dûment rempli par l'exposant ; au retour, par la production des pièces ci-dessus indiquées pour les chemins de fer français.

Conformément aux règles générales d'application des tarifs spéciaux, les Compagnies sont exonérées de toute responsabilité au sujet des retards, pertes, avaries et accidents en cours de route, chargement et déchargement.

Réception des colis. — Les exposants ou leurs représentants pourvoient à la réception de leurs colis, ainsi qu'à la reconnaissance de leur contenu. S'ils ne sont pas présents, pour recevoir leurs colis dans l'enceinte de l'Exposition, le Comité d'organisation de la Section française pourra faire réexpédier ceux-ci ou les déballer d'office aux frais, risques et périls des intéressés.

Manutention des colis. — La manutention des colis comprend :

a. La réception dans l'enceinte de l'Exposition ;

b. La mise à pied d'œuvre ;

c. L'enlèvement des caisses vides et emballages ;

d. La remise à pied d'œuvre des caisses vides et emballages ;

e. L'enlèvement des colis réemballés.

Cette manutention est gratuite pour tous les colis de dimensions normales dont le poids n'excédera pas 1500 kilos et qui seront parvenus en gare de Milan Exposition le 15 avril 1906 au plus tard.

Pour les colis arrivés en retard, si les exposants, au lieu d'en faire la

manutention eux-mêmes et sous leur propre responsabilité, recourent au Comité exécutif italien, il sera payé une taxe de gré à gré.

Il sera acquitté une taxe fixe dans les mêmes conditions pour les colis encombrants ou dépassant 1 500 kilos. Au surplus, pour ces derniers colis, il pourra être exigé que la manutention soit effectuée avec le concours ou par les soins exclusifs des exposants.

Régime de douane.

Douanes italiennes. — L'Exposition est constituée en entrepôt réel des douanes et d'octroi.

Les produits français y seront introduits en franchise des droits d'entrée, à charge de réexportation et sous condition de se conformer au règlement italien dont les principales dispositions sont énumérées ci-après.

Déclarations. — Pour bénéficier de ce régime, chaque exposant devra remplir pour chaque expédition, en trois exemplaires, la déclaration ci-jointe: dans le cas où la déclaration ne serait pas régulièrement établie, il pourra être sursis au déballage des produits jusqu'à ce qu'elle le soit.

Ces pièces seront adressées le jour même de l'expédition à M. Vuillaume, chef du service de la douane française, au bureau de la douane française, à l'Exposition de Milan.

En outre, pour faciliter la reconnaissance des objets, il devra être mis dans chaque caisse la liste des objets qui y sont contenus.

Les produits admis en franchise temporaire pourront être déclarés en consommation par renonciation au retour et moyennant payement des droits, mais seulement lors de la clôture de l'Exposition.

La renonciation au retour pourra être faite pour la totalité ou pour une partie des objets appartenant à un même exposant.

Les vitrines et les autres objets devant servir à l'installation des produits exposés seront admis au même régime d'importation temporaire que ces derniers.

Le bénéfice des dispositions qui précèdent ne s'appliquera pas aux objets importés dans un but de spéculation commerciale, tel que l'exploitation d'un restaurant, d'un café, etc., ni aux objets et denrées destinés à être consommés, débités, ou délivrés au public à titre d'échantillon ou autrement, pendant la durée de l'Exposition.

Ces objets et denrées devront, au moment du déballage, être déclarés en consommation aux agents de la douane et soumis immédiatement au payement des droits, sauf, toutefois, en ce qui concerne les liquides destinés à la dégustation par les membres du Jury, pour lesquels la déclaration en consommation et le payement des droits pourront être différés jusqu'au moment où les intéressés seront à même d'établir le décompte des quantités employées de cette manière et de celles qui devront être réexportées

Ces exposants de liquides devront installer les produits destinés au Jury de manière à éviter toute confusion entre ces produits et les produits similaires admis en franchise temporaire des droits et destinés seulement à figurer dans leur stand; ils devront observer à cet égard les mesures qui leur seront prescrites par les agents de la douane. L'exposant est responsable des droits pour les cas de vol, fraudes ou enlèvement irrégulier des marchandises.

Douanes françaises. — Les colis seront dispensés de toute vérification au moment de leur sortie de France. A leur arrivée à l'Exposition, le service français des douanes, qui y sera détaché à partir du 1er mars, les reconnaîtra et établira le compte courant de chaque exposant au moyen de la déclaration faite pour le service des deux douanes française et italienne.

Après la clôture de l'Exposition, les exposants ou leurs représentants produiront une note de détail indiquant la marque, le poids brut, le poids net, et l'espèce du contenu pour chaque colis à réexpédier en France. Cette note, établie en double exemplaire, servira de déclaration pour la vérification des marchandises; l'opération effectuée, les colis seront plombés, et le service délivrera un passavant destiné à assurer la libre réadmission du contenu. A ce passavant sera annexé un exemplaire de la note de détail.

Enlèvement des produits. — Réexpédition. — Un mois après la clôture de l'Exposition, les produits non emballés ou non démontés et les caisses pleines ou vides non réexpédiées seront enlevées et emmagasinées d'office aux frais, risques et périls des exposants.

Les caisses ou produits non retirés à l'expiration de six mois seront vendus aux enchères, à la requête du Comité général italien de l'Exposition ou du Comité de la Section française. Néanmoins, la vente ne pourra avoir lieu qu'un mois après que l'intéressé aura été mis en demeure par un acte judiciaire signifié également au président du Comité français. Le produit de la vente, déduction faite des frais de justice et autres, sera tenu à la disposition de l'intéressé, ou déposé à Paris, à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Commissaire général:

Marcel JOZON.

TABLE DES GRAVURES[1]

Hors-texte. — Affiche en couleurs de l'Exposition de Milan (Ricordi).
— Carte de l'Italie du Nord. (Extrait de l'*Italie du Nord*, Larousse.)
— Plan de Milan.
— Panorama de l'Exposition, pl. I.
— Panorama de l'Exposition, pl. II (Mancastroppa).
— Entrée principale de l'Exposition de Milan (S. E. F. E.).
— Inauguration. S. M. la Reine rompt la cordelette symbolique (R. Salvadoni).
— Groupe des Membres du Comité exécutif italien et des Commissaires généraux étrangers.
— Inauguration par LL. MM. le Roi et la Reine d'Italie (Malinari).
— M. Ruau, ministre de l'Agriculture, inaugure la Section française (Elio).
— Groupe fait à l'occasion de la visite de M. Ruau, ministre de l'Agriculture.
— Diplôme d'honneur.
— Palais des Arts décoratifs français (S. E. F. E.).
— Groupe fait à l'occasion de la visite du commissaire général et du Comité de la Section française.
— Palais des Arts décoratifs français (Intérieur S. E. F. E.).
— Salon d'honneur de la Section française, grand vitrail de Grasset (S. E. F. E.).
— Section française : Cuirs et Peaux (M. Estieu).
— Automobilisme et cyclisme (S. E. F. E.).
— Galerie de l'automobile. Section française (V. A.).
— Section française : Photographie (M. Estieu).
— Palais des Transports (S. E. F. E.).
— Palais de l'Agriculture (S. E. F. E.).
— Galerie du Travail (S. E. F. E.).
— Palais de l'Hygiène (S. E. F. E.).
— Palais de la Marine (S. E. F. E.).
— Palais de la Prévoyance (S. E. F. E.).
— Salle des Concerts (S. E. F. E.).
— Salle des Fêtes (S. E. F. E.).
— Gare de la place d'Armes (S. E. F. E.).
— Inauguration du Parc aérostatique (Croce).
— Le dernier soir de l'Exposition (A. M.).

(1) Références. Les abréviations désignent : S. E. F. E., La *Société d'éditions photohéliographiques;* — V. A., La *maison Varischi et Artico;* — A. M., La *maison Aldo Molinari;* — G. B., La *maison Guigoni Bossi;* — B., La *maison Brogi*.

Pages.

Importations d'Italie en France, divisées en objets d'alimentation, en matières nécessaires à l'Industrie et en objets fabriqués de 1861 à 1909..... 55
Exportations de France en Italie, divisées en objets d'alimentation, en matières nécessaires à l'Industrie et en objets fabriqués de 1861 à 1909.... 59
Importations totales d'Italie en France et Exportations totales de France en Italie pour chacune des années 1861 à 1910..... 61
Timbre commémoratif de l'Exposition..... 64
Affiche de l'Exposition..... 69
Les travaux du Tunnel du Simplon. Le train de la cérémonie de l'inauguration..... 71
Tunnel du Simplon. Travail des perforatrices (Enderli)..... 73
LL. MM. Le Roi et La Reine inaugurant l'Exposition et le Parc..... 85
S. M. Victor-Emmanuel III, roi d'Italie (G. B.)..... 86
M. A. Fallières, Président de la République française (E. Pirou)..... 87
S. M. la Reine Mère d'Italie (B.)..... 80
S. M. la Reine d'Italie (B.)..... 91
S. A. la Princesse Lætitia (L. Soretta)..... 95
S. Exc. le Comte Tornielli, ambassadeur d'Italie à Paris..... 97
S. Exc. M. Barrère, ambassadeur de France à Rome..... 99
M. Tittoni, ministre de l'Intérieur, Président du Conseil (Com. Luca)..... 101
M. Doumergue, ministre du Commerce..... 105
M. Cocco-Ortu, ministre de l'Agriculture et du Commerce d'Italie (Com. Luca). 107
M. Ruau, ministre de l'Agriculture (Nadar)..... 111
M. Dubief, ministre du Commerce (E. Pirou)..... 113
M. Trouillot, ministre du Commerce (Bert)..... 117
M. Mangili, sénateur, président du Comité exécutif italien (V. A.)..... 119
M. Marcel Jozon, commissaire général français..... 123
M. Alfred Maguin, président de la Section française (A. Bert)..... 131
M. Ernest Ronssin, commissaire général adjoint (Ganzini)..... 133
M. Ponti, sénateur, syndic de Milan (Montabout)..... 135
M. Aucclot, président du Comité français..... 141
M. Émile Dupont, sénateur, président du Comité français, juin 1906 143
M. François Gondrand, président de la Chambre de Commerce française de Milan (V. A.)..... 145
M. Salmoiraghi, président de la Chambre de Commerce de Milan (G. B.).. 146
M. Léopold Bellan, vice-président de la Section française (H. Manuel)..... 147
M. Viger, sénateur, président du Comité agricole (Moreau fr.)..... 149
M. Stéphane Dervillé, vice-président du Jury supérieur (P. Petit)..... 151
M. G.-Roger Sandoz, président de la Commission d'études et rapporteur général..... 153
M. Manaut, secrétaire général (A. Bert)..... 154
M. Geo Lamaille, secrétaire général (E. Pirou)..... 155
M. A. Gervais, sénateur, rapporteur général..... 156
M. Paul Dreyfus-Bing, rapporteur général (E. Pirou)..... 157
M. Hollande, trésorier..... 159
M. Brach, secrétaire (H. Manuel)..... 161
M. Masure, secrétaire (E. Pirou)..... 163

Pages.

M. Estieu, chef des services administratifs 165
M. de Montarnal, architecte en chef de la Section Française 194
M. le Comte Crivelli-Serbelloni, vice-président du Comité italien (V. A.) ... 195
M. V. Bertarelli, vice-président (V. A.) 197
M. Le sénateur Celoria, vice-président 199
M. Louis Mazzocchi, vice-président (V. A.) 201
M. Ancona, secrétaire général du Jury supérieur (Schemboche) 205
M. Steffini, secrétaire général du Comité exécutif (V. A.) 207
M. Sabbattini, secrétaire général du Comité d'initiative (V. A.) 209
La cathédrale de Milan 211
Place du Dôme à Milan 213
Arc de triomphe à Milan 217
La Chartreuse de Pavie 221
La Scala de Milan 223
Le Lac Majeur et les Iles Borromées 227
M. le Ministre Ruau et M. le Commissaire général Jozon à l'inauguration de la Section française (V. A.) 229
Les Jardins de la Section française (1) 231
Palais des Arts décoratifs français. Vue d'ensemble (S. E. F. E.) 233
Palais des Arts décoratifs italiens (S. E. F. E.) 241
Le Palais reconstruit des Arts décoratifs italiens (S. E. F. E.) 245
Exposition rétrospective des Transports : Carrosse qui servit à Napoléon Ier à la bataille de Marengo (Croce) 247
Exposition rétrospective des Transports. — Voiture *automobile* du Général Virginio Bordino, construite en 1836 (Croce) 249
Exposition rétrospective des Transports : 1° Traineau de l'Impératrice Joséphine; 2° Carrosse de voyage offert par Napoléon Ier au pape Pie VII (Croce) 251
Exposition rétrospective des Transports : 1° Chaise à porteurs de Léopold II, grand-duc de Toscane ; 2° Voiture de gala du Cardinal Bonaparte (Croce). 255
Le Pavillon de l'hygiène. Section française (V. A.) 256
Section française. Arts décoratifs 257
Bijouterie et Joaillerie. Section française 259
Orfèvrerie et Horlogerie. Section française 263
Bronzes d'art. Section française 265
Arts graphiques. Section française 269
Librairie. Section française 271
Librairie. Section française 275
Librairie. Section française 277
Collectivité des Imprimeurs français 279
Industrie du Costume. Section française 283
Industrie du Costume. Section française 285
Industrie du Costume. Section française 287
Insigne du Jury 296
Autre insigne du Jury 308

(1) Gravure extraite du Rapport de M. Halimbourg.

Pages.

Industrie du Costume. Section française.. 315
Industrie du Costume. Section française..... 317
Industrie du Costume. Section française (1)..... 321
Brosserie. Section française..... 325
Brosserie. Section française..... 326
Brosserie. Section française..... 331
Photographie. Section française..... 333
Photographie. Section française..... 337
Photographie. Section française..... 339
Photographie. Section française..... 343
Photographie. Section française..... 344
Photographie. Section française..... 349
Photographie. Section française..... 351
Photo-Club de Paris..... 355
Section française. Photographie..... 357
Section française. Photographie..... 359
Parfumerie. Section française..... 375
Écoles de la Ville de Paris (R. B.) (2)..... 377
Direction de l'Enseignement de la Ville de Paris..... 379
Agriculture. Entrée de la Section française (R. B.)..... 385
Section des chemins de fer français (rapport Halimbourg)..... 387
Alimentation. Section française..... 389
Diplome de Hors-Concours de l'Exposition de Milan..... 393
Plaquette de grand prix..... 395
Diplôme d'honneur..... 397
Médaille commémorative italienne..... 399
Plaquette de la Section française par M. Yanecesse..... 403
Pavillon de la Ville de Milan (S. E. F. E.)..... 405
Palais de la Paix. Italie (S. E. F. E.)..... 563
Aquarium (S. E. F. E.)..... 565
Palais de l'Architecture. Italie (S. E. F. E.)..... 569
Pavillon des Beaux-Arts. Italie. Vue d'ensemble..... 573
Pavillon des Beaux-Arts. Italie. Une aile (S. E. F. E.)..... 575
Palais des Beaux-arts. Italie. Façade..... 579
Palais de la Carrosserie. Italie (S. E. F. E.)..... 581
Palais de la Guerre. Italie (S. E. F. E.)..... 583
Palais de la Marine. Italie..... 587
Palais de la Marine. Italie. Vue intérieure (S. E. F. E.)..... 589
Palais de la Marine. Italie. Allée centrale (S. E. F. E.)..... 591
Galerie du Travail. Italie (R. B.)..... 593
Galerie du Travail. Italie. Entrée (R. B.)..... 595
Palais de la Sériciculture. Aspect général (S. E. F. E.)..... 599
Pavillon de l'Allemagne, vue extérieure (S. E. F. E.)..... 601
Pavillon de l'Allemagne, vue intérieure (S. E. F. E.)..... 603

(1) Gravures extraites des rapports de MM. Halimbourg et Dehesdin.
(2) L'abréviation R. B. désigne les gravures extraites du rapport de M. Besdel.

Pages.

Motif d'angle (R. B.) 605
Pavillon de l'Amérique Latine 607
Pavillon de l'Autriche (R. B.) 610
Pavillon de la Belgique, vue extérieure (R. B.) 615
Pavillon de la Belgique, vue intérieure (R. B.) 617
Pavillon du Canada (R. B.) 619
Pavillon de la Hollande, vue extérieure 621
Pavillon de la Hollande, vue intérieure 627
Pavillon de la Russie, vue extérieure 629
Un coin du Pavillon bulgare 631
Pavillon de la Suisse (S. E. F. E.) 633
L'Exposition vue du Phare de la Marine (Croce) 637
L'entrée des Jardins 639
Entrée de l'Exposition, vue extérieure 641
Entrée de l'Exposition, vue intérieure 643
La place d'Armes 647
Le Jardin de la Gare 649
Pylônes monumentaux de la place d'Armes 651
Une avenue de l'Exposition 653
Station de départ du Parc (Elio) 657
Une allée de l'Exposition 661
Le Cinématographe 663
Devant le Pavillon du Simplon 667
Devant le Palais de la Marine 669
Galerie devant les Jardins 671
Le Caire. Entrée 673
Le Caire. Intérieur 677

Les phototypies hors texte ont été exécutées dans les ateliers de Léon Marotte. Les simili-gravures sont de la maison Ferdinand Bouché.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des Membres de la Commission de l'Exposition de Milan..... 5-6

Bureau du Comité Français des Expositions à l'Étranger..... 7-8

Préface de M. A. Gervais, sénateur..... 9

I — Introduction. — *Situation économique de l'Italie.* — Historique. — Population. — Émigration. — Finances. — Dette publique. — Institutions de crédit. — Commerce général. — Exportation. — Importation. — Commerce extérieur. — Statistiques. — Activité industrielle. — Mouvement des capitaux. — Agriculture et Élevage. — Les Transports. — La Marine. — Les Ports. — Postes et Télégraphes. — Relations économiques franco-italiennes. — La Chambre de Commerce française de Milan 15

II. — Le Tunnel du Simplon. — Historique. — Examen des projets. — Le massif du Simplon. — Les travaux. — Inauguration. — Les discours. — Un grand fait historique..... 65

III. — La Participation française à l'Exposition de Milan. — Historique. — La délégation de 1903. — Voyage des délégués français en Italie. — Création du Comité général italien des Expositions. — Une réunion à Bruxelles. — Entrevue du ministre du Commerce français avec le Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'Étranger. — Achèvement du Simplon. — Nouveau voyage des délégués à Milan et à Rome. — La classification italienne. — La protection industrielle à l'Exposition. — Le vote des crédits — Commission d'organisation. — Comités d'admission. — Comités d'installation..... 81

IV. — Milan et son Exposition. — Organisation. — Promenade dans Milan. — Sur le terrain de l'Exposition. — La Section française. — La Section italienne. — Les Sections étrangères..... 175

V. — Pendant l'Exposition. — Les inaugurations. — Inauguration de la Section française. — Incendies et inondations. — La clôture. — Les attractions. — Les concours. — Fêtes et cérémonies. — Statistique des entrées. — Les Conseillers municipaux parisiens à Milan. — Visite des journalistes français. — Visites collectives diverses..... 191

VI. — L'organisation générale. — Conditions d'expédition, de transport, de séjour, d'emplacement, d'entrée, d'admission. — Tarifs. — Moyens de transport. — Mesures spéciales pour les ouvriers et les employés. — Le régime des entrées. — L'admission des exposants. — La publicité. — Postes et télégraphes. — Services administratifs. — La surveillance. — Les pompiers. — Installation électrique. — Souvenirs commémoratifs. — Timbre-poste spécial. — Monnaies et Médailles. — Classement des produits exposés. — Comités d'admission et d'installation de la Section française..... 237

VII. — Principaux Rapports de Groupes et de Classes. — Les rapporteurs des groupes et classes de la Section française. — Résumés des principaux rapports : Industrie électrique, Métrologie. — Prévoyance. — Écoles commerciales. — Mobilier. — Industries d'art — Joaillerie et Bijouterie. — Caoutchouc. — Vêtements et tissus. — Industries graphiques. — Matériel et Exploitations rurales. — Instruments de musique. — Architecture. — Transports. — Aéronautique. — Librairie..... 311

VIII. — Le Jury. — Constitution du Jury. — Règlement des récompenses. — Dispositions concernant les travaux du Jury. — Dispositions spéciales aux Sections. — Opérations du Jury. — Nomination des Jurés. — Leurs instructions. — Réunions de Jurés. — Le Jury Supérieur..... 381

IX. — Palmarès des distinctions et récompenses (Exposants et Collaborateurs)..... 409

X. — Palmarès des Récompenses (Annexes)..... 479

XI. — Palmarès des Récompenses (Collaborateurs)..... 491

XII. Congrès et Conférences. — Assistance publique. — Automobilisme. — Maladies du travail. — La libre pensée. — Les travailleurs des transports. — Congrès de la Paix. — La Mutualité. — Chambres de Commerce et enseignement commercial. — Expositions internationales. — Congrès de la tuberculose. — La propriété industrielle. — Congrès des aliénistes. — Congrès contre le chômage. — Congrès d'aéronautique. — Congrès divers. — Conférences..... 557

XIII. — Après l'Exposition. — Souvenirs offerts par les Exposants Français au Commissaire Général et au Président de la Section française. — Remise par l'Italie d'une plaquette commémorative à M. le Président de la République et Réception à l'Élysée. — Banquet du Comité Français des Expositions à l'Étranger. — Réception de la délégation italienne par le C. F. E. E. — Réception chez le Président de la Section Française... 623

XIV. — Les résultats. — Statistique des récompenses par pays. — Rapport de M. le Commissaire général sur l'Exposition de Milan. — Extrait du Rapport annuel de M. le secrétaire général du Comité français des Expositions à l'Étranger..... 665

XV. — Conclusion — L'Italie à travers les siècles. — Sa résurrection. — Son développement économique. — Le percement du Simplon et l'Expo-

sition de Milan contribuent au rapprochement des deux nations sœurs. — L'Exposition est soutenue, dès son origine, par le Comité Français des Expositions à l'Étranger. — Son but principal : Transports et Arts décoratifs. — Son succès. — La Section Française. — Classification. — Installation. — Jury. — Conseils à nos industriels et à nos négociants. — Le Comité Français et son rôle dans les Expositions. — Sa gratitude envers tous ceux qui l'aident à accomplir son œuvre..... 681

XVI. — Annexes. — Lois pour l'ouverture des crédits français relatifs à l'Exposition. — Rapport de M. Georges Berry. — Certificat d'admission. — Régime des Chemins de fer. — Régime des Douanes..... 701
Table des Gravures..... 717
Table des Matières..... 722
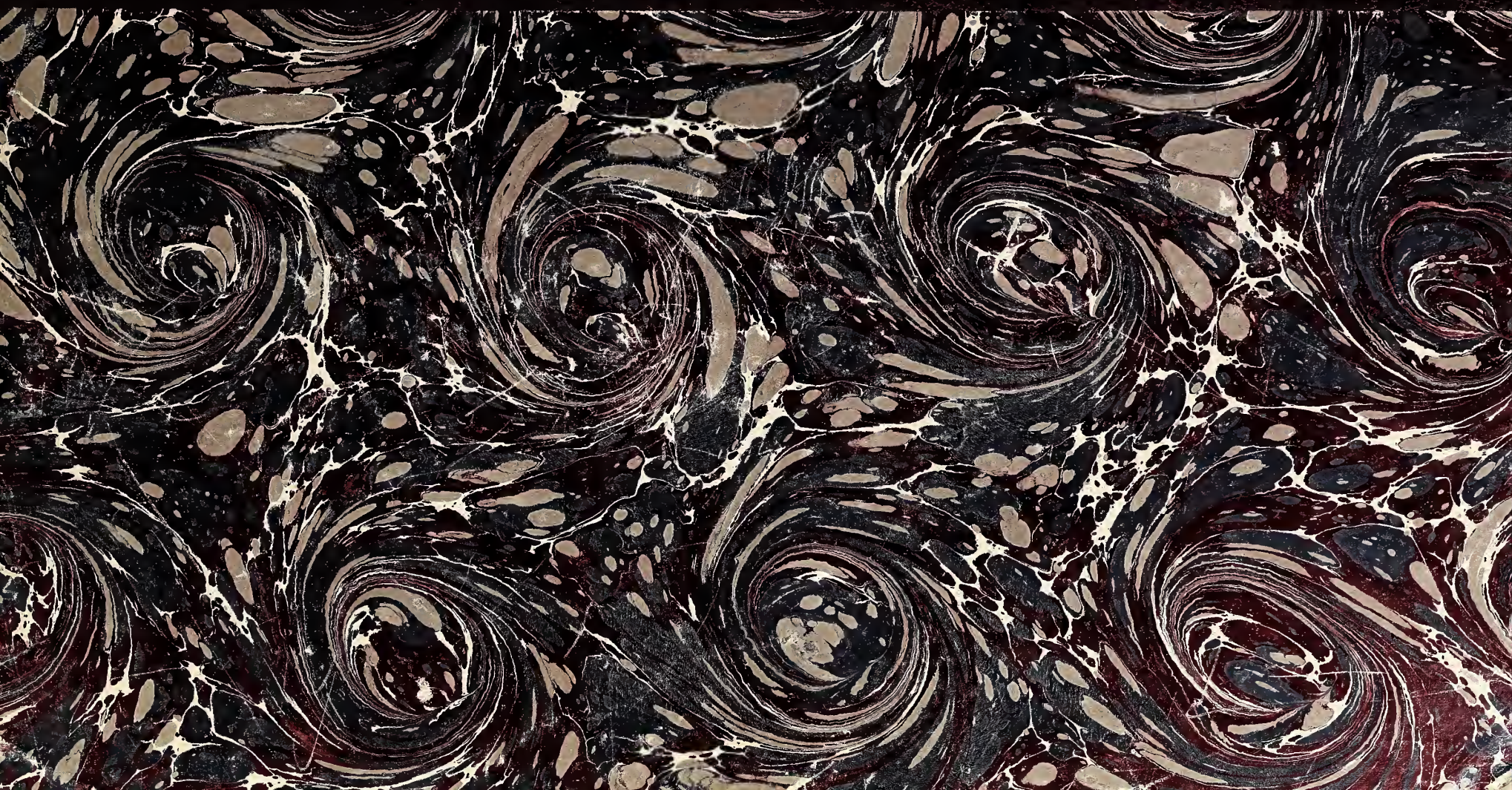
Saint-Cloud. — Imprimerie Belin frères.